CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Comptes 2025

Comptes de l'Etat du Valais et du Fonds FIGI

TABLE DES MATIERES

ETAT DU VALAIS

BILAN ET COMPTE 1
Bilan 2
Compte de résultats 3
Compte des investissements 4
Compte de financement 5
Tableau des flux de trésorerie 6

ANNEXES 7
Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat 8
Etat du capital propre 14
Tableau des participations 15
Tableau des provisions 18
Tableau des garanties 19
Principaux crédits d'engagement 22
Tableau des immobilisations du patrimoine administratif 24
Placements financiers à long terme 25
Prêts du patrimoine administratif 26
Engagements financiers à long terme 27
Crédits supplémentaires 28
Classification fonctionnelle 30

FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS 35
Financements spéciaux et fonds 36
Fonds cantonal pour l'emploi 38

MANDATS DE PRESTATIONS POLITIQUES 39

POUVOIR LEGISLATIF 40
Grand Conseil 41

POUVOIR EXECUTIF 44
Conseil d'Etat 45
Préfectures 46

POUVOIR JUDICIAIRE 47
Tribunaux 48
Ministère public 49
Commission cantonale de recours en matière fiscale 50

AUTORITE DE SURVEILLANCE 51
Conseil de la magistrature 52
Préposé à la protection des données..... 53
Commission cantonale de protection des données et de transparence..... 54

AUTORITE DE RECOURS..... 55
Commission de recours du Conseil de la magistrature... 56

PRESIDENCE 57
Chancellerie d'Etat..... 58
Inspection des finances 62
Commission de gestion du fonds de secours 64

FINANCES ET ENERGIE..... 65
Administration cantonale des finances..... 66
Service cantonal des contributions 73
Service des ressources humaines 77
Service immobilier et patrimoine..... 82
Service de l'énergie et des forces hydrauliques..... 86
Service cantonal de l'informatique 98
Service de statistique et de péréquation 102

SANTE, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE 104
Service de la santé publique..... 105
Service de la consommation et des affaires vétérinaires 115
Service de l'action sociale..... 121
Service de la culture 128
Service de protection des travailleurs et des relations du travail..... 136
Service des poursuites et faillites..... 142
Office cantonal de l'égalité et de la famille..... 147
Subventionnement des assurances sociales..... 150

ECONOMIE ET FORMATION..... 151
Service administratif et des affaires juridiques de la formation 152
Service juridique des affaires économiques 156
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation 159
Service de l'industrie, du commerce et du travail..... 168
Service de l'agriculture..... 174
Service de la chasse, de la pêche et de la faune..... 184
Service de l'enseignement..... 191
Service de la formation professionnelle 197
Service des hautes écoles..... 205
Service cantonal de la jeunesse 214

SECURITE, INSTITUTIONS ET SPORT 220
Service juridique de la sécurité et de la justice 221
Police cantonale 225
Service de la sécurité civile et militaire 231
Service de la circulation routière et de la navigation 239
Service de l'application des peines et mesures 243
Service de la population et des migrations 247
Service des affaires intérieures et communales 254
Service de l'administration numérique 257
Service de la géoinformation 260
Service du registre foncier 263
Office cantonal du sport 267

MOBILITE, TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 270
Service administratif et juridique 271
Service de la mobilité 278
Service de l'Unité Territoriale III 290
Service des forêts, de la nature et du paysage 292
Service de l'environnement 303
Service de la construction des routes nationales 314
Service du développement territorial 318
Service des dangers naturels 325

RESULTATS ET APERÇU GENERAL 337

RECAPITULATION GENERALE 342

AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS 348

VARIATION DES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX SOUS CAPITAL PROPRE 349

FONDS FIGI

BILAN, COMPTES ET ANNEXES 353
Bilan 354
Compte de résultats 355
Compte des investissements 355
Compte de financement 356
Explicatifs concernant le Fonds FIGI 357

MANDAT DE PRESTATIONS POLITIQUE 363

RESULTATS 369

Bilan et comptes

Bilan

en francs suisses	31.12.2024	31.12.2025	Ecart
10 Patrimoine financier (PF)	**2'825'859'957.00**	**2'936'775'693.71**	**110'915'736.71**
100 Disponibilités et placements à court terme	108'196'258.27	139'429'457.59	31'233'199.32
101 Créances	1'309'311'900.27	1'269'981'445.85	-39'330'454.42
102 Placements financiers à court terme	6'600'000.00	6'600'000.00	-
104 Actifs de régularisation	487'102'309.22	514'438'879.02	27'336'569.80
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	8'008'942.52	10'271'292.61	2'262'350.09
107 Placements financiers à long terme	906'063'799.87	995'768'118.64	89'704'318.77
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF	324'900.00	286'500.00	-38'400.00
109 Créances envers les financements spéciaux et les fonds sous capitaux de tiers	251'846.85	-	-251'846.85
14 Patrimoine administratif (PA)	**1'844'848'775.78**	**1'841'613'148.19**	**-3'235'627.59**
140 Immobilisations corporelles PA	357'074'289.74	350'954'751.89	-6'119'537.85
142 Immobilisations incorporelles PA	2'467'657.45	1'269'748.00	-1'197'909.45
144 Prêts PA	204'848'019.84	203'619'955.50	-1'228'064.34
145 Participations, capital social PA	1'036'887'718.75	1'036'809'637.75	-78'081.00
146 Subventions d'investissement	243'571'090.00	248'959'055.05	5'387'965.05
Total de l'actif	**4'670'708'732.78**	**4'778'388'841.90**	**107'680'109.12**

20 Capitaux de tiers	**3'599'293'678.59**	**3'585'224'376.70**	**-14'069'301.89**
200 Engagements courants	771'098'863.93	815'736'480.41	44'637'616.48
201 Engagements financiers à court terme	445'000'000.00	511'000'000.00	66'000'000.00
204 Passifs de régularisation	208'227'423.14	212'920'697.58	4'693'274.44
205 Provisions à court terme	106'218'947.63	66'814'527.85	-39'404'419.78
206 Engagements financiers à long terme	1'780'808'519.50	1'696'190'633.55	-84'617'885.95
208 Provisions à long terme	241'501'413.35	238'693'531.45	-2'807'881.90
209 Engagements envers les financements spéciaux et les fonds sous capitaux de tiers	46'438'511.04	43'868'505.86	-2'570'005.18
29 Capital propre	**1'071'415'054.19**	**1'193'164'465.20**	**121'749'411.01**
290 Financements spéciaux sous capital propre	209'045'817.05	272'021'749.97	62'975'932.92
291 Fonds sous capital propre	23'240'172.41	22'893'881.32	-346'291.09
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	29'842'412.38	24'506'048.88	-5'336'363.50
293 Préfinancements	275'378'306.25	310'905'931.32	35'527'625.07
294 Réserves de politique budgétaire	437'387'909.22	462'387'909.22	25'000'000.00
299 Excédent ou découvert du bilan	96'520'436.88	100'448'944.49	3'928'507.61
Total du passif	**4'670'708'732.78**	**4'778'388'841.90**	**107'680'109.12**

Compte de résultats

en francs suisses	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart 2025-B25
Charges d'exploitation	4'202'638'757.84	4'338'720'800.00	4'414'442'288.35	75'721'488.35
30 Charges de personnel	1'159'369'065.55	1'210'373'300.00	1'222'090'565.28	11'717'265.28
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	487'771'595.03	527'890'300.00	496'536'292.33	-31'354'007.67
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'496'374.21	54'137'100.00	46'458'292.51	-7'678'807.49
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	163'149'516.17	85'887'600.00	165'705'690.39	79'818'090.39
36 Charges de transferts	2'128'255'775.71	2'251'895'500.00	2'274'684'853.38	22'789'353.38
37 Subventions redistribuées	208'596'431.17	208'537'000.00	208'966'594.46	429'594.46
Revenus d'exploitation	4'298'595'069.97	4'292'856'500.00	4'462'787'763.15	169'931'263.15
40 Revenus fiscaux	1'743'080'787.69	1'634'223'700.00	1'740'507'011.44	106'283'311.44
41 Patentes et concessions	46'470'254.06	99'867'000.00	148'956'398.70	49'089'398.70
42 Taxes et redevances	287'091'731.90	291'794'200.00	306'189'528.39	14'395'328.39
43 Revenus divers	7'030'669.48	7'603'900.00	6'628'971.62	-974'928.38
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	105'188'381.71	135'417'900.00	104'915'655.04	-30'502'244.96
46 Revenus de transferts	1'901'136'813.96	1'915'412'800.00	1'946'623'603.50	31'210'803.50
47 Subventions à redistribuer	208'596'431.17	208'537'000.00	208'966'594.46	429'594.46
Résultat d'exploitation	**95'956'312.13**	**-45'864'300.00**	**48'345'474.80**	**94'209'774.80**
Résultat financier	41'831'156.55	32'412'900.00	53'564'027.24	21'151'127.24
34 Charges financières	62'226'491.28	61'535'000.00	59'020'808.10	-2'514'191.90
44 Revenus financiers	104'057'647.83	93'947'900.00	112'584'835.34	18'636'935.34
Résultat opérationnel	**137'787'468.68**	**-13'451'400.00**	**101'909'502.04**	**115'360'902.04**
Résultat extraordinaire	-137'360'636.69	-19'563'900.00	-97'980'994.43	-78'417'094.43
38 Charges extraordinaires	233'899'700.92	83'189'300.00	116'978'805.90	33'789'505.90
48 Revenus extraordinaires	96'539'064.23	63'625'400.00	18'997'811.47	-44'627'588.53
Total du compte de résultats	**426'831.99**	**-33'015'300.00**	**3'928'507.61**	**36'943'807.61**

Compte des investissements

en francs suisses	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart 2025-B25
5 Dépenses	**430'081'433.69**	**509'770'100.00**	**392'545'720.15**	**-117'224'379.85**
50 Immobilisations corporelles	199'748'226.43	228'420'100.00	161'769'751.27	-66'650'348.73
52 Immobilisations incorporelles	8'362'451.78	6'094'400.00	1'972'271.48	-4'122'128.52
54 Prêts	39'633'119.00	50'922'100.00	41'239'550.48	-9'682'549.52
55 Participations et capital social	150'000.00	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	173'477'510.73	196'667'500.00	176'028'384.71	-20'639'115.29
57 Subventions d'investissement redistribuées	8'710'125.75	27'666'000.00	11'535'762.21	-16'130'237.79
6 Recettes	**211'979'110.85**	**278'354'200.00**	**213'129'049.72**	**-65'225'150.28**
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	10'987.00	-	3'269'132.96	3'269'132.96
61 Remboursements	-	-	5'638.55	5'638.55
63 Subventions d'investissement acquises	170'117'872.25	216'516'200.00	159'595'780.33	-56'920'419.67
64 Remboursements de prêts	32'203'534.55	33'297'500.00	37'774'201.17	4'476'701.17
65 Transferts de participations	-	-	1.00	1.00
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	936'591.30	874'500.00	948'533.50	74'033.50
67 Subventions d'investissement à redistribuer	8'710'125.75	27'666'000.00	11'535'762.21	-16'130'237.79
Investissements nets	**218'102'322.84**	**231'415'900.00**	**179'416'670.43**	**-51'999'229.57**

Compte de financement

en francs suisses	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart 2025-B25
Compte de résultats				
Charges	4'498'764'950.04	4'483'445'100.00	4'590'441'902.35	106'996'802.35
Revenus	4'499'191'782.03	4'450'429'800.00	4'594'370'409.96	143'940'609.96
Total du compte de résultats	**426'831.99**	**-33'015'300.00**	**3'928'507.61**	**36'943'807.61**
Compte des investissements				
Dépenses	430'081'433.69	509'770'100.00	392'545'720.15	-117'224'379.85
Recettes	211'979'110.85	278'354'200.00	213'129'049.72	-65'225'150.28
Investissements nets	**218'102'322.84**	**231'415'900.00**	**179'416'670.43**	**-51'999'229.57**
Compte de financement				
Total du compte de résultats	426'831.99	-33'015'300.00	3'928'507.61	36'943'807.61
Amortissements et réévaluations	227'688'003.52	229'817'900.00	181'888'225.52	-47'929'674.48
Investissements nets	-218'102'322.84	-231'415'900.00	-179'416'670.43	51'999'229.57
Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement	**10'012'512.67**	**-34'613'300.00**	**6'400'062.70**	**41'013'362.70**

Tableau des flux de trésorerie

en francs suisses	Compte 2024	Compte 2025	Ecart
Total du compte de résultats (excédent de revenus)	426'831.99	3'928'507.61	3'501'675.62
Amortissements et réévaluations du PA	227'688'003.52	181'888'225.52	-45'799'778.00
Créances [1]	-102'746'850.07	39'330'454.42	142'077'304.49
Marchandises, approvisionnements et travaux en cours [1]	557'353.22	-2'262'350.09	-2'819'703.31
Actifs de régularisation du compte de résultats [1]	-45'768'445.96	-17'542'680.79	28'225'765.17
Engagements courants [2]	16'227'139.79	44'637'616.48	28'410'476.69
Provisions [2]	16'090'022.33	-42'212'301.68	-58'302'324.01
Passifs de régularisation du compte de résultats [2]	-34'327'231.33	3'542'049.45	37'869'280.78
Financements spéciaux, fonds et comptes de réserve [2]	36'973'490.72	115'502'745.07	78'529'254.35
Réévaluations du patrimoine financier	-1'500.00	38'400.00	39'900.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationelle	**115'118'814.21**	**326'850'665.99**	**211'731'851.78**
Remboursements	-	5'638.55	5'638.55
Subventions d'investissement acquises	170'243'413.80	151'322'307.92	-18'921'105.88
Remboursements de prêts	32'701'438.79	38'538'273.67	5'836'834.88
Transferts de participations	-	1.00	1.00
Remboursements de subventions d'investissement propres	934'479.30	948'533.50	14'054.20
Subventions d'investissement à redistribuer	8'987'468.75	9'313'705.21	326'236.46
Recettes du compte des investissements	212'866'800.64	200'128'459.85	-12'738'340.79
Immobilisations corporelles	-198'489'305.23	-162'255'512.17	36'233'793.06
Immobilisations incorporelles	-9'067'553.36	-1'915'935.38	7'151'617.98
Prêts	-39'543'907.00	-41'521'403.48	-1'977'496.48
Participations et capital social	-150'000.00	-	150'000.00
Propres subventions d'investissement	-173'940'368.81	-175'497'922.52	-1'557'553.71
Subventions d'investissement redistribuées	-8'763'325.75	-9'502'081.21	-738'755.46
Dépenses du compte des investissements	-429'954'460.15	-390'692'854.76	39'261'605.39
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA	-217'087'659.51	-190'564'394.91	26'523'264.60
Placements financiers et immobilisations du PF [1]	83'632'383.21	-86'435'185.81	-170'067'569.02
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	83'632'383.21	-86'435'185.81	-170'067'569.02
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement	**-133'455'276.30**	**-276'999'580.72**	**-143'544'304.42**
Engagements financiers à court terme [2]	125'000'000.00	66'000'000.00	-59'000'000.00
Engagements financiers à long terme [2]	-86'100'721.42	-84'617'885.95	1'482'835.47
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	**38'899'278.58**	**-18'617'885.95**	**-57'517'164.53**
Variation des disponibilités et placements à court terme [2]	**20'562'816.49**	**31'233'199.32**	**10'670'382.83**

[1] Augmentation (-) / Diminution (+)
[2] Augmentation (+) / Diminution (-)

Divergence par rapport aux recommandations MCH2
Pour des raisons techniques, tous les flux non monétaires n'ont pas pu être exclus et les flux financiers avec certaines entités de l'Etat passant par un compte courant n'ont volontairement pas été éliminés.

Annexes

Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat

1. Base légale

L'établissement du compte de l'Etat se fonde sur la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) du 24.06.1980.

2. Principes MCH2 appliqués

Le compte se base sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP).
Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation. Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

Au niveau de la vision consolidée, le périmètre comprend les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que les Départements et Services de l'Administration cantonale selon l'art. 5b de la LGCAF. Ils sont tous intégrés dans le compte de l'Etat selon la méthode de la consolidation globale, exception faite du Fonds FIGI qui n'est pas consolidé.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de l'efficience, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux et de la gestion axée sur le résultat.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant des mandats de prestations politiques.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est évalué à la valeur nominale. Les valeurs du patrimoine financier du MCH1 ont été transférées au bilan de reprise MCH2 à leur valeur comptable et n'ont pas été retraitées. Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous. Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Disponibilités et placements à court terme

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre, pour autant qu'un fonds ne soit pas dédié. En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales, pour les créances résultant du domaine de la justice, ainsi que pour les créances douteuses de plus de Fr. 10'000.00 si ces dernières n'ont pas encore été transmises au contentieux, si elles sont échues depuis plusieurs mois et si le Service émetteur indique qu'il existe un risque particulier.

La position "Ducroire", rangée à l'actif du bilan, en diminution des créances, s'élève à :
Fr. 88'117'058.82 au 31.12.2025
Fr. 86'386'774.11 au 31.12.2024

Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période du placement pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Marchandises, fournitures et travaux en cours

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant, à la valeur fiscale ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale, mais au maximum à leur valeur d'acquisition.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période du placement pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. En l'absence du coût d'acquisition, la valeur vénale au moment de l'entrée s'applique.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

Les créances résultant de financements spéciaux des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements corporels et incorporels est fixé à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet. Les subventions d'investissement, les prêts et les participations figurent uniquement à l'actif du bilan.

Les investissements financés par des fonds et des financements spéciaux sont amortis ou réévalués à 100 % dans l'année de leur dépense. La part dépassant le taux d'amortissement ordinaire est enregistrée dans les amortissements extraordinaires.

Dès l'entrée en vigueur du MCH2, les valeurs comptables avant amortissement inférieures à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet (nouveaux projets d'investissements dès 2018, hors prêts, participations et capital social) sont entièrement amorties sur l'ordinaire.

Conformément à l'art. 14 al. 4 de la LGCAF, des amortissements supplémentaires doivent être opérés dans la mesure où la situation financière et la conjoncture le permettent.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

L'amortissement a lieu généralement dès l'enregistrement de la première dépense, sur douze mois.
L'éventuelle valeur résiduelle n'est pas intégralement amortie à la fin de la durée d'utilisation de l'immobilisation concernée mais selon la règle de la valeur seuil (CHF 200'000.00 pour les nouveaux biens dès 2018, sinon CHF 1'000.00 en général pour les cas des années antérieures).
Les valeurs brutes des investissements ne sont pas publiées.
Ces divergences s'expliquent par le fait que certaines valeurs ne sont pas toujours connues, vu le caractère des investissements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif, qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation, sont amorties par catégorie à leur valeur comptable résiduelle.

Liste des taux d'amortissements ordinaires appliqués (méthode dégressive) :
Terrains : 0%
Routes nationales : 100%
Routes et voies de communication : 10%
Aménagement des cours d'eau : 10%
Bâtiments : 8%
Forêts : 0%
Biens meubles : 40%
Autres immobilisations corporelles : 40%.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles.
Le taux d'amortissement ordinaire est de 50%.

Prêts

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social

Les participations sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Les participations acquises sont évaluées à leur valeur d'acquisition. En absence de cette dernière, la valeur boursière est appliquée ou, en dernier lieu, la valeur nominale est déterminante.

Si aucun dividende, respectivement intérêt n'est distribué, ou si aucune perte de valeur n'est réputée durable, les placements sont généralement ramenés à un franc chaque année au 31 décembre.

Lors du bilan de reprise du MCH2, les participations du patrimoine administratif, pour lesquelles un rendement régulier a été distribué, ont été évaluées à leur valeur boursière au 01.01.2018, si cette dernière était disponible, sinon à leur valeur nominale. Une réserve de fluctuation de valeur de 10% sur ce montant a également été enregistrée comme correctif d'actifs.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Le complément à la recommandation « Vision consolidée » du 10.06.2020 n'est pas appliqué. Le périmètre de consolidation comprend les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que les Départements et Services de l'Administration cantonale conformément à l'art. 5b de la LGCAF et correspondant au cercle 1 et au cercle 2 de consolidation selon la recommandation 13 du MCH2. Ils sont tous intégrés dans le compte de l'Etat selon la méthode de la consolidation globale, exception faite du Fonds FIGI qui n'est pas consolidé conformément à la loi sur le Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI).

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Elles sont comptabilisées au net et figurent uniquement à l'actif du bilan.

Le taux d'amortissement ordinaire est en principe de 15%.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La comptabilisation des subventions d'investissement est enregistrée selon les disponibilités budgétaires et n'est pas toujours prise en compte dans l'année où les travaux ont été achevés par des tiers. Cette manière de faire est conforme à la loi sur les subventions du 13.11.1995.

Un taux d'amortissement unique est utilisé pour les subventions d'investissements, la sectorisation de ces dernières ne pouvant pas toujours être appliquée et n'étant pas suffisamment précise.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants

Les engagements courants sont des engagements provenant de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles en l'espace d'un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. De plus, figurent également sous cette rubrique des financements de la Confédération.

Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique, la distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Provisions à court terme

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie des fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

Les soldes d'heures supplémentaires du personnel et les soldes de vacances ne sont pas provisionnés car, selon le règlement sur le temps de travail dans l'administration cantonale, les soldes ne donnent pas de droit à un paiement et il n'y a donc pas de risque financier.

Engagements financiers à long terme

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Pour des raisons techniques et afin de maintenir l'historique, la distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

Provisions à long terme

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux sous capital propre

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan. Les mouvements de fonds sont définis sur la base des dispositions légales cantonales. Lorsque la base légale autorise le postfinancement, un compte de financement spécial ou un fonds peut présenter un solde négatif et être classé au passif du bilan (exemple : Caisse de prévoyance (CPVAL) dans le tableau "Financements spéciaux et fonds".

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les attributions et les prélèvements sont comptabilisés sur des rubriques du compte de résultats, à l'exception des transferts entre fonds, financements spéciaux et comptes de réserve qui sont comptabilisés directement via le bilan, ceci en application de la LGCAF.
Les allocations aux fonds sont réglées dans la LGCAF, ainsi que dans les bases légales spécifiques.

Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires

Il s'agit de financements spéciaux constitués à partir des excédents budgétaires qui se fondent sur l'art. 22 al. 3 et 4 de la LGCAF. Ces montants sont limités à une période de compensation de trois ans par projet ou à la durée de réalisation de la convention-programme.

Préfinancements

Les préfinancements sont des réserves pour des projets futurs.

Réserves de politique budgétaire

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

7. Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont comptabilisées généralement selon le principe de l'échéance des impôts avec des éventuelles corrections internes des acomptes facturés.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les créances fiscales doivent être comptabilisées sur la base des bordereaux envoyés.

Cependant, pour des raisons pratiques et de simplification, les correctifs ne sont pas envoyés au moment de la clôture du compte, mais lors des taxations définitives.

Ainsi, les écritures ci-dessous sont enregistrées manuellement via des comptes débiteurs et créanciers généraux :

en francs suisses	Ajustement 2024		Ajustement 2025	
	Impôts personnes physiques	**Impôts personnes morales**	**Impôts personnes physiques**	**Impôts personnes morales**
Correction des acomptes de l'impôt cantonal	-36'100'000.00	7'900'000.00	-63'840'000.00	-420'000.00
Correction des décomptes de l'impôt à la source	-5'000'000.00	-	-6'250'000.00	-
Total	**-41'100'000.00**	**7'900'000.00**	**-70'090'000.00**	**-420'000.00**

Augmentation(+) / Diminution (-)

Etat du capital propre

en francs suisses	Solde au 31.12.2024	Attribution	Prélèvement	Solde au 31.12.2025
290 Financements spéciaux sous capital propre	209'045'817.05	164'569'543.03	-101'593'610.11	272'021'749.97
291 Fonds sous capital propre	23'240'172.41	441'335.45	-787'626.54	22'893'881.32
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	29'842'412.38	8'558'469.96	-13'894'833.46	24'506'048.88
293 Préfinancements	275'378'306.25	40'798'667.00	-5'271'041.93	310'905'931.32
294 Réserves de politique budgétaire	437'387'909.22	25'000'000.00	-	462'387'909.22
299 Excédent ou découvert du bilan	96'520'436.88	3'928'507.61	-	100'448'944.49
29 Capital propre	**1'071'415'054.19**	**243'296'523.05**	**-121'547'112.04**	**1'193'164'465.20**

Tableau des participations dès Fr. 200'000.00 (valeur nominale)

en francs suisses	Nombre détenu	Part du canton	Capital total de l'organisation	Valeur nominale	Rendement 2025	Valeur comptable au 31.12.2024	Valeur comptable au 31.12.2025
Institut de droit public							
Banque Cantonale du Valais SA	11'062'501	70%	158'000'000.00	110'625'010.00	44'250'004.00	1'064'212'615.50	1'064'212'615.50
Banque nationale suisse SA	1'000	1%	25'000'000.00	250'000.00	15'000.00	3'889'000.00	3'889'000.00
Société suisse de crédit hôtelier SCH [1]	750	1%	28'366'000.00	375'000.00	-	1.00	1.00
Fonds FIGI		100%	10'000'000.00	10'000'000.00	-	10'000'000.00	10'000'000.00
Société anonyme							
BLS SA	837'138	1%	79'442'336.00	837'138.00	-	1.00	1.00
Centre de Cautionnement et de Financement SA	80'000	23%	17'390'850.00	4'000'000.00	75'000.00	1.00	1.00
FMV SA (type A) [2]	1'020'000	100%	51'000'000.00	51'000'000.00	3'366'667.00	51'000'000.00	51'000'000.00
FMV SA (type B) [2]	80'000	8%	49'000'000.00	4'000'000.00	133'333.30	4'000'000.00	4'000'000.00
Groupe CGN SA	32'602	4%	19'854'925.00	815'050.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	7'640	13%	14'400'000.00	1'910'000.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs SA	6'538	3%	15'000'000.00	490'350.00	120'600.00	1.00	1.00
RegionAlps SA	79'800	12%	6'650'000.00	798'000.00	-	1.00	1.00
Salines Suisses SA	561'920	3%	18'724'000.00	561'920.00	-	320'000.00	561'920.00
SelFin Invest SA	-	0%	-	-	5'463.58	320'000.00	-
TMR Transports de Martigny et Régions SA	289'025	43%	6'790'000.00	2'890'250.00	-	1.00	1.00
Transports Publics du Chablais SA	60'008	7%	8'750'000.00	600'080.00	-	1.00	1.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	6'700	27%	12'200'000.00	3'350'000.00	402'000.00	3'350'000.00	3'350'000.00
Fondation							
Fondation Château Mercier			700'000.00	500'000.00	-	1.00	1.00
Fondation Château de Tourbillon			400'000.00	200'000.00	-	1.00	1.00
Fondation The Ark			2'800'000.00	280'000.00	-	1.00	1.00
Société coopérative							
Cautionnement romand, société coopérative [1, 3]	3'500	18%	19'766'000.00	3'500'000.00	-	1.00	1.00
Divers							
Aménagement Pallazuit [4]				3'900'000.00	-	1.00	1.00
Valinvest [1]	1'000	43%		10'000'000.00	19'970.17	13'431'200.00	13'431'200.00
Une réserve de fluctuation de valeur sur les participations figure au bilan comme correctif d'actif						114'102'306.25	114'102'306.25

[1] part du canton lors de son dernier rapport annuel publié

[2] l'Etat du Valais détient au total 55% du capital action de FMV SA

[3] en vertu de l'art. 3 des statuts de la coopérative, chaque canton sociétaire doit augmenter sa part au capital en tout temps, pour permettre d'accroître la capacité d'octroi de cautionnement de la part de Cautionnement romand, pour les PME sises sur son territoire

[4] droit de participation

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les participations détenues par l'Etat du Valais de manière indirecte ne sont pas publiées dans le compte de l'Etat, ces données étant disponibles dans leur propre rapport annuel.

Participations - activités et tâches publiques à fournir par l'organisation

	Activités et tâches publiques
Institut de droit public	
Banque Cantonale du Valais SA	La banque offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du canton. Elle contribue au développement harmonieux et durable de l'économie valaisanne, dans les limites des règles prudentielles de la branche.
Banque nationale suisse SA	La Banque nationale mène la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution conjoncturelle.
Société suisse de crédit hôtelier SCH	Octroi de prêts pour la modernisation d'hébergement, la construction de nouveaux hébergements basé sur la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement.
Fonds FIGI	Le fonds a pour mandat de financer les activités suivantes, sous réserve de dispositions spéciales: l'acquisition d'immeubles; la construction d'immeubles; l'acquisition de terrains destinés à la construction d'immeubles; la transformation et l'agrandissement des immeubles propriété de l'Etat du Valais; l'entretien et la mise en conformité des immeubles propriété de l'Etat du Valais; l'exploitation et la gestion des biens immobiliers, y compris des biens loués par l'Etat. Le fonds doit servir prioritairement pour les immeubles du patrimoine administratif.
Société anonyme	
BLS SA	La société a pour objet la fourniture de prestations dans les domaines du transport ferroviaire, routier, maritime, du tourisme et des loisirs. Elle fournit également des prestations aux sociétés du groupe et aux participations. Dans le cadre de ses prestations, la société exploite également un service de change.
Centre de Cautionnement et de Financement SA	La société a pour but d'offrir des prestations de financement, de consultance et de promotion en matière économique et d'investir des capitaux dans des entreprises ayant leur siège en Suisse et représentant un bon potentiel de croissance, dans le but de contribuer au renforcement et/ou au développement du tissu économique du canton du Valais.
FMV SA (type A et B)	FMV a pour buts de contribuer à valoriser le patrimoine hydraulique des collectivités publiques valaisannes et à approvisionner en électricité le canton au profit d'un développement harmonieux de son économie.
Groupe CGN SA	La prise et la gestion de participations dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière et immobilière, en rapport avec la navigation sur le lac Léman, notamment dans les sociétés CGN Belle Epoque SA et CGN SA.
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	La société assure notamment la maintenance, la rénovation, la construction et le bon fonctionnement des infrastructures du groupe Matterhorn Gotthard Bahn.

	Activités et tâches publiques
Matterhorn Gotthard Verkehrs SA	La société assure notamment la gestion du transport de voyageurs, du transport de voitures et du transport de marchandises par voies de chemin de fer, y compris l'entretien, le renouvellement et l'acquisition du matériel roulant. Sur la route, elle organise dans son domaine d'activité le transport régulier, le remplacement du train et les offres touristiques.
RegionAlps SA	Essentiellement, offrir des prestations de transports publics, notamment dans le domaine du trafic voyageurs régional.
Salines Suisses SA	La société a pour objet la production, l'importation et l'exportation, le commerce, la vente et la valorisation de sel, de mélanges de sel et de saumure, ainsi que l'exercice de toutes les activités connexes. Elle veille à garantir à long terme un approvisionnement sûr en sel en Suisse.
SelFin Invest SA	La société a été fusionnée en 2025 par absorption dans la société les Salines Suisses SA.
TMR Transports de Martigny et Régions SA	La société a pour but l'exploitation des lignes de chemin de fer Martigny-Orsières et Martigny-Châtelard qui sont au bénéfice de concessions fédérales et cantonales.
Transports Publics du Chablais SA	La société a pour but de fournir des prestations de transport public. Elle exploite les lignes de chemins de fer Aigle-Leysin (AL), Aigle-Ollon-Monthey-Champéry (AOMC), Aigle-Sépey-Diablerets (ASD), et Bex-Villars-Bretaye (BVB). Les lignes de chemins de fer susmentionnées sont au bénéfice de concessions fédérales. La société exploite également des lignes de bus.
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité); exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres (bâtiments et infrastructures de la gare nord, centrale et aménagements hydroélectriques); procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.
Fondation	
Fondation Château Mercier	La Fondation a pour but de promouvoir, dans le cadre du château, de ses dépendances et jardins, la vie culturelle et artistique.
Fondation Château de Tourbillon	Conservation, entretien et mise en valeur du Château de Tourbillon, de ses enceintes et de ses voies d'accès en raison de sa valeur historique.
Fondation The Ark	Apporter un soutien au développement économique cantonal, à savoir dynamiser et diversifier le tissu économique valaisan en s'appuyant sur les compétences présentes dans le canton mais également en développant des pôles technologiques capables d'offrir une concentration importante d'entreprises innovantes. Elle peut prendre des participations dans les sociétés gérant ces sites technologiques ainsi que dans les entreprises soutenant le développement économique du canton du Valais.
Société coopérative	
Cautionnement romand, société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales en romandie.
Divers	
Aménagement Pallazuit	Selon la convention du 1er juin 2012, les communes concédantes cèdent à l'Etat une part de leur droit de participation, découlant du droit de retour, au futur concessionnaire pour l'exploitation des forces hydrauliques, le tout dans le cadre de l'octroi d'une nouvelle concession. En contrepartie, l'Etat a versé aux communes concédantes une indemnité de 3.9 mios de francs.
Valinvest	Valinvest est un véhicule de placement permettant d'assurer, dans la pérennité, le financement régulier (annuel) de CCF SA – Fonds d'investissement capital-risque et d'offrir aux caisses de pension la possibilité de donner une impulsion à l'économie valaisanne, en permettant la mise en place d'une solution de capital-risque.

Tableau des provisions dès Fr. 200'000.00

en francs suisses	Solde au 31.12.2024	Variation	Solde au 31.12.2025
Provisions à court terme			
Administration cantonale des finances			
Intérêts sur le régime de pensions des magistrats	1'024'492.15	-1'024'492.15	-
Service de la santé publique			
Frais pour les hospitalisations hors canton	15'602'000.00	5'146'000.00	20'748'000.00
Subsides pour la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie et ADB	32'366'000.00	-1'920'000.00	30'446'000.00
Service de l'agriculture			
Intempéries 2024	1'166'362.00	-1'166'362.00	-
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation			
Catastrophe naturelle de Blatten 2025	-	280'000.00	280'000.00
Service de la mobilité			
Intempéries 2024	23'170'333.48	-23'170'333.48	-
Catastrophe naturelle de Blatten 2025	-	9'989'644.85	9'989'644.85
Service des forêts, de la nature et du paysage			
Intempéries 2024	615'180.00	-615'180.00	-
Service de l'environnement			
Pollution mercure	1'600'000.00	-200'000.00	1'400'000.00
Catastrophe naturelle de Blatten 2025	-	250'000.00	250'000.00
Service des dangers naturels			
Intempéries 2024	30'527'928.00	-30'527'928.00	-
Catastrophe naturelle de Blatten 2025	-	1'739'956.00	1'739'956.00
Abondantes chutes de neige du 17 avril 2025	-	1'833'115.00	1'833'115.00
Provisions à long terme			
Administration cantonale des finances			
Coût de la garantie statique CPVAL [1]	72'028'301.00	-10'579'959.90	61'448'341.10
Rente pont AVS	12'529'562.00	3'014'953.00	15'544'515.00
Pension des magistrats	42'182'000.00	-1'575'000.00	40'607'000.00
Service cantonal des contributions			
Remboursement impôt anticipé [2]	75'000'000.00	7'000'000.00	82'000'000.00
Service de l'énergie et des forces hydrauliques			
Litiges en lien avec l'impôt spécial sur les forces hydrauliques	1'005'796.20	332'325.00	1'338'121.20
Service de la santé publique			
Frais pour les hospitalisations hors canton	5'963'000.00	-1'723'000.00	4'240'000.00
Subsides pour la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie et ADB	26'572'000.00	130'000.00	26'702'000.00
Service de l'agriculture			
Catastrophe naturelle de Blatten 2025	-	692'800.00	692'800.00
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation			
Remboursement des aides COVID à la Confédération	6'100'000.00	-100'000.00	6'000'000.00

[1] Dès le 01.01.2020, la Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL) est constituée d'une caisse de prévoyance ouverte (CPO) et à titre transitoire, d'une caisse de prévoyance fermée (CPF).

En dérogation aux principes d'évaluation du Canton du Valais, la provision CPVAL est examinée et réévaluée à moyen terme (dernière évaluation : 31.12.2024).

La variation annuelle de la provision CPVAL concerne le financement de la part de la garantie statique par le Canton du Valais.

[2] La Confédération estime la provision de l'impôt anticipé pour l'Etat du Valais à Fr. 129'628'363 pour l'année 2025.
En tenant compte du fonds de fluctuations de recettes et après consultation du SRS-CSPCP, le risque de perte sur les recettes à court terme est suffisamment pris en compte.

Tableau des garanties

en francs suisses			Solde ou montant contracté au 31.12.2024	Solde ou montant contracté au 31.12.2025	Ecart
Banque Cantonale du Valais Conformément à la loi du 01.10.1991 sur la Banque Cantonale du Valais, le canton garantit les engagements de la banque.			p.m.	p.m.	
CPVAL Conformément aux art. 5 et 7 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais du 14.12.2018, l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL selon l'art. 72c LPP. Conformément à l'art. 6 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais s'appliquent les systèmes suivants : - une capitalisation partielle avec garantie de l'Etat du Valais pour la CPF ; - une capitalisation complète sans garantie de l'Etat du Valais pour la CPO.			p.m.	p.m.	
Hôpital du Valais Conformément à l'art. 40 de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) du 13.03.2014, l'Etat du Valais accorde les cautionnements et/ou les prêts jusqu'à un montant maximal de 30% du budget annuel pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements de l'Hôpital du Valais et les cautionnements supplémentaires pour les nouvelles constructions.			100'000'000.00	100'000'000.00	-
	Au 31.12.2024	*Au 31.12.2025*			
Montants décidés	615'152'979.30	909'152'979.30			
dont ceux financés par le canton	255'550'000.00	303'300'000.00			
Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais Conformément aux décisions du Grand Conseil des 10.02.2009, 10.05.2012 et 09.02.2021, aux décisions du Conseil d'Etat des 22.05.2019, 30.12.2020 et 09.06.2021, l'Etat du Valais accorde un cautionnement à l'Etablissement intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais pour le financement de la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais et pour garantir le fonds de roulement.			102'967'500.00	109'202'500.00	6'235'000.00
	Au 31.12.2024	*Au 31.12.2025*			
Montants décidés	132'737'500.00	132'737'500.00			
Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) Conformément à la décision du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du 04.10.2019, l'Etat du Valais accorde un cautionnement pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements de l'OCVS ainsi qu'au dispositif pré-hospitalier, dans le cadre des missions attribuées à l'OCVS et de la planification arrêtée par le Conseil d'Etat (cf. art. 18 al. 4 de la Loi sur l'organisation des secours sanitaires).			-	-	-
	Au 31.12.2024	*Au 31.12.2025*			
Montants décidés	3'000'000.00	3'000'000.00			
La Castalie Conformément à l'art. 14 de l'ordonnance du 26.10.2011 sur l'organisation et le fonctionnement de La Castalie, l'Etat du Valais accorde un cautionnement en garantie d'un crédit d'exploitation souscrit par La Castalie afin de financer le fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.			8'000'000.00	8'000'000.00	-
	Au 31.12.2024	*Au 31.12.2025*			
Montants décidés	8'000'000.00	8'000'000.00			

en francs suisses	Solde ou montant contracté au 31.12.2024	Solde ou montant contracté au 31.12.2025	Ecart
Aide en matière d'investissements (LIM) [1]	4'262'850.00	3'442'800.00	-820'050.00
Prêts accordés par la Confédération conformément à la LF du 21.03.1997 sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne.			
Au 31.12.2024 / *Au 31.12.2025*			
Solde des prêts accordés 8'525'700.00 / 6'885'600.00			
Le canton supporte 50% des pertes éventuelles.			
Promotion économique	14'328'000.00	13'613'000.00	-715'000.00
Cautionnements accordés en application de la loi sur la politique économique cantonale du 11.02.2000 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 29.06.2001 concernant les aides financières sous forme de cautionnements.			
Fonds cantonal pour le tourisme	24'703'000.00	24'538'000.00	-165'000.00
Cautionnements accordés en application de la loi sur le tourisme du 09.02.1996 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 11.06.2015 concernant le fonds cantonal pour le tourisme et les engagements sous forme de garanties.			
Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements	926'454.00	757'638.00	-168'816.00
Cautionnements accordés conformément au décret cantonal du 16.11.1984, à la loi du 30.06.1988 sur le logement et RE du 07.02.1990.			
Prêts NPR	78'761'327.00	83'191'044.00	4'429'717.00
Parts fédérales versées dans le cadre du programme de mise en œuvre de la politique régionale du Canton du Valais selon les conventions-programmes entre la Confédération suisse et le Canton du Valais.			
HES-SO Valais-Wallis			
Gestion financière et comptabilité	-	-	-
Conformément à l'art. 28 al. 3 de la loi sur la HES-SO Valais-Wallis du 16.11.2012, l'Etat du Valais garantit les emprunts de la HES-SO Valais-Wallis.			
Au 31.12.2024 / *Au 31.12.2025*			
Montants décidés 4'000'000.00 / 4'000'000.00			
Campus du Pôle Santé - Sion	-	-	-
Conformément aux décisions du Grand Conseil des 11.11.2020 et 14.12.2021, et selon décisions du Conseil d'Etat des 17.08.2022, 05.04.2023, 28.02.2024 et 26.02.2025, l'Etat du Valais cautionne la totalité des coûts de ladite construction.			
Au 31.12.2024 / *Au 31.12.2025*			
Montants décidés 97'869'300.00 / 98'489'900.00			
dont ceux financés par le canton 30'685'000.00 / 45'685'000.00			
Campus EDHEA et Ecole de Couture - Sierre	-	-	-
Conformément à la décision du Grand Conseil du 11.05.2023 et à la décision du Conseil d'Etat du 28.02.2024 et 26.02.2025, l'Etat du Valais cautionne la totalité de ladite construction.			
Au 31.12.2024 / *Au 31.12.2025*			
Montants décidés 47'205'100.00 / 47'738'200.00			
dont ceux financés par le canton 5'280'000.00 / 9'280'000.00			

en francs suisses	Solde ou montant contracté au 31.12.2024	Solde ou montant contracté au 31.12.2025	Ecart
Aides aux exploitations paysannes Conformément à l'ordonnance fédérale du 26.11.2003 sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.	3'033'021.60	3'086'810.05	53'788.45
Crédits d'investissements agricoles Conformément à l'ordonnance fédérale du 07.12.1998 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.	62'229'213.85	63'430'303.05	1'201'089.20
Crédits d'investissements forestiers Conformément à la loi fédérale sur les forêts du 04.10.1991, le canton supporte les pertes éventuelles	764'072.50	3'493'790.00	2'729'717.50
Cautionnements cantonaux COVID-19 Conformément aux décisions du Conseil d'Etat du 19.02.2021 et du 16.04.2021, l'Etat du Valais se porte caution d'emprunts contractés lors du COVID-19 par des entreprises reconnues comme cas de rigueur avec un recul du chiffre d'affaires sans fermeture ordonnée.	1'364'498.00	1'030'823.75	-333'674.25
Fonds cantonal pour les remontées mécaniques - géré par le CCF SA Conformément aux décisions du Grand Conseil des 17.05.2018 et 20.02.2019, l'Etat du Valais se porte caution pour les engagements dudit fonds en vue de l'octroi de prêts.	-	-	-
	Au 31.12.2024	*Au 31.12.2025*	
Montants décidés	270'000'000.00	270'000'000.00	
dont ceux financés par le canton	37'700'000.00	43'000'000.00	
Décret concernant l'octroi de mesures exceptionnelles à des acteurs économiques touchés par des événements majeurs et imprévisibles, exogènes Conformément à la décision du Grand Conseil du 15.11.2024, l'Etat du Valais cautionne un montant cumulé maximum. Ce décret a une durée limitée à trois ans.	100'000'000.00	100'000'000.00	-
	Au 31.12.2024	*Au 31.12.2025*	
Montants décidés	100'000'000.00	100'000'000.00	

[1] Les montants ne sont plus arrondis

Principaux crédits d'engagement

en francs suisses	Subvention cantonale allouée	Subvention versée années précédentes	Subvention versée année 2025	Crédits d'engagement ouverts au 31.12
Participations de l'Etat du Valais à des tiers (projets en cours en 2025)				
Adductions d'eau, locaux du feu, CSI	9'075'832.74	3'167'797.78	2'678'617.84	4'065'587.24
Infrastructures sportives	13'312'215.45	4'854'789.43	2'000'000.00	6'321'661.02
Investissements EMS et OCVS	48'617'796.42	23'861'762.20	6'540'240.34	18'162'847.63
Institutions spécialisées dans le domaine du handicap	86'273'721.69	46'479'528.94	6'822'997.37	34'159'030.54
Constructions adaptées aux personnes en situation de handicap	756'431.30	123'595.00	308'163.30	319'166.35
Institutions pour mineurs	5'826'840.20	1'082'779.70	799'242.79	3'921'251.73
Bâtiments scolaires : enseignement primaire	59'327'982.00	12'504'112.00	7'906'236.00	38'314'038.00
Bâtiments scolaires : CO et degré secondaire	9'425'836.00	3'360'000.00	1'953'764.00	4'071'345.00
Encouragement au logement	201'737'762.00	189'280'559.83	2'499'232.00	9'925'229.67
Remontées mécaniques	20'000'000.00	5'000'000.00	2'000'000.00	13'000'000.00
Améliorations structurelles	144'224'360.00	30'596'561.40	9'989'411.55	103'618'866.05
Abornements et mensurations cadastrales	57'108.10	33'879.70	13'032.25	10'196.00
Transport public et mobilité	230'105'402.32	149'849'656.42	23'743'216.59	56'512'529.56
Entreprises de transport, prêts conditionnellement remboursables	9'787'260.48	-	2'687'260.48	6'100'000.00
Corrections de torrents	264'724'197.50	117'692'907.90	24'877'595.75	119'354'552.85
Monuments historiques	23'878'631.25	10'565'085.40	2'174'505.80	10'993'879.05
Protection des sites	1'120'159.15	153'730.40	341'868.45	603'473.25
Equipement de dessertes, forêts de protection	181'138'970.80	102'502'118.10	19'520'826.75	58'547'789.25
Travaux de protection contre les dangers naturels	80'159'717.40	33'500'651.70	14'397'421.95	31'128'326.60
Itinéraires de mobilité de loisirs	6'070'821.50	460'586.30	1'548'936.87	4'061'298.33
Assainissement eaux usées, ordures, sites pollués	56'964'371.15	10'956'701.35	4'099'931.30	41'874'620.00
Programme bâtiments économie d'énergie	237'365'323.00	107'416'803.00	37'605'715.00	90'913'531.00
Total				**655'979'219.12**

en francs suisses	Coût total	Paiements effectués années précédentes	Paiements effectués année 2025	Solde à payer total	Crédits d'engagement ouverts au 31.12 [1]
Investissements propres (projets en cours en 2025)					
Routes nationales - A9 [2]	-	-	71'526'645.31	288'514'896.32	11'188'077.30
Routes principales suisses	784'805'032.00	478'780'211.00	22'401'545.00	283'623'276.00	-
Autres routes cantonales et ouvrages d'art	831'170'803.00	514'476'159.00	27'795'577.00	288'899'068.00	210'941'382.00
Correction du Rhône	1'181'135'965.00	307'190'290.41	10'976'593.75	862'969'080.84	309'564'931.97
Projet eJustice	21'079'500.00	-	-	21'079'500.00	21'079'500.00
Polycom	43'800'000.00	38'477'422.41	1'011'488.31	4'311'089.28	4'311'089.28
Projets d'informatisations au SCC	9'400'000.00	2'079'109.69	185'040.24	7'135'850.07	7'135'850.07
Stratégie informatique 2015-2024	89'800'000.00	85'422'970.80	629'885.85	3'747'143.35	3'747'143.35
DEM2017.110 Nouveau logiciel CMS	4'612'443.00	2'395'333.60	789'011.75	1'428'097.65	1'428'097.65
Equipement centrale d'engagement	12'192'500.00	10'186'838.68	-	2'005'661.32	2'005'661.32
Projet eConstruction	3'756'038.00	2'787'481.74	412'687.78	555'868.48	555'868.50
Equipement centre ETERPYS	4'827'000.00	2'940'000.00	2'016'500.00	-	-
Projet eBadges	3'114'100.00	1'268'339.27	348'627.02	1'497'133.71	1'497'133.70
Investissements hospitaliers	5'123'000.00	2'998'781.17	737'963.07	1'386'255.76	1'386'255.75
Total					**574'840'990.89**

[1] Part du canton

[2] Vu l'étalement du projet, les données historiques ne sont pas reproduites ici.
Pour des raisons techniques, le solde à payer ainsi que le solde du crédit d'engagement ouvert correspondent à la situation au 9 mars 2026.

en francs suisses	Coût total	Paiements effectués années précédentes	Paiements effectués année 2025	Solde à payer total	Crédits d'engagement ouverts au 31.12 [1]
Campus Energypolis (projets en cours en 2025)					
Création campus Energypolis (yc achat bâtiment hors crédit cadre)	60'015'000.00	57'021'329.35	-	1'223'124.55	1'100'812.10
ALPOLE Sion	64'101'052.75	62'199'989.35	87'395.64	1'813'667.76	1'632'300.98
Parc innovation Sion	44'606'460.00	28'386'835.34	2'000'200.00	14'219'424.66	14'206'613.72
Pôle santé (part fonds XXIe siècle)	4'846'900.00	1'821'100.00	624'800.00	2'401'000.00	2'160'900.00
Total					**19'100'626.79**

[1] Part du canton

Tableau des immobilisations du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 31.12.2024	Investissement net	% [3]	Amortissement ordinaire	Amortissement supplémentaire	Solde au 31.12.2025
Immobilisations corporelles						
1400 - Terrains	34'913'060.62	-	0%	-	-	34'913'060.62
1401 - Routes / voies de communication [1]	83'353'446.00	53'621'373.33	10%	18'412'509.99	20'660'202.34	97'902'107.00
1402 - Aménagement des cours d'eau	10'044'628.15	4'445'032.56	10%	1'569'167.39	3'002'681.32	9'917'812.00
1404 - Bâtiments [2]	206'143'386.08	752'987.79	8%	17'443'366.16	589'863.59	188'863'144.12
1405 - Forêts	110'264.70	-	0%	-	-	110'264.70
1406 - Biens meubles	15'613'968.34	6'619'255.87	40%	5'109'875.66	1'292'273.00	15'831'075.55
1409 - Autres immobilisations corporelles	6'895'535.85	-622'971.34	40%	1'679'585.61	1'175'691.00	3'417'287.90
Immobilisations incorporelles						
1420 - Logiciel	940'129.00	1'073'517.78	50%	1'151'233.78	356'428.00	505'985.00
1421 - Licences, droits d'utilisation, droits des marques	733'657.45	-	50%	366'829.45	-	366'828.00
1429 - Autres Immobilisations incorporelles	793'871.00	461'573.17	50%	656'633.17	201'876.00	396'935.00
Total des immobilisations	**359'541'947.19**	**66'350'769.16**		**46'389'201.21**	**27'279'015.25**	**352'224'499.89**
Total des subventions d'investissement [1]	**243'571'090.00**	**117'841'086.86**	**15%**	**93'325'213.00**	**19'127'908.81**	**248'959'055.05**

[1] Les investissements ci-dessous sont amortis à 100% par les rubriques ordinaires :

Routes nationales - rubrique 1401	2'845'812.23
Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) - subventions d'investissement	23'139'572.00

[2] Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet. Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.

Valeurs comptables des immobilisations gérées par le Fonds FIGI:

en francs suisses	Comptabilité Fonds FIGI		Comptabilité Etat du Valais		Total	
	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025
Patrimoine financier (PF)						
1080 - Terrains PF	7'551'083	7'546'931	-	-	7'551'083	7'546'931
1084 - Bâtiments PF	4'519'546	4'519'546	-	-	4'519'546	4'519'546
Total du PF	**12'070'629**	**12'066'477**	**-**	**-**	**12'070'629**	**12'066'477**
Patrimoine administratif (PA)						
1400 - Terrains PA	7'476'001	12'390'215	11'192'778	11'192'778	18'668'778	23'582'993
1404 - Bâtiments PA	173'284'842	188'974'884	150'176'023	137'465'375	323'460'865	326'440'259
1407 - Installations en construction PA	120'374'673	176'115'026	-	-	120'374'673	176'115'026
Total du PA	**301'135'516**	**377'480'125**	**161'368'801**	**148'658'153**	**462'504'317**	**526'138'278**
Total des immobilisations	**313'206'144**	**389'546'602**	**161'368'801**	**148'658'153**	**474'574'945**	**538'204'755**

[3] En raison de dispositions légales fédérales ou d'exigences spécifiques, dans certains domaines (UT III, remontées mécaniques gérées, etc.), les taux d'amortissements peuvent changer de ceux appliqués ordinairement (cf. liste de ces taux ordinaires figurant au point 6.1.2. dans les "Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat").

Placements financiers à long terme

en francs suisses	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Ecart
Placements auprès des banques	149'000'000.00	95'000'000.00	-54'000'000.00
Placements auprès des institutions publiques	193'565'000.00	267'565'000.00	74'000'000.00
Prêts à des institutions publiques	224'637'784.10	212'695'643.45	-11'942'140.65
Prêts au Fonds cantonal pour les remontées mécaniques	37'700'000.00	43'000'000.00	5'300'000.00
Prêts au Fonds FIGI	301'135'515.77	377'480'125.39	76'344'609.62
Divers	25'500.00	27'349.80	1'849.80
Total des placements financiers à long terme	**906'063'799.87**	**995'768'118.64**	**89'704'318.77**

Prêts du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Ecart
Prêts du patrimoine administratif	**592'439'306.49**	**595'799'968.85**	**3'360'662.36**
Aides aux exploitations paysannes	6'066'043.20	6'173'620.10	107'576.90
Aides d'urgence aux entreprises culturelles	104'686.95	-	-104'686.95
Aides en matière d'investissement	217'899'644.00	219'090'897.00	1'191'253.00
Caritas Valais, service de désendettement	50'000.00	50'000.00	-
Crédits agricoles cantonaux	945'000.00	1'451'700.00	506'700.00
Crédits d'investissements agricoles	62'229'213.85	63'430'303.05	1'201'089.20
Crédits d'investissements forestiers [1]	764'072.50	3'493'790.00	2'729'717.50
Commune de Champéry (Fondation du Centre National de Glace)	120'000.00	100'000.00	-20'000.00
Logement	598'000.00	556'000.00	-42'000.00
Prêts d'études	17'790'051.79	17'474'177.02	-315'874.77
Programme énergétique	154'000.00	154'000.00	-
Sociétés de transport	242'784'822.20	240'759'949.68	-2'024'872.52
Tourisme par le Centre de Cautionnement et de Financement SA	39'865'000.00	39'865'000.00	-
Unité des moyens d'enseignement romands	2'993'772.00	3'125'532.00	131'760.00
Valais/Wallis Promotion	75'000.00	75'000.00	-
Correctifs d'actifs / Financements	**-387'591'286.65**	**-392'180'013.35**	**-4'588'726.70**
Correctifs d'actifs sur prêts d'études	-985'583.60	-729'450.60	256'133.00
Correctifs d'actifs sur prêts à l'Unité des moyens d'enseignement romands	-2'993'772.00	-3'125'532.00	-131'760.00
Correctifs d'actifs sur prêts au programme énergétique	-177'548.45	-177'548.45	-
Correctifs d'actifs sur prêts aux sociétés de transport	-239'306'133.20	-234'945'535.20	4'360'598.00
Financement de la Confédération pour les prêts forestiers [1]	-	-3'493'790.00	-3'493'790.00
Financement de la Confédération pour les aides aux entreprises culturelles	-104'686.95	-	104'686.95
Financement de la Confédération pour les prêts agricoles	-65'262'235.45	-66'517'113.10	-1'254'877.65
Financement de la Confédération pour les aides en matière d'investissement	-78'761'327.00	-83'191'044.00	-4'429'717.00
Total net des prêts du patrimoine administratif	**204'848'019.84**	**203'619'955.50**	**-1'228'064.34**

[1] Changement de méthode de comptabilisation dès 2025. Le compte 2024 n'a pas été retraité.

Engagements financiers à long terme

en francs suisses	Intérêt 2025	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Ecart
Emprunts auprès des caisses de prévoyance	52'028'236.00	1'764'274'518.00	1'684'274'518.00	-80'000'000.00
Engagements auprès de la Confédération - crédits agricoles	76'921.60	10'552'977.20	9'319'842.85	-1'233'134.35
Engagements auprès de la Confédération - crédits forestiers [1]	4'152.40	3'522'608.30	337'956.70	-3'184'651.60
Engagements auprès de la Confédération - sociétés de transport	-	2'458'416.00	2'258'316.00	-200'100.00
Total des engagements financiers à long terme	**52'109'310.00**	**1'780'808'519.50**	**1'696'190'633.55**	**-84'617'885.95**

[1] Changement de méthode de comptabilisation dès 2025. Le compte 2024 n'a pas été retraité.

Crédits supplémentaires accordés en 2025

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
Crédits supplémentaires du compte de résultats			
Tribunal cantonal			
Engagement d'un juge de première instance jusqu'à fin 2025 (DCE du 28.05.2025)			
300 - Autorités, commissions et juges	150'000.00		
Net			**150'000.00**
Service des dangers naturels			
Travaux de rétablissement de la sécurité sur les cours d'eau suite aux abondantes chutes de neige du 17 avril 2025 (DGC du 19.12.2025)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	9'100'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et à des tiers		3'672'500.00	
Net			**5'427'500.00**
Service des forêts, de la nature et du paysage			
Travaux de rétablissement de la sécurité sur les forêts suite aux abondantes chutes de neige du 17 avril 2025 (DGC du 19.12.2025)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	10'000'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et à des tiers		4'080'000.00	
Net			**5'920'000.00**
Service de la mobilité			
Travaux de rétablissement de la sécurité sur des routes cantonales suite aux abondantes chutes de neige du 17 avril 2025 (DGC du 19.12.2025)			
314 - Gros entretien et entretien courant	2'900'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et à des tiers		725'000.00	
Net			**2'175'000.00**
Chancellerie d'Etat			
Aide d'urgence pour Blatten (DGC du 11.09.2025)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	10'000'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et à des tiers		10'000'000.00	
Net			**-**
Service de la santé publique			
Financement 2025 du secteur sanitaire (DGC du 16.12.2025)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	20'480'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et à des tiers		-220'000.00	
Net			**20'700'000.00**
Total des crédits supplémentaires du compte de résultats	**52'630'000.00**	**18'257'500.00**	**34'372'500.00**

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
Crédits supplémentaires du compte des investissements			
Service de la mobilité			
Prêt à une société de transports publics			
(DCE du 28.01.2026)			
54 - Prêts	500'000.00		
Net			**500'000.00**
Total des crédits supplémentaires du compte des investissements	**500'000.00**		**500'000.00**
Insuffisance de financement			**500'000.00**
Report au bilan des investissements nets			500'000.00
Charges avant amortissements			**34'372'500.00**
Amortissements			-
Excédent de charges			**34'372'500.00**

Classification fonctionnelle 2025 - brute

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
0 Administration générale	**226'461'408.84**	**1'602'081.62**	**228'063'490.46**	**4.99**
01 Législatif et exécutif	8'802'269.07	-	8'802'269.07	0.19
02 Services généraux	217'659'139.77	1'602'081.62	219'261'221.39	4.80
1 Ordre et sécurité publics, défense	**395'360'221.40**	**7'191'853.19**	**402'552'074.59**	**8.80**
11 Sécurité publique	125'899'206.01	2'386'671.00	128'285'877.01	2.81
12 Justice	64'156'433.74	-	64'156'433.74	1.40
13 Exécution des peines	68'945'014.73	-	68'945'014.73	1.51
14 Questions juridiques	106'337'475.37	265'967.93	106'603'443.30	2.33
15 Service du feu	13'013'533.47	4'539'214.26	17'552'747.73	0.38
16 Défense	17'008'558.08	-	17'008'558.08	0.37
2 Formation	**1'107'076'443.80**	**13'632'814.35**	**1'120'709'258.15**	**24.51**
21 Scolarité obligatoire	428'583'395.88	10'062'520.00	438'645'915.88	9.59
22 Ecoles spéciales	77'108'355.35	432'571.71	77'540'927.06	1.70
23 Formation professionnelle initiale	155'321'077.34	380'520.00	155'701'597.34	3.41
25 Ecoles de formation générale	119'509'600.82	1'450.00	119'511'050.82	2.61
26 Formation professionnelle supérieure	15'104'082.51	380'370.00	15'484'452.51	0.34
27 Hautes écoles	267'555'988.16	2'351'982.64	269'907'970.80	5.90
28 Recherche	5'085'200.00	-	5'085'200.00	0.11
29 Autres systèmes éducatifs	38'808'743.74	23'400.00	38'832'143.74	0.85
3 Culture, sport et loisirs, église	**82'375'068.43**	**6'532'874.25**	**88'907'942.68**	**1.94**
31 Héritage culturel	22'895'053.82	2'516'374.25	25'411'428.07	0.56
32 Culture, autres	38'387'629.17	2'016'500.00	40'404'129.17	0.88
33 Médias	1'638'900.00	-	1'638'900.00	0.04
34 Sport et loisirs	18'199'187.44	2'000'000.00	20'199'187.44	0.44
35 Eglises et affaires religieuses	1'254'298.00	-	1'254'298.00	0.03
4 Santé	**655'269'323.39**	**7'485'539.21**	**662'754'862.60**	**14.49**
41 Hôpitaux, homes médicalisés	563'742'013.02	5'719'933.77	569'461'946.79	12.45
42 Soins ambulatoires	64'524'481.10	1'558'269.64	66'082'750.74	1.45
43 Prévention de la santé	19'670'985.38	207'335.80	19'878'321.18	0.43
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	7'331'843.89	-	7'331'843.89	0.16
5 Prévoyance sociale	**999'738'515.45**	**11'582'407.02**	**1'011'320'922.47**	**22.12**
51 Maladie et accident	273'375'767.18	-	273'375'767.18	5.98
52 Invalidité	228'979'365.42	7'131'160.67	236'110'526.09	5.16
53 Vieillesse et survivants	71'762'706.04	-	71'762'706.04	1.57
54 Famille et jeunesse	94'803'257.09	931'275.60	95'734'532.69	2.09
55 Chômage	34'306'869.24	231'727.00	34'538'596.24	0.76
56 Construction de logements sociaux	336'755.20	2'499'232.00	2'835'987.20	0.06
57 Aide sociale et domaine de l'asile	296'173'795.28	789'011.75	296'962'807.03	6.49
6 Trafic et télécommunications	**246'586'829.45**	**173'186'286.15**	**419'773'115.60**	**9.18**
61 Circulation routière	182'481'769.84	144'067'289.08	326'549'058.92	7.14
62 Transports publics	58'533'850.97	29'088'593.68	87'622'444.65	1.92
63 Trafic, autres	5'571'208.64	30'403.39	5'601'612.03	0.12

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	**71'075'279.19**	**55'316'170.64**	**126'391'449.83**	**2.76**
72 Traitement des eaux usées	6'700'887.49	3'991'500.00	10'692'387.49	0.23
73 Gestion des déchets	14'275.00	504'662.30	518'937.30	0.01
74 Aménagements	27'679'885.40	50'385'920.70	78'065'806.10	1.71
75 Protection des espèces et du paysage	10'853'188.60	-	10'853'188.60	0.24
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	10'842'760.81	8'815.86	10'851'576.67	0.24
77 Protection de l'environnement, autres	1'035'741.52	-	1'035'741.52	0.02
79 Aménagement du territoire	13'948'540.37	425'271.78	14'373'812.15	0.31
8 Economie publique	**310'341'493.78**	**116'015'693.72**	**426'357'187.50**	**9.32**
81 Agriculture	169'226'576.23	29'020'501.55	198'247'077.78	4.34
82 Sylviculture	14'542'442.80	22'674'850.15	37'217'292.95	0.81
83 Chasse et pêche	8'365'596.19	-	8'365'596.19	0.18
84 Tourisme	39'120'941.95	26'366'000.00	65'486'941.95	1.43
85 Industrie, artisanat et commerce	19'319'814.17	348'627.02	19'668'441.19	0.43
87 Combustibles et énergie	59'766'122.44	37'605'715.00	97'371'837.44	2.13
9 Finances et impôts	**85'732'109.59**	**-**	**85'732'109.59**	**1.87**
96 Administration de la fortune et de la dette	85'732'109.59	-	85'732'109.59	1.87
Total de la classification fonctionnelle brute	**4'180'016'693.32**	**392'545'720.15**	**4'572'562'413.47**	**100.00**

Classification fonctionnelle 2025 - nette

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
0 Administration générale	**30'802'608.84**	**1'602'070.62**	**32'404'679.46**	**1.22**
01 Législatif et exécutif	8'738'939.07	-	8'738'939.07	0.33
02 Services généraux	22'063'669.77	1'602'070.62	23'665'740.39	0.89
1 Ordre et sécurité publics, défense	**182'907'631.56**	**2'737'434.33**	**185'645'065.89**	**6.97**
11 Sécurité publique	84'015'068.20	2'368'709.50	86'383'777.70	3.25
12 Justice	50'009'417.86	-	50'009'417.86	1.88
13 Exécution des peines	25'577'308.19	-	25'577'308.19	0.96
14 Questions juridiques	31'343'647.19	247'684.58	31'591'331.77	1.19
15 Service du feu	-201'631.80	121'040.25	-80'591.55	0.00
16 Défense	-7'836'178.08	-	-7'836'178.08	-0.29
2 Formation	**811'945'569.40**	**10'749'612.02**	**822'695'181.42**	**30.90**
21 Scolarité obligatoire	293'456'819.28	9'991'760.00	303'448'579.28	11.40
22 Ecoles spéciales	44'025'767.93	432'571.71	44'458'339.64	1.67
23 Formation professionnelle initiale	108'885'960.27	188'834.00	109'074'794.27	4.10
25 Ecoles de formation générale	116'679'700.93	-3'750.00	116'675'950.93	4.38
26 Formation professionnelle supérieure	14'717'498.83	259'527.88	14'977'026.71	0.56
27 Hautes écoles	196'436'789.04	-119'481.57	196'317'307.47	7.37
28 Recherche	5'085'200.00	-	5'085'200.00	0.19
29 Autres systèmes éducatifs	32'657'833.12	150.00	32'657'983.12	1.23
3 Culture, sport et loisirs, église	**66'581'738.42**	**5'640'699.09**	**72'222'437.51**	**2.71**
31 Héritage culturel	21'382'165.89	1'539'512.14	22'921'678.03	0.86
32 Culture, autres	36'108'350.50	2'121'186.95	38'229'537.45	1.44
33 Médias	1'638'900.00	-	1'638'900.00	0.06
34 Sport et loisirs	6'198'024.03	1'980'000.00	8'178'024.03	0.31
35 Eglises et affaires religieuses	1'254'298.00	-	1'254'298.00	0.05
4 Santé	**643'058'107.75**	**7'001'039.21**	**650'059'146.96**	**24.42**
41 Hôpitaux, homes médicalisés	556'735'000.65	5'719'933.77	562'454'934.42	21.13
42 Soins ambulatoires	64'516'981.10	1'073'769.64	65'590'750.74	2.46
43 Prévention de la santé	14'987'429.17	207'335.80	15'194'764.97	0.57
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	6'818'696.83	-	6'818'696.83	0.26
5 Prévoyance sociale	**446'690'400.31**	**7'816'000.84**	**454'506'401.15**	**17.07**
51 Maladie et accident	130'755'210.63	-	130'755'210.63	4.91
52 Invalidité	135'478'938.95	4'538'896.52	140'017'835.47	5.26
53 Vieillesse et survivants	31'005'535.29	-	31'005'535.29	1.16
54 Famille et jeunesse	70'248'940.14	931'275.60	71'180'215.74	2.67
55 Chômage	5'475'408.20	-	5'475'408.20	0.21
56 Construction de logements sociaux	321'675.20	1'993'997.50	2'315'672.70	0.09
57 Aide sociale et domaine de l'asile	110'664'723.45	351'831.22	111'016'554.67	4.17
59 Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	-37'260'031.55	-	-37'260'031.55	-1.40
6 Trafic et télécommunications	**117'110'381.64**	**75'879'880.44**	**192'990'262.08**	**7.25**
61 Circulation routière	65'800'352.38	57'409'858.33	123'210'210.71	4.63
62 Transports publics	45'966'773.42	25'488'740.68	71'455'514.10	2.68
63 Trafic, autres	5'343'255.84	-7'018'718.57	-1'675'462.73	-0.06

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	**38'026'944.34**	**29'991'486.33**	**68'018'430.67**	**2.56**
72 Traitement des eaux usées	6'273'057.25	3'991'500.00	10'264'557.25	0.39
73 Gestion des déchets	14'275.00	108'431.30	122'706.30	0.00
74 Aménagements	6'029'597.56	25'466'283.25	31'495'880.81	1.18
75 Protection des espèces et du paysage	5'434'396.56	-	5'434'396.56	0.20
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	8'898'042.46	-	8'898'042.46	0.33
77 Protection de l'environnement, autres	1'035'741.52	-	1'035'741.52	0.04
79 Aménagement du territoire	10'341'833.99	425'271.78	10'767'105.77	0.40
8 Economie publique	**87'971'136.45**	**37'998'447.55**	**125'969'584.00**	**4.73**
81 Agriculture	29'318'450.25	10'549'101.00	39'867'551.25	1.50
82 Sylviculture	12'204'918.40	9'095'822.80	21'300'741.20	0.80
83 Chasse et pêche	2'499'438.56	-	2'499'438.56	0.09
84 Tourisme	32'245'470.16	761'536.00	33'007'006.16	1.24
85 Industrie, artisanat et commerce	15'899'305.75	348'627.02	16'247'932.77	0.61
87 Combustibles et énergie	-4'196'446.67	17'243'360.73	13'046'914.06	0.49
9 Finances et impôts	**57'533'189.46**	**-**	**57'533'189.46**	**2.16**
96 Administration de la fortune et de la dette	57'533'189.46	-	57'533'189.46	2.16
Total de la classification fonctionnelle nette	**2'482'627'708.17**	**179'416'670.43**	**2'662'044'378.60**	**100.00**

Financements spéciaux et fonds

Financements spéciaux et fonds

en francs suisses	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Ecart
Financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers			
Loteries	38'833'463.41	36'968'650.45	-1'864'812.96
Risques météorologiques ou phytosanitaires en matière agricole	1'195'796.00	1'393'374.20	197'578.20
Sport	5'623'852.93	5'451'481.21	-172'371.72
Entités / Organisations gérées	533'551.85	55'000.00	-478'551.85
Total des financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	**46'186'664.19**	**43'868'505.86**	**-2'318'158.33**
Financements spéciaux sous capital propre			
3e correction du Rhône	34'330'230.21	30'906'127.16	-3'424'103.05
Actions de secours : dommages non assurables (SICT)	4'967'747.76	4'832'338.91	-135'408.85
Actions de secours du Conseil d'Etat	969'430.84	969'430.84	-
Aide aux exploitations paysannes	2'505'063.10	2'451'274.65	-53'788.45
Aide en matière d'investissement	12'065'211.85	13'065'211.85	1'000'000.00
Archéologie	3'010'244.38	2'338'356.60	-671'887.78
Caisse de prévoyance (CPVAL)	-450'320'853.76	-420'320'853.76	30'000'000.00
Compensation cantonale	1'133.15	1'133.15	-
Consultation sociale	29'719.75	34'119.75	4'400.00
Contributions de remplacement des constructions PCi	4'524'699.62	18'181'153.60	13'656'453.98
Culture	391'994.11	310'486.31	-81'507.80
Dîme de l'alcool	1'562'157.00	1'426'145.00	-136'012.00
Emploi	9'537'202.51	4'097'376.35	-5'439'826.16
Encouragement à l'économie	7'116'617.19	7'118'102.84	1'485.65
Encouragement aux fusions de communes	5'187'752.55	7'097'752.55	1'910'000.00
Entretien et correction des cours d'eau	3'891'557.60	1'914'338.65	-1'977'218.95
Epizooties	5'186'059.10	5'228'451.20	42'392.10
Handicapés	1'409.70	1'409.70	-
Hébergement et restauration : formation et formation continue	2'350'811.18	2'977'489.16	626'677.98
Intégration socio-professionnelle	2'503'314.50	1'089'106.05	-1'414'208.45
Institutions culturelles - Médiathèque	122'023.11	97'866.46	-24'156.65
Institutions culturelles - Musées cantonaux	21'406.86	21'406.86	-
Investigations préalables des sites présumés pollués	218'292.65	218'292.65	-
Lutte contre la dépendance au jeu	414'453.61	354'152.94	-60'300.67
Mesures d'exécution par substitution en matière de protection de l'environnement	809'381.35	299'751.05	-509'630.30
Ouvrages scolaires	887'404.56	616'619.69	-270'784.87
Patrimoine culturel	239'165.00	209'685.00	-29'480.00
Patrimoine bâti	3'513'922.75	803'759.05	-2'710'163.70
Péréquation financière intercommunale	10'858'257.00	17'795'824.00	6'937'567.00
Pisciculture	381'674.35	398'792.70	17'118.35
Police du feu	11'372'532.94	13'848'399.89	2'475'866.95

en francs suisses	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Ecart
Préfinancement du capital des FMV SA	170'482'042.50	185'917'831.00	15'435'788.50
Programme d'encouragement à l'énergie	9'819'802.59	-	-9'819'802.59
Promotion de la santé et prévention	1'838'452.71	1'760'508.55	-77'944.16
Promotion des manifestations culturelles	2'038'398.90	1'016'961.58	-1'021'437.32
Protection de la nature et du paysage	872'235.54	881'460.89	9'225.35
Rachat d'aménagements hydroélectriques	224'436'866.19	234'803'051.90	10'366'185.71
Reboisement de compensation	2'460'220.55	1'918'161.95	-542'058.60
Redevances sur le trafic des poids lourds (RPLP)	26'312'209.84	27'552'457.16	1'240'247.32
Repeuplement du gibier	641'929.47	643'435.15	1'505.68
Routes cantonales et trafic d'agglomération	11'732'899.49	16'579'065.42	4'846'165.93
Routes principales suisses	25'701'770.41	23'188'768.61	-2'513'001.80
Secours aux assurés des caisses-maladie	126'102.06	127'073.06	971.00
Secours aux employés	381'593.45	381'593.45	-
Secours pour dommages non assurables selon la LFH	41'591'727.19	45'802'225.49	4'210'498.30
Solidarité en matière d'énergie et d'eau	-	1'112'679.00	1'112'679.00
Soutien en faveur des détenus	53'623.05	65'241.45	11'618.40
Tourisme	6'438'821.70	6'438'821.70	-
UT III	5'433'548.88	5'374'823.75	-58'725.13
Vallesia	33'556.01	74'089.01	40'533.00
Total des financements spéciaux sous capital propre	**209'045'817.05**	**272'021'749.97**	**62'975'932.92**
Fonds sous capital propre			
Fonds d'auto-assurance	8'682'506.15	8'730'418.90	47'912.75
Legs et fondations sans personnalité juridique	14'557'666.26	14'163'462.42	-394'203.84
Total des fonds sous capital propre	**23'240'172.41**	**22'893'881.32**	**-346'291.09**
Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires			
Financements spéciaux selon article 22 al. 3 LGCAF	19'476'030.81	16'787'979.46	-2'688'051.35
Financements spéciaux selon article 22 al. 4 LGCAF	10'366'381.57	7'718'069.42	-2'648'312.15
Total des réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	**29'842'412.38**	**24'506'048.88**	**-5'336'363.50**
Préfinancements			
Grands projets d'infrastructures du XXIe siècle	275'378'306.25	310'905'931.32	35'527'625.07
Total des préfinancements	**275'378'306.25**	**310'905'931.32**	**35'527'625.07**
Réserves de politique budgétaire			
Compensation des fluctuations de recettes	250'487'909.22	250'487'909.22	-
Réserve de politique budgétaire	186'900'000.00	211'900'000.00	25'000'000.00
Total des réserves de politique budgétaire	**437'387'909.22**	**462'387'909.22**	**25'000'000.00**

Fonds cantonal pour l'emploi

Bilan

en francs suisses	31.12.2024	31.12.2025	Ecart
10 Patrimoine financier	**20'932'810.15**	**15'884'553.09**	**-5'048'257.06**
100 Disponibilités et placements à court terme	5'685'144.13	4'551'963.18	-1'133'180.95
101 Créances	201'765.95	302'902.40	101'136.45
104 Actifs de régularisation	42'266.39	9'375.00	-32'891.39
107 Placements financiers	15'003'633.68	11'020'312.51	-3'983'321.17
Total de l'actif	**20'932'810.15**	**15'884'553.09**	**-5'048'257.06**
20 Capitaux de tiers	**11'395'607.64**	**11'787'176.74**	**391'569.10**
200 Engagements courants	109'767.97	388'663.02	278'895.05
204 Passifs de régularisation	9'961'391.70	10'206'620.75	245'229.05
208 Provisions à long terme	343'805.86	343'805.86	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	980'642.11	848'087.11	-132'555.00
29 Capital propre	**9'537'202.51**	**4'097'376.35**	**-5'439'826.16**
299 Excédent / Découvert du bilan	9'537'202.51	4'097'376.35	-5'439'826.16
Total du passif	**20'932'810.15**	**15'884'553.09**	**-5'048'257.06**

Compte de résultats

en francs suisses	Compte 2024	Compte 2025	Ecart
Charges d'exploitation	11'708'128.29	14'052'640.63	2'344'512.34
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	64'211.70	88'367.30	24'155.60
36 Charges de transferts	11'643'916.59	13'964'273.33	2'320'356.74
Revenus d'exploitation	9'000'000.00	8'500'000.00	-500'000.00
46 Revenus de transferts	9'000'000.00	8'500'000.00	-500'000.00
Résultat d'exploitation	**-2'708'128.29**	**-5'552'640.63**	**-2'844'512.34**
Résultat financiers	224'046.24	112'814.47	-111'231.77
34 Charges financières	-	-	-
44 Revenus financiers	224'046.24	112'814.47	-111'231.77
Résultat opérationnel	**-2'484'082.05**	**-5'439'826.16**	**-2'955'744.11**
Total du compte de résultats	**-2'484'082.05**	**-5'439'826.16**	**-2'955'744.11**

Divergence par rapport aux recommandations MCH2 et à la LGCAF

Le fonds cantonal pour l'emploi est doté d'une comptabilité propre et ne peut pas être consolidé en globale en raison de principes comptables et de présentation des comptes différents. Il est publié dans l'annexe conformément aux principes de la permanence, de la comparabilité et de la clarté.

Mandats de prestations politiques

	Pouvoir législatif (Législatif)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**5'449'081.15**	**6'139'600**	**5'696'122.54**	**-443'477**
	Revenus et recettes	**38'908.85**	**29'900**	**21'325.00**	**-8'575**
	Insuffisance de financement	**5'410'172.30**	**6'109'700**	**5'674'797.54**	**-434'902**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Grand Conseil (Service parlementaire)	5'410'172.30	6'109'700	5'674'797.54	-434'902
	Insuffisance de financement	**5'410'172.30**	**6'109'700**	**5'674'797.54**	**-434'902**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	3'459'489.15	3'703'500	3'601'062.00	-102'438
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'278'467.48	1'520'400	1'381'673.94	-138'726
36	Charges de transferts	707'134.50	712'400	707'079.80	-5'320
39	Imputations internes	3'990.02	3'300	6'306.80	3'007
42	Taxes et redevances	38'908.85	29'900	21'325.00	-8'575
	Total charges	**5'449'081.15**	**5'939'600**	**5'696'122.54**	**-243'477**
	Total revenus	**38'908.85**	**29'900**	**21'325.00**	**-8'575**
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	**5'410'172.30**	**5'909'700**	**5'674'797.54**	**-234'902**
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
52	Immobilisations incorporelles	0.00	200'000	0.00	-200'000
	Total dépenses	**0.00**	**200'000**	**0.00**	**-200'000**
	Total recettes	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
	Investissements nets	**0.00**	**200'000**	**0.00**	**-200'000**

Pouvoir législatif (Législatif)

GRAND CONSEIL (SERVICE PARLEMENTAIRE)

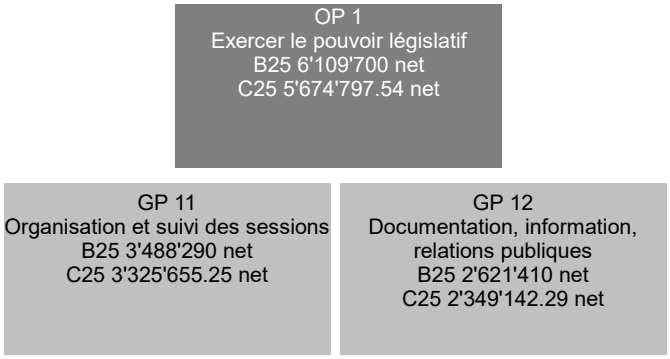

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**5'449'081.15**	**5'939'600**	**5'696'122.54**	**-243'477**
30 Charges de personnel	3'459'489.15	3'703'500	3'601'062.00	-102'438
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'278'467.48	1'520'400	1'381'673.94	-138'726
36 Charges de transferts	707'134.50	712'400	707'079.80	-5'320
39 Imputations internes	3'990.02	3'300	6'306.80	3'007
4 Revenus	**38'908.85**	**29'900**	**21'325.00**	**-8'575**
42 Taxes et redevances	38'908.85	29'900	21'325.00	-8'575
Excédent de charges	**5'410'172.30**	**5'909'700**	**5'674'797.54**	**-234'902**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**200'000**	**0.00**	**-200'000**
52 Immobilisations incorporelles	0.00	200'000	0.00	-200'000
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**200'000**	**0.00**	**-200'000**
Insuffisance de financement	**5'410'172.30**	**6'109'700**	**5'674'797.54**	**-434'902**

Explication des écarts financiers

30 : Diminution des indemnités parlementaires.

31 : Diminution des dédommagements pour la députation (-73'200 francs) et report des travaux d'entretien du bâtiment (-50'000 francs).

52 : La solution interne à l'Etat pour le développment de la plateforme de gestion des documents des commissions n'a pas nécessité la mobilisation du montant de 200'000 francs prévu dans les investissments.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	8.40	8.40	8.40

Nombre de postes à l'organigramme

GRAND CONSEIL (SERVICE PARLEMENTAIRE)

OBJECTIF POLITIQUE
Exercer le pouvoir législatif

Sous-objectifs politiques	
1	Exercer, sous réserve des droits du peuple, le pouvoir législatif
1.1	Elaborer et approuver les dispositions constitutionnelles et les règles de droit, ainsi que tout acte relevant de la compétence du Grand Conseil
1.2	Exercer la haute surveillance sur la gestion du Conseil d'Etat, des autorités judiciaires et des établissements autonomes de droit public
2	Procéder aux élections et nominations prévues par la constitution et la loi
3	Apporter, avec le Service parlementaire, un appui juridique, scientifique et logistique au Grand Conseil et à ses organes

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Développement dans les 6 mois des interventions parlementaires déposées	31.12.28	31.12.25	▲ En raison de l'augmentation du nombre de projets législatifs traités par le Grand Conseil et du nombre d'intervention déposées le délai de six mois n'a pu être tenu.
	2 Traitement dans les 6 mois après leur développement des interventions parlementaires déposées	31.12.28	31.12.25	▲ L'administration cantonale est très fortement sollicitée par l'augmentation du nombre d'interventions demandant une réponse.
	3 Examen et traitement des objets soumis par le Conseil d'Etat ou proposés par les organes ou membres du Grand Conseil lors d'un maximum de 6 sessions	01.03.28	31.12.25	■ Le nombre de six sessions a pu être respecté moyennant un prolongement des demi-journées de session et l'ajout de quatre séances de nuit.
ad2	4 Renouvellement du Parlement et mise en oeuvre de la nouvelle législature	30.06.25	30.06.25	■
	5 Consolidation du système de saisie des données des candidats au Grand Conseil	31.03.25	31.03.25	● La collaboration interservices pour collecter les données des candidats (en particulier les emails) n'a pas fonctionné. Le Service parlementaire a contacté tous les mandataires de listes pour obtenir ces informations.
ad3	6 Mise en place d'une plateforme documentaire pour les commissions	31.12.25	31.12.25	■ La mise en place de la solution sharepoint, en collaboration avec le SCI, permet de disposer d'une plateforme documentaire peu onéreuse, robuste et simple à l'utilisation.

Pouvoir législatif (Législatif)

GRAND CONSEIL (SERVICE PARLEMENTAIRE)

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Nombre de jours de sessions (addition des 1/2 journées)	20	20	■
2 Nombre d'objets traités par le Grand Conseil (projets de loi, décrets ou décisions; élections, rapports)	100	114	● Augmentation de plus de 10% par rapport à une budgétisation 2025 déjà élevée
3 Nombre de séances de commissions	200	180	■
4 Nombre d'interventions parlementaires déposées	400	448	● Augmentation de plus de 10% par rapport à une budgétisation 2025 déjà élevée
5 Nombre d'interventions parlementaires liquidées au stade du traitement	350	332	▲
6 Pourcentage des interventions parlementaires développées dans les 6 mois après leur dépôt	90%	70%	▲
7 Pourcentage des interventions parlementaires traitées dans les 6 mois après leur développement	90%	80%	▲

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Organisation et suivi des sessions	**3'325'655.25**		**3'325'655.25**
P1101 Appui aux organes du Grand Conseil	282'426.23		282'426.23
P1102 Appui aux commissions	2'083'027.86		2'083'027.86
P1103 Préparation administrative des sessions	289'137.36		289'137.36
P1104 Déroulement des sessions	515'505.51		515'505.51
P1105 Suivi des sessions	155'558.29		155'558.29
GP12 Documentation, information, relations publiques	**2'370'467.29**	**21'325.00**	**2'349'142.29**
P1201 Prestations aux députés	715'010.93	17'325.00	697'685.93
P1202 Gestion des documents	654'736.69		654'736.69
P1203 Travaux pour des tiers	417'859.40		417'859.40
P1204 Communication et médias	229'102.15		229'102.15
P1205 Représentation - réception - associations	353'758.12	4'000.00	349'758.12
Total	**5'696'122.54**	**21'325.00**	**5'674'797.54**

	Pouvoir exécutif (Exécutif)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**4'018'768.99**	**14'238'200**	**14'058'985.53**	**-179'214**
	Revenus et recettes	**1'033'833.30**	**11'085'000**	**11'042'005.00**	**-42'995**
	Insuffisance de financement	**2'984'935.69**	**3'153'200**	**3'016'980.53**	**-136'219**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Conseil d'Etat	2'585'232.34	2'800'600	2'613'412.83	-187'187
	Préfectures	399'703.35	352'600	403'567.70	50'968
	Insuffisance de financement	**2'984'935.69**	**3'153'200**	**3'016'980.53**	**-136'219**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	2'557'943.45	2'501'600	2'596'891.95	95'292
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	433'073.29	704'600	437'093.58	-267'506
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	500'000.00	500'000	500'000.00	0
36	Charges de transferts	525'000.00	10'525'000	10'525'000.00	0
39	Imputations internes	2'752.25	7'000	0.00	-7'000
42	Taxes et redevances	33'833.30	85'000	42'005.00	-42'995
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	500'000.00	500'000	500'000.00	0
46	Revenus de transferts	500'000.00	10'500'000	10'500'000.00	0
	Total charges	**4'018'768.99**	**14'238'200**	**14'058'985.53**	**-179'214**
	Total revenus	**1'033'833.30**	**11'085'000**	**11'042'005.00**	**-42'995**
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	**2'984'935.69**	**3'153'200**	**3'016'980.53**	**-136'219**

Pouvoir exécutif (Exécutif)

CONSEIL D'ETAT

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**3'619'065.64**	**13'885'600**	**13'655'417.83**	**-230'182**
30 Charges de personnel	2'158'240.10	2'149'000	2'193'324.25	44'324
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	433'073.29	704'600	437'093.58	-267'506
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	500'000.00	500'000	500'000.00	0
36 Charges de transferts	525'000.00	10'525'000	10'525'000.00	0
39 Imputations internes	2'752.25	7'000	0.00	-7'000
4 Revenus	**1'033'833.30**	**11'085'000**	**11'042'005.00**	**-42'995**
42 Taxes et redevances	33'833.30	85'000	42'005.00	-42'995
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	500'000.00	500'000	500'000.00	0
46 Revenus de transferts	500'000.00	10'500'000	10'500'000.00	0
Excédent de charges	**2'585'232.34**	**2'800'600**	**2'613'412.83**	**-187'187**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**2'585'232.34**	**2'800'600**	**2'613'412.83**	**-187'187**

Pouvoir exécutif (Exécutif)

PRÉFECTURES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**399'703.35**	**352'600**	**403'567.70**	**50'968**
30 Charges de personnel	399'703.35	352'600	403'567.70	50'968
4 Revenus	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Excédent de charges	**399'703.35**	**352'600**	**403'567.70**	**50'968**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**399'703.35**	**352'600**	**403'567.70**	**50'968**

	Pouvoir judiciaire (Judiciaire)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**60'447'700.20**	**62'475'800**	**67'070'778.47**	**4'594'978**
	Revenus et recettes	**12'954'769.44**	**12'507'200**	**13'588'758.09**	**1'081'558**
	Insuffisance de financement	**47'492'930.76**	**49'968'600**	**53'482'020.38**	**3'513'420**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Tribunaux	32'154'277.84	33'506'700	33'311'038.26	-195'662
	Ministère public	15'337'031.47	16'461'900	20'170'982.12	3'709'082
	Commission cantonale de recours en matière fiscale	1'621.45	0	0.00	0
	Insuffisance de financement	**47'492'930.76**	**49'968'600**	**53'482'020.38**	**3'513'420**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	40'377'781.95	41'475'300	41'837'614.71	362'315
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'071'013.34	17'013'700	21'240'432.35	4'226'732
34	Charges financières	9'902.90	24'000	27'721.83	3'722
36	Charges de transferts	1'445'889.15	2'582'500	2'313'878.50	-268'622
39	Imputations internes	1'543'112.86	1'380'300	1'651'131.08	270'831
42	Taxes et redevances	10'936'467.92	10'385'900	11'410'964.19	1'025'064
44	Revenus financiers	115.60	0	5.30	5
46	Revenus de transferts	1'966'703.45	2'121'300	1'998'865.70	-122'434
49	Imputations internes	51'482.47	0	178'922.90	178'923
	Total charges	**60'447'700.20**	**62'475'800**	**67'070'778.47**	**4'594'978**
	Total revenus	**12'954'769.44**	**12'507'200**	**13'588'758.09**	**1'081'558**
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	**47'492'930.76**	**49'968'600**	**53'482'020.38**	**3'513'420**

Pouvoir judiciaire (Judiciaire)

TRIBUNAUX

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**39'995'721.83**	**41'283'300**	**41'563'683.91**	**280'384**
30 Charges de personnel	29'461'367.60	30'190'700	30'502'306.10	311'606
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'323'297.58	10'718'900	10'604'293.56	-114'606
34 Charges financières	4'810.16	9'000	5'601.75	-3'398
36 Charges de transferts	0.00	200'000	185'000.00	-15'000
39 Imputations internes	206'246.49	164'700	266'482.50	101'783
4 Revenus	**7'841'443.99**	**7'776'600**	**8'252'645.65**	**476'046**
42 Taxes et redevances	6'458'092.34	6'369'300	6'728'309.05	359'009
44 Revenus financiers	115.60	0	5.30	5
46 Revenus de transferts	1'331'753.58	1'407'300	1'345'408.40	-61'892
49 Imputations internes	51'482.47	0	178'922.90	178'923
Excédent de charges	**32'154'277.84**	**33'506'700**	**33'311'038.26**	**-195'662**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**32'154'277.84**	**33'506'700**	**33'311'038.26**	**-195'662**

Pouvoir judiciaire (Judiciaire)

MINISTÈRE PUBLIC

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**20'449'904.87**	**21'192'500**	**25'507'094.56**	**4'314'595**
30 Charges de personnel	10'915'363.20	11'284'600	11'335'308.61	50'709
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'746'693.41	6'294'800	10'636'138.79	4'341'339
34 Charges financières	5'092.74	15'000	22'120.08	7'120
36 Charges de transferts	1'445'889.15	2'382'500	2'128'878.50	-253'622
39 Imputations internes	1'336'866.37	1'215'600	1'384'648.58	169'049
4 Revenus	**5'112'873.40**	**4'730'600**	**5'336'112.44**	**605'512**
42 Taxes et redevances	4'477'923.53	4'016'600	4'682'655.14	666'055
46 Revenus de transferts	634'949.87	714'000	653'457.30	-60'543
Excédent de charges	**15'337'031.47**	**16'461'900**	**20'170'982.12**	**3'709'082**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**15'337'031.47**	**16'461'900**	**20'170'982.12**	**3'709'082**

Pouvoir judiciaire (Judiciaire)

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE FISCALE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**2'073.50**	**0**	**0.00**	**0**
30 Charges de personnel	1'051.15	0	0.00	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'022.35	0	0.00	0
4 Revenus	**452.05**	**0**	**0.00**	**0**
42 Taxes et redevances	452.05	0	0.00	0
Excédent de charges	**1'621.45**	**0**	**0.00**	**0**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Excédent de financement	**1'621.45**	**0**	**0.00**	**0**

	Autorité de surveillance (Aut. surveillance)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**740'655.99**	**974'300**	**818'336.66**	**-155'963**
	Revenus et recettes	**0.00**	**2'600**	**0.00**	**-2'600**
	Insuffisance de financement	**740'655.99**	**971'700**	**818'336.66**	**-153'363**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Conseil de la magistrature	250'740.63	379'900	253'254.51	-126'645
	Préposé à la protection des données	479'765.01	571'800	550'165.50	-21'635
	Commission cantonale de protection des données et de transparence	10'150.35	20'000	14'916.65	-5'083
	Insuffisance de financement	**740'655.99**	**971'700**	**818'336.66**	**-153'363**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	608'506.55	787'800	677'359.15	-110'441
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	131'788.66	185'500	140'038.32	-45'462
39	Imputations internes	360.78	1'000	939.19	-61
42	Taxes et redevances	0.00	2'600	0.00	-2'600
	Total charges	**740'655.99**	**974'300**	**818'336.66**	**-155'963**
	Total revenus	**0.00**	**2'600**	**0.00**	**-2'600**
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	**740'655.99**	**971'700**	**818'336.66**	**-153'363**

Autorité de surveillance (Aut. surveillance)

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**250'740.63**	**381'100**	**253'254.51**	**-127'845**
30 Charges de personnel	205'224.40	296'600	203'146.20	-93'454
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	45'155.45	83'500	49'169.12	-34'331
39 Imputations internes	360.78	1'000	939.19	-61
4 Revenus	**0.00**	**1'200**	**0.00**	**-1'200**
42 Taxes et redevances	0.00	1'200	0.00	-1'200
Excédent de charges	**250'740.63**	**379'900**	**253'254.51**	**-126'645**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**250'740.63**	**379'900**	**253'254.51**	**-126'645**

Autorité de surveillance (Aut. surveillance)

PRÉPOSÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**479'765.01**	**573'200**	**550'165.50**	**-23'035**
30 Charges de personnel	393'666.00	471'200	460'779.25	-10'421
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	86'099.01	102'000	89'386.25	-12'614
4 Revenus	**0.00**	**1'400**	**0.00**	**-1'400**
42 Taxes et redevances	0.00	1'400	0.00	-1'400
Excédent de charges	**479'765.01**	**571'800**	**550'165.50**	**-21'635**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**479'765.01**	**571'800**	**550'165.50**	**-21'635**

Autorité de surveillance (Aut. surveillance)

COMMISSION CANTONALE DE PROTECTION DES DONNÉES ET DE TRANSPARENCE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**10'150.35**	**20'000**	**14'916.65**	**-5'083**
30 Charges de personnel	9'616.15	20'000	13'433.70	-6'566
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	534.20	0	1'482.95	1'483
4 Revenus	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Excédent de charges	**10'150.35**	**20'000**	**14'916.65**	**-5'083**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**10'150.35**	**20'000**	**14'916.65**	**-5'083**

	Autorité de recours (Aut. recours)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**6'929.20**	**9'000**	**6'940.55**	**-2'059**
	Revenus et recettes	**0.00**	**4'000**	**0.00**	**-4'000**
	Insuffisance de financement	**6'929.20**	**5'000**	**6'940.55**	**1'941**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Commission de recours du Conseil de la magistrature	6'929.20	5'000	6'940.55	1'941
	Insuffisance de financement	**6'929.20**	**5'000**	**6'940.55**	**1'941**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	5'904.60	8'000	5'072.25	-2'928
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'024.60	1'000	1'868.30	868
42	Taxes et redevances	0.00	4'000	0.00	-4'000
	Total charges	**6'929.20**	**9'000**	**6'940.55**	**-2'059**
	Total revenus	**0.00**	**4'000**	**0.00**	**-4'000**
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	**6'929.20**	**5'000**	**6'940.55**	**1'941**

Autorité de recours (Aut. recours)

COMMISSION DE RECOURS DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**6'929.20**	**9'000**	**6'940.55**	**-2'059**
30 Charges de personnel	5'904.60	8'000	5'072.25	-2'928
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'024.60	1'000	1'868.30	868
4 Revenus	**0.00**	**4'000**	**0.00**	**-4'000**
42 Taxes et redevances	0.00	4'000	0.00	-4'000
Excédent de charges	**6'929.20**	**5'000**	**6'940.55**	**1'941**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**6'929.20**	**5'000**	**6'940.55**	**1'941**

	Présidence (PRES)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**15'134'019.05**	**15'913'900**	**15'530'457.98**	**-383'442**
	Revenus et recettes	**1'581'133.14**	**1'614'900**	**1'589'641.51**	**-25'258**
	Insuffisance de financement	**13'552'885.91**	**14'299'000**	**13'940'816.47**	**-358'184**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Chancellerie d'Etat	10'183'895.79	10'732'700	10'474'635.64	-258'064
	Inspection des finances	3'368'990.12	3'566'300	3'466'180.83	-100'119
	Commission de gestion du fonds de secours	0.00	0	0.00	0
	Insuffisance de financement	**13'552'885.91**	**14'299'000**	**13'940'816.47**	**-358'184**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	9'671'367.57	9'951'500	9'986'845.81	35'346
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'978'726.36	5'494'700	5'128'944.41	-365'756
34	Charges financières	17.15	1'200	13.05	-1'187
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	55'000.00	2'800	0.00	-2'800
36	Charges de transferts	356'337.00	421'500	339'209.00	-82'291
39	Imputations internes	72'570.97	42'200	75'445.71	33'246
40	Revenus fiscaux	11'027.00	10'000	11'780.00	1'780
42	Taxes et redevances	639'428.36	721'900	716'592.12	-5'308
43	Revenus divers	54'860.00	0	-490.00	-490
44	Revenus financiers	0.00	22'000	0.00	-22'000
46	Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49	Imputations internes	875'817.78	845'000	861'759.39	16'759
	Total charges	**15'134'019.05**	**15'913'900**	**15'530'457.98**	**-383'442**
	Total revenus	**1'581'133.14**	**1'614'900**	**1'589'641.51**	**-25'258**
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	**13'552'885.91**	**14'299'000**	**13'940'816.47**	**-358'184**

Présidence (PRES)

CHANCELLERIE D'ETAT

OP 1
Appui stratégique, juridique, logistique et communicationnel du Conseil d'Etat
B25 10'732'700 net
C25 10'474'635.64 net

GP 11
Administration et protocole
B25 1'018'410 net
C25 1'292'152.35 net

GP 12
Conduite stratégique et controlling gouvernemental
B25 1'707'376 net
C25 1'615'100.99 net

GP 13
Information
B25 2'312'792 net
C25 2'169'520.51 net

GP 14
Affaires juridiques
B25 1'535'169 net
C25 1'750'511.84 net

GP 15
Logistique et accueil
B25 4'158'953 net
C25 3'647'349.95 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**11'502'727.73**	**12'080'500**	**11'829'556.80**	**-250'943**
30 Charges de personnel	6'371'154.70	6'586'800	6'615'089.10	28'289
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'711'442.14	5'035'200	4'811'623.17	-223'577
34 Charges financières	17.15	1'200	13.05	-1'187
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	0.00	2'800	0.00	-2'800
36 Charges de transferts	356'337.00	421'500	339'209.00	-82'291
39 Imputations internes	63'776.74	33'000	63'622.48	30'622
4 Revenus	**1'318'831.94**	**1'347'800**	**1'354'921.16**	**7'121**
40 Revenus fiscaux	11'027.00	10'000	11'780.00	1'780
42 Taxes et redevances	540'613.16	599'800	594'813.77	-4'986
43 Revenus divers	-140.00	0	-490.00	-490
44 Revenus financiers	0.00	22'000	0.00	-22'000
46 Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49 Imputations internes	767'331.78	700'000	748'817.39	48'817
Excédent de charges	**10'183'895.79**	**10'732'700**	**10'474'635.64**	**-258'064**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**10'183'895.79**	**10'732'700**	**10'474'635.64**	**-258'064**

Explication des écarts financiers

31 : La deuxième phase des travaux d'installation de la nouvelle salle de presse au Palais du Gouvernement a pu être finalisée en 2024. Pas de travaux de reliure des décisions du conseil d'Etat en 2025. Coûts eBO inférieurs au budget.

36 : Contribution réduite au Conseil du Léman.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	35.50	37.70	37.70

Nombre de postes à l'organigramme

Présidence (PRES)

CHANCELLERIE D'ETAT

OBJECTIF POLITIQUE

Fournir au Conseil d'Etat un appui en matière stratégique, juridique, opérationnelle et d'information et de communication

Sous-objectifs politiques

1 Préparer et assurer la tenue des séances du Conseil d'Etat, organiser les manifestations protocolaires et coordonner les activités avec les départements et le Grand Conseil (GP11)

2 Fournir au Conseil d'Etat un appui en matière de promotion des intérêts du canton sur la scène fédérale et de conduite stratégique et assurer le controlling gouvernemental (GP12)

3 Positionner les activités de l'Etat de manière transparente, proactive, intégrée et coordonnée afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique et stimuler la participation à la vie publique (GP13)

4 Instruire les recours adressés au Conseil d'Etat, assurer la publication de la législation, fournir un appui juridique et fournir les services de traduction (GP14)

5 Assurer les transports des membres du Conseil d'Etat, l'accueil des usagers des prestations de l'administration cantonale et la distribution du courrier (GP15)

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Allégement des procédures existantes via l'automatisation de la facturation des avances de frais	31.12.25		● Sera réalisé dans le cadre de la migration de la solution OpenText.
ad2	2 ★ Simplification et optimisation des instruments et des processus de la gouvernance de l'Etat et de son administration, en particulier la gestion par mandats de prestations (analyse en vue d'améliorer la présentation et la lisibilité des mandats de prestations politiques)	31.12.25		▲ Plusieurs analyses et développements d'applications informatiques ont été réalisés. Elles concernent la gestion des commissions administratives d'une part et la gestion de la planification des objets législatifs d'autre part. Un groupe de travail ACF-CHE a été mis en place en vue d'améliorer la présentation et la lisibilité des mandats de prestations politiques.
ad3	3 Optimisation de l'organisation et de la gestion de la communication de crise	31.12.25	31.12.25	■ Suite aux catastrophes naturelles intervenues au cours de ces derniers mois, le concept de communication de crise a été adapté.
	4 Adaptation de la communication à l'évolution technologique et sociétale avec le développement de la présence de l'Etat du Valais sur les réseaux sociaux	31.12.25	31.12.25	■ Le Canton du Valais a élargi sa présence sur les réseaux sociaux. En plus de X, Instagram et LinkedIn, il est désormais présent sur Facebook.
ad4	5 Poursuite de la mise en oeuvre au sein de l'administration des nouvelles dispositions de la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA)	31.12.25		■ Déploiement d'un réseau de répondants LIPDA au sein de l'administration cantonale (formations). Elaboration de l'ordonnance sur la vidéosurveillance.
ad5	6 Optimisation de la gestion du courrier : réalisation de projets pilotes de numérisation	31.12.25		■ Un appel d'offres public a été réalisé et un projet pilote a démarré en octobre 2025 avec le SCN.

★ *: Programme gouvernemental*

Présidence (PRES)

CHANCELLERIE D'ETAT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Nombre de dossiers traités par le Conseil d'Etat	5'000	5'400	■
ad2	2 Nombre de rencontres organisées entre le Conseil d'Etat et les parlementaires fédéraux valaisans	3	3	■
ad3	3 Nombre de communiqués de presse et de News publiés	250	255	■
	4 Nombre de conférences de presse organisées	40	45	■
	5 Nombre d'objets gouvernementaux non communiqués de manière intégrée et coordonnée	0	0	■ Tous les objets gouvernementaux ont été communiqués de manière intégrée et coordonnée.
ad4	6 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal cantonal	78%	85%	■
	7 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal fédéral	90%	87.5%	■
	8 Pourcentage des dispositions légales rendues par les services de l'Etat invalidées par les Tribunaux	0%	0%	■
	9 Ratio du nombre de recours au Conseil d'Etat traités par rapport au nombre de recours reçus (1 : nombre traités = nombre reçus)	1.2	0.91	▲ Les dossiers traités sont de plus en plus complexes et nécessitent une durée de traitement, d'analyse plus longue.
	10 Nombre de pages traduites (environ)	1'200	1'200	■
ad5	11 Nombre de déplacements organisés pour le Conseil d'Etat	550	747	■
	12 Nombre d'envois (lettres et colis) sortants traités (environ)	3'300'000	3'500'000	■

Présidence (PRES)

CHANCELLERIE D'ETAT

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11	**Administration et protocole**	**1'294'545.97**	**2'393.62**	**1'292'152.35**
P1101	Séance du Conseil d'Etat et coordination avec le Grand Conseil	518'747.56	781.14	517'966.42
P1102	Protocole du Conseil d'Etat	180'815.35	412.75	180'402.60
P1103	Coordination administrative interdépartementale	160'692.35	381.78	160'310.57
P1104	Secrétariat juridique	339'061.60	805.52	338'256.08
P1105	Gestion des entités rattachées administrativement et des participations	95'229.11	12.43	95'216.68
GP12	**Conduite stratégique et controlling gouvernemental**	**1'617'354.54**	**2'253.55**	**1'615'100.99**
P1201	Affaires extérieures	603'663.85	654.91	603'008.94
P1202	Controlling gouvernemental	271'181.07	517.17	270'663.90
P1203	Systèmes de gestion de l'information	496'872.26	606.19	496'266.07
P1204	Objets gouvernementaux et programme gouvernemental	245'637.36	475.28	245'162.08
GP13	**Information**	**2'484'325.53**	**314'805.02**	**2'169'520.51**
P1301	Gestion et réalisation des projets de communication gouvernementaux	775'572.48	312'221.49	463'350.99
P1302	Acquisition, gestion, production et diffusion de l'information (communication externe)	601'815.95	957.20	600'858.75
P1303	Information interne	265'781.65	170.51	265'611.14
P1304	Conseil et appui en matière de politique des médias et de communication	238'555.71	454.08	238'101.63
P1305	Développement des technologies Internet - Intranet	602'599.74	1'001.74	601'598.00
GP14	**Affaires juridiques**	**1'886'292.13**	**135'780.29**	**1'750'511.84**
P1401	Préparation, suivi et publication de la législation	334'740.09	2'350.05	332'390.04
P1402	Instruction et décisions sur recours	911'655.55	127'188.04	784'467.51
P1403	Conseils et appuis juridiques	376'621.81	4'273.85	372'347.96
P1404	Traduction	263'274.68	1'968.35	261'306.33
GP15	**Logistique et accueil**	**4'547'038.63**	**899'688.68**	**3'647'349.95**
P1501	Gestion du courrier et des colis	3'586'065.49	789'969.80	2'796'095.69
P1502	Huissiers	642'602.41	1'155.81	641'446.60
P1503	Accueil et réception	318'370.73	108'563.07	209'807.66
Total		**11'829'556.80**	**1'354'921.16**	**10'474'635.64**

Présidence (PRES)

INSPECTION DES FINANCES

OP 1
Contrôler la gestion financière de l'Etat et la réalisation des mandats de prestations
B25 3'566'300 net
C25 3'466'180.83 net

GP 11
Contrôle gestion financière et réalisation MP
B25 3'566'300 net
C25 3'466'180.83 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**3'576'291.32**	**3'833'400**	**3'700'901.18**	**-132'499**
30 Charges de personnel	3'300'212.87	3'364'700	3'371'756.71	7'057
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	267'284.22	459'500	317'321.24	-142'179
39 Imputations internes	8'794.23	9'200	11'823.23	2'623
4 Revenus	**207'301.20**	**267'100**	**234'720.35**	**-32'380**
42 Taxes et redevances	98'815.20	122'100	121'778.35	-322
49 Imputations internes	108'486.00	145'000	112'942.00	-32'058
Excédent de charges	**3'368'990.12**	**3'566'300**	**3'466'180.83**	**-100'119**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**3'368'990.12**	**3'566'300**	**3'466'180.83**	**-100'119**

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	17.00	17.00	17.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Contrôler la gestion financière de l'Etat et la réalisation des mandats de prestations (art. 44 LGCAF)

Sous-objectifs politiques

1 Investiguer et assumer les tâches de contrôle prévues par la LGCAF à l'improviste et en tout temps, sur propre initiative (art. 44 ss LGCAF)

2 Investiguer et contrôler sur mandat confié par le Conseil d'Etat ou les commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Contrôle périodique des services de tous les départements selon les critères de planification	31.12.28	31.12.25	■ Contrôles réalisés selon planification (cf. rapport d'activité).
ad2 2 Réalisation des mandats sur requête du Conseil d'Etat ou des commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)	31.12.28	31.12.25	■ Mandats spéciaux sur requête du Conseil d'Etat, de la CoFi ou de la COGEST (cf. rapport d'activité).

Présidence (PRES)

INSPECTION DES FINANCES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Nombre de rapports déposés (env. 90)	➔	➔	■ Contrôles effectués décrits en détail dans le rapport d'activité.
ad2 2 Part maximale de l'activité consacrée aux mandats spéciaux afin de garantir l'autonomie de l'IF	30%	16%	■ Autonomie et indépendance de l'IF assurées.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Contrôle gestion financière et réalisation MP	**3'700'901.18**	**234'720.35**	**3'466'180.83**
P1101 Contrôle de la gestion étatique	3'120'133.71	220'923.87	2'899'209.84
P1102 Mandats spéciaux	580'767.47	13'796.48	566'970.99
Total	**3'700'901.18**	**234'720.35**	**3'466'180.83**

Présidence (PRES)

COMMISSION DE GESTION DU FONDS DE SECOURS

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**55'000.00**	**0**	**0.00**	**0**
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	55'000.00	0	0.00	0
4 Revenus	**55'000.00**	**0**	**0.00**	**0**
43 Revenus divers	55'000.00	0	0.00	0
Excédent de charges	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Excédent de financement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**

	Département des finances et de l'énergie (DFE)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**632'259'717.84**	**528'590'900**	**682'015'106.41**	**153'424'206**
	Revenus et recettes	**2'924'805'017.75**	**2'832'277'900**	**2'977'085'738.62**	**144'807'839**
	Excédent de financement	**2'292'545'299.91**	**2'303'687'000**	**2'295'070'632.21**	**-8'616'368**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Administration cantonale des finances	15'074'912.44	-70'908'800	-5'100'868.80	65'807'931
	Service cantonal des contributions	-1'439'307'330.73	-1'365'429'900	-1'446'716'471.59	-81'286'572
	Service des ressources humaines	12'214'866.58	12'347'300	12'272'870.10	-74'430
	Service immobilier et patrimoine	7'681'170.32	8'361'500	8'949'740.31	588'240
	Service de l'énergie et des forces hydrauliques	-79'791'241.75	-97'683'300	-73'626'537.57	24'056'762
	Service cantonal de l'informatique	34'179'053.64	43'979'500	43'441'506.20	-537'994
	Service de statistique et de péréquation	-842'596'730.41	-834'353'300	-834'290'870.86	62'429
	Excédent de financement	**2'292'545'299.91**	**2'303'687'000**	**2'295'070'632.21**	**-8'616'368**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	66'964'399.08	84'870'400	88'302'817.40	3'432'417
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	78'974'727.65	91'943'200	76'529'103.37	-15'414'097
34	Charges financières	61'997'573.43	61'256'300	58'767'229.34	-2'489'071
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	103'850'155.00	15'491'400	78'691'667.65	63'200'268
36	Charges de transferts	156'128'448.26	142'983'100	174'566'830.38	31'583'730
38	Charges extraordinaires	1'500'000.00	0	66'500'000.00	66'500'000
39	Imputations internes	112'587'732.57	65'751'100	96'227'266.16	30'476'166
40	Revenus fiscaux	1'539'607'261.90	1'430'797'000	1'515'766'998.55	84'969'999
41	Patentes et concessions	8'803'468.58	61'515'000	108'194'562.96	46'679'563
42	Taxes et redevances	42'637'115.53	40'901'200	42'850'556.99	1'949'357
43	Revenus divers	99'360.22	110'000	87'683.11	-22'317
44	Revenus financiers	85'709'553.81	75'003'200	92'713'815.01	17'710'615
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	15'729'424.98	24'097'000	23'242'614.68	-854'385
46	Revenus de transferts	1'078'563'356.11	1'049'231'200	1'066'568'316.06	17'337'116
48	Revenus extraordinaires	14'350'118.76	54'407'400	2'263'443.49	-52'143'957
49	Imputations internes	119'436'381.68	70'554'200	103'987'280.83	33'433'081
	Total charges	**582'003'035.99**	**462'295'500**	**639'584'914.30**	**177'289'414**
	Total revenus	**2'904'936'041.57**	**2'806'616'200**	**2'955'675'271.68**	**149'059'072**
	Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	**-2'322'933'005.58**	**-2'344'320'700**	**-2'316'090'357.38**	**28'230'343**
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50	Immobilisations corporelles	9'432'570.62	15'050'000	2'028'488.09	-13'021'512
52	Immobilisations incorporelles	5'062'113.58	3'700'000	279'614.77	-3'420'385
56	Propres subventions d'investissement	35'761'997.65	47'545'400	40'122'089.25	-7'423'311
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	0.00	0	11.00	11
63	Subventions d'investissement acquises	19'868'976.18	25'661'700	21'410'455.94	-4'251'244
	Total dépenses	**50'256'681.85**	**66'295'400**	**42'430'192.11**	**-23'865'208**
	Total recettes	**19'868'976.18**	**25'661'700**	**21'410'466.94**	**-4'251'233**
	Investissements nets	**30'387'705.67**	**40'633'700**	**21'019'725.17**	**-19'613'975**

Département des finances et de l'énergie (DFE)

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

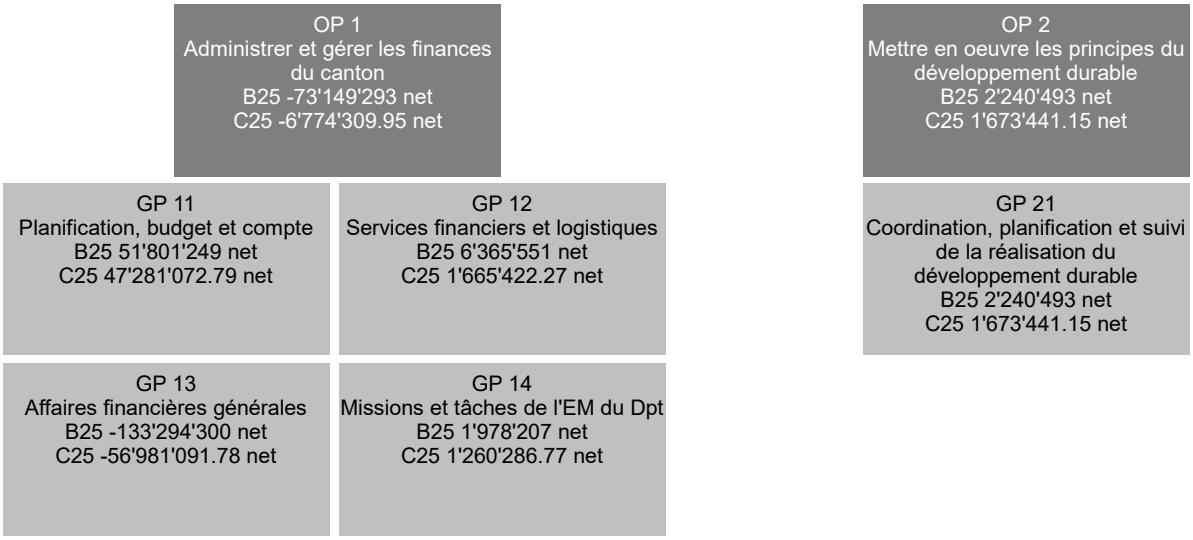

Total service B25 -70'908'800 net C25 -5'100'868.80 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**134'936'766.09**	**84'218'400**	**175'739'317.68**	**91'520'918**
30 Charges de personnel	-7'969'436.35	9'283'800	11'989'144.65	2'705'345
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'902'226.38	13'812'500	3'260'881.40	-10'551'619
34 Charges financières	56'985'180.00	56'656'100	53'898'482.43	-2'757'618
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	53'515'653.05	2'880'800	34'543'798.30	31'662'998
36 Charges de transferts	1'531'394.40	1'561'000	1'531'865.30	-29'135
38 Charges extraordinaires	0.00	0	65'000'000.00	65'000'000
39 Imputations internes	22'971'748.61	24'200	5'515'145.60	5'490'946
4 Revenus	**119'861'853.65**	**155'127'200**	**180'840'186.48**	**25'712'986**
41 Patentes et concessions	39'104.40	54'025'000	100'720'107.60	46'695'108
42 Taxes et redevances	247'758.83	288'500	3'060'884.51	2'772'385
43 Revenus divers	-1.78	0	-127.24	-127
44 Revenus financiers	61'723'203.99	53'275'000	62'250'967.22	8'975'967
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	158'916.15	0	421'399.25	421'399
46 Revenus de transferts	27'441'757.90	1'630'000	973'828.00	-656'172
48 Revenus extraordinaires	0.00	37'257'400	0.00	-37'257'400
49 Imputations internes	30'251'114.16	8'651'300	13'413'127.14	4'761'827
Excédent de revenus	**-15'074'912.44**	**70'908'800**	**5'100'868.80**	**-65'807'931**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Excédent de financement	**-15'074'912.44**	**70'908'800**	**5'100'868.80**	**-65'807'931**

Département des finances et de l'énergie (DFE)

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

Explication des écarts financiers
30 : Variation provision Pont-AVS (+3.0 mios). 31 : Honoraires et prestations de service (-3.7 mios) et adaptation de la provision générale sur débiteurs (-6.6 mios). 34 : Charges d'intérêts (-1.7 mio) et frais postaux et bancaires et autres honoraires (-1.0 mio). 35 : Fonds CPVAL (+30.0 mios) et fonds des dommages non assurables (+1.7 mio). 38 : Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXIe siècle (+40.0 mios) et réserve de politique budgétaire (+25.0 mios). 39 : Intérêts imputés (+3.5 mios) et indemnités d'assurance (+1.6 mio). 41 : Part au bénéfice de la BNS (+27.4 mios) et part au versement de la BNS de la contre-valeur des billets de banque non échangés (+19.3 mios). 42 : Récupération de frais (+2.8 mios : assurances et successions sans héritiers). 44 : Revenus des intérêts (+2.8 mios) et revenus des participations (+6.2 mios). 48 : Fonds de compensation des fluctuations de recettes (-15.4 mios) et réserve de politique budgétaire (-21.8 mios). 49 : Intérêts rémunératoires (+1.8 mio), fonds des dommages non assurables (+1.7 mio) et approvisionnement en matériel et marchandises (+1.0 mio).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	43.70	43.60	43.60

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE 1

Gérer les finances de l'Etat du Valais et élaborer les bases utiles à la conduite de sa politique financière.

Sous-objectifs politiques

1	Etablir la planification financière, le budget et le compte de l'Etat et réaliser des analyses financières, en particulier :
1.1	Elaborer la planification financière et le budget et en assurer le suivi
1.2	Elaborer des préavis financiers à l'attention du Conseil d'Etat
1.3	Tenir et présenter les comptes, assurer l'exécution des paiements et la gestion optimale de la trésorerie
1.4	Collaborer à l'élaboration des mandats de prestations et des rapports de controlling
2	Organiser la comptabilité générale et les outils du controlling et assurer les services financiers et logistiques centraux, en particulier :
2.1	Mettre en place et veiller au bon fonctionnement des systèmes de comptabilité et de planification et assurer le contrôle des paiements
2.2	Gérer les assurances et les dévolutions
2.3	Mettre à disposition des services le mobilier, le matériel de bureau et fournir les prestations en matière d'imprimés et de reliures
3	Gérer les affaires financières générales
4	Réaliser et garantir les tâches de secrétariat général et de controlling de département
4.1	Fournir l'appui au département par la réalisation de mandats et de projets spécifiques
4.2	Assurer le controlling départemental

Département des finances et de l'énergie (DFE)

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Clôture et présentation du compte 2024	01.04.25	01.04.25	■ Le compte 2024 a été remis aux commissions du Grand Conseil concernées et au Service parlementaire dans les délais légaux.
	2 Etablissement du projet de budget 2026 et de la planification intégrée pluriannuelle pour les années 2027-2029	02.09.25	02.09.25	■ Le projet de budget 2026 et la planification intégrée pluriannuelle 2026-2029 ont été établis et remis dans les délais.

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Compte de résultats en millions de francs (positif)	1.36	3.9	■ Le compte de résultats (y compris les amortissements et réévaluations) présente un excédent de revenus. Pour de plus amples renseignements, se référer au message du Conseil d'Etat concernant le compte 2025.
	2 Compte de financement en millions de francs (positif)	0.26	6.4	■ Le Compte 2025 présente un excédent de financement.
	3 Variation du capital propre en millions de francs	-113.5	121.7	■ Le Compte 2025 présente une augmentation du capital propre.

OBJECTIF POLITIQUE 2

Mettre en oeuvre les principes du développement durable.

Sous-objectifs politiques

1 Accompagner la réalisation de la stratégie cantonale en matière de développement durable (Agenda 2030)

2 Assurer la transversalité, la coordination et la cohérence des mesures de lutte contre les causes et les effets négatifs des changements climatiques au niveau cantonal

Département des finances et de l'énergie (DFE)

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Mise à jour et mise en oeuvre du Programme de durabilité	31.12.25	31.12.25	■
	2 ★ Réalisation d'actions concrètes, rapides et innovantes dans les différentes thématiques de l'Agenda 2030 du canton du Valais via des appels à projets de développement durable au sein de l'administration cantonale	31.12.25	31.12.25	■ La dernière dizaine de projets issus de l'appel à projets a pris fin en 2025. La démarche étant globalement un succès, elle a été remplacée par un appel à projets auprès des communes.
	3 Améliorer l'évaluation de la durabilité dans les processus décisionnels et la cohérence des politiques sectorielles en vue de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 Valais	31.12.27		■
	4 ★ Promotion d'une culture commune du développement durable au sein de l'administration cantonale	31.12.25	31.12.25	■ Les rencontres dédiées à l'administration et les webinaires regroupent experts internes et externes pour informer sur des thématiques spécifiques (alimentation, inclusion, énergie, etc.). Le site intranet transition est étoffé. Le réseau de répondant et répondantes durabilité facilite l'échange entre les services.
	5 Mobilisation des entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyens en faveur de pratiques durables	31.12.29		■
	6 ★ Renforcement de la collaboration avec les communes, entre cantons, avec la Confédération et transfrontalière	31.12.25	31.12.25	■ Participation active aux réseaux : RCDD, Cercle climat, GT national CCS/NET, Cercle indicateurs, etc. Création du conseil scientifique du climat romand. Des ateliers dédiés aux communes ont pris place sur la thématique de l'adaptation aux changements climatiques.
ad2	7 Coordination des activités cantonales liées au changement climatique, y compris l'élaboration et la mise à jour des dispositions d'exécution du Plan climat, de son Programme d'actions, de leur suivi et leur évaluation	31.12.25	31.12.25	■ La Stratégie de gestion des risques climatiques Valais a été élaboré et de nouvelles mesures définies pour son Programme d'actions.
	8 Elaboration et mise en oeuvre de mesures transversales ou de soutien aux secteurs en matière de climat	31.12.28		■ Les bilans carbone du canton et de l'administration ont été mis à jour. Une cartographie climatique des îlots de chaleur a été développée pour le canton.
	9 Amélioration des processus décisionnels et de la cohérence des politiques sectorielles en vue de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 du canton du Valais	31.12.25	31.12.25	■
	10 ★ Mobilisation des entreprises, associations, milieux scientifiques et citoyens en faveur de pratiques durables	31.12.25	31.12.25	■ Une stratégie durabilité des établissements socio-sanitaires subventionnés a été élaborée avec le DSSC, les associations concernées et l'hôpital du Valais.

★ *: Programme gouvernemental*

Département des finances et de l'énergie (DFE)

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de projets durabilité innovants terminés	10	10	■
	2 Nombre de projets de durabilité débutés	4	4	■ L'appel à projets pour les communes a été lancé et les projets débuteront en 2026.
ad2	3 Emissions totales directes et indirectes de CO2eq (équivalent CO2) par habitant (tonnes/an) (2019=16.2 tonnes)	↘	↘	■ Le dernier bilan (2023) révèle une baisse de 15% par rapport à 2019 (2023 = 14.6 tonnes équivalent CO2 par habitant).
	4 Emissions totales de CO2eq (équivalent C02) de l'Administration cantonale (2019=55'000 tonnes)	↘	→	▲ Impossible de comparer avec le bilan basé sur les données 2019 mais probablement augmentées. Une attention particulière doit être donnée à la feuille de route décarbonation de l'administration dès 2026.
	5 Nombre de nouvelles mesures climat transversales, de réduction ou d'adaptation dans le Programme d'actions climat	↗	↗	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
OP1 Administrer et gérer les finances du canton	**174'064'626.22**	**180'838'936.17**	**-6'774'309.95**
GP11 Planification, budget et compte	**60'067'340.35**	**12'786'267.56**	**47'281'072.79**
P1101 Etablissement de la planification et du budget	871'717.21	28'156.49	843'560.72
P1102 Préavis financiers	299'536.87	8'694.87	290'842.00
P1103 Tenue et présentation du compte	58'896'086.27	12'749'416.20	46'146'670.07
340 Intérêts liés à la reconnaissance de dette envers CPVAL	52'028'236.00		52'028'236.00
340 Intérêts passifs sur les dettes à court terme	169'861.41		169'861.41
349 Frais postaux et bancaires et autres honoraires	591'299.54		591'299.54
440 Intérêts sur placement		9'262'190.59	-9'262'190.59
Solde dépenses/recettes du produit	6'106'689.32	3'487'225.61	2'619'463.71
GP12 Services financiers et logistiques	**12'096'842.56**	**10'431'420.29**	**1'665'422.27**
P1201 Organisation de la comptabilité de l'Etat	750'105.76	40'923.43	709'182.33
P1202 Instruments de controlling et financiers	40'646.72	1'044.49	39'602.23
P1203 Prestations générales	1'502'927.28	107'985.41	1'394'941.87
P1204 Gestion des affaires adm. et financières	150'961.06	1'319'116.09	-1'168'155.03
P1205 Gestion des assurances	5'666'623.35	5'410'947.06	255'676.29
313 Primes d'assurance	3'150'063.71		3'150'063.71
491 Imputations internes		3'102'613.51	-3'102'613.51
Solde dépenses/recettes du produit	2'516'559.64	2'308'333.55	208'226.09
P1206 Economat	3'985'578.39	3'551'403.81	434'174.58
310 Fourniture et matériel de bureau	1'452'804.01		1'452'804.01
310 Imprimés, reliures et publications	519'993.48		519'993.48
311 Mobilier, instruments et machines de bureau	1'488'776.39		1'488'776.39
490 Imputations internes		3'458'258.20	-3'458'258.20
Solde dépenses/recettes du produit	524'004.51	93'145.61	430'858.90
GP13 Affaires financières générales	**100'633'366.85**	**157'614'458.63**	**-56'981'091.78**
P1301 Affaires financières générales	100'633'366.85	157'614'458.63	-56'981'091.78
306 Régime de pension des magistrats : prestations aux retraités	2'343'075.80		2'343'075.80
306 Variation de la provision du Pont AVS	3'014'953.00		3'014'953.00
351 Fonds CPVAL	30'000'000.00		30'000'000.00
389 Fonds financement des grands projets d'infrastructures du XXIe siècle	40'000'000.00		40'000'000.00
389 Réserve de politique budgétaire	25'000'000.00		25'000'000.00
411 BNS : part au versement de la contre-valeur des billets de banque non échangés		19'319'725.00	-19'319'725.00
411 Part au bénéfice de la BNS		81'352'292.00	-81'352'292.00
446 Rémunération de la garantie de l'Etat en faveur de la BCVs		5'149'575.00	-5'149'575.00
460 Dîme de l'alcool		973'828.00	-973'828.00
Solde dépenses/recettes du produit	275'338.05	50'819'038.63	-50'543'700.58
GP14 Missions et tâches de l'EM du Dpt	**1'267'076.46**	**6'789.69**	**1'260'286.77**
P1401 Secrétariat général et controlling	1'267'076.46	6'789.69	1'260'286.77

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
OP2 Mettre en oeuvre les principes du développement durable	**1'674'691.46**	**1'250.31**	**1'673'441.15**
GP21 Coordination, planification et suivi de la réalisation du développement durable	**1'674'691.46**	**1'250.31**	**1'673'441.15**
P2101 Coordination du développement durable	1'674'691.46	1'250.31	1'673'441.15
Total	**175'739'317.68**	**180'840'186.48**	**-5'100'868.80**

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

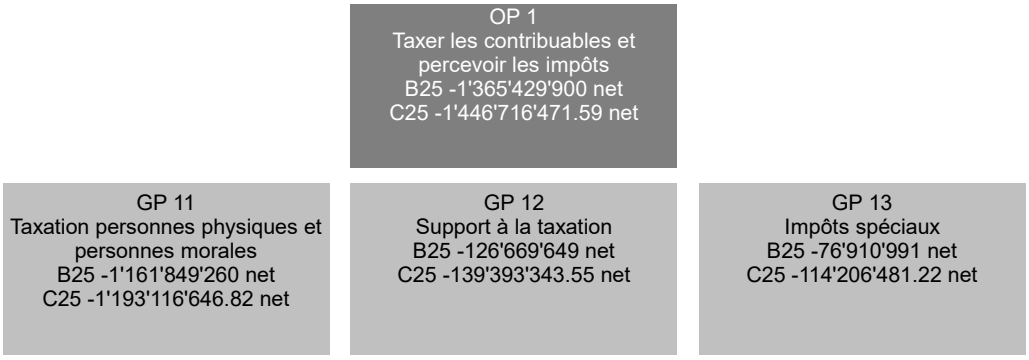

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**157'874'284.98**	**136'274'600**	**163'074'055.24**	**26'799'455**
30 Charges de personnel	27'661'252.97	27'709'800	28'160'483.04	450'683
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	42'438'209.59	38'565'500	32'431'325.76	-6'134'174
34 Charges financières	4'933'582.68	4'600'000	5'115'136.91	515'137
36 Charges de transferts	81'149'168.80	65'310'000	95'773'492.60	30'463'493
38 Charges extraordinaires	1'500'000.00	0	1'500'000.00	1'500'000
39 Imputations internes	192'070.94	89'300	93'616.93	4'317
4 Revenus	**1'597'313'623.85**	**1'503'204'500**	**1'609'975'567.07**	**106'771'067**
40 Revenus fiscaux	1'426'873'403.99	1'335'600'000	1'421'704'742.25	86'104'742
42 Taxes et redevances	24'049'832.71	21'564'500	21'233'130.31	-331'370
43 Revenus divers	99'362.00	110'000	87'810.35	-22'190
44 Revenus financiers	13'585'018.07	12'010'000	14'675'738.83	2'665'739
46 Revenus de transferts	132'453'998.94	133'800'000	151'969'105.09	18'169'105
48 Revenus extraordinaires	132'008.14	0	185'040.24	185'040
49 Imputations internes	120'000.00	120'000	120'000.00	0
Excédent de revenus	**1'439'439'338.87**	**1'366'929'900**	**1'446'901'511.83**	**79'971'612**
5 Dépenses d'investissement	**132'008.14**	**1'500'000**	**185'040.24**	**-1'314'960**
52 Immobilisations incorporelles	132'008.14	1'500'000	185'040.24	-1'314'960
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**132'008.14**	**1'500'000**	**185'040.24**	**-1'314'960**
Excédent de financement	**1'439'307'330.73**	**1'365'429'900**	**1'446'716'471.59**	**81'286'572**

Explication des écarts financiers

31 : Pertes sur débiteurs moins élevées.

36 : Part reversée aux communes liée aux impôts spéciaux.

40 : Evolution des recettes fiscales des personnes physiques, des personnes morales et des impôts spéciaux.

44 : Augmentation des produits d'intérêts.

46 : Recettes issues de la Confédération.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	181.30	181.30	181.30

Nombre de postes à l'organigramme

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

OBJECTIF POLITIQUE
Taxer les personnes physiques, les personnes morales ainsi que les impôts spéciaux, percevoir ces impôts conformément aux dispositions légales et procéder aux recouvrements forcés des créances non fiscales de l'Etat.

Sous-objectifs politiques

1 Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le revenu et la fortune) des personnes physiques et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux.

2 Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le bénéfice et le capital) des personnes morales et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux.

3 Taxer et percevoir les impôts spéciaux (impôt à la source, impôt sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations).

4 Gestion des débiteurs des créances fiscales et gestion des procédures forcées pour les créances non-fiscales de l'Etat.

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 ★ § Révision de la loi fiscale	31.12.27		■ Entrée en vigueur de la révision fiscale en 2024, 2025, 2026 et 2030.
★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif			

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Pourcentage de taxation des personnes physiques dépendantes effectuée de manière automatique.		7.14%	■
	2 Nombre d'informations pour les contribuables, les communes et les fiduciaires au sujet de la fiscalité	40	31	■
	3 Nombre de personnes physiques assujetties	312'000	310'346	■
	4 % des personnes physiques dépendantes (domiciliées) taxées au 31.12	72%	70.8%	■
	5 % des personnes physiques indépendantes taxées au 31.12	35%	37.3%	■
	6 Déclarations fiscales (personnes physiques) remplies par voie électronique, en %	92%	93%	■
	7 Nombre de recours déposés auprès de la commission cantonale de recours en matière fiscale, contre les décisions de taxation	70	52	■
	8 Pourcentage des recours totalement admis par la commission cantonale de recours en matière fiscale	10%	11.76%	■
	9 Nombre de taxations effectuées par les communes	25'000	19'325	▲ Diminution des taxations effectuées par les communes.
	10 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques dépendantes concernant les années N-4 et antérieures	300	315	■
	11 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques indépendantes concernant les années N-4 et antérieures	200	93	■
	12 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes morales concernant les années N-4 et antérieures	120	130	■
ad2	13 Nombre de personnes morales assujetties	32'000	32'785	■
	14 % des personnes morales taxées au 31.12	40%	42%	■
ad3	15 Nombre de personnes physiques imposées à la source	50'500	61'950	■ Augmentation importante du nombre de sourciers à partir de 2022.
ad4	16 Nombre de poursuites du SCC	28'000	33'217	■
	17 Nombre de poursuites pour les autres services	8'000	10'038	■

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Taxation personnes physiques et personnes morales	**43'887'708.70**	**1'237'004'355.52**	**-1'193'116'646.82**
P1101 Taxation des personnes physiques	36'966'141.83	1'041'250'497.21	-1'004'284'355.38
P1102 Taxation des personnes morales	6'921'566.87	195'753'858.31	-188'832'291.44
GP12 Support à la taxation	**18'013'374.18**	**157'406'717.73**	**-139'393'343.55**
P1201 Contentieux	13'539'743.61	134'542'500.15	-121'002'756.54
P1202 Taxes cadastrales	328'305.40	3'621.54	324'683.86
P1203 Impôts anticipés	2'034'313.68	22'838'345.85	-20'804'032.17
P1204 Inspectorat fiscal	2'111'011.49	22'250.19	2'088'761.30
GP13 Impôts spéciaux	**101'358'012.60**	**215'564'493.82**	**-114'206'481.22**
P1301 Gains immobiliers	70'231'751.32	107'585'275.25	-37'353'523.93
P1302 Successions et donations	26'524'945.41	40'612'462.93	-14'087'517.52
P1303 Impôts à la source	4'601'315.87	67'366'755.64	-62'765'439.77
Total	**163'259'095.48**	**1'609'975'567.07**	**-1'446'716'471.59**

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

OP 1
Mettre en oeuvre la politique du personnel
B25 12'347'300 net
C25 12'272'870.10 net

GP 11	GP 12	GP 13	GP 14
Politique du personnel et stratégie RH B25 1'566'180 net C25 491'057.45 net	Management du personnel B25 4'098'074 net C25 3'034'068.26 net	Management des conditions cadres B25 3'574'158 net C25 2'752'141.29 net	Gestion de la rémunération et des assurances sociales B25 3'108'888 net C25 5'995'603.10 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**12'862'102.30**	**12'974'300**	**12'975'424.49**	**1'124**
30 Charges de personnel	11'985'984.66	11'744'400	11'935'994.15	191'594
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	787'688.13	1'193'600	989'514.60	-204'085
34 Charges financières	-329.15	0	806.40	806
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	0.00	0	10'000.00	10'000
36 Charges de transferts	10'000.00	10'000	10'000.00	0
39 Imputations internes	78'758.66	26'300	29'109.34	2'809
4 Revenus	**647'235.72**	**627'000**	**702'554.39**	**75'554**
42 Taxes et redevances	174'411.45	227'000	195'119.00	-31'881
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	0	5'600.00	5'600
46 Revenus de transferts	0.00	0	10'000.00	10'000
49 Imputations internes	472'824.27	400'000	491'835.39	91'835
Excédent de charges	**12'214'866.58**	**12'347'300**	**12'272'870.10**	**-74'430**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**12'214'866.58**	**12'347'300**	**12'272'870.10**	**-74'430**

Explication des écarts financiers

30 : Davantage de ponts AVS ont été versés aux retraités que budgétisés, conformément à la législation en place.

31 : Des montants prévus dans le budget n'ont pas été utilisés dans leur globalité dans les mandats notamment en lien avec le projet EVAFO et les technologies RH.

42 : Une légère baisse dans les inscriptions des communes aux formations que nous mettons en place a été enregistrée par rapport au budget estimé. Il a été enregistré moins de récupération de salaires (APG, maternité, ...) que prévu.

49 : Les prestations du SRH envers certains services ont permis de récupérer un montant plus important que budgétisé.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	28.10	28.60	28.60

Nombre de postes à l'organigramme

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF POLITIQUE	
Définir et promouvoir une politique du personnel adaptée aux besoins de l'employeur et aux conditions du marché du travail.	
Sous-objectifs politiques	
1	Proposer et appliquer les mesures permettant à l'Etat du Valais de demeurer un employeur attractif et compétitif sur le marché du travail.
2	Contribuer à l'optimisation organisationnelle de l'Etat du Valais.
3	Appliquer une politique du personnel efficiente, en veillant à l'égalité des chances et au bien-être au travail.
4	Demeurer un des plus importants formateurs du canton du Valais.
5	Appliquer la politique de rémunération et des assurances sociales.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Maintenir de bonnes conditions de travail favorisant la conciliation de la vie professionnelle et non professionnelle.	31.12.25	31.12.25	■ L'importance et les valeurs de notre politique du personnel sont reconnues et certifiées par le label suisse Familie UND Beruf suite aux différentes mesures en faveur de la conciliation vie professionnelle et non professionnelle mises en place par le Conseil d'Etat. La certification a été reconduite cette année.
	2 Etablir dans les mandats de prestations politiques une liste de postes d'occupation possible en faveur des personnes en situation de handicap par service de l'Etat.	31.12.25	31.12.25	▲ Collaboration active dans le cadre du mandat attribué au SAS sur l'évaluation des mesures cantonales d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.
ad2	3 Poursuivre la digitalisation des processus de gestion du personnel.	31.12.25	31.12.25	▲ Dans le cadre de la poursuite de l'administration numérique, la digitalisation de divers processus en lien avec les RH a été mise en place.
	4 Poursuivre la migration SAP H4/S4 pour la gestion du personnel (budget, salaires, formation, qualification, gestion des temps, etc).	31.12.25	31.12.25	■ Suite à la migration technique du système SAP en 2024, la migration métier, par la modification de l'architecture SAP H4/S4, a pu être réalisée en 2025.
ad3	5 Poursuivre la mise en oeuvre de l'évaluation des fonctions (EVAFO) au sein de l'Administration cantonale.	31.12.26	31.12.25	▲ Le lancement opérationnel du projet de l'évaluation des fonctions a été réalisé et un mandat externe a été attribué à des spécialistes pour l'accompagnement de ce projet.
	6 Communiquer les résultats du sondage de satisfaction réalisé en 2024 et mettre en place un plan d'action.	31.12.25	31.12.25	■ La communication des résultats a été réalisée lors d'une conférence de presse et un plan d'action a été validé par le Conseil d'Etat.
	7 Poursuivre et promouvoir la politique de développement des compétences de conduite.	31.12.25	31.12.25	■ Afin de poursuivre le développement des compétences de conduite, différentes mesures ont été lancées à l'intention des cadres.
	8 Assurer l'application du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (MSST) : réaliser les axes prioritaires 2025.	31.12.25	31.12.25	■ La grande majorité des mesures en lien avec la santé et la sécurité au travail ont été mises en place.
	9 Evaluer les résultats du projet pilote de "coworking" au sein de l'Administration cantonale et décider de son éventuelle introduction définitive.	31.12.25	31.12.25	■ A la suite de l'évaluation du projet pilote d'un an, le Conseil d'Etat a opté pour une forme alternative du coworking.
ad4	10 Mise en place de mesures permettant de contribuer à l'optimisation de la qualité de la formation des apprentis.	31.12.25	31.12.25	■ Environ 170 apprentis sont formés au sein de l'Administration cantonale. De nombreuses mesures ont été mises en place pour optimiser la qualité de leur formation et un accent important a aussi été mis dans la formation des formateurs.
ad5	11 Assurer la mise en oeuvre des dispositions légales relatives à l'extension de la couverture salariale en cas d'incapacité de travail.	31.12.25	31.12.25	■ Diverses tâches (paiement indemnités journalières, contrôles, analyses juridiques, ...) ont été réalisées en lien avec l'introduction de l'OIPG au 01.01.2025.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Nombre de postulations par mise au concours (durée indéterminée et déterminée, administration, enseignant)	15	32	■ Le nombre de dossiers de candidature reçus a augmenté.
	2 Mises au concours dont le nombre de postulations est inférieur à 10, en % (durée indéterminée et déterminée, administration, enseignant)	43%	30%	■ Nous recevons moins de 10 candidatures par mise au concours pour certains postes de spécialistes et d'encadrement.
	3 Nombre total de postulations traitées pour les mises au concours (durée indéterminée et déterminée, administration, enseignant)	7'800	14'685	■ Avec 14'685 postulations, une augmentation importante a été enregistrée par rapport à l'année précédente (11'328 postulations en 2024).
	4 Nombre de formations effectuées par le personnel aboutissant à une certification reconnue (CAS, MAS, DAS, brevet et diplôme fédéral) (administration)	40	66	■ Un intérêt marqué du personnel existe pour se perfectionner.
	5 Taux de télétravailleur (durée indéterminée, administration)	35%	31%	■ Environ un tiers de l'effectif de l'administration pratique du télétravail.
	6 Nombre de mesures d'intégrations de personnes en situation de handicap ou ayant des pathologies impactant la capacité de travail (administration)	40	35	▲ Le nombre de mesures d'intégration de personnes qu'offre l'administration cantonale au sein de ses différents services dépend de leurs possibilités d'accueil durant l'année.
	7 Nombre de personnes en situation de handicap reconnues "AI" employées par l'Etat	5	89	■ L'Etat du Valais offre des emplois à 89 personnes au bénéfice d'une rente AI.
ad2	8 Nombre de transferts entre unités organisationnelles, avec mise au concours (administration)	25	24	■ Grâce à la promotion de la mobilité professionnelle interne, plusieurs collaborateurs ont profité pour changer de service.
	9 Nombre d'optimisations organisationnelles bénéficiant d'un soutien méthodologique (administration)	90	112	■ Ce chiffre correspond au nombre de décisions prises dans le cadre de réorganisations, transferts et transformations de postes.
ad3	10 Taux d'absentéisme - maladie et accident (durée indéterminée, déterminée, apprentis, administration)	4%	4%	■ Le taux indiqué cumule les absences pour maladies, accidents professionnels et non professionnels.
	11 Taux de démission des employés (durée indéterminée, sans les mises à la retraite, administration)	3.2%	2.6%	■ Il s'agit des démissions volontaires enregistrées durant l'année 2025.
	12 Nombre total de journées de formation suivies par collaborateur (durée indéterminée, administration)	3.1	2.8	■ Grâce à une offre de formation interne et externe couvrant les besoins, le personnel se forme régulièrement afin de maintenir et de développer ses compétences dans différents domaines.
	13 Taux de satisfaction générale du personnel de l'administration cantonale (dernier sondage en 2018 - administration)	75%	0%	● Le sondage de satisfaction du personnel périodique est prévu d'être réalisé chaque 5 ans. Le dernier a eu lieu en 2024 et a obtenu un taux de satisfaction professionnelle de 87%.
	14 Nombre de cadres participants aux mesures du programme de développement des compétences de conduite (administration)	10	10	■ De nouveaux cadres ont participé aux mesures du programme de développement des compétences de conduite.
ad4	15 Nombre d'apprentis à l'administration cantonale au 31.12 (y.c les stagiaires MP-E considérés comme des apprentis, administration et judiciaire)	170	167	■ L'administration cantonale est un des plus grands formateurs du canton du Valais. Les places d'apprentissage sont réparties dans les principaux métiers suivants : employé de commerce, information documentaire, médiamaticien, informaticien.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 16 Nombre moyen de salaires versés mensuellement (administration, enseignant, stagiaires, apprentis, pouvoir judiciaire (tribunaux et ministère public), députés, mandats/honoraires)	11'500	12'255	■ Ce chiffre peut varier selon le nombre de remplacements d'enseignants, l'augmentation du taux de personnes à temps partiel, les remplacements du personnel en absence maladie/accident.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Politique du personnel et stratégie RH	**555'424.32**	**64'366.87**	**491'057.45**
P1101 Politique du personnel, stratégie et controllingRH	397'573.29	49'737.26	347'836.03
P1102 Information	157'851.03	14'629.61	143'221.42
GP12 Management du personnel	**3'276'367.68**	**242'299.42**	**3'034'068.26**
P1201 Recrutement et marketing	624'574.90	28'084.26	596'490.64
309 Mise au concours	318'984.80		318'984.80
Solde dépenses/recettes du produit	305'590.10	28'084.26	277'505.84
P1202 Rémunération et reconnaissance	402'189.75	23'146.41	379'043.34
309 Fidélité du personnel	9'603.00		9'603.00
313 Projet EVAFO et comparaisons salariales	90'326.51		90'326.51
Solde dépenses/recettes du produit	302'260.24	23'146.41	279'113.83
P1203 Formation et développement	2'249'603.03	191'068.75	2'058'534.28
301 Stagiaires 3/52	507'339.05		507'339.05
301 Stagiaires MPE 3/54	310'861.80		310'861.80
309 Honoraires animateurs	531'389.45		531'389.45
313 Blended learning, personnel GETAC, event cadres, apprentis	97'420.48		97'420.48
426 Refacturation cours de formation aux communes et récupération indemnités cours OVAP		141'095.00	-141'095.00
Solde dépenses/recettes du produit	802'592.25	49'973.75	752'618.50
GP13 Management des conditions cadres	**2'982'653.34**	**230'512.05**	**2'752'141.29**
P1301 Gestion du droit et des conditions de travail	1'538'857.42	139'740.59	1'399'116.83
P1302 Santé et sécurité au travail	351'217.18	18'926.70	332'290.48
P1303 Management de l'organisation et technologies RH	1'092'578.74	71'844.76	1'020'733.98
314 Renouvellement lecteurs Dormakaba	51'504.10		51'504.10
Solde dépenses/recettes du produit	1'041'074.64	71'844.76	969'229.88
GP14 Gestion de la rémunération et des assurances sociales	**6'160'979.15**	**165'376.05**	**5'995'603.10**
P1401 Gestion, contrôle et paiement des salaires	5'743'673.03	126'572.64	5'617'100.39
P1402 Soutien des partenaires dans la rémunération et les assurances sociales	417'306.12	38'803.41	378'502.71
Total	**12'975'424.49**	**702'554.39**	**12'272'870.10**

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE

OP 1
Gérer le Fonds FIGI et assurer la conservation et la connaissance du patrimoine bâti et des sites
B25 8'361'500 net
C25 8'949'740.31 net

GP 11
Gestion du patrimoine bâti et des sites
B25 8'361'500 net
C25 8'949'740.31 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**25'328'338.75**	**25'698'000**	**28'873'551.01**	**3'175'551**
30 Charges de personnel	15'452'647.45	14'947'900	16'062'013.90	1'114'114
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'578'943.62	4'589'800	6'654'449.19	2'064'649
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	3'681'200.00	4'540'000	4'540'000.00	0
36 Charges de transferts	44'880.00	109'100	83'815.00	-25'285
39 Imputations internes	1'570'667.68	1'511'200	1'533'272.92	22'073
4 Revenus	**28'302'160.15**	**31'221'500**	**22'104'467.92**	**-9'117'032**
42 Taxes et redevances	13'959'189.66	13'806'500	13'948'532.78	142'033
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	5'190'505.22	5'365'000	7'250'163.70	1'885'164
46 Revenus de transferts	58'536.66	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	9'040'657.16	12'050'000	641'156.08	-11'408'844
49 Imputations internes	53'271.45	0	264'615.36	264'615
Excédent de charges	**-2'973'821.40**	**-5'523'500**	**6'769'083.09**	**12'292'583**
5 Dépenses d'investissement	**12'044'022.25**	**14'786'400**	**3'228'769.89**	**-11'557'630**
50 Immobilisations corporelles	9'185'222.60	12'150'000	712'395.64	-11'437'604
56 Propres subventions d'investissement	2'858'799.65	2'636'400	2'516'374.25	-120'026
6 Recettes d'investissement	**1'389'030.53**	**901'400**	**1'048'112.67**	**146'713**
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	0.00	0	11.00	11
63 Subventions d'investissement acquises	1'389'030.53	901'400	1'048'101.67	146'702
Dépenses nettes d'investissement	**10'654'991.72**	**13'885'000**	**2'180'657.22**	**-11'704'343**
Insuffisance de financement	**7'681'170.32**	**8'361'500**	**8'949'740.31**	**588'240**

Explication des écarts financiers
30 : Dépassement des dépenses salariales liées l'augmentation de 1.3 EPT, à l'indexation des salaires, aux maladies et aux nouveaux bâtiments (personnel de nettoyage supplémentaire). 31 : Honoraires moins élevés suite à des retards sur quelques projets. Dépenses plus importantes que prévu pour des travaux de rénovation (rattrapage des travaux non effectués en 2024). 36 : Retard dans le traitement des inventaires par les communes, dont les demandes ne nous sont pas parvenues et n'ont pas pu être traitées au 31.12.2025. 42 : Refacturation des charges au Fonds FIGI, soit CHF 13'766'425 (salaires, frais de personnel, assurances, etc.) plus élevée suite à l'augmentation des charges salariales. 45 : Prélèvement sur le Fonds du Patrimoine bâti a été plus élevé que budgété suite aux travaux plus importants et à des subventions acquises plus importantes. 48 : Prélèvement sur le Fonds 21e siècle pour les objets d'investissement moins élevé que budgété suite notamment au report de l'achat de la parcelle no 1'048 à Sion et à des dépenses moins importantes que prévu pour l'objet "Campus Pôle Santé - part EPFL". 50 : Dépenses d'investissement moins élevées que prévu suite au report de l'achat de la parcelle no 1'048 à Sion et à des dépenses moins importantes que prévues pour l'objet "Campus Pôle Santé - Part EPFL". 56 : Subventions liées à des chantiers de tiers; décomptes reçus moins importants que prévu. 63 : Subventions reçues plus élevées dues principalement aux subventions redistribuées non prévu au budget.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	68.15	68.65	69.95

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Le nombre d'EPT comprend les collaborateurs du SIP y compris les concierges. Le personnel de nettoyage ne fait pas partie des EPT (295 personnes). Le +1.3 EPT s'explique comme suit : 0.3 EPT prêté par le Service de l'agriculture pour la construction du nouveau bâtiment à Châteauneuf et 1 EPT de concierge obtenu dans le cadre du budget 2025 pour la centrale d'engagement.

OBJECTIF POLITIQUE

Administrer le Fonds FIGI.
Préserver, connaître, faire connaître et documenter le patrimoine bâti et les sites.

Sous-objectifs politiques

1	Connaître le patrimoine bâti et les sites par des inventaires et études et les faire connaître par des publications, conférences, sensibilisations et visites.
2	Veiller, dans le respect du principe de subsidiarité, à la préservation des sites, à la conservation et à la documentation des objets du patrimoine bâti en favorisant prioritairement les objets les plus menacés et ceux qui présentent le plus d'intérêt.
3	Appuyer et conseiller les départements, les institutions et les tiers.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Inventaires du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.30		▲ Fait en partie étant donné les ressources à disposition.
	2 Mise en ligne publique des données de protection du patrimoine bâti (SIG)	31.12.28		■ Poursuite du travail conforme à la planification.
ad2	3 Mise sous protection du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.30		▲ Fait en partie étant donné les ressources à disposition.
	4 Poursuite des travaux de restauration de Valère (6e étape)	31.12.30		■ Poursuite du travail conforme à la planification.

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Nombre d'objets "Patrimoine bâti" étudiés ayant fait l'objet d'un rapport dans l'année	30	49	■ 49 rapports historiques; 17 rapports techniques
	2 Nombre de pages "Patrimoine bâti" publiées	200	250	■ 11 publications : 2 guides SHAS sur les orgues (62p. fr / 62p. all); rapport Vallesia (40p.); 6 plaquettes de restaurations patrimoniales (30p.); guide JEP (20p.); film 70' (env. 50p.)
	3 Nombre de monuments classés d'importance cantonale par année	10	10	■ 5 Bas-Valais / 2 Valais central / 3 Haut-Valais
	4 Nombre d'inventaires communaux homologués (cumul sur 122 communes)	21.1	18.25	▲ 4.6 inventaires homologués en 2025 (0.6 Bas-Valais / 0 Valais central / 4 Haut-Valais); portant le total à 18.25 inventaires homologués (3.05 Bas-Valais / 5.6 Valais central / 9.6 Haut-Valais). Nombre d'homologations dépendant des procédures communales.
	5 Nombre d'inventaires communaux non initiés (cumul en % sur 122 communes)	25%	23%	▲ 28 communes sur 122
	6 Nombre de fiches d'inventaire traitées (cumul en % sur un total de 65'000 - base 2024)	31%	28%	▲ 18'100 fiches traitées sur 65'000
	7 Nombre de fiches d'inventaire traitées annuellement	4'000	4'512	■ 4'512 fiches traitées
ad2	8 Nombre de chantiers "Monuments" achevés (par année)	10	26	■ 26 chantiers terminés; 8 Bas-Valais / 9 Valais central / 9 Haut-Valais
	9 Nombre de chantiers "Sites" subventionnés (par année)	20	18	■ 12 nouveaux (2 Valais central / 10 Haut-Valais) et 18 terminés; 1 Bas-Valais / 7 Valais central / 10 Haut-Valais
	10 Nombre de dossiers "Sites" préavisés (par année)	1'500	1'192	▲ 1'192 préavis sites : 1'012 CCC / 36 SAJDMTE / 48 SDT / 26 SAIC / 16 SCA / 24 Communes / 2 Privés / 28 Services Etat. Pour Info + 109 monuments + 211 voies historiques.
	11 Part de dossiers "Sites" préavisés dans les délais	60%	56%	▲ 56% en moins de 20 jours, dont 45% en moins de 15 jours.
	12 Part d'objets "PBC" (constructions, ensembles bâtis...) possédant une documentation de sécurité	20%	18.6%	▲ Nombre d'objets : + 5.2 objets, soit 0.8%, portant le total à 120 objets sur 646, soit 18.6%

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11	**Gestion du patrimoine bâti et des sites**	**32'102'320.90**	**23'152'580.59**	**8'949'740.31**
P1101	Connaissance du patrimoine	8'953'798.71	6'730'724.40	2'223'074.31
313	Prestations de service et honoraires	219'299.11		219'299.11
	Solde dépenses/recettes du produit	8'734'499.60	6'730'724.40	2'003'775.20
P1102	Monuments	18'217'582.54	12'830'730.81	5'386'851.73
314	Frais d'entretien des Monuments historiques	5'168'167.70		5'168'167.70
562	Communes et associations intercommunales	511'667.00		511'667.00
565	Entreprises privées	221'500.00		221'500.00
566	Organisations privées à but non lucratif	1'222'542.80		1'222'542.80
567	Ménages privés	218'796.00		218'796.00
630	Confédération		812'129.75	-812'129.75
632	Communes et associations intercommunales		84'161.26	-84'161.26
635	Entreprises privées		17'047.30	-17'047.30
	Solde dépenses/recettes du produit	10'874'909.04	11'917'392.50	-1'042'483.46
P1103	Sites	4'930'939.65	3'591'125.38	1'339'814.27
562	Communes et associations intercommunales	115'311.75		115'311.75
566	Organisations privées à but non lucratif	113'219.10		113'219.10
567	Ménages privés	113'337.60		113'337.60
630	Confédération		63'523.80	-63'523.80
	Solde dépenses/recettes du produit	4'589'071.20	3'527'601.58	1'061'469.62
Total		**32'102'320.90**	**23'152'580.59**	**8'949'740.31**

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**100'436'298.57**	**37'622'900**	**93'876'696.49**	**56'253'796**
30 Charges de personnel	4'108'721.40	4'498'400	4'170'536.08	-327'864
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'616'225.36	2'007'200	1'396'706.93	-610'493
34 Charges financières	79'139.90	0	-247'196.40	-247'196
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	39'128'941.95	0	31'532'711.35	31'532'711
36 Charges de transferts	7'939'217.06	9'176'800	10'212'234.48	1'035'434
39 Imputations internes	47'564'052.90	21'940'500	46'811'704.05	24'871'204
4 Revenus	**194'650'792.67**	**155'454'900**	**184'746'594.79**	**29'291'695**
40 Revenus fiscaux	112'733'857.91	95'197'000	94'062'256.30	-1'134'744
41 Patentes et concessions	8'764'364.18	7'490'000	7'474'455.36	-15'545
42 Taxes et redevances	3'903'144.35	3'686'300	3'214'847.70	-471'452
44 Revenus financiers	10'401'331.75	9'718'200	15'787'108.95	6'068'909
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	7'965'282.61	17'604'400	14'437'860.73	-3'166'539
46 Revenus de transferts	3'909'920.61	4'154'600	3'912'826.97	-241'773
49 Imputations internes	46'972'891.26	17'604'400	45'857'238.78	28'252'839
Excédent de revenus	**94'214'494.10**	**117'832'000**	**90'869'898.30**	**-26'962'102**
5 Dépenses d'investissement	**32'903'198.00**	**44'909'000**	**37'605'715.00**	**-7'303'285**
56 Propres subventions d'investissement	32'903'198.00	44'909'000	37'605'715.00	-7'303'285
6 Recettes d'investissement	**18'479'945.65**	**24'760'300**	**20'362'354.27**	**-4'397'946**
63 Subventions d'investissement acquises	18'479'945.65	24'760'300	20'362'354.27	-4'397'946
Dépenses nettes d'investissement	**14'423'252.35**	**20'148'700**	**17'243'360.73**	**-2'905'339**
Excédent de financement	**79'791'241.75**	**97'683'300**	**73'626'537.57**	**-24'056'762**

Explication des écarts financiers
31: Non-utilisation des disponibilités budgétaires pour 20-25 dossiers/projets qui n'ont pas pu être lancé ou priorisé en raison des tâches obligatoires du service ou qui se sont avérés non nécessaires (-0.4 mio) ainsi que pour le traitement des dossiers du Programme Bâtiments (-0.2 mio). 35 : Attributions aux Fonds hydrauliques et au Fonds de solidarité en cas d'excédent de revenus et de financement lors de la clôture (voir le décret y relatif, RS 612.2). 36 : Augmentation de la part de revenus (art. 59 LcFH) destiné aux communes concédantes et les communes valaisannes (-1.45 mios) et la non-utilisation des disponibilités budgétaires pour des projets liées à la formation, information, recherche et développement (+0.1 mio), le rabais industriel (+0.1 mio) et le Centre de compétence pour la rénovation énergétique (+0.2 mio). 39 : Attribution aux Fonds hydrauliques (+27.3 mios), attribution au Fonds de solidarité (+1.1 mios), dotation au Fonds cours d'eau moins élevée (-0.4 mio) et imputations internes concernant les prélèvements au Fonds moins élevés (-3.2 mios). 40 : Impôt spécial inférieur (-0.8 mio) et provisions nettes élevées (-0.3 mio). 44 : Rentes de ressource pour Chippis-Rhône et Ernen-Mörel élevées (+6.0 mios). 45 : Le Programme Bâtiments n'a pas nécessité un prélèvement aussi élevé que celui budgété dans les Fonds pour assumer le financement des propres subventions d'investissement (-3.2 mios). 49 : Attribution aux Fonds hydrauliques (+27.3 mios), attribution des intérêts aux Fonds hydrauliques (+3.0 mios), attribution au Fonds de solidarité (+1.1 mios) et imputations internes concernant les prélèvements au Fonds moins élevés (-3.2 mios). 56 : Demande de paiements de subvention inférieure au budget disponible. 63 : Le montant apparaissant sur le compte correspond à la somme des prélèvements sur les comptes créanciers relatifs aux contributions globales fédérales en fonction des paiements effectués et de l'année des décision.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	24.40	24.40	24.40

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant le développement durable en prenant en compte les coûts énergétiques reportés sur les consommateurs.

Sous-objectifs politiques

1 Réduire la consommation d'énergie par personne : [Agenda 2030, PIP, Prog gvtal]

1.1 par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques et par la récupération de chaleur.

2 Améliorer la sécurité d'approvisionnement en basant de plus en plus celui-ci sur les ressources énergétiques renouvelables et indigènes :

2.1 par la promotion de l'utilisation des énergies indigènes et renouvelables,

2.2 par la planification énergétique territoriale et la coordination de la distribution d'énergie,

2.3 par l'exemplarité énergétique de l'Etat du Valais, en renonçant autant que possible aux énergies fossiles et en favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

3 Améliorer la maîtrise de la chaîne de valeur énergétique :

3.1 par la mise sur pieds des conditions cadres favorisant, aux niveaux des communes et de l'Etat du Valais, le financement et la réalisation des retours des concessions hydrauliques,

3.2 par l'usage des moyens d'action du canton en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique aux évolutions technologiques et réglementaires,

3.3 par la maîtrise des énergies indigènes en exploitant de manière optimale le potentiel de production et de valeur ajoutée, ainsi qu'en visant une répartition et une utilisation responsables des revenus.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Soutien des offres de formation continue mises en place par les associations professionnelles concernées ou la HES-SO.	31.12.25	31.12.25	■ Le soutien à la formation des facilitateurs-trices de rénovation énergétique s'est poursuivi en 2025 avec l'organisation d'une session dans le Haut-Valais et d'une session dans le Valais romand. Ce soutien s'est matérialisé par une participation active au comité de pilotage des formations ainsi que par l'intervention du service dans certains modules de formation. Une nouvelle session est en cours de préparation pour 2026. À fin 2025, le canton peut compter sur 194 facilitateurs-trices en activité, dont 154 dans le Valais romand et 40 dans le Haut-Valais. Le service a en outre soutenu la création de l'association des facilitateurs-trices en rénovation énergétique, contribuant ainsi à la structuration et à la pérennisation du réseau. Le soutien au CAS AEB (Audit énergétique des bâtiments) s'est poursuivi en 2025. En complément d'une participation active à certains modules, le service apporte un soutien financier à cette formation organisée en alternance à Sion et Fribourg. Il a par ailleurs été décidé en 2025 d'étendre ce soutien à la filière équivalente en langue allemande dispensée par la HSLU. Le soutien financier au CAS constituant le MAS EDD BAT (Energie et développement durable dans l'environnement bâti) s'est également poursuivi. Les premiers participants bénéficiant de ce soutien devraient achever leur formation en 2026. En parallèle, la collaboration avec la HES-SO s'est poursuivie en vue du référencement des formations en lien avec l'énergie du bâtiment. L'agenda énergie recense à ce jour 132 formations en Suisse romande, dont 15 proposées en Valais, couvrant un large spectre de thématiques et de niveaux de qualification.
2 Elaboration d'un plan de communication consécutivement à l'adoption de la nouvelle législation sur l'énergie.	31.12.25	31.12.25	■ Après les manifestations de l'automne 2024, la communication a continué en 2025 avec des manifestations pour les services techniques communaux, les nouveaux membres des Conseils communaux, une page dans le Nouvelliste et le WB. Cela a été complété par l'élaboration et la mise à jour d'un document récapitulant les questions fréquentes, ainsi que par les réponses aux questions individuelles des professionnels et des responsables communaux.
3 Soutien aux services de conseil en énergie communaux ou régionaux mis en place par les communes.	31.12.25	31.12.25	▲ 73 communes (31 du Bas-Valais et 42 du Haut-Valais) bénéficient d'une aide financière du canton pour un service communal de conseils en énergie. Le service travaille à mieux faire connaître ce programme, mais les décisions communales prennent du temps. Plusieurs communes sont en cours de réflexion pour adhérer au concept.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	4 Accompagnement des propriétaires dans leurs réflexions et leurs démarches en vue d'une rénovation.	31.12.25	31.12.25	■ Le service est intervenu lors de près de 20 manifestations organisées par divers acteurs (communes, propriétaires par étages, entreprises, associations, instituts bancaires, etc.) afin de présenter le programme cantonal de subventions en vigueur. En parallèle de ces interventions, le Centre de Compétences en Rénovation Énergétique des Bâtiments (CCREn) a été officiellement fondé le 3 juin 2025. L'année 2025 a permis d'en poser les bases organisationnelles et de clarifier son fonctionnement. Le mandat de prestations d'un montant de 1,5 million de francs a été signé en décembre 2025, ouvrant la voie au lancement du processus de recrutement d'un directeur. Le CCREn pourra ainsi entrer en phase opérationnelle dès mi-2026.
	5 Conduite et adaptation éventuelle des programmes de promotion énergétiques fortement financés par l'Office fédéral de l'énergie et soumis à ses exigences.	31.12.25	31.12.25	■ En 2025, plus de 2'000 demandes de subvention ont été soumises. Le budget d'engagement effectif de 45.2 millions de francs disponible en 2025 a été entièrement utilisé.
ad2	6 Soutien à la planification énergétique territoriale au niveau des communes.	31.12.25	31.12.25	■ En 2025, 15 planifications énergétiques territoriales ont été finalisées. 105'000 francs ont été versés.
	7 Soutien juridique et procédural aux projets d'utilisation des énergies renouvelables et défense d'une pesée des intérêts cantonaux au niveau de la politique énergétique fédérale.	31.12.25	31.12.25	■ La consultation des services en vue d'inscrire 9 projets hydro-électriques supplémentaires dans le plan directeur cantonal a eu lieu, ainsi que la publication du projet de rapport explicatif y relatif. Le service a : - collaboré avec le service de développement territorial pour l'adaptation des fiches du plan directeur cantonal relative à l'énergie; - poursuivi une collaboration avec d'autres services pour rechercher des mesures de compensation supplémentaires pour les grands projets hydro-électriques; - fait des propositions d'adaptation de la législation fédérale pour permettre d'autoriser des projets d'infrastructure énergétique, même si toutes les mesures de compensation ne sont pas matures; - collaboré avec les porteurs de projets hydro-électriques pour préciser les procédures et le contenu des dossiers; - travaillé en collaboration avec le Service du développement territorial à l'élaboration de critères pour les grandes installations PV hors des zones de construction; - soutenu les travaux de la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA).

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad2	8 Suivi de la réalisation des mesures d'assainissement des cours d'eau (selon les articles 83a et 83b LEaux et l'article 10 LFSP).	31.12.25	31.12.25	● La réalisation des mesures d'assainissement des cours d'eau se présent comme suit: - Vue globale des assainissements établie depuis fin 2024 (Rapport à destination de la Cheffe de département) - L'ensemble des assainissements est transféré dans la plateforme Energie du SEFH (suivi systématique) - Possibilités de raccourcir la procédure identifiée et appliquée dans la mesure du possible (cadre légal et formalisme vis-à-vis de l'OFEV à respecter pour bénéficier des subventions). - Il n'est pas possible de traiter les 119 cas dans le délai légal de fin 2030 avec les ressources disponibles (détenteurs, canton, Confédération, bureaux spécialisés). Cependant des signaux avérés indiquent que les délais seront prolongés (sans garanties). - Lorsque le sujet "finances et délais des assainissements" est discuté au Parlement fédéral, les politiciens élus valaisans doivent défendre les intérêts du canton.
	9 Réalisation progressive des mesures stratégiques communiquées dans le message de la loi sur l'énergie adressé au Grand Conseil.	31.12.25	31.12.25	▲ Des actions sont menées dans la plupart des 13 mesures stratégiques. Cependant, il n'a pas été possible d'initier un plan d'exemplarité énergétique de l'Etat selon la loi sur l'énergie.
ad3	10 Gestion des nouvelles concessions et des retours de concessions.	31.12.25	31.12.25	■ Le service est représenté dans les initiatives officielles suivantes des communes concédantes pour clarifier le retour et l'utilisation future de la force hydraulique : "ACC FMG39" (Association des collectivités concédantes pour l'étude du règlement de l'utilisation actuelle et future de la force hydraulique liée à Forces motrices de la Gougra), "Société simple Retour Dixence-Cleuson 2031", "COPIL FMO 27" (Forces motrices d'Orsières), "Mattmark2045", "Projekt Oberaletsch", "Association des collectivités concédantes de la Grande Dixence". Il aide également un grand nombre d'autres communes concédantes à clarifier l'utilisation de leurs forces hydrauliques. Le service publie à intervalles irréguliers, autour du vadémécum « Retour des concessions », des documents d'aide supplémentaires destinés aux communes concédantes et aux autres cercles intéressés, afin de faciliter la clarification du droit de retour. Le service contribue ainsi à un traitement uniforme des cas de retour dans le canton.
	11 Discussions avec les acteurs concernés en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique.	31.12.25	31.12.25	▲ Le sondage réalisé auprès des communes en début d'année 2025 a mis en évidence un besoin d'informations de détail et de co-construction du projet de vente d'actions de FMV détenues par l'Etat. En raison de la prise de connaissance et la priorisation des dossiers en début de législature, le projet a été suspendu.
	12 Révision partielle de la législation cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques.	31.12.26	31.12.25	■ Un avant-projet avait été élaboré durant la législature précédente. Il a été décidé en fin d'année 2025 d'avancer avec le projet pour le présenter durant cette législature.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 13 Prise en compte de la multifonctionnalité de l'eau dans les dossiers de retours des concessions.	31.12.25	31.12.25	■ Le vadémécum « Retour des concessions » recommande aux communes concédantes de prendre en compte d'autres utilisations de l'eau lors de la clarification du retour et de l'utilisation future de la force hydraulique. En conséquence, le service a également élaboré un modèle de concession opportune permettant différentes utilisations de l'eau.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Consommation finale d'énergie par personne en kWh par an (sans la grande industrie) [L'indicateur correspondant à l'année précédente]	21'299	21'800	▲ L'augmentation de la population et une légère baisse de la consommation globale rapprochent le Canton de son objectif.
	2 Nombre de dossiers énergétiques préavisés	850	880	■
	3 Nombre de bâtiments certifiés MINERGIE, MINERGIE-P ou MINERGIE-A ou CECB A/A, par an	120	172	■ 126 Labels Minergie 3 Labels Minergie-P 43 Certificats CECB A/A
	4 Nombre de communes offrant du conseil en énergie directement ou indirectement	105	110	■ 110 communes ont une structure mise en place directement ou indirectement pour effectuer du conseil en énergie à différents niveaux, auprès de leurs citoyens.
	5 Nombre d'accompagnements terminés et payés (par an)	0	0	● Le mandat de prestations du CCREn élaboré en 2025 prévoit que le Centre soit mobilisé pour la mise en œuvre de l'article 37 LcEne. La volonté ayant conduit à la création du CCREn fait de la mise en application concrète de ces accompagnements une mission particulièrement adaptée à son positionnement. Le déploiement opérationnel de cette mesure s'effectuera progressivement, au rythme de la montée en puissance du CCREn au cours des prochaines années.
	6 Sommes engagées dans le cadre du Programme Bâtiments (en mios Fr. par an)	50.2	45.3	▲ [2024 : 45.5 mios Fr.] [2023 : 45.7 mios Fr.] [2022 : 41.3 mios Fr.]
ad2	7 Taux d'approvisionnement renouvelable et indigène (avec la grande industrie)	36%		● En raison d'un changement méthodologique, les données 2024 ne sont pas encore disponibles.
	8 Production hydroélectrique moyenne nette (GWh par an)	9'700	9'530	▲ La production hydroélectrique moyenne nette (production - pompage) correspond aux dernières données disponibles, soit l'année hydrologique 2024/2025. La production varie fortement d'une année à l'autre en fonction des précipitations, des températures. A noter que pour la période 2024/2025, la baisse est aussi impactée dans une moindre mesure par l'arrêt de centrales en raison des intempéries. [2023/2024 : 11'535 GWh] [2022/2023 : 10'268 GWh]
	9 Production d'électricité par les nouvelles énergies renouvelables (GWh par an) [l'indicateur correspondant à l'année précédente]	472	318	● L'objectif de production par les nouvelles énergies renouvelables en 2024 (chiffre provisoire) n'est pas atteint en raison d'une moindre production d'électricité solaire photovoltaïque et éolienne.
	10 Nombre de communes disposant d'une planification énergétique territoriale	91	103	■ Les planifications énergétiques territoriales qui ne répondent pas aux exigences pour bénéficier d'une subvention ont également été prises en compte.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 11 Pourcentage des assainissements (éclusées, migration libre du poisson, charriage) autorisés ou annulés (au total 102 installations)	50%	35%	● Migration piscicole : 57 ouvrages FH nécessitant un assainissement - 25 ouvrages: notifiés et études en cours - 5 ouvrages: en construction ou construction terminée - 4 ouvrages: notifications à annuler après études de variantes (libération de l'obligation d'assainir) - 13 ouvrages: à ne pas notifier en accord entre SCPF, OFEV, SEFH protocolé (libération de l'obligation d'assainir) - 10 ouvrages: assainissements éventuellement à notifier après visite des lieux Eclusées : 21 centrales nécessitant un assainissement - 19 assainissements notifiés --> études en cours - 2 assainissements à ne pas notifier après discussion avec l'OFEV (libération de l'obligation d'assainir) Régime de charriage: 41 ouvrages nécessitant un assainissement - 5 notifiés --> études des variantes en cours - 5 notifications à annuler après études de variantes (libération de l'obligation d'assainir) - 12 assainissements à ne pas notifier après études de type et d'ampleur en accord avec l'OFEV (libération de l'obligation d'assainir) - 4 assainissements avec études types et ampleur en cours - 15 cas spéciaux (études de type et d'ampleur à venir OU libération du besoin d'assainir après étude spécifique) Synthèse: parmi les 119 assainissements, pour 41 le processus est terminé, c'est-à-dire "ASSAINI" ou "PAS DE NECESSITE DE NOTIFIER L'ASSAINISSEMENT" ou "PAS PROPORTIONEL D'ASSAINIR" -> 41/119 = 35%
ad3 12 Nombre de processus de retour de concession et/ou de préparation de concession en cours avec implication du Service de l'énergie et des forces hydrauliques	26	23	■ Il s'agit de dossiers pluriannuels qui sont toujours en cours : Nouvelle concession (14) : Totensee, Ernen-Mörel, projet Oberaletsch, Ganterbach-Saltina, projet de rehaussement du barrage de Mattmark, projet Gornerli, Chippis, Pallazuit, Nant de Drance, projet de rehaussement du barrage d'Emosson, Vernayaz, Haute Vièze, Massongex-Bex-Rhône, projet de rehaussement du barrage de Moiry Retour de concession (9) : Massaboden, Gougra, 1ère Dixence, Cleuson-Dixence, Lienne, Forces Motrices d'Orsières, Salanfe, Pissevache, Lavey

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 13 Total de l'impôt spécial perçu par le canton (en mios Fr. par an)	94.5	93.4	■ L'impôt spécial total facturé pendant l'année 2025 s'élève à 93.7 mios Fr. Les conditions hydrologiques ont été défavorables pour la force hydraulique en 2025. Pour certains aménagements, il y a un risque élevé d'un non-paiement des montants dus ou un risque d'une obligation de rembourser des montants déjà encaissés. Pour ces cas litigieux, on déduit les provisions nettes (dissolutions - nouvelles provisions) du montant total de l'impôt spécial facturé. En 2025, les dissolutions des provisions ont été moins élevées par rapport aux nouvelles provisions. Après liquidation des soldes ouverts sur les différents objets contractuels, il résulte des recettes réduites de -0.3 mio Fr. nettes. [2024 : 112.0 mios. Fr.] [2023 : 119.9 mios. Fr.] [2022 : 90.5 mios. Fr.]
14 Total des redevances hydrauliques du Rhône perçues par le canton (en mios Fr. par an)	7.5	7.4	■ Les conditions hydrologiques ont été défavorables pour la force hydraulique en 2025. [2024 : 8.5 mios Fr.] [2023 : 7.9 mios Fr.] [2022 : 7.6 mios. Fr.]

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11	**Production et approvisionnement**		**75'464'753.35**	**154'731'214.05**	**-79'266'460.70**
P1101	Forces hydrauliques		74'785'396.22	154'726'664.26	-79'941'268.04
	313	Impôts communaux sur les redevances du Rhône 2025	270'521.05		270'521.05
	313	Mandats divers (expertises, études, traductions, etc.)	91'731.08		91'731.08
	351	Fonds préfinancement FMV : attribution 2025	14'010'293.20		14'010'293.20
	351	Fonds préfinancement FMV : attribution des intérêts	1'292'162.00		1'292'162.00
	351	Fonds préfinancement FMV : attribution Dividendes FMV SA (Année 2024) - Type B (ordinaire)	133'333.30		133'333.30
	351	Fonds rachat : attribution 2025	10'053'218.35		10'053'218.35
	351	Fonds rachat : attribution des intérêts	1'704'454.50		1'704'454.50
	351	Fonds rachat : attribution Dividendes FMV SA (Année 2024) - Type A (privilégié)	1'666'667.00		1'666'667.00
	351	Fonds rachat : attribution Rente de ressource pour Chippis-Rhône (2024)	1'559'904.00		1'559'904.00
	351	Fonds solidarité : attribution 2025	1'112'679.00		1'112'679.00
	360	Bénéfices issus de la solidarité à verser à toutes les communes valaisannes	1'112'679.00		1'112'679.00
	360	Bénéfices issus de la solidarité à verser aux communes concédantes	1'112'679.00		1'112'679.00
	360	Compensation pour perte d'impôts (part destiné à des communes)	395'838.45		395'838.45
	361	Franc du paysage (part communale)	1'185'543.75		1'185'543.75
	361	Franc du paysage (prélèvement par la Confédération)	1'344'485.95		1'344'485.95
	398	Fonds Cours d'eau et indemnisation dommages non assurables : transfert de l'attribution 2025	3'828'677.35		3'828'677.35
	398	Fonds préfinancement FMV : transfert de l'attribution 2025	14'010'293.20		14'010'293.20
	398	Fonds rachat : transfert de l'attribution 2025	10'053'218.35		10'053'218.35
	398	Fonds rachat : transfert de l'attribution Dividendes FMV SA (Année 2024) - Type A (privilégié)	1'666'667.00		1'666'667.00
	398	Fonds rachat : transfert de l'attribution Rente de ressource pour Chippis-Rhône (2024)	1'559'904.00		1'559'904.00
	398	Fonds solidarité : transfert de l'attribution 2025	1'112'679.00		1'112'679.00
	401	Compensation pour perte d'impôts		659'730.80	-659'730.80
	403	Impôt spécial sur les forces hydrauliques		93'401'954.50	-93'401'954.50
	412	Redevances sur les forces hydrauliques du Rhône + divers		7'474'455.36	-7'474'455.36
	421	Divers émoluments pour des actes administratifs		66'630.00	-66'630.00
	429	Participation des communes au Fonds Cours d'eau et indemnisation dommages non assurables		3'115'654.45	-3'115'654.45
	440	Divers		64'334.55	-64'334.55
	441	Rente de ressource pour Chippis-Rhône (2024)		1'559'904.00	-1'559'904.00
	441	Rente de ressource pour Ernen-Mörel (2024)		10'659'670.10	-10'659'670.10
	446	Dividendes FMV SA (2024)		3'500'000.30	-3'500'000.30
	461	Franc du paysage (contribution de la Confédération)		2'311'232.00	-2'311'232.00
	461	Franc du paysage (contribution des communes)		501'464.45	-501'464.45
	494	Fonds préfinancement FMV : transfert de l'attribution des intérêts		1'292'162.00	-1'292'162.00
	494	Fonds rachat : transfert de l'attribution des intérêts		1'704'454.50	-1'704'454.50

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
	498	Fonds préfinancement FMV : transfert de l'attribution 2025		14'010'293.20	-14'010'293.20
	498	Fonds rachat : transfert de l'attribution 2025		10'053'218.35	-10'053'218.35
	498	Fonds rachat : transfert de l'attribution Dividendes FMV SA (2024) - Type A (privilégié)		1'666'667.00	-1'666'667.00
	498	Fonds rachat : transfert de l'attribution Rente de ressource pour Chippis-Rhône (2024)		1'559'904.00	-1'559'904.00
	498	Fonds solidarité : transfert de l'attribution 2025		1'112'679.00	-1'112'679.00
		Solde dépenses/recettes du produit	5'507'767.69	12'255.70	5'495'511.99
P1102		Autres énergies renouvelables	264'002.41	1'717.00	262'285.41
P1103		Transport, distribution et stockage	415'354.72	2'832.79	412'521.93
GP12		**Consommation et efficacité**	**56'017'658.14**	**50'377'735.01**	**5'639'923.13**
P1201		Formation	220'401.84	3'375.79	217'026.05
	313	Mandats divers (expertises, études, traductions, etc.)	25'647.00		25'647.00
		Solde dépenses/recettes du produit	194'754.84	3'375.79	191'379.05
P1202		Programmes de promotion et parc immobilier	54'599'651.57	50'347'771.14	4'251'880.43
	313	Mandats traitements de dossiers	660'870.60		660'870.60
	398	Fonds d'encouragement : transfert du prélèvement 2025	9'819'802.59		9'819'802.59
	398	Fonds rachat : transfert du prélèvement 2025	4'618'058.14		4'618'058.14
	451	Fonds d'encouragement : prélèvement 2025 pour le financement des programmes de promotion		9'819'802.59	-9'819'802.59
	451	Fonds rachat : prélèvement 2025 pour le financement des programmes de promotion		4'618'058.14	-4'618'058.14
	461	Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "frais d'exécution")		1'095'102.90	-1'095'102.90
	498	Fonds d'encouragement : transfert du prélèvement 2025		9'819'802.59	-9'819'802.59
	498	Fonds rachat : transfert du prélèvement 2025		4'618'058.14	-4'618'058.14
	562	Subventions accordées aux communes et associations intercommunales	699'550.00		699'550.00
	563	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	29'929.00		29'929.00
	564	Subventions accordées aux entreprises publiques	3'430.00		3'430.00
	565	Subventions accordées aux entreprises privées	14'539'261.00		14'539'261.00
	566	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	881'999.00		881'999.00
	567	Subventions accordées aux ménages privés	21'451'546.00		21'451'546.00
	630	Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "investissements")		20'362'354.27	-20'362'354.27
		Solde dépenses/recettes du produit	1'895'205.24	14'592.51	1'880'612.73
P1203		Collectivités publiques et secteurs économiques	1'197'604.73	26'588.08	1'171'016.65
	313	Mandats divers (expertises, études, traductions, etc.)	15'149.00		15'149.00
	363	Label "Cité d'énergie"	12'000.00		12'000.00
	363	Planification énergétique territoriale	109'112.00		109'112.00
	363	Service communal de conseils en énergie	406'299.95		406'299.95
		Solde dépenses/recettes du produit	655'043.78	26'588.08	628'455.70
Total			**131'482'411.49**	**205'108'949.06**	**-73'626'537.57**

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Remarques
PROGRAMMES DE PROMOTION ÉNERGÉTIQUES : En 2025, le montant des subventions versé dans le cadre des programmes de promotion énergétiques s'élève à 37.6 millions de francs. En considérant la recette fédérale de 20.4 millions de francs provenant de la taxe sur le CO2, l'attribution cantonale nette se monte ainsi à 17.2 millions de francs. Durant l'année 2025, les nouveaux engagements envers des tiers se sont montés à 45.3 millions de francs. FONDS HYDRAULIQUES : Après comptabilisation, les soldes des Fonds se montent au 31.12.2025 à : 185.9 millions de francs pour le Fonds de préfinancement des FMV. 234.8 millions de francs pour le Fonds de rachat des aménagements hydro-électriques. 1.1 million de francs pour le Fonds de solidarité.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

OP 1
Développer et exploiter un système d'information efficient, fiable et sécurisé
B25 43'979'500 net
C25 43'441'506.20 net

GP 11
Gérer les systèmes d'information
B25 43'979'500 net
C25 43'441'506.20 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**36'105'117.71**	**47'130'400**	**46'482'532.25**	**-647'868**
30 Charges de personnel	14'464'702.95	15'411'600	14'691'145.18	-720'455
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'426'039.26	31'505'500	31'572'034.95	66'535
34 Charges financières	0.00	200	0.00	-200
39 Imputations internes	214'375.50	213'100	219'352.12	6'252
4 Revenus	**7'103'517.53**	**8'250'900**	**4'451'693.03**	**-3'799'207**
42 Taxes et redevances	302'778.53	1'318'000	1'198'042.69	-119'957
44 Revenus financiers	0.00	0	0.01	0
48 Revenus extraordinaires	5'177'453.46	5'100'000	1'437'247.17	-3'662'753
49 Imputations internes	1'623'285.54	1'832'900	1'816'403.16	-16'497
Excédent de charges	**29'001'600.18**	**38'879'500**	**42'030'839.22**	**3'151'339**
5 Dépenses d'investissement	**5'177'453.46**	**5'100'000**	**1'410'666.98**	**-3'689'333**
50 Immobilisations corporelles	247'348.02	2'900'000	1'316'092.45	-1'583'908
52 Immobilisations incorporelles	4'930'105.44	2'200'000	94'574.53	-2'105'425
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**5'177'453.46**	**5'100'000**	**1'410'666.98**	**-3'689'333**
Insuffisance de financement	**34'179'053.64**	**43'979'500**	**43'441'506.20**	**-537'994**

Explication des écarts financiers

48, 50 et 52 : Les reliquats de la stratégie 2015-2024 n'ont été que partiellement utilisés en 2025, vu le retard dans la construction du 2ème centre de calcul et du 2ème centre d'impression.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	84.65	84.45	84.45

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE
Développer et exploiter un système d'information efficient, fiable et sécurisé.
Sous-objectifs politiques
1 Gérer le système d'information.
1.1 Maintenir un haut niveau de sécurité des données et des systèmes d'information de l'État.
1.2 Mettre à disposition de l'État une infrastructure technique résiliente, performante et évolutive correspondant aux attentes.
1.3 Intégrer ou développer des solutions adaptées à nos usagers.
1.4 Assurer la capacité de livraison des projets et des demandes.
1.5 Fournir un soutien adéquat aux usagers internes en gérant notamment les demandes et acquisitions ainsi que les relations avec les fournisseurs, en assurant le support technique ainsi qu'en gérant les processus et portefeuilles des demandes et des projets.
1.6 Réaliser progressivement, en fonction des moyens qui seront octroyés dans les budgets ordinaires, les initiatives identifiées dans la stratégie informatique 2025+.
1.7 Mettre en œuvre les mesures digitales du Programme Gouvernemental et appuyer le Service de l'administration numérique (SAN) en matière technologique.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 ★ Implémentation de la gestion du cycle de vie des identités numériques et des accès y-relatifs (IAM).	31.12.27		■ Le projet se déroule selon la planification. Des automatisations sont en cours de déploiement.
2 Mettre à disposition des développeurs internes et externes une plateforme d'intégration et de déploiement accessible et documentée afin de les autonomiser autant que possible.	31.12.27		■ De plus en plus de prestataires externes sont pris en charge au travers de notre plateforme.
3 Mise en oeuvre du nouveau centre de calcul de la centrale d'engagement de Sierre.	31.12.26		● Le retard dans la construction du bâtiment reporte la mise en œuvre complète de quelques mois par rapport à la date planifiée.
4 Mise en service du 2ème centre d'impression dans le futur bâtiment Eterpys à Conthey afin de garantir la continuité des activités.	30.06.26		● Le retard dans la construction du bâtiment reporte la mise en œuvre complète de quelques mois par rapport à la date planifiée.
5 Développement de nouvelles applications en fonction des objectifs définis par les filières, groupe de travail pour la coordination de la demande informatique (GTD) et groupe de travail pour la coordination de la production informatique (GTP).	31.12.28		▲ On constate quelques problèmes de respect des délais en raison de la demande trop élevée par rapport aux moyens et d'un manque de disponibilité ou d'implication des métiers.
6 Migration des applications obsolètes vers des plateformes pérennes (SAP, Java).	31.12.28		▲ Certaines migrations prennent plus de temps que prévu.
7 Etudier et proposer des solutions efficientes aux demandes des métiers et des dispositifs de production afin de les soumettre au GTD et au GTP.	31.12.28		▲ Les demandes sont analysées et priorisées en fonction des contraintes juridiques, techniques et de ressources humaines disponibles.
8 Exploitation d'un référentiel pour les personnes physiques et morales ainsi que les bâtiments (BDR).	31.12.28		■ La mise en oeuvre de la BDR suit son cours avec la refonte BDR-EE.
9 Analyse d'opportunité : Transformation de l'administration en exploitant toutes les potentialités des technologies d'information et de communication (administration 4.0).	31.12.28		▲ En lien avec le SAN, la mise en ligne des prestations se fait avec les ressources humaines à disposition.
10 ★ Simplification des processus administratifs, déploiement de la cyberadministration et maintien d'un haut niveau de sécurité de l'administration contre les cyberattaques.	31.12.28		▲ Les objectifs de la mesure ont été globalement atteints. La stratégie de cybersécurité (#CyberStratVS) fait encore l'objet de recherches de solutions pour son application pour les communes et le parapublic.
11 Assurer une coordination efficiente avec le Service de l'administration numérique (SAN) pour toutes les initiatives et projets concernant les deux Services.	31.12.28		■ La collaboration est efficace et des séances régulières sont organisées plusieurs fois par mois.
12 Améliorer l'efficience énergétique du centre de calcul Mayennets et mise en place des tableaux de bord des consommations.	31.12.26	30.06.25	■ Les mesures prévues ont pu être mises en place dans les délais.
13 Analyse de la pérennité du centre de calcul Mayennets.	31.12.26	31.10.25	■ L'audit de la pérennité a été réalisé.
14 Établir un suivi du volume de données stockées.	31.12.25	31.12.25	▲ Nous n'avons pas la possibilité de mesurer le volume des données effacées.
★ : *Programme gouvernemental*			

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Degré de réalisation des objectifs politiques, stratégiques et opérationnels.	70%	70%	■
2 Nombre de directives/règlements de sécurité révisés (sur un total de 23).	3	2	▲ Une directive a été adaptée et une nouvelle directive a été rédigée.
3 Nombre de réunions des instances stratégique et opérationnelle liées à la sécurité de l'information.	6	6	■
4 Pourcentage d'utilisateurs internes touchés par une action de sensibilisation à la sécurité dans l'année (sur un total de 5'500).	95%	99%	■ Le programme de sensibilisation a été mis en place pour tous les utilisateurs.
5 Nombre maximum d'incidents ayant engendré une interruption de service sur les applications critiques.	5	3	■
6 Nombre d'exercices de déroulement du PCI (Plan de Continuité Informatique) effectués.	1	1	■ Un exercice interne au Service a été réalisé et le Service a participé à l'exercice national EI25.
7 Pourcentage de maintenances évolutives mises en production selon les plans établis.	50%	48.3%	▲ Le volume des demandes est plus élevé que la capacité à réaliser.
8 Taux de synchronisation de la BDR avec les registres sources (sur la base de 926'900 éléments à synchroniser).	98%	99.99%	■
9 Pourcentage de services qui ont entrepris une démarche de connexion à la BDR (estimation basée sur un total de 50 services).	66%	62%	▲ De nouvelles demandes de connexion ont été faites, mais par des services ayant déjà des accès à la BDR, donc le pourcentage ne change pas par rapport à l'année précédente.
10 Nombre d'heures d'indisponibilité du réseau (en mode 24/7, calculé sur 8760 heures).	9	1	■
11 Volume de données effacées (en gigaoctet).			● Cet indicateur ne peut être mesuré ou estimé.
12 Volume de données archivées (en gigaoctet).		956	■ Estimation en téraoctets.
13 Volume de données stockées (en gigaoctet).		2'913	■ Estimation en téraoctets.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Gérer les systèmes d'information	**47'893'199.23**	**4'451'693.03**	**43'441'506.20**
P1101 Sécurité informatique	1'473'444.16	87'081.60	1'386'362.56
P1102 Infrastructures	30'494'906.40	2'657'397.07	27'837'509.33
P1103 Solutions	12'740'425.29	1'327'151.10	11'413'274.19
P1104 Architecture	3'184'423.38	380'063.26	2'804'360.12
Total	**47'893'199.23**	**4'451'693.03**	**43'441'506.20**

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE STATISTIQUE ET DE PÉRÉQUATION

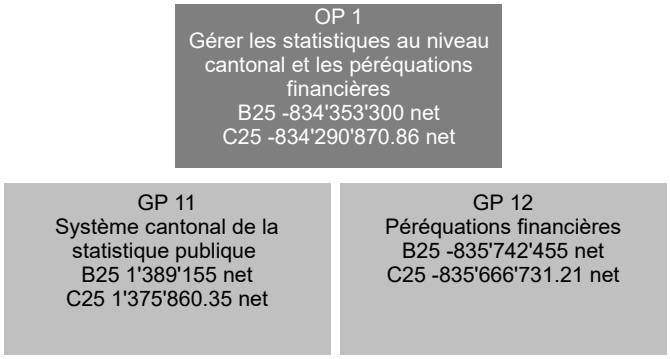

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**114'460'127.59**	**118'376'900**	**118'563'337.14**	**186'437**
30 Charges de personnel	1'260'526.00	1'274'500	1'293'500.40	19'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	225'395.31	269'100	224'190.54	-44'909
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	7'524'360.00	8'070'600	8'065'158.00	-5'442
36 Charges de transferts	65'453'788.00	66'816'200	66'955'423.00	139'223
39 Imputations internes	39'996'058.28	41'946'500	42'025'065.20	78'565
4 Revenus	**957'056'858.00**	**952'730'200**	**952'854'208.00**	**124'008**
42 Taxes et redevances	0.00	10'400	0.00	-10'400
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	2'414'721.00	1'127'600	1'127'591.00	-9
46 Revenus de transferts	914'699'142.00	909'646'600	909'702'556.00	55'956
49 Imputations internes	39'942'995.00	41'945'600	42'024'061.00	78'461
Excédent de revenus	**842'596'730.41**	**834'353'300**	**834'290'870.86**	**-62'429**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Excédent de financement	**842'596'730.41**	**834'353'300**	**834'290'870.86**	**-62'429**

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	7.00	7.00	7.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Conduire les travaux statistiques selon la loi ad hoc et gérer les affaires financières générales liées aux péréquations financières.

Sous-objectifs politiques

1 Mettre à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables, cohérentes et actuelles.

2 Collaborer avec les autorités fédérales à la gestion du système de péréquation financière intercantonale.

3 Gérer le système de péréquation financière intercommunale.

Département des finances et de l'énergie (DFE)

SERVICE DE STATISTIQUE ET DE PÉRÉQUATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Délai pour la mise en place du plan quadriennal de statistique	30.06.25	30.06.25	■
ad2	2 Indice de ressources du canton du Valais pris en compte dans le calcul de la péréquation financière fédérale	66.4%	66.4%	■
	3 Montant par habitant du potentiel de ressources du canton du Valais pris en compte dans le calcul de la péréquation financière fédérale	1'968	2'469	■ La situation du canton s'est améliorée, ce qui explique la baisse de recettes de la péréquation des ressources.
ad3	4 Taux de prélèvement aux communes pour l'alimentation du fonds	20%	20%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11	**Système cantonal de la statistique publique**	**1'375'860.35**		**1'375'860.35**
P1101	Statistiques fédérale et cantonale	1'067'519.30		1'067'519.30
P1102	Recherche, développement et assurance-qualité	308'341.05		308'341.05
GP12	**Péréquations financières**	**117'187'476.79**	**952'854'208.00**	**-835'666'731.21**
P1201	Péréquation financière intercantonale	2'244'875.41	880'038'517.00	-877'793'641.59
P1202	Péréquation financière intercommunale	114'942'601.38	72'815'691.00	42'126'910.38
Total		**118'563'337.14**	**952'854'208.00**	**-834'290'870.86**

	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**1'547'381'522.76**	**1'622'343'200**	**1'615'508'920.95**	**-6'834'279**
	Revenus et recettes	**505'302'897.28**	**523'215'000**	**527'179'220.61**	**3'964'221**
	Insuffisance de financement	**1'042'078'625.48**	**1'099'128'200**	**1'088'329'700.34**	**-10'798'500**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Service de la santé publique	722'707'767.57	769'341'900	763'747'528.94	-5'594'371
	Service de la consommation et des affaires vétérinaires	6'508'193.97	7'667'300	7'948'946.91	281'647
	Service de l'action sociale	208'642'919.24	213'435'000	207'281'438.10	-6'153'562
	Service de la culture	46'339'469.28	47'358'600	47'736'391.17	377'791
	Service de protection des travailleurs et des relations du travail	6'668'628.85	7'561'300	6'120'089.81	-1'441'210
	Service des poursuites et faillites	-10'631'189.17	-7'897'700	-9'614'904.87	-1'717'205
	Office cantonal de l'égalité et de la famille	1'635'572.81	1'761'300	1'748'308.12	-12'992
	Subventionnement des assurances sociales	60'207'262.93	59'900'500	63'361'902.16	3'461'402
	Insuffisance de financement	**1'042'078'625.48**	**1'099'128'200**	**1'088'329'700.34**	**-10'798'500**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	105'487'207.28	108'122'400	110'447'270.46	2'324'870
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	120'511'776.66	127'165'200	121'194'005.09	-5'971'195
34	Charges financières	94'281.83	119'700	88'920.18	-30'780
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	4'901'335.65	4'809'600	5'021'606.70	212'007
36	Charges de transferts	1'281'204'184.02	1'362'962'100	1'345'329'166.89	-17'632'933
38	Charges extraordinaires	1'305'807.52	0	646'837.18	646'837
39	Imputations internes	16'050'424.84	1'859'700	15'010'275.80	13'150'576
40	Revenus fiscaux	18'353.55	13'400	27'383.65	13'984
41	Patentes et concessions	400.00	0	400.00	400
42	Taxes et redevances	55'436'104.38	66'724'200	53'868'737.86	-12'855'462
44	Revenus financiers	13'780'010.04	15'441'100	15'464'869.32	23'769
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	6'291'798.89	7'642'100	8'650'297.20	1'008'197
46	Revenus de transferts	408'634'736.16	427'603'200	428'339'619.90	736'420
48	Revenus extraordinaires	1'145'073.16	0	1'327'892.22	1'327'892
49	Imputations internes	17'150'651.38	2'895'500	16'090'762.73	13'195'263
	Total charges	**1'529'555'017.80**	**1'605'038'700**	**1'597'738'082.30**	**-7'300'618**
	Total revenus	**502'457'127.56**	**520'319'500**	**523'769'962.88**	**3'450'463**
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	**1'027'097'890.24**	**1'084'719'200**	**1'073'968'119.42**	**-10'751'081**
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50	Immobilisations corporelles	3'538'893.88	2'992'300	2'961'798.87	-30'501
52	Immobilisations incorporelles	1'122'548.32	947'000	1'137'638.77	190'639
56	Propres subventions d'investissement	13'165'062.76	13'365'200	13'671'401.01	306'201
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	10'987.00	0	0.00	0
63	Subventions d'investissement acquises	2'356'479.67	2'441'000	2'924'757.73	483'758
64	Remboursements de prêts	55'000.00	0	0.00	0
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	423'303.05	454'500	484'500.00	30'000
	Total dépenses	**17'826'504.96**	**17'304'500**	**17'770'838.65**	**466'339**
	Total recettes	**2'845'769.72**	**2'895'500**	**3'409'257.73**	**513'758**
	Investissements nets	**14'980'735.24**	**14'409'000**	**14'361'580.92**	**-47'419**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

OP 1
Contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine
B25 769'341'900 net
C25 763'747'528.94 net

GP 11	GP 12	GP 13	GP 14
Office du médecin cantonal B25 11'994'885 net C25 11'095'034.41 net	Domaine hospitalier B25 452'339'033 net C25 453'749'920.45 net	Domaine extra hospitalier B25 166'306'634 net C25 165'346'168.43 net	Réduction individuelle des primes LAMal B25 138'701'348 net C25 133'556'405.65 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**869'777'114.12**	**927'334'100**	**921'237'267.63**	**-6'096'832**
30 Charges de personnel	5'509'332.12	6'024'000	5'817'677.11	-206'323
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'609'294.00	1'711'300	1'717'404.12	6'104
34 Charges financières	39.00	100	15.55	-84
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'433.70	0	971.00	971
36 Charges de transferts	862'606'071.36	919'553'100	913'523'692.25	-6'029'408
39 Imputations internes	50'943.94	45'600	177'507.60	131'908
4 Revenus	**154'400'002.54**	**164'818'400**	**164'283'442.10**	**-534'958**
40 Revenus fiscaux	6'024.10	5'400	8'086.20	2'686
42 Taxes et redevances	718'798.85	865'000	720'571.05	-144'429
44 Revenus financiers	11'637'814.90	11'618'000	11'852'070.18	234'070
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	143'013.20	403'300	77'944.16	-325'356
46 Revenus de transferts	140'145'041.07	150'250'000	149'785'765.65	-464'234
49 Imputations internes	1'749'310.42	1'676'700	1'839'004.86	162'305
Excédent de charges	**715'377'111.58**	**762'515'700**	**756'953'825.53**	**-5'561'874**
5 Dépenses d'investissement	**7'764'946.04**	**7'280'700**	**7'278'203.41**	**-2'497**
50 Immobilisations corporelles	1'348'893.88	740'000	737'963.07	-2'037
52 Immobilisations incorporelles	223'641.45	0	0.00	0
56 Propres subventions d'investissement	6'192'410.71	6'540'700	6'540'240.34	-460
6 Recettes d'investissement	**434'290.05**	**454'500**	**484'500.00**	**30'000**
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	10'987.00	0	0.00	0
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	423'303.05	454'500	484'500.00	30'000
Dépenses nettes d'investissement	**7'330'655.99**	**6'826'200**	**6'793'703.41**	**-32'497**
Insuffisance de financement	**722'707'767.57**	**769'341'900**	**763'747'528.94**	**-5'594'371**

Explication des écarts financiers
Les montants inscrits au compte 2025 incluent le crédit supplémentaire de 20.7 mios décidé par le Grand Conseil le 16 décembre 2025. 30 : La différence s'explique principalement par les deux EPT supplémentaires alloués au service suite à la révision de la loi sur la santé du 14 novembre 2024 et, subsidiairement, par les fluctuations usuelles du personnel. 36 : Les principaux écarts concernent les réductions de primes de l'assurance-maladie (-5.2 mios), l'Hôpital du Valais (+0.5 mio), l'Hôpital Riviera-Chablais (-0.1 mio), les hospitalisations hors canton (+0.4 mio), l'OCVS (-0.8 mio), les CMS (-0.9 mio), les EMS (+0.6 mio), les foyers de jour (+0.1 mio), les soins palliatifs (+0.1 mio), le projet pour les unités de soins de transition (-0.4 mio), l'Institut Central des Hôpitaux (+0.1 mio), Promotion Santé Valais - fonds du timbre (-0.2 mio), la task force soins infirmiers (-0.2 mio) et l'initiative sur les soins dentaires (-0.2 mio). 42 : Taxes et redevances (-0.1 mio) : les recettes correspondantes sont inférieures à celles budgétisées. 44 : Les revenus sont plus importants que prévu suite à la location du CVP qui n'était pas budgétisée. 45 : Les recettes du timbre santé sont supérieures aux prévisions, ce qui réduit le prélèvement sur le fonds du timbre. 46: L'écart s'explique par l'adaptation de la part fédérale aux RIP à l'augmentation des coûts AOS ainsi que par les participations des communes à l'OCVS et à l'initiative soins dentaires, proportionnelles aux charges (sous la rubrique 36).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	32.10	33.10	35.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
2 EPT supplémentaires ont été alloués au SSP suite à la révision de la loi sur la santé du 14 novembre 2024 : 1 EPT pour le poste d'infirmière cantonale (art. 11a LS) et 1 EPT pour la gestion de la limitation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins pour la profession de médecin (section 4.2a LS).

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

OBJECTIF POLITIQUE	
Contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine, dans le respect de la liberté, de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité des personnes	
Sous-objectifs politiques	
1	Développer et assurer la mise en œuvre des politiques de santé publique en collaboration avec les partenaires concernés
1.1	Organiser, coordonner et contrôler la lutte contre les maladies transmissibles et infectieuses, notamment en transmettant régulièrement les informations nécessaires à la population
1.2	Vérifier le respect des conditions de pratique du personnel de santé et les conditions d'exploitation des institutions sanitaires
1.3	Collaborer à la coordination interdépartementale afin d'assurer une formation adaptée aux besoins en personnel soignant
1.4	Amener les institutions sanitaires, les fournisseurs de soins, les entreprises de secours et les professionnels de la santé à collaborer activement pour assurer la meilleure qualité des soins possible et promouvoir la sécurité des patients
1.5	Renforcer une approche globale et préventive de la santé en tenant compte des facteurs déterminants (niveau de formation, situation sociale, situation environnementale, habitudes alimentaires, activité physique, habitudes de mobilité, genre, risques de pandémies)
1.6	Favoriser des organismes associatifs reconnus d'utilité publique œuvrant pour la promotion, la prévention et la formation dans le domaine des premiers secours
2	Garantir une prise en charge hospitalière curative et palliative répondant aux besoins des patients [Agenda 2030]
2.1	Mettre en œuvre la planification hospitalière adoptée par le Conseil d'Etat en application des dispositions fédérales
2.2	Planifier les infrastructures hospitalières de manière judicieuse et allouer équitablement les ressources disponibles
2.3	Examiner les demandes d'hospitalisation hors canton et en assurer le financement
3	Garantir une prise en charge extra-hospitalière répondant aux besoins des patients [Agenda 2030]
3.1	Adapter la prise en charge médico-sociale au vieillissement de la population, au développement des maladies chroniques et aux besoins en soins palliatifs
3.2	Renforcer la coordination entre les institutions sanitaires par l'intermédiaire du SECOSS
3.3	Favoriser le soutien aux proches aidants et aux bénévoles qui leur viennent en aide
3.4	Veiller à l'organisation et à la planification des secours et octroyer les subventions aux entreprises de secours reconnues dans la planification
4	Garantir les prestations de santé par le subventionnement ciblé des primes des assurés
4.1	Participer au contrôle de la fixation des primes d'assurance-maladie
4.2	Atténuer l'effet des primes d'assurance-maladie obligatoire sur le budget des ménages à revenu modeste

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Amélioration de la qualité des soins, de la sécurité des patients et de l'efficience des prestations grâce aux nouvelles technologies, par exemple en introduisant le dossier électronique du patient dans le cadre d'un partenariat intercantonal	31.12.25	31.12.25	■ Le déploiement du DEP se poursuit. En parallèle, la collaboration entre CARA et ses nouveaux partenaires emedo (Argovie) et eSANITA (Grisons et Glaris) offre une plateforme unique depuis mi-décembre 2025. Un projet de révision complète de la législation fédérale propose de faire évoluer le DEP en DES (dossier électronique de santé) vers 2030 avec une reprise intégrale des DEP existants. Des pilotes ont été menés en 2025 sur le service Plan de soins partagé; les retours d'expériences seront analysés en 2026.
	2 Mise en oeuvre des dispositions fédérales en matière de limitation du nombre de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires à charge de l'assurance-maladie obligatoire (art. 55a LAMal)	31.12.25	01.05.25	■ La limitation de l'admission des médecins à facturer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire s'applique actuellement aux cardiologues et aux radiologues.
	3 Mise en oeuvre du projet de renforcement de la santé bucco-dentaire au profit des groupes vulnérables	31.12.25	01.01.25	■ L'aide financière destinée aux personnes à revenu modeste est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Un projet-pilote de permanence de conseil dentaire a été réalisé en 2025 et sera évalué en 2026.
ad2	4 Suivi de la mise en oeuvre du plan de retour à l'équilibre financier de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) qui a été prolongé de 2 ans	31.12.28		■ L'HRC a poursuivi la mise en œuvre de son plan de retour à l'équilibre afin d'atteindre des comptes d'exploitation équilibrés en 2028. Bien que de nouvelles mesures d'économies aient été identifiées, la situation financière reste tendue et complique le respect des objectifs fixés.
	5 ★ Revalorisation des conditions de travail du personnel des soins dans l'Hôpital du Valais	31.12.25	31.12.25	■ Des mesures en faveur du personnel soignant de l'Hôpital du Valais ont été mises en place dès le 1er janvier 2023. En 2025, un montant de 13.5 millions de francs a été accordé à l'HVS afin d'améliorer les salaires, les conditions de travail et d'augmenter le nombre de postes du personnel soignant.
	6 Réviser la planification hospitalière pour les soins somatiques aigus	31.12.26		■ La révision de la planification hospitalière en soins somatiques aigus se poursuit. Le rapport définitif sur l'évaluation des besoins a été adopté en octobre 2025, l'appel d'offres pour les mandats de prestations a été lancé en décembre 2025, avec un délai de réponse à fin mars 2026. La nouvelle liste hospitalière en soins somatiques aigus devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2027.
	7 Suivi des mesures mises en place pour un retour à l'équilibre financier de l'Hôpital du Valais	31.12.28		▲ L'HVS a mis en œuvre des mesures d'économies, mais la situation actuelle démontre que ces mesures demeurent insuffisantes pour améliorer durablement la situation. Un plan de retour à l'équilibre doit être élaboré et mis en œuvre dans les plus brefs délais.
	8 Réactualisation de la décision du Conseil d'Etat du 14 janvier 2014 au sujet du développement de l'HVS avec notamment le financement des infrastructures	31.12.25	31.12.25	■ Un cautionnement-cadre supplémentaire de 294 millions de francs a été octroyé à l'HVS par le Grand Conseil pour financer ses investissements stratégiques. Une PIG d'exploitation de 70 mios sur 5 ans au maximum (2027-2031) financera les amortissements et les intérêts.
	9 § Révision de la loi cantonale sur les établissements et institutions sanitaire (LEIS)	31.12.25		▲ Ce projet est reporté au 31 décembre 2026 dans l'attente des ordonnances fédérales liées au financement uniforme des prestations de santé (EFAS).
ad3	10 Elaboration de la planification en matière de soins de longue durée (EMS et soins à domicile) pour la période 2026-2030	31.12.25	31.12.25	■ Le rapport provisoire sur la planification des soins de longue durée 2026-2035 a été mis en consultation en décembre 2025. Le rapport définitif sera soumis au Conseil d'Etat mi-2026 pour approbation.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 11 Convention collective de travail (CCT) pour le personnel des EMS et des CMS : rapprochement avec la CCT de l'Hôpital du Valais	31.12.25		▲ La CCT dans le domaine des soins de longue durée est entrée en vigueur en mai 2024. La première phrase du rapprochement des conditions de travail des soins de longue durée vers celle de l'Hôpital a été réalisée en avril 2025. La suite du rapprochement des conditions se fera graduellement en fonction des disponibilités budgétaires.
12 ★ Renforcement du soutien des proches aidants par le biais d'offres de relève accessibles géographiquement et financièrement	31.12.25	31.12.25	■ Le subventionnement par les pouvoirs publics a été augmenté dès 2022. Les prestations de relève sont dispensées par les CMS et la Croix-Rouge Valais. Elles sont accessibles dans toutes les régions du canton.
13 § Révision de la loi cantonale sur les soins de longue durée	31.12.26		▲ La stratégie globale a été mise en consultation en mars 2025. Elle sert de base aux travaux de révision législative en cours.
★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif			

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'autorisations de pratique délivrées à des professionnels de la santé	550	618	■ Professionnels sous propre responsabilité : 150 physiothérapeutes, 120 médecins, 37 soignants, 30 pharmaciens, 23 médecins-dentistes, 21 ergothérapeutes, 20 psychologues-psychothérapeutes, 10 sages-femmes, 9 diététiciens, 6 ostéopathes, 6 optométristes, 4 pédicures-podologues, 2 opticiens, 1 hygiéniste dentaire, 2 naturopathes, 2 logopédistes et 1 chiropraticien. Professionnels exerçant à titre dépendant : 46 médecins, 40 psychologues-psychothérapeutes, 37 pharmaciens et 2 chiropraticiens en formation postgrade, 5 médecins et pharmaciens dépendants ainsi que 44 chefs de clinique.
	2 Dépenses globales en francs par habitant et par année pour la prévention (dépenses brutes du Service de la santé publique)	32	26.2	▲ Les différentes campagnes de prévention financées par le timbre santé aboutissent à un prélèvement moins important que prévu sur le fonds. L'écart s'explique principalement par le retard pris dans le projet de soins dentaires dans les établissements médico-sociaux, ainsi qu'un nombre de demandes inférieur concernant l'aide financière pour les soins dentaires.
	3 Nombre de carnets à souche délivrés (prescription médicale de stupéfiants)	1'200	1'280	■ Le nombre de carnets à souche délivrés poursuit son augmentation, en lien avec les commandes des médecins.
	4 Nombre de contrôles effectués dans les pharmacies et drogueries	15	24	■ 16 pharmacies d'officine (14 dans le Valais central, 2 dans le Bas-Valais) ainsi que 8 propharmacies (6 dans le Haut-Valais, 1 dans le Valais central et 1 dans le Bas-Valais). Aucun dysfonctionnement majeur n'a été constaté lors de ces contrôles.
	5 Nombre de déclarations de maladies transmissibles (y compris déclarations complémentaires)	2'500	3'042	■ Le nombre de déclarations de maladies transmissibles poursuit son augmentation, en particulier pour les cas de grippe (influenza).
	6 Nombre de décisions rendues en matière de levée du secret professionnel médical	250	355	■ Le nombre de décisions en matière de levée du secret professionnel continue d'augmenter de manière importante.
	7 Nombre de semaines de stage et d'apprentissage pour les professions du domaine « soins et assistance » (soins infirmiers (HES et ES), ASSC, ASE, ASA) (2023=25'637) (nouvel indicateur 2023)	24'000	26'222	■ Chiffre 2024. La grande majorité des institutions atteignent voire dépassent les objectifs qui leur ont été fixés.
	8 Nombre d'autorisations à facturer à charge de l'assurance-maladie obligatoire (2022=380) (nouvel indicateur en 2024)	200	236	■ Les autorisations à facturer à charge de l'AOS ont été délivrées à 57 médecins, 118 autres professionnels de la santé et 61 sociétés.
ad2	9 Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton consécutives à des urgences ou lorsque la prestation n'est pas disponible en Valais	5'003	5'023	■ Les données actualisées pour 2023 s'élèvent à 4'625 et celles pour 2024 à 4'985.
	10 Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton suite au libre choix de l'hôpital	3'379	3'578	■ Les données actualisées pour 2023 s'élèvent à 3'317 et celles pour 2024 à 3'362.
	11 Nombre de factures payées concernant les hospitalisations hors canton effectives	7'209	6'929	■ Le nombre de factures payées se révèle être plus bas que prévu.
	12 Evolution des dépenses de l'Etat relatives au domaine hospitalier par habitant selon l'année de référence 2012=100%	134.1%	135.4%	■ Les dépenses relatives à la prise en charge hospitalière (y compris hors canton) ont été légèrement supérieures au budget, liées à une activité plus importante des hôpitaux.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2	13 Nombre de médecins assistants en stage en cabinet subventionnés par le Service de la santé publique (Cursus romand de médecine générale)	15	11	▲ 11 médecins assistants (dont 1 dans le Haut-Valais) ont terminé un stage en cabinet en 2025. 11 autres médecins assistants (dont 3 dans le Haut-Valais) ont commencé un stage en cabinet en fin d'année 2025.
	14 Nombre de procédures tarifaires traitées (conventions tarifaires approuvées et fixation d'autorité)	6	12	■ 6 conventions tarifaires ont été approuvées pour l'année tarifaire 2025 entre l'HVS et l'ensemble des groupes d'assureurs concernant TARPSY et SwissDRG. 4 conventions tarifaires ont été approuvées entre l'HVS et l'ensemble des groupes d'assureurs concernant la valeur du point TARMED pour la période 2017-2025. 2 conventions ont été approuvées entre la SMVS, tarifsuisse et HSK concernant la valeur du point TARMED pour la période 2017–2025. La fin des procédures TARMED engagées depuis 2017 a engendré un nombre relativement important d'approbations de conventions.
	15 Suivi des procédures tarifaires (conventions tarifaires approuvées et fixation d'autorité)	31.12.25	31.12.25	■ L'approbation des conventions concernant la valeur du point TARMED pour l'HVS a mis un terme à l'ensemble des procédures engagées depuis 2017. La valeur du point TARMED a été augmentée à fr. 0.89 dès 2025 (+ 2 centimes). L'approbation des conventions tarifaires entre la SMVS, tarifsuisse et HSK concernant la valeur du point TARMED a également mis un terme aux procédures engagées depuis 2017 entre ces partenaires tarifaires. La valeur du point TARMED a été augmentée à fr. 0.85 dès 2025 (+ 3 centimes). La procédure entre la SMVS et la CSS relative à la fixation dès 2020 de la valeur du point TARMED a été rouverte fin 2025 suite à la clôture des procédures entre la SMVS et les autres groupes d'assureurs.
ad3	16 Evolution des dépenses de l'Etat relatives au domaine extrahospitalier par habitant selon l'année de référence 2012=100%	126.7%	126.3%	■ Les dépenses relatives aux prestations de soins de longue durée ont été légèrement inférieures aux prévisions, en lien avec une activité légèrement moins importante.
	17 Nombre de lits de court séjour reconnus au 31 décembre	131	126	▲ Certaines ouvertures ont été reportées, en lien avec des travaux. Toutes les régions, sauf celle de Sierre, ont atteint les nombres de lits de court séjour minimaux fixés dans la planification. Il reste, par ailleurs, des lits disponibles dans chaque région au regard des maximaux fixés.
	18 Nombre de projets de transformation/agrandissement/rénova EMS en cours au 31.12	13	15	■ 15 projets avec décision de subventionnement sont en cours. 4 projets se sont terminés en 2025 (Martinsheim à Viège, Les Fleurs du Temps à Fully (phases 1 et 2), Hengert à Visperterminen et la Providence à Montagnier). 5 nouvelles décisions de subventionnement ont été adoptées en 2025 (Les Fleurs du Temps à Fully (phase 3), Hengert à Visperterminen, St-Joseph à Sierre, St. Anna à Steg et St. Barbara à Kippel).
	19 Nombre de rapports de contrôle délivrés pour les institutions de soins de longue durée	25	44	■ Ce chiffre correspond aux rapports de contrôle financier (15) et aux rapports de contrôle portant sur les aspects de qualité (29). De manière générale, les contrôles démontrent une bonne gestion qualitative et financière. Le nombre de rapports peut varier d'une année à l'autre, notamment lorsque les contrôles portent sur plusieurs exercices. L'année 2025 a été marquée par un nombre de rapports plus élevé que les années précédentes.
	20 Nombre de patients pris en charge hors canton pour des soins de longue durée	96	91	■

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 21 Nombre de demandes d'autorisation pour les prix de pension en EMS	10	5	■ Le nombre de demandes est planifié selon une moyenne des dernières années. Les demandes réelles dépendent de la situation financière des établissements et peuvent être influencées par différents facteurs (IPC, modification des tarifications, etc). 2025 a été marquée par une augmentation en cours d'année des tarifs de soins dans le cadre de la mise en œuvre du rapprochement des conditions des soins de longue durée vers celles de l'Hôpital. Ce rapprochement a également conduit à une adaptation des tarifs de pension par une décision de portée générale, fixant une augmentation uniforme optionnelle de Fr. 2.–/jour. Les 5 demandes enregistrées en 2025 concernent uniquement des demandes individuelles supplémentaires, indépendantes de cette décision de portée générale.
22 Nombre de lits de long séjour reconnus au 31 décembre	3'435	3'389	▲ Certaines ouvertures ont été reportées, en lien avec des travaux. Toutes les régions, sauf celle de Sierre, ont atteint les nombres de lits de longue durée minimaux fixés dans la planification. Il reste, par ailleurs, des lits disponibles dans chaque région au regard des maximaux fixés, à l'exception de la région Sion/Hérens/Conthey.
ad4 23 Part de la population bénéficiant d'un subside pour l'assurance-maladie obligatoire	24.8%	24.7%	■
24 Nombre de demandes de remboursements de subsides octroyés à tort	200	136	■ La diminution du nombre de demandes de remboursements s'explique notamment par la mise en place d'un système de contrôle interne qui améliore le processus.
25 Pourcentage par rapport au budget global des RIP de la part de la participation du canton par rapport à la Confédération (nouveau 2025) (C2023=42.5%, B2024=43.9%)	41.7%	44.3%	■ L'augmentation du pourcentage de la part cantonale s'explique principalement par la prise en compte des RIP en faveur des requérants d'asile dans le décompte. En 2028, la part cantonale devra atteindre 50% en raison de la mise en oeuvre du contre-projet à l'initiative d'allègement des primes.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Office du médecin cantonal	**13'902'876.93**	**2'807'842.52**	**11'095'034.41**
P1101 Médecin cantonal	340'476.19	5'338.21	335'137.98
P1102 Prévention et promotion de la santé	10'319'158.30	2'414'462.76	7'904'695.54
363 Centres SIPE	2'975'000.00		2'975'000.00
363 Promotion Santé Valais (droit de timbre spécial)	1'909'529.03		1'909'529.03
363 Régulation médicale	158'738.85		158'738.85
363 Santé scolaire	2'060'283.26		2'060'283.26
463 Participation des communes à la santé scolaire		496'270.58	-496'270.58
Solde dépenses/recettes du produit	3'215'607.16	1'918'192.18	1'297'414.98
P1103 Epidémiologie	1'347'059.39	451.25	1'346'608.14
P1104 Surveillance professions de la santé	1'422'177.79	352'283.08	1'069'894.71
P1105 Surveillance des produits thérapeutiques	474'005.26	35'307.22	438'698.04
GP12 Domaine hospitalier	**465'981'969.09**	**12'232'048.64**	**453'749'920.45**
P1201 Hôpital du Valais	306'077'103.56	11'019'156.86	295'057'946.70
363 Part LAMal cantonale	234'700'361.39		234'700'361.39
363 PIG Déménagement	1'041'600.00		1'041'600.00
363 Prestations d'intérêt général	66'041'535.00		66'041'535.00
447 Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		10'644'286.85	-10'644'286.85
Solde dépenses/recettes du produit	4'293'607.17	374'870.01	3'918'737.16
P1202 Hôpital Riviera-Chablais	38'307'939.36	974'250.37	37'333'688.99
363 Part LAMal cantonale	31'137'315.60		31'137'315.60
363 Prestations d'intérêt général	6'863'313.00		6'863'313.00
447 Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		973'680.00	-973'680.00
Solde dépenses/recettes du produit	307'310.76	570.37	306'740.39
P1203 Cliniques privées	49'168'128.41	236'771.57	48'931'356.84
363 CIC Saxon	5'890'037.05		5'890'037.05
363 Clinique bernoise de Montana	7'322'820.40		7'322'820.40
363 Clinique de Valère	13'080'445.25		13'080'445.25
363 Clinique genevoise de Montana	2'663'386.30		2'663'386.30
363 Clinique lucernoise de Montana	3'333'119.05		3'333'119.05
363 Clinique romande de réadaptation	10'544'858.45		10'544'858.45
363 Leukerbad Clinic	2'964'676.15		2'964'676.15
Solde dépenses/recettes du produit	3'368'785.76	236'771.57	3'132'014.19
P1204 Hospitalisation hors canton	72'428'797.76	1'869.84	72'426'927.92

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP13 Domaine extra hospitalier	**172'452'754.43**	**7'106'586.00**	**165'346'168.43**
P1301 Etablissements médico-sociaux	84'058'723.50	1'680'613.43	82'378'110.07
363 Soins et subventions d'exploitation	72'075'140.73		72'075'140.73
Solde dépenses/recettes du produit	11'983'582.77	1'680'613.43	10'302'969.34
P1302 Soins à domicile	61'923'091.85	8'287.63	61'914'804.22
363 CMS	54'317'192.81		54'317'192.81
363 OSAD et infirmières indépendantes	6'855'672.34		6'855'672.34
Solde dépenses/recettes du produit	750'226.70	8'287.63	741'939.07
P1303 Organisation des secours (OCVS)	18'305'796.78	5'417'355.87	12'888'440.91
363 Subventions d'exploitation	16'441'592.17		16'441'592.17
463 Participations communales		4'932'478.10	-4'932'478.10
Solde dépenses/recettes du produit	1'864'204.61	484'877.77	1'379'326.84
P1304 Médecine ambulatoire	3'789'411.92	156.56	3'789'255.36
363 Assistanat en cabinet	538'681.05		538'681.05
Solde dépenses/recettes du produit	3'250'730.87	156.56	3'250'574.31
P1305 Coordination interinstitutionnelle	2'153'121.71	114.31	2'153'007.40
363 Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS)	2'065'050.60		2'065'050.60
Solde dépenses/recettes du produit	88'071.11	114.31	87'956.80
P1306 Observatoire de la santé	2'222'608.67	58.20	2'222'550.47
363 Observatoire valaisan de la santé	2'194'316.00		2'194'316.00
Solde dépenses/recettes du produit	28'292.67	58.20	28'234.47
GP14 Réduction individuelle des primes LAMal	**276'177'870.59**	**142'621'464.94**	**133'556'405.65**
P1401 Réduction individuelle des primes LAMal	276'177'870.59	142'621'464.94	133'556'405.65
363 Subventions aux assurés	273'308'684.48		273'308'684.48
463 Subventions de la Confédération		142'618'350.00	-142'618'350.00
Solde dépenses/recettes du produit	2'869'186.11	3'114.94	2'866'071.17
Total	**928'515'471.04**	**164'767'942.10**	**763'747'528.94**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

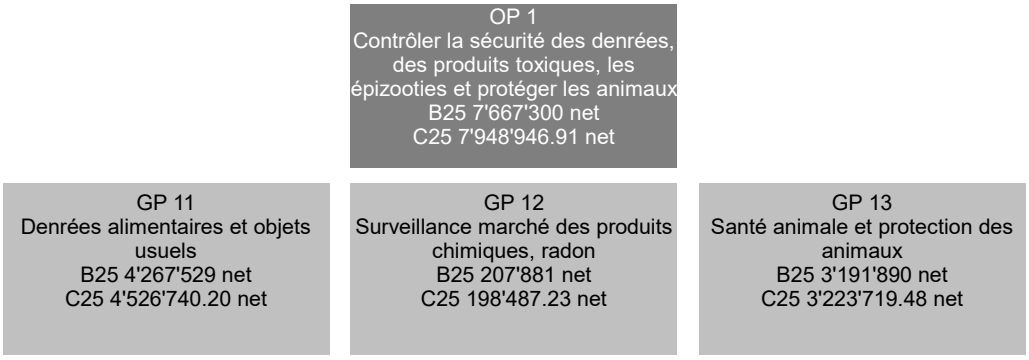

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**8'718'885.96**	**9'487'600**	**9'834'002.59**	**346'403**
30 Charges de personnel	6'077'853.50	6'347'700	6'387'944.88	40'245
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'372'840.02	2'915'700	3'074'575.99	158'876
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	60'850.80	0	42'392.10	42'392
36 Charges de transferts	153'148.85	192'600	160'235.80	-32'364
38 Charges extraordinaires	0.00	0	28'464.20	28'464
39 Imputations internes	54'192.79	31'600	140'389.62	108'790
4 Revenus	**2'210'691.99**	**2'056'100**	**2'092'391.48**	**36'291**
40 Revenus fiscaux	6'093.45	0	8'767.45	8'767
41 Patentes et concessions	400.00	0	400.00	400
42 Taxes et redevances	2'030'634.54	1'956'100	1'956'945.08	845
49 Imputations internes	173'564.00	100'000	126'278.95	26'279
Excédent de charges	**6'508'193.97**	**7'431'500**	**7'741'611.11**	**310'111**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**235'800**	**207'335.80**	**-28'464**
50 Immobilisations corporelles	0.00	235'800	207'335.80	-28'464
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**235'800**	**207'335.80**	**-28'464**
Insuffisance de financement	**6'508'193.97**	**7'667'300**	**7'948'946.91**	**281'647**

Explication des écarts financiers

31 : Les honoraires et les coûts des analyses pour les différentes surveillances de maladies sont supérieurs à ce qui avait été porté au budget. Les montants comptabilisés au titre d'actes de défaut de biens (ADB) sont en constante hausse.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	37.90	37.90	37.90

Nombre de postes à l'organigramme

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir la sécurité des denrées alimentaires et objets usuels, contrôler le commerce des substances dangereuses, lutter contre les épizooties et les prévenir, veiller à la protection des animaux et contrôler la population canine conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales.

Sous-objectifs politiques

1 Veiller et promouvoir à la sécurité des denrées alimentaires, des objets usuels et protéger le consommateur contre la tromperie.

1.1 Assurer, par des inspections et des analyses, la production et la manutention des denrées alimentaires et objets usuels conformément à la législation (entreprises de production alimentaires et cosmétiques, commerces, distributeurs d'eau, établissements de baignade, salon de tatouage).

1.2 Disposer en permanence des infrastructures et des compétences analytiques nécessaires à la protection du consommateur.

1.3 Poursuivre le développement du pôle de compétence intercantonal dans le domaine de l'authenticité des denrées alimentaires.

1.4 Soutenir les produits AOC/AOP/IGP valaisans en contrôlant la conformité.

1.5 Collaboration dans le cadre de l'accord intercantonal au niveau des services romands de la consommation et affaires vétérinaires (constitution de centres de compétences, échanges des prestations, collaboration au niveau de l'inspectorat, entretien d'un système informatique commun).

1.6 Protéger la santé des baigneurs en contrôlant l'hygiène générale des bains publics et en prévenant la transmission d'agents pathogènes.

2 Contrôler le marché des substances et préparations dangereuses, veiller à la protection la population contre les concentrations accrues de radon et les risques atomique, biologique et chimique (ABC), contrôler les produits du tabac et appliquer les tâches dédiées par la Loi d'application de la Loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son - LRNIS.

2.1 Assurer par contrôle la conformité des substances et préparations dangereuses mises sur le marché selon les ressources mises à disposition.

2.2 Mettre à disposition des états-majors cantonaux de crise les compétences scientifiques requises en cas de catastrophe atomique, bactériologique et chimique (ABC), dans le domaine des denrées alimentaires.

2.3 Veiller à la protection de la population contre les concentrations accrues de radon.

3 Lutter contre les épizooties, veiller à la protection des animaux, s'occuper des affaires canines et contrôler les denrées alimentaires d'origine animale.

3.1 Prévenir, lutter contre, surveiller les épizooties, en particulier les zoonoses.

3.2 Contrôler les détentions d'animaux de rente, les transports et l'abattage. Donner suite aux dénonciations du public de cas de maltraitance animale.

3.3 Prévenir les accidents par morsures de chiens, prendre les mesures lors de cas de morsures avérés, contrôler les importations de chiens, contrôler les formations obligatoires de chiens.

3.4 Veiller à l'utilisation adéquate des médicaments vétérinaires, contrôles des viandes en abattoirs et contrôle de l'hygiène dans la production laitière, contrôle des mielleries.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Organiser et planifier le déménagement du service, réaliser les premières étapes avec l'adaptation correspondante du système de management de la qualité.	31.12.25	31.12.25	■ Le déménagement du personnel du SCAV, hors laboratoire, a été repoussé à février 2026. Les adaptations du système de management sont réalisées à 50% et seront poursuivies en 2026.
	2 § Retravailler la Loi concernant l'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (RS 817.1)	31.12.25	31.12.25	▲ Les axes stratégiques ont été validés par le Conseil d'Etat. De nouveaux éléments légaux (eau potable et LIPDA) doivent être ajoutés, portant l'entrée en vigueur prévue de la révision à 2028 (au lieu de 2027).
ad2	3 Poursuivre la campagne cantonale d'inspection sur les solariums en Valais initiée en 2023 (Loi d'application de la Loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son - LRNIS).	31.12.25	31.12.25	■ Dans le domaine du rayonnement non ionisant, tous les contrôles possibles ont été réalisés, soit 6 inspections. 4 étaient non conformes et font l'objet de mesures administratives.
	4 Répertorier les écoles et les crèches nécessitant une nouvelle mesure du radon et/ou un assainissement avec la participation des services concernés (SE, SCJ).	30.06.25	31.12.25	■ Selon l'évaluation du SCAV, 85% des écoles du canton doivent être contrôlées (580 bâtiments).
	5 Participer aux campagnes de contrôle de la Conférence des responsables de l'exécution du droit sur les produits chimiques (CRC).	31.12.25	31.12.25	▲ 2/3 des campagnes réalisées. 4 contrôles produits effectués en 2025 dans le domaine des produits destinés au camping (tous non conformes qui font l'objet de mesures administratives) et 4 analyses sur la présence de phtalates dans les objets usuels en plastique (3 non conformes qui font l'objet de mesures administratives). Les prélèvements ont été réalisés dans le cadre des ressources disponibles.
ad3	6 Mise en oeuvre de l'éradication officielle fédérale du piétin et réalisation du 1er quart du programme pluriannuel.	31.12.25	31.12.25	■ 5'020 analyses de piétin ont été réalisées. 97% des exploitations étaient indemnes de piétin.
	7 Renforcement du programme d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) et réalisation du 1er tiers du programme pluriannuel.	31.12.25	31.12.25	■ Les analyses sont réalisées selon le programme de surveillance ou sur annonce ou suspicion de cas. 7'058 analyses ont été réalisées en 2025. La tendance est à la hausse (2024 = 6'719).
	8 Mise en oeuvre des dispositions pour les propriétaires de chiens.	31.12.25	31.12.25	▲ L'avant-projet de révision partielle de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux (LALPA) et l'avant-projet de la loi sur la détention des chiens (LChiens) ont été mis en consultation en novembre. Leur mise en oeuvre est prévue pour 2027.

§ : Programme législatif

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad1	1 Nombre total d'échantillons analysés (officiel et privé)	10'000	9'379	■
	2 Nombre d'échantillons analysés suite à un contrôle officiel (nouveau 2025)	2'750	2'562	▲ Le renouvellement important, prioritaire et nécessaire du parc instrument a utilisé les ressources du laboratoire.
	3 Nombre d'échantillons de denrées alimentaires et objets usuels analysés suite à un contrôle officiel excepté les eaux potables (nouveau 2025)	1'400	1'397	■
	4 Taux de non-conformités des échantillons de denrées alimentaires et objets usuels suite à un contrôle officiel excepté les eaux potables (nouveau 2025)	14%	19%	■ L'augmentation du taux est expliquée par une meilleure évaluation des denrées à risque.
	5 Taux d'échantillons de denrées alimentaires et objets usuels ayant conduit à une procédure de retrait/rappel suite à un contrôle officiel excepté les eaux potables (nouveau 2025)	3%	9%	▲ Le dépassement du pourcentage attendu doit mener à une intensification des analyses officielles.
	6 Nombre d'échantillons d'eau potable analysés suite à un prélèvement officiel (nouveau 2025)	1'100	975	▲ Les prélèvements ont été réalisés dans le cadre des ressources disponibles qui ont été notamment mobilisées pour la préparation de la mise en oeuvre de la mesure d'efficience concernant l'autocontrôle des établissements de baignade (modification des bases légales et communication).
	7 Taux de non-conformités des échantillons d'eau potable suite à un contrôle officiel (nouveau 2025)	5%	4.3%	■
	8 Taux d'échantillons d'eau potable ayant amené à un ordre d'ébullition ou à une interdiction de boisson suite à un contrôle officiel (nouveau 2025)	2%	0.5%	■
	9 Nombre d'échantillons d'eau de baignade et de douche analysés suite à un contrôle officiel (nouveau 2025)	250	169	▲ Les ressources ont majoritairement été allouées en 2025 à la préparation de la mise en oeuvre de la mesure d'efficience concernant l'autocontrôle des établissements de baignade (modification des bases légales et communication). La planification des prélèvements, selon une évaluation des risques, devra être mise en place par la réalisation d'une matrice de risque multiparamétrique pour la priorisation des établissements en tenant compte également des distances et des périodes d'ouvertures.
	10 Taux de non-conformité des échantillons d'eaux de baignades et de douches suite à un contrôle officiel (nouveau 2025)	10%	17%	▲ Ce taux renforce le constat du besoin d'augmentation de contrôles officiels dans ce domaine.
	11 Taux ayant conduit à une fermeture de bassin ou d'installation de douche suite à un contrôle officiel (nouveau 2025)	3%	1%	■
	12 Nombre d'inspections réalisées (nouveau 2024)	3'500	3'245	▲ Priorisation des ressources sur le management des processus et la réorganisation du secteur eau de baignade.
	13 Nombre d'établissements inspectés (nouveau 2024)	2'800	2'740	■

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	14 Pourcentage des inspections effectuées dans les établissements alimentaires, conformément à la législation nationale sur les denrées alimentaires (fréquence des inspections conformément au plan de contrôle national, soit 100%)	90%	51.8%	● L'ancienne méthode de calculs tenait compte des inspections d'établissements non soumis au droit alimentaire. Elle n'incluait pas le quota d'établissements en retard dans la fréquence annuelle qui auraient dû être inspectés les années précédentes ou durant l'année en cours.
	15 Taux d'inspection non conformes	60%	58.6%	■
	16 Taux de fermetures immédiates ordonnées suite à une inspection (nouveau 2025)	1%	0.3%	■ La mise en place de processus normés pour la décision de fermeture va augmenter l'adéquation entre nos décisions et les situations constatées en inspection. Nous nous attendons à voir ce pourcentage augmenter.
	17 Nombre d'oppositions aux mesures prises en cas de non-conformité	10	9	■
	18 Nombre d'entreprises dénoncées au Ministère public (nouveau 2025)	40	38	■
	19 Nombre d'inspections effectuées par l'inspectorat des piscines (autorisation, inspection et/ou suivi de non conformité)	80	87	■
	20 Nombre d'analyses concernant les PFAS	50	111	▲ Le dépassement du nombre attendu reflète la situation suisse concernant ce contaminant chimique et la nécessité d'une surveillance accrue (campagne nationale de contrôle des PFAS piloté par l'association des chimistes cantonaux suisses-ACCS et surveillance des hotspots valaisans).
ad2	21 Nombre d'inspections effectuées par l'inspectorat des produits chimiques selon la loi cantonale sur les produits chimiques	145	170	■
ad3	22 Pourcentage des propriétaires de moutons dont leurs troupeaux sont indemnes de piétin (2024:80%) (nouveau 2025)	90%	97%	■
	23 Nombre de CVO en agriculture (25% des exploitations)	435	530	■ Variation selon la planification et coordination du bureau responsable du SCA et des organisations partenaires.
	24 Nombre de procédures administratives correctives suite aux contrôles vétérinaires officiels (CVO)	50	77	■
	25 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la santé animale	500	1'184	▲ Dont 810 concernent le piétin et 103 la DNC. Difficulté à absorber la masse de travail.
	26 Nombre de classes visitées dans le cadre du programme de prévention contre les accidents par morsure	150	219	▲ Succès du programme, mais difficulté à répondre à la forte demande.
	27 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine des affaires canines (hors protection des animaux)	300	506	● Difficulté à absorber la masse de travail.
	28 Pourcentage des communes qui renvoient des informations sur les propriétaires de chiens non assurés et les nouveaux propriétaires qui n'ont pas suivi de cours (nouveau 2025)	15%	21%	▲ Il est toutefois difficile de savoir si la majorité des communes qui ne transmettent aucune donnée n'a pas pu effectuer les contrôles prévus, ou n'a réellement rien à signaliser. D'autre part, la masse de travail supplémentaire potentielle serait difficilement absorbable.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 29 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux suite à des annonces / dénonciations	450	676	▲ Augmentation de la masse de travail difficile à gérer, principalement face aux dénonciateurs.
30 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux concernant des demandes d'autorisation	100	136	■
31 Pourcentage de vétérinaires dont l'activité peut être surveillée dans le domaine des antibiotiques et de l'importation des Médv (nouveau 2023)	10%	10%	● Selon la législation, l'ensemble de l'activité vétérinaire devrait être surveillée. Les contrôles sont effectués dans le cadre des ressources disponibles.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Denrées alimentaires et objets usuels	**6'005'907.95**	**1'479'167.75**	**4'526'740.20**
P1101 Inspection denrées alimentaires et objets usuels	2'714'243.14	526'384.17	2'187'858.97
P1102 Analyse des denrées alimentaires et objets usuels	3'291'664.81	952'783.58	2'338'881.23
GP12 Surveillance marché des produits chimiques, radon	**231'835.93**	**33'348.70**	**198'487.23**
P1201 Surveillance: toxiques et substances dangereuses	185'552.90	32'885.07	152'667.83
P1202 Protection atomique et chimique	46'283.03	463.63	45'819.40
GP13 Santé animale et protection des animaux	**3'803'594.51**	**579'875.03**	**3'223'719.48**
P1301 Santé animale	1'778'664.78	142'880.54	1'635'784.24
P1302 Surveillance des professions vétérinaires	53'277.77	263.67	53'014.10
P1303 Protection des animaux - Affaires canines	1'491'174.21	260'936.93	1'230'237.28
P1304 Denrées alimentaires - Contrôle de la viande	480'477.75	175'793.89	304'683.86
Total	**10'041'338.39**	**2'092'391.48**	**7'948'946.91**

Remarques

Abréviations
ADB: Acte de défaut de biens
AOC: Appellation d'origine contrôlée
AOP: Appellation d'origine protégée
BVD : Diarrhée virale bovine
CVO: Contrôles Vétérinaires Officiels
DNC: Dermatose nodulaire contagieuse
IGP: Indication Géographique Protégée
LIPDA : Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage
MedV: Medicaments Vetérinaires
PFAS: Substances per- et polyfluoroalkylées

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

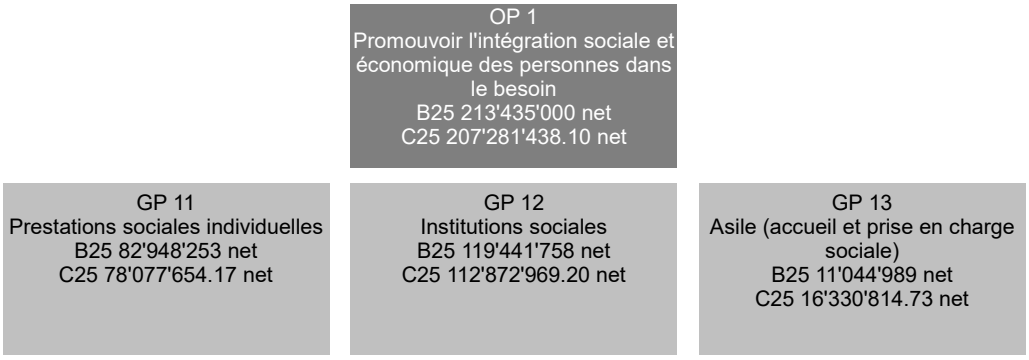

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**425'650'960.80**	**441'891'500**	**429'675'986.53**	**-12'215'513**
30 Charges de personnel	56'555'574.33	58'013'700	60'393'402.25	2'379'702
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	90'321'898.53	94'022'600	89'058'209.40	-4'964'391
34 Charges financières	34'261.03	46'100	26'422.29	-19'678
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
36 Charges de transferts	262'601'099.68	287'588'400	265'237'974.79	-22'350'425
39 Imputations internes	14'138'127.23	220'700	12'959'977.80	12'739'278
4 Revenus	**222'249'613.79**	**232'940'000**	**227'285'276.17**	**-5'654'724**
42 Taxes et redevances	18'572'547.68	32'211'300	17'637'163.50	-14'574'137
44 Revenus financiers	1'920'030.00	3'722'000	3'465'890.00	-256'110
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	1'572'641.45	2'000'000	3'414'208.45	1'414'208
46 Revenus de transferts	185'380'424.74	195'006'700	188'943'618.70	-6'063'081
48 Revenus extraordinaires	1'076'758.62	0	1'089'443.22	1'089'443
49 Imputations internes	13'727'211.30	0	12'734'952.30	12'734'952
Excédent de charges	**203'401'347.01**	**208'951'500**	**202'390'710.36**	**-6'560'790**
5 Dépenses d'investissement	**7'653'051.90**	**6'924'500**	**7'920'172.42**	**995'672**
52 Immobilisations incorporelles	680'399.85	100'000	789'011.75	689'012
56 Propres subventions d'investissement	6'972'652.05	6'824'500	7'131'160.67	306'661
6 Recettes d'investissement	**2'411'479.67**	**2'441'000**	**3'029'444.68**	**588'445**
63 Subventions d'investissement acquises	2'411'479.67	2'441'000	3'029'444.68	588'445
Dépenses nettes d'investissement	**5'241'572.23**	**4'483'500**	**4'890'727.74**	**407'228**
Insuffisance de financement	**208'642'919.24**	**213'435'000**	**207'281'438.10**	**-6'153'562**

Explication des écarts financiers
30 : L'évolution des charges de personnel reflète l'adaptation des ressources aux besoins du domaine de l'asile. L'impact financier est partiellement compensé par les forfaits du SEM et par des économies réalisées sur d'autres postes de charges. 31 : Les charges d'exploitation du domaine de l'asile sont stables par rapport au compte 2024 et en dessous des prévisions budgétaires. 36 : En réponse à une recommandation de l'IF, les charges d'encadrement des permis F+7 et des personnes déboutées ont été allouées à la rubr. 39 alors que lors de l'établissement du budget elles étaient attribuées à la rubr. 36. Ceci génère un écart de l'ordre de CHF 14.1 mios. Par ailleurs, il a été enregistré des reliquats sur les mandats de prestations des institutions spécialisées du domaine du handicap adulte (6.7 mios) et des prestations sociales inférieures au budget (1.5 mios). 42 : Corollaire des rubriques 36 et 39. 45 : Le fonds d'intégration socio-professionnel étant suffisamment doté, il a été possible d'accepter une utilisation du fonds plus importante qu'initialement prévu. 46 : Contributions de la Confédération pour la gestion des personnes du domaine de l'asile en dessous des prévisions budgétaires (-6.1 mios). Le solde est justifié par l'mpact de la LHarm sur les dépenses concernées dans le domaine des prestations sociales. 48 : Utilisation de financements spéciaux (art. 22 LGCAF) pour le logiciel de gestion de l'aide sociale mis en production en décembre 2025 et des reports de projets d'investissements dans le secteur des institutions spécialisées. 52, 56 et 63 : Investissements dans le domaine de l'aide sociale et du handicap financés partiellement par des prélèvements sur les financements spéciaux art. 22 LGCAF.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	101.10	101.10	105.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
La différence de 4 EPT entre le C2024 et le C2025 représente les postes validés par le Grand Conseil dans le cadre de la révision de la loi sur les violences domestiques dont l'entrée en vigueur est intervenue en 2025.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

OBJECTIF POLITIQUE	
Promouvoir l'intégration sociale et économique des personnes dans le besoin et favoriser l'épanouissement de la famille	
Sous-objectifs politiques	
1	Soutenir et coordonner les prestations sociales individuelles et contrôler l'application des dispositions légales (GP11)
1.1	Développer, maintenir et contrôler un système d'insertion socioprofessionnelle en Valais en vérifiant la mise en application de l'aide sociale par les CMS et les communes
1.2	Assurer un soutien aux victimes d'infractions (LAVI)
1.3	Octroyer des avances aux créanciers en difficulté et recouvrer les pensions alimentaires impayées
1.4	Assurer le développement d'une politique en faveur des personnes âgées
2	Soutenir, planifier et coordonner les activités et prestations des institutions et organisations du domaine social. (GP12)
2.1	Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
2.2	Favoriser le soutien à domicile en mettant à disposition des institutions le financement nécessaire pour développer cette prestation
2.3	Favoriser le soutien des proches aidants et des bénévoles en reconnaissant le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement
2.4	Planifier, en collaboration avec les personnes, institutions et organisations concernées, les mesures générales favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap
3	Assurer l'accueil et la prise en charge sociale des requérants d'asile et des réfugiés (GP13)
3.1	Assurer l'hébergement et l'assistance des requérants d'asile et des réfugiés attribués au canton équitablement sur le territoire cantonal en proportion de la population résidente
3.2	Améliorer le taux d'intégration professionnelle et renforcer l'insertion sociale des personnes qui resteront vraisemblablement en Suisse (application de l'Agenda Intégration Suisse)
3.3	Développer la prise en charge spécifique des personnes vulnérables ou en difficulté dépendant du secteur de l'asile afin de maintenir la cohésion sociale (application de l'Agenda Intégration en Valais)
3.4	Augmenter le taux d'intégration professionnel au bénéfice des personnes avec un permis S en âge de travailler pour atteindre les 40% fixés par la Confédération

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Monitoring de la progression du projet EMUS et adaptation, si nécessaire, du projet-pilote à la réalité valaisanne	31.12.25	31.12.25	■ Une couverture complète des nuits est assurée depuis avril 2025, permettant aux partenaires d'avoir recours à l'EMUS chaque fois que cela est nécessaire.
	2 Mise en œuvre d'un numéro de téléphone unique pour les victimes de violence en Valais (LAVI)	31.12.25		▲ Des contraintes techniques au niveau national et liées au droit fédéral ont conduit au report de la mise en œuvre au 1er mai 2026 (initialement prévue au 1er novembre 2025).
	3 Mise en œuvre d'un processus de poursuites électroniques pour le recouvrement des contributions d'entretien	31.12.25	31.12.25	■ Le BRACE utilise l'outil Tilbago, permettant une amélioration des processus internes de gestion des poursuites par voie électronique.
ad2	4 Début de la mise en oeuvre de la planification 2025-2028 de l'offre de prestations pour les personnes en situation de handicap	31.12.28		▲ Les quatre orientations clés sont en cours de mise en œuvre. Une priorisation des projets a été nécessaire compte tenu du nombre important de projets en cours et en fonction des ressources disponibles.
	5 ★ Application de la convention de l'ONU et mise en application de la Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH)	31.12.25		▲ Le plan d'action cantonal est en cours d'élaboration par le BPSH (finalisation prévue fin 2026). La commission cantonale sera renforcée dans sa représentativité et complétée par une commission consultative conformément à l'art. 37 al. 2 (2026–2029).
	6 Test d'un nouvel outil d'évaluation des besoins pour les personnes en situation de handicap	31.12.25		■ Le projet pilote est en cours de réalisation ; sa finalisation est prévue en 2026.
	7 Adaptation des prestations en faveur des personnes avec un trouble autistique (en lien notamment avec le rapport de la HETSL)	31.12.25		▲ Les heures de SSED ont été augmentées (Baluchon, Elezier) ainsi que le soutien aux familles. Le plan d'action est toutefois reporté à 2026 en raison d'une priorisation des projets et d'un manque de ressources.
	8 Intégrer dans le plan d'accompagnement individuel (IHP) une reconnaissance du travail effectué par les proches aidants et les bénévoles	31.12.25		▲ Le projet pilote est en cours de réalisation ; les résultats sont attendus fin 2026.
	9 Renforcement des synergies entre les domaines de la santé et du social dans les institutions	31.12.25		▲ Le projet n'a pas pu être lancé en 2025 en raison d'un manque de ressources disponibles.
ad3	10 Création d'une structure dédiée aux personnes vulnérables, notamment avec des troubles psychologiques aigus pour les bénéficiaires de l'OASI	31.12.25	31.12.25	■ Une structure spécialisée pour l'accueil de personnes présentant des troubles psychologiques aigus a été mise en place au foyer de Vouvry (21 places), selon une stratégie d'accueil progressive. Des réflexions sont en cours pour mettre en place des synergies avec une institution spécialisée dans le domaine de la santé mentale.
	11 Renforcement de l'encadrement des enfants accueillis au sein de l'orphelinat de l'Ecole des Missions et adaptation du suivi éducatif	31.12.25	31.12.25	■ Suite à la DCE du 31.01.2024, le taux d'encadrement a été renforcé pour atteindre 4.6 EPT pour 6 jeunes (ratio 1.33 fin 2025 contre 2.87 en 2023), améliorant significativement la qualité de l'accompagnement.
	12 Mise en place d'un programme d'intégration professionnelle adapté pour les personnes bénéficiant du statut de protection S dans le but d'atteindre le taux d'intégration professionnel fixé par la Confédération	31.12.25	31.12.25	■ L'OASI privilégie une stratégie d'intégration à long terme fondée sur la formation qualifiante et certifiante. Les mesures ont porté leur fruit et le taux a été atteint en décembre 2025.

★ : *Programme gouvernemental*

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad1	1 Pourcentage des coûts de l'aide sociale par rapport au total pris en compte dans la loi sur l'harmonisation	26%	27.1%	■ L'indicateur évolue légèrement au-dessus de la valeur qui a été planifiée un peu basse.
	2 Part de la population valaisanne au bénéfice de l'aide sociale (2023: VS=1.8%, CH=2.8%; chiffres OFS disponibles avec une année de décalage)	2%	1.9%	■ Le taux d'aide sociale demeure stable, mais plus bas que planifié et en dessous de la moyenne des cantons CH.
	3 Nombre de dossiers traités par le BRACE	2'500	2'247	■ Le nombre de dossiers traités par le BRACE diminue légèrement depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LRACE en 2022.
	4 Nombre de dossiers d'avance sur contribution d'entretien	900	849	■ Le nombre de dossiers d'avance reste stable, mais légèrement inférieur aux prévisions.
	5 Taux de recouvrement des avances de pensions alimentaires (2020=38.2%, 2021=44.6%, 2022=54%)	50%	57.3%	■ Le taux de recouvrement des avances continue de progresser, tout en tendant à se stabiliser à un niveau élevé.
	6 Nombre de dossiers suivis durant l'année par les centres de consultation LAVI	2'600	2'753	▲ Le nombre de dossiers suivis par les centres LAVI progresse plus rapidement que prévu.
ad2	7 Evolution des dépenses relatives au domaine des institutions sans le renchérissement (base 2004=100%)	120.5%	120.5%	■ Les dépenses évoluent conformément aux hypothèses budgétaires.
	8 Evolution du nombre de places de travail intégrées dans des entreprises par les institutions spécialisées	185	200	■ Poursuite du développement de l'inclusion des personnes en situation de handicap au plus proche du premier marché du travail.
	9 Nombre de places d'hébergement (homes, foyers, logements protégés) (C2020=1020; C2021=1023; C2022=1037)	1'102	1'102	■ Aucun écart avec la planification.
	10 Nombre de places d'occupation (ateliers et centres de jour). (C2020=2106; C2021=2118; C2022=2110)	2'164	2'170	■ Ouverture de nouvelles places à la Castalie à Sierre.
	11 Nombre d'aides financières individuelles pour la famille (mesure LIPH) (2019 = 153, 2020 = 207, 2021 = 216, 2022 = 220)	225	294	■ Poursuite de la politique de promotion du maintien à domicile des personnes en situation de handicap.
	12 Nombre d'aides financières individuelles pour des tiers (mesure LIPH) (2019 = 51, 2020 = 44, 2021 = 119, 2022 = 43)	35	45	■ Poursuite de la politique de promotion du maintien à domicile des personnes en situation de handicap.
	13 Nombre d'aides financières RMPC (2019=16, 2020=11, 2021=11, 2022=24)	25	20	▲ L'activation de nouvelles mesures demeure en attente.
	14 Nombre d'institutions sociales participant à l'analyse de l'égalité salariale entre hommes et femmes (2022=7)	18	18	■ L'ensemble des institutions ont été contrôlées.
ad3	15 Nombre de requérants (AP compris) au 31.12.	7'200	7'157	■ L'effectif des requérants au 31 décembre est conforme aux prévisions.
	16 Nombre de départs durant l'année	1'480	781	▲ Les renvois sont effectués par les autorités compétentes lorsque les conditions légales sont réunies.
	17 Nombre d'arrivées durant l'année	2'200	1'129	■ Les arrivées demeurent élevées, mais inférieures aux prévisions budgétaires.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 18 Nombre de non-entrées en matière (NEM) et de requérants déboutés au 31.12.	200	238	■ L'impossibilité des autorités compétentes de procéder à certains renvois, notamment en l'absence d'accords de réadmission avec les pays d'origine, influence cet indicateur.
19 Nombre d'admis provisoires au 31.12	2'100	1'915	■ L'effectif des admis provisoires demeure inférieur aux prévisions.
20 Rapport charges indirectes/moyenne des requérants présents dans l'année	7'500	7'750	■ L'augmentation du ratio s'explique par une hausse des charges indirectes rapportée à un effectif moyen légèrement inférieur aux prévisions.
21 Pourcentage des personnes relevant du domaine de l'asile en âge de travailler ayant une activité au 31.12.	42%	47%	■ La politique d'intégration socio-professionnelle de l'OASI porte ses fruits.
22 Taux d'intégration professionnelle des personnes avec un permis S en âge de travailler (2023:17.4%, 2024: 25.8%) (nouveau 2025)	29.1%	25.7%	■ La statistique valaisanne a été harmonisée avec la manière de calculer de la Confédération, de sorte que la valeur 2024 = 18.6%. Ce chiffre est donc en augmentation en 2025. Par ailleurs, le taux d'intégration professionnelle demandé par la CH a été atteint en fin d'année 2025. Celui-ci tient compte de l'intégration professionnelle des personnes arrivées en 2022 et est corrigé par le taux de chômage cantonal.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Prestations sociales individuelles	**108'268'987.77**	**30'191'333.60**	**78'077'654.17**
P1101 Mesures de politique sociale	718'946.38	6'475.12	712'471.26
P1102 Soutien/gestion prestations sociales individuelles	93'961'716.94	25'562'340.91	68'399'376.03
P1103 Coordination de l'aide aux victimes d'infractions	5'362'497.74	357'143.28	5'005'354.46
P1104 Recouvrement des contributions d'entretien	2'061'381.25	4'246'031.22	-2'184'649.97
P1105 Avance des contributions d'entretien	6'164'445.46	19'343.07	6'145'102.39
GP12 Institutions sociales	**167'301'418.00**	**54'428'448.80**	**112'872'969.20**
P1201 Soutien et coordination des institutions sociales	770'603.09	109'850.25	660'752.84
P1202 Inclusion prof. et sociale pers. handicapées	2'482'451.53	1'217'196.65	1'265'254.88
P1203 Planification, subv. et surveillance institutions	155'637'495.26	50'581'354.50	105'056'140.76
P1204 Gestion de l'office de liaison	8'410'868.12	2'520'047.40	5'890'820.72
GP13 Asile (accueil et prise en charge sociale)	**162'025'753.18**	**145'694'938.45**	**16'330'814.73**
P1301 Accueil et prise en charge des requérants d'asile	162'025'753.18	145'694'938.45	16'330'814.73
Total	**437'596'158.95**	**230'314'720.85**	**207'281'438.10**

Remarques

Abréviations:
AP : Admission provisoire
BPSH : Bureau pour les droits des personnes en situation de handicap
BRACE : Bureau de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien
CMS : Centre Médicaux-Sociaux
EPT : Equivalent plein temps
EMUS : Equipes mobiles d'urgences sociales
LAVI : Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
LGCAF : Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton
LDIPH : Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap
LHarm : Loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle
LRACE : Loi sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien
NEM : Non-entrée en matière
OASI : Office de l'asile
OFS : Office fédéral de la statistique
RMPC : Règlement relatif au remboursement des frais de maladie et des frais résultant de l'invalidité en matière de prestations complémentaires
SSED : Suivi socio-éducatif à domicile

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CULTURE

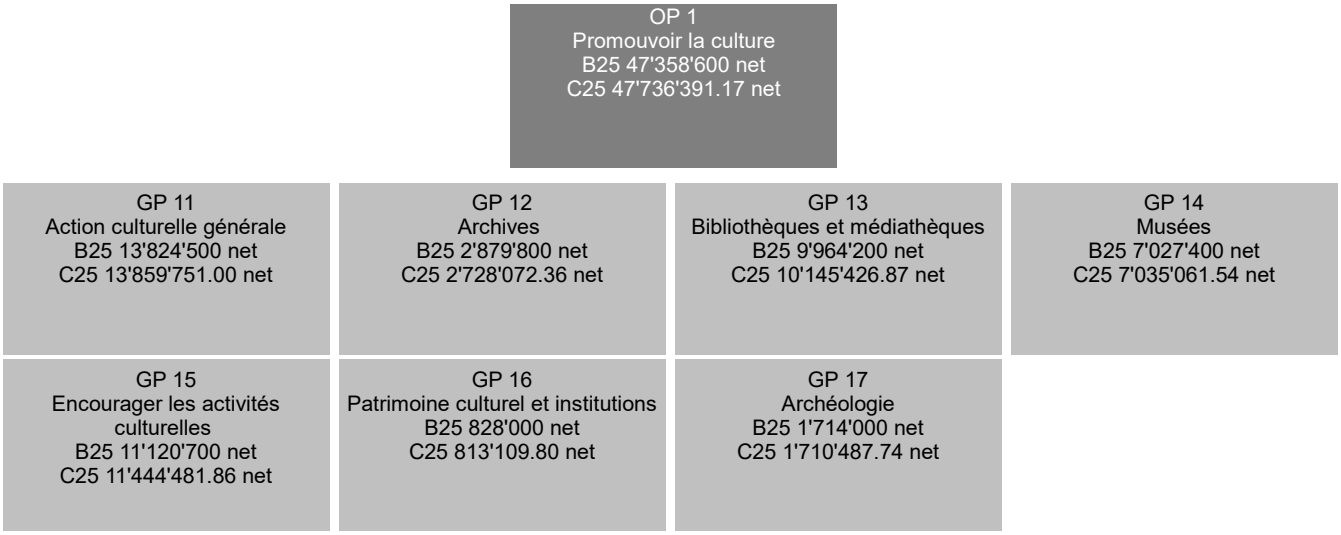

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**51'861'132.18**	**53'483'000**	**54'164'718.32**	**681'718**
30 Charges de personnel	16'916'043.18	16'903'700	16'814'116.76	-89'583
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'620'549.35	17'430'200	17'448'769.17	18'569
34 Charges financières	1'251.46	500	3'774.51	3'275
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'839'051.15	2'809'600	2'978'243.60	168'644
36 Charges de transferts	14'387'142.45	15'102'000	15'592'522.74	490'523
38 Charges extraordinaires	700'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	1'397'094.59	1'237'000	1'327'291.54	90'292
4 Revenus	**7'711'662.90**	**8'140'900**	**8'549'514.10**	**408'614**
42 Taxes et redevances	498'367.46	599'600	495'206.46	-104'394
44 Revenus financiers	550.00	3'000	1'050.00	-1'950
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	4'576'144.24	5'238'800	5'158'144.59	-80'655
46 Revenus de transferts	1'369'147.80	1'378'500	1'606'794.20	228'294
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	118'449.00	118'449
49 Imputations internes	1'267'453.40	921'000	1'169'869.85	248'870
Excédent de charges	**44'149'469.28**	**45'342'100**	**45'615'204.22**	**273'104**
5 Dépenses d'investissement	**2'190'000.00**	**2'016'500**	**2'016'500.00**	**0**
50 Immobilisations corporelles	2'190'000.00	2'016'500	2'016'500.00	0
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**-104'686.95**	**-104'687**
63 Subventions d'investissement acquises	-55'000.00	0	-104'686.95	-104'687
64 Remboursements de prêts	55'000.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	**2'190'000.00**	**2'016'500**	**2'121'186.95**	**104'687**
Insuffisance de financement	**46'339'469.28**	**47'358'600**	**47'736'391.17**	**377'791**

Explication des écarts financiers
35 : Attribution au fonds des Musées cantonaux (intérêts sur fonds legs Mavromichialis) et au fonds Vallesia des Archives cantonales. 36 : Dépassement des charges de transfert, le fonds des manifestations a enregistré un correctif budgétaire de Fr. 200'000 (Culture & tourisme). 42 : Baisse des encaissements courants à la Médiathèque Valais et aux Musées cantonaux (frais de retard, frais de remplacement, entrées). 46 : Contributions de l'Office fédéral de la culture qui n'avaient pas été portées au budget, concernent les projets "Patois Romands" et "Jeunes Talents Musique". 48 : Montant prélevé en 2025 selon Art. 22 LGCAF al. 3 pour les frais métiers de l'Eglise des Jésuites.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	105.10	105.10	104.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Reprise par le Service du registre foncier de 0.8 EPT d'archiviste détaché aux Archives de l'Etat du Valais pour le traitement des archives notariales jusqu'au départ à la retraite du titulaire au 31 juillet 2025.

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir une culture vivante et diversifiée comme élément essentiel du développement cantonal en garantissant des conditions favorables à la création artistique et à sa promotion, au développement des compétences culturelles, à l'accès aux productions et aux biens culturels, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur du patrimoine

Sous-objectifs politiques

1	Stimuler et soutenir un développement culturel intégré et cohérent en veillant à une répartition équitable entre les régions
2	Donner à la population valaisanne, à titre individuel et collectif, la possibilité de se connaître dans ses dimensions historiques et de s'exprimer dans sa diversité contemporaine
3	Encourager et soutenir le développement de la création, sa promotion et sa diffusion en veillant de manière différenciée à favoriser la relève, l'affermissement des talents prometteurs et l'insertion des artistes confirmés dans les circuits nationaux et internationaux
4	Connaître le patrimoine archéologique par des prospections, des fouilles et des études et le faire connaître et le valoriser par des publications, des exposés et des visites
5	Veiller à l'identification, à la préservation, à l'étude et à la valorisation du patrimoine culturel dans ses dimensions historiques et contemporaines
6	Favoriser de manière active, l'accès au patrimoine culturel ainsi qu'aux productions et pratiques artistiques en tenant compte de la diversité des publics
7	Favoriser la participation culturelle et citoyenne de la population
8	Contribuer au renforcement du rôle de l'art et de la culture comme éléments du développement économique et social

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CULTURE

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Mise en oeuvre (2025-2026) de la Stratégie culture 2030 du SC en collaboration avec les parties prenantes internes et externes à l'Etat du Valais (Conférence des délégués aux affaires culturelles du Valais / Kartel / CDAC Suisse romande / CDAC Suisse / Office fédéral de la culture)	31.12.25	31.12.25	■ Les objectifs fixés pour la période 2024-2025 ont été réalisés.
ad3	2 Poursuite du programme de soutien dans le domaine de l'économie créative (PRISM) en collaboration avec le SETI	31.12.25	31.12.25	■ A été réalisé en 2025 un appel à projets dans le domaine du design et effectué le suivi de 20 entreprises par le programme PRISM. La collaboration avec le SETI se passe très bien.
ad4	3 Mise en oeuvre de la stratégie et du plan d'actions ARCHEO 2030	31.12.25	31.12.25	■ Validée au début de l'automne 2025, la stratégie ARCHEO 2030 a été mise en oeuvre dans la foulée. Certaines mesures du plan d'actions sont d'ores et déjà terminées.
	4 § Révision de la Loi sur la promotion de la culture (LPrC) du 15 novembre 1996 (2025) et définition de l'articulation entre celle-ci et la Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN) dans le domaine de l'archéologie (2025-2026)	31.12.25	31.12.25	■ Ont été intégrés deux nouveaux articles sur l'Archéologie cantonale traitant des missions de collecte, de conservation, de communication et de mise en valeur dans la loi sur la promotion de la culture (art. 36.1 (mission) et art. 36.2 (buts)) actuellement soumise au Grand Conseil en deuxième lecture.
	5 Accompagnement des travaux de construction des réserves et des locaux d'Eterpys et préparation du transfert de l'Office cantonal d'archéologie et de ses collections ainsi que des collections des Musées cantonaux dans les locaux d'Eterpys	31.12.25	31.12.25	▲ En raison du retard pris par les travaux de construction des dépôts, le déménagement a été retardé et ne pourra avoir lieu que dès l'automne 2026.
	6 Mise en oeuvre de la stratégie pour la sensibilisation du public au patrimoine culturel immatériel et linguistique (2024-2025)	31.12.25	31.12.25	■ La stratégie a été définie. Parmi les réalisations figurent le développement de la plateforme Patoisromands.ch (mise en ligne prévue en 2026), l'organisation de journées des patois ainsi que des participations à des événements culturels, dont une exposition présentée à la Foire du Valais. La mise en œuvre se poursuivra en 2026.
ad5	7 Mise en oeuvre des dispositions d'application de la LIPDA, notamment par l'introduction généralisée de l'outil ECM au sein de l'Etat du Valais (ECM Services) (2020-2026)	31.12.25	31.12.25	▲ Le passage prévu vers l'environnement de production a été provisoirement suspendu par 6 des 9 services actuellement en phase de test. Cette décision est motivée par des problèmes de performance et des difficultés techniques de l'application, qui ne sont pas imputables aux travaux réalisés par les AEV. A ce jour, 40 services utilisent l'outil ECM au quotidien, 12 services sont en phase de réalisation, dont 9 en phase de test, et 1 service est toujours en phase d'avant-projet.
	8 Mise en oeuvre du Système d'information du patrimoine culturel (2024-2026)	31.12.25	31.12.25	▲ La planification de la mise en oeuvre a été revue pour des questions budgétaires (coûts de licence plus élevés qu'initialement évalués au terme de l'appel d'offres). Le système d'information du patrimoine culturel sera mis en service au 30 juin 2027 selon le nouveau planning prévisionnel établi.
	9 Mise en oeuvre du recensement du patrimoine d'intérêt cantonal	31.12.25	31.12.25	■ Le recensement du patrimoine d'intérêt cantonal a fait l'objet d'un projet-pilote dans le district de Martigny. La méthodologie peut désormais être étendue aux autres districts du Valais.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad6	10 ★ Elaboration et mise en œuvre la phase 1 (2022-2027) de la Vision stratégique 2022-2035 / Pôle muséal sur les sites des Collines : restauration de la Chancellerie, appropriation de l'Eglise des Jésuites et transformation du Pénitencier.	31.12.25	31.12.25	▲ La mise à disposition de l'Eglise des Jésuites a été retardée en raison des travaux à réaliser et la nouvelle exposition sera vernie en juin 2026. La planification de la réalisation du pavillon souterrain et de la réhabilitation de l'Ancien Pénitencier est en cours.
ad7	11 Mise en oeuvre du Plan directeur 2024-2028 des bibliothèques valaisannes (2025-2026)	31.12.25	31.12.25	■ Une enquête sur les besoins des utilisateurs par la HES-SO a été réalisée.
ad8	12 ★ Renforcement des synergies entre culture et économie, notamment par le projet Valais Film Location visant à promouvoir le Valais comme lieu de tournage	31.12.25	31.12.25	■ La phase pilote (2021-2024) a démontré la pertinence du dispositif. Une deuxième phase (2025-2028) est en cours et un mandat de prestations a été conclu entre l'Etat du Valais et VWP.
	13 Mise à jour des dispositifs de soutien de l'EAC (2024-2026) en y intégrant des dispositions relatives aux conditions de travail des artistes (revenus minimaux et assurances sociales) et au travail invisibilisé (phases de recherche/développement, création et diffusion)	31.12.25	31.12.25	■ La mise à jour est en cours avec la révision des dispositifs Sciences et patrimoine et Etincelles de culture. Le planning prévisionnel est respecté à ce stade et se poursuit.
	14 Mise en œuvre d'un dispositif de soutien « Culture et cohésion sociale » (2025-2026) en collaboration avec le Service de l'action sociale	31.12.25	31.12.25	■ Le dispositif a été élaboré et fait l'objet d'une phase pilote de deux ans. L'appel à projets "Croisées" et le dispositif "Objectif culture inclusive" ont été initiés en fin d'année 2025.

★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CULTURE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Nombre total d'entrées dans les institutions culturelles cantonales (MC + AEV + MV)	676'000	691'159	■
	2 Nombre annuel d'unités administratives bénéficiant du conseil et du soutien des Archives de l'Etat du Valais en matière de gestion des documents et des archives	40	32	▲ Avec le passage des unités administratives à une gestion des documents sur l'outil ECM et à la mise en oeuvre progressive d'un archivage sous forme électronique, les conseils relatifs à la préparation des versements papier ont diminué en 2025.
ad2	3 Nombre annuel de notices de catalogage créées	10'000	11'336	■
ad3	4 Nombre annuel de projets de l'encouragement à la culture soutenus (sans les écoles)	400	328	▲ La mise en place d'un portail de dépôt des requêtes amélioré contribue à un filtrage plus strict des dossiers incomplets et explique en partie cette baisse, alors même que le taux d'acceptation des dossiers est resté stable en 2025 par rapport aux autres années (un peu moins de 60%). Une analyse plus fine des causes de cette baisse est menée actuellement.
	5 Nombre annuel de demandes de financement EAC + Patrimoine culturel (PAT) traitées pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	825	674	▲ Le nombre de requêtes déposées dans les dispositifs Arts visuels et Science et patrimoine ont baissé en 2025. Une analyse des causes de cette baisse est menée actuellement.
	6 Taux d'acceptation des requêtes EAC + PAT	60%	58.5%	■ Ce pourcentage est stable depuis plusieurs années.
	7 Taux d'acceptation des dossiers pour l'accès à la culture (Etincelles de culture, Art en partage, médiation culturelle) sur l'ensemble des dossiers EAC soutenus	20%	30%	■
	8 Montant annuel moyen par dossier EAC soutenu	9'800	11'369	■ Dans la mesure où le nombre de dossiers soutenus a diminué, le montant moyen a pu augmenter et revenir au niveau d'avant Covid. Cela permet notamment une consolidation financière des projets soutenus.
ad4	9 Nombre de dossiers de construction préavisés par année	450	655	● Les dossiers de construction préavisés ont augmenté de 26% en 2025, dans la continuité des fortes augmentations des années précédentes (2023: 439; 2024: 521; 2025: 655). En découle une surcharge notable de travail. Cela entraîne également une augmentation du délai de traitement des dossiers et, potentiellement, des retards sur les chantiers.
	10 Taux de préavis « Archéologie » suivis (2022=81%)	85%	83%	● Aucune amélioration n'a eu lieu en 2025, malgré les nombreux courriers aux communes et aux milieux de la construction. Près d'un chantier sur cinq dont le terrain est situé en secteur archéologique est détruit avant l'intervention de l'Office cantonal d'archéologie. Cela représente 55 constats de non-respect en 2025 (+13 par rapport à 2024) et 16 arrêts de travaux. Le canton du Valais est le plus mauvais élève en la matière en Suisse, alors que son patrimoine archéologique est d'une valeur inestimable, comme le montrent régulièrement les nouvelles découvertes.
ad5	11 Part des collections MC et OCA déménagées dans les nouveaux locaux d'Eterpys (dès 2025)	10%	0%	● En raison du retard pris par les travaux de construction des dépôts d'Eterpys, le déménagement n'a pas pu commencer en 2025. Ce dernier débutera dès l'automne 2026.
	12 Part des collections de la MV conservées dans des locaux de stockage sûrs (dès 2025) (2023=85%)	50%	85%	■ Les dépôts de Sion sont considérés comme sûrs dans leur totalité (collections imprimées), à l'inverse de ceux de Fiesch, pour lesquelles une solution de remplacement doit être trouvée rapidement (collections audiovisuelles).

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CULTURE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5	13 Part cumulée des fonds des Archives de l'Etat du Valais traités conformément aux normes archivistiques (classement, conditionnement et inventaire)	54%	53%	▲ L'écart entre le volume annuel des fonds d'archives entrés et celui des fonds ayant fait l'objet de mesures de (re)traitement continue de se creuser. Cette évolution s'explique notamment par un report de charges vers le projet ECM.
	14 Somme des subventions versées par le canton pour des projets patrimoniaux	540'000	536'480	■
	15 Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque du réseau	98%	97.72%	■
	16 Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque du réseau intégrée à un réseau de bibliothèque régionale virtuelle	77.5%	77.83%	■
	17 Nombre cumulé d'éléments reconnus d'intérêt cantonal	39	45	■ En 2025, 2 nouvelles traditions ont été inscrites sur la liste du patrimoine culturel immatériel et 2 nouvelles collections l'ont été à l'inventaire du patrimoine d'intérêt cantonal.
ad6	18 Nombre cumulé des actions de médiation (MC + AEV + MV + OCA) (dès 2025) (2023=469)	498	650	■ Ce chiffre se répartit comme suit: 387 (Médiathèque Valais), 32 (Archives de l'Etat du Valais), 18 (Office cantonal d'archéologie) et 213 (Musées cantonaux).
	19 Nombre total de participants aux actions de médiation culturelle	41'200	42'320	■
	20 Nombre de prêts de documents de la MV (dès 2025) (2023=1'167'882)	1'158'000	1'325'446	■
	21 Nombre de prêts de documents des AEV (dès 2025) (2023=10'300)	10'500	8'132	▲ La baisse du nombre de prêts physiques (8'620 en 2024) s'explique par la mise à disposition sur le site Internet des Archives de l'Etat du Valais de certains fonds d'archives sous forme numérisée. Ont ainsi été recensées en 2025 2'841 consultations des ressources électroniques et 12'000 consultations des recensements de la population.
	22 Nombre de clients actifs (au moins un prêt par année)	30'000	28'462	▲ La valeur est inférieure à la planification, mais équivalente à celle de 2024 (29'066). La planification doit être adaptée à cette réalité.
	23 Nombre de classes accueillies en médiation-présence	250	365	■ Ont été accueillies aux Musées cantonaux du Valais 303 classes francophones et 62 classes germanophones.
	24 Nombre d'Abobos vendus par an	2'500	1'076	● 825 Abobos et 251 mini-Abobos ont été vendus au 31 décembre 2025 (saison 4). La viabilité du projet n'est plus garantie et des mesures doivent être rapidement prises (cessation envisagée des activités de la coopérative).
	25 Total annuel de visiteurs des Musées cantonaux (expositions permanentes et temporaires)	43'000	42'348	■ L'objectif est atteint malgré l'ouverture reportée de l'exposition des stèles à l'Eglise des Jésuites. A titre indicatif, non décomptées dans le total des visiteurs, 25'823 personnes ont visité le choeur de la Basilique depuis son ouverture au public en accès libre en juin 2025.
ad7	26 Nombre de projets Art en partage soutenus	10	8	▲ Le nombre de dossiers déposés est inférieur à la planification. Une analyse des causes de cette baisse est menée actuellement.
ad8	27 Nombre annuel de projets à impact touristique soutenus	10	6	▲ Le nombre de dossiers soutenus est inférieur à la planification, mais reste stable par rapport aux dernières années (2023 = 6; 2024 = 7).

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Action culturelle générale	**13'758'282.55**	**-101'468.45**	**13'859'751.00**
P1101 Action culturelle générale	13'758'282.55	-101'468.45	13'859'751.00
316 Loyers facturés par le fonds FIGI	5'793'441.15		5'793'441.15
506 Centre ETERPYS	2'016'500.00		2'016'500.00
Solde dépenses/recettes du produit	5'948'341.40	-101'468.45	6'049'809.85
GP12 Archives	**2'985'692.41**	**257'620.05**	**2'728'072.36**
P1201 Archives de l'Etat du Valais	2'985'692.41	257'620.05	2'728'072.36
GP13 Bibliothèques et médiathèques	**10'356'338.44**	**210'911.57**	**10'145'426.87**
P1301 Médiathèque Valais	2'154'808.50	152.55	2'154'655.95
363 Participation du Valais à RERO	437'786.80		437'786.80
363 Plan directeur bibliothèques et centres de documentation	199'900.00		199'900.00
363 Subvention aux bibliothèques publiques et scolaires	676'259.00		676'259.00
Solde dépenses/recettes du produit	840'862.70	152.55	840'710.15
P1302 Médiathèque Valais - Sion	3'590'996.35	122'252.45	3'468'743.90
P1303 Médiathèque Valais - Brigue	1'133'344.58	24'027.68	1'109'316.90
P1304 Médiathèque Valais - Martigny	1'980'057.46	38'342.49	1'941'714.97
P1305 Médiathèque Valais - St-Maurice	936'628.15	11'940.40	924'687.75
P1306 eMédiathèque Valais	560'503.40	14'196.00	546'307.40
GP14 Musées	**8'145'702.87**	**1'110'641.33**	**7'035'061.54**
P1401 Musées cantonaux	2'384'411.90	608'935.34	1'775'476.56
363 Fondation Pierre Gianadda	225'000.00		225'000.00
363 Jardin botanique de Champex	200'000.00		200'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'959'411.90	608'935.34	1'350'476.56
P1402 Musée d'art	697'063.41	66'808.37	630'255.04
P1403 Musée d'histoire	1'157'842.54	370'860.53	786'982.01
P1404 Musée de la nature	571'263.88	39'786.99	531'476.89
P1405 Publics et médiation	2'012'110.55	23'551.00	1'988'559.55
P1406 Collections	1'323'010.59	699.10	1'322'311.49
GP15 Encourager les activités culturelles	**13'832'556.88**	**2'388'075.02**	**11'444'481.86**
P1501 Soutien aux activités culturelles	8'188'440.18	2'388'075.02	5'800'365.16
363 Activités culturelles dans les écoles	436'427.00		436'427.00
363 Encouragement des activités culturelles de tiers	3'891'335.17		3'891'335.17
463 Encouragement des activités culturelles de tiers		777'773.00	-777'773.00
498 Soutien des activités culturelles de tiers		430'000.00	-430'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	3'860'678.01	1'180'302.02	2'680'375.99
P1502 Soutien aux formations culturelles	5'644'116.70		5'644'116.70
363 Ecoles de musique et formation culturelle	5'644'116.70		5'644'116.70
GP16 Patrimoine culturel et institutions	**1'414'661.00**	**601'551.20**	**813'109.80**
P1601 Sauvegarde du patrimoine culturel	1'345'953.05	591'551.20	754'401.85
P1602 Les Vallesiana	68'707.95	10'000.00	58'707.95

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE LA CULTURE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP17 Archéologie	**5'687'984.17**	**3'977'496.43**	**1'710'487.74**
P1701 Archéologie	5'687'984.17	3'977'496.43	1'710'487.74
313 Elaborations et études	2'453'648.60		2'453'648.60
313 Fouilles	1'035'579.59		1'035'579.59
313 Médiation et publications	75'656.10		75'656.10
313 Restauration	204'141.56		204'141.56
463 Subventions des collectivités publiques et de tiers		356'600.00	-356'600.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'918'958.32	3'620'896.43	-1'701'938.11
Total	**56'181'218.32**	**8'444'827.15**	**47'736'391.17**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

OP 1
Promouvoir santé-sécurité au travail / Aplanir, régler conflits du travail / Prévenir dumping social
B25 7'561'300 net
C25 6'120'089.81 net

GP 11
Promotion santé et sécurité au travail
B25 434'394 net
C25 946'973.67 net

GP 12
Lutte contre le travail au noir et le dumping
B25 1'721'812 net
C25 1'736'823.19 net

GP 13
Conditions de travail dans les marchés publics
B25 1'170'017 net
C25 180'837.21 net

GP 14
Relations du travail et règlements des conflits
B25 1'171'422 net
C25 833'133.47 net

GP 15
Tribunal du travail
B25 558'555 net
C25 525'344.75 net

GP 16
Missions et réalisation des tâches de l'EM du Dpt.
B25 2'505'100 net
C25 1'896'977.52 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**9'215'624.58**	**9'201'700**	**8'995'861.33**	**-205'839**
30 Charges de personnel	6'583'892.60	6'765'900	6'907'049.16	141'149
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'730'690.90	2'146'900	1'180'156.34	-966'744
34 Charges financières	85.00	100	45.35	-55
36 Charges de transferts	12'000.00	52'000	24'000.00	-28'000
38 Charges extraordinaires	605'807.52	0	618'372.98	618'373
39 Imputations internes	283'148.56	236'800	266'237.50	29'438
4 Revenus	**2'765'502.75**	**2'487'400**	**3'224'398.54**	**736'999**
40 Revenus fiscaux	6'236.00	8'000	10'530.00	2'530
42 Taxes et redevances	1'563'027.61	1'398'100	1'849'550.84	451'451
46 Revenus de transferts	913'471.00	883'500	1'041'934.10	158'434
48 Revenus extraordinaires	68'314.54	0	120'000.00	120'000
49 Imputations internes	214'453.60	197'800	202'383.60	4'584
Excédent de charges	**6'450'121.83**	**6'714'300**	**5'771'462.79**	**-942'837**
5 Dépenses d'investissement	**218'507.02**	**847'000**	**348'627.02**	**-498'373**
52 Immobilisations incorporelles	218'507.02	847'000	348'627.02	-498'373
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**218'507.02**	**847'000**	**348'627.02**	**-498'373**
Insuffisance de financement	**6'668'628.85**	**7'561'300**	**6'120'089.81**	**-1'441'210**

Explication des écarts financiers

31 : Report du remplacement d'un véhicule, réduction des déplacements (notamment grâce aux visioconférences et à l'usage des véhicules de service) et interdictions liées à des non-paiements de sanctions administratives ou à des conversions d'amendes pénales en peine privative de liberté de substitution pour les dossiers LTN.

38, 48 et 52 : Affectation du solde de la rubrique 52 et du solde du compte de financement spécial 2022 à un compte de financement spécial pour les développements et adaptations ultérieurs du logiciel «eBadges» conformément à l'article 22 de la LGCAF pour les années à venir.

42 : Encaissements liés aux listes de participation et d'aptitude 2020-2024 (rattrapages) et au déploiement d'«eBadges», hausse du volume d'émoluments liée au nombre de dossiers de facturation de frais ainsi que du nombre d'amendes encaissées.

46 : Hausse des contrôles financés par l'OFROU et effectifs complets des équipes ICEAS en 2025, influençant le nombre de rapports par conséquent le niveau des amendes et émoluments encaissés.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	40.80	40.80	40.80

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir des pratiques et des conditions de travail dignes et durables indispensables au bien-être social et économique de la population valaisanne

Sous-objectifs politiques

1	Réduire le risque d'affections professionnelles par une démarche préventive et des contrôles systémiques
2	Réduire le risque de dumping social et salarial en matière de travailleurs détachés et de travail au noir
3	Contrôler le respect des dispositions relatives aux conditions de travail dans les marchés publics
4	Prévenir, résoudre les conflits individuels et collectifs en vue du maintien des places de travail
4.1	Encourager, promouvoir la conclusion d'accords collectifs favorables à la paix du travail
4.2	Prévenir et concilier les conflits individuels et collectifs
4.3	Prononcer les sanctions relevant de la compétence du Service
5	Résoudre les conflits individuels déposés devant le Tribunal du travail
6	Garantir les tâches de secrétariat général du département
6.1	Assurer le secrétariat du département
6.2	Mettre en place des outils de gestion nécessaires au pilotage du département
6.3	Assurer le controlling départemental
6.4	Assurer l'information et la communication interne et externe du département
6.5	Coordonner les relations du département avec le Grand Conseil et ses commissions
7	Assurer les enquêtes dans le but de prévenir, faire cesser ou démontrer une obtention illicite de l'aide sociale

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Définition du concept cantonal de prévention des risques psycho-sociaux	31.12.25	31.12.25	▲ Projet en développement avec la HES-SO en cours de développement. Sera finalisé en 2026.
ad2	2 Réalisation des actions d'envergure validées par le Conseil d'Etat sur proposition de la Commission tripartite cantonale	31.12.25	31.12.25	■ Fromagerie d'alpage (26 contrôles), économie domestique (5 contrôles du CTT féd. impératif) et la vente (61 contrôles salariaux), maintenance industrielle (10 contrôles). Toutes les analyses de ces contrôles n'ont pas encore pu être effectuées. Quelques cas de sous-enchère salariale ont été identifiés dans le domaine de la vente. Dans le domaine de la maintenance industrielle, les cas de sous-enchère salariale ont conduit à la prolongation du CTT cantonal impératif jusqu'en 2030.
ad3	3 ★ Réalisation d'un outil digital d'identification et de contrôle des travailleurs du secteur de la construction (badge personnel) en collaboration avec les partenaires sociaux	30.06.25	30.06.25	■ L'outil digital d'identification (eBadges) a été déployé en production. Sur 523 demandes d'inscription, 421 ont été acceptées (323 entreprises affiliées au Bureau des métiers, 141 à l'AVE et 59 hors associations. Des discussions sont en cours pour l'extension aux marchés ouverts et aux travailleurs temporaires et détachés. Une révision de la LALDétLTN sera proposée au GC courant 2026.
ad4	4 ★ Consolidation et développement du partenariat social et du droit collectif par l'édiction de conventions collectives de travail (CCT) et de contrats-types de travail (CTT), en particulier dans les branches exposées à des risques	31.12.25	31.12.25	■ Le maintien du partenariat social repose sur le suivi des procédures d'extension des conventions collectives de travail et les mises à jour des contrats-types de travail.
ad6	5 Accompagnement de la mise en application échelonnée des mesures qui résultent de l'audit « EfficiencePlus » sur l'ensemble des services du département	31.12.25	31.12.25	■ Le rapport d'audit a été présenté au Conseil d'Etat au printemps 2025 et les mesures retenues par chaque département ont été transmises au Service parlementaire. Une partie a déjà pu être mise en œuvre en 2025. Leur déploiement se poursuit pour celles qui restent à concrétiser.
	6 Mise en application des recommandations de la COGEST suite au rapport du 27 septembre 2024	31.12.25	31.12.25	■ Depuis 2024, les contrôles en matière d'aide sociale sont en sensible progression. Début 2026, un rapport final sera transmis à la Cogest.

★ : *Programme gouvernemental*

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Nombre de contrôles en entreprise (santé, sécurité, durée du travail et du repos, accidents majeurs et biologiques, dépôts d'explosifs)	650	640	■ Dont 151 contrôles MSST, 217 postes de jeunes travailleurs, 83 contrôles après examen des plans, 25 dépôts d'explosifs, 18 installations à risques majeurs, 24 garages et 73 liés aux risques psychosociaux (turnover, organisation, conflits, via 102 entretiens de plus de 30 min.), etc.
	2 Nombre de projets de construction de locaux et postes de travail examinés	700	815	■ Important volume de projets à examiner.
ad2	3 Nombre de contrôles réalisés en vertu de l'accord de prestations LTN du SECO	550	653	■ Une majorité des enquêtes concerne la construction, l'hôtellerie restauration, l'agriculture, fromageries d'alpage et commerce de détail.
	4 Nombre de contrôles réalisés en vertu de l'accord de prestations LDét/MeAc du SECO	550	537	■ 383 contrôles effectués par l'ICEAS et 154 par l'Observatoire de l'emploi sur les métiers de la petite enfance ont pu être comptabilisés cette année, dans la mesure où les conciliations sont terminées. Les informations obtenues ont permis l'établissement d'un rapport d'enquête dans ce domaine.
	5 Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations conclus pour les commissions professionnelles paritaires (travail détaché et CCT étendues)	500	453	■ Cette donnée ne peut pas être fixe d'une année à l'autre. Les contrôles LDet CPP sont sélectionnés par les CPP et les contrôles que l'ICEAS effectue au niveau des assurances surobligatoires dépendent des dénonciations que nous recevons dans les domaines de la construction.
	6 Nombre de contrôles des abus présumés à l'aide sociale	15	58	■ Ces contrôles sont effectués sur la base des demandes du SAS (CMS).
ad3	7 Nombre d'entreprises inscrites sur les listes de participation et d'aptitude (dès 2025)	850	826	■ Vu la possibilité des entreprises de s'inscrire sur plusieurs listes selon les branches professionnelles, on dénombre un total de 2'272 inscriptions sur les listes tous types confondus (participation: 1'145 et aptitude: 1'127). La diminution d'entreprises inscrites fait suite à des radiations au RC et des retraits d'entreprises).
	8 Pourcentage des livrables transmis au CoPil eBadges dans les délais	95%	100%	■ Suite à la mise en production de juin 2025, les comités/AG de l'Association eBadges ont remplacé les CoPro et CoPil.
	9 Nombre de travailleurs disposant d'un eBadge (dès 2025)	6'000	3'180	▲ La date rendant les eBadges obligatoires pour les marchés publics de gré à gré et sur invitation a été reportée du 01.07.2025 au 01.10.2025. Une nouvelle sensibilisation des communes et des adjudicateurs parapublics, ainsi qu'une extension du dispositif à d'autres métiers/marchés doit permettre d'augmenter ce chiffre.
	10 Nombre d'entreprises inscrites pour eBadges (dès 2025)	295	421	■ 421 inscriptions ont été acceptées sur 523 demandes : 323 entreprises sont affiliées au Bureau des métiers, 141 entreprises sont affiliées à l'Association valaisanne des entrepreneurs, et 59 entreprises ne sont pas affiliées aux associations précitées.
ad4	11 Pourcentage du nombre de dossiers réglés par l'Autorité de conciliation (taux de conciliation)	80%	88%	■ 9 dossiers sur 10 sont liquidés devant l'Autorité de conciliation, ce qui permet de limiter le nombre de dossiers transmis au Tribunal du travail.
	12 Nombre de dossiers d'extension de CCT et de dossiers d'édiction ou de modification de CTT (ordinaires ou avec salaires minimaux obligatoires) examinés	22	14	■ Tous les dossiers de procédure d'extension ou d'édiction ont été examinés. Les secteurs conventionnés concernés sont les paysagistes, la construction métallique, les métiers de l'électricité, la technique du bâtiment, le gros oeuvre et les garages. Les secteurs couverts par un CTT concernés sont l'agriculture, la vente, les fromageries, les cavistes, les transporteurs et la maintenance industrielle.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad4	13 Nombre de prononcés de sanctions	250	329	■ 152 concernent la loi fédérale sur les travailleurs détachés (LDét) et 177 concernent la loi fédérale sur le travail au noir (LTN). Le montant des amendes et sanctions administratives se monte à 366'089.- CHF, les frais de contrôle à 172'756.- CHF et les émoluments à 98'850.- CHF.
ad5	14 Pourcentage du nombre de dossiers liquidés par le Tribunal du travail par rapport aux nouveaux dossiers entrants	80%	108%	■ Le Tribunal a liquidé plus de dossiers qu'il n'en a reçus. Au début de l'année 2025, il restait 78 dossiers à traiter. A la fin de l'année 2025, le solde de dossiers à traiter était de 72 dossiers.
ad6	15 Nombre annuel minimum de communiqués et/ou de conférences de presse	85	74	■ 58 communiqués/news et 16 conférences de presse.
	16 Nombre de services ayant mis en œuvre les mesures du programme EfficiencePlus (dès 2024)	6	7	▲ Tous les services ont mis en oeuvre une première série de mesures. Leur déploiement se poursuit pour celles qui restent à concrétiser. Il s'agit d'une démarche évolutive, qui s'enrichit au fur et à mesure des constats effectués et des réflexions conduites au sein du département et des services.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Promotion santé et sécurité au travail	**1'810'435.79**	**863'462.12**	**946'973.67**
P1101 Contrôle protection santé et sécurité au travail	1'055'118.14	762'262.40	292'855.74
P1102 Contrôle de la durée du travail	249'638.65	48'141.47	201'497.18
P1103 Plans industriels et non-industriels	162'952.95	37'635.29	125'317.66
P1104 Prévention des accidents majeurs	179'858.96	11'387.82	168'471.14
P1105 Coordination, sensibilisation et formation	162'867.09	4'035.14	158'831.95
GP12 Lutte contre le travail au noir et le dumping	**3'255'364.57**	**1'518'541.38**	**1'736'823.19**
P1201 Contrôle conditions de travail LTN/ LDét	2'807'398.63	1'508'898.47	1'298'500.16
P1202 Inspection de l'aide sociale	447'965.94	9'642.91	438'323.03
GP13 Conditions de travail dans les marchés publics	**377'596.54**	**196'759.33**	**180'837.21**
P1301 Gestion des listes de participation et d'aptitude	113'190.88	142'120.52	-28'929.64
P1302 Gestion des eBadges	264'405.66	54'638.81	209'766.85
GP14 Relations du travail et règlements des conflits	**1'433'876.38**	**600'742.91**	**833'133.47**
P1401 Renseignements juridiques en droit du travail	215'521.50	25'934.08	189'587.42
P1402 Conflits du droit du travail et égalité	558'879.47	11'867.65	547'011.82
P1403 CCT et CTT	223'912.72	4'756.01	219'156.71
P1404 Sanctions	435'562.69	558'185.17	-122'622.48
GP15 Tribunal du travail	**548'313.65**	**22'968.90**	**525'344.75**
P1501 Règlement des conflits individuels de travail	548'313.65	22'968.90	525'344.75
GP16 Missions et réalisation des tâches de l'EM du Dpt.	**1'918'901.42**	**21'923.90**	**1'896'977.52**
P1601 Secrétariat général du Département et Controlling	1'918'901.42	21'923.90	1'896'977.52
Total	**9'344'488.35**	**3'224'398.54**	**6'120'089.81**

Remarques

Abréviations
CCT : Conventions collectives de travail
CMS : centres médico-sociaux
CoPil : Comité de pilotage
CTT : Contrats-types de travail
LDét : Loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (loi sur les travailleurs détachés)
LGCAF : Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton
LTN : Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (Loi sur le travail au noir)
MSST : Directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail
SECO : Secrétariat d'Etat à l'économie

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

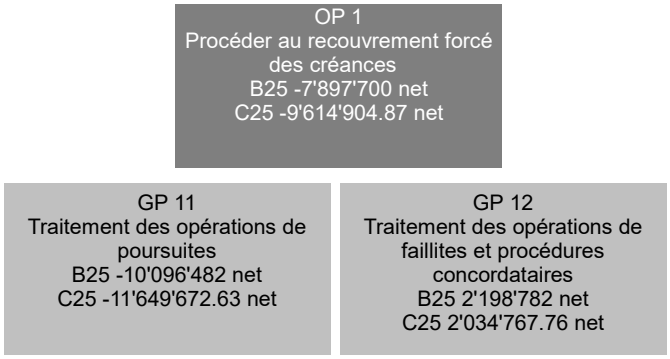

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**21'646'253.02**	**21'888'200**	**21'753'666.67**	**-134'533**
30 Charges de personnel	13'088'103.15	13'292'400	13'341'256.50	48'857
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'382'903.78	8'435'800	8'218'961.06	-216'839
34 Charges financières	58'645.34	72'900	58'662.48	-14'238
39 Imputations internes	116'600.75	87'100	134'786.63	47'687
4 Revenus	**32'277'442.19**	**29'785'900**	**31'368'571.54**	**1'582'672**
42 Taxes et redevances	32'039'618.39	29'687'800	31'206'364.23	1'518'564
44 Revenus financiers	221'615.14	98'100	145'859.14	47'759
49 Imputations internes	16'208.66	0	16'348.17	16'348
Excédent de revenus	**10'631'189.17**	**7'897'700**	**9'614'904.87**	**1'717'205**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Excédent de financement	**10'631'189.17**	**7'897'700**	**9'614'904.87**	**1'717'205**

Explication des écarts financiers

31 : Diminution du nombre de poursuites attendues et baisse des coûts liées aux dossiers des clients.

42 : Diminution du nombre de poursuites attendues, suite à la modification de l'art. 64a al. 2 LAMal concernant le nombre de poursuites maximum que peut introduire un assureur maladie contre son assuré. Les montants par créance sont donc plus haut et l'émolument moyen par poursuite a augmenté, vu que ce dernier dépend du montant des créances. Les offices n'ont aucune influence sur le volume des affaires. Les décisions sont prises par les créanciers.

44 : Comptabilisation des recettes extraordinaires en application des directives concernant les dividendes ou excédents de réalisation non retirés.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	95.95	95.95	95.95

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Traiter les opérations de poursuites et de faillites

Sous-objectifs politiques

1 Traiter les opérations de poursuites

2 Traiter les opérations de faillites et de procédures concordataires

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Introduction et mise en œuvre des procédures suite à la nouvelle directive dans le cadre de l'art. 93 al. 4 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) : à partir du 1er juillet 2024, le débiteur aura la possibilité de demander à l'office des poursuites de payer les primes d'assurance-maladie en cours	31.12.25	31.12.25	■ Il y a eu très peu de demandes de la part de débiteurs et aucune demande n'a abouti. Il s'avère que l'appel à cette prestation est trop compliqué pour le débiteur (production de nombreux documents et suivi régulier) qui préfère au final effectuer lui-même les paiements et obtenir un remboursement de la part de l'office.
	2 Adaptation aux variations de volume suite à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) art. 64 a al. 2 : à partir du 1er janvier 2025, les assureurs ne peuvent plus poursuivre leurs assurés que 2 fois par an	31.12.25	31.12.25	■ En 2025, il y a eu 25% de réduction du nombre de poursuites introduites par des assurances maladie par rapport à 2024.
	3 § Adaptation de la loi valaisanne d'application de la LP (LALP) et détermination de l'autorité de surveillance LP	31.12.25		▲ Le projet de révision de la LALP a fait l'objet de travaux approfondis. Les travaux se poursuivront en 2026, avec pour objectif une présentation au Parlement dans le courant de l'année.
	4 Troisième phase de mise en œuvre de la procédure d'archivage numérique dans le secteur des poursuites (phase 3 sur 5)	31.12.25	31.12.25	■ Dès le 1er janvier 2026, la directive d'archivage, conjointe entre les Archives de l'Etat du Valais et le Service des Poursuites et Faillites, a été mise à jour. Tous les documents de poursuite sont maintenant numérisés dans l'application métier selon un plan de classement unifié pour tous les Offices de Poursuite.
	5 Deuxième phase de mise en œuvre d'une formation interne basée sur la LP (phase 2 sur 4)	31.12.25	31.12.25	■ Plusieurs formations internes ont vu le jour durant l'année 2025, notamment sur la saisie immobilière. Des formations de techniques d'interrogatoire sont mises en place dans le début de l'année 2026 et de self défense dans le début de l'année 2027. Les nouveaux collaborateurs sont intégrés à la formation LP de base qui est déjà dispensée depuis 3 ans aux apprentis.
	6 Mise en œuvre des mesures découlant de l'analyse "EfficiencePlus" conformément à la décision du Département	31.12.25	31.12.25	■ 3 mesures ont été réalisées en 2025, notamment la centralisation de la gestion du temps auprès de la direction du service, la numérisation du processus grâce à la gestion électronique des données ainsi que la délivrance d'extraits de poursuite à travers le portail "online.vs.ch". 5 mesures ont fait l'objet d'analyses durant l'année 2025 et ont commencé à être testées, pour être mises en œuvre au début de l'année 2026. Il s'agit notamment de l'accès direct aux bases de données des services partenaires, de l'automatisation du retour des actes de poursuite aux créanciers, de la création de formations internes, et de la création d'une plateforme pour la vérification de l'authenticité des actes de poursuite.
ad2	7 Introduction et mise en œuvre de mesures internes suite à la modification de l'art. 43 de la LP, al. 1 et 2, à partir du 1er janvier 2025, concernant la lutte contre les faillites abusives	31.12.25		▲ En 2025, nous constatons une hausse de 185% du nombre de comminations de faillites établies par les Offices des Poursuites, par rapport à l'année 2024. La hausse du nombre de faillites prononcées en 2025 par rapport à 2024 est de 55%. Des mises à jour du logiciel de gestion de faillite ont permis d'améliorer le temps de traitement de chaque faillite, notamment à travers l'introduction de modèles de courriers automatisés liés à des tâches et grâce à l'amélioration de la gestion comptable qui nécessite maintenant moins d'opérations manuelles.

§ : Programme législatif

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Nombre de poursuites	176'000	169'533	■ (2024 = 181’884, selon la nouvelle base) Conformément à la directive no 10 de l’Office fédéral de la justice, l’indicateur est calculé sur une nouvelle base pour l’année 2025. L’ancien indicateur n’est donc plus utilisé comme base de comparaison. Le nombre de nouvelles poursuites a diminué de 6.8% par rapport à l'année précédente. Cela représente 0.46 poursuite par habitant valaisan.
2 Nombre de poursuites traitées par collaborateur	2'500	2'441	■ (2024 = 2'634, selon la nouvelle base) (Calcul 2025 : 169’533 / 69.45 EPT = 2'441) Le nombre de nouvelles poursuites par collaborateur dans le secteur des poursuites a diminué de 7.3% par rapport à l'année précédente.
3 Nombre de nouveaux débiteurs enregistrés (2023=3'680) (nouvel indicateur dès 2025)	3'700	4'201	■ (2024 = 4'214) Le nombre de nouveaux débiteurs n’a pas évolué de manière significative par rapport à l’année précédente (-0.3%).
4 Nombre de poursuites concernant les frais des caisses-maladie (2023=47’124) (nouvel indicateur dès 2025)	30'000	36'358	■ (2024 = 48'448) Le nombre de poursuites requises par les caisses-maladie a diminué de 25% par rapport à l’année précédente. Cette diminution s’explique par la modification de la loi fédérale sur l’assurance-maladie (LAMal), art. 64a al. 2, selon laquelle les assureurs ont la possibilité de poursuivre leurs assurés que 2 fois par an au maximum dès le 1er janvier 2025. Les poursuites requises par les caisses-maladie représentent 21% du total des poursuites.
5 Nombre de poursuites concernant les frais des impôts (2023=69’047) (nouvel indicateur dès 2025)	69'000	72'920	■ (2024 = 70'528) Le nombre de poursuites pour frais fiscaux a augmenté de 3% par rapport à l’année précédente. Elles représentent 43% du total des poursuites.
6 Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues (2023=124’189) (nouvel indicateur dès 2025)	124'000	127'163	■ (2024 = 134’788) Le nombre de continuations de poursuites requises a diminué de 6% par rapport à l’année précédente. Elles représentent 75% des poursuites.
7 Nombre de saisies exécutées (2023=87’526) (nouvel indicateur dès 2025)	80'000	88'767	■ (2024 = 98'178) Le nombre de saisies exécutées a diminué de 10% par rapport à l’année précédente.
8 Nombre de saisies traitées par collaborateur	3'400	3'959	■ (2024 = 4’252) (Calcul 2025: 88'767 saisies / 22.42 EPT = 3'959) Le nombre de saisies traitées par collaborateur a diminué de 7% par rapport à l’année précédente.
9 Nombre de réalisations (2023=13’775) (nouvel indicateur dès 2025)	13'800	44'920	■ (2024 = 41'324, selon la nouvelle base) Conformément à la directive no 10 de l’Office fédéral de la justice, l’indicateur est calculé sur une nouvelle base pour l’année 2025. L’ancien indicateur n’est donc plus utilisé comme base de comparaison. Le nombre de réalisations a augmenté de 9% par rapport à l’année précédente.
10 Nombre d’actes de défaut de biens délivrés (2023=65’337) (nouvel indicateur dès 2025)	63'800	66'340	■ (2024 = 71'486) Le nombre d’actes de défaut de biens délivrés a diminué de 7% par rapport à l’année précédente. 35% des poursuites ont abouti à la délivrance d’un acte de défaut de bien.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 11 Nombre de demandes d'extraits de poursuites (2023=98'030) (nouvel indicateur dès 2024)	104'000	67'255	■ (2024 = 66'650, selon la nouvelle base) Le nombre de demandes d'extraits du registre des poursuites a augmenté de 1% par rapport à l'année précédente. Ce total est composé à : - 45% de demandes émises par la plateforme e-lp ; - 32% de demandes émises au guichet ; - 23% de demandes émises par internet et la plateforme e-GOV. La nouvelle plateforme e-GOV a été installée en janvier et environ 6'000 extraits ont déjà été commandés par ce biais.
12 Nombre de plaintes 17 LP admises	➔	9	■ (2024 = 10) Au total, 86 plaintes ont été déposées en vertu de l'art. 17 LP, dont 9 (10%) ont été acceptées ou partiellement acceptées.
ad2 13 Nombre de faillites prononcées par le Juge	650	895	● (2024 = 579) Le nombre de nouvelles faillites prononcées par le juge a augmenté de 55%. La modification de l'art. 43 de la LP, al. 1 et 2, à partir du 1er janvier 2025, concernant la lutte contre les faillites abusives a fortement augmenté le nombre d'ouvertures de faillites. Les ouvertures de faillites en 2025 concernent : - à 73% des entreprises ou des personnes physiques inscrites au registre du commerce, dont 12% sont soumises à une procédure de faillite en raison de carences dans l'organisation de la société (art. 731b CO) ; - à 24% des successions répudiées.
14 Nombre de faillites traitées par collaborateur	32	44.5	● (2024 = 29.1) (Calcul 2025: 895 faillites / 20.1 EPT = 44.5) Le nombre d'ouvertures de faillites par collaborateur a fortement augmenté par rapport à l'année précédente (+53%). Environ 45 ouvertures de faillites ont été traitées par chaque collaborateur.
15 Nombre de faillites liquidées	550	640	■ (2024 = 548) Le nombre de faillites clôturées a augmenté par rapport à l'année précédente (+17%).
16 Nombre d'annulations de procédures de faillites (recours ou autres) (2023=13) (nouvel indicateur dès 2025)	13	21	■ (2024 = 13) Le nombre de procédures de faillites annulées a augmenté de 8 dossiers par rapport à l'année précédente.
17 Nombre de faillites ouvertes depuis plus qu'une année	200	154	■ (2024 = 147) Le nombre de faillites ouvertes depuis plus d'une année a augmenté de 5% par rapport à l'année précédente. En revanche, certaines anciennes faillites ont pu être clôturées et le nombre de faillites ouvertes depuis plus de 5 ans a diminué de 29% pour atteindre 17 dossiers.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Traitement des opérations de poursuites	**18'136'437.92**	**29'786'110.55**	**-11'649'672.63**
P1101 Traitement administratif	5'668'280.88	9'185'945.95	-3'517'665.07
P1102 Saisies, inventaires et séquestres	7'110'822.37	12'330'390.91	-5'219'568.54
P1103 Réalisation mobilière et immobilière et gérance	2'362'168.84	3'822'606.84	-1'460'438.00
P1104 Gestion comptable et financière	2'995'165.83	4'447'166.85	-1'452'001.02
GP12 Traitement des opérations de faillites et procédures concordataires	**3'617'228.75**	**1'582'460.99**	**2'034'767.76**
P1201 Traitement administratif	1'374'554.31	530'138.36	844'415.95
P1202 Opérations de liquidation	2'059'892.80	803'088.15	1'256'804.65
P1203 Gestion comptable et financière	182'781.64	249'234.48	-66'452.84
Total	**21'753'666.67**	**31'368'571.54**	**-9'614'904.87**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

OP 1
Egalité / Famille / Violences domestiques
B25 1'761'300 net
C25 1'748'308.12 net

GP 11
Egalité / Famille / Violences domestiques
B25 1'761'300 net
C25 1'748'308.12 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**1'659'132.66**	**1'767'600**	**1'761'169.82**	**-6'430**
30 Charges de personnel	756'408.40	775'000	785'823.80	10'824
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	473'600.08	502'700	495'929.01	-6'771
36 Charges de transferts	418'807.20	489'000	475'331.90	-13'668
39 Imputations internes	10'316.98	900	4'085.11	3'185
4 Revenus	**23'559.85**	**6'300**	**12'861.70**	**6'562**
42 Taxes et redevances	13'109.85	6'300	2'936.70	-3'363
46 Revenus de transferts	8'000.00	0	8'000.00	8'000
49 Imputations internes	2'450.00	0	1'925.00	1'925
Excédent de charges	**1'635'572.81**	**1'761'300**	**1'748'308.12**	**-12'992**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**1'635'572.81**	**1'761'300**	**1'748'308.12**	**-12'992**

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	4.80	4.80	4.80

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir l'égalité de genre, soutenir la famille et lutter contre les violences domestiques et les discriminations.

Sous-objectifs politiques

1	Veiller à l'application du principe de l'égalité de genre dans tous les domaines de l'existence ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait
2	Apporter à la famille, communauté de base de la société, la protection et le soutien dont elle a besoin pour que chacun de ses membres puisse s'épanouir
3	Lutter contre les violences domestiques, en protégeant les personnes qui en sont les victimes, en favorisant l'accompagnement des auteurs et en développant information/sensibilisation/prévention

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Première étape de la mise en oeuvre d'un projet pilote des contrôles du respect de l'égalité salariale lors de l'attribution de fonds publics	31.12.25	31.12.25	■ Concept pour la réalisation de contrôles pilotes dans le domaine des marchés publics validé par le Conseil d'Etat début 2025. Obtention d'un financement fédéral pour couvrir les frais de contrôles pilotes dans 5 entreprises sélectionnées selon les critères arrêtés. Résultats et évaluation prévus été 2026. Concept pour les contrôles pilotes dans le domaine des subventions en cours de rédaction.
	2 Sensibilisation aux discriminations vécues par les personnes LGBTIQ, notamment via une stratégie cantonale	31.12.25	31.12.25	■ Validation en février 25 par le Conseil d'Etat des 8 axes stratégiques de la "stratégie cantonale de lutte contre les discriminations LGBTIQ horizon 2035". Version finale de la stratégie soumise au Conseil d'Etat en février 26. Campagne 2025 déployée du 17 mai au 17 juin en parallèle du 1er mois valaisan d'actions et de visibilité.
	3 Information pour les entreprises pour promouvoir la conciliation vie professionnelle et vie privée (familiale)	31.12.25	31.12.25	▲ Recommandations du Conseil de l'égalité et de la famille sur le thème finalisées en novembre 2025. Diffusion en janvier 26 aux entreprises et associations professionnelles d'une information ciblée basée sur le guide du SECO "Manuel PME Travail et famille" réédité en 2025.
ad2	4 Initiation d'un cycle de rencontres (conférences/ateliers) pour renforcer les compétences et ressources parentales 2025-2027	31.12.25	31.12.25	■ Définition d'un premier mandat à l'association Declick pour des conférences pour les parents, en partenariat avec les communes, établissements scolaires, association de parents d'élèves, avec l'objectif d'aider les parents à renforcer leurs compétences parentales dans le domaine de l'éducation numérique.
ad3	5 Coordination du réseau cantonal contre les violences domestiques autour de l'entrée en vigueur de la LVD révisée	31.12.25	31.12.25	■ Concertation avec les membres de la commission cantonale de lutte contre les violences domestiques pour finaliser l'OVD. Adoption de l'ordonnance et entrée en vigueur des principales nouvelles dispositions au 01.11.2025. Séances de travail réunissant notamment la Police cantonale et les consultations spécialisées, visant à assurer l'opérationnalisation et une application concertée par les acteurs de terrain auprès des personnes concernées.
	6 Publication d'un rapport statistique regroupant les données 2023-2024	31.10.25	25.11.25	■ Publication du rapport 2024, en marge du 25 novembre, présentant les données disponibles pour les années 2023 et 2024 récoltées auprès d'organismes actifs sur le terrain.
	7 Sensibilisation à la thématique des violences sexuelles, notamment par l'organisation d'une journée colloque pour le réseau	31.10.25	10.04.25	■ 9e rencontre du réseau valaisan contre les violences domestiques axée sur les violences sexuelles et les pratiques actuelles en lien avec la révision du droit pénal suisse de 2024.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'actions réalisées ou soutenues pour la lutte contre les discriminations	10	10	■ 1 campagne cantonale; 5 projets soutenus; 2 formations à des groupes spécifiques (domaine associatif et police); 2 évènements grand public (rencontre des diversités à la Foire du Valais; lancement campagne/mois d'action).
	2 Nombre de signataires de la charte pour l'égalité (2023=37 communes et 21 institutions parapubliques)	↗	→	▲ Information sur la charte mais pas de "recrutement"; priorité donnée au projet de contrôles du respect de l'égalité salariale.
	3 Pourcentages de femmes : Conseils Communaux 2020 26% / Grand Conseil 2021 35% / Participations de l'Etat 2022 25%	↗	→	■ Conseils communaux 2025 29.3%; Grand Conseil 2025 38.5%; Conseil d'Etat 2025 20%; Participations de l'Etat 29.6%.
	4 Nombre de contrôles du respect de l'égalité salariale auprès d'entreprises ayant obtenu des fonds publics (marchés publics ou subventions) (dès 2025)	3	5	■ Contrôles en cours.
ad2	5 Nb de rencontres des réseaux Famille	2	3	■ 2 x VS romand et 1 x Oberwallis.
	6 Nombre de personnes participant à une rencontre sur la parentalité (dès 2025)	20	151	■ 7 conférences/cafés numériques sur le 2e semestre 2025.
ad3	7 Cas de violences domestiques (2023 = 452 interventions de police)	→	→	■ 2024 = 457
	8 Nb d'entretiens obligatoires et de mesures d'accompagnement pour les personnes usant ou subissant des violences	↗	↗	■ Personnes exerçant: 2025 = 433 entretiens; 2024 = 421 entretiens.
	9 Nombre d'actions de formation/sensibilisation/information sur la thématique des violences mises en place ou soutenues	10	10	■ 6 formations de base pour groupes professionnels divers; 1 formation méthode DOSAVI; 1 formation pour le SPM; 1 rencontre du réseau; 1 conférence tout public justice restaurative.
	10 Nombre de rencontres du réseau contre les violences domestiques (groupes régionaux, commission, grand public)	10	17	■ Dont 5 spécifiques pour la mise en oeuvre LVD/OVD.
	11 Nombre de personnes participant au colloque pour le réseau (dès 2025)	50	93	■ Membres du réseau cantonal et professionnelles et professionnels concernés par les violences domestiques.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Egalité / Famille / Violences domestiques	**1'761'169.82**	**12'861.70**	**1'748'308.12**
P1101 Egalité	579'364.79	-44'004.21	623'369.00
P1102 Famille	202'681.50	7'384.90	195'296.60
P1103 Violence domestique	979'123.53	49'481.01	929'642.52
Total	**1'761'169.82**	**12'861.70**	**1'748'308.12**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

SUBVENTIONNEMENT DES ASSURANCES SOCIALES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**141'025'914.48**	**139'985'000**	**150'315'409.41**	**10'330'409**
36 Charges de transferts	141'025'914.48	139'985'000	150'315'409.41	10'330'409
4 Revenus	**80'818'651.55**	**80'084'500**	**86'953'507.25**	**6'869'007**
46 Revenus de transferts	80'818'651.55	80'084'500	86'953'507.25	6'869'007
Excédent de charges	**60'207'262.93**	**59'900'500**	**63'361'902.16**	**3'461'402**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**60'207'262.93**	**59'900'500**	**63'361'902.16**	**3'461'402**

Explication des écarts financiers

36: L'augmentation des charges est due principalement à l'augmentation des prestations complémentaires ainsi que dans une moindre mesure aux allocations familiales pour les non actifs. Ces charges supplémentaires sont partiellement compensées par des recettes supplémentaires enregistrées sous la rubrique 46.

46: L'augmentation des revenus est due à l'augmentation proportionnelle de la part fédérale et des communes pour le financement des prestations complémentaires et des allocations familiales pour les non actifs.

	Département de l'économie et de la formation (DEF)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**1'492'637'798.38**	**1'535'328'800**	**1'547'402'727.95**	**12'073'928**
	Revenus et recettes	**593'500'343.34**	**595'238'600**	**601'650'201.51**	**6'411'602**
	Insuffisance de financement	**899'137'455.04**	**940'090'200**	**945'752'526.44**	**5'662'326**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Service administratif et des affaires juridiques de la formation	23'095'930.51	23'880'200	23'348'831.85	-531'368
	Service juridique des affaires économiques	1'147'540.22	1'239'000	1'184'237.77	-54'762
	Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	29'115'560.81	39'572'800	36'104'351.58	-3'468'448
	Service de l'industrie, du commerce et du travail	5'125'561.78	4'134'500	5'019'373.29	884'873
	Service de l'agriculture	34'720'634.12	34'282'700	34'391'448.14	108'748
	Service de la chasse, de la pêche et de la faune	3'031'709.58	2'858'100	2'559'315.86	-298'784
	Service de l'enseignement	465'774'478.97	475'874'300	489'662'563.32	13'788'263
	Service de la formation professionnelle	83'074'862.16	87'189'400	84'715'450.10	-2'473'950
	Service des hautes écoles	188'681'069.85	200'647'900	197'601'281.65	-3'046'618
	Service cantonal de la jeunesse	65'370'107.04	70'411'300	71'165'672.88	754'373
	Insuffisance de financement	**899'137'455.04**	**940'090'200**	**945'752'526.44**	**5'662'326**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	660'880'933.10	682'737'800	693'132'832.88	10'395'033
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	75'029'085.84	80'353'100	79'526'679.67	-826'420
34	Charges financières	19'574.30	39'700	35'315.57	-4'384
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	7'908'888.56	2'596'000	2'362'023.30	-233'977
36	Charges de transferts	452'192'746.84	465'744'100	479'999'417.48	14'255'317
37	Subventions redistribuées	202'795'778.42	203'581'900	203'331'879.41	-250'021
38	Charges extraordinaires	6'525'884.00	798'700	2'467'650.42	1'668'950
39	Imputations internes	15'312'717.30	10'095'200	14'577'774.36	4'482'574
40	Revenus fiscaux	1'136'859.77	1'636'000	1'286'783.82	-349'216
41	Patentes et concessions	36'692'398.40	37'112'000	38'729'880.70	1'617'881
42	Taxes et redevances	43'401'185.92	42'809'300	44'437'299.26	1'627'999
43	Revenus divers	-218'453.35	25'700	-324'723.16	-350'423
44	Revenus financiers	1'549'528.50	1'534'800	1'519'534.64	-15'265
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	7'789'168.41	7'218'600	8'917'566.45	1'698'966
46	Revenus de transferts	232'987'602.50	228'667'100	239'010'701.77	10'343'602
47	Subventions à redistribuer	202'795'778.42	203'581'900	203'331'879.41	-250'021
48	Revenus extraordinaires	8'174'053.06	8'718'000	5'142'512.67	-3'575'487
49	Imputations internes	11'064'813.45	8'697'000	11'973'977.13	3'276'977
	Total charges	**1'420'665'608.36**	**1'445'946'500**	**1'475'433'573.09**	**29'487'073**
	Total revenus	**545'372'935.08**	**540'000'400**	**554'025'412.69**	**14'025'013**
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	**875'292'673.28**	**905'946'100**	**921'408'160.40**	**15'462'060**
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50	Immobilisations corporelles	30'606.30	460'000	231'727.00	-228'273
52	Immobilisations incorporelles	913'872.84	497'000	132'032.81	-364'967
54	Prêts	38'010'982.00	46'899'100	35'580'225.00	-11'318'875
55	Participations et capital social	70'000.00	0	0.00	0
56	Propres subventions d'investissement	26'714'457.88	33'526'200	27'580'458.05	-5'945'742
57	Subventions d'investissement redistribuées	6'232'271.00	8'000'000	8'444'712.00	444'712
63	Subventions d'investissement acquises	10'592'086.96	14'480'200	5'916'321.65	-8'563'878
64	Remboursements de prêts	30'789'762.05	32'338'000	32'799'720.67	461'721
65	Transferts de participations	0.00	0	1.00	1
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	513'288.25	420'000	464'033.50	44'034
67	Subventions d'investissement à redistribuer	6'232'271.00	8'000'000	8'444'712.00	444'712
	Total dépenses	**71'972'190.02**	**89'382'300**	**71'969'154.86**	**-17'413'145**
	Total recettes	**48'127'408.26**	**55'238'200**	**47'624'788.82**	**-7'613'411**
	Investissements nets	**23'844'781.76**	**34'144'100**	**24'344'366.04**	**-9'799'734**

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

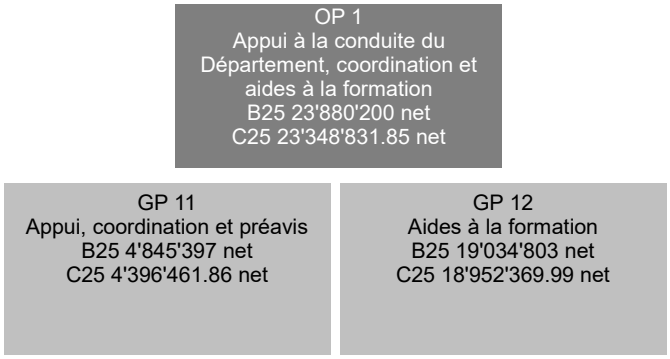

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**25'045'595.96**	**25'707'700**	**25'474'761.98**	**-232'938**
30 Charges de personnel	4'175'612.45	4'570'800	4'207'471.55	-363'328
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'169'723.76	1'283'500	1'267'841.38	-15'659
36 Charges de transferts	19'471'586.00	19'841'000	19'830'080.00	-10'920
39 Imputations internes	228'673.75	12'400	169'369.05	156'969
4 Revenus	**1'439'741.75**	**1'827'500**	**1'810'055.36**	**-17'445**
40 Revenus fiscaux	184.00	0	104.00	104
42 Taxes et redevances	27'903.30	47'500	85'467.00	37'967
44 Revenus financiers	249'765.45	380'000	250'556.86	-129'443
46 Revenus de transferts	1'160'746.00	1'400'000	1'472'958.50	72'959
49 Imputations internes	1'143.00	0	969.00	969
Excédent de charges	**23'605'854.21**	**23'880'200**	**23'664'706.62**	**-215'493**
5 Dépenses d'investissement	**2'446'062.00**	**3'600'000**	**2'425'327.00**	**-1'174'673**
54 Prêts	2'446'062.00	3'600'000	2'425'327.00	-1'174'673
6 Recettes d'investissement	**2'955'985.70**	**3'600'000**	**2'741'201.77**	**-858'798**
64 Remboursements de prêts	2'955'985.70	3'600'000	2'741'201.77	-858'798
Recettes nettes d'investissement	**509'923.70**	**0**	**315'874.77**	**315'875**
Insuffisance de financement	**23'095'930.51**	**23'880'200**	**23'348'831.85**	**-531'368**

Explication des écarts financiers

30 : Une enveloppe budgétaire concernant des postes à durée déterminée avait été allouée en 2025 pour des mesures en faveur du personnel enseignant. Faute de pouvoir créer ces postes, le budget n'a pas été entièrement utilisé.
39 : Imputations internes : comptabilisation des intérêts sur les prêts d'études (taux de 0.77%).
44 : Les revenus des intérêts sur les prêts d'études ont été moins importants que planifiés.
46 : L'écart s'explique par la comptabilisation de la contribution fédérale (50%) concernant les aides à la formation spécifiques pour les filières en soins infirmiers ES+HES (RAFSI).
54 : Prêts ménages privés : les prêts d'études accordés n'ont pas été entièrement utilisés par les ayants droit par crainte d'un endettement trop important.
64 : Remboursements prêts ménages privés : le montant des remboursements des prêts d'études varie chaque année en fonction de la capacité financière des bénéficiaires.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	26.00	25.20	25.20

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Appuyer la conduite et la direction du Département, assurer la coordination administrative, financière et juridique du Département ainsi que les aides à la formation et l'encouragement aux études

Sous-objectifs politiques

1 Assurer les tâches d'état-major, en particulier :

1.1 Assumer les tâches particulières du secrétariat général du Département notamment la planification, le controlling départemental et l'information

1.2 Garantir la coordination départementale entre les activités des services, la coordination interdépartementale et la représentation du Département dans les tâches interdépartementales générales [PIP]

2 Conseiller et soutenir le Chef de Département sur les questions liées à l'économie et à l'innovation

2.1 Etre l'interlocuteur privilégié pour les entreprises stratégiques établies sur le territoire cantonal et faciliter leurs relations avec l'Administration cantonale

2.2 Gérer et piloter pour le Département les projets d'importance stratégique du canton notamment le Campus Energypolis

3 Assurer la coordination administrative et financière ainsi que les préavis pour le compte du Chef de Département et de l'Etat-major

4 Conseiller juridiquement le Chef de Département et les Services de la formation dans l'élaboration et l'application de la législation, prendre position sur les recours et émettre des avis de droit

5 Soutenir l'accès aux études du secondaire I dans une autre région linguistique, du secondaire du deuxième degré général et professionnel ainsi que du degré tertiaire par l'octroi de bourses et/ou de prêts d'études pour les étudiants et les apprentis n'ayant pas les ressources financières suffisantes [PIP]

6 Veiller à la mise en place de la politique RH du personnel de la fonction publique définie par le Conseil d'Etat au personnel enseignant et définir, dans certains domaines spécifiques, la politique RH des enseignants, arrêtée par le Chef de département

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 1 ★ Poursuite du développement du Campus Energypolis et mise en place de son Parc de l'innovation, antenne régionale du Parc de l'innovation de l'EPFL	31.12.30		■ La construction du Campus du Pôle Santé sur le site de l'Hôpital du Valais à Sion se poursuit. Le propriétaire du futur premier bâtiment du parc de l'innovation du Campus Energypolis a mis à l'enquête le projet de construction.
2 Mise en œuvre de l'avenant III, en particulier soutien à l'installation des chaires	31.12.25		▲ Le cahier des charges des nouvelles chaires a été établi par l'EPFL permettant leur installation prochaine en Valais.
3 Gestion du projet de construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les nouvelles chaires de l'EPFL, ainsi qu'éventuellement des locaux pour le Parc de l'innovation	31.12.25		▲ La localisation du futur bâtiment a été identifiée et acceptée par toutes les parties.
4 Participation à la stratégie de la société Energypolis SA	31.12.25	31.12.25	■ La stratégie d'Energypolis a été réalisée.
5 ★ Soutien au développement du Swiss Digital Center (SDC), écosystème de compétences et d'innovation ayant comme but de répondre aux défis de la transformation digitale	31.12.25	31.12.25	■ Un nouveau positionnement du SDC a été défini et sera soumis au COSTRA en 2026 pour mise en œuvre.
6 Suivi du dossier nouveau bâtiment pour le Centre de formation en technologie industrielle (CFTI) à Chippis	31.12.25	31.12.25	■ Le CFTI a été rapatrié sur le Campus EPTM à Sion.
★ : *Programme gouvernemental*			

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad2	1 Nombre de chaires créées par l'EPFL en Valais	16	15	■
	2 Nombre de groupes de recherche créés par l'EPFL en Valais	2	2	■
	3 Nombre de postes de travail du Pôle 'EPFL Valais-Wallis en EPT (objectif initial = 150 EPT)	260	244	▲ Afin d'uniformiser les chiffres à l'échelle de l'EPFL, les extractions RH se font désormais au 31 décembre. Ce nombre est donc sous-évalué par rapport à la planification, car il ne tient pas forcément compte des personnes parties en cours d'année (env. 25 PhD), ainsi que des équipes basées à Genève ou Vaud mais actives à Sion.
	4 Nombre de personnes employées par le Pôle 'EPFL Valais-Wallis domicilié en Valais	182	183	■
	5 Volume financier annuel des chaires du Pôle EPFL Valais-Wallis en millions de francs	30	27	▲ Le montant effectif est inférieur à celui planifié, car la chaire n°1 de la troisième phase d'implantation de l'EPFL en Valais, initialement prévue pour 2025, a été reportée à 2026.
	6 Degré de respect du crédit-cadre alloué par le Grand Conseil	100%	100%	■
	7 Degré de respect du crédit d'objet pour la HEI, espaces communs HEI/EPFL et Cimark (Industrie 19, 21 et 23)	100%	100%	■ La procédure de recours du consortium de maçonnerie est toujours en cours. Une provision a été constituée à cet effet.
	8 Degré de respect du crédit d'objet pour ALPOLE (Ronquoz 86)	100%	100%	■
	9 Degré de respect du crédit d'objet pour le Pôle Santé	100%	100%	■
ad5	10 Montant moyen par boursier des bourses versées pendant l'année	7'082	7'579	■
	11 Montant moyen par bénéficiaire des prêts versés pendant l'année	4'500	5'458	■
	12 Nombre d'ayants droit à une bourse et/ou à un prêt	2'500	2'693	■
	13 Montant brut des prêts (y.c. transitoires) (en mios)	3.6	2'425'327	▲ Les prêts d'études accordés n'ont pas été entièrement utilisés par les ayants droits par crainte d'un endettement trop important.
	14 Montant brut des bourses (y.c. transitoires) (en mios)	19.12	19'785'480	■ Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat le 19 juin 2024 du Règlement concernant les aides à la formation pour les filières en soins infirmiers en école supérieure et en haute école spécialisée, l'enveloppe budgétaire concernant les bourses d'études a été augmentée de 600'000 francs. La Confédération participe à hauteur de 50% de ce montant.
	15 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation du degré tertiaire	44%	39.6%	■
	16 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation du secondaire (étudiants et apprentis)	56%	60.2%	■
	17 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation en Valais	60%	66.6%	■
	18 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation hors canton	40%	33.3%	■
	19 Montant par habitant des bourses d'études (CH = 40.50)	53.5	56.9	■
	20 Montant par habitant des prêts d'études (CH = 2.20)	6.7	7.3	■

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 21 Montant par habitant des aides à la formation (bourses + prêts d'études) (CH = 42.70)	60.2	64.2	■
22 Part de bénéficiaires de bourses par rapport à la population (CH = 0.51%)	0.76%	0.75%	■
23 Part de bénéficiaires de prêts par rapport à la population (CH = 0.03%)	0.13%	0.13%	■
24 Part de bénéficiaires des aides (bourses+prêts) par rapport à la population (CH = 0.54%)	0.89%	0.88%	■
25 Montant brut des bourses RAFSI (incl. Transitoire)	600'000	801'650	■
26 Montant moyen par boursier des bourses RAFSI versées pendant l'année	11'000	8'907	■
27 Nombre de boursiers RAFSI	54	90	■
28 Montant de la subvention fédérale RAFSI	300'000	400'825	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Appui, coordination et préavis	**4'496'808.66**	**100'346.80**	**4'396'461.86**
P1101 État-major du Département	1'441'563.11	21'454.71	1'420'108.40
P1102 Déléguée à l'économie et à l'innovation	670'905.06	6'584.89	664'320.17
P1103 Affaires juridiques de la formation	551'309.34	11'275.42	540'033.92
P1104 Comptabilité de la formation	859'021.96	14'704.37	844'317.59
P1105 Coordination informatique du Département	221'483.64	3'796.00	217'687.64
P1106 Coordination RH de la formation	339'512.83	4'729.17	334'783.66
P1107 Traductions du Département et aides au bilinguisme	413'012.72	37'802.24	375'210.48
GP12 Aides à la formation	**23'403'280.32**	**4'450'910.33**	**18'952'369.99**
P1201 Bourses et prêts d'études	23'403'280.32	4'450'910.33	18'952'369.99
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	19'785'480.00		19'785'480.00
394 Charges des intérêts	127'035.69		127'035.69
440 Revenus des intérêts		250'556.86	-250'556.86
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		1'439'858.50	-1'439'858.50
547 Ménages privés	2'425'327.00		2'425'327.00
647 Ménages privés		2'741'201.77	-2'741'201.77
Solde dépenses/recettes du produit	1'065'437.63	19'293.20	1'046'144.43
Total	**27'900'088.98**	**4'551'257.13**	**23'348'831.85**

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

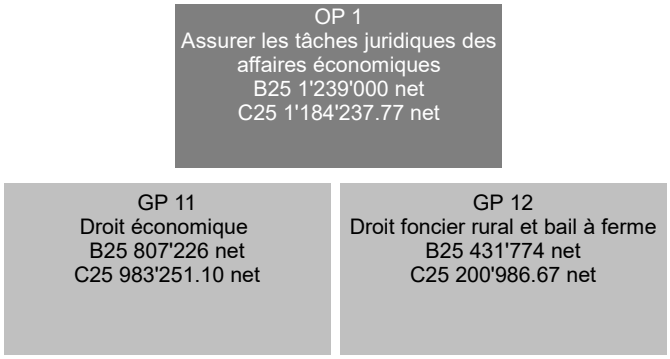

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**1'559'986.22**	**1'683'600**	**1'624'435.97**	**-59'164**
30 Charges de personnel	1'316'273.95	1'336'800	1'373'931.35	37'131
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	145'227.90	223'000	143'446.90	-79'553
36 Charges de transferts	72'716.00	105'000	76'719.00	-28'281
39 Imputations internes	25'768.37	18'800	30'338.72	11'539
4 Revenus	**412'446.00**	**444'600**	**440'198.20**	**-4'402**
40 Revenus fiscaux	15'968.00	14'000	15'952.00	1'952
42 Taxes et redevances	396'478.00	430'600	424'246.20	-6'354
Excédent de charges	**1'147'540.22**	**1'239'000**	**1'184'237.77**	**-54'762**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**1'147'540.22**	**1'239'000**	**1'184'237.77**	**-54'762**

Explication des écarts financiers

31: Les dépenses prévues pour la mise en œuvre du nouveau droit des marchés publics se sont révélées moins élevées que prévu initialement.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	7.60	7.60	7.60

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer le suivi juridique des affaires économiques

Sous-objectifs politiques

1 Contribuer à une application correcte de la législation sur les marchés publics par le conseil juridique, l'information et le contrôle [PIP]

2 Instruire les recours dans les domaines de compétences du service et préparer les projets de décision pour le Conseil d'Etat

3 Assurer le conseil juridique concernant des affaires économiques

4 Gérer des projets de législations et participer à de tels projets

5 Contribuer à des solutions juridiquement correctes par le conseil et par l'information dans le cadre de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) et prendre les décisions se basant sur lesdites lois

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Poursuite du soutien aux pouvoirs adjudicateurs lors de la mise en place du nouveau système d'information sur les marchés publics	31.12.25	31.12.25	■ La nouvelle plateforme SIMAP a été mise en service avec succès le 1er juillet 2024. Après les formations dispensées en 2024, le Service juridique a continué à soutenir les adjudicateurs en 2025 à créer des profils et à répondre à des questions juridiques liées à l'utilisation de la plateforme SIMAP.
2 Soutien ciblé aux pouvoirs adjudicateurs lors de la mise en œuvre du nouveau droit sur les marchés publics.	31.12.25	31.12.25	■ Depuis le 1er janvier 2024 la nouvelle législation sur les marchés publics est en vigueur dans le canton du Valais. En 2025, le Service juridique a continué à soutenir les adjudicateurs de manière ciblée en leur proposant des formations, des newsletters spécifiques et des fiches thématiques sur le droit des marchés publics. De nombreux modèles de documents ont également été créés afin de faciliter la mise en œuvre du droit des marchés publics par les adjudicateurs.

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Nombre d'informations et de formations spécifiques.	2	13	■ Au cours de l'année 2025, le Service juridique a organisé une formation de base pratique sur le droit des marchés publics à l'intention des communes du Haut-Valais et une séance d'information sur les cartels de soumission à l'intention des services cantonaux. En outre, trois newsletters sur le droit des marchés publics ont été envoyées et huit fiches thématiques sur des aspects spécifiques du droit des marchés publics ont été rédigées et publiées.
2 Nombre d'informations spécifiques concernant la plateforme SIMAP	2	4	■ Le service juridique a envoyé en 2025 trois newsletters contenant des informations spécifiques sur la plateforme SIMAP et a rédigé et publié une fiche thématique concernant les publications sur cette plateforme.
ad2 3 Pourcentage des recours déposés traités dans le délai d'ordre	90%	95%	■ En 2025, le Service juridique a soumis 79 recours au Conseil d'État pour décision de première instance. Seules 4 procédures de recours (5%) ont été traitées par le Service juridique pendant plus de 6 mois (délai d'ordre selon la LPJA). 95% des recours ont été traités par le Service juridique en moins de 6 mois.
ad3 4 Nombre des demandes juridiques traitées par année	200	200	■ Toutes les demandes juridiques adressées au SJAE dans le domaine du droit économique sont traitées. Le SJAE a traité en 2025 plus de 200 demandes juridiques.
ad4 5 Nombre d'informations et de formations spécifiques concernant le nouveau droit sur les marchés publics	2	13	■ Dans le cadre du nouveau droit des marchés publics, le Service juridique a organisé durant l'année 2025 une formation de base pratique sur le droit des marchés publics à l'intention des communes du Haut-Valais et une séance d'information sur les cartels de soumission à l'intention des services cantonaux. En outre, trois newsletters sur le droit des marchés publics ont été envoyées et huit fiches thématiques sur des aspects spécifiques du droit des marchés publics ont été rédigées et publiées.
ad5 6 Pourcentage des dossiers traités dans le cadre de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) (réception d'environ 2'000 dossiers par année)	100%	100%	■ Le SJAE a traité en 2025 1'977 dossiers.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Droit économique	**1'011'863.48**	**28'612.38**	**983'251.10**
P1101 Instruction, soutien juridique et administratif	1'011'863.48	28'612.38	983'251.10
GP12 Droit foncier rural et bail à ferme	**612'572.49**	**411'585.82**	**200'986.67**
P1201 Droit foncier rural et bail à ferme	612'572.49	411'585.82	200'986.67
Total	**1'624'435.97**	**440'198.20**	**1'184'237.77**

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

OP 1
Favoriser le développement économique et maintenir la population sur l'ensemble du territoire
B25 39'572'800 net
C25 36'104'351.58 net

GP 11
Créer les conditions fav. au dév. économique
B25 23'102'388 net
C25 23'085'773.38 net

GP 12
Assurer la mise en oeuvre stratégie du dév. éco
B25 5'637'019 net
C25 4'638'475.33 net

GP 13
Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS
B25 10'279'737 net
C25 7'847'996.68 net

GP 14
Coordonner les relations entre acteurs éco. VS
B25 553'656 net
C25 532'106.19 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**46'600'186.63**	**40'402'200**	**44'461'606.04**	**4'059'406**
30 Charges de personnel	3'800'671.55	3'876'200	3'877'637.22	1'437
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'662'187.91	1'862'600	1'855'889.58	-6'710
34 Charges financières	567.89	2'000	862.41	-1'138
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'012'500.00	0	1'001'485.65	1'001'486
36 Charges de transferts	35'547'654.87	33'583'100	33'983'759.73	400'660
37 Subventions redistribuées	275'000.00	275'000	255'728.75	-19'271
38 Charges extraordinaires	798'667.00	798'700	798'667.00	-33
39 Imputations internes	3'502'937.41	4'600	2'687'575.70	2'682'976
4 Revenus	**19'514'951.82**	**10'375'700**	**11'112'787.96**	**737'088**
42 Taxes et redevances	553'341.16	100'700	622'593.10	521'893
44 Revenus financiers	101'578.35	250'000	231'656.17	-18'344
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	3'561'178.30	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	10'421'280.01	2'750'000	5'001'324.29	2'251'324
47 Subventions à redistribuer	275'000.00	275'000	255'728.75	-19'271
48 Revenus extraordinaires	3'590'074.00	7'000'000	4'000'000.00	-3'000'000
49 Imputations internes	1'012'500.00	0	1'001'485.65	1'001'486
Excédent de charges	**27'085'234.81**	**30'026'500**	**33'348'818.08**	**3'322'318**
5 Dépenses d'investissement	**29'148'966.00**	**42'491'500**	**28'865'232.00**	**-13'626'268**
54 Prêts	23'725'000.00	32'891'500	22'366'000.00	-10'525'500
55 Participations et capital social	70'000.00	0	0.00	0
56 Propres subventions d'investissement	5'353'966.00	9'600'000	6'499'232.00	-3'100'768
6 Recettes d'investissement	**27'118'640.00**	**32'945'200**	**26'109'698.50**	**-6'835'502**
63 Subventions d'investissement acquises	6'437'950.00	12'343'200	4'429'717.00	-7'913'483
64 Remboursements de prêts	20'172'197.00	20'182'000	21'216'747.00	1'034'747
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	508'493.00	420'000	463'234.50	43'235
Dépenses nettes d'investissement	**2'030'326.00**	**9'546'300**	**2'755'533.50**	**-6'790'767**
Insuffisance de financement	**29'115'560.81**	**39'572'800**	**36'104'351.58**	**-3'468'448**

Explication des écarts financiers
35 : La différence provient d'une dotation à la provision pour pertes sur créances LIM/NPR pour 1 mio. 36 : Ce dépassement de budget provient de montants octroyés dans la cadre des catastrophes naturelles intervenues en Valais (+1.8 mios) compensées par une réallocation de dépenses au parc de l'innovation ScaleTec (-1.5 mios). 39 : Cette rubrique est composée du calcul des intérêts théoriques sur prêts LIM/NPR (1.682 mios) et de la dotation à la provision pour pertes sur créances LIM/NPR (1 mio). 42 : Ces recettes supplémentaires proviennent principalement d'une écriture comptable dite de "subvention non monétaire" en faveur de la société H55 et des start-up pour les loyers (Fr. 493'346.-), compensée par une écriture miroir en rubrique 36. 46 : L'augmentation des recettes de la rubrique est due essentiellement aux aides COVID-19 facturées pour une montant de 2.4mios. La différence provient de recettes inférieures de la Confédération en lien avec les projets NPR (-0.28 mios). 48 : La différence de 3 mios provient de montants en lien avec les aides aux remontées mécaniques (LERM) non engagés en 2025 (prélèv. au fonds XXIème inférieur de 3 mios par rapport au budget). 54 : Les prêts NPR octroyés en 2025 retrouvent les chiffres d'avant COVID (entre 20-25 mios) et sont en légère diminution par rapport à 2024 (-5.7%). 56 : La différence de 3 mios provient de montants en lien avec les aides aux remontées mécaniques (LERM) non engagés en 2025 (subvention d'invest. allouée inférieure de 3 mios par rapport au budget). 63 : Ce montant correspond à la différence nette entre les parts fédérales des prêts octroyés (10.5 mios) et les remboursements d'annuité (6 mios) par rapport aux moyens théoriques maximum budgétisés. 64 : Recettes, des annuités de prêts LIM/NPR, supérieures au budget.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	21.50	21.50	21.50

Nombre de postes à l'organigramme

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

OBJECTIF POLITIQUE	
Favoriser le développement économique orienté vers les divers potentiels du canton et maintenir la population sur l'ensemble du territoire	
Sous-objectifs politiques	
1	Créer les conditions favorables à un développement économique durable 1.1. Adapter le cadre légal en vue d'un développement économique durable 1.2. Améliorer la qualité des prestations touristiques et sensibiliser la population aux enjeux économiques, touristiques, sociaux et environnementaux. 1.3. Gérer les différents contrats de prestations dans une optique de développement économique et de soutien à l'innovation 1.4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton et de son économie à l'extérieur de ses frontières 1.5. Répondre aux demandes et attentes des organes de l'Etat, des institutions publiques, de l'économie et de la population valaisannes en matière de conditions cadres [Prog gvtal]
2	Assurer la mise en oeuvre de la stratégie du développement économique en faveur des entreprises valaisannes et des institutions 2.1. Améliorer la compétitivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) fédérale et cantonale 2.2. Améliorer l'attractivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la loi cantonale sur la politique régionale 2.3. Assurer la mise en oeuvre de la politique du logement [PIP]
3	Renforcer le tissu économique valaisan en favorisant l'implantation d'entreprises et la domiciliation d'investisseurs 3.1 Faciliter l'implantation d'entreprises génératrices de valeur ajoutée dans le canton et contribuer à la promotion de la place économique valaisanne 3.2 Intensifier les relations à l'international 3.3. Promouvoir le développement et la pérennité des entreprises valaisannes 3.4. Soutenir la promotion touristique par des aides financières [PIP]
4	Assurer par le Centre de contact économique la coordination des relations entre acteurs de l'économie valaisanne et la prise en charge optimale des demandes de clients 4.1. Développer auprès du public et des partenaires la connaissance des prestations de Promotion économique Valais 4.2. Appliquer les processus internes et externes de prise en charge des demandes clients et des dossiers de Promotion économique Valais

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 ★ Définition et mise en oeuvre d'une stratégie pour un tourisme « 4 saisons » - Mise en œuvre de la stratégie et réalisation de projets (2025)	31.12.25	31.12.25	■ Publication de la stratégie en juillet 2025. En parallèle, mise en oeuvre des mesures (feuille de route) en collaboration avec la CVT et VWP.
	2 ★ Mise en place d'un paquet de mesures pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne : fiscalité - allègement des contraintes administratives - digitalisation de l'administration - flexibilisation raisonnable des horaires d'ouverture des magasins - Etat d'avancement des mesures par les services concernés (2025)	31.12.25	31.12.25	■ Continuité du programme d'accompagnement des acteurs touristiques sur les questions digitales (Digitourism). Lancement en 2024 du programme de mise en réseau, d'innovation et de soutien aux métiers créatifs (PRISM).
	3 ★ § Loi sur la politique économique cantonale - Consultation du projet de révision LPolEco et sa transmission au Grand Conseil (2025)	31.12.25	31.12.25	■ Consultation du projet effectuée courant 2025 et transmission de celui-ci au Grand Conseil en décembre 2025.
ad2	4 Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements : Promotion économique 2024-2027 - Poursuite de la mise en oeuvre de la convention-programme NPR (2025)	31.12.28	31.12.25	■ Le programme NPR 2024-27 est en cours de réalisation avec des moyens suffisants. Soutiens à l'investissement possibles via de multiples bases légales.
★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif				

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour le tourisme	90%	79.1%	▲ Des prêts pour un montant de CHF 31'514'983 ont été octroyés par l'intermédiaire de CCF SA. Les remboursements au fonds se montent à CHF 1'089'533.
	2 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour les remontées mécaniques (Prêts LERM)	26%	19.6%	▲ Le montant de prêts, octroyés par CCF SA, se monte à CHF 52'821'791 (+3.8 mios) au 31.12.2025. Les remboursements au fonds se montent à CHF 4'478'602 dont CHF 2'902'000 pour un remboursement anticipé.
	3 Engagements financiers totaux au titre de cautionnement CCF, dans la limite de 40 millions CHF maximum (en mios)	18	13.6	▲ La demande de cautionnement d'entreprises exportatrices valaisannes se monte à CHF 13'613'000 (-0.75 mios par rapport à 2024). La maximisation du recours à Cautionnement Romand et l'environnement économique actuel expliquent l'utilisation limitée des possibilités de cautionnements.
	4 Nbre d'entreprises hébergées sur les sites de The Ark (2009 : 77)	150	174	■ Le nombre d'entreprises hébergées sur les sites de la Fondation est en constante augmentation depuis 2015. En 2025, 174 entreprises sont hébergées sur les sites de la Fondation. Ce sont les sites Energypolis, Spark et PhytoArk qui contribuent le plus à cette augmentation. Les autres sites restent stables.
	5 Nbre d'entreprises basées sur les sites de la Fondation The Ark ou à Energypolis et qui sont impliquées dans des projets de la Fondation	30	28	▲ Les projets de collaborations entre entreprises et les sites de la Fondation ou à Energypolis se répartissent comme suit : 9 entreprises à Energypolis, 10 au BioArk Monthey, 2 au BioArk de Viège, 2 à IdeArk, 4 au Swiss Digital Center et 1 à SpArk.
	6 ARVR : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	24	■ L'ARVr a accompagné 13 dossiers NPR en lien avec des hébergements touristiques, 2 dossiers de remontées mécaniques, 2 dossiers de développement touristique et 7 dossiers de développement régional.
	7 RWO : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	28	■ La RWO a accompagné 8 dossiers d'hébergement touristique, 10 dossiers NPR (prêts et à fonds perdu, principalement dans l'industrie touristique), 9 projets de développement régional et 1 dossier PSRM.
	8 Nombre d'entreprises labellisées Marque Valais Entreprise	100	88	▲ A fin 2025, il y a 88 entreprises qui sont autorisées à porter la marque Valais Entreprise (11 pour le Haut-Valais et 77 pour la Bas-Valais). Une douzaine d'entreprises se trouvent actuellement en phase de choix quant à un renouvellement.
ad2	9 Nbre de dossiers soutenus dans le cadre des aides au logement dans les zones spécifiques (PSRM)	60	86	■ Le nombre de dossiers soutenus est en hausse par rapport à 2024 (+22 dossiers). Les bénéficiaires ont 3 ans pour déposer le décompte final.
	10 Evolution démographique dans les communes de montagne (PSRM) - Maintien de la population	0	156	■ Au 31.12.2024, la population des communes PSRM se monte à 17'973 habitants (+0.9% ou +156 hab. par rapport au 31.12.2023).
	11 Taux de réalisation de la Convention-programme NPR 2024-2027	30%	49%	■ La demande d'engagement NPR, pour la nouvelle convention, répond aux attentes de nos partenaires cantonaux et toutes les demandes ont pu être octroyées.
ad3	12 Nombre de partenariats de collaboration signés par des entreprises étrangères avec des entreprises ou instituts valaisans	3	0	● Nous avions dans les années précédentes des partenariats signés avec l'IDIAP dont les changements à la Direction ont provoqué une latence en 2025.
	13 Nombre de requêtes soumises par des entreprises étrangères à la recherche d'informations	50	41	▲ Le chiffre, inférieur aux attentes, est impacté par la sortie du GGBa. Le résultat est satisfaisant, signe que le Valais est attractif.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad3	14 Nombre d'entreprises étrangères implantées en Valais	5	5	■ Dans la moyenne des dernières années et avec le retrait du réseau GGBa ce résultat peut être considéré comme acceptable.
	15 Montant (en mios) des investissements privés étrangers	2	1.8	▲ Investissement réalisé lors de rachats, avec rénovations, d'hôtels dont les fonds sont de sources étrangères.
	16 Retombées économiques directes (en mios) des manifestations soutenues par le service	32	39.7	■ 46 manifestations ont été soutenues pour des retombées économiques directes évaluées à 39.7 mios.
ad4	17 Evénements organisés sous l'égide de Promotion économique Valais et ses partenaires	50	72	■ 72 évènements organisés sous l'égide de Promotion économique Valais et 43 organisés avec le soutien de Promotion économique Valais.
	18 Taux de satisfaction des clients du SETI	85%	80.7%	▲ L'enquête de satisfaction a ciblé les professionnels et les organisations soumises à la Loi fédérale sur les guides de montagne et les prestataires d'autres activités à risque.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11	**Créer les conditions fav. au dév. économique**	**27'333'144.31**	**4'247'370.93**	**23'085'773.38**
P1101	Conceptualisation-modernisation conditions cadres	1'192'626.02	70.99	1'192'555.03
363	Projet Digitourism	810'000.00		810'000.00
	Solde dépenses/recettes du produit	382'626.02	70.99	382'555.03
P1102	Prom., sensibilisation de la qualité des services	536'693.09	91'555.01	445'138.08
363	Soutien à la formation lié aux métiers à risques	153'758.25		153'758.25
	Solde dépenses/recettes du produit	382'934.84	91'555.01	291'379.83
P1103	Contrats de prestations et participations	24'368'272.51	4'134'643.25	20'233'629.26
363	Antenne Région Valais romand (ARVr)	565'000.00		565'000.00
363	ARVr : Développement de compétences en management régional	200'000.00		200'000.00
363	Centre de cautionnement et de financement SA	3'380'000.00		3'380'000.00
363	CimArk SA	315'000.00		315'000.00
363	Conv.-prog. Renforcement du tissu industriel/digitalisation (The Ark)	3'200'000.00		3'200'000.00
363	IDIAP	200'000.00		200'000.00
363	Intérêts 2025 Fonds LERM	331'963.33		331'963.33
363	Observatoire du tourisme	308'000.00		308'000.00
363	RWO : Développement de compétences en management régional	100'000.00		100'000.00
363	RWO AG	450'000.00		450'000.00
363	The Ark	1'575'000.00		1'575'000.00
363	Valais/Wallis Promotion	11'630'000.00		11'630'000.00
463	Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		1'900'000.00	-1'900'000.00
489	Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement LERM		2'000'000.00	-2'000'000.00
565	Versement à CCF SA, subvention d'invest. LERM	2'000'000.00		2'000'000.00
	Solde dépenses/recettes du produit	113'309.18	234'643.25	-121'334.07
P1104	Relations hors canton	1'045'318.03	21'061.33	1'024'256.70
363	CDEP-SO	294'919.00		294'919.00
363	Espace Mont-Blanc / INTERREG VI	77'963.80		77'963.80
363	Espace Mont-Blanc / INTERREG VI	176'450.75		176'450.75
463	Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		20'981.90	-20'981.90
	Solde dépenses/recettes du produit	495'984.48	79.43	495'905.05
P1105	Services et orientation	190'234.66	40.35	190'194.31

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP12		**Assurer la mise en oeuvre stratégie du dév. éco**	**32'569'052.93**	**27'930'577.60**	**4'638'475.33**
P1201		Compétitivité des régions (NPR CH-VS)	20'416'038.07	20'214'361.80	201'676.27
	351	Dotation à la provision pour pertes sur créances LIM et NPR	1'000'000.00		1'000'000.00
	363	Conv.-prog. NPR (CH+VS)	1'084'248.00		1'084'248.00
	363	Unesco SAJA	100'000.00		100'000.00
	370	Unesco SAJA - part fédérale	255'728.75		255'728.75
	463	Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		536'718.00	-536'718.00
	470	Unesco SAJA - part fédérale		255'728.75	-255'728.75
	545	Prêts NPR	13'670'000.00		13'670'000.00
	546	Prêts NPR	700'000.00		700'000.00
	630	Conv.-prog. NPR (moyens nets fédéraux disponibles)		4'429'717.00	-4'429'717.00
	642	Remboursement Prêts NPR		524'400.00	-524'400.00
	645	Remboursement Prêts NPR		12'968'400.00	-12'968'400.00
	646	Remboursement Prêts NPR		486'800.00	-486'800.00
		Solde dépenses/recettes du produit	3'606'061.32	1'012'598.05	2'593'463.27
P1202		Attractivité des régions (NPR VS)	5'721'441.95	1'521'984.47	4'199'457.48
	389	Remboursement annuités BioArk (Monthey et Viège) au Fonds du 21ème siècle	798'667.00		798'667.00
	542	Prêts NPR	1'000'000.00		1'000'000.00
	545	Prêts NPR	3'500'000.00		3'500'000.00
	546	Prêts NPR	120'000.00		120'000.00
	642	Remboursement Prêts NPR		151'300.00	-151'300.00
	645	Remboursement Prêts NPR		177'200.00	-177'200.00
	646	Remboursement Prêts NPR		1'193'467.00	-1'193'467.00
		Solde dépenses/recettes du produit	302'774.95	17.47	302'757.48
P1203		Gestion des dossiers LIM	13'474.04	1'657'872.87	-1'644'398.83
	642	Remboursement Prêts LIM		250'700.00	-250'700.00
	645	Remboursement Prêts LIM		1'388'050.00	-1'388'050.00
	646	Remboursement Prêts LIM		18'500.00	-18'500.00
		Solde dépenses/recettes du produit	13'474.04	622.87	12'851.17
P1204		Amélioration de l'hébergement touristique	3'438'554.79	4'015'943.28	-577'388.49
	545	Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	3'376'000.00		3'376'000.00
	642	Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		155'600.00	-155'600.00
	645	Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		3'181'080.00	-3'181'080.00
	646	Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		679'250.00	-679'250.00
		Solde dépenses/recettes du produit	62'554.79	13.28	62'541.51
P1205		Aide au logement dans les zones spécifiques	2'933'183.60	469'083.84	2'464'099.76
	567	NPR aide au logement	2'492'707.00		2'492'707.00
	645	Remboursement Prêt NPR aide au logement		42'000.00	-42'000.00
	667	Remboursement NPR aide au logement		411'911.50	-411'911.50
		Solde dépenses/recettes du produit	440'476.60	15'172.34	425'304.26

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2025
P1206	Gestion des anciens dossiers d'aide au logement	46'360.48	51'331.34	-4'970.86
567	Aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)	6'525.00		6'525.00
667	Remboursement aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)		51'323.00	-51'323.00
	Solde dépenses/recettes du produit	39'835.48	8.34	39'827.14
GP13	**Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS**	**12'891'802.76**	**5'043'806.08**	**7'847'996.68**
P1301	Activités de promotion de la place éco. VS	495'086.90	35'508.48	459'578.42
P1302	Optimisation des invest. étrangers en Valais	412'206.46	69.13	412'137.33
P1303	Promotion développement et pérennité des entr.	7'676'696.96	5'008'179.05	2'668'517.91
316	Loyer H55/Start-up	836'794.05		836'794.05
363	Aides cas de rigueur CATNAT	863'578.00		863'578.00
363	Intérêts Novelis SA	658'376.45		658'376.45
363	Subv. Energypolis SA	600'000.00		600'000.00
363	Subv. Hotelprojekt Lauchernalp Blatten	1'000'000.00		1'000'000.00
363	Subv. ScaleTec (parc de l'innovation)	500'000.00		500'000.00
463	Dissolution partielle de la provision COVID-19		100'000.00	-100'000.00
463	Remboursements soutien COVID-19		2'404'362.79	-2'404'362.79
489	Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement (ScaleTec)		2'000'000.00	-2'000'000.00
565	Subvention d'investissement ScaleTec	2'000'000.00		2'000'000.00
	Solde dépenses/recettes du produit	1'217'948.46	503'816.26	714'132.20
P1304	Aide promotion touristique et div. de l'offre	4'307'812.44	49.42	4'307'763.02
363	CM Mountain Bike UCI 2025	100'000.00		100'000.00
363	Courses FIS de ski alpin	180'000.00		180'000.00
363	OLMA	1'200'000.00		1'200'000.00
363	Omega European Masters Crans-Montana	403'541.75		403'541.75
363	Open Air Gampel	100'000.00		100'000.00
363	Sté promotion restoroutes val.	676'085.00		676'085.00
363	Verbier Festival	139'609.15		139'609.15
	Solde dépenses/recettes du produit	1'508'576.54	49.42	1'508'527.12
GP14	**Coordonner les relations entre acteurs éco. VS**	**532'838.04**	**731.85**	**532'106.19**
P1401	Optimisation des processus relations clientèle	85'666.23	674.04	84'992.19
P1402	Relations part. Promotion économique VS et autres	99'365.82	21.04	99'344.78
P1403	Communication	347'805.99	36.77	347'769.22
313	Prix Créateurs	80'000.00		80'000.00
	Solde dépenses/recettes du produit	267'805.99	36.77	267'769.22
Total		**73'326'838.04**	**37'222'486.46**	**36'104'351.58**

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**79'529'438.19**	**79'730'300**	**83'081'387.39**	**3'351'087**
30 Charges de personnel	20'121'063.25	22'653'000	21'083'222.80	-1'569'777
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'914'581.62	2'152'800	2'271'414.97	118'615
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	5'061'200.91	2'000'000	626'677.98	-1'373'322
36 Charges de transferts	44'655'456.33	45'768'700	51'666'528.14	5'897'828
39 Imputations internes	7'777'136.08	7'155'800	7'433'543.50	277'744
4 Revenus	**74'403'876.41**	**75'595'800**	**78'062'014.10**	**2'466'214**
40 Revenus fiscaux	1'103'383.87	1'603'300	1'254'713.37	-348'587
41 Patentes et concessions	33'791'005.40	34'112'000	35'894'448.70	1'782'449
42 Taxes et redevances	3'744'659.97	2'723'100	4'074'799.09	1'351'699
44 Revenus financiers	433'994.89	88'000	310'111.60	222'112
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	2'537'059.50	5'419'200	7'500'348.64	2'081'149
46 Revenus de transferts	25'000'666.56	24'518'200	21'571'677.47	-2'946'523
49 Imputations internes	7'793'106.22	7'132'000	7'455'915.23	323'915
Excédent de charges	**5'125'561.78**	**4'134'500**	**5'019'373.29**	**884'873**
5 Dépenses d'investissement	**30'606.30**	**460'000**	**231'727.00**	**-228'273**
50 Immobilisations corporelles	30'606.30	460'000	231'727.00	-228'273
6 Recettes d'investissement	**30'606.30**	**460'000**	**231'727.00**	**-228'273**
63 Subventions d'investissement acquises	30'606.30	460'000	231'727.00	-228'273
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**5'125'561.78**	**4'134'500**	**5'019'373.29**	**884'873**

Explication des écarts financiers

30 : Les frais de personnel sont moins élevés car le chômage est resté à un niveau bas (Budget au plafond).

35 : L'attribution au fonds de l'hôtellerie est moins élevée que prévu.

36 : Les subventions de la Loterie Romande ont été plus élevées que prévu.

40 : L'impôt sur les maisons de jeux et machines à sous a été moins élevé que prévu.

41 : L'encaissement des patentes ainsi que la part au bénéfice de la Loterie Romande ont été plus élevés qu'initialement prévu.

42 : Il s'agit principalement de la part des salaires de la mesure 5 refacturée au SECO.

44 : Les intérêts sur le fonds de la Loterie Romande ont été plus élevés que prévu.

45 : Il y a eu un prélèvement sur le fonds de la Loterie Romande alors que nous avions prévu une attribution.

46 : La part remboursée par l'assurance-chômage est moins élevée que budgété.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	155.00	154.80	154.80

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques

Sous-objectifs politiques

1	Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant [PIP]
2	Adapter les mesures du marché du travail et les structures des ORP aux variations budgétaires de la Confédération
3	Concilier les attentes de l'économie en main-d'oeuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail [PIP]
4	Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales
5	Surveiller les activités économiques en leur délivrant des autorisations resp. en les contrôlant [PIP]
6	Prévenir et régler les conflits en matière de bail à loyer
7	Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (AC-AI-AS-Formation professionnelle-OSP) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Mise en œuvre de manière efficace des mesures 5 et 6 du Programme d'impulsion du CF (5 --> renforcer durablement les compétences des Conseillers en Personnel (CP) en matière de conseil et d'accompagnement étroit des demandeurs d'emploi difficiles à placer et plus âgés . 6--> Création d'une offre qui permet de mettre à l'épreuve un nouvel instrument d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi 50+; des job coachs aident activement les chômeurs à trouver un emploi convenable et accompagnent ces derniers, ainsi que les employeurs, même après l'embauche.)	31.12.25	31.12.25	■ La Mesure 5 (job coaching) s'est terminée au 31.12.2025 et une réflexion est en cours pour une intégration pérenne dudit projet au sein des ORP dès 2026. Ce projet a donné d'excellents résultats et a rempli pleinement son objectif d'accompagnement spécifique des DE50+, dits difficiles à placer. La Mesure 6 (Supported Employment) assurée par un organisateur externe (IPT) et suivant une procédure particulière (accompagnement et placement) s'est terminée au 31.12.2025. Les résultats ont démontré l'importance déterminante de la phase de placement pour une réinsertion durable sur le marché du travail, avec un taux de retour à l'emploi de 57% pour les assurés concernés. Sur cette base, le SICT a décidé de mettre en place une nouvelle mesure en 2026, centrée sur la phase de placement de la Mesure 6.
	2 Traitement efficace des demandes de RHT/INTEMP en cas de canicule en développant des critères et des règles conformes au droit fédéral qui permettent d'examiner rapidement et sans bureaucratie les demandes d'indemnisation correspondantes	31.12.25	31.12.25	■ Les critères ont été définis ; toutefois, aucune demande n'a été reçue en 2025.
	3 Intégration rapide sur le marché du travail des personnes à protéger (S) aptes au placement	31.12.25	31.12.25	▲ Le SICT travaille en étroite collaboration avec le SAS-Migration. Des mesures du marché du travail adaptées sont disponibles pour le bilan de compétences et la préparation des CV afin de soutenir de manière concrète les conseillers en personnel ORP dans l'insertion sur le marché du travail. 53 permis S sur 83, soit 64% ont retrouvé du travail dans un délai de 116 jours en moyenne.
ad3	4 Suite au départ à la retraite du collaborateur en charge de la gestion des dossiers de langue allemande, maintien d'un délai de traitement raisonnable des dossiers complets qui sont soumis et qui ne nécessitent pas de demandes de complément avant traitement	31.12.25	31.12.25	■ Aucun retard dans le traitement des dossiers n'a été constaté.
ad4	5 Précision, selon les nouvelles demandes émises par la Commission tripartite, de l'analyse scientifique sur les pratiques salariales dans les structures d'accueil de la petite enfance, puis compléter le rapport scientifique intermédiaire (rendu en mars 2024)	31.12.25	30.07.25	■ Le rapport final a été transmis au bureau de la commission tripartite le 30 juillet 2025.
ad5	6 Mise en œuvre de l'outil « digitalisation de l'annonce des chiffres d'affaires dans le domaine de la LHR »	31.12.25	30.06.25	■ L'outil a pu être déployé début 2025 afin que les chiffres d'affaires 2024 puissent être annoncés en ligne.
ad7	7 Détection précoce des situations suivies par plusieurs dispositifs pour que la prise en charge des personnes relevant de la CII soit en adéquation entre leur intérêt et les moyens institutionnels	31.12.25	31.12.25	▲ Les dispositifs (ORP, OAI et CIO) ont atteint cet objectif (plus de 80% d'utilisation régulière). Seuls les Centres Médico-Sociaux n'atteignent pas ce niveau d'utilisation en raison de la mise en place d'un nouvel outil informatique.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 SECO - Indicateur de résultats 1 (Réinsertion rapide) Quelle est la durée moyenne d'indemnisation des bénéficiaires ? (2023 : ø VS = 120.2 ; ø CH = 142.5)	125	129.4	■
2 SECO - Indicateur de résultats 2 (Eviter le chômage de longue durée) Quelle part des bénéficiaires d'indemnités journalières est entrée en chômage de longue durée ? (2023 : ø VS = 11.3% ; ø CH = 16.3%)	12%	15.3%	▲ L'écart s'explique par l'augmentation du chômage en général.
3 SECO - Indicateur de résultats 3 (Eviter les arrivées en fin de droits) Quelle part des bénéficiaires d'indemnités journalières est arrivée en fin de droits ? (2023 : ø VS = 12% ; ø CH = 15.4%)	13%	15.9%	▲ L'écart s'explique par l'augmentation du chômage en général.
4 SECO - Indicateur de résultats 4 (Eviter les réinscriptions) Quelle part des désinscriptions aboutit à des réinscriptions ? (2023 : ø VS = 45.3% ; ø CH = 34.7%)	50%	47.5%	■
5 SECO - Indicateur de résultat 4a - SECO - Benchmark : indice général de 100 = résultat attendu au vu des conditions-cadre exogènes	100	108	■
6 Indicateur général 1 : Taux de chômage cantonal (2023 : ø CH = 2.2%)	2.5%	3.1%	▲ Malgré un contexte mondial très défavorable, le taux de chômage valaisan reste en dessous de la moyenne des 20 dernières années (3.4%).
7 Indicateur général 1a : Taux de chômage cantonal classe d'âge 15-24 ans	2.8%	4%	▲ L'écart s'explique par l'augmentation du chômage en général.
8 Indicateur général 1b : Taux de chômage cantonal classe d'âge 25-49 ans	2.6%	3.3%	▲ L'écart s'explique par l'augmentation du chômage en général.
9 Indicateur général 1c : Taux de chômage cantonal classe d'âge 50+ ans	2.3%	2.5%	■
10 Indicateur général 2 : Moyenne mensuelle des heures chômées (RHT) (2020 = 1'116'550 / 2021 = 586'297 / 2022 = 16'302)	4'000	8'410	■ En raison d'un changement majeur de système informatique au SECO, les données de décembre 2025 n'apparaissent pas dans cette statistique. Toutes les demandes ont été traitées.
11 Traitement des demandes RHT dans un délai de 60 jours	100%	100%	■
12 Traitement des RHT/Intempéries dans un délai de 30 jours en cas de canicule.	100%	100%	■
13 Chômage saisonnier : nombre moyen de chômeurs dans les professions saisonnières en Valais 2023 = Total 1'235 (Agriculture = 103 / Construction = 634 / Hôtellerie et restauration = 498) 2022 = Total 1'283 (Agriculture = 113 / Construction = 704 / Hôtellerie et restauration = 466) 2021 = Total 1'959 (Agriculture = 176 / Construction = 937 / Hôtellerie et restauration = 846)	1'500	1'602	■

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	14 Nombre d'annonces des postes vacants	28'000	18'994	▲ Cela s'explique par la diminution du nombre de professions soumises à l'obligation d'annonce et le ralentissement économique freine la création d'emplois et réduit le nombre d'offres de postes.
	15 Insertion des personnes à protéger (S) dans un délai de 270 jours	70%	64%	▲
ad2	16 Nombre de licenciements dans la structure ORP/LMMT/Act	0	0	■
ad3	17 Délai de traitement inférieur à 30 jours	100%	90%	■ Le délai de traitement est en temps normal de 10 jours ouvrables. Un pic à 20 jours ouvrables a été constaté entre juillet et septembre.
ad5	18 Part des chiffres d'affaires annoncés via la plateforme	80%	87%	■
	19 Part des chiffres d'affaires transférés automatiquement de la plateforme vers SAP	80%	0%	● Donnée indisponible pour cette 1ère année de mise en service de la plateforme. Un développement informatique est nécessaire pour pouvoir renseigner cet indicateur.
ad6	20 Bail à loyer : nombre de cas liquidés dans un délai de 90 jours par rapport aux cas soumis	60%	27%	● Le nombre de cas augmente sensiblement depuis plusieurs années, ce qui prolonge les délais de traitement. 57% des cas sont réglés à 180 jours.
ad7	21 Utilisation régulière du système alerte CII par les professionnels (CP ORP, Coll. REA, Coll. OSP, AS CMS)	80%	78%	■

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Emploi et marché du travail	**42'478'774.01**	**36'811'193.92**	**5'667'580.09**
P1101 Observation de l'Emploi (OVE)	375'133.30	727'583.53	-352'450.23
P1102 Planification et Gestion des MMT	1'909'041.11	1'646'219.11	262'822.00
P1103 Main d'oeuvre étrangère et mesure d'accompagnement	802'226.94	1'425'515.67	-623'288.73
P1104 Prestations des ORP aux DE et aux entreprises	23'516'337.53	18'740'893.25	4'775'444.28
P1105 Prestations spécifiques dans l'assurance-chômage	15'553'418.20	14'065'570.12	1'487'848.08
P1106 Collaboration interinstitutionnelle cantonale	322'616.93	205'412.24	117'204.69
GP12 Activités économiques	**40'834'340.38**	**41'482'547.18**	**-648'206.80**
P1201 Prestations LHR	3'586'252.91	5'504'522.94	-1'918'270.03
P1202 Act. réglem. et commerce itinérant	36'465'849.14	35'929'553.51	536'295.63
P1203 Bail à loyer	763'532.48	42'102.31	721'430.17
P1204 AEP	3'317.57	1'114.21	2'203.36
P1205 Surveillance des entreprises de placement privé	15'388.28	5'254.21	10'134.07
Total	**83'313'114.39**	**78'293'741.10**	**5'019'373.29**

Remarques

Les indicateurs SECO 2024 sont les suivants (les chiffres sont stabilisés en mars N+1) :
ad1
1 - 118
2 - 12.7%
3 - 14.1%
4- 47.5%
5 - 108 (1er rang national)
6 - 2.7%
7 - 3.5%
8 - 2.8%
9 - 2.1%
10 - 18'750
11 - 100%
12 - 1'460 (A --> 112 ; C --> 721 ; H --> 627)

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'AGRICULTURE

OP 1
Défendre et promouvoir l'agriculture valaisanne
B25 34'282'700 net
C25 34'391'448.14 net

GP 11
Structures agricoles
B25 34'282'700 net
C25 34'391'448.14 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**177'507'254.57**	**171'875'800**	**170'467'055.58**	**-1'408'744**
30 Charges de personnel	18'598'456.00	18'821'800	18'933'884.42	112'084
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'383'877.92	10'338'900	9'577'688.37	-761'212
34 Charges financières	7'833.16	8'000	7'460.20	-540
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'735'838.27	500'000	617'642.15	117'642
36 Charges de transferts	10'872'305.23	11'024'000	10'343'487.22	-680'513
37 Subventions redistribuées	130'932'307.89	130'000'000	129'148'342.35	-851'658
38 Charges extraordinaires	4'754'677.00	0	337'181.42	337'181
39 Imputations internes	1'221'959.10	1'183'100	1'501'369.45	318'269
4 Revenus	**152'662'318.28**	**148'122'100**	**146'624'708.44**	**-1'497'392**
40 Revenus fiscaux	15'594.90	16'700	14'060.45	-2'640
42 Taxes et redevances	9'056'122.51	9'857'600	8'845'970.90	-1'011'629
43 Revenus divers	23'188.01	122'000	61'459.68	-60'540
44 Revenus financiers	214'215.29	226'000	217'992.26	-8'008
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	1'477'124.58	1'116'400	1'046'600.05	-69'800
46 Revenus de transferts	7'322'001.10	5'885'900	6'133'854.00	247'954
47 Subventions à redistribuer	130'932'307.89	130'000'000	129'148'342.35	-851'658
48 Revenus extraordinaires	2'616'884.00	0	159'925.00	159'925
49 Imputations internes	1'004'880.00	897'500	996'503.75	99'004
Excédent de charges	**24'844'936.29**	**23'753'700**	**23'842'347.14**	**88'647**
5 Dépenses d'investissement	**27'784'654.90**	**28'575'000**	**29'020'501.55**	**445'502**
54 Prêts	11'753'300.00	10'205'000	10'586'378.00	381'378
56 Propres subventions d'investissement	9'799'083.90	10'370'000	9'989'411.55	-380'588
57 Subventions d'investissement redistribuées	6'232'271.00	8'000'000	8'444'712.00	444'712
6 Recettes d'investissement	**17'908'957.07**	**18'046'000**	**18'471'400.55**	**425'401**
63 Subventions d'investissement acquises	4'010'311.47	1'490'000	1'254'877.65	-235'122
64 Remboursements de prêts	7'661'579.35	8'556'000	8'771'011.90	215'012
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	4'795.25	0	799.00	799
67 Subventions d'investissement à redistribuer	6'232'271.00	8'000'000	8'444'712.00	444'712
Dépenses nettes d'investissement	**9'875'697.83**	**10'529'000**	**10'549'101.00**	**20'101**
Insuffisance de financement	**34'720'634.12**	**34'282'700**	**34'391'448.14**	**108'748**

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Explication des écarts financiers
31 : Suite aux intempéries du 17 avril 2025, marquées par d'importantes chutes de neige ayant causé de sérieux dégâts dans les zones forestières, les communes ont prioritairement concentré leurs efforts sur la sécurisation de ces zones et les ressources sur le terrain ont été fortement mobilisées à cette fin. Ce qui n'a pas permis de mettre en œuvre le postulat 2022.06.278 «Stop à l'embroussaillement et au reboisement - encourager la sauvegarde des surfaces agricoles utiles», assorti d'un amendement au budget 2025 de CHF 500'000. La directive y relative a été simplifiée pour faciliter les démarches administratives. 36 : La charge pour le service se monte à CHF 5 mios, après déduction des redevances agricoles de CHF 4.8 mios et en tenant compte des subventions versées via le fonds de financement spécial pour risques météorologiques ou phytosanitaires de CHF 420'000 (neutre pour le SCA). L'écart provient principalement des redevances agricoles (- CHF 520'000), des subventions pour un projet ressource en arboriculture (- CHF 143'000), des subventions pour les aides-bergers (- CHF 122'000). 37 et 47 : Les paiements directs versés ont été inférieurs de CHF 1.2 mio par rapport au budget. La Confédération a subventionné des mesures de protection des troupeaux pour un montant de CHF 352'000. Ce montant n'était pas budgétisé. 38 : La provision 2024 pour les travaux liés aux intempéries a été dissoute pour un montant de CHF 637'138. Pour Blatten, des frais ont été payés en 2025 pour CHF 87'000 et une provision constituée pour CHF 887'000. 42 : L'écart provient des redevances agricoles (- CHF 520'000), des ventes des produits des domaines (- CHF 360'000) et des émoluments sur les paiements directs (- CHF 150'000). 56 : Voir remarque générale 57 et 67 : Le budget de paiement fédéral effectivement alloué par la Confédération a été supérieur au montant budgétisé. A relever que le budget fédéral alloué a été entièrement utilisé.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	115.55	115.40	115.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
La différence de 0.15 EPT entre le compte 2023 et le compte 2024 s'explique par le transfert du Service de l'agriculture au Service de la formation professionnelle, au 1er août 2024, en contrepartie de l'organisation et de l'enseignement de la culture générale à l'Ecole d'agriculture, site de Châteauneuf. La différence de 0.30 EPT entre le compte 2024 et le compte 2025 s'explique par le transfert, au 1er février 2025, du Service de l'agriculture au Service immobilier et patrimoine dans le but de créer un poste d'architecte afin de réaliser le projet Châteauneuf+ (lié à l'augmentation du plafond des engagements du Fonds FIGI). Le 0.3 EPT est transféré pour la durée du projet. Le Conseil d'Etat a autorisé l'engagement de 1.2 EPT pour une durée déterminée de 4 ans (de 2024 à 2027) pour la protection des troupeaux en remplacement de mandats externes. Ces EPT n'apparaissent pas à l'organigramme.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'AGRICULTURE

OBJECTIF POLITIQUE	
Entraîner l'agriculture valaisanne dans une dynamique de valeur ajoutée basée sur des produits authentiques et innovants, des paysages typiques, une riche biodiversité, des sols protégés, des eaux préservées et une relève performante	
Sous-objectifs politiques	
1	Promouvoir les intérêts et spécificités de l'agriculture valaisanne au niveau cantonal, national et international [PIP]
2	Promouvoir une agriculture respectueuse des ressources naturelles, préservant le sol en quantité et en qualité, la qualité des eaux, une riche biodiversité, et assurer la protection des plantes
3	Développer des filières à forte valeur ajoutée pour les producteurs et assurer une communication efficiente et coordonnée entre les organes de promotion
4	Améliorer les compétences des exploitants et encourager les reprises d'exploitation en renforçant les formations de base, continues et supérieures, la recherche, l'innovation et le conseil
5	Promouvoir le développement de l'espace rural par des améliorations structurelles, en particulier du vignoble, ciblées et coordonnées, et une promotion régionale intégrée [PIP]
6	Augmenter l'efficience des prestations cantonales en faveur du développement de l'agriculture, notamment par la gestion de centres de compétences spécialisés, performants et exemplaires

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Suivi de l'évolution de la politique agricole fédérale. Etape 2025 : notamment l'élaboration du rapport au Conseil fédéral sur la politique agricole 2030 (PA2030)	31.12.25	31.12.25	■ Rapport du Conseil fédéral en 2026.
	2 Poursuite et adaptation des mesures selon la première expérience pour la sauvegarde des races autochtones, en particulier la morphologie et production des petits ruminants	31.12.26		▲ Développement du PDR - projet de développement régional - races autochtones en cours (arène Tourtemagne notamment).
	3 Elaboration d'une stratégie laitière et fromagère pour le Canton du Valais	31.12.26		▲ Rencontres des fromageries effectuées en 2025. Réflexion en cours sur les besoins et actions à entreprendre. Situation marché lait industriel tendu début 2026.
ad2	4 Poursuite des mesures adaptées en 2024 (allègement / flexibilité pour l'utilisation de produits de synthèse et à potentiel de risque particulier ainsi que soutien du désherbage mécanique via les contributions au système de production) dans le cadre du projet ArboPhytoRed	31.12.26		■
	5 Mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation des pesticides » et poursuite du plan d'action Produits phytosanitaires pour la viticulture et l'arboriculture. Actions 2025 : aménagement de l'espace rural, conseil individuel ciblé sur les exploitations, soutien à la plantation de variétés robustes, poursuite des formations permis de traiter, renforcement de la vulgarisation sur le remplissage, rinçage et lavage des pulvérisateurs.	31.12.26		■ 468 permis de traiter délivrés en 2025 en français et en allemand.
	6 Surveillance des organismes de quarantaine et réglementés (feu bactérien, flavescence dorée, scarabée japonais, frelon asiatique, …) Actions 2025 : surveillance du territoire (selon les prescriptions fédérales), soutien et conseil aux exploitations agricoles, contrôles des mesures de lutte obligatoires, collaboration avec les autres cantons, sensibilisation de la population.	31.12.26		■ Très grosse pression des ravageurs et maladies. Le Service de l'agriculture a passé environ 7'850 heures soit 4.2 EPT pour cette thématique.
	7 Suivi des programmes de réduction des produits phytosanitaires, climat et bien-être des animaux	31.12.26	31.12.25	■
ad3	8 Promotion systématique des produits et entreprises Marque Valais dans les manifestations et institutions étatiques ou soutenues par l'Etat du Valais	31.12.28		■

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad3	9 Mise en œuvre de la stratégie de promotion des produits agricoles 2025 – 2028. Actions 2025 : une nouvelle saison des Ateliers du Terroir, branding des points de vente aux couleurs de la Marque Valais, réalisation de vidéos pour la formation des professionnels, nouvelle saison du concours Futurs Chefs et lancement d'un nouveau projet "Terroir on tour".	31.12.28		▲ Stratégie non renouvelée, faute de soutien des interprofessions. Certains projets comme le branding des points de vente ou les vidéos pour les professionnels ont été abandonnés. Le Service de l'agriculture se concentre sur ses propres projets : "Ateliers du terroir", "TERROIRS – marché & ateliers" et "Futurs Chefs !".
	10 Mise en oeuvre d'un Centre de compétences agriculture - alimentation (formation, système alimentation durable, gaspillage, CNR,...)	31.12.27		▲ Attente d'investissements pour centralisation des formations à Châteauneuf.
	11 Mise en œuvre de système d'assurance en lien avec le fonds cantonal de financement spécial pour les risques météorologiques ou phytosanitaires et l'assurance récolte fédérale	31.12.25	31.12.25	■ Modèle efficace et a déjà été utilisé pour la lutte phytosanitaire.
ad4	12 Promotion de la relève, en priorité pour la viticulture et les fromagers. Actions 2025 : présence à Your Challenge et organisation d'un Viti-day destiné à la promotion de la formation viticole dans le cadre de la collaboration avec Vitis Aequitas	31.12.27		■
	13 Orientation de la réforme AgriAliForm en fonction des intérêts de l'agriculture valaisanne. Etapes 2025 : Choisir les orientations dans les métiers d'agriculteurs et viticulteurs, favorables à l'agriculture valaisanne, qui seront dispensées à Châteauneuf et préparer la mise en oeuvre.	31.12.26		■ Orientations choisies pour Châteauneuf et Viège : production bovine, agriculture de montagne et économie alpestre, grandes cultures et production végétale biologique, vigne et cave. Mise en oeuvre à la rentrée 2026.
ad5	14 Lancement de projets de modernisation du vignoble dans les communes prioritaires et mise en œuvre de soutiens à la parcelle	31.12.25	31.12.25	■
	15 Finalisation et mise en œuvre de la stratégie SDA	31.12.25		▲ La taskforce SDA transmettra au Conseil d'Etat des propositions pour la gestion future du quota cantonal d'ici mai 2026.
	16 Conduite de l'accompagnement agricole pour R3 et mise en oeuvre des planifications agricoles. Etapes 2025 : R3 - en fonction de la révision du projet et des priorités définies par le Copil agri. Planifications agricoles - finalisation Vétroz, Fully, Martigny, Lötschental ainsi que lancement dans la région de Leytron, Saxon, Riddes, Saillon et en lien avec les mesures prioritaires R3 (Sion et Sierre en particulier)	31.12.27		▲ Mise en place d'un mécanisme simplifié en cas de dégâts dû aux travaux R3 (accompagnement agricole). Réflexion sur la stratégie foncière pour les terrains achetés. Plusieurs planifications agricoles lancées.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad5	17 Promotion d'un développement régional coordonné par la réalisation de projets de développement régionaux (Projets en phase de réalisation : Crans-Montana, Fully, Chamoson, Grand Entremont et Val d'Illiez / Projets en phase de documentation : Coeur du Valais, Races autochtones, Saillon, Sierre, Sion, Supra Valais / Projets en phase d'étude : Fillières Céréales).	31.12.27		■ 2 nouveaux projets en 2025 : Trient et Lötschental.
	18 Adaptation de concepts de protection des troupeaux par alpage et poursuite du conseil ciblé. Obtention de la reconnaissance des chiens cantonaux de protection des troupeaux	31.12.25		▲ Reconnaissance des chiens de protection cantonaux par l'OFEV en discussion.
	19 Réalisation des mesures structurelles de lutte contre le gel et de modernisation des infrastructures d'irrigation notamment dans les communes d'Ardon et de Sion	31.12.25		▲ Projet Ardon déposé en 2025, approbation prévue en 2026. Projet de Sion revu en fonction des besoins effectifs des agriculteurs et du financement R3.
	20 Définition et mise en oeuvre de projets pilotes de gestion des eaux par bassin versant. Etapes 2025 : Projet Aletsch : réalisation des travaux de l'étape 4 du projet d'optimisation du réseau de distribution et de stockage des eaux. Projet Montana : réalisation de l'avant-projet en vue de l'approbation du projet. Projet Anniviers : lancement des études pour l'optimisation des réseaux d'irrigation de la vallée d'Anniviers. Projet Chablais : Réflexions avec les agriculteurs sur les besoins et priorisation des investissements (grandes cultures)	31.12.27		▲ Aletsch : réalisé / Montana : réalisation des étapes irrigations de la commune de Lens / Anniviers : pas de suite donnée au niveau de la commune / Chablais : discussion avec les agriculteurs en cours / Noble-contrée : création du syndicat pour l'irrigation / Salquenen : assainissement et modernisation du réseau d'irrigation, première étape en cours.
ad6	21 Développement des domaines agricoles cantonaux selon conventions avec Agroscope et adaptation en raison du changement climatique (sélection variétale pomme et poire sur la résistance/tolérance aux maladies, essais de diversification avec de nouvelles espèces cultivées notamment oliviers, pawpaw, kiwi,.. / gestion de l'acidité des vins, plantation d'arvine et de cornalin sur portes-greffes résistants à la sécheresse.)	31.12.26		■
	22 Analyse de variantes pour un système informatique futur pour les paiements directs	31.12.25		▲ Report du choix suite à la décision de la conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture pour une solution au niveau national.
	23 Mise en œuvre de la digitalisation du registre des vignes et des droits de productions pour une utilisation lors des vendanges 2025	31.12.25		▲ Droits de productions digitalisés mis en oeuvre lors des vendanges 2026.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'AGRICULTURE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Optimisation du volume des paiements directs (en mios) selon les adaptations législatives	130	129	■
	2 Maintien du cheptel race d'Hérens en Valais	5'900	5'794	■
	3 Maintien du cheptel Nez Noir en Valais	10'000	10'056	■
	4 Maintien du cheptel Col Noir en Valais	1'500	1'461	■
ad2	5 Evolution de la part non désherbée chimiquement : surface (ha) de vignes enherbées touchant des paiements directs (surfaces de promotion de la biodiversité niveau de qualité 1) En 2019: 912 ha / en 2020: 1046 ha / en 2021: 1'212 ha	2'100	1'457	▲ Données 2024. (2023 : 1'360 ha) Les données 2025 ne sont pas encore connues.
	6 Surface traitée par voie aérienne sans produits de synthèse	100%	80%	▲ Le Service de l'agriculture a fortement incité les groupements, mais ne peut pas les obliger. Poursuite des efforts en 2026.
	7 Montant des contributions fédérales et cantonales versées au titre du projet ArboPhytoRed (en mios)	0.6	0.5	■
	8 Nombre de producteurs participants au projet ArboPhytoRed	25	19	▲ De nombreuses autres exigences et programmes freinent la participation à ce projet.
	9 Surfaces de promotion de la biodiversité qualité 2 dans les réseaux biodiversité (2018: 4'440 ha, 2020: 4'900 ha, 2022: 5700ha; 2023: 6025 ha)	6'000	5'987	■
	10 Surface agricole utile de plaine (en ha, données OFS)	8'030	7'926	■
	11 Surface agricole utile de colline et montagne (en ha, données OFS)	28'080	28'178	■
	12 Pourcentage d'éradication des premiers foyers de scarabée japonais	100%	50%	▲ Foyer de Viège en cours d'éradication. Une partie de la zone infestée a été classée en zone d'enrayement. Ce ravageur émergeant constitue la plus grave menace pour l'agriculture valaisanne à court et moyen terme.
	13 Maintien du Valais comme zone à faible prévalence pour le feu bactérien	31.12.25	31.12.25	■
ad3	14 Manifestations soutenues durant lesquelles les produits et entreprises Marque Valais sont promus	100%	100%	■
	15 Rendement brut du secteur agricole (2020: 289,4 mios, 2021: 249,7mios, 2022: 330,1 mios, 2023 :314.5)	360		● 2024 : 289. Données 2025 pas encore disponibles.
	16 Nombre de cuisines participant à la démarche « cuisinons notre région »	180	185	■
	17 Montant des contributions pour le fonds cantonal de financement spécial pour les risques météorologiques ou phytosanitaires (en mios)	0.5	0.6	■
ad4	18 Nombre de CFC délivrés dans les deux champs professionnels (agriculture et paysagisme)	80	88	■
	19 Nombre de mesures de promotion des formations	3	3	■

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'AGRICULTURE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5	20 Volume d'investissement des projets de remise en état des bisses (en mios)	2	0.9	▲ Paiements pour près de 0.3 mio réalisés en 2025 pour un volume d'investissement estimé de près de 0.9 mio // bisse de Stalden et de Trient en cours
	21 Volume d'investissement (en mios) des projets de modernisation du vignoble (vignoble 21ème siècle)	3.5	2.7	▲ 47 dossiers retenus pour cette première année de mise en oeuvre ainsi que 20 communes qui ont mandaté un bureau pour réaliser l'analyse agro-environnementale. Investissements limités par les budgets annuels.
	22 Nbre de régions avec des planifications agricoles finalisées	4	0	▲ La planification agricole de Fully fait office de projet pilote. Une consultation des interprofessions est en cours. Les résultats sont prometteurs.
	23 Volume d'investissement (en mios) des projets "irrigation et lutte contre le gel"	4.7	4	■
	24 Nombre de chiens de protection des troupeaux cantonaux	100	70	▲ Il n'y a eu aucune augmentation en 2025, notamment lié à la difficulté de reconnaissance par l'OFEV.
	25 Pourcentage d'alpage avec un concept de protection des troupeaux	100%	100%	■
	26 Nombre de PDR en phase de réalisation	5	4	▲ Le projet de Crans-Montana est toujours en phase de documentation.
	27 Nombre de projets pilotes de gestion des eaux par bassin versant mis en oeuvre	4	3	▲ Projets Aletsch, Lienne-Raspille et Région Chablais
ad6	28 Réalisation de la plantation résistant à la sécheresse	31.12.25	31.12.25	■ Petite Arvine et Cornalin sur porte-greffes résistants
	29 Nombre de rapport sur les essais de diversification	1	1	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11	**Structures agricoles**		**199'487'557.13**	**165'096'108.99**	**34'391'448.14**
P1101	Améliorations structurelles		33'055'898.66	19'812'934.51	13'242'964.15
P1102	Economie animale		7'233'856.17	2'650'655.20	4'583'200.97
	363	Redevances agricoles secteur fromager utilisées pour la promotion des produits de l'agriculture valaisanne (facturées et reversées, cf rubr. 429)	733'067.70		733'067.70
	429	Redevances agricoles secteur fromager utilisées pour la promotion des produits de l'agriculture valaisanne (facturées et reversées, cf rubr. 363)		733'067.70	-733'067.70
		Solde dépenses/recettes du produit	6'500'788.47	1'917'587.50	4'583'200.97
P1103	Arboriculture et culture maraîchère		7'721'419.68	3'627'509.54	4'093'910.14
	350	Attribution au fonds de financement spécial pour risques météo et phytosanitaires des contributions encaissées auprès des exploitants	617'642.15		617'642.15
	363	Redevances agricoles secteur fruits et légumes utilisées pour la promotion des produits de l'agriculture valaisanne (facturées et reversées, cf rubr. 429)	933'772.73		933'772.73
	429	Contributions au fonds de financement spécial pour risques météo et phytosanitairess payées par les exploitants		617'642.15	-617'642.15
	429	Redevances agricoles secteur fruits et légumes utilisées pour la promotion des produits de l'agriculture valaisanne (facturées et reversées, cf rubr. 363)		939'166.10	-939'166.10
		Solde dépenses/recettes du produit	6'170'004.80	2'070'701.29	4'099'303.51
P1104	Viticulture		9'455'088.36	5'425'706.18	4'029'382.18
	363	Redevances agricoles secteur viticole utilisées pour la promotion des produits de l'agriculture valaisanne (facturées et reversées, cf rubr. 429)	3'180'811.99		3'180'811.99
	429	Redevances agricoles secteur viticole utilisées pour la promotion des produits de l'agriculture valaisanne (facturées et reversées, cf rubr. 363)		3'185'540.65	-3'185'540.65
		Solde dépenses/recettes du produit	6'274'276.37	2'240'165.53	4'034'110.84
P1105	Formation de base et formation continue		7'821'347.35	2'630'358.24	5'190'989.11
P1106	Paiements directs		134'199'946.91	130'948'945.32	3'251'001.59
Total			**199'487'557.13**	**165'096'108.99**	**34'391'448.14**

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Remarques
Crédit agricole : Les prêts du crédit agricole sont neutres et n'influencent pas le résultat du compte. Rubriques concernées : 35, 45, 54, 63, 64. 56 : Des subventions d'investissement pour les améliorations structurelles ont été versées pour un montant de CHF 10 mios. Elles se répartissent comme suit : - Constructions rurales (laiterie, alpage, ruraux, agritourisme) : CHF 4.08 mios - Crédits cadres (PDR, irrigation, vignoble)(MVT – projets PDR) : CHF 1.8 mio - Irrigation et eaux potables hors crédit cadre : CHF 1.7 mio - Infrastructures routières : CHF 1 mio - Intempéries : CHF 0.5 mio - Vignoble 21ème siècle : CHF 0.4 mio - Bisses : CHF 0.3 mio - Autre : CHF 0.2 mio Protection des troupeaux : Les coûts relatifs à la protection des troupeaux s'élèvent à CHF 2.1 mios pour notre service dont CHF 352'000.- financés par l'OFEV. Les coûts de CHF 1.74 mio financés par le canton se répartissent comme suit : - Charges de personnel : CHF 316'000.- - Subventions aux exploitations (alpages non protégeables) : CHF 875'000.- - Participation du canton aux mesures d'urgence OFEV : CHF 267'000.- - Chiens de protections (soutien aux détenteurs, cohabitation tourisme, divers) : CHF 229'000.- - Conseil, accompagnement, divers : CHF 52'000.- - Partenariat externe surveillance : CHF 4'000.- A cela s'ajoutent des contributions, pour un montant de CHF 1.01 mio, versées par le biais des paiements directs aux exploitations avec exigence de protection des troupeaux. Ces contributions sont entièrement à la charge de l'OFAG.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

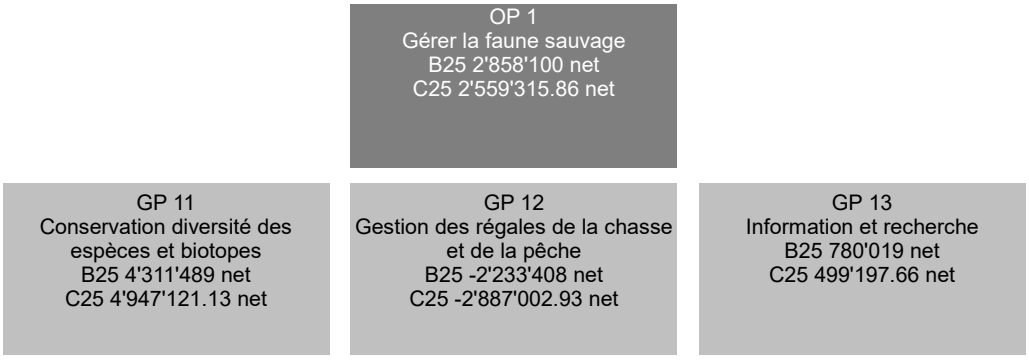

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**8'277'366.54**	**8'339'000**	**8'519'416.69**	**180'417**
30 Charges de personnel	5'137'618.10	5'573'100	5'511'567.15	-61'533
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'119'786.49	1'850'200	2'109'811.40	259'611
34 Charges financières	10'179.99	25'000	26'161.86	1'162
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	94'961.99	96'000	110'449.23	14'449
36 Charges de transferts	494'851.30	475'000	472'725.50	-2'275
39 Imputations internes	419'968.67	319'700	288'701.55	-30'998
4 Revenus	**5'245'656.96**	**5'480'900**	**5'960'100.83**	**479'201**
40 Revenus fiscaux	1'393.00	1'600	1'418.00	-182
41 Patentes et concessions	2'901'393.00	3'000'000	2'835'432.00	-164'568
42 Taxes et redevances	1'295'325.47	1'544'600	1'595'215.05	50'615
43 Revenus divers	0.00	33'700	0.00	-33'700
44 Revenus financiers	116'343.30	130'000	108'800.20	-21'200
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	103'855.10	89'000	91'825.20	2'825
46 Revenus de transferts	604'122.00	497'000	1'087'019.00	590'019
49 Imputations internes	223'225.09	185'000	240'391.38	55'391
Excédent de charges	**3'031'709.58**	**2'858'100**	**2'559'315.86**	**-298'784**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**3'031'709.58**	**2'858'100**	**2'559'315.86**	**-298'784**

Explication des écarts financiers

Remarque générale : Le résultat du compte de fonctionnement 2025 du SCPF présente une économie de CHF 298'734.00 par rapport à la planification budgétaire, principalement due au montant plus important alloué par l'OFEV dans le cadre de la nouvelle convention programme.
Rubrique 31 : La régulation proactive des meutes de loups a généré plus de dépenses de carburant pour les véhicules de gardes-faune. Des acquisitions supplémentaires de matériel pour le monitoring du loup ont été nécessaires. Des écritures sur le fonds de repeuplement pour les dégâts causés par la faune sauvage expliquent une grande partie du dépassement, soit CHF 234'983.20. Il faut le mettre en regard avec les recettes supplémentaires enregistrées sur la rubrique 46, liées aux participations de l'OFEV.
Rubrique 41 : Une baisse du nombre de permis de chasse et de pêche vendus explique cet écart.
Rubrique 46 : La nouvelle convention programme avec l'OFEV apporte de nouvelles subventions au SCPF.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	36.60	36.60	37.00

Nombre de postes à l'organigramme

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Explication des écarts
L'écart s'explique par le transfert d'un poste de juriste à 40% du SJSJ/DSIS au SCPF au 01.01.2025 (hors planification budgétaire).

OBJECTIF POLITIQUE	
Gérer la faune sauvage, conserver ses biotopes et la diversité des espèces et minimiser les dégâts	
Sous-objectifs politiques	
1	Conserver la diversité des espèces et leurs biotopes, assurer l'équilibre des populations de faune sauvage, gérer de manière équilibrée par la chasse les populations de gibier
2	Prévenir et réparer les dommages causés par la faune sauvage à la forêt, aux cultures et aux animaux de rente
3	Garantie de repeuplement pour promouvoir le rempoissonnement
4	Informer les autorités, la population, la jeunesse et les partenaires sur la faune sauvage
5	Contribuer à la réalisation de recherches sur la faune sauvage, ses maladies et ses biotopes
6	Mise en oeuvre de la régulation préventive des meutes de loups conformément à la nouvelle ordonnance fédérale sur la chasse

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Révision partielle de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, si nécessaire au regard de la prochaine ordonnance fédérale sur la chasse.	31.12.27		■ La révision de la loi cantonale est prévue d'être initiée dès 2026 pour première lecture au Grand-Conseil courant 2027.
	2 Acquisition et pose de panneaux d'information et de balisage pour toutes les zones de protection et de tranquillité de la faune sauvage, par étapes jusqu'en 2027.	31.12.27		▲ 39 zones de tranquillité recommandées du Haut-Valais ont fait l'objet d'un balisage jusqu'en 2025. Une planification a été établie pour le démarrage du projet de balisage dans le Valais-romand en 2026.
	3 Conduite du monitoring des grands prédateurs (Expertises animaux de rente et faune sauvage victimes du loup) et poursuite de la collaboration avec le service de l'agriculture dans le cadre de la gestion des mesures de prévention et d'indemnisation liées à la prédation sur les animaux de rente. Diffusion d'une information publique périodique sur la situation des grands prédateurs dans le canton.	31.12.28		■ 3'331 événements « loup » (2'833 en 2024). 613 échantillons ADN (crottes, frottis, urine, cadavres) transmis au KORA; l'UniL a procédé à 540 analyses génétiques (88%). 75 loups identifiés (25 femelles, 44 mâles et 6 individus indéterminés) dont 56 nouveaux observés pour la 1ère fois. 11 meutes, dont 4 transfrontalières, (10 avec reproduction) ont été recensées. 318 animaux de rente ont été tués par le loup, dont 191 dans le Haut-Valais (48 attaques) et 127 dans le Valais romand (33 attaques). Leur indemnisation représente CHF 170'022.45 (227'000.00 en 2024), dont CHF 34'004.00 à charge du canton. Les gardes-faune ont enregistré 161 (208 en 2024) cas de prédation sur du gibier. Trois tirs réactifs de loup ont été réalisés dans le Ht-VS (Naters, Ernen, Zermatt). L'OFEV a donné son accord pour la régulation proactive de 6 meutes, dont 3 complètes (Simplon, Salentin, Chablais) et trois régulations partielles de 2/3 des louveteaux (Vallon de Réchy, Nendaz-Isérables, Posettes-Trient). Du 01.02.2025 au 31.01.2026 27 tirs de loups ont été réalisés dans le cadre des régulations proactives et réactives. En 2025, le SCPF a consacré 13'389 heures de travail pour la gestion du loup (16'449 heures en 2024). 1 collier GPS a été posé sur une louve adulte.
	4 Mise en application de la « Convention Programme OFEV 2025-2028 » et des dispositions de l'ordonnance fédérale destinées à réduire la pression du public dans les 12 zones de protection en pratiquant le contrôle du respect des interdictions.	31.12.28		■ Surveillance du respect des prescriptions de l'ODF visant à réduire la pression du public dans les zones protégées. Une nouvelle convention programme a été signée avec l'OFEV en octobre 2025 qui prévoit notamment l'intégration de nouvelles prestations sur les thématiques suivantes : corridors à faune suprarégionaux, conservation des espèces et des milieux naturels et la gestion de l'espèce loup ; en sus des dispositions déjà en vigueur (zones de protection).
	5 Stabilisation des populations de cerfs et planification de réductions locales d'effectifs.	31.12.28		■ 5'125 cerfs ont été comptés au printemps 2025. L'objectif de ne pas dépasser les 5'500 individus est atteint. La chasse haute a permis aux chasseurs de prélever 1'427 cervidés. 212 tirs complémentaires ont été réalisés. Au total 32% de l'effectif a été prélevé, dont une moitié de cerfs femelles. Ainsi les recommandations de l'OFEV sont atteintes et l'équilibre forêt-gibier est assuré.
ad3	6 Sauvegarde de l'espèce truite lacustre. Mise à l'eau de boîtes à éclosion et d'alevins, dans le Rhône et ses affluents. Accompagnement de la réalisation de la passe migratoire à poissons sur le Rhône au barrage d'Evionnaz.	31.12.28		▲ 20'000 œufs et alevins de truites lacustres ont été implantés dans le Rhône et ses affluents. Ces quantités sont en deçà de l'objectif fixé car la pisciculture de l'Etat de Vaud qui fournit les œufs n'a pas pu capturer suffisamment de géniteurs. La Ville de Lausanne a informé que les travaux de construction de la passe migratoire à poissons sur le Rhône au barrage d'Evionnaz vont démarrer à la fin de l'année 2026.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad5	7 Suivi de 8 colonies de bouquetins au moyen de captures et marquages avec colliers GPS dans le but de mieux connaître la dynamique de leurs populations et l'utilisation spatiale de leur habitat transfrontalier.	31.12.25	31.12.25	■ Les objectifs fixés sont atteints. A la fin 2025, 125 bouquetins ont été capturés, dont 58 munis de colliers émetteurs et 67 de plaques auriculaires. 55 bouquetins doivent encore être capturés et marqués au printemps 2026.
ad6	8 Mise en application des nouvelles bases légales fédérales en matière de gestion de l'espèce loup. Mise en place des directives et processus nécessaires à la réalisation des mesures de régulation. Organisation des ressources humaines - en fonction des aides financières de l'OFEV - pour réaliser les objectifs fixés.	31.12.25	31.12.25	■ 24 loups prélevés via la régulation proactive, 3 en régulation réactive et 5 loups retrouvés péris. Au total la perte de loups en 2025 s'élève à 32 individus.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Evolution des populations de faune sauvage (selon statistiques de la chasse et du gibier)	➔	➔	■ Selon la statistique annuelle de la chasse, disponible sur le site Internet du SCPF.
2 Nombre de cerfs comptés au printemps	5'500	5'125	■ 5'125 cerfs comptés au printemps avant les naissances : en dessous de l'effectif planifié. L'exercice ordinaire de la chasse, les régulations dans les zones de protection fédérales et les tirs complémentaires du gardiennage professionnel ont permis d'atteindre les objectifs fixés.
3 Nombre de permis de chasse délivrés	2'500	2'450	■ 2'450 permis de chasse vendus en 2025 contre 2'501 en 2024.
4 Nombre de permis de pêche délivrés	2'600	2'373	▲ Permis Rhône, rivières, gouilles et lacs de montagne : 2'373 permis annuels et mi-mensuels vendus en 2025, contre 2'434 en 2024 et 2'573 en 2023. A relever la vente de 4'496 permis journaliers et deux jours en 2025, contre 4'069 en 2024 et 3'755 en 2023. L'application par internet a permis la vente de 384 permis annuels, contre 263 en 2024 et 259 en 2023; 3'125 permis journaliers et deux jours par internet en 2025, contre 2'415 en 2024 et 2'072 en 2023. Le nombre de permis Lac Léman annuels se monte à : 2 permis professionnels (idem 2024), 2 permis 1ère classe spéciale (idem 2024), 71 permis 2ème classe (idem 2024 et 73 en 2022), 141 permis 3ème classe annuelle (175 en 2024 et 172 en 2023), 882 permis journaliers (577 en 2024 et 803 en 2023), 6 permis mensuels (7 en 2024 et 5 en 2023). L'application ouverte pour toutes les classes du permis Léman a permis la vente de 43 permis annuels (39 en 2024 et 30 en 2023), 5 permis mensuels et 577 permis journaliers (301 en 2024 et 395 en 2023).
5 Nombre de projets de renaturation de cours et plans d'eau réalisés	1	4	■ 4 projets de revitalisation de cours d'eau terminés en 2025, 11 projets en cours. 2 projets de remise en état suite aux intempéries, en cours. Données fournies par le SDANA.
6 Surface (en ha) des biotopes revitalisés ou entretenus sous la coordination des gardes-faune	45	32.6	▲ En parallèle aux travaux effectués au travers des catalogues de mesures forêt-gibier, les différents triages forestiers du canton ont réalisé les prestations suivantes : pâturages boisés (5 ha), habitats (4.6 ha), lisières (2 ha). Les mesures forêts-gibier ont coûté CHF 355'000.00, à charge du SFNP.
7 Proportion de pêcheurs utilisant l'application e-Pêche/SmartPhone (2023 = année test)	50%	0%	▲ Le projet de développement de l'application e-Pêche par le SCI a été abandonné et un mandat externe a été attribué à Nobozo Lab. La nouvelle application développée sur le modèle existant déjà dans d'autres cantons suisses sera mise en service pour l'ouverture de la pêche sur le lac Léman au début janvier 2026 et celle du Rhône, rivières, canaux, gouilles et lacs de montagne dès le début mars 2026.
8 Pourcentage de réalisation de l'avant-projet d'étude sur l'impact des activités de loisirs et sportives sur la faune sauvage	25%	0%	■ Ce projet est remplacé par une méta-analyse des dérangements sur le plan fédéral, pilotée par la ZAHW.
9 Proportion de chasseurs utilisant l'application e-Chasse/SmartPhone	70%	0%	▲ A l'instar d'e-Pêche, le projet de développement de l'application e-Chasse par le SCI a été abandonné et un mandat externe a été attribué à Nobozo Lab. La nouvelle application sera opérationnelle pour l'ouverture de la chasse en septembre 2026.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	10 Subventions versées par l'OFEV en relation avec l'application de la convention-programme	400'000	928'440	■ La nouvelle convention programme avec l'OFEV apporte de nouvelles subventions au SCPF. Notamment CHF 360'000.00 (garantis jusqu'à 2027) permettront d'engager 4 collaborateurs à 80% en qualité de spécialiste de l'espèce loup ; contrats à durées déterminables, selon décision du Grand-Conseil de décembre 2025.
	11 Le balisage des zones de protection et de tranquillité pour la faune sauvage est réalisé selon le calendrier établi et selon l'évolution des pourcentages de réalisation planifiés	75%	50%	▲ Le balisage des zones de tranquillité recommandées pour la faune sauvage dans le Valais-romand débutera en 2026.
ad2	12 Coûts annuels liés aux dégâts aux cultures	150'000	256'367	● Le coût annuel de l'indemnisation des dégâts aux cultures est supérieur de 70% au budget établi. Les dégâts causés par les castors et bouquetins ont doublé par rapport à 2024. Ceux des cerfs ont quadruplé. Les sangliers ont causé de gros dommages en 2025, notamment dans les grandes cultures de la plaine du Rhône. Plus de CHF 100'000.00 de dégâts ont été causés, dont CHF 60'774.05 payés sur le compte 2025 et le solde sur 2026. La participation de l'OFEV pour les dégâts causés par les espèces protégées se monte à CHF 155'826.60 (Castor = CHF 17'547.75 et loup = CHF 138'278.25).
	13 Expertises d'animaux de rente victimes du loup effectués dans les délais, en %	100%	100%	■
	14 Nombre minimum de sangliers abattus au travers de l'exercice de la chasse	80	98	■ Les dégâts de sangliers ont explosé dans la plaine du Rhône en 2025. La forte augmentation des effectifs dans l'OROEM des Grangettes sur le canton de Vaud et les déplacements de compagnies en direction du Valais expliquent cette situation. Des mesures de tirs de régulation par le gardiennage ont été ordonnées par le SCPF. 98 sangliers ont été abattus au travers de l'exercice ordinaire de la chasse. 16 sangliers ont été retrouvés péris. 46 sangliers ont fait l'objet d'un tir de prévention des dégâts aux cultures. Cela représente un total de sangliers prélevés et péris de 160 animaux.
	15 Nombre d'opérations de monitoring intensif des grands prédateurs	20	23	■
	16 Nombre de loups équipés de colliers GPS pour le suivi des meutes	8	1	▲ La planification et la réalisation d'opérations de captures de loups sont compliquées et difficiles à mettre en oeuvre. Il est planifié de réaliser 1-2 autres captures en 2026. La planification initiale doit être révisée à la baisse.
ad3	17 Nombre d'alevins et d'oeufs de truites lacustres mis à l'eau dans le Rhône et ses affluents jusqu'à la mise en place de l'échelle à poissons d'Évionnaz	50'000	20'000	● L'Etat de Vaud n'a pas pu capturer suffisamment de géniteurs pour fournir les cantons voisins en oeufs de truites lacustres selon la planification établie.
ad5	18 Nombre de projets annuels de recherche auxquels participe le service.	5	12	■ Projet Bouquetin, projet cerf, monitoring lynx déterministe (2), PPA (peste porcine africaine), suivi grippe aviaire, Projet omblière Léman, projet corégone (INRAE), projet développement base données KORA et monitoring, projet suivi marquage loup, projet déclencheurs avalanche, projet lièvre travail master, projet comptage tétras lyre avec SFNP (mesure de contrôle RPT).

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 19 Nombre de colonies de bouquetins suivies au moyen d'animaux marqués et/ou équipés de colliers GPS	8	8	■
ad6 20 Nombre de loups prélevés via les tirs préventifs de régulation	30	27	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Conservation diversité des espèces et biotopes	**6'303'539.27**	**1'356'418.14**	**4'947'121.13**
P1101 Etat de la faune sauvage	3'245'650.39	550'529.54	2'695'120.85
P1102 Régulation chasse/pêche et assainissement	1'705'093.95	278'566.59	1'426'527.36
P1103 Sauvegarde des biotopes	419'742.58	205'312.74	214'429.84
P1104 Prévention et indemnisation des dégâts de la faune	933'052.35	322'009.27	611'043.08
GP12 Gestion des régales de la chasse et de la pêche	**1'634'651.75**	**4'521'654.68**	**-2'887'002.93**
P1201 Formation des chasseurs	349'866.64	298'056.85	51'809.79
310 Revue Diana Chasse Nature	109'956.00		109'956.00
310 Revue Schweizer Jäger	109'848.00		109'848.00
Solde dépenses/recettes du produit	130'062.64	298'056.85	-167'994.21
P1202 Statistiques	36'261.35	6'380.79	29'880.56
P1203 Permis de chasse et gestion tirs clients	166'421.32	3'233'966.03	-3'067'544.71
410 Ventes permis de chasse		2'500'224.00	-2'500'224.00
Solde dépenses/recettes du produit	166'421.32	733'742.03	-567'320.71
P1204 Permis de pêche et affermage des plans d'eau	204'433.81	804'278.42	-599'844.61
410 Ventes permis de pêche		335'208.00	-335'208.00
Solde dépenses/recettes du produit	204'433.81	469'070.42	-264'636.61
P1205 Repeuplements piscicoles	735'238.15	56'336.59	678'901.56
P1206 Infractions	142'430.48	122'636.00	19'794.48
GP13 Information et recherche	**581'225.67**	**82'028.01**	**499'197.66**
P1301 Information sur la faune et son milieu	153'700.52	27'046.24	126'654.28
P1302 Recherche sur la faune sauvage	427'525.15	54'981.77	372'543.38
Total	**8'519'416.69**	**5'960'100.83**	**2'559'315.86**

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

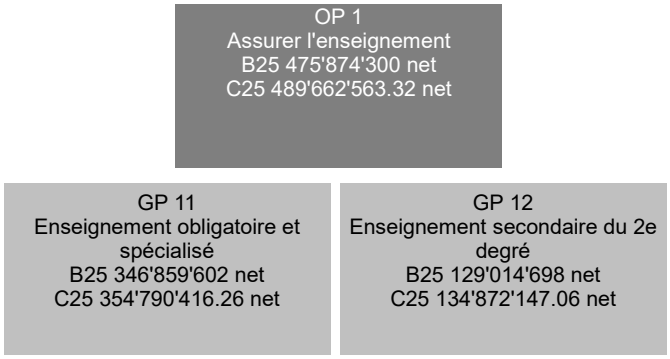

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**610'572'723.20**	**623'595'200**	**647'039'468.61**	**23'444'269**
30 Charges de personnel	489'316'234.45	503'901'100	516'979'581.92	13'078'482
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26'012'058.65	28'381'900	28'312'950.35	-68'950
34 Charges financières	871.44	4'500	728.13	-3'772
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	4'387.39	0	0.00	0
36 Charges de transferts	94'703'739.83	91'078'600	101'186'285.21	10'107'685
39 Imputations internes	535'431.44	229'100	559'923.00	330'823
4 Revenus	**154'062'716.29**	**158'120'900**	**167'669'477.00**	**9'548'577**
40 Revenus fiscaux	48.00	0	24.00	24
42 Taxes et redevances	10'491'834.33	10'834'100	9'989'762.53	-844'337
43 Revenus divers	4'387.39	0	0.00	0
44 Revenus financiers	55'729.27	100'000	38'470.00	-61'530
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	1'092.00	0	2'239.40	2'239
46 Revenus de transferts	143'408'650.40	147'186'800	157'553'864.47	10'367'064
49 Imputations internes	100'974.90	0	85'116.60	85'117
Excédent de charges	**456'510'006.91**	**465'474'300**	**479'369'991.61**	**13'895'692**
5 Dépenses d'investissement	**9'264'472.06**	**10'400'000**	**10'292'571.71**	**-107'428**
52 Immobilisations incorporelles	2'991.81	0	0.00	0
56 Propres subventions d'investissement	9'261'480.25	10'400'000	10'292'571.71	-107'428
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**9'264'472.06**	**10'400'000**	**10'292'571.71**	**-107'428**
Insuffisance de financement	**465'774'478.97**	**475'874'300**	**489'662'563.32**	**13'788'263**

Explication des écarts financiers
30 : La différence provient des éléments suivants : - Indexation des salaires non budgétisée (4 mios). - Nombre d'élèves et organisation scolaire impliquant plus de dotations que prévu au moment de l'élaboration du budget. - Incidence sous-évaluée de la diminution du nombre de périodes pour un plein temps à l'école primaire et au CO décidée par le Grand-Conseil. - Dépassement des cotisations patronales (3 mios). 36 : La différence provient des éléments suivants : - L'essentiel de la différence provient des dépenses plus élevées que prévu dans le domaine de l'enseignement spécialisé. - Dans le cadre de la stratégie numérique mise en place, le montant de la subvention forfaitaire a été supérieur au budget déposé. - L'augmentation des subventions est également expliquée par le nombre plus élevé d'étudiants participant à la maturité spécialisée santé. Ces hausses sont atténuées par certaines subventions qui sont en baisse ou pour lesquelles il y a eu une légère surestimation lors de l'élaboration du budget. 42 : Le budget relatif aux récupérations de salaire (AMAT, SUVA, etc) a été surestimé. 46 : Estimation trop prudente lors de l'élaboration du budget concernant la contribution des communes au traitement du personnel enseignant et aux charges éducatives (rub 463).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	34.80	34.80	37.80
Enseignants	3'120.00	3'336.00	3'413.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Enseignants : Les postes enseignants reflètent la situation au 31.12.2025, soit celle de l'année scolaire 2025-26. Les 77 postes supplémentaires par rapport au compte 2024 se répartissent comme suit : - + 51 postes en primaire, - + 10 postes au CO, - + 16 postes au secondaire 2. La variation à l'école primaire et au CO est essentiellement due à la transformation des périodes de soutien non permanent (remplacements) en soutien permanent (postes). Postes administratifs : 3 postes supplémentaires ont été affectés à l'Office de l'éducation numérique.

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer l'enseignement au niveau des degrés primaire et secondaire I et II non professionnel	
Sous-objectifs politiques	
1	Au niveau de la scolarité obligatoire :
1.1	Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles
1.2	Garantir un enseignement de base des matières scolaires par l'élaboration et l'évaluation des programmes scolaires [PIP]
1.3	Veiller à assurer une harmonieuse continuité entre les niveaux et degrés d'enseignement
1.4	Renforcer l'orientation des élèves du CO en vue d'une amélioration de la transition vers l'apprentissage
1.5	Assurer l'accompagnement des jeunes sans perspective après le CO
1.6	Développer et soutenir les projets de prise en charge et d'inclusion des personnes en situation de handicap par les services cantonaux et les milieux concernés
1.7	Sensibiliser les jeunes au risque lié au surendettement et aux violences envers les enfants en application de l'article 14 de la LJe
1.8	Assurer et/ou coordonner le suivi des élèves en difficultés (scolaires, sociales, psychosociales, ...) par des mesures adaptées dans le but qu'ils puissent mener à bien leur scolarité
1.9	Assurer et/ou coordonner la prise en charge des élèves issus de l'immigration
2	Seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse de façon subsidiaire
3	Au niveau de la scolarité postobligatoire :
3.1	Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles
3.2	Garantir un enseignement adéquat par l'élaboration des programmes scolaires et par la mise à disposition de locaux en suffisance [PIP]
3.3	Veiller à assurer une harmonieuse continuité avec les écoles secondaires du 1er degré (CO)
3.4	Préparer les élèves aux carrières professionnelles ou aux études supérieures selon le caractère propre de chaque école
4	Développer et soutenir des projets en lien avec le bilinguisme

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 § Révision de la Loi sur l'instruction publique (LIP) : - travaux de rédaction du nouveau projet de loi (2025) - mise en consultation (2025)	31.12.26	31.12.25	■ Une nouvelle rédaction a été réalisée en tenant compte de certains éléments mis en avant lors de la consultation. Le projet final a été approuvé par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil.
	2 ★ Stratégie de l'éducation numérique : - mise en place de la stratégie et poursuite de l'implémentation de l'éducation numérique dans l'école valaisanne (31.08.2028) - poursuite du programme de formation pour les enseignants (31.08.2028) - application de standards pour les outils numériques par degré d'enseignement et automatisation du subventionnement (31.08.2027) - introduction d'un forfait pour la de prise en charge des frais pour les ressources pédagogiques relatives à la scolarité obligatoire (31.08.2025) - création d'un Office de l'enseignement numérique (31.03.2025) - reprise du Centre de compétence ICT-VS par l'Office de l'éducation numérique et sa mise en place (31.12.2025)	31.08.28		■ La mise en place de la stratégie numérique et la formation des enseignants suivent leur cours. L'Office de l'éducation numérique a été créé et a repris le centre de compétence ICT-VS. La subvention forfaitaire a été versée pour la première fois en 2025.
	3 Amélioration des conditions de travail des enseignants : - Mise en place des nouveaux cahiers des charges des enseignants (2025) - Adaptation du temps de travail dans la scolarité obligatoire et adaptation de la rémunération des membres de direction du secondaire 2 (2025)	31.08.26	31.12.25	■ - Les nouveaux cahiers des charges ont été introduits à la rentrée scolaire 2025-2026. - Dès l'année scolaire 2024-2025, le Conseil d'Etat a décidé de passer de 32 à 30 périodes pour un plein temps à l'école primaire, de 26 à 25 périodes au CO ainsi que de revaloriser les fonctions des membres des directions du secondaire 2 par le versement d'une indemnité annuelle.
ad3	4 Réalisation d'infrastructures dignes du 21ème siècle pour la formation : - Poursuite des travaux de construction du nouveau collège à Sion - Lancement des travaux de rénovation du collège de St-Maurice (2025)	31.12.28	31.12.25	■ - Les travaux de construction du nouveau collège à Sion suivent leur cours. La rentrée scolaire 2026-2027 est prévue dans les nouveaux locaux. - L'autorisation de construire relative aux travaux de rénovation du collège de St-Maurice a été obtenue à la fin de l'année 2025.
ad4	5 Promotion du bilinguisme : - Augmentation des échanges dans les degrés 7H et 8H - Développement des partenariats d'école et de la mobilité des enseignants	31.08.25	31.08.25	■ - Des rencontres ont été organisées avec les animateurs L2 L3 du Haut et du Bas et les inspecteurs pour consolider le programme Ecole Primaire. - L'objectif est atteint et le développement doit être soutenu.

★ : Programme gouvernemental § : Programme législatif

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Coût salarial brut par élève au niveau primaire	8'700	8'890	■
	2 Coût salarial brut par élève au niveau du cycle d'orientation	13'600	13'860	■
	3 Taux d'encadrement des élèves en primaire	1.85	1.93	▲ L'écart entre le budget et le compte résulte de la conversion de périodes de soutien non permanent (remplacements) en périodes de soutien permanent (postes fixes) à compter de la rentrée scolaire 2025-2026. Cette évolution, non connue lors de l'élaboration du budget 2025, a entraîné une augmentation d'environ 60 EPT à l'école primaire.
	4 Taux d'encadrement des élèves au CO	2.18	2.21	▲ L'écart entre le budget et le compte résulte de la conversion de périodes de soutien non permanent (remplacements) en périodes de soutien permanent (postes fixes) à compter de la rentrée scolaire 2025-2026. Cette évolution, non connue lors de l'élaboration du budget 2025, a entraîné une augmentation d'environ 20 EPT au cycle d'orientation.
	5 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé en niveau Primaire	50	122	● Les écoles du degré primaire doivent toujours faire face à la pénurie du personnel enseignant. L'engagement de personnes non diplômées est une des mesures prises par le Conseil d'Etat afin de combler le manque d'enseignants. Les chiffres finalisés montrent que la pénurie se poursuit, ce qui explique l'écart constaté entre la planification et la réalisation.
	6 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au CO	120	167	▲ La majorité de ces enseignants ont acquis leur bachelor académique et terminent leur formation pédagogique en cours d'emploi.
	7 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au Secondaire II	40	35	■ La majorité de ces enseignants ont acquis leur master académique et terminent leur formation pédagogique en cours d'emploi.
	8 Taux d'occupation moyen dans l'enseignement Primaire valaisan (poste fixe) des nouveaux diplômés HEP valaisans	60%	64%	■
	9 Taux de redoublement au terme de la 4H	2%	2.3%	■ Le taux de redoublement a légèrement augmenté au terme de la 4H sans que cela ne génère pour autant une inquiétude.
	10 Nombre d'élèves au bénéfice de mesures renforcées soutenus par le SSH pour la transition vers le monde professionnel	145	190	▲ Augmentation des familles dont l'enfant est en situation de handicap et qui contactent EMERA.
	11 Nombre total d'élèves au bénéfice de mesures renforcées (C2017=771; C2018=791; C2019=848; C2021=797)	1'070	1'074	■
ad3	12 Taux d'encadrement des élèves au niveau secondaire II	1.78	1.75	■
	13 Coût salarial brut par élève au niveau secondaire II	13'300	13'580	■
ad4	14 Nombre d'élèves participant à un échange linguistique	6'200	6'340	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Enseignement obligatoire et spécialisé	**517'322'244.57**	**162'531'828.31**	**354'790'416.26**
P1101 Enseignement primaire	265'859'176.30	82'478'560.67	183'380'615.63
P1102 Enseignement secondaire du 1er degré (CO)	140'889'068.19	46'604'054.94	94'285'013.25
P1103 Enseignement spécialisé	110'200'714.98	33'333'880.70	76'866'834.28
P1104 Publications	373'285.10	115'332.00	257'953.10
GP12 Enseignement secondaire du 2e degré	**140'009'795.75**	**5'137'648.69**	**134'872'147.06**
P1201 Enseignement secondaire niveau collège	82'441'974.01	3'272'144.15	79'169'829.86
P1202 Enseignement secondaire niveau diplôme	57'567'821.74	1'865'504.54	55'702'317.20
Total	**657'332'040.32**	**167'669'477.00**	**489'662'563.32**

Remarques

Détails des subventions les plus importantes :

Enseignement spécialisé : 54.7 mios (B25 : 46.5 mios)
- Institutions scolaires : 46.3 mios (B25 : 39.8 mios)
- Centres AI : 6.1 mios (B25 : 4.4 mios)
- Placements hors canton : 1.4 mio (B25 : 0.8 mio)
- Subventions d'investissement : 0.1 mio (B25 : 0.5 mio)
- Matériel d'enseignement : 0.8 mio (B25 : 1.0 mio)

Maturités spécialisées : 3.5 mios (B25 : 2.9 mios)

Transports des étudiants du secondaire II général : 1.5 mio (B25 : 1.7 mio)

Directions d'écoles : 3.2 mios (B25 : 3.97 mios)

Moyens d'enseignement : 8.0 mios (B25 : 6.9 mios)

HEPVs : 19.6 mios (B25 : 19.6 mios)

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OP 1
Mettre en oeuvre, surveiller et développer la formation professionnelle
B25 87'189'400 net
C25 84'715'450.10 net

GP 11	GP 12	GP 13	GP 14
Contrats d'apprentissage, surveillance et examen B25 7'086'314 net C25 7'057'169.85 net	Formation professionnelle initiale - enseignement B25 75'251'620 net C25 74'659'965.74 net	Plateforme T1 et Unité de soutien form prof B25 2'001'691 net C25 2'363'073.49 net	Recherche et développement, relations publiques B25 2'849'775 net C25 635'241.02 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**123'768'648.34**	**127'426'400**	**126'408'050.70**	**-1'018'349**
30 Charges de personnel	84'710'871.49	87'149'100	86'349'703.10	-799'397
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'927'570.25	23'276'500	23'395'317.20	118'817
34 Charges financières	121.82	200	101.82	-98
36 Charges de transferts	16'968'134.64	16'902'800	16'523'634.75	-379'165
39 Imputations internes	161'950.14	97'800	139'293.83	41'494
4 Revenus	**40'693'786.18**	**40'237'000**	**41'692'600.60**	**1'455'601**
40 Revenus fiscaux	0.00	0	8.00	8
42 Taxes et redevances	8'402'131.38	8'784'700	8'908'634.45	123'934
44 Revenus financiers	64'401.95	63'000	64'147.55	1'148
46 Revenus de transferts	31'485'548.10	30'982'000	30'739'206.05	-242'794
49 Imputations internes	741'704.75	407'300	1'980'604.55	1'573'305
Excédent de charges	**83'074'862.16**	**87'189'400**	**84'715'450.10**	**-2'473'950**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**83'074'862.16**	**87'189'400**	**84'715'450.10**	**-2'473'950**

Explication des écarts financiers

Rubrique 30 Charges de personnel
Les charges de personnel budgétisées en 2025 à hauteur de fr. 963'300 pour le Centre ICT-VS (Service de la formation professionnelle) ont été comptabilisées à l'Office de l'éducation numérique (Service de l'enseignement).

Rubrique 31 Charges de biens et services
Les charges de biens et services budgétisées en 2025 à hauteur de fr. 970'000 pour le Centre ICT-VS ont été comptabilisées à l'Office de l'éducation numérique.
A noter qu'un montant de 1.4 millions de francs concerne des dépenses en lien avec le Centre de formation en technologie industrielle (CFTI) détruit lors des intempéries de 2024. Ce montant est couvert à raison de 1.25 millions de francs versé par les assurances au canton.

Rubrique 36 Charges de transfert
Il s'agit principalement des charges découlant des accords intercantonaux . La budgétisation 2025 faite sur les effectifs des apprentis connus de l'année scolaire 23/24. Les effectifs dans le compte 2025 (année scolaire 24/25 et 25/26) sont inférieurs à ceux du budget, d'où moins de charge.

Rubrique 46 Revenus de transfert
Du fait du transfert du CFTI à Sion, un montant total de fr. 55'000 dû annuellement par les communes de Sierre et de Chippis n'a plus été encaissé dès 2025.

Rubrique 49 Imputations internes
Cette rubrique comprend un montant de 1.25 millions de francs versé par les assurances au canton dans le cadre des dégâts subis par le CFTI lors des intempéries de 2024. Ce montant a couvert des dépenses de la rubrique 31.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	46.00	47.15	44.15
Enseignants	431.83	438.55	441.31

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Employés à durée indéterminée

3 EPT transférés du Centre ICT-VS (Service de la formation professionnelle) à l'Office de l'éducation numérique (Service de l'enseignement).

Enseignants

Situation au 31.12.24 = 438.55 EPT
Transfert ICT vers OEN = -2.54 EPT
Augmentation = +5.30 EPT
Situation au 31.12.25 = 441.31 EPT
Augmentation due à l'ouverture de classes supplémentaires dans le domaine de l'intégration (SCAI), à des dédoublements de certaines classes dans le domaine du commerce, de l'artisanat et de la santé ainsi que la mise en application progressive de la réforme sur la culture générale.

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer l'exécution au niveau cantonal de la Loi fédérale sur la formation professionnelle en développant l'ensemble des activités liées à la formation professionnelle initiale, y compris la maturité professionnelle fédérale ainsi que les autres mesures liées à la formation professionnelle, notamment les mesures préparatoires, d'insertion et la certification professionnelle pour adultes.

Sous-objectifs politiques

1 Développer, consolider et assurer la surveillance de la formation professionnelle initiale en système dual (apprentissage), subsidiairement en école des métiers, en collaboration avec les partenaires du Service de la formation professionnelle, principalement les associations professionnelles et la Confédération, et en tenant compte des objectifs stratégiques suisses de la "Formation professionnelle 2030" (https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/) [PIP]

2 Assurer une gestion et une coordination efficaces des offres de transition, d'intégration socioprofessionnelle et de compensation des désavantages, en réponse aux besoins du public concerné, y compris les jeunes migrants, et en collaboration avec d'autres services cantonaux et la Confédération.

3 Mettre en œuvre la numérisation et les nouvelles technologies d'apprentissage (technologie numérique pour l'enseignement/la formation professionnelle).

4 Collaborer avec les autres Services en charge de l'exécution de certaines tâches prévues par la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, notamment le Service des Hautes Écoles (orientation scolaire, professionnelle et de carrière ainsi que la formation continue), le Service de l'enseignement (Écoles des métiers du commerce) et le Service de l'agriculture (École cantonale d'agriculture).

5 Sensibiliser et informer l'économie et la population valaisanne à toutes les possibilités de la certification professionnelle initiale pour adultes qui mènent à l'obtention d'un titre fédéral du secondaire II.

6 Améliorer les infrastructures et moyens nécessaires pour garantir la qualité de la formation professionnelle ainsi que la conformité aux plans de formation.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Examen des collaborations actuelles avec les institutions privées en charge de la formation professionnelle initiale (École de couture du Valais, École de design et haute école d'art du Valais).	31.12.25	31.12.25	■
	2 Poursuite de la promotion et de la valorisation de la formation professionnelle en collaboration avec les milieux concernés et tenant compte des mutations sociosdémographiques de notre canton.	31.12.25	31.12.25	▲ Les associations professionnelles sont responsables de la promotion de leurs formations. En lien étroit avec celles-ci, l'accent est mis sur la valorisation de la voie de l'apprentissage. Cet engagement commun se traduit par diverses actions, telles que des portes ouvertes, des salons des métiers et des initiatives conjointes avec les HES valaisannes. Une attention particulière est également portée à une collaboration étroite avec l'orientation scolaire et professionnelle.
	3 Consolidation et développement des offres de formation dans nos écoles professionnelles.	31.12.25	31.12.25	■
	4 Participation aux diverses réflexions et travaux du processus "Formation professionnelle 2030" et mise en place d'une réflexion à long terme de la place de la formation professionnelle en Valais (qualité et vision).	31.12.25	31.12.25	▲ Le COPIL "formation professionnelle" s'est réuni à plusieurs reprises en 2025 et poursuit ses activités dans la définition de l'avenir de la formation professionnelle en Valais. Ces travaux visent à garantir une formation alignée avec les enjeux économiques et sociétaux futurs du canton.
	5 Etude d'un concept d'abonnement général "Valais" pour tous les jeunes du secondaire II en collaboration avec le Service de la mobilité pour développer l'action Rail-Check.	31.12.25		● La création d'un abonnement Valais n'est pas envisageable pour les transporteurs publics. Dans ce contexte, les échanges se révèlent complexes et ne permettent pas, pour l'heure, de dégager une ouverture suffisante quant aux propositions et demandes formulées. Par ailleurs, des efforts sont actuellement déployés afin de simplifier les processus administratifs liés à l'action Rail-Check. Cette démarche vise à assurer un service public répondant aux besoins des bénéficiaires, tout en garantissant un dispositif praticable et soutenable pour les communes et le canton.
	6 Consolidation de la collaboration entre les commissions communales avec le rattachement à l'Unité de soutien en formation professionnelle (renforcement du suivi et du soutien et le partage des bonnes pratiques pour l'accompagnement des jeunes, pour la promotion sur le terrain, lien avec l'économie locale).	31.12.25	31.12.25	▲ En début de législature en 2025, toutes les commissions communales de formation professionnelles ont été convoquées à une séance d'information et tous les documents ont été adaptés et publiés sur notre site internet. Nous poursuivons nos réflexions pour améliorer nos collaborations, notamment par un suivi plus direct en lien avec des situations complexes.
	7 ★ Mise en œuvre d'un programme de promotion renforcé et ciblé des métiers indispensables à l'économie valaisanne et menacés par une pénurie de personnel : santé – industrie – artisanat – tourisme	31.12.25	31.12.25	▲ La promotion de métiers/de secteurs professionnels est du ressort des associations professionnelles concernées, avec lesquelles on profite des échanges réguliers et constructifs.
ad2	8 Établissement d'un état des lieux des structures de formation mises à disposition des jeunes migrants par le canton, des ressources à disposition et étude des synergies possibles.	31.12.25	31.12.25	▲ Cet état des lieux est en cours d'établissement. Le Service de l'Action sociale (SAS) et le Service de la formation professionnelle (SFOP) collaborent déjà étroitement dans le cadre de l'accueil et de l'intégration des jeunes migrants. Une dizaine de programmes adaptés en fonction du public cible et du niveau scolaire sont mis en place et répondent aux exigences de la Confédération (Secrétariat d'Etat aux migrations).

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad2	9 Amélioration de la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II (professionnel et général) afin que 95% des jeunes disposent d'un titre de formation post-obligatoire (secondaire II).	31.12.25	31.12.25	■
	10 Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle, des migrants.	31.12.25	31.12.25	■
	11 Mise en oeuvre et consolidation de la coordination cantonale pour les mesures en lien avec les troubles spécifiques des apprentissages, y compris les compensations des désavantages.	31.12.25	31.12.25	▲ Le concept est structuré en plusieurs étapes. Une première phase a été consacrée à la simplification de la gestion administrative des demandes de mesures compensatoires, à l'instauration d'un appui professionnel dans les écoles professionnelles ainsi qu'à la mise en place de premiers cours de formation continue pour les enseignants. En 2026, nous solliciterons les organisations du monde du travail afin de les sensibiliser et de les informer.
	12 Examen, en collaboration avec tous les partenaires concernés, des mesures permettant une transition réussie entre le monde de la scolarité obligatoire et le monde du secondaire II professionnel (monde du travail), et partant de là, une réduction possible des ruptures de contrat d'apprentissage.	31.12.25		▲ Toutes nos forces doivent être unies afin de soutenir les jeunes dans une transition réussie entre la scolarité obligatoire et le degré secondaire II. La HES Travail social a été mandatée par la collaboration interinstitutionnelle pour une étude portant sur les jeunes en rupture. Les résultats et les recommandations liés aux constats de la recherche seront disponibles dès le mois de mai 2026, ce qui permettra de procéder à des correctifs visant l'amélioration des transitions.
ad3	13 Formation continue des enseignants à l'intégration des nouvelles plateformes et outils informatiques dans l'enseignement professionnel.	31.12.25	31.12.25	■
	14 Participation aux travaux découlant de la Stratégie cantonale de l'éducation numérique.	31.12.25	31.12.25	■
	15 Développement et adaptation des infrastructures permettant la mise en oeuvre du numérique dans les écoles professionnelles, en collaboration avec le Centre de compétences ICT-VS et le Service cantonal de l'informatique.	31.12.25	31.12.25	▲ Par manque de ressource, le développement et l'adaptation des infrastructures au sein des écoles professionnelles accusent des retards significatifs. Cela entrave l'intégration optimale des technologies modernes dans les pratiques pédagogiques et retardent la mise en place d'une infrastructure numérique pleinement opérationnelle, en adéquation avec les besoins du monde du travail, des apprentis et des formateurs.
ad4	16 Participation active aux réflexions stratégiques en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes et des adultes.	31.12.25	31.12.25	■
ad5	17 Sensibilisation du public, notamment les entreprises, à la valorisation des compétences au travers de la certification professionnelle pour adultes.	31.12.25	31.12.25	▲ La promotion de la certification professionnelle des adultes est un travail constant et conjoint entre le SFOP et les associations professionnelles dans le cadre d'une politique cantonale qui doit être développée dans notre Canton.
ad6	18 Etablissement des décisions relatives à la construction des nouveaux bâtiments des sites de Monthey (chimie) et de Martigny (santé/social).	31.12.25		● Les travaux préliminaires concernant le site de Monthey sont en cours, notamment les discussions avec la ville de Monthey et le Service du développement territorial du canton. Néanmoins le manque de ressources humaines du Service immobilier et patrimoine (SIP) ralentit fortement la concrétisation de ces projets.

★ *: Programme gouvernemental*

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Taux de réussite aux procédures de qualification	90%	89.26%	■
	2 Coût net moyen par personne en formation	7'000	7'241	■ Dans la ligne des comptes 2024 (fr. 7'285).
	3 Nombre de jeunes sous la responsabilité du SFOP (contrats d'apprentissage, maturité professionnelle à plein temps, classe d'intégration, etc.)	9'800	9'971	■
	4 Nombre de jeunes en formation professionnelle initiale dans les domaines de la santé	497	484	▲ La Loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé a aussi pour but d'augmenter le nombre d'apprentis dans les domaines de la santé.
	5 Nombre de titres du secondaire II professionnel délivrés	2'700	2'802	■
	6 Pourcentage des jeunes fréquentant une filière du secondaire II et suivant une formation professionnelle initiale et/ou une maturité professionnelle post-CFC	58%	57.4%	■ Selon l'Office fédéral de la statistique (état au 27.02.25; année 23/24): 6.9% en formations transitoires I-II (5.2% pour la Suisse), 55.5% en formation professionnelle initiale (58%), 1.9% en maturité professionnelle post-CFC (2.8%), 34.1% en formations générales (29.6%) et 1.5% en formation complémentaire du secondaire II (4.5%).
	7 Nombre de résiliations	1'400	1'503	▲ Chiffres toujours élevés comme les années précédentes. Par rapport au nombre de contrats au 31.12.2025 cela représente un taux de 16.86% contre 19.03% au 31.12.2024.
	8 Taux de réentrée en formation après une résiliation de contrat d'apprentissage	80%		▲ Nos données internes ne nous permettent pas de déterminer ce chiffre pour le canton. Selon l'Office fédéral de la statistique, état à décembre 2025 sur les données 2020 observées jusqu'au 31.12.2024, le taux de résiliation du contrat d'apprentissage était de 24.2% et le taux de réentrées dans la formation professionnelle initiale après une résiliation était de 77.9%, en moyenne suisse.
	9 Groupes de travail en relation avec les collaborations avec l'École de couture du Valais et l'École de design et haute école d'art du Valais mis en place	30.06.25	30.06.25	■
	10 Concept d'abonnement général "Valais" pour tous les jeunes du secondaire II présenté aux partenaires concernés (services cantonaux, entreprises de transport, fédération des communes valaisannes, etc.)	31.12.25	31.12.25	● Pas de produit proposé de la part des transporteurs publics (voir la mesure prioritaire no 5). Pour l'année scolaire 2026/2027 le Département est en train de développer des pistes d'optimisation enfin de garantir un service public de qualité et de minimiser la charge administrative pour les communes ainsi que pour l'Etat.
ad2	11 Nombre de jeunes sans solution et/ou suivi institutionnel, contactés par les collaborateurs de la T1.	450	723	▲
	12 Pourcentage de résiliations avec le motif "orientation" par rapport au total des résiliations.	20%	22%	▲ Légère différence entre le planifié et le réalisé.
	13 Nombre de jeunes dans les classes d'accueil et d'intégration des écoles professionnelles.	450	540	▲ Cet effectif est bien évidemment tributaire des évènements géopolitiques au niveau mondial et de la migration en Suisse. La fluctuation des effectifs nécessite une souplesse au niveau des ressources humaines et en termes de disponibilités des locaux.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 14 Nombre d'apprentis bénéficiant d'une compensation des désavantages.	400	322	■ On constate une forte augmentation des nouvelles demandes. Le droit à des mesures liées à des besoins éducatifs particuliers ou à des handicaps est de plus en plus connu, et la continuation des aménagements est souvent demandée après la transition de l'école obligatoire. Un travail conséquent doit être fait en lien avec l'adaptation pédagogique nécessaire pour répondre au mieux aux besoins d'une nouvelle génération d'apprentis.
15 Rapport sur les pistes de synergies possibles entre les diverses structures cantonales de formation des jeunes migrants présenté au Conseil d'État.	31.01.25		▲ Par manque de ressources et dans un but de priorisation, il n'y a pas de rapport qui a été établi. Néanmoins la collaboration entre le SAS et le SFOP est très bonne. En plus de la coordination pédagogique entre les deux Services, il est à noter que le SAS gère depuis août 2025, le restaurant de l'école professionnelle à Martigny. Cette structure permettra l'intégration et le suivi des jeunes issus de la migration, en leur offrant une découverte encadrée de la formation professionnelle et du secteur de la gastronomie.
16 Offres de formation continue mises en place pour les personnes en charge de jeunes avec des troubles spécifiques des apprentissages.	30.09.25		▲ Les premières offres de formation continue ont été mises en place en lien avec le concept de compensation des désavantages. Étant donné qu'il s'agit d'une thématique ayant un fort impact sur le quotidien des écoles, des efforts supplémentaires restent absolument nécessaires.
17 Mesures de transition entre le monde de la scolarité obligatoire et du monde du secondaire II professionnel mises en place (projet ou consolidation).	3	2	■
ad3 18 Mode de collaboration entre l'Office de l'éducation numérique et le Service de la formation professionnelle établi.	31.12.25	31.12.25	■
19 Rapport intermédiaire sur l'offre Matu Blended Learning lancé en 24/25 (effectifs, évaluation des méthodes didactiques, évaluation des outils numériques, etc.).	30.06.25	31.12.25	▲ La mise en place de l'offre Matu Blended Learning a relevé les points positifs suivants : - flexibilité de la formation relevée, tant du point de vue des entreprises que des étudiants, - nouvelles compétences didactiques, pédagogiques et numériques des enseignants concernés qui profitent également aux autres filières de formation. Cette voie de formation doit encore trouver son public. Les modifications des conditions d'admissions en MP post CFC dès la rentrée 2026-2027, accompagnées par un renforcement de la promotion de la filière, devraient permettre d'étoffer les effectifs futurs.
ad5 20 Nombre de titres de la formation professionnelle initiale obtenus par une procédure de qualification non formelle (art. 32 et validations des acquis).	150	96	▲ Soit 36 par validation des acquis et 60 par l'examen (art. 32). Les efforts d'informations de tous les partenaires doivent être maintenus.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Contrats d'apprentissage, surveillance et examen	**8'399'650.98**	**1'342'481.13**	**7'057'169.85**
P1101 Gestion des contrats d'apprentissage	606'731.75	14.64	606'717.11
P1102 Surveillance et qualité de la formation	961'800.80	8.14	961'792.66
P1103 Gestion des examens (CFC et promotions annuelles)	4'743'957.09	1'048'087.35	3'695'869.74
361 Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantonales	915'360.55		915'360.55
Solde dépenses/recettes du produit	3'828'596.54	1'048'087.35	2'780'509.19
P1104 Gestion du système des Rails-Checks	1'928'226.27	160'651.00	1'767'575.27
P1105 Gestion des cours pour formateurs en entreprise	158'935.07	133'720.00	25'215.07
GP12 Formation professionnelle initiale - enseignement	**114'928'728.32**	**40'268'762.58**	**74'659'965.74**
P1201 Écoles cantonales, SFOP - formation duale	57'788'261.03	19'406'859.43	38'381'401.60
P1202 Écoles subventionnées - formation duale	5'498'388.00	-256'851.00	5'755'239.00
361 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantonales	4'523'568.00		4'523'568.00
363 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantonales	974'820.00		974'820.00
Solde dépenses/recettes du produit		-256'851.00	256'851.00
P1203 Écoles cantonales, SFOP - formation plein temps	18'064'303.98	7'271'277.82	10'793'026.16
P1204 Écoles subventionnées - formation plein temps	4'099'994.00	83'801.00	4'016'193.00
361 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantonales	690'083.00		690'083.00
363 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantonales	3'409'911.00		3'409'911.00
Solde dépenses/recettes du produit		83'801.00	-83'801.00
P1205 Écoles cantonales, SFOP - cours interentreprises	12'147'304.31	6'237'976.93	5'909'327.38
P1206 Cours interentreprises (hors écoles cantonales)	1'616'086.25	60'207.00	1'555'879.25
363 411655 Cours interentreprises - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantonales	1'616'086.25		1'616'086.25
Solde dépenses/recettes du produit		60'207.00	-60'207.00
P1207 Écoles cantonales, SFOP - maturités à plein temps	6'142'023.77	1'932'274.05	4'209'749.72
P1208 Écoles subventionnées - maturités à plein temps	498'900.00		498'900.00
361 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantonales	168'900.00		168'900.00
363 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantonales	330'000.00		330'000.00
P1209 Certification professionnelle pour adultes	1'031'389.39	172'181.35	859'208.04
P1210 Écoles cantonales - classes d'accueil, d'intégration et préapprentissage professionnel	8'042'077.59	5'361'036.00	2'681'041.59
GP13 Plateforme T1 et Unité de soutien form prof	**2'416'429.21**	**53'355.72**	**2'363'073.49**
P1301 Transition T1	1'802'305.00	31'209.22	1'771'095.78
P1302 Unité de soutien en formation professionnelle	614'124.21	22'146.50	591'977.71

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP14 Recherche et développement, relations publiques	**663'242.19**	**28'001.17**	**635'241.02**
P1401 Gestion de projets	70'054.43	1.02	70'053.41
P1402 Santé, sécurité au travail	86'716.55	0.15	86'716.40
P1403 ICT/ Gestion des données/coordination informatique	200'419.67		200'419.67
P1404 Promotion, communication, valorisation form. prof.	306'051.54	28'000.00	278'051.54
Total	**126'408'050.70**	**41'692'600.60**	**84'715'450.10**

Remarques

Accords intercantonaux (Rubrique 36) :
Les tarifs prévus par l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr) sont les suivants:
- fr. 7'900 (23/24), fr. 8'100 (24/25), fr. 8'200 (25/26), fr. 8'400 (26/27) et fr. 8'500 (27/28) pour les formations duales,
- fr. 14'800 (23/24), fr. 15'700 (24/25), fr. 15'800 (25/26), fr. 16'200 (26/27) et fr. 17'000 (27/28) pour les formations à plein temps.

Subventions reçues/à recevoir de la Confédération par l'intermédiaire du SEFRI (Rubrique 46) :
Le nombre de forfaits dépend du nombre d'apprentis et le montant des forfaits des crédits à disposition de la Confédération (SEFRI).

Réalisation 2023: 7'021 forfaits "dual" à fr. 2'956 et 1'974 forfaits plein temps à fr. 4'820 = fr. 30'267'597
Réalisation 2024: 6'983 forfaits "dual" à fr. 2'978 et 1'952 forfaits plein temps à fr. 4'902 = fr. 30'362'750

Budget 2025: 6'967 forfaits "dual" à fr. 2'913 et 1'957 forfaits plein temps à fr. 4'749 = fr. 29'588'664
Réalisation 2025: 6'946 forfaits "dual" à fr. 2'918 et 1'951 forfaits plein temps à fr. 4'815 = fr. 29'659'590

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

OP 1
Assurer le pilotage, le financement et la surveillance de la formation tertiaire et de la recherche
B25 200'647'900 net
C25 197'601'281.65 net

GP 11	GP 12	GP 13	GP 14
Piloter, évaluer et soutenir la formation tert. B25 672'130 net C25 490'702.66 net	Garantir et dévelop. la form.tert. et la recherche B25 103'389'158 net C25 104'002'359.65 net	Garantir et développer les études à distance en VS B25 9'806'660 net C25 9'053'812.32 net	Etudes subventionnées hors canton B25 78'418'362 net C25 76'345'073.69 net

GP 15	GP 16	GP 17
Assurer la distribution des moyens d'enseignement B25 0 net C25 -366'829.45 net	Orientation scolaire et professionnelle B25 7'597'660 net C25 7'381'730.63 net	Formation continue B25 763'930 net C25 694'432.15 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**265'501'380.13**	**279'621'500**	**277'705'368.78**	**-1'916'131**
30 Charges de personnel	11'890'798.15	12'469'300	12'269'737.41	-199'563
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'594'229.79	8'721'500	8'631'384.19	-90'116
34 Charges financières	0.00	0	1.15	1
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	0.00	0	5'768.29	5'768
36 Charges de transferts	178'098'434.92	189'795'800	187'702'250.95	-2'093'549
37 Subventions redistribuées	66'655'415.53	68'500'000	68'809'662.31	309'662
39 Imputations internes	262'501.74	134'900	286'564.48	151'664
4 Revenus	**79'053'154.64**	**81'074'500**	**80'235'846.13**	**-838'654**
42 Taxes et redevances	6'024'157.65	5'359'400	6'308'828.89	949'429
43 Revenus divers	-246'028.75	-130'000	-386'182.84	-256'183
44 Revenus financiers	313'500.00	297'800	297'800.00	0
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	108'858.93	594'000	276'553.16	-317'447
46 Revenus de transferts	4'597'404.88	4'660'100	4'716'193.64	56'094
47 Subventions à redistribuer	66'655'415.53	68'500'000	68'809'662.31	309'662
48 Revenus extraordinaires	1'412'566.91	1'718'000	0.00	-1'718'000
49 Imputations internes	187'279.49	75'200	212'990.97	137'791
Excédent de charges	**186'448'225.49**	**198'547'000**	**197'469'522.65**	**-1'077'477**
5 Dépenses d'investissement	**2'346'063.55**	**2'287'900**	**202'520.00**	**-2'085'380**
52 Immobilisations incorporelles	733'657.45	0	0.00	0
54 Prêts	86'620.00	202'600	202'520.00	-80
56 Propres subventions d'investissement	1'525'786.10	2'085'300	0.00	-2'085'300
6 Recettes d'investissement	**113'219.19**	**187'000**	**70'761.00**	**-116'239**
63 Subventions d'investissement acquises	113'219.19	187'000	0.00	-187'000
64 Remboursements de prêts	0.00	0	70'760.00	70'760
65 Transferts de participations	0.00	0	1.00	1
Dépenses nettes d'investissement	**2'232'844.36**	**2'100'900**	**131'759.00**	**-1'969'141**
Insuffisance de financement	**188'681'069.85**	**200'647'900**	**197'601'281.65**	**-3'046'618**

Explication des écarts financiers
30 : essentiellement lié à des vacances de postes ponctuelles en cours d'année. 36 : - accords intercantonaux (AIU; AHES; AES; HES-SO), (-0.7 mio) : essentiellement lié à l'AHES suite à une stabilisation des étudiants. - subv. HES-SO Valais-Wallis (-0.3 mio) : reliquats de subventions pour les infrastructures et pour les filières ES MSP et EDE. - subv. HEMU (-0.2 mio) : reliquat de subvention en lien avec le démarrage progressif des activités au Pôle Musique. - subv. Fondation ES Santé Valais-Wallis (-0.5 mio) : subvention versée inférieure au budget suite au résultat de la Fondation. - contribution à l'année propédeutique hors canton (-0.2 mio) : diminution des étudiants hors canton pour suivre les filières propédeutiques dans les arts. 37 et 47(net=0) : contributions de la HES-SO redistribuées à la HES-SO Valais-Wallis et contributions de la CDIP (AIU) redistribuées à UniDistance. 42 : ventes de la CECAME supérieures au budget (+0.9 mio). 45: prélèvement sur le fonds CECAME pour l'amortissement du moyen d'enseignement de musique Allegro. 48 : pas de prélèvement sur le fonds du 21e siècle pour financer les subv. d'investissements versées à l'EPFL Valais-Wallis (cf. rub. 56). 56 : pas de subv. d'investissements versées à l'EPFL Valais-Wallis pour les équipements scientifiques. Les commandes ont été passées tardivement en 2025 et les équipements ne seront livrés qu'en 2026. 63 : pas de participation de la commune de Sion aux investissements de l'EPFL Valais-Wallis pour 2025. 64 : début du remboursement du prêt à UMER-SO pour la création et la production de moyens d'enseignement romands.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	67.70	67.70	67.70
Enseignants	0.04	0.04	0.04

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE
Assurer le pilotage, le financement et la surveillance de la formation tertiaire et de la recherche

Sous-objectifs politiques	
1	Contribuer au développement socio-économique et culturel du canton par le biais de la recherche appliquée, du transfert de technologies et de connaissances
2	Consolider l'offre de formation favorisant l'accès des Valaisannes et des Valaisans des deux régions linguistiques aux domaines et filières de formation tertiaire sur le plan national et international [PIP]
3	Renforcer la formation et la recherche universitaires en Valais [PIP]
4	Rechercher des synergies entre institutions au niveau de la formation et de la recherche
5	Piloter, évaluer et soutenir la formation tertiaire [PIP]
6	Mettre en oeuvre la loi cantonale sur la formation continue des adultes
7	Mettre en oeuvre l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière conformément aux dispositions légales

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Elaboration du dispositif réglementaire en application de la nouvelle Loi sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER).	31.12.25	31.12.25	■ Le règlement d'application de la LEHER (R-LEHER) est élaboré et doit être soumis au Conseil d'Etat pour une entrée en vigueur rétroactive au premier janvier 2026.
	2 Soumission du message 2026-2028 LEHER au Grand Conseil.	31.12.25	31.12.25	■ Le projet de rapport LEHER et son crédit-cadre 2026-2028 ont été élaborés avec la participation des directions des institutions tertiaires. Ils ont été adoptés par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil pour traitement à la session de mai 2026.
ad2	3 Construction d'un Pôle de formation HES/ES/HEP à Brigue. Soumission du message à l'attention du Grand Conseil pour la construction d'un nouveau Campus à Brigue en collaboration avec les autres services concernés de l'Etat du Valais et les institutions (31.12.2025).	31.12.28	31.12.25	■ Le message pour le Grand Conseil sera soumis à la session de juin 2026.
	4 Développement d'outils de mesure et de suivi de l'évolution des étudiants en Valais. Collaboration avec la HES-SO Valais-Wallis et les autres services concernés de l'Etat pour identifier les facteurs favorisant la reprise de la croissance des étudiants.	31.12.25	31.12.25	■ Rencontre interservices réalisée et enjeux stratégiques de la formation clairement identifiés et partagés avec la direction de la HES-SO Valais-Wallis. L'analyse croisée des observations et des rapports de tendances a permis au SE, au SFOP et au SHE de formaliser de manière concertée les enjeux actuels liés aux filières d'apport du tertiaire valaisan. Cette démarche collaborative constitue une base solide pour orienter les actions futures et renforcer l'attractivité et la croissance durable des formations tertiaires.
ad3	5 ★ Accompagnement d'Unidistance vers l'accréditation en tant qu'Université en 2027	31.12.25	31.12.25	■ En 2025, ont démarré les travaux préparatoires pour déposer la demande de réaccréditation en tant qu'Université. Le SHE accompagne UniDistance dans les travaux.
	6 Soumission du projet de loi sur l'Université du Valais (UniDistance) au Grand Conseil.	31.12.25	15.12.25	■ Lors de la séance du Grand Conseil du 15 décembre 2025, le Grand Conseil a accepté en une lecture le projet de loi soumis par le Conseil d'Etat.
ad4	7 Mise en oeuvre de mesures d'incitation et de soutien pour des projets interinstitutionnels dans les domaines de la recherche et de la formation. Réalisation, en 2025, d'un appel à projets interinstitutionnels de recherche et financement du socle des projets retenus par le SHE.	31.12.27	31.12.25	■ En 2025, 23 projets interinstitutionnels ont été soumis au Service des hautes écoles de la part de 11 institutions valaisannes du paysage valaisan de la formation et de la recherche. 10 projets ont été soutenus pour un montant de 1.33 million de francs.
ad5	8 Demande de soutien des projets du Canton du Valais préparés par la Task Force concernant l'offensive formation suite à l'initiative "pour des soins infirmiers forts" auprès de la Confédération (en 2025: préparation de la 2ème phase de demande de soutien fédéral pour 2026).	31.12.27	31.12.25	■ La demande de soutien effectuée auprès de l'OFSP a permis d'obtenir des subventions de l'ordre de 1.5 million, réparties à raison de 0.4 million pour les aides à la formation, 1.063 million soutien à la formation pratique et 0.037 million pour l'amélioration de la qualité des formations.

★ *: Programme gouvernemental*

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Instituts univ. - Volume financier de la recherche dans les institutions tertiaires en Valais (en millions de CHF)	126	129	■ Forte dynamique en matière de recherche dans les institutions.
ad2	2 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les HEU (universités/EPF) hors canton selon les données OFS (bachelor + master HEU au 15.10 de l'année considérée)	4'042	3'901	■ Selon données OFS au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une augmentation du nombre d'étudiants (+1.5%, + 59 étudiants)
	3 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les HES hors canton (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	1'710	1'588	■ Selon données OFS au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une diminution du nombre d'étudiants (-6.2%, -105 étudiants). Evolution des étudiants HES (-8.2%) versus HEP (+0.5%).
	4 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les ES hors canton (ES au 15.10 de l'année considérée)	532	466	▲ Selon données OFS au 15.10.2023. En comparaison avec l'année précédente, il y a une diminution du nombre d'étudiants (-10.7%, -56 étudiants).
	5 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant une Haute école ou une ES en Valais selon données OFS (ES, bachelor et master au 15.10 de l'année considérée)	2'288	2'273	■ Selon données OFS au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une augmentation du nombre d'étudiants (+0.8%, +18 étudiants).
	6 Nombre d'étudiants fréquentant les ES en Valais selon données OFS (ES au 15.10 de l'année considérée)	478	457	▲ Selon données OFS au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une stabilité du nombre d'étudiants (+1.8%, +8 étudiants).
	7 Nombre de diplômes (bachelor + master) délivrés par les institutions tertiaires en Valais: HES, ES, UNI	1'468	1'452	▲ Selon données des institutions en 2025. En comparaison avec l'année précédente, il y a une diminution du nombre de diplômes (-6.7%, -105 diplômes) liée principalement à la HES-SO VS et à la HEP-VS.
	8 Ratio : Nombre d'étudiants valaisans dans les écoles tertiaires en Valais par rapport aux étudiants valaisans dans les écoles tertiaires hors canton (diplômes + bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	35%	36%	■ Augmentation du ratio entre le réalisé 2024 (1'955 étudiants VS en Valais / 5'535 étudiants VS hors canton) et 2025 (1'978 étudiants VS en Valais / 5'489 étudiants VS hors canton) en faveur du canton du Valais.
	9 Ratio: coûts pour le SHE de la formation tertiaire et de la recherche en Valais par rapport aux coûts pour le SHE de la formation tertiaire et de la recherche hors Valais	144%	148%	■ En comparaison avec l'année précédente (2024 : 138%), les charges du SHE de la formation tertiaire et de la recherche en Valais ont augmenté principalement avec la révision de la loi sur les communes sièges ainsi que les subventions pour les instituts universitaires et la Ra&D à la HES-SO Valais-Wallis.
	10 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole d'ingénierie de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	490	473	■ Selon données HES au 15.10.2025. En comparaison avec l'année précédente, il y a une croissance du nombre d'étudiants (5.3%, +24 étudiants).
	11 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de santé de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	466	448	▲ Selon données HES au 15.10.2025. En comparaison avec l'année précédente, il y a une diminution du nombre d'étudiants (-0.9%, -4 étudiants).
	12 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de travail social de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	481	494	■ Selon données HES au 15.10.2025. En comparaison avec l'année précédente, il y a une croissance du nombre d'étudiants (2.7%, +13 étudiants).

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 13 Nombre d'étudiants à l'Ecole de design et haute école d'arts de la HES-SO Valais (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	82	77	■ Selon données HES au 15.10.2025. En comparaison avec l'année précédente, il y a une croissance du nombre d'étudiants (7% dont +2% en Bsc et 20% en Master; +5 étudiants, dont 1 étudiant en Bsc et 4 étudiants en Master).
14 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de gestion de la HES-SO Valais (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	657	696	■ Selon données HES au 15.10.2025. En comparaison avec l'année précédente, il y a une croissance du nombre d'étudiants (5.3%, +35 étudiants).
15 Nombre d'étudiants à la Fernfachhochschule Schweiz (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	1'808	1'912	■ Selon données OFS au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une croissance du nombre d'étudiants (+7.5%, +134 étudiants).
16 Nombre d'étudiants à la Haute Ecole de Musique - site de Sion (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	60	57	■ Selon les données de l'institut au 15.10.2025. En comparaison avec l'année précédente, il y a une baisse d'1 étudiant en master.
17 Coût par étudiant de la Haute Ecole d'ingénierie de la HES-SO Valais (bachelor)	43'500	44'423	■ Coût moyen analytique par étudiant 2024 (43'496 en 2023). En comparaison avec l'année précédente, il y a une augmentation de 2.1%.
18 Coût par étudiant de la Haute Ecole de santé de la HES-SO Valais (bachelor)	22'700	23'238	■ Coût moyen analytique par étudiant 2024 (22'708 en 2023). En comparaison avec l'année précédente, il y a une augmentation de 2.3%.
19 Coût par étudiant de la Haute Ecole de travail social de la HES-SO Valais (bachelor)	23'200	24'460	▲ Coût moyen analytique par étudiant 2024 (23'160 en 2023). En comparaison avec l'année précédente, il y a une augmentation de 5.6%.
20 Coût par étudiant de l'Ecole de design et haute école d'arts de la HES-SO Valais (bachelor + master)	41'600	46'075	● Coût moyen analytique par étudiant 2024 (41'630 en 2023). En comparaison avec l'année précédente, il y a une augmentation de 10.7%..
21 Coût par étudiant de la Haute Ecole de gestion de la HES-SO Valais (bachelor)	24'000	25'152	■ Coût moyen analytique par étudiant 2024 (24'003 en 2023). En comparaison avec l'année précédente, il y a une augmentation de 4.8%.
22 Coût par étudiant de l'HEMU-Vaud Valais Fribourg (bachelor + master)	52'500	52'386	■ Coût moyen analytique par étudiant 2024 (52'520 en 2023). En comparaison avec l'année précédente, il y a une diminution de -0.3%.
23 Coût par étudiant des formations ES en Valais (tous domaines confondus)	25'900	25'368	■ Coût moyen analytique par étudiant 2024 (25'961 en 2023). En comparaison avec l'année précédente, il y a une diminution de -2.3%.
24 Nombre d'étudiants haut-valaisans fréquentant l'école de physiothérapie de Loèche-les-Bains (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	17	15	▲ Selon données HES au 15.10.2025 (15.10.2024 : 19; 15.10.2023 : 16; 15.10.2022 : 17)
25 Nombre d'étudiants du Valais romand fréquentant l'école de physiothérapie de Loèche-les-Bains (bachelor au 15.10 de l'année considérée)	69	91	■ Selon données HES au 15.10.2025 (15.10.2024 : 69; 15.10.2023 : 64; 15.10.2022 : 58)
ad3 26 Nombre d'étudiants à UniDistance (bachelor + master au 15.10 de l'année considérée)	2'239	2'222	■ Selon données OFS au 15.10.2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une croissance du nombre d'étudiants (+7%, +144 étudiants).
27 UniDistance: Coût par étudiant selon données OFS (bachelor + master)	8'964	8'957	■ Selon données OFS 2024. En comparaison avec l'année précédente, il y a une diminution de -2.1% du coût par étudiant.
28 Nombre d'étudiants à l'UNIL - site de Sion (master au 15.10 de l'année considérée)	30	30	■ Selon données 2025 de l'institution.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 29 Nombre d'étudiants à l'UNIGE - site de Sion (master au 15.10 de l'année considérée)	140	108	▲ Selon données 2025 de l'institution. En comparaison avec l'année précédente, il y a une diminution du nombre d'étudiants (- 17.6%, - 23 étudiants). Les conditions d'admissions ont été adaptées, ce qui a conduit à un taux d'acceptation moins élevé.
ad6 30 Nombre d'acteurs impliqués dans la coordination cantonale en matière de formation continue.	55	55	■ Les réseaux lancés depuis 2022 sont robustes et amènent des interactions avec de nouveaux acteurs autour des différentes thématiques de la FC. Cet indicateur se base sur le nombre d'adhérents à l'Association FC et les personnes actives dans les différents projets FC.
ad7 31 Nombre de chômeurs de plus de 50 ans ayant bénéficié d'une mesure d'orientation ou d'aide à la réinsertion	300	243	■ Le nombre de chômeurs de plus de 50 ans ayant bénéficié d'une mesure d'orientation ou d'aide à la réinsertion a augmenté en 2025 (+ 12.8%, + 32 bénéficiaires) par rapport à 2024. Globalement la courbe suit la tendance du taux de chômage (Fin 2025 3.9% en Valais; 3.0% en Suisse).
32 Nombre d'adultes de plus de 40 ans conseillés dans la gestion de leur carrière après une évaluation de leur employabilité (viamia)	300	273	■ L'offre de bilan professionnel gratuit pour les plus de 40 ans (viamia) s'est poursuivie en 2025 avec une sensibilisation particulière effectuée auprès des personnes faiblement ou pas qualifiées lors des permanences CIO. Sur les 273 personnes qui ont bénéficié d'un bilan viamia en 2025, 12 n'avaient aucun diplôme du secondaire II (4.4%).
33 Pourcentage de jeunes des écoles publiques sans projet et sans solution à la fin de la scolarité obligatoire	1%	0.19%	■ 8 sur 4'149 élèves en fin de scolarité obligatoire.
34 Taux de conseillers en orientation (COSP) par élève du CO	0.14%	0.13%	▲ 1 COSP pour 752 étudiants. Augmentation des effectifs CO, particulièrement marquée dans certains établissements. Pour comparaison en 2015 sur la partie Valais romand, il y avait 1 COSP pour 747 élèves versus 1 COSP pour 771 élèves en 2025.
35 Taux de conseillers en orientation (COSP) par élève du Secondaire II général	0.08%	0.09%	▲ 1 COSP pour 1'177 étudiants. La forte augmentation des effectifs des ECCG rend difficile le maintien de la qualité des offres actuelles de l'OSP. Pour comparaison en 2015 sur la partie Valais romand, il y avait 1 COSP pour 1'166 étudiants (1 COSP pour 1'076 étudiants dans les collèges et 1 COSP pour 1'559 étudiants dans les ECCG) versus 1 COSP pour 1'304 étudiants (1 COSP pour 1'217 étudiants dans les collèges et 1 COSP pour 2'445 dans les ECCG) en 2025.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad7 36 Nombre de jeunes de 15 à 25 ans inscrits à l'ORP et sans diplôme du Secondaire II ayant bénéficié d'une mesure d'évaluation de leur aptitude au placement et de développement de la maturité vocationnelle (Eval T1)	220	265	■ L'augmentation entre 2024 et 2025 (+5,6 % dont +2 participants dans le Valais romand et +12 dans le Haut-Valais) peut s'expliquer notamment par l'augmentation des capacités de l'ORP de Brig, le lancement en 2025 du projet pilote Jusemo+ permettant une prise en charge élargie, ainsi que par l'assouplissement des conditions d'accès à EvalT1 dès janvier 2025 (possibilité de débuter avant l'ouverture du délai-cadre). Par ailleurs, l'écart de +20 % entre le planifié 2025 (220) et le réalisé (265) s'explique par l'introduction d'EvalT1+ mi-2024 et par la nouvelle stratégie LMMT visant à systématiser le passage en EvalT1 avant toute orientation vers le SeMo, afin d'améliorer le triage et de proposer des solutions plus adaptées et souvent moins coûteuses.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Piloter, évaluer et soutenir la formation tert.	**491'784.77**	**1'082.11**	**490'702.66**
P1101 Veille stratégique & évaluation form. tertiaire	334'061.50	1'082.11	332'979.39
P1102 Statistiques de la formation	41'411.19		41'411.19
P1103 Pilotage formation continue des enseignants	116'312.08		116'312.08
GP12 Garantir et dévelop. la form.tert. et la recherche	**163'291'102.57**	**59'288'742.92**	**104'002'359.65**
P1201 Assurer les conditions cadres et la coordination	162'732'442.05	59'283'332.37	103'449'109.68
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants en Valais	42'221'781.00		42'221'781.00
361 Contribution au Canton de Vaud pour la HEMU - site de Sion	898'910.00		898'910.00
361 Contribution du Valais à la HEMU - site Sion	1'361'000.00		1'361'000.00
363 Chaires EPFL Valais-Wallis	13'800'000.00		13'800'000.00
363 Fondation ES Santé Valais-Wallis	4'300'000.00		4'300'000.00
363 HES-SO Valais-Wallis formations ES Education de l'enfance et Action socioprofessionnelle	2'494'740.00		2'494'740.00
363 HES-SO Valais-Wallis infrastructures	8'866'734.70		8'866'734.70
363 HES-SO Valais-Wallis modules complémentaires santé	932'250.00		932'250.00
363 HES-SO Valais-Wallis observatoire valaisan du tourisme	237'000.00		237'000.00
363 HES-SO Valais-Wallis Ra&D	4'200'000.00		4'200'000.00
363 HES-SO Valais-Wallis renchérissement des salaires formation de base et recherche	4'928'580.00		4'928'580.00
363 HES-SO Valais-Wallis stages santé HES en santé	2'130'400.00		2'130'400.00
370 Enveloppe HES-SO redistribuée à la HES-SO Valais-Wallis pour les formations niveau HES	57'700'942.31		57'700'942.31
470 Subventions à redistribuer		57'700'942.31	-57'700'942.31
Solde dépenses/recettes du produit	18'660'104.04	1'582'390.06	17'077'713.98
P1202 Définir et suivre les mandats de prestations	371'728.20	4'328.44	367'399.76
P1203 Assurer la surveillance selon les bases légales	186'932.32	1'082.11	185'850.21
GP13 Garantir et développer les études à distance en VS	**20'163'615.43**	**11'109'803.11**	**9'053'812.32**
P1301 Garantir et développer les études à distance en VS	20'163'615.43	11'109'803.11	9'053'812.32
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	8'917'030.74		8'917'030.74
370 Montant de l'accord intercantonal universitaire redistribué à UniDistance pour les étudiants non valaisans	11'108'720.00		11'108'720.00
470 Montant de l'accord intercantonal universitaire à redistribuer à UniDistance		11'108'720.00	-11'108'720.00
Solde dépenses/recettes du produit	137'864.69	1'083.11	136'781.58
GP14 Etudes subventionnées hors canton	**76'350'484.24**	**5'410.55**	**76'345'073.69**
P1401 Accords intercant. AHES/AES/AIU/HES-SO (hors VS)	76'350'484.24	5'410.55	76'345'073.69
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants valaisans hors canton	10'253'818.00		10'253'818.00
361 Contribution pour les étudiants universitaires valaisans hors canton en vertu de l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	46'370'925.50		46'370'925.50
361 Contributions versées à des écoles HES et ES hors canton accueillant des étudiants valaisans	19'045'574.00		19'045'574.00
Solde dépenses/recettes du produit	680'166.74	5'410.55	674'756.19
GP15 Assurer la distribution des moyens d'enseignement	**5'878'888.77**	**6'245'718.22**	**-366'829.45**
P1501 Centrale cantonale des moyens d'enseignement	5'878'888.77	6'245'718.22	-366'829.45

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP16 Orientation scolaire et professionnelle	**10'649'482.26**	**3'267'751.63**	**7'381'730.63**
P1601 Orientation - activité Etat	7'448'997.46	394'758.57	7'054'238.89
P1602 Orientation - activités et mandats divers	3'200'484.80	2'872'993.06	327'491.74
GP17 Formation continue	**1'082'530.74**	**388'098.59**	**694'432.15**
P1701 Formation continue	1'082'530.74	388'098.59	694'432.15
Total	**277'907'888.78**	**80'306'607.13**	**197'601'281.65**

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

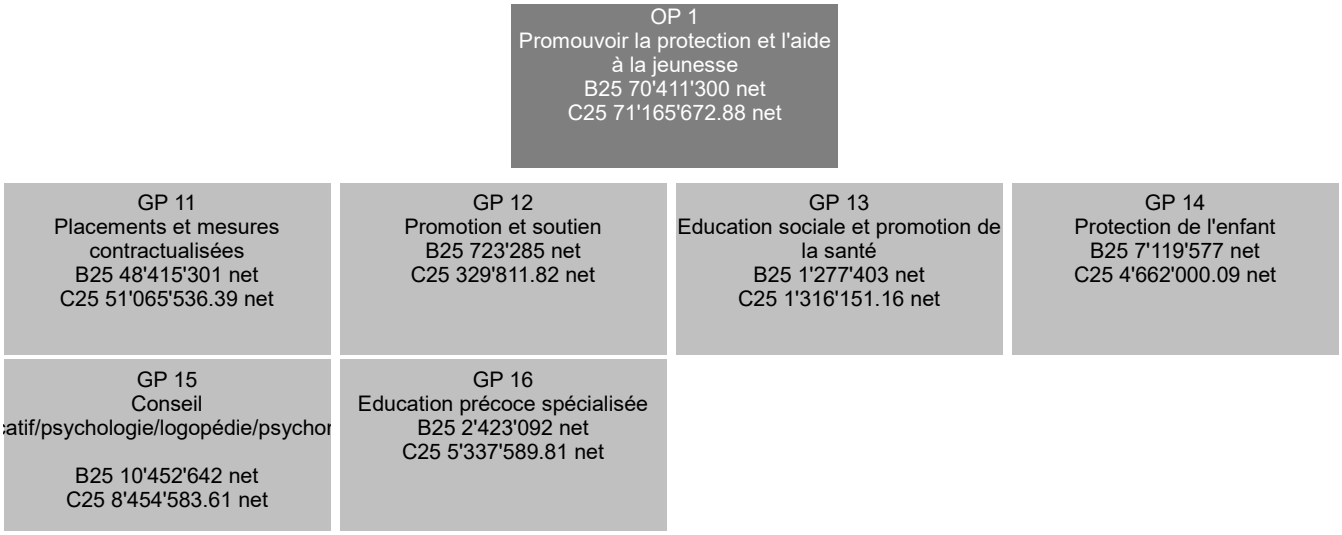

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**82'303'028.58**	**87'564'800**	**90'652'021.35**	**3'087'221**
30 Charges de personnel	21'813'333.71	22'386'600	22'546'095.96	159'496
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'099'841.55	2'262'200	1'960'935.33	-301'265
36 Charges de transferts	51'307'867.72	57'170'100	58'213'946.98	1'043'847
37 Subventions redistribuées	4'933'055.00	4'806'900	5'118'146.00	311'246
38 Charges extraordinaires	972'540.00	0	1'331'802.00	1'331'802
39 Imputations internes	1'176'390.60	939'000	1'481'095.08	542'095
4 Revenus	**17'884'286.75**	**18'721'400**	**20'417'624.07**	**1'696'224**
40 Revenus fiscaux	288.00	400	504.00	104
42 Taxes et redevances	3'409'232.15	3'127'000	3'581'782.05	454'782
46 Revenus de transferts	8'987'183.45	10'787'100	10'734'604.35	-52'496
47 Subventions à redistribuer	4'933'055.00	4'806'900	5'118'146.00	311'246
48 Revenus extraordinaires	554'528.15	0	982'587.67	982'588
Excédent de charges	**64'418'741.83**	**68'843'400**	**70'234'397.28**	**1'390'997**
5 Dépenses d'investissement	**951'365.21**	**1'567'900**	**931'275.60**	**-636'624**
52 Immobilisations incorporelles	177'223.58	497'000	132'032.81	-364'967
56 Propres subventions d'investissement	774'141.63	1'070'900	799'242.79	-271'657
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**951'365.21**	**1'567'900**	**931'275.60**	**-636'624**
Insuffisance de financement	**65'370'107.04**	**70'411'300**	**71'165'672.88**	**754'373**

Explication des écarts financiers
31 Il y a eu globalement moins de frais (matériel, téléphone, représentation, déplacements, honoraires. Les redevances des loyers FIGI sont comptabilisées sur cette rubrique. 36 Au niveau des institutions (+1'628'248), les demandes de placements valaisans sont en constante hausse. Pour la petite enfance (+608'008), le budget a été dépassé à la suite de l'augmentation de capacité d'accueil dans plusieurs structures. Il y a également eu moins de projets des jeunes et pour les pratiques innovantes (-305'970). Il y a aussi eu moins de placements hors canton (-672'625) et moins de mesures ambulatoires (-64'416). 38 Création d'un fonds spécial pour St-Raphaël (952'315), pour la Fontanelle (14'520) et pour SCJ-Dossier (364'967). 42 Au niveau des émoluments, le nombre de curatelles a augmenté. 48 Utilisation des fonds spéciaux pour la Chaloupe et l'Institut St-Raphaël et échéance d'un fonds spécial pour St-Raphaël. 52 Tous les investissements n'ont pas pu avoir lieu mais un fonds spécial a été créé (voir rubrique 38). 56 Tous les investissements n'ont pas pu avoir lieu mais des fonds spéciaux ont été créés (voir rubrique 38).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	138.00	141.00	145.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Budget amendé : + 4 EPT pour l'OEI en 2025

OBJECTIF POLITIQUE

Contribuer à la promotion, au soutien et à la coordination de la politique, de la protection et de l'aide spécialisée aux jeunes

Sous-objectifs politiques

1	Optimiser l'accueil des jeunes dans les institutions spécialisées [PIP]
2	Promouvoir la politique familiale, notamment par le soutien aux réseaux d'accueil à la journée des enfants entre 0 et 12 ans
3	Promouvoir une politique en faveur des jeunes par une écoute de leurs préoccupations, un soutien à leurs projets, une coordination de leurs activités au niveau des communes et des régions et un encouragement au développement du processus d'autonomie et d'intégration à la société
4	Assurer la sécurité des enfants et des jeunes en leur fournissant les moyens et les structures nécessaires afin de les protéger des facteurs qui mettent en danger leur développement
5	Fournir aux enfants, aux jeunes et à leurs familles des prestations spécialisées (psychothérapie, psychologie, psychiatrie, logopédie, psychomotricité, pédagogie précoce spécialisée) lorsque leur développement psychosocial est perturbé ou en danger de l'être [PIP]

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Développement et intégration du foyer d'accueil et de transition (CAT) au sein de St-Raphaël	31.12.25		● Projet mis en standby le temps de terminer le projet de construction du FJT
	2 Etude de la mise en place d'une 4ème structure au foyer La Chaloupe - La Tour	31.12.25		▲ La requête officielle concernant le concept pédagogique et le projet de construction sera déposée le 01.03.2026 auprès du SCJ et l'OFJ.
	3 Suivi de l'application des recommandations de l'audit	31.12.25	31.12.25	■
ad2	4 Mise en oeuvre de la formation des professionnels dans le cadre du projet enfants allophones	31.12.25		▲ EPT manquant pour la mise sur pied de la formation dans le Valais romand. Pas de groupes allophones sur le Haut-Valais jusqu'à présent.
	5 Amélioration des conditions-cadres permettant l'accueil des enfants souffrant d'un handicap dans les structures d'accueil	31.12.25		▲ L'introduction prochaine d'une allocation de garde en faveur des parents pourrait amener une redistribution des coûts et ainsi favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.
	6 Organisation d'une formation en partenariat avec l'OEI pour les professionnels encadrant les enfants TSA dans les structures	31.12.25		● EPT manquants pour la mise sur pied de la formation.
ad3	7 Optimisation de la mise en place du parlement des jeunes	31.12.25	31.12.25	■
	8 Coordination de la participation des enfants valaisans à la conférence romande	31.12.25	31.12.25	■
	9 Développement du lien entre les sociétés de jeunesse dans le Haut-Valais	31.12.25	31.12.25	■
	10 Projet "Harcèlement scolaire" en collaboration avec les écoles (financé par Promotion Santé Valais sur 2023 et 2024) : Formation des différents partenaires liés au projet et implémentation du projet dans d'autres communes (financement par un partenaire externe, ex. Rotary)	31.12.25		▲ En cours. Intérêt de la commune de Nendaz.
	11 Participation au projet "Mobilité et jeunes"	31.12.25	31.12.25	■
	12 Etude, en collaboration avec le DMTE, de la création d'un abonnement général de mobilité Valais pour les jeunes	31.12.25	31.12.25	■
ad4	13 Collaboration à la mise en place d'un CAN-Team au sein du réseau santé Valais en collaboration avec le service cantonal de la santé	31.12.25		▲ En cours de réalisation pour l'hôpital de Rennaz
	14 Evaluation du projet pilote sur le modèle du consensus parental et extension à tout le territoire cantonal	31.12.25	31.12.25	● Evaluation réalisée mais implémentation sur l'entier du territoire reportée suite au refus de la création des EPT ad hoc.
	15 FA : Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des familles d'accueil et des enfants placés	31.12.25		● Report sur 2026 en raison des ressources en personnel manquantes
	16 Formation des intervenants à l'évaluation et l'aménagement des relations personnelles pour les enfants victimes de violences domestiques selon les recommandations du guide de la conférence suisse contre les violences domestiques	31.12.25	31.12.25	■

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad4	17 Participation de l'OPE à la mise en place et la diffusion d'un module de formation pour les professionnels sur la maltraitance envers les enfants en partenariat avec le Ministère public, les APEA et la police	31.12.25	31.12.25	■
ad5	18 IPI : Déploiement d'un projet pilote IPI via un contrat de prestations avec deux institutions valaisannes pour 6 enfants	31.12.25	31.12.25	■ Mandat de prestations avec la clinique Dis7 pour les prestations médicales et engagement de nouveaux collaborateurs au SCJ pour les prestations pédago-thérapeutiques.
	19 Etablissement, en partenariat avec les organismes ou services concernés, des programmes de sensibilisation et d'information au sujet des troubles du spectre autistique	31.12.25	31.12.25	■ COPIL TSA => Mandat de prestations Autisme Valais
	20 Formation et sensibilisation des collaborateurs à la méthode ESDM	31.12.25	31.12.25	■
	21 Implémentation du concept de protection des jeunes face aux écrans (éducation numérique) et soutien à la mise en œuvre (financé par Promotion Santé Valais et le Service de l'Enseignement)	31.12.25	31.12.25	■ Participation à 58 activités de prévention
	22 IPI : Copilotage du groupe (intervention précoce intensive)	31.12.25	31.12.25	■
	23 Réalisation d'une nouvelle évaluation de satisfaction des parents sur le GU et les SC (lancement 2ème semestre 2024 et analyse des résultats sur 2025)	31.12.25	31.12.25	■
	24 IPI : Participation au Comité cantonal de pilotage sur l'autisme et informer le CE de la mise en oeuvre des mesures IPI et de leur évaluation	31.12.25	31.12.25	■ Intégration de l'IPI au comité de pilotage sur l'autisme
	25 IPI : Poursuite de l'implémentation du projet pilote IPI (intervention précoce intensive) pour les enfants avec un diagnostic de trouble du spectre autistique.	31.12.25	31.12.25	■ Augmentation de 6 à 12 enfants depuis l'automne 2025.
	26 IPI : Réalisation d'une évaluation intermédiaire et interne de l'efficience du projet IPI	31.12.25	31.12.25	■ Rapport au CE

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad2	1 Nbre de places subventionnées dans les structures d'accueil à la journée à temps d'ouverture élargi	9'400	10'320	■
	2 Nbre de places subventionnées auprès des associations de parents d'accueil	4'100	3'582	▲ Diminution du nombre de parents d'accueil => diminution du nombre d'enfants accueillis
ad4	3 Nbre de familles d'accueil disponibles	110	119	■
	4 Nombre de familles d'accueil d'urgence	5	3	▲
	5 Nbre de familles d'accueil professionnelles (1 dans les 3 régions)	1	4	■
	6 Nbre de nouveaux cas suivis	550	630	▲
	7 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	50	25	■ Compensé par les cas en cours de suivi
	8 Nbre de cas qui continuent à être suivis	1'250	1'484	▲
	9 Nbre d'enfants suivis (globalement)	1'850	2'139	▲
ad5	10 Evaluation de la satisfaction de nos partenaires en ce qui concerne la qualité de nos prestations	0	2	■
	11 Nbre de nouveaux cas suivis	500	2'153	■
	12 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	2'500	715	▲
	13 Nbre de cas qui continuent à être suivis	4'500	4'884	▲
	14 Nbre d'enfants suivis (globalement)	7'500	7'752	▲
	15 Pourcentage d'enfants intégrés dans une structure préscolaire et scolaire	70	73	■
	16 Nbre d'enfants TSA préscolaires à suivre par année avec intervention précoce spécialisée intensive	34	12	▲ Prise en charge de 12 enfants au lieu des 34 éligibles.
	17 Nbre d'heures d'intervention précoce spécialisée intensive à effectuer par année pour les enfants TSA préscolaires	21'600	7'138	▲ Prise en charge de 12 enfants au lieu des 34 éligibles.

Département de l'économie et de la formation (DEF)

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Placements et mesures contractualisées	**62'191'480.21**	**11'125'943.82**	**51'065'536.39**
P1101 Institutions, mesures ambulatoires et colonies	23'894'278.65	11'111'792.65	12'782'486.00
363 Subventions des institutions d'éducation spécialisée valaisanne (5)	15'261'947.92		15'261'947.92
391 Placements à la MET de Pramont	1'367'650.65		1'367'650.65
Solde dépenses/recettes du produit	7'264'680.08	11'111'792.65	-3'847'112.57
P1102 Surveillance et financement accueil à la journée	38'297'201.56	14'151.17	38'283'050.39
363 Subvention des structures d'accueil (crèches, garderies, UAPE) et parents d'accueils, yc enfants allophones	37'813'708.15		37'813'708.15
Solde dépenses/recettes du produit	483'493.41	14'151.17	469'342.24
GP12 Promotion et soutien	**337'182.33**	**7'370.51**	**329'811.82**
P1201 Encour. activités extra-scol. et aides financières	337'182.33	7'370.51	329'811.82
GP13 Education sociale et promotion de la santé	**1'322'899.42**	**6'748.26**	**1'316'151.16**
P1301 Educ. à la santé et promotion de la santé	1'322'899.42	6'748.26	1'316'151.16
GP14 Protection de l'enfant	**9'764'261.14**	**5'102'261.05**	**4'662'000.09**
P1401 Protection des enfants	9'764'261.14	5'102'261.05	4'662'000.09
363 Placements hors canton et mesures ambulatoires	3'700'529.68		3'700'529.68
Solde dépenses/recettes du produit	6'063'731.46	5'102'261.05	961'470.41
GP15 Conseil éducatif/psychologie/logopédie/psychomotr.	**12'384'314.69**	**3'929'731.08**	**8'454'583.61**
P1501 Consultation/thérapie/examens/rapp./expertises	12'384'314.69	3'929'731.08	8'454'583.61
GP16 Education précoce spécialisée	**5'583'159.16**	**245'569.35**	**5'337'589.81**
P1601 Interventions de pédagogie spécialisée précoce	5'583'159.16	245'569.35	5'337'589.81
Total	**91'583'296.95**	**20'417'624.07**	**71'165'672.88**

	Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**354'491'546.91**	**367'291'300**	**381'698'173.51**	**14'406'874**
	Revenus et recettes	**377'862'217.65**	**373'229'400**	**419'641'338.39**	**46'411'938**
	Excédent de financement	**23'370'670.74**	**5'938'100**	**37'943'164.88**	**32'005'065**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Service juridique de la sécurité et de la justice	8'513'326.83	10'130'400	9'345'503.82	-784'896
	Police cantonale	87'973'801.84	87'443'900	87'383'905.63	-59'994
	Service de la sécurité civile et militaire	8'718'470.07	6'881'200	6'920'348.42	39'148
	Service de la circulation routière et de la navigation	-80'737'414.35	-80'153'700	-81'874'954.28	-1'721'254
	Service de l'application des peines et mesures	28'922'562.46	35'048'500	29'164'079.92	-5'884'420
	Service de la population et des migrations	4'883'345.74	7'231'400	5'564'365.01	-1'667'035
	Service des affaires intérieures et communales	7'742'403.24	8'576'000	7'485'638.47	-1'090'362
	Service de l'administration numérique	2'107'688.87	3'824'300	2'817'817.20	-1'006'483
	Service de la géoinformation	4'954'607.57	5'541'700	5'141'454.78	-400'245
	Service du registre foncier	-100'729'700.37	-95'516'200	-114'910'176.89	-19'393'977
	Office cantonal du sport	4'280'237.36	5'054'400	5'018'853.04	-35'547
	Excédent de financement	**23'370'670.74**	**5'938'100**	**37'943'164.88**	**32'005'065**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	173'943'692.95	179'856'100	178'269'194.17	-1'586'906
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	56'770'226.05	67'890'800	63'963'287.95	-3'927'512
34	Charges financières	93'835.88	92'300	103'415.91	11'116
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	6'906'648.62	5'195'000	18'221'373.69	13'026'374
36	Charges de transferts	65'733'441.22	69'253'000	71'168'548.31	1'915'548
37	Subventions redistribuées	5'800'652.75	4'955'100	5'634'715.05	679'615
38	Charges extraordinaires	1'594'700.00	0	611'000.00	611'000
39	Imputations internes	27'617'572.28	29'103'000	34'528'410.84	5'425'411
40	Revenus fiscaux	202'193'095.61	201'744'900	223'295'318.25	21'550'418
42	Taxes et redevances	86'149'039.76	89'693'200	104'350'960.52	14'657'761
43	Revenus divers	25'870.76	0	4'049.94	4'050
44	Revenus financiers	286'681.91	402'200	241'822.31	-160'378
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	317'354.88	1'440'300	339'806.08	-1'100'494
46	Revenus de transferts	45'969'195.52	42'735'100	47'280'339.23	4'545'239
47	Subventions à redistribuer	5'800'652.75	4'955'100	5'634'715.05	679'615
48	Revenus extraordinaires	9'454'677.38	0	3'158'884.76	3'158'885
49	Imputations internes	23'369'279.28	24'362'600	30'861'023.39	6'498'423
	Total charges	**338'460'769.75**	**356'345'300**	**372'499'945.92**	**16'154'646**
	Total revenus	**373'565'847.85**	**365'333'400**	**415'166'919.53**	**49'833'520**
	Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	**-35'105'078.10**	**-8'988'100**	**-42'666'973.61**	**-33'678'874**
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50	Immobilisations corporelles	8'719'146.09	650'000	2'507'711.25	1'857'711
52	Immobilisations incorporelles	951'117.09	550'000	241'026.73	-308'973
56	Propres subventions d'investissement	6'277'272.23	7'746'000	6'431'206.26	-1'314'794
57	Subventions d'investissement redistribuées	83'241.75	2'000'000	18'283.35	-1'981'717
63	Subventions d'investissement acquises	4'193'128.05	5'896'000	4'436'135.51	-1'459'864
64	Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
67	Subventions d'investissement à redistribuer	83'241.75	2'000'000	18'283.35	-1'981'717
	Total dépenses	**16'030'777.16**	**10'946'000**	**9'198'227.59**	**-1'747'772**
	Total recettes	**4'296'369.80**	**7'896'000**	**4'474'418.86**	**-3'421'581**
	Investissements nets	**11'734'407.36**	**3'050'000**	**4'723'808.73**	**1'673'809**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

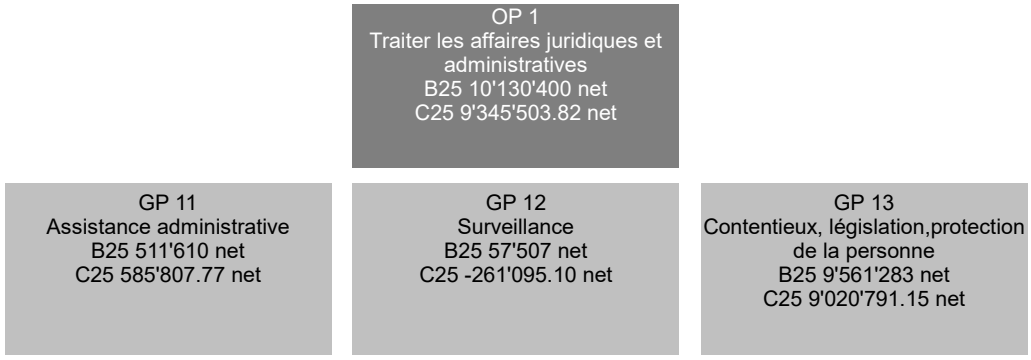

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**14'514'194.57**	**17'051'100**	**16'294'725.21**	**-756'375**
30 Charges de personnel	12'250'474.50	14'408'000	13'159'686.70	-1'248'313
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'946'496.95	2'346'700	2'767'599.38	420'899
36 Charges de transferts	152'176.35	160'000	161'168.95	1'169
39 Imputations internes	165'046.77	136'400	206'270.18	69'870
4 Revenus	**6'000'867.74**	**6'920'700**	**6'949'221.39**	**28'521**
40 Revenus fiscaux	25'049.35	25'000	27'224.00	2'224
42 Taxes et redevances	3'097'480.89	4'095'700	3'693'193.99	-402'506
46 Revenus de transferts	2'878'337.50	2'800'000	3'228'803.40	428'803
Excédent de charges	**8'513'326.83**	**10'130'400**	**9'345'503.82**	**-784'896**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**8'513'326.83**	**10'130'400**	**9'345'503.82**	**-784'896**

Explication des écarts financiers

30 : Les charges salariales budgétisées ont été légèrement surévaluées, notamment l'avance de la rémunération des curateurs.

31 : Plusieurs raisons expliquent cet écart :
- L'informatisation des sessions d'examen des candidats au barreau et au notariat a nécessité le renouvellement du matériel informatique, qui sera utilisé pendant une durée de cinq ans.
- Il s'est avéré indispensable de compléter le mobilier équipant les locaux de certaines APEA.
- Le coût des expertises médicales ordonnées par les APEA est pratiquement le double par rapport au montant budgétisé. Compte tenu de la sensible augmentation du nombre de dossiers traités par les APEA et leur complexification nécessitant des expertises médicales tant pour les adultes que pour les mineurs, il est difficile d'estimer à l'avance ces charges.
- Les pertes sur créances des débiteurs des APEA ont augmenté par rapport aux prévisions budgétaires. Le service n'a aucune influence sur le comportement de ses débiteurs.

42 : La récupération de l'avance de la rémunération des curateurs est inférieure aux prévisions budgétaires. Cet écart est en mettre en corrélation avec la rubrique 30.

46 : Le budget 2025 était fondé sur le résultat de l'exercice 2023. L'augmentation des charges de fonctionnement des APEA a une incidence directe sur la participation des communes (30%), qui augmente dans la même proportion.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	76.80	76.80	76.40

Nombre de postes à l'organigramme

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Explication des écarts
Le 0.4 EPT concerne le service de la chasse, de la pêche et de la faune, lequel a été transféré au Département de l'économie et de la formation le 1er mai 2025. A compter de cette date, le Service juridique de la sécurité et de la justice n'assure dès lors plus le soutien juridique au service de la chasse, de la pêche et de la faune.

OBJECTIF POLITIQUE

Traiter les affaires juridiques et administratives et exercer une surveillance dans les domaines du droit public

Sous-objectifs politiques

1 Organiser les sessions d'examen des candidats au barreau et au notariat

2 Proposer une assistance et exercer une surveillance juridique, administrative, le cas échéant disciplinaire, sur les fondations, les notaires, les avocats et les registres du commerce

3 Assurer les relations du Département de la sécurité avec le Pouvoir judiciaire et le Ministère public

4 Réviser le droit judiciaire cantonal, préparer la législation d'application du droit judiciaire fédéral et la législation en matière de sécurité publique

5 Préparer et défendre, en cas de recours, des décisions dans les domaines relevant de la compétence du service; conseiller le Chef du Département en ces matières; donner des conseils juridiques dans les domaines relevant de sa compétence

6 Veiller à l'indemnisation et à la réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI

7 Piloter les 9 autorités cantonales de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et assumer leur surveillance administrative et organisationnelle

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Soutien administratif aux commissions d'examen	31.12.28		■ Le Service assure le secrétariat des commissions et leur fournit un appui administratif et logistique dans le cadre de l'organisation des examens et de la cérémonie de remise des brevets.
ad2	2 Surveillance administrative des notaires	31.12.28		■ Le Service assume une surveillance administrative sur les notaires, en particulier par la délivrance de l'autorisation de pratiquer, la vérification du respect des conditions posées à l'exercice de la profession, l'examen des demandes de levée du secret professionnel, l'examen et le suivi des rapports annuels d'inspection des études, la procédure de liquidation de l'étude.
	3 Surveillance des fondations	31.12.28		■ Conformément à l'article 12 alinéa 1 lettre c OELACC, l'autorité de surveillance des fondations au sens du Code civil suisse est le département dont relève la sécurité, par le SJSJ, lorsque la fondation relève par son but du canton ou de plusieurs districts. Le SJSJ surveille actuellement 247 fondations.
ad5	4 Indemnisation et réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI	31.12.28		■ Le Service a ouvert un nombre important de dossiers en matière LAVI. 51 décisions ont été rendues par le Service. En 2025, 2 recours ont été déposés à l'endroit de décisions rendues par l'autorité LAVI. Un recours a été rejeté tandis que le second est toujours pendant par-devant notre haute Cour.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de doléances enregistrées en relation avec l'informatisation des sessions d'examen	5	0	■ Il n'y a eu aucune doléance émise en relation avec l'informatisation des sessions d'examen.
ad2	2 Pourcentage des dénonciations contre un notaire traitées dans un délai de 6 mois	95%	98%	■ Les tâches de surveillance constituent une des priorités du Service.
	3 Pourcentage des décisions en matière de surveillance des fondations rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (acceptation de la surveillance, examen annuel de la gestion et des comptes, modification des statuts, liquidation)	90%	86.6%	▲ Le Service surveille le respect du droit des fondations par les organes de la fondation (respect de la loi, de l'acte de fondation, des règlements et de l'utilisation des biens de la fondation conformément à leur destination) et examine également la politique de placement des fondations.
ad4	4 Révision de la loi sur le notariat (acte authentique électronique) - Adoption par le Conseil d'Etat	30.06.26		■ Les groupes de travail juridiques et techniques composés de représentants de la Confédération, des cantons et du notariat ont commencé les travaux de mise en œuvre. L'ouverture de la consultation sur l'adoption et la modification des ordonnances fédérales est à prévoir au plus tôt en 2027. La révision du droit cantonal doit être reportée dans l'attente de l'adoption du droit fédéral.
	5 Révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) - Introduction de la communication électronique pour la procédure et la procédure de recours devant les autorités administratives, ainsi que devant le Tribunal cantonal - Adoption par le Conseil d'Etat	31.12.25		▲ La consultation fédérale sur la nouvelle ordonnance sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire prévue en janvier 2025 a été reportée au plus tôt en mars 2026. La révision du droit cantonal doit être reportée dans l'attente de l'adoption du droit fédéral.
	6 Suivi de l'expertise Ecoplan sur le Pouvoir judiciaire, 2e volet concernant les tribunaux - Adoption par le Conseil d'Etat du projet de modification de la loi sur l'organisation de la Justice	30.06.26		■ Initialement prévu pour 2025, le groupe de travail chargé d'analyser la mise en œuvre des mesures d'optimisation n° 2 et 3 du rapport Ecoplan rendra son rapport à l'attention du Conseil d'Etat en 2026 après avoir obtenu d'Ecoplan une estimation financière des conséquences des variantes examinées.
ad5	7 Pourcentage de décisions LAVI rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (2023 = 58 décisions sur 58)	90%		▲ 43/51 décisions ont été rendues dans le délai. Les décisions allouant une indemnité pour tort moral constituent la très grande majorité des décisions rendues.
ad7	8 Nombre de formations organisées pour le personnel et les membres des APEA ainsi que pour les curateurs	2	2	■ Formation de base pour curateurs privés mise en place par la HES-SO ; formation continue des curateurs privés mise en place par la HES-SO : « Santé mentale et curatelle : comprendre pour mieux agir » : Formation donnée en français en 2025 et session prévue en allemand en 2026 ; formation continue du personnel des APEA : CMI (système informatique des APEA, compréhension de la thématique des abus sexuels (présidents et membres), « Quand l'enfant renie l'un des parents : aspects psychologiques et juridiques et modes alternatifs de règlement des conflits » avec Micaela Vaerini (présidents, greffiers et membres du Valais romand), « Leitfaden für die Praxis – für alle Personen die in Fällen von Konfliktsituationen eine Entscheidung treffen müssen » avec Tanja Lutz (présidents, greffiers et membres du Haut-Valais), rencontres avec Malévoz et avec le PZO.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad7 9 Soutien, pilotage et surveillance des 9 APEA cantonales	➔	➔	■ Soutien juridique par téléphone et par courriel. Colloques mensuels avec doyens et présidents uniques. Mise à disposition de modèles de courriers et de décisions dans système informatique CMI et amélioration des modèles grâce au comité de relecture. Soutien extraordinaire à une APEA pour la planification de dossiers.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Assistance administrative	**682'623.77**	**96'816.00**	**585'807.77**
P1101 Admission au stage et à l'examen avocat et notaire	473'232.52	96'816.00	376'416.52
P1102 Affaires de Justice	209'391.25		209'391.25
GP12 Surveillance	**946'664.47**	**1'207'759.57**	**-261'095.10**
P1201 Fondations classiques	381'171.75	101'984.00	279'187.75
P1202 Affaires administratives civiles	565'492.72	1'105'775.57	-540'282.85
GP13 Contentieux, législation,protection de la personne	**14'665'436.97**	**5'644'645.82**	**9'020'791.15**
P1301 Conseils juridiques / Décisions - Recours	652'864.96	2'302.80	650'562.16
P1302 Législation / Consultations	633'507.54		633'507.54
P1303 Protection de la personne	13'379'064.47	5'642'343.02	7'736'721.45
Total	**16'294'725.21**	**6'949'221.39**	**9'345'503.82**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

POLICE CANTONALE

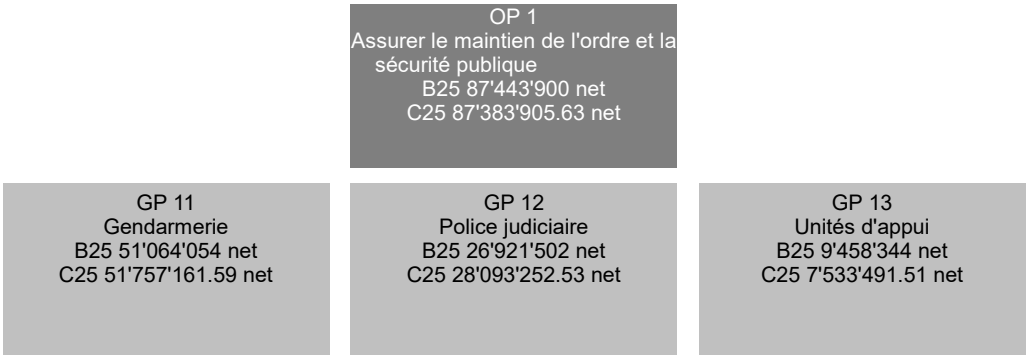

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**103'069'623.00**	**103'967'100**	**103'622'519.58**	**-344'580**
30 Charges de personnel	84'534'861.87	84'404'100	84'797'459.46	393'359
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13'262'327.78	15'555'300	15'028'720.85	-526'579
34 Charges financières	31'035.02	50'000	29'427.36	-20'573
36 Charges de transferts	1'564'372.63	1'916'500	1'463'778.73	-452'721
38 Charges extraordinaires	1'450'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	2'227'025.70	2'041'200	2'303'133.18	261'933
4 Revenus	**23'723'522.50**	**16'523'200**	**18'607'323.45**	**2'084'123**
40 Revenus fiscaux	86'585.50	95'000	37'304.00	-57'696
42 Taxes et redevances	10'795'693.62	11'637'900	10'636'698.54	-1'001'201
44 Revenus financiers	9'115.93	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	2'434'351.38	2'304'900	2'645'326.25	340'426
48 Revenus extraordinaires	7'714'883.99	0	2'581'034.21	2'581'034
49 Imputations internes	2'682'892.08	2'485'400	2'706'960.45	221'560
Excédent de charges	**79'346'100.50**	**87'443'900**	**85'015'196.13**	**-2'428'704**
5 Dépenses d'investissement	**8'664'515.29**	**0**	**2'386'671.00**	**2'386'671**
50 Immobilisations corporelles	8'664'515.29	0	2'386'671.00	2'386'671
6 Recettes d'investissement	**36'813.95**	**0**	**17'961.50**	**17'962**
63 Subventions d'investissement acquises	36'813.95	0	17'961.50	17'962
Dépenses nettes d'investissement	**8'627'701.34**	**0**	**2'368'709.50**	**2'368'710**
Insuffisance de financement	**87'973'801.84**	**87'443'900**	**87'383'905.63**	**-59'994**

POLICE CANTONALE

Explication des écarts financiers
30 : Cette rubrique varie en fonction des rotations du personnel, des ajustements salariaux ainsi que des augmentations individuelles liées à la performance. Son utilisation effective peut en outre fluctuer, en particulier en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. 31 : Les charges FIGI ont été inférieures aux prévisions (- Fr. 420'000.-), de même que celles liées à l'acquisition et à la réparation de matériel (- Fr. 104'000.-). 36 : Cette rubrique comprend : - les conventions / accords intercantonaux dont les coûts découlent des décisions prises par différentes conférences intercantonales (- Fr. 239'000.-); - les prestations sécuritaires non facturées au FC Sion, aux courses de coupe du monde de Crans-Montana et à l'UEFA Womens Nations League 2025 (- Fr. 213'000.-). 40 : Les autorisations pour emprunter le tronçon "Taesch-Zermatt" ne sont plus encaissées par la Police cantonale. 42 : Même remarque que mentionnée à la rubrique 40 (- Fr. 429'000.-). La nouvelle centrale n'étant pas encore en service, aucune facture n'a été adressée aux partenaires pour les charges d'exploitation de cette infrastructure (- Fr. 650'000.-). 46 : Subvention relative au Commandement du groupe maintien de l'ordre romand (+ Fr. 129'000.-) et aux prestations du coordinateur romand de la formation (+ Fr. 127'000.-). Dédommagement de la Confédération concernant les contrôles des poids lourds sur le territoire cantonal (+ Fr. 61'000.-). 48 et 50 : Cette rubrique concerne l'évolution des travaux relatifs à la halle de tir Indoor et au déploiement de la nouvelle technologie Polycom WEP 2030. Les budgets sont adaptés et utilisés en fonction de l'avancement des travaux.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	542.70	542.70	545.70

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Création de 3 postes pour le retour en Valais de la formation de base des aspirants.

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre ainsi que le respect des institutions démocratiques en veillant à l'observation des lois, par des actions préventives et répressives.
Rechercher le renseignement, maintenir et développer les réseaux utiles à ses missions.
Etre au service de la population et des autorités.

Sous-objectifs politiques

1	Mettre en oeuvre l'alarme et les mesures d'urgence dans toutes les situations de protection de la population.
2	Ecarter les dangers concrets pour la sécurité publique et réprimer les troubles à l'ordre. Porter assistance aux personnes directement menacées dans leur vie ou leur intégrité corporelle.
3	Combattre la criminalité sur le territoire cantonal en adaptant l'organisation et les moyens à l'évolution de celle-ci. Suivre la mise en place des mesures de prévention et de sécurité des mineurs en collaboration avec les autres partenaires.
4	Accomplir les tâches relevant de la surveillance et de la régulation de la circulation selon la législation sur la circulation routière notamment par des actions préventives et des mesures ciblées contre les infractions graves.
5	Assurer auprès du public et des médias une communication sur les missions sécuritaires et les engagements opérationnels, en prenant compte tous les partenaires feux bleus.
6	Assurer la formation des aspirantes et aspirants valaisans par la recherche d'un nouveau centre de formation sur le plan interne ou intercantonal.
7	Entretenir un contact régulier avec la population et les partenaires de la société civile et politique dans le but de lutter contre la délinquance et de réduire le sentiment d'insécurité.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

POLICE CANTONALE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Construction à Sierre d'un bâtiment regroupant, sous un même toit avec un système d'aide à l'engagement commun, les centrales d'engagement 112-117-118-144 et le 2e centre de calculs de l'Etat du Valais.	30.06.26		▲ Le 4 mai 2016, le Conseil d'Etat a décidé de réunir sous un même toit les centrales 112,117,118 et 144. Le site de Noës a été retenu pour la construction de cette infrastructure. Le 17 juin 2020, ce projet qui intègrera également le 2ème centre de calcul du Service cantonal de l'informatique a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. Le dossier a été mis à l'enquête publique le 31 août 2020. Un recours a été déposé. Celui-ci a été rejeté par le Tribunal cantonal le 27 octobre 2021. Les travaux ont débuté durant le 1er semestre 2022. La mise en service est planifiée pour le premier trimestre 2027.
ad2	2 Augmentation des effectifs dans le sens du dossier accepté à l'unanimité par le Grand Conseil le 9 février 2009 et du postulat no 4.0378 déposé par la Commission de sécurité publique et accepté par le Parlement en novembre 2019 demandant l'engagement de 40 policiers supplémentaires sur 5 ans.	31.12.26		▲ L'effectif de la Police cantonale au 31 décembre 2025 est de 560.65 EPT dont 497.95 EPT policiers. Toutefois, le ratio de 1 policier cantonal pour 650 habitants prévu à l'article 29 de l'Ordonnance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 n'est toujours pas atteint. Actuellement, il se situe à 1 policier cantonal pour 745 habitants. Si l'on veut maintenir le niveau sécuritaire actuel du canton, il faudra poursuivre l'augmentation de l'effectif dans un proche avenir afin d'atteindre le ratio prévu. Par ailleurs, lors de sa session de février 2021, le Grand Conseil a accepté à l'unanimité un postulat de la Commission de la sécurité publique (4.0378) proposant l'engagement de 40 policiers sur 5 ans. Au 31 décembre 2025, seuls 12 de ces 40 postes ont été accordés.
ad6	3 Retour de la formation de base des aspirants en Valais suite aux annonces des cantons de Genève et de Vaud de quitter l'Académie de police de Savatan (décision du Conseil d'Etat du 8 février 2023).	01.11.25	03.11.25	■ Le 8 février 2023, le Conseil d'Etat a arrêté la décision de former en Valais les aspirants de la Police cantonale. Dès lors, les modalités et les impacts financiers d'un tel retour ont été étudiés par le Commandement de la police cantonale. Après différents travaux organisationnels et administratifs, la première école de police valaisanne a débuté son activité le 3 novembre 2025 sur le site de la protection civile de Grône.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

POLICE CANTONALE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Nombre quotidien d'appels aux numéros d'urgence 117-118-112 ainsi qu'au numéro principal de la police cantonale (027 / 326 56 56)	950	887	■ 905 appels par jour en 2024. Ce chiffre reste stable.
	2 Nombre quotidien d'appels uniquement aux numéros d'urgence 117-118-112	315	258	■ 258 appels d'urgence également enregistrés par jour en 2024.
ad2	3 Nombre d'infractions en relation avec le Code pénal suisse	14'300	14'644	▲ Le nombre d'infractions au Code pénal suisse est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (2024 = 14'082). Ce chiffre démontre que les efforts de prévention et de répression sur le terrain doivent être maintenus.
	4 Ratio de la population par policier tel que prévu à l'article 29 de l'Ordonnance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 (1 policier pour 650 habitants) (population estimée au 31.12.2025 = 365'000 habitants divisé par le nombre de policiers cantonaux au 31.12.2025 = 486.7 EPT). Le solde de l'effectif est composé de personnel civil (59 EPT).	750	745	▲ 1 policier pour 750 habitants en 2024. Le ratio de 1 policier pour 650 habitants n'est toujours pas atteint compte tenu d'une population en constante augmentation (371'288 habitants pour 497.95 policiers au 31 décembre 2025).
	5 Pourcentage d'infractions commises par des étrangers non résidant en Suisse	15.5%	20%	▲ Le pourcentage d'infractions commises par des étrangers qui ne résident pas en Suisse est en augmentation par rapport à l'année précédente (2024 = 16.1%). L'augmentation générale en Suisse des phénomènes de criminalité itinérante est en corrélation avec ce pourcentage.
	6 Pourcentage d'infractions commises par des auteurs mineurs	13%	13.1%	■ Ce pourcentage est en diminution par rapport aux années précédentes (2024 = 13.6%, 2023 = 13.2%). L'existence d'une section mineurs-moeurs à la police judiciaire et les mesures de prévention déployées contribuent à cette diminution.
	7 Heures supplémentaires	29'000	30'917	▲ 30'917 heures supplémentaires au 31.12.2025 soit environ 56 heures supplémentaires par EPT (limite annuelle fixée à 160 heures). En augmentation par rapport aux années précédentes (2024 = 26'511, 2023 = 29'283). .
ad3	8 Nombre de brigandages sur le territoire cantonal	20	40	▲ Le nombre de vols avec violence a augmenté par rapport aux années précédentes (2024 = 34, 2023 = 19). Les concepts d'intervention particulièrement dissuasifs et la qualité des enquêtes dans ce domaine permettent cependant de maintenir ce nombre à un niveau très bas malgré le durcissement de la criminalité.
	9 Nombre d'infractions contre l'intégrité sexuelle	285	328	■ Ce chiffre est en diminution par rapport à l'année précédente (2024 = 411). Les enquêtes menées dans ce domaine demeurent une priorité de la Police cantonale.
	10 Pourcentage d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants commises par des auteurs mineurs	14.5%	13.4%	▲ Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année précédente (2024 = 12.25%). L'une des priorités de la Police cantonale reste la lutte contre la consommation des produits illicites par des mineurs.
	11 Nombre d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants	3'100	1'961	▲ 1'937 infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants en 2024. La Police cantonale maintient le principe de la tolérance zéro et cible ses enquêtes aussi bien à l'encontre des trafiquants que des consommateurs.
	12 Nombre d'enquêtes liées à la criminalité économique	200	206	■ 216 enquêtes liées à la criminalité économique avaient été menées en 2024. Ce chiffre varie en fonction de la complexité des affaires à instruire.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 13 Nombre d'infractions liées à la criminalité informatique/cybercriminalité	1'100	951	■ Les infractions liées à la criminalité numérique sont en diminution par rapport aux années précédentes (2024 = 1'130, 2023 = 1'124). Pour lutter contre cette criminalité, une section cybercriminalité a été créée au sein de la police judiciaire.
14 Nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle : nombre d'infractions contre la vie	825	1'171	▲ Les enquêtes liées à ces infractions sont en augmentation (2024 = 1'014). Dans le cadre du postulat 4.0378, une section d'action rapide a été créée en 2023 au sein de la gendarmerie afin de renforcer la présence policière dans les rues. L'effectif actuel de 5 EPT devra encore être renforcé par l'allocation de 18 EPT prévus par ce postulat.
15 Nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle : nombre de lésions corporelles graves	10	11	■ 14 infractions pour des lésions corporelles graves en 2024.
16 Nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle : nombre de lésions corporelles simples	310	337	▲ 305 infractions pour des lésions corporelles simples en 2024.
17 Nombre d'heures de conduite de détenus (2023 = 12'728 dont 6'029 par la société Sécuritas)	12'700	17'262	■ Sur les 17'262 heures effectuées en 2025 (2024 = 14'220), 6'030 l'ont été par la société Sécuritas SA. Ce mandat permet à la Police cantonale de se concentrer sur ses missions prioritaires tout en externalisant une partie des conduites des détenus. A relever toutefois que les conduites de détenus dangereux sont effectuées par la Police cantonale.
18 Nombre d'interventions pour des violences domestiques	450	438	■ Le nombre d'interventions pour des violences domestiques est en légère diminution par rapport aux années précédentes (2024 = 457, 2023 = 452).
ad4 19 Conducteurs soumis à l'éthylomètre/éthylotest	17'000	16'766	■ Ce chiffre est en légère diminution par rapport aux années précédentes (2024 = 18'293, 2023 = 17'009). Tous les chauffeurs professionnels font l'objet d'un test systématique. Les usagers de la route impliqués dans un accident de la circulation font également l'objet d'un tel contrôle.
20 Nombre de contrôles de vitesse effectués	2'000	1'675	■ Le nombre de contrôles de vitesse reste dans la moyenne de ces dernières années (2024 = 1'743, 2023 = 1'570). Ces contrôles sont planifiés en priorité dans les lieux à risque et les endroits accidentogènes. En matière de sécurité routière, la Police cantonale veille à maintenir un bon équilibre en prévention et répression.
21 Nombre de conducteurs de véhicules contrôlés / vitesse	550'000	828'720	■ L'augmentation du trafic implique un nombre plus élevé de conducteurs contrôlés (2024 = 514'325). Dès 2025, ce chiffre comprend également les véhicules enregistrés par le radar mobile tracté sur remorque (290'428).
22 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'ensemble du territoire valaisan (CCTL de St-Maurice et du Simplon + section circulation)	29'300	29'236	■ Sur ces 29'236 heures de contrôles, 18'262 heures ont été effectuées par le CCTL de Saint-Maurice, 8'097 heures par le CCTL du Simplon et 2'877 heures par la section circulation (2024 = 28'799).
23 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'axe du Simplon	8'300	8'097	■ 8'256 heures de contrôles du trafic lourd avaient été effectuées sur l'axe du Simplon en 2024.
24 Nombre de poids lourds contrôlés sur l'axe du Simplon	1'100	934	■ 941 poids lourds avaient été contrôlés sur l'axe du Simplon en 2024.
25 Nombre de chauffeurs dénoncés sur l'axe du Simplon	470	363	■ 380 chauffeurs avaient été dénoncés sur l'axe du Simplon en 2024.

POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 26 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'axe du Grand-St-Bernard	440	196	■ 170 heures de contrôles avaient été effectuées sur l'axe du Grand-St-Bernard en 2024. Ce nombre peut varier en fonction des effectifs engagés sur d'autres événements.
27 Nombre de poids lourds contrôlés sur l'axe du Grand-St-Bernard	130	55	■ 63 poids lourds avaient été contrôlés sur l'axe du Grand-St-Bernard en 2024. Ce chiffre dépend de l'indicateur 26.
28 Nombre de chauffeurs dénoncés sur l'axe du Grand-St-Bernard	15	9	■ 8 chauffeurs avaient été dénoncés sur l'axe du Grand-St-Bernard en 2024.
29 Nombre de conducteurs de véhicules contrôlés / bruit	140	221	■ 221 véhicules ont été contrôlés en 2025 pour 68 dénonciations, soit un pourcentage de 30.77% (2024 = 145 véhicules contrôlés pour 74 dénonciations, soit 51.03%).
ad5 30 Nombre de communiqués destinés à la population (y compris les communiqués par le biais des réseaux sociaux F/D)	210	174	■ 219 communiqués de presse (F/D) avaient été diffusés en 2024. Ce chiffre varie notamment en fonction des événements nécessitant une information à la population.
ad6 31 Nombre d'aspirants à assermenter afin de maintenir l'effectif autorisé (compensation des départs - retraite, réduction du taux d'activité, démission)	25	25	■ En novembre 2025, 25 aspirants ont débuté leur formation de base à la nouvelle école de police valaisanne située sur le site de la protection civile à Grône. Ceux-ci rejoindront le Corps en novembre 2027.
32 Nombre d'EPT affectés de manière permanente à l'Académie de police	7	7	■ En 2025, 3 EPT supplémentaires ont été accordés à la Police cantonale pour le retour en Valais de la formation de base des aspirants.
33 Heures de formation dispensées par des EPT non permanents à l'Académie de police	1'100	704	■ En 2024, 924 heures avaient été dispensées en faveur de l'Académie de police de Savatan par des EPT non permanents. Pour 2025, le chiffre de 704 heures correspond à la période du 1er janvier au 30 septembre 2025.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Gendarmerie	**65'158'682.62**	**13'401'521.03**	**51'757'161.59**
P1101 Circulation routière	5'775'241.80	5'823'719.04	-48'477.24
P1102 Interventions spéciales	7'406'978.18	493'954.15	6'913'024.03
P1103 Premières interventions	21'201'401.91	1'804'114.50	19'397'287.41
P1104 Police de proximité et investigations	27'598'910.87	2'258'610.18	25'340'300.69
P1105 Centre Contrôle Trafic Lourd (CCTL)	3'176'149.86	3'021'123.16	155'026.70
GP12 Police judiciaire	**30'794'833.35**	**2'701'580.82**	**28'093'252.53**
P1201 Enquêtes judiciaires	20'121'684.76	1'319'842.66	18'801'842.10
P1202 Identité judiciaire	3'291'484.83	201'901.47	3'089'583.36
P1203 Renseignements, analyse et documentation	7'381'663.76	1'179'836.69	6'201'827.07
GP13 Unités d'appui	**10'055'674.61**	**2'522'183.10**	**7'533'491.51**
P1301 Communication et prévention	897'513.26	65'145.66	832'367.60
P1302 Centrale d'engagement	5'544'572.79	1'012'010.79	4'532'562.00
P1303 Groupe armes et entreprises de sécurité	700'925.12	500'671.20	200'253.92
P1304 Formation continue	1'596'833.01	84'848.70	1'511'984.31
P1305 Formation de base	1'315'830.43	859'506.75	456'323.68
Total	**106'009'190.58**	**18'625'284.95**	**87'383'905.63**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

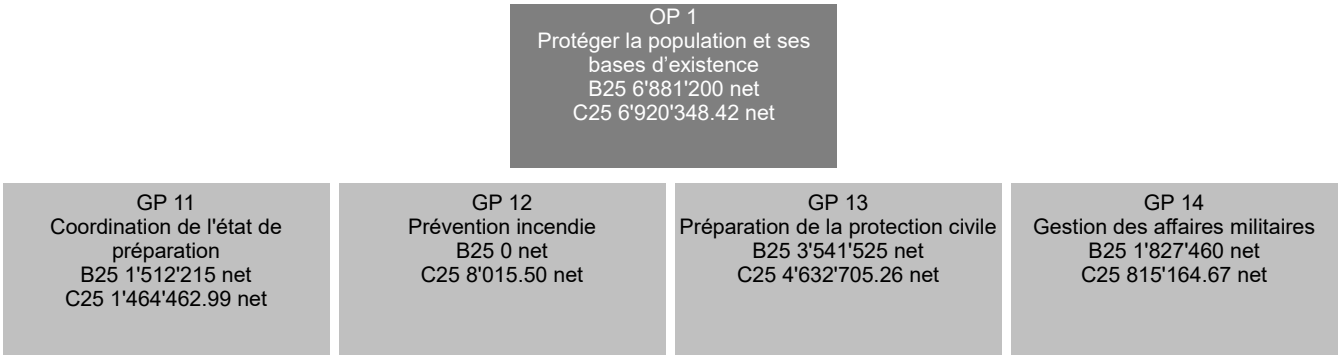

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**34'929'234.04**	**36'641'200**	**47'003'087.63**	**10'361'888**
30 Charges de personnel	13'267'871.23	14'347'900	13'755'784.46	-592'116
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'134'437.86	12'029'000	10'862'023.02	-1'166'977
34 Charges financières	15'556.24	7'000	21'124.25	14'124
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	4'880'013.62	3'185'000	16'132'320.93	12'947'321
36 Charges de transferts	1'146'072.45	3'214'500	1'134'697.95	-2'079'802
37 Subventions redistribuées	886'810.75	1'055'100	887'107.05	-167'993
38 Charges extraordinaires	144'700.00	0	61'000.00	61'000
39 Imputations internes	3'453'771.89	2'802'700	4'149'029.97	1'346'330
4 Revenus	**26'265'394.77**	**29'760'000**	**40'203'779.46**	**10'443'779**
40 Revenus fiscaux	5'048.00	8'400	5'488.00	-2'912
42 Taxes et redevances	5'633'673.46	9'003'100	16'727'067.53	7'723'968
44 Revenus financiers	152'485.00	313'500	136'521.86	-176'978
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	1'440'300	0.00	-1'440'300
46 Revenus de transferts	16'157'829.39	15'332'400	18'181'188.46	2'848'788
47 Subventions à redistribuer	886'810.75	1'055'100	887'107.05	-167'993
49 Imputations internes	3'429'548.17	2'607'200	4'266'406.56	1'659'207
Excédent de charges	**8'663'839.27**	**6'881'200**	**6'799'308.17**	**-81'892**
5 Dépenses d'investissement	**4'210'944.90**	**7'896'000**	**4'539'214.26**	**-3'356'786**
50 Immobilisations corporelles	54'630.80	650'000	121'040.25	-528'960
56 Propres subventions d'investissement	4'156'314.10	5'246'000	4'418'174.01	-827'826
57 Subventions d'investissement redistribuées	0.00	2'000'000	0.00	-2'000'000
6 Recettes d'investissement	**4'156'314.10**	**7'896'000**	**4'418'174.01**	**-3'477'826**
63 Subventions d'investissement acquises	4'156'314.10	5'896'000	4'418'174.01	-1'477'826
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0.00	2'000'000	0.00	-2'000'000
Dépenses nettes d'investissement	**54'630.80**	**0**	**121'040.25**	**121'040**
Insuffisance de financement	**8'718'470.07**	**6'881'200**	**6'920'348.42**	**39'148**

Explication des écarts financiers
31 : Plusieurs projets de l'OCF ont été reportés, notamment ceux liés à la nouvelle centrale d'engagement et à son SAE. Des tests de matériel ont également entraîné le report de certains achats (stations de secours Blackout paging, berce cantonale et pompes). Les fournitures de cours ont été optimisées et le projet PFAS de la piste d'exercice à Grône est différé. Enfin, des gains d'efficience ont été réalisés sur les coûts d'entretien du stand de tir indoor. 35 : OCF +2'475'866 remis au Fonds "Police du feu" en raison de projets communaux dont les factures n'ont pas été transmises. OCPCi +10'471'453.- concerne les contributions de remplacement versées par les communes. 36 : Peu de demande de communes relative à la modernisation de leurs abris publiques (-1'983'310.-). 37 et 47 : Diminution des demandes de subventions fédérales pour les abris de protection civile (boîte aux lettres). 38 : Dépenses non planifiées dues à l'événement Blatten. (Subsistances et logistiques pour l'engagement des militaires, de la PCi et de l'OCC). 42 : OCPCi : Remboursement des communes de leur Fonds de contribution de remplacement +7'336'094. 44 : Refacturation des coûts réels de fonctionnement du Stand de tir Indoor. 45 : Aucun prélèvement effectué sur le Fonds de la Police du feu en raison du résultat excédentaire de l'Office du feu. 46 : Concerne entre autres : subvention Polyalert +199'200, écriture comptable pour la mise à zéro de l'Office du feu +952'076.-, conventions diverses et contrat de prestations (BLA) +831'196, taxe d'exemption +414'101. 50 : Report de divers projets d'investissement de l'Office cantonal du feu.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	74.30	91.30	92.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
1 EPT affecté à la Halle de tir indoor (Office cantonal des affaires militaires)

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

OBJECTIF POLITIQUE	
Protéger la population et ses bases d'existence par la coordination des moyens civils (feu, PCi, organes de conduite) et la collaboration à la préparation des moyens militaires	
Sous-objectifs politiques	
1	Identifier et évaluer périodiquement les risques et dangers à l'échelon du canton
2	Renforcer la coordination entre tous les partenaires de la protection de la population
3	Consolider l'état de préparation des organes de conduite et d'intervention notamment lors de situations particulières et extraordinaires
4	Informer les autorités, les partenaires, les tiers et la population sur les dangers potentiels et les mesures de protection
5	Renforcer la formation des acteurs et partenaires en matière de prévention incendie
6	Garantir la disponibilité des sapeurs-pompiers ainsi que des spécialistes pour les interventions
7	Garantir les capacités d'engagement et les prestations de la protection civile au profit de la collectivité
8	Assurer la police du tir dans le canton (installations de tir de toutes natures)
9	Assurer en tout temps la disponibilité des infrastructures militaires cantonales et fédérales au profit de la troupe et pour les besoins des Forces aériennes et des autres utilisateurs (police, corps des gardes-frontière, manifestations civiles), conformément aux conventions et contrats conclus avec la Confédération
10	Garantir les prestations d'exploitation et de logistique au profit de l'Armée conformément aux conventions et contrats conclus avec la Confédération
11	Gérer les astreints aux obligations militaires conformément au droit fédéral (journées d'information, dispenses, taxes d'exemption de l'obligation de servir, libérations, etc.)
12	Garantir l'exploitation et le fonctionnement de la halle de tir indoor

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Etablir la gestion documentaire pour chaque risque	31.12.25	31.12.25	■ Un document de conduite a été établi pour tous les risques identifiés par l'OCRI en 2019. En fonction de la révision de l'analyse cantonale des risques qui devra être validée par le CE en 2026, de nouveaux documents de conduite devront être établis, respectivement mis à jour.
	2 Révision de l'analyse cantonale des risques	31.12.26		■ Le projet de révision de l'analyse cantonale des risques se poursuit selon la planification établie. Un rapport sera transmis au CE dans le courant du 2ème semestre.
	3 Mise en oeuvre du projet de prévention et de préparation des administrations communales et cantonale en matière de cyber-sécurité	31.12.25		▲ En raison des différents événements ayant impliqué l'OCC, la mesure de la stratégie cantonale de cybersécurité attribuée au SSCM a été reportée en 2026.
ad4	4 Appui aux communes dans l'élaboration des planifications d'urgence dans les domaines des dangers naturels, technologiques et sociétaux.	31.12.27		■ A la suite de la révision de l'analyse cantonale des risques, un projet d'accompagnement des communes dans l'identification des risques à leur échelon sera initié. De plus, les documents de conduite établis par l'OCC seront mis à disposition des états-majors de conduite communaux et régionaux pour leurs propres besoins.
	5 Assurer la diffusion et la promotion des nouvelles consignes de comportements.	31.12.25	31.12.25	■ Une campagne cantonale comprenant des capsules vidéos, la distribution de brochures, des publications dans la presse et une présentation dans le cadre de la Foire du Valais, a permis de diffuser à large niveau les consignes de comportements. Il est précisé que ces documents ont été mis à disposition des communes et se trouvent aussi sur le site internet du SSCM.
ad5	6 Consolidation de la formation des chargés de sécurité, des ramoneurs et des projeteurs	31.12.27		■ Un jour obligatoire de formation continue a été mis sur pied pour les chargés communaux de sécurité (1 par région). De plus, des formations d'une demi-journée ont été mises sur pied avec les nouveaux chargés de sécurité et une formation a été organisée avec les nouveaux maîtres ramoneurs (secteur 1 et 8).
ad6	7 Formation selon les normes en vigueur	31.12.27		■ Tous les cours pour les chargés communaux de sécurité sont organisés en conformité de l'AEAI. Il est précisé que chaque participant reçoit une attestation de participation certifiée par l'AEAI.
ad9	8 Planification de la rénovation échelonnée de l'infrastructure militaire cantonale	31.12.30		■ En été 2025, le SSCM a établi un rapport concernant notamment la rénovation des infrastructures cantonales du secteur des casernes. Le rapport demande une analyse de l'état actuel des bâtiments, la définition d'une stratégie de rénovation avec la détermination des coûts et de son financement avec fixation d'un axe temporel. Une priorité a été demandée concernant la protection incendie des bâtiments qui devra, sans délai, être mise aux normes conformément aux rapports et analyses effectués par le SIP et l'OCF. Cette priorité est également requise par le locataire (Armée suisse).
ad10	9 Exploitation de l'installation de tir indoor	31.12.25	31.12.25	■ Une 1ère année d'exploitation qui a été un succès et qui a complètement répondu aux attentes des utilisateurs (Armée suisse et Polices valaisannes) et aux attentes techniques pour l'exploitation et la maintenance (Centre logistique cantonal).

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad10 10 Infrastructures civiles disponibles pour la troupe dans les communes	31.12.26	31.12.25	■ L'office de coordination 1 de la Div ter 1 qui joue le rôle de coordinateur entre les partenaires civils et militaires et qui gère l'occupation des places d'armes et de tir ainsi que des logements dans le canton du Valais (soutient la troupe dans la planification, la préparation et l'exécution des services) dispose d'une liste de quelques communes valaisannes avec lesquelles des contrats ont été conclus. En cas de besoin et de secteurs donnés, c'est l'office de coordination 1 qui prendra directement contact avec la commune concernée. Par contre, l'appui de l'Office cantonal des affaires militaires pourra être sollicité.
11 Exploitation des infrastructures et installations aéroportuaires militaires pour les besoins des Forces aériennes et de l'aéroport civil	31.12.27		■ L'exploitation par le Centre logistique cantonal s'est parfaitement déroulée conformément aux contrats et conventions en vigueur conclus avec la Confédération (Armasuisse, Base logistique de l'armée et Forces aériennes).

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Nombre de nouveaux documents de planification établis	5	7	■ Plans de coordination cantonaux établis/actualisés pour : Crues du Rhône, Canicule et sécheresse, Feux de forêt, Pénurie d'approvisionnement électrique, Evénement impliquant un ouvrage d'accumulation, Evénement majeur dans un complexe industriel, Distribution de comprimés d'iode.
	2 Nombre de jours pour des formations / exercices pour les états-majors communaux / régionaux	30	38	■ 23 formations, 15 exercices
ad3	3 Satisfaction des participants	90%	97%	■ 252 participants : 97% très satisfaits, 3% satisfaits
ad5	4 Nombre de personnes ayant suivi l'instruction / information dispensée aux responsables de la prévention, ramoneurs, chargés de sécurité, constructeurs de cheminées	125	150	■ 110 chargés communaux de sécurité et 40 ramoneurs
	5 Evaluation des cours (satisfaction)	90%	90%	■ Les attentes et les exigences des participants révèlent que les formations et les thèmes donnés sont adéquats, d'où un très bon taux de satisfaction.
	6 Nombre de jours de formation en matière de prévention incendie	5	3	■ En 2025, les responsables de la sécurité ont été convoqués à un cours de formation continue annuel par région. Le cours a été certifié par l'AEAI. En outre, des formations ont été organisées dans certains secteurs de maîtres ramoneurs.
ad6	7 Nombre de cours de formation pour les sapeurs-pompiers organisés par l'OCF	130	130	■ Hormis les cours de base qui sont donnés chaque année, de nouvelles formations ont été mises sur pied, notamment la formation pour officiers lors d'événement majeur (conduite d'intervention 3) en précisant que cette formation a été recertifiée par la coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP). De plus, une formation sur les feux de végétation (forêt) ainsi que sur la tactique d'intervention au front (modules front et tactique) ont non seulement été données mais ont aussi été certifiées par la CSSP.
ad7	8 Nombre de jours-homme/femme pour l'engagement de la protection civile pour les interventions en faveur de la collectivité (manifestations)	1'250	3'733	■ 2025 a nécessité un engagement supérieur à ce qui était attendu avec notamment deux courses de coupe du monde de ski masculines à Crans Montana (Super-G et Descente) ainsi que les mondiaux de VTT (6 destinations valaisannes).
	9 Nombre de nouveaux astreints formés au centre d'instruction de Grône	200	230	■ Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes. Le nombre d'astreints formés en Valais dépend à la fois des résultats obtenus par les jeunes Valaisans lors du recrutement militaire et de l'évolution des courbes démographiques.
	10 Evaluation des cours (satisfaction)	95%	97.5%	■ La modernisation des infrastructures du centre d'instruction de la protection civile de Grône ainsi que la qualité des formations dispensées nous permettent d'avoir un excellent taux de satisfaction des participants.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad10 11 Plan d'occupation de l'installation de tir indoor	90%	88%	■ Pour la 1ère année d'exploitation, le taux d'occupation est très satisfaisant; en effet, le groupe de travail des utilisateurs a fixé qu'une occupation complète équivalait à ce stade à 80% d'occupation. La différence a plusieurs explications, notamment le processus des réservations à affiner, la demi-journée qui varie s'il s'agit du matin ou l'après-midi, l'ER inf qui occupe environ 40 semaines les box de tir, la réservation qui ne débouche pas toujours sur une occupation effective et naturellement le temps réservé pour les entretiens techniques et la maintenance.
ad11 12 Gestion des arriérés de la taxe d'exemption de l'obligation de servir	70%	73%	■ Plus de 73 % des taxes portées en compte en 2025 et des débiteurs de l'année 2024 ont été régularisés. Le total du montant des débiteurs en fin d'année 2025 s'est atténué de Fr. 298'038.86. Ce résultat découle de l'encaissement et du contentieux.
13 Nombre de femmes ayant participé aux journées d'orientation	80	66	■ 1'261 courriers ont été adressés aux jeunes valaisannes de nationalité suisse et 37 journées à choix ont été proposées. Au final un taux de participation de 5.23%. A titre de comparaison les 3 dernières années : 2024, 80 / 2023, 84 / 2022, 67. Pour 2025, une légère baisse, ceci malgré les campagnes et la documentation ciblées menées ces dernières années. Le système de l'engagement volontaire pour les Suissesses à accomplir le service militaire a toujours montré ses limites. Le projet fédéral en cours concernant les journées d'information obligatoires pour les femmes pourrait amener davantage de vocations.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Coordination de l'état de préparation	**1'953'707.24**	**489'244.25**	**1'464'462.99**
P1101 Formation des organes de conduites	458'966.28	8'577.43	450'388.85
P1102 Gestion des risques et coordination	912'768.81	477'547.38	435'221.43
P1103 Gestion des moyens	581'972.15	3'119.44	578'852.71
P1104 Organe cantonal de conduite			0.00
GP12 Prévention incendie	**16'834'222.93**	**16'826'207.43**	**8'015.50**
P1201 Prévention des incendies	1'715'765.09	1'133'400.94	582'364.15
P1202 Engagement des corps sapeurs-pompiers	7'108'150.20	13'207'783.03	-6'099'632.83
P1203 Financement, achat équipements et infrastructures	8'010'307.64	2'485'023.46	5'525'284.18
GP13 Préparation de la protection civile	**21'576'131.76**	**16'943'426.50**	**4'632'705.26**
P1301 Organisation et planification	1'434'821.74	227'769.86	1'207'051.88
P1302 Instruction des astreints	900'422.18	23'099.03	877'323.15
P1303 Constructions	16'548'124.00	15'407'668.11	1'140'455.89
P1304 Matériel et véhicules	345'277.12	11'570.96	333'706.16
P1305 Engagements	2'347'486.72	1'273'318.54	1'074'168.18
GP14 Gestion des affaires militaires	**11'178'239.96**	**10'363'075.29**	**815'164.67**
P1401 Gestion des conscrits et militaires domiciliés VS	935'185.29	233'261.50	701'923.79
P1402 Assujettissement et exonération de la taxe	1'564'240.43	2'268'695.21	-704'454.78
P1403 Centre logistique cantonal	8'361'864.86	7'559'860.44	802'004.42
P1404 Halle de tir indoor	316'949.38	301'258.14	15'691.24
Total	**51'542'301.89**	**44'621'953.47**	**6'920'348.42**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

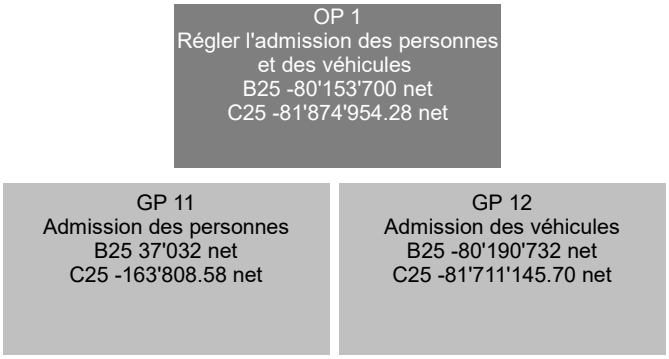

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**22'925'255.77**	**23'748'900**	**23'717'359.59**	**-31'540**
30 Charges de personnel	12'404'276.45	12'594'100	12'780'372.60	186'273
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'172'921.12	5'863'500	5'598'215.50	-265'285
34 Charges financières	19'266.93	18'000	24'252.33	6'252
36 Charges de transferts	1'356'790.60	1'450'000	1'364'203.75	-85'796
39 Imputations internes	3'972'000.67	3'823'300	3'950'315.41	127'015
4 Revenus	**103'662'670.12**	**103'902'600**	**105'592'313.87**	**1'689'714**
40 Revenus fiscaux	77'248'838.81	78'070'000	78'582'803.90	512'804
42 Taxes et redevances	25'644'936.16	25'238'700	26'300'915.52	1'062'216
44 Revenus financiers	122'655.40	80'000	102'636.45	22'636
46 Revenus de transferts	539'012.95	513'900	590'812.15	76'912
49 Imputations internes	107'226.80	0	15'145.85	15'146
Excédent de revenus	**80'737'414.35**	**80'153'700**	**81'874'954.28**	**1'721'254**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Excédent de financement	**80'737'414.35**	**80'153'700**	**81'874'954.28**	**1'721'254**

Explication des écarts financiers

30 : Cette rubrique varie en fonction des rotations du personnel, des ajustements salariaux ainsi que des augmentations individuelles liées à la performance. Son utilisation effective peut en outre fluctuer, en particulier en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement.

31 : Projets informatiques partiellement réalisés ou reportés à une date ultérieure (Chatbot, Voicebot, développement Cari).

39 : Coûts des prestations fournies par d'autres services cantonaux au Service, afin d'obtenir un calcul plus réaliste du taux de couverture des charges par les émoluments.

40 : Les revenus fiscaux ont finalement été plus importants que planifiés, car l'augmentation du parc de véhicules a été plus conséquente que prévu.

42 : Augmentation générale de l'activité du SCN (immatriculations, contrôles techniques) supérieure aux prévisions.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	93.20	93.20	93.20

Nombre de postes à l'organigramme

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

OBJECTIF POLITIQUE

Régler l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation

Sous-objectifs politiques

1 S'assurer que les personnes disposent des aptitudes et d'une formation suffisante pour conduire un véhicule en toute sécurité sur la voie publique et prendre les mesures nécessaires en cas d'infractions aux règles de la circulation et de la navigation

2 S'assurer que les véhicules mis en circulation répondent aux prescriptions et percevoir les redevances auxquelles ils sont assujettis

3 Favoriser la mise en circulation de véhicules moins polluants

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Introduction progressive du système d'exploitation Cari complètement renouvelé notamment avec l'intégration de différents nouveaux modules "Cyberadministration"	31.12.26		■ L'application « Cari e-Medko » permet aux médecins de saisir directement dans le système d'exploitation les résultats des examens médicaux des conducteurs. En 2025, elle a enregistré une augmentation de près de 31%. Cela signifie qu'environ un tiers des quelque 18'000 certificats médicaux reçus chaque année par le service sont désormais enregistrés par voie électronique. D'autres modules suivront au cours des prochaines années, avec de nouvelles innovations dans le domaine de la digitalisation.
ad2	2 Augmentation du nombre de véhicules contrôlés dans les délais légaux conformément à la planification établie par le service	31.12.28		▲ Le nombre de contrôles techniques réalisés en 2025 a diminué légèrement par rapport à 2024 ceci à cause du départ de deux experts du TCS et à la rénovation de nos pistes de contrôle de Viège.
	3 Le service collabore avec la police cantonale lors des contrôles spécifiques de la conformité des véhicules.	31.12.28		■ 13 contrôles effectués durant l'année. La police cantonale tient les statistiques correspondantes.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Indice de satisfaction des usagers, selon enquête M.I.S. Trend (note max. 10)	8.8	9.2	■ Enquête effectuée par la société MIS-Trend en commun avec les cantons de VD, FR et NE.
	2 Pourcentage de recours admis par rapport au nombre de recours déposés	2%	1%	■ 95 recours déposés, 1 admis et 0 partiellement admis (en 2024 : 97 recours, 0 admis et 0 partiellement admis).
	3 Nombre de permis d'élève conducteur délivrés (tous types de permis)	9'500	10'223	■ Augmentation de 6.7% par rapport à 2024 (9'581).
	4 Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques, tous types d'examens)	16'500	16'878	■ Diminution de 1.3% par rapport à 2024 (17'101).
	5 Taux d'échec aux examens de conduite théoriques (catégories A, A1 et B)	25%	31.3%	■ Le taux d'échec a légèrement augmenté par rapport à 2024 (29.86%). Il est proche de la moyenne suisse de 29.5%.
	6 Taux d'échec aux examens de conduite pratiques (catégories A, A1 et B)	30%	29.8%	■ Le taux d'échec a légèrement augmenté par rapport à 2024 (28.8%). Il est proche de la moyenne suisse de 34%.
	7 Nombre de permis de conduire délivrés (tous types de permis, nouveaux permis et renouvellement)	25'000	30'428	■ Diminution de 17.6% par rapport à 2024 (36'913) suite à l'échéance du permis bleu fixée au 31.12.2024.
	8 Pourcentage des contrôles médicaux subséquents effectués dans les délais légaux	100%	100%	■ Il s'agit d'une tâche prioritaire. 19'288 certificats médicaux traités en 2025 (17'906 en 2024).
	9 Temps d'attente moyen au téléphone (en secondes)	23	38.5	▲ L'objectif n'a pas été atteint. Cela s'explique par des absences pour cause de maladie et de départs, ainsi que par une phase de test visant à réduire les horaires d'ouverture du service téléphonique en 2026.
	10 Nombre d'avertissements prononcés	2'000	2'328	■ Augmentation de 2.5% par rapport à 2024 (2'272).
	11 Nombre de retraits de permis de conduire prononcés	4'600	5'422	■ Augmentation de 5.1% par rapport à 2024 (5'158).
ad2	12 Pourcentage de bateaux contrôlés dans les délais légaux	100%	91.2%	▲ L'objectif a été manqué de peu. 455 bateaux ont été contrôlés (518 contrôles en 2024, 373 en 2023). Cela s'explique par une absence longue durée du responsable des contrôles pour cause de maladie.
	13 Pourcentage de véhicules contrôlés dans les délais légaux	69%	67.3%	▲ L'objectif n'a pas été atteint. Cela s'explique par le départ de 2 experts chez notre partenaire le TCS, par une vacance d'un poste d'expert suite à une nomination interne et par les travaux de rénovation de notre site de Viège. Diminution de 2.3% par rapport à 2024 (68.9%).
	14 Nombre de contrôles techniques effectués	100'000	94'580	▲ L'objectif n'a pas été atteint. Cela s'explique par le départ de 2 experts chez notre partenaire le TCS, par une vacance d'un poste d'expert suite à une nomination interne et par les travaux de rénovation de notre site de Viège. Diminution de 0.4% par rapport à 2024 (94'936 contrôles).
	15 Nombre de véhicules immatriculés dans l'année (tous types de véhicules)	90'000	91'473	■ Augmentation de 2.9% par rapport à 2024 (88'915).
	16 Nombre de véhicules en circulation au 30 septembre	362'000	363'175	■ Augmentation de 1.4% par rapport à 2024 (358'257).
	17 Ratio du nombre de véhicules en circulation par rapport aux collaborateurs en emploi fixe du SCN	3'885	3'897	■ Le ratio est en légère augmentation par rapport à 2024 (3843). Cela est dû à l'augmentation du parc de véhicules entre 2024 et 2025.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 18 Nombre d'immatriculations traitées par CARI Garage	4'800	4'658	▲ L'objectif a été manqué de peu. Les efforts déployés auprès des garagistes ont cependant permis une augmentation significative de 7% par rapport à 2024 (4'355).
ad3 19 Pourcentage de véhicules hybrides neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année	15%	30%	■ Les ventes de véhicules hybrides ont progressé en 2025 (26% en 2024). Elles ont été plus élevées que celles des véhicules électriques (voir indicateur 22).
20 Pourcentage de véhicules hybrides par rapport au total des véhicules motorisés en circulation	4.5%	6.5%	■ Le pourcentage de véhicules hybrides en circulation a progressé en 2025. Il représente dorénavant 6.5% du total des véhicules motorisés contre 5% en 2024.
21 Pourcentage de véhicules électriques par rapport au total des véhicules motorisés en circulation	4.5%	3.6%	■ Le pourcentage de véhicules électriques en circulation a progressé en 2025. Il représente dorénavant 3.6% du total des véhicules motorisés contre 3% en 2024.
22 Pourcentage de véhicules électriques neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année	15%	16%	■ Les ventes de véhicules électriques ont progressé en 2025 (13.5% en 2024).

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Admission des personnes	**9'629'628.47**	**9'793'437.05**	**-163'808.58**
P1101 Examens de conduite	2'111'011.47	1'191'542.56	919'468.91
P1102 Permis de conduire	3'363'524.88	2'109'129.37	1'254'395.51
P1103 Mesures administratives et sanctions pénales	4'155'092.12	6'492'765.12	-2'337'673.00
GP12 Admission des véhicules	**14'087'731.12**	**95'798'876.82**	**-81'711'145.70**
P1201 Contrôles techniques des véhicules	6'904'009.77	5'090'851.20	1'813'158.57
P1202 Permis de circulation	5'884'121.35	11'636'503.50	-5'752'382.15
P1203 Perception des redevances	1'299'600.00	79'071'522.12	-77'771'922.12
Total	**23'717'359.59**	**105'592'313.87**	**-81'874'954.28**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

OP 1
Contribuer à la protection de la société par l'application des peines et des mesures.
B25 35'048'500 net
C25 29'164'079.92 net

GP 11	GP 12	GP 13	GP 14
Détention avant jugement - Sion et Brig B25 12'955'039 net C25 12'026'571.54 net	Privation de liberté - Crêtelongue B25 6'514'525 net C25 9'706'111.91 net	Exécution des mesures - Pramont B25 5'101'995 net C25 1'345'550.40 net	Exécution sanctions et mesures d'accompagnement B25 10'476'941 net C25 6'085'846.07 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**62'151'479.58**	**69'982'400**	**72'540'360.70**	**2'557'961**
30 Charges de personnel	22'202'554.20	24'156'900	23'860'447.85	-296'452
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'843'662.30	15'840'500	15'852'963.80	12'464
34 Charges financières	1'998.77	2'100	824.50	-1'276
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	6'635.00	10'000	11'883.00	1'883
36 Charges de transferts	13'088'571.93	13'576'000	12'457'094.24	-1'118'906
39 Imputations internes	14'008'057.38	16'396'900	20'357'147.31	3'960'247
4 Revenus	**33'228'917.12**	**34'933'900**	**43'376'280.78**	**8'442'381**
40 Revenus fiscaux	670.00	600	635.00	35
42 Taxes et redevances	5'717'742.86	6'532'900	10'214'987.52	3'682'088
43 Revenus divers	25'870.76	0	4'049.94	4'050
44 Revenus financiers	100.00	2'700	2'664.00	-36
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	254.00	0	264.60	265
46 Revenus de transferts	12'624'391.83	11'288'200	11'576'751.55	288'552
49 Imputations internes	14'859'887.67	17'109'500	21'576'928.17	4'467'428
Excédent de charges	**28'922'562.46**	**35'048'500**	**29'164'079.92**	**-5'884'420**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**28'922'562.46**	**35'048'500**	**29'164'079.92**	**-5'884'420**

Explication des écarts financiers

30 : Différence principalement due à l'engagement des 11 EPT (voir remarque RH) dans le courant 2025 (le montant budgétisé est sur l'année). L'utilisation effective du budget dépend de l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement.

36 : Reliquat sur le coût des exécutions de peines et mesures hors SAPEM. Il est difficile de déteminer le nombre d'exécutions de peines et mesures qui seront prononcées par la justice.

42 : Durant l'année 2025, accroissement du nombre d'ordonnances pénales prononçant des peines pécuniaires par le Ministère Public, ainsi que des démarches actives de recouvrement des montants les plus conséquents par la Police Cantonale.

46 : Sous-estimation des recettes de détention à recevoir du centre de détention administratif. Les prévisions ont été fondées sur des hypothèses prudentes, appelées à être ajustées au fur et à mesure de la montée en charge de l'activité.

39 et 49 : Différence de valorisation des peines valaisannes. Augmentation du taux d'occupation à Crêtelongue et en détention avant jugement.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	164.80	181.40	192.40

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
En 2025, le SAPEM s'est vu attribuer 11 EPT liés à la réalisation des constructions sur les sites de Crêtlongue et Sion.

OBJECTIF POLITIQUE
Contribuer à la protection de la société en exerçant sur les détenus un contrôle sécuritaire et en les incitant à respecter l'ordre juridique

Sous-objectifs politiques	
1	Elaborer une politique sécuritaire adaptée
1.1	Contribuer à la protection de la société par un contrôle sûr, raisonnable et humain des détenus
2	Favoriser une politique de réinsertion sociale appropriée
2.1	Mettre en oeuvre dans les établissements de détention du canton une prise en charge encourageant et favorisant la réinsertion sociale des détenus

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Nombre de places en détention préventive (Sion - Brigue) 2022 = 132	140	140	■
	2 Nombre de places disponibles en exécution de peine	122	122	■
	3 Nombre de places en mesures éducatives (jeunes adultes et mineurs, total 24)	24	24	■
	4 Rapport entre les places de détention et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) à la prison de Sion	2.2	2.43	■
	5 Rapport entre les places de détention et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) à l'établissement de Crêtelongue	1.8	1.8	■
	6 Taux d'occupation des établissements de détention avant jugement	85%	96%	● Moyenne annuelle. 110% au 31.12.2025. 94% en 2024.
	7 Taux d'occupation de l'établissement d'exécution de peines de Crêtelongue	80%	68%	▲ Moyenne annuelle. 71% au 31.12.2025. 59% en 2024.
	8 Taux d'occupation du Centre éducatif fermé de Pramont (mineurs et jeunes adultes)	98%	98%	■ Moyenne annuelle. 96% au 31.12.2025. 100% en 2024.
	9 Nombre de personnes en attente de placement (attente > 9 mois) 2022 = 2	5	8	▲ Pour l'année 2025, 8 personnes sont restées dans l'attente d'un placement de plus de 9 mois. 3 personnes en 2024.
	10 Coûts pour les placements hors SAPEM (hors cantons et hors établissements du SAPEM), afin d'en suivre l'évolution, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie carcérale 2030. Exécution de peines et exécution de mesures (sans détention avant jugement)	12	11.2	■ Mesures : Fr. 7'899'956.37, Peines : 2'525'494.50, Détention avant jugement : 734'857.95.
	11 Nombre de personnes suivies par bracelet électronique y compris dossiers "avec violences domestiques") (2022 = 9)	15	11	■ Durant l'année 2025, 11 personnes ont bénéficié du bracelet électronique uniquement en ce qui concerne une exécution de peine. Cela représente un total de 917 jours pour l'année 2025. Aucun bracelet n'a été prononcé pour des violences domestiques.
ad2	12 Pourcentage de personnel reconnu par l'Office Fédéral de la Justice (exigence OFJ > 75%) 2022 = 71%	75%	74%	▲ Baisse du subventionnement de l'OFJ
	13 Pourcentage de congés réussis pour les mineurs placés en exécution de mesures (art. 15 al. 2 DPMin)	80%	98.5%	■
	14 Nombre de fugues au Centre éducatif fermé de Pramont (mineurs et jeunes adultes) (non-retour de congé, lors de sorties accompagnées, lors de stages)	10	12	▲ Sur environ 1'800 sorties sur l'année 2025, 12 jeunes ne sont pas rentrés au CEP.
	15 Pourcentage de jeunes suivant la formation pratique certifiante au CEP (FPra - Formation pratique)	20%	0%	● Le projet est à réévaluer.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Détention avant jugement - Sion et Brig	**23'555'969.46**	**11'529'397.92**	**12'026'571.54**
P1101 Gestion de la privation de liberté	14'229'407.73	6'609'894.57	7'619'513.16
P1102 Exploitation des ateliers	6'290'151.74	2'194'725.31	4'095'426.43
P1103 Gestion de la détention administrative	3'036'409.99	2'724'778.04	311'631.95
GP12 Privation de liberté - Crêtelongue	**19'544'593.16**	**9'838'481.25**	**9'706'111.91**
P1201 Gestion de l'exécution des peines	12'814'909.48	6'811'823.45	6'003'086.03
P1202 Exploitation du domaine et des ateliers	6'729'683.68	3'026'657.80	3'703'025.88
GP13 Exécution des mesures - Pramont	**13'733'629.03**	**12'388'078.63**	**1'345'550.40**
P1301 Gestion de l'exécution des mesures	12'059'923.38	11'907'433.96	152'489.42
P1302 Exploitation des ateliers	1'673'705.65	480'644.67	1'193'060.98
GP14 Exécution sanctions et mesures d'accompagnement	**15'706'169.05**	**9'620'322.98**	**6'085'846.07**
P1401 Exécution des sanctions pénales	14'720'313.19	9'512'796.81	5'207'516.38
P1402 Probation	985'855.86	107'526.17	878'329.69
Total	**72'540'360.70**	**43'376'280.78**	**29'164'079.92**

Remarques

En 2025, le taux d'occupation de l'établissement pénitencier de Crêtelongue a progressivement augmenté. La réalisation des ateliers prend du retard, ils devraient être opérationnels en 2028.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

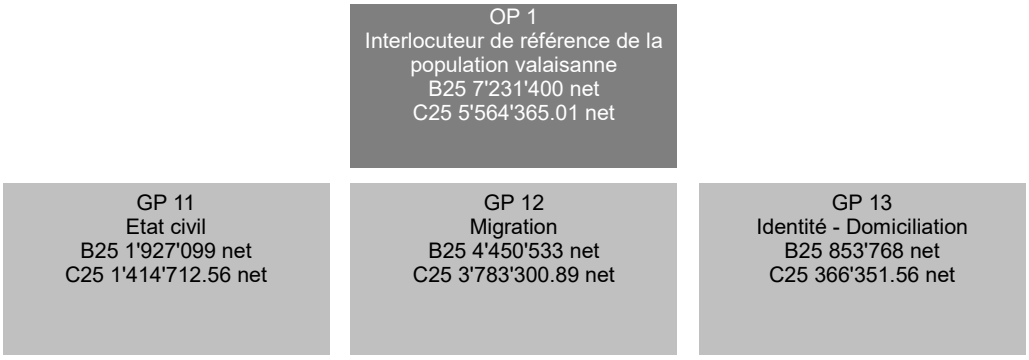

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**16'765'450.20**	**16'979'500**	**16'914'033.85**	**-65'466**
30 Charges de personnel	9'074'118.70	8'958'200	9'197'481.70	239'282
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'016'542.15	2'436'600	2'132'350.20	-304'250
34 Charges financières	25'797.38	14'500	27'602.39	13'102
36 Charges de transferts	5'533'219.68	5'483'500	5'449'171.46	-34'329
39 Imputations internes	115'772.29	86'700	107'428.10	20'728
4 Revenus	**12'115'268.41**	**9'748'100**	**11'584'321.17**	**1'836'221**
40 Revenus fiscaux	35'768.00	30'000	35'974.00	5'974
42 Taxes et redevances	10'119'362.26	7'858'100	9'755'640.77	1'897'541
44 Revenus financiers	5.00	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	1'726'969.20	1'859'500	1'536'262.50	-323'238
48 Revenus extraordinaires	233'163.95	0	256'443.90	256'444
49 Imputations internes	0.00	500	0.00	-500
Excédent de charges	**4'650'181.79**	**7'231'400**	**5'329'712.68**	**-1'901'687**
5 Dépenses d'investissement	**233'163.95**	**0**	**234'652.33**	**234'652**
52 Immobilisations incorporelles	233'163.95	0	234'652.33	234'652
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**233'163.95**	**0**	**234'652.33**	**234'652**
Insuffisance de financement	**4'883'345.74**	**7'231'400**	**5'564'365.01**	**-1'667'035**

Explication des écarts financiers

31 : [Population] Budget prévu pour la dématérialisation, respectivement conservation des dossiers et registres, et numérisation pas utilisé dans sa totalité.

42 : Les revenus ont été sous-évalués lors de l'établissement du budget.

46 : [Asile] La contribution de la Confédération pour les frais administratifs liés au nombre de requérants arrivés en Suisse et attribués au canton du Valais a été moins importante que budgétisée: -7% de demandes d'asile et -22% de demandes de protection S.
[Intégration] Déploiement du programme général d'encouragement de l'intégration avec contribution de la Confédération: moins de projets réalisés que prévus.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	67.40	68.20	68.20

Nombre de postes à l'organigramme

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

OBJECTIF POLITIQUE
Gérer l'état civil, traiter les demandes de naturalisation, établir les documents d'identité suisses et appliquer la législation fédérale en matière d'étrangers
Sous-objectifs politiques
1 Garantir la délivrance des prestations sur le territoire cantonal et l'unité de doctrine. Piloter et coordonner les activités et métiers du service
2 Gérer l'état civil et les procédures y apparentées
2.1 Accomplir les tâches d'état civil dévolues au canton par la législation fédérale
2.1.1 Assurer l'enregistrement des événements d'état civil et la tenue exacte des registres officiels selon les périmètres de compétences conférées et conformément aux dispositions légales applicables
2.1.2 Assurer la mission d'autorité de surveillance des offices de l'état civil du canton (directives, formation, inspection)
3 Accomplir les tâches dévolues par la législation fédérale en matière de contrôle des étrangers et d'intégration
3.1 Traiter, respectivement instruire, pour le Département compétent, les requêtes et procédures apparentées à l'état civil (en particulier octroi et libération du droit de cité, changement de nom/prénom, adoption)
3.2 Délivrer ou refuser les autorisations de séjour et de travail, ainsi que les visas d'entrée en Suisse
3.3 Assurer la surveillance des bureaux communaux de police des étrangers (élaboration de directives, formation, surveillance)
3.4 Mettre en place la politique d'intégration des étrangers voulue par les législations fédérale et cantonale, conformément au concept cantonal d'intégration
3.5 Appliquer les mesures de contrainte prévues par la législation fédérale
3.5.1 Etablir les décisions de détention conformément à la législation et aux règles de procédures fédérales et cantonales
3.6 Accomplir les tâches dévolues au canton par la législation fédérale en matière de procédure d'asile et de renvoi
3.6.1 Veiller à l'application correcte des tâches dévolues au canton notamment par le respect des décisions prises par les autorités fédérales et des délais impartis
3.7 Assurer le départ des personnes sans autorisation de séjour
4 Gérer les données d'identité et de domiciliation des personnes physiques
4.1 Etablir les documents d'identité suisses
4.2 Etablir les données de biométrie à l'intention des ressortissants étrangers
4.3 Appliquer les lois fédérales sur le contrôle de l'habitant et sur l'harmonisation des registres (LHR)
4.3.1 Coordonner l'harmonisation des registres des personnes physiques entre la Confédération et les communes
4.3.2 Administrer les platesformes et systèmes et assurer l'intendance des données (GERES, BDR-PP)
4.3.3 Assurer la mission d'autorité de surveillance des organes communaux de contrôle de l’habitant

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 [Direction] Définition, mise en oeuvre et suivi du plan d'action stratégique.	31.12.26		■
ad2	2 [Naturalisation] Révision de la loi sur le droit de cité valaisan et du règlement d'exécution y relatif	31.12.26		■ Selon planning, la nouvelle loi sera soumise au GC en 2027.
ad3	3 [Migration] Dématérialisation de l'ensemble des dossiers papier actifs de personnes ressortissantes étrangères	31.12.26		■
	4 [Migration - Autorisation de séjour] Mise en place d'un portail client pour le dépôt de demande de séjour	31.12.26		■ Ouverture du portail prévue été 2026.
	5 [Migration] Soutien des offres de formations continues mises en place par des associations professionnelles concernées en lien avec la migration	31.12.28		■ Kick-off des formations ASM en avril 2026.
ad4	6 [Habitant] Modification de la loi cantonale sur le contrôle de l'habitant en conséquence de l'introduction du nouveau modèle d'affaires en matière de migration et d'e-Déménagement.	30.06.28		■
	7 [Habitant, e-Déménagement] Implémentation des fonctionnalités d'eDéménagement auprès des communes	31.12.25		■ Dernière année de soutien et financement du SPM en 2026.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad2	1 [Etat civil] Nombre de reconnaissances enregistrées (au 31 décembre) (2022 = 1'000, 2021 = 1'059, 2020 = 875)	1'050	1'024	■ 2024 = 941, 2023 = 1'039
	2 [Etat civil] Nombre de mariages célébrés en Valais (au 31 décembre) (2022 = 1'376, 2021 = 1'232, 2020 = 1'168)	1'300	1'260	■ 2024 = 1'306, 2023 = 1'266
	3 [Etat civil] Nombre de décès survenus et enregistrés en Valais (au 31 décembre) (2022 = 2'747, 2021 = 2'689, 2020 = 3'084)	2'900	2'923	■ 2024 = 2'901, 2023 = 2'845
	4 [Etat civil] Nombre de naissances survenues et enregistrées en Valais (au 31 décembre) (2022 = 2'210, 2021 = 2'450, 2020 = 2'386)	2'100	2'068	■ 2024 = 2'146, 2023 = 2'104
	5 [Etat civil] Nombre d'événements d'état civil étrangers retranscrits par l'autorité de surveillance (au 31 décembre)	1'100	1'096	■
	6 [Adoption] Nombre de décisions rendues par année (au 31 décembre) (2022 = 18, 2021 = 19, 2020 =26)	30	19	■ 2024 = 26, 2023 = 30
	7 [Changement de nom] Nombre de décisions rendues par année (au 31 décembre) (2022 = 214, 2021 = 258, 2020 = 233)	200	174	■ 2024 = 185, 2023 = 172
	8 [Naturalisation] Nombre de naturalisations ordinaires prononcées (ressortissants étrangers naturalisés et confédérés naturalisés valaisans ; 2022 = 834, 2021 = 779, 2020 = 938, 2019 = 1'238)	850	954	■ L'augmentation (+ environ 20%) correspond à la tendance dans les autres cantons. (2024 = 765, 2023 = 850)
ad3	9 [Migration - Autorisation de séjour] Population étrangère résidante en Valais de manière permanente au 31 décembre (2022 = 81'664, 2021 = 79'306, 2020 = 76'828)	89'000	94'887	■ 2024 = 91'935, 2023 = 87'827
	10 [Migration - Autorisation de séjour] Durée moyenne (en jours ouvrés) de délivrance de permis B, C, L et G européens (cas "standards")	20	5	■ 2024 = 5, 2023 = 20
	11 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre de décisions formelles de refus d'octroi ou renouvellement de l'autorisation de séjour rendues (2022 = 190, 2021 = 190, 2020 = 136, 2019 = 153)	180	167	■ 2024 = 154, 2023 = 159
	12 [Migration - Asile] Nombre de personnes en permis N (2022 = 696, 2021 = 290 + 200 déboutés, 2020 = 468)	1'000	833	■ 2024 = 1'084, 2023 = 1'029
	13 [Migration - Asile] Nombre de personnes en permis F (admis provisoire/réfugié admis provisoire) (2022 = 2'691, 2021 = 2'363, 2020 = 2'307)	3'000	2'307	■ 2024 = 2'270, 2023 = 2'520
	14 [Migration - Asile] Nombre de personnes au bénéfice d'une protection provisoire (permis S)	4'000	2'623	■ 2024 = 2'452, 2023 = 2'385

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 15 [Migration - Départ et Renvoi] Nombre de renvois LAsi (2022 = 5, 2021 = 45, 2020 = 46)	15	19	■ 21 départs sans escorte (DEPU) échoués et 14 départs avec escorte (DEPA/vol spécial) échoués (LAsi + LEI) (2024 = 24, 2023 = 10)
16 [Migration - Départ et Renvoi] Nombre de renvois LEI (2022 = 85, 2021 = 120, 2020 = 137)	70	88	■ 88 départs organisés par le SPM et 83 départs autonomes / 21 départs sans escorte (DEPU) échoués et 14 départs avec escorte (DEPA/vol spécial) échoués (LAsi + LEI) (2024 = 43, 2023 = 51)
17 [Migration - Départ et Renvoi] Nombre de mesures de contrainte prononcées (2022 = 111, 2021 = 97 décisions de détention - hors décisions de prolongation, 2020 = 110 décisions de détention, 2019 = 86, 2018 = 212)	80	86	■ 2024 = 32, 2023 = 47
18 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre d'autorisations de séjour de courte durée établies, Autorisation L (population résidante non permanente) (2022 = 25'230, 2021 = 21'917, 2020 = 21'244, 2019 = 25'118, 2018 = 20'368 renouvellement et nouveau permis Europe et Etats tiers)	28'000	21'130	■ 2024 = 21'283, 2023 = 27'554
19 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre d'autorisations de séjour établies, Autorisation B (2022 = 9'299, 2021 = 9'455, 2020 = 9'493, 2019 = 9'273, 2018 = 12'962 renouvellement et nouveau permis Europe et Etats tiers)	16'000	16'028	■ 2024 = 16'584, 2023 = 16'936
20 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre d'autorisations d'établissement établies, Autorisation C (2022 = 10'628, 2021 = 6'314, 2020 = 9'671, 2019 = 11'360, 2018 = 15'781 renouvellement et nouveau permis Europe et Etats tiers)	15'000	12'294	■ 2024 = 12'718, 2023 = 14'785
21 [Migration - Autorisation de séjour] Nombre d'autorisations établies pour frontaliers, Autorisation G (2022 = 1'577, 2021 = 1'217, 2020 = 1'051, 2019 = 1'745, 2018 = 1'108)	2'000	1'608	■ 2024 = 2'533, 2023 = 3'527
22 [Migration - Asile] Nombre de personnes dont la requête de permis humanitaire a été acceptée par la Commission Cas de rigueur (2022 = 131, 2021 = 110)	75	132	■ 2024 = 68, 2023 = 65
23 [Migration - Asile] Nombre de personnes dont la requête de permis humanitaire a été examinée par la Commission Cas de rigueur (2022 = 152, 2021 = 143, 2020 = 60, 2019 = 72)	80	142	■ 2024 = 102, 2023 = 82
24 [Migration - Asile] Part des propositions de la Commission Cas de rigueur approuvées par le Secrétariat d'Etat aux Migrations (2022 = 100%, 2021 = 97.4%, 2019 = 97.7%, 2018 = 100%)	95%	98%	■ 2024 = 100%, 2023 = 66%
25 [Intégration] Nombre de projets d'intégration subventionnés (2022 = 136, 2021 = 132, 2020 = 135)	125	119	■ 2024 = 120, 2023 = 122

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 26 [Intégration PIC-CH] Taux de couverture de la population cantonale dont les communes participent au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2022 = 80%, 2021 = 80%, 2020 = 80%)	80%	80%	■ 2024 = 80%, 2023 = 80%
27 [Intégration PIC-CH] Taux de couverture de la population étrangère cantonale dont les communes participent au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2022 = 90%, 2021 = 90%, 2020 = 90%)	90%	90%	■ 2024 = 90%, 2023 = 90%
28 [Intégration] Nombre de nouveaux étrangers arrivés dans le canton (2022 = 11'626, 2021 = 10'649)	12'000	9'158	■ 2024 = 10'338, 2023 = 11'167
ad4 29 [Biométrie] Nombre de passeports établis (2022 = 21'954, 2021 = 14'639, 2020 = 11'289, 2019 = 14'677)	28'000	27'822	■ 2024 = 28'940, 2023 = 26'987
30 [Biométrie] Nombre de cartes d'identité établies (2022 = 38'154, 2021 = 34'319, 2020 = 24'785, 2019 = 29'442)	40'000	37'773	■ 2024 = 39'379, 2023 = 38'712
31 [Biométrie] Nombre de prises de données biométriques saisies pour l'ensemble des étrangers (2023 = 32'792, 2022 = 29'497)	36'000	19'784	■ 2024 = 30'988, 2023 = 32'792
32 [Biométrie] Délai d'attente moyen jusqu'à la prochaine possibilité de rendez-vous pour la prise des données biométriques (jours ouvrables) (2022 = 10, 2021 = 8, 2020 = 4)	10	5	■ 2024 = 5, 2023 = 10
33 [Habitant, eDéménagement] Nombre de communes connectées à l'application (2022 = 3)	80	55	▲ 2024 = 42, 2023 = 1
34 [Harmonisation Registres - BDR] Nombre d'unités organisationnelles connectées (2022 = 23)	45	45	■ 2024 = 42, 2023 = 35

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Etat civil	**3'764'099.73**	**2'349'387.17**	**1'414'712.56**
P1101 Etat civil	3'160'969.28	1'709'210.67	1'451'758.61
P1102 Procédures apparentées à l'état civil	603'130.45	640'176.50	-37'046.05
GP12 Migration	**8'434'513.34**	**4'651'212.45**	**3'783'300.89**
P1201 Autorisation de séjour et établissement	4'983'374.27	3'036'179.72	1'947'194.55
P1202 Intégration des étrangers	2'683'755.76	1'076'149.75	1'607'606.01
P1203 Asile - Départ	767'383.31	538'882.98	228'500.33
GP13 Identité - Domiciliation	**4'950'073.11**	**4'583'721.55**	**366'351.56**
P1301 Documents d'identité - Biométrie	4'517'138.58	4'583'721.55	-66'582.97
P1302 Harmonisation des registres - BDR Habitant	432'934.53		432'934.53
Total	**17'148'686.18**	**11'584'321.17**	**5'564'365.01**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

OP 1
Assurer la préparation des tâches législatives et gérer les relations Canton-communes
B25 8'576'000 net
C25 7'485'638.47 net

GP 11	GP 12	GP 13	GP 14
Constitution, législation et contentieux B25 990'238 net C25 855'562.12 net	Relation Canton-communes B25 5'082'681 net C25 4'976'001.70 net	Appui du Chef du département dans ses fonctions B25 2'403'281 net C25 1'594'235.38 net	Collège d'experts - expropriations B25 99'800 net C25 59'839.27 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**9'907'228.79**	**10'807'000**	**9'736'581.32**	**-1'070'419**
30 Charges de personnel	3'689'010.70	3'791'800	3'566'401.55	-225'398
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	927'748.53	1'551'400	1'121'351.17	-430'049
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
36 Charges de transferts	645'000.00	645'000	735'000.00	90'000
39 Imputations internes	2'645'469.56	2'818'800	2'313'828.60	-504'971
4 Revenus	**2'164'825.55**	**2'231'000**	**2'250'942.85**	**19'943**
40 Revenus fiscaux	2'452.00	1'800	1'736.00	-64
42 Taxes et redevances	162'373.55	229'200	159'206.85	-69'993
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	0	90'000.00	90'000
49 Imputations internes	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
Excédent de charges	**7'742'403.24**	**8'576'000**	**7'485'638.47**	**-1'090'362**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Insuffisance de financement	**7'742'403.24**	**8'576'000**	**7'485'638.47**	**-1'090'362**

Explication des écarts financiers

30 : L'exécution effective du budget est conditionnée par l'occupation des postes, notamment en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement. Elle dépend également du taux d'avancement des collaborateurs au sein des classes de salaires et des variations liées aux rotations (effet de noria).
Les honoraires versés aux membres du Collège d'experts pour les dossiers d'expropriation ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, faute de données historiques disponibles.

31 : L'écart global favorable s'explique principalement au niveau de l'EM du DSIS. Les projets E-chasse et E-pêche, initialement budgétisés au DSIS, ont été principalement financés par le DEF. Par ailleurs, le fonds du sport a pris en charge le projet de l'Office du sport. Certains projets de digitalisation, notamment au sein du SAIC, n'ont pas pu être achevés en 2025 et seront finalisés en 2026.

36 : Ecart défavorable : le budget 2025 n'intégrait pas le montant de CHF 90'000.- affecté à l'étude de fusion conduite par les communes de Fiesch, Lax et Bellwald, dès lors que les travaux y afférents n'étaient pas connus au moment de l'élaboration budgétaire.

39 : Ecart favorable principalement attribuable à la livraison de matériel destiné aux élections et votations (brochures, enveloppes, feuilles de réexpédition, bulletins de vote, etc.) s'élevant à CHF 246'000.- en 2025 contre CHF 750'000.- en 2023.

42 : Ecart défavorable résultant d'une budgétisation des émoluments fondée sur une estimation, en l'absence de tout historique disponible pour le Collège d'experts; CHF 100'000.- avaient été inscrits au budget alors que seuls CHF 6'712.- ont été effectivement facturés.

45 : Ecart favorable : le montant de l'étude de fusion susmentionnée a été prélevé dans le fonds de fusion (cf. commentaire de la rubrique 36 ci-dessus).

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	21.90	21.00	21.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer la préparation des tâches législatives nécessaires aux développements des institutions et gérer les relations Canton-communes dans le domaine de ses compétences (Constitution, institutions, communes, élections et votations, finances communales)

Sous-objectifs politiques

1 Assurer la préparation des travaux législatifs et juridiques.
- 1.1 Elaborer et conduire les projets en matière de politique institutionnelle (Constitution, lois)
- 1.2 Préparer les projets de décision sur recours pour le Conseil d'Etat dans les domaines de compétences du service

2 Réaliser des projets et prestations notamment en faveur des communes
- 2.1 Appuyer, conseiller et soutenir les communes et les bourgeoisies dans ses domaines de compétence, en particulier au niveau juridique et financier
- 2.2 Organiser et conduire les élections et votations fédérales, cantonales et communales
- 2.3 Soutenir la commission d'expropriation dans ses tâches administratives.

3 Assurer un appui et réaliser des mandats stratégiques en faveur du Chef du département

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 1 Organisation des élections cantonales 2025.	31.03.25	31.03.25	■
2 Adoption de la loi sur la fusion des communes de Visp-Eggerberg-Baltschieder.	31.12.25	13.02.25	■ La loi concernant la fusion des communes de Baltschieder, Eggerberg et Viège a été acceptée en lecture unique par le Grand Conseil le 13 février 2025.
3 Introduction définitive du nouveau système de transmission et de calculation des résultats en matière de votations et élections (Sitrox).	31.12.25	15.10.25	■ Décision du Conseil d'Etat du 15.10.2025.
4 Organisation de cours de formation destinés aux nouveaux élus communaux.	31.12.25	31.12.25	■ Formations dispensées au CVPC, dans le Haut-Valais et dans les locaux du SAIC.
ad3 5 Collaboration à la gestion des projets gouvernementaux.	31.12.27	31.12.25	■

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Equilibre entre le nombre de requêtes et recours déposés et le nombre de décisions rendues dans l'année (2022= 384 dossiers déposés)	0	43	▲ 459 décisions rendues / 502 nouveaux dossiers. Le problème rencontré au niveau de cet indicateur s'explique par : 1) le nombre record de dossiers entrants depuis la vague Lex Weber; 2) l'allocation de ressources juridiques internes du service à la réalisation de la mesure prioritaire No 3 (Sitrox-VeWork); 3) faute de candidats, une vacance prolongée (8 mois) d'un poste de juriste germanophone a été constatée.
2 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal Cantonal	85%	74.2%	▲ 46 décisions sur 62 ont été confirmées par le Tribunal cantonal.
3 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par le Tribunal fédéral	85%	95.8%	■ 23 décisions sur 24 ont été confirmées par le Tribunal fédéral.
ad2 4 Nombre de règlements communaux homologués par le Conseil d'État sur demande des communes et préavis du service, dont les règlements communaux des constructions et des zones	100	93	■ Les observations formulées sous le point « Indicateur 1 » ci-dessus éclairent également la situation relative à l'homologation des règlements communaux.
5 Nombre de demandes d'homologation effectuées pour les règlements communaux des constructions et des zones (RCCZ) ainsi que pour les plans d'affectation de zones (PAZ)	10	0	■ Cet indicateur présente un intérêt limité, dans la mesure où le SAIC n'exerce aucune influence sur le volume des demandes d'homologation déposées par les communes. Il a, par conséquent, été supprimé dès l'exercice 2026.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Constitution, législation et contentieux	**949'623.56**	**94'061.44**	**855'562.12**
P1101 Constitution et législation cantonales	55'642.67		55'642.67
P1102 Recours, plaintes	893'980.89	94'061.44	799'919.45
GP12 Relation Canton-communes	**7'087'693.96**	**2'111'692.26**	**4'976'001.70**
P1201 Fusion de communes et collaboration intercommunale	70'348.81		70'348.81
P1202 Approbation règlements et autres actes communaux	421'896.41	21'692.26	400'204.15
P1203 Renseignements, conseils et aides aux communes	5'336'191.98	2'090'000.00	3'246'191.98
P1204 Organisation des élections et votations	571'598.42		571'598.42
P1205 Relations avec les autorités	687'658.34		687'658.34
GP13 Appui du Chef du département dans ses fonctions	**1'632'712.53**	**38'477.15**	**1'594'235.38**
P1301 Soutien au Chef du département - Etat-Major	1'632'712.53	38'477.15	1'594'235.38
GP14 Collège d'experts - expropriations	**66'551.27**	**6'712.00**	**59'839.27**
P1401 Collège d'experts - expropriations	66'551.27	6'712.00	59'839.27
Total	**9'736'581.32**	**2'250'942.85**	**7'485'638.47**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

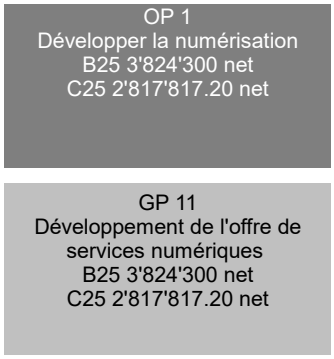

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**1'568'129.59**	**3'280'400**	**2'817'817.20**	**-462'583**
30 Charges de personnel	654'744.75	745'300	764'881.15	19'581
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	603'450.25	2'089'500	1'103'276.97	-986'223
36 Charges de transferts	309'022.00	445'000	399'346.00	-45'654
38 Charges extraordinaires	0.00	0	550'000.00	550'000
39 Imputations internes	912.59	600	313.08	-287
4 Revenus	**178'393.86**	**6'100**	**6'374.40**	**274**
42 Taxes et redevances	9'792.40	6'100	0.00	-6'100
48 Revenus extraordinaires	168'601.46	0	6'374.40	6'374
Excédent de charges	**1'389'735.73**	**3'274'300**	**2'811'442.80**	**-462'857**
5 Dépenses d'investissement	**717'953.14**	**550'000**	**6'374.40**	**-543'626**
52 Immobilisations incorporelles	717'953.14	550'000	6'374.40	-543'626
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**717'953.14**	**550'000**	**6'374.40**	**-543'626**
Insuffisance de financement	**2'107'688.87**	**3'824'300**	**2'817'817.20**	**-1'006'483**

Explication des écarts financiers

31 : Compte tenu des ressources en personnel interne à disposition, plusieurs projets ont dû être différés.

38 : Report du crédit des moyens non utilisés sur la rubrique 52.

52 : Les investissements nécessaires à la rénovation du portail ont été reportés par l'Association iGovPortal éditrice de l'application.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	3.70	3.70	3.70

Nombre de postes à l'organigramme

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

OBJECTIF POLITIQUE

Développer la numérisation afin de rendre plus rapides, simples et efficientes les démarches administratives de la population, des entreprises et des collectivités publiques.

Sous-objectifs politiques

1 Mettre en place, examiner et faire évoluer la gouvernance et la stratégie en matière de services numériques des autorités.

2 Développer l'offre numérique de services publics. [PIP]

3 Renforcer la collaboration du Canton et des communes dans le domaine du numérique.

4 Réaliser les objectifs du Programme Gouvernemental en lien avec la numérisation de l'administration cantonale.

5 Garantir une collaboration et des relations actives avec la Confédération et les autres cantons.

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Assurer la communication en matière de services numériques.	31.12.30		▲ Diverses mesures (communiqué aux médias ou vidéos explicatives) ont été réalisées. Elles seront étoffées progressivement.
	2 Mettre en place les structures de pilotage définies dans la loi sur les services numériques.	31.12.25	31.07.25	■
ad2	3 Etoffer l'offre de services de base et les prestations numériques qui les utilisent.	31.12.28		▲ L'offre est étoffée en fonction des disponibilités financières et humaines.
ad3	4 Mettre à disposition des communes les services définis dans le règlement sur les services de base.	31.12.26		▲ La rédaction du règlement sur les services de base est reportée afin de tenir compte des besoins des communes et des autres autorités.
ad4	5 Adapter les bases légales afin de faciliter et d'accélérer la transformation numérique.	31.12.27		▲ Un premier rapport portant sur les questions de signature électronique et d'accès aux bases de données référentielles est établi.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Le plan de mise en oeuvre de la stratégie est rédigé, tenu à jour et réalisé.	31.12.25	31.12.25	■
	2 Le comité de direction stratégique est nommé par le Conseil d'Etat et son fonctionnement est défini.	01.07.25	15.07.25	■
ad2	3 Nombre de communes utilisant le portail des prestations numériques des autorités ou au moins un autre service de base	10	0	● Le portail sera utilisé pour la première fois par les communes lors de l'introduction de la prestation Attestation de domicile en 2026.
	4 Nombre de prestations numériques disponibles sur le portail des prestations des autorités	15	47	■ Le compte 2024 présente 42 prestations alors qu'elles ont été mises en ligne en 2025.
ad3	5 Nombre de prestations numériques pilotes communales ou conjointes intégrées au portail et qui valident le fonctionnement des services de base	1	0	● Le projet d'attestation de domicile sera déployé auprès des communes en 2026.
ad4	6 Les éléments légaux empêchant la dématérialisation des prestations sont consignés dans un rapport.	31.12.25	31.12.25	▲ Un premier rapport portant sur les questions de signature électronique et d'accès aux bases de données référentielles est établi.
ad5	7 Nombre de séances de la Conférence latine des directeurs du numérique (CLDN)	2	2	■
	8 Nombre de séances avec les instances fédérales et cantonales	10	12	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11	**Développement de l'offre de services numériques**	**2'824'191.60**	**6'374.40**	**2'817'817.20**
P1101	Gouvernance et stratégie	275'575.08		275'575.08
P1102	Développement des services numériques	1'928'467.98	6'374.40	1'922'093.58
P1103	Communication	96'039.25		96'039.25
P1104	Collaborations fédérale et intercantonale	524'109.29		524'109.29
Total		**2'824'191.60**	**6'374.40**	**2'817'817.20**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

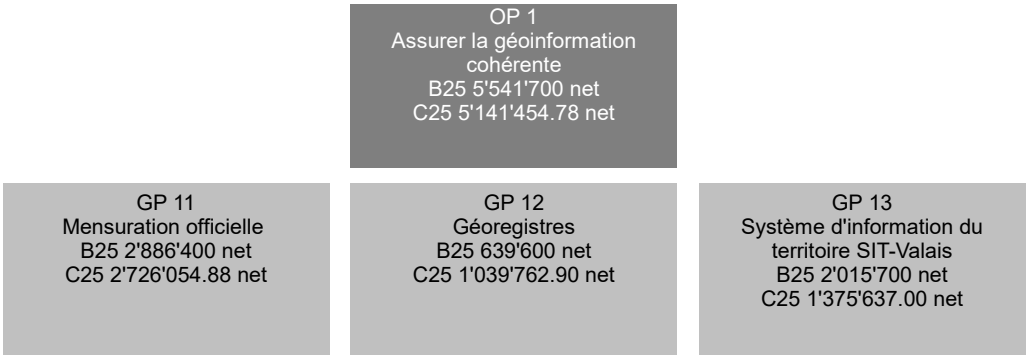

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**6'797'620.62**	**7'311'100**	**7'670'669.93**	**359'570**
30 Charges de personnel	2'551'712.25	2'722'100	2'733'196.90	11'097
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'187'066.81	4'535'100	4'887'080.62	351'981
34 Charges financières	0.57	100	0.74	-99
36 Charges de transferts	40'580.92	46'000	40'580.92	-5'419
39 Imputations internes	18'260.07	7'800	9'810.75	2'011
4 Revenus	**1'883'957.75**	**1'769'400**	**2'542'247.40**	**772'847**
42 Taxes et redevances	378'813.00	386'600	392'287.23	5'687
44 Revenus financiers	0.58	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	1'464'199.47	1'382'800	1'831'955.17	449'155
48 Revenus extraordinaires	40'944.70	0	315'032.25	315'032
49 Imputations internes	0.00	0	2'972.75	2'973
Excédent de charges	**4'913'662.87**	**5'541'700**	**5'128'422.53**	**-413'277**
5 Dépenses d'investissement	**124'186.45**	**0**	**31'315.60**	**31'316**
56 Propres subventions d'investissement	40'944.70	0	13'032.25	13'032
57 Subventions d'investissement redistribuées	83'241.75	0	18'283.35	18'283
6 Recettes d'investissement	**83'241.75**	**0**	**18'283.35**	**18'283**
67 Subventions d'investissement à redistribuer	83'241.75	0	18'283.35	18'283
Dépenses nettes d'investissement	**40'944.70**	**0**	**13'032.25**	**13'032**
Insuffisance de financement	**4'954'607.57**	**5'541'700**	**5'141'454.78**	**-400'245**

Explication des écarts financiers

31 : Les charges sont plus élevées puisque les travaux de mensuration avancent mieux que prévu. Les coûts de maintenance sont moins élevés qu'annoncé par les fournisseurs de logiciels.

46 : La Confédération a versé plus de subventions pour les travaux de mensuration qui avancent mieux que prévus.

48 : Ce montant a été prélevé du financement spécial selon l'article 22 LGCAF

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	18.30	18.30	18.30

Nombre de postes à l'organigramme

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer la géoinformation cohérente et adaptée aux besoins de l'administration, de l'économie, de la science et de la société

Sous-objectifs politiques

1 Piloter les travaux de réalisation de la mensuration officielle conformément aux conventions-programmes entre la Confédération et le canton

2 Piloter, surveiller et coordonner les activités en relation avec les géoregistres, notamment la base de données de la mensuration officielle (BADOC), le cadastre des restrictions de droits publics à la propriété (cadastre RDPPF), le registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL), le répertoire officiel des adresses de bâtiments, la base de données référentielles - bâtiments et logement (BDR-B&L)

3 Piloter, coordonner et développer le système d'information du territoire SIT-Valais et assurer les flux d'informations vers les partenaires et les privés

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Assurer le pilotage des travaux du premier relevé des zones alpestres	31.12.27	31.12.25	■
ad2	2 Optimisation de l'exploitation du cadastre RDPPF et mise en oeuvre des mesures	31.12.27	31.12.25	■
ad3	3 Assurer et optimiser l'exploitation du SITValais (informatique, flux de données)	31.12.25	31.12.25	■

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Pourcentage de la surface du Canton dans la zone à bâtir dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93	100%	100%	■
	2 Pourcentage de la surface du Canton dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93 (2023:276'552ha / 2024:313'078ha / 2025:365'257ha)	70%	71.8%	■ 374'649ha réalisés d'un total de 521796ha (surface totale du canton)
ad2	3 Pourcentage des données des zones réservées, des réserves forestières et de l'espace réservé aux eaux introduites au cadastre RDPPF	100	100	■
	4 Pourcentage des mutations réalisées sur la plateforme cantonale BADOC	95%	98%	■
ad3	5 Nombre d'interruptions de l'infrastructure du SIT cantonal en Intranet	5	10	● Une migration du système informatique est en cours.
	6 Nombre d'interruptions des géoservices sur le géoportail	3	3	■
	7 Pourcentage de géodonnées en conformité avec les règles du data life cycle management (gouvernance des géodonnées)	95%	95%	■
	8 Pourcentage de géodonnées conforme aux modèles minimaux de géodonnées fixé par la Confédération	80%	80%	■
	9 Pourcentage des jeux de géodonnées contrôlées et validées selon le concept de gestion de qualité	55%	60%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Mensuration officielle	**5'050'078.33**	**2'324'023.45**	**2'726'054.88**
P1101 Réalisation de la mensuration officielle	5'050'078.33	2'324'023.45	2'726'054.88
GP12 Géoregistres	**1'039'762.90**		**1'039'762.90**
P1201 Base de données de la mensuration officielle	964'384.87		964'384.87
P1202 Base de données référentielle - bâti. et logements	75'378.03		75'378.03
GP13 Système d'information du territoire SIT-Valais	**1'612'144.30**	**236'507.30**	**1'375'637.00**
P1301 Exploitation SIT-VS	566'108.40	236'507.30	329'601.10
P1302 Projets géomatiques et coordination	1'044'520.91		1'044'520.91
P1303 Cadastre des restrictions de droit public RDPPF	1'514.99		1'514.99
Total	**7'701'985.53**	**2'560'530.75**	**5'141'454.78**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

OP 1
Assurer l'état des droits sur les immeubles
B25 -95'516'200 net
C25 -114'910'176.89 net

GP 11
Droits réels
B25 -95'516'200 net
C25 -114'910'176.89 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**49'882'167.18**	**52'612'700**	**56'893'232.98**	**4'280'533**
30 Charges de personnel	11'569'694.30	11'807'800	11'979'628.60	171'829
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'599'860.21	3'483'800	2'567'578.22	-916'222
34 Charges financières	180.97	600	184.34	-416
36 Charges de transferts	34'909'296.00	36'500'000	41'458'001.00	4'958'001
39 Imputations internes	803'135.70	820'500	887'840.82	67'341
4 Revenus	**150'611'867.55**	**148'128'900**	**171'803'409.87**	**23'674'510**
40 Revenus fiscaux	124'788'683.95	123'514'100	144'604'153.35	21'090'053
42 Taxes et redevances	23'403'542.45	23'385'400	25'871'265.12	2'485'865
46 Revenus de transferts	1'202'571.30	1'229'400	1'327'991.40	98'591
48 Revenus extraordinaires	1'217'069.85	0	0.00	0
Excédent de revenus	**100'729'700.37**	**95'516'200**	**114'910'176.89**	**19'393'977**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Excédent de financement	**100'729'700.37**	**95'516'200**	**114'910'176.89**	**19'393'977**

Explication des écarts financiers

30 : Cette rubrique varie en fonction des rotations du personnel, des ajustements salariaux ainsi que des augmentations individuelles liées à la performance. Son utilisation effective peut en outre fluctuer, en particulier en cas de décalage entre le départ d'un collaborateur et son remplacement.

31 : Certains projets planifiés en 2025 ont dû être repoussés en 2026.

36 : Le montant perçu pour l'impôt additionnel communal en 2025 est plus important que celui planifié. Des communes ayant un volume important de transactions ont introduit cet impôt. Cette charge est compensée par une recette identique à la rubrique 40.

40 : Le marché de l'immobilier est toujours très actif et volatil, la hausse des revenus d'impôts a été plus importante que planifiée pour le Canton et pour les Communes.

42 : Le marché de l'immobilier est toujours très actif et volatil, la hausse des revenus d'émoluments a été plus importante que planifiée.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	87.20	87.20	88.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Retour de 0.8 EPT à l'issue d'un transfert temporaire de 4 ans aux Archives cantonales.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

OBJECTIF POLITIQUE
Assurer l'état des droits sur les immeubles

Sous-objectifs politiques	
1	Assurer, coordonner et collaborer à l'application des lois en relation avec le territoire et la propriété foncière
2	Moderniser la gestion des registres au travers de nouvelles technologies de l'information a. Introduire et informatiser le registre foncier fédéral b. Développer les technologies de l'information dans le domaine des droits réels c. Assurer la cohésion des systèmes informatiques d. Faciliter l'accès à l'information et sa transmission pour l'économie et la population
3	Garantir une information fiable, cohérente, exhaustive et actuelle au sujet de la propriété foncière et la mettre à disposition du public selon des standards de qualité élevés et promouvoir la cyberadministration dans le domaine
4	Percevoir les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Renforcement des échanges avec le notariat	31.12.25	31.12.25	■ Le SRF a coorganisé l'assemblée de l'association des notaires valaisans en 2025 et a pris part à des séances de comité sur demande de l'ANV. Une page sur le site internet du SRF pour les informations en lien avec la pratique notariale a également été créée.
ad2	2 ★ Introduction et informatisation du registre foncier fédéral : mise à disposition de tous les propriétaires et de tous les immeubles (hors zone alpestre)	31.12.27		■ Le projet suit son cours selon la planification établie.
	3 Mise en concordance des données du registre foncier avec les données de la mensuration officielle	31.12.25		● Compte tenu des ressources disponibles, la mesure reste en cours, mais la priorité a été mise sur d'autres projets.
	4 Développement de la solution de dépôt de réquisitions par voie électronique	31.12.25	31.12.25	■ La mise en production de la solution débutera en 2026.
ad3	5 Initialisation de la certification ISO pour la sécurité du système d'information	31.12.25	31.12.25	■ Une analyse de faisabilité a été réalisée et la démarche a été initialisée.
	6 Mise en place de la signature électronique pour les décisions et les extraits	31.12.25		● Compte tenu des ressources disponibles, la priorité a été mise sur d'autres projets.
	7 Mise en place d'un workflow pour la gestion des dossiers LFAIE	30.06.25		▲ La finalisation des travaux a eu lieu durant le premier trimestre 2026.
★ : *Programme gouvernemental*				

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Pourcentage des affaires suspendues dans les registres fonciers (2023 : 32%; 2024 : 32%)	30%	30%	■ Le taux de suspens correspond aux actes qui nécessitent des compléments de la part des requérants avant de pouvoir être inscrits au registre foncier. Ce taux reste stable dans le temps et le SRF souhaite le voir diminuer.
ad2	2 Pourcentage de la mensuration officielle approuvée pour laquelle l'introduction et l'informatisation ont été réalisées (en termes d'immeubles)	83.5%	83.7%	■ La réalisation suit la planification du projet. Intégration des données des communes d'Anniviers, d'Arbaz et du secteur Mund de la commune de Naters au registre foncier fédéral.
ad3	3 Pourcentage des réquisitions inscrites au registre foncier dans les 20 jours ouvrables (hors suspens, expropriations et changement de taxes et natures)	90%	96%	■ La situation au registre foncier de Brigue a été régularisée et est actuellement en phase de stabilisation.
	4 Degré de satisfaction générale des partenaires quant aux prestations du Service	90%	93%	■ Une enquête de satisfaction a été réalisée en 2025 auprès des partenaires du SRF et démontre un taux de satisfaction très élevé.
	5 Temps de traitement moyen dans les registres fonciers en termes de jours ouvrés	20	7.5	■ Cet indicateur complète les informations du ad3.3 en montrant que le temps de traitement moyen pour un acte est en dessous du seuil fixé par le Service. Il s'agit ici d'un indicateur global sur l'entier du territoire. Il peut y avoir des différences entre les registres fonciers.
	6 Proportion de recours par rapport aux décisions du service (indicateur modifié par rapport à 2024)	2%	0.04%	■ Sur les 44'609 dossiers traités (tous domaines confondus) les décisions du SRF ont fait l'objet de 17 recours en 2025.
ad4	7 Volume d'acte traités dans les registres fonciers (2023 : 40'418 ; 2024 : 40'000)	40'000	42'439	■ Cet indicateur doit permettre de rendre compte du volume d'affaires traitées dans les 6 registres fonciers du Service.
	8 Volume de dossiers traités par l'office juridique (2023 : 1'738 ; 2024 : 1'700)	1'700	2'170	■ Cet office rend des décisions relatives à l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Il connait une forte hausse depuis quelques années.
	9 Pourcentage de communes ayant introduit l'impôt additionnel communal (2023 : 55% ; 2024 : 60%)	70%	62%	▲ Seule la commune de Noble-Contrée a introduit l'impôt additionnel communal en 2025. Actuellement 72 des 122 communes ont introduit cet impôt. Les communes n'ayant pas opté pour cet impôt se situent principalement dans le Haut-Valais.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Droits réels	**56'893'232.98**	**171'803'409.87**	**-114'910'176.89**
P1101 Registre Foncier	56'550'766.08	170'533'870.39	-113'983'104.31
361 Impôt additionnel communal LDM	41'458'001.00		41'458'001.00
402 Droit d'enregistrement RF		102'332'064.25	-102'332'064.25
402 Impôt additionnel communal LDM		41'458'001.00	-41'458'001.00
402 Timbre santé (viré au service de la santé)		799'844.50	-799'844.50
421 Emoluments RF		24'165'133.32	-24'165'133.32
Solde dépenses/recettes du produit	15'092'765.08	1'778'827.32	13'313'937.76
P1102 Vente aux étrangers (LFAIE)	301'165.04	1'115'379.60	-814'214.56
P1103 Centrale des testaments	41'301.86	154'159.88	-112'858.02
Total	**56'893'232.98**	**171'803'409.87**	**-114'910'176.89**

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

OFFICE CANTONAL DU SPORT

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**15'950'386.41**	**13'963'900**	**15'289'557.93**	**1'325'658**
30 Charges de personnel	1'744'374.00	1'919'900	1'673'853.20	-246'047
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'075'712.09	2'159'400	2'042'128.22	-117'272
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	20'000.00	0	77'169.76	77'170
36 Charges de transferts	6'988'338.66	5'816'500	6'505'505.31	689'005
37 Subventions redistribuées	4'913'842.00	3'900'000	4'747'608.00	847'608
39 Imputations internes	208'119.66	168'100	243'293.44	75'193
4 Revenus	**13'730'162.48**	**11'409'500**	**12'250'704.89**	**841'205**
42 Taxes et redevances	1'185'629.11	1'319'500	599'697.45	-719'803
44 Revenus financiers	2'320.00	6'000	0.00	-6'000
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	317'100.88	0	249'541.48	249'541
46 Revenus de transferts	6'941'532.50	6'024'000	6'361'248.35	337'248
47 Subventions à redistribuer	4'913'842.00	3'900'000	4'747'608.00	847'608
48 Revenus extraordinaires	80'013.43	0	0.00	0
49 Imputations internes	289'724.56	160'000	292'609.61	132'610
Excédent de charges	**2'220'223.93**	**2'554'400**	**3'038'853.04**	**484'453**
5 Dépenses d'investissement	**2'080'013.43**	**2'500'000**	**2'000'000.00**	**-500'000**
56 Propres subventions d'investissement	2'080'013.43	2'500'000	2'000'000.00	-500'000
6 Recettes d'investissement	**20'000.00**	**0**	**20'000.00**	**20'000**
64 Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
Dépenses nettes d'investissement	**2'060'013.43**	**2'500'000**	**1'980'000.00**	**-520'000**
Insuffisance de financement	**4'280'237.36**	**5'054'400**	**5'018'853.04**	**-35'547**

Explication des écarts financiers

31 : CSCO : externalisation dès le 01.01.
Fonds du sport : digitalisation des demandes de contributions, projet d'arrosage.

36 : OCS : mandat de prestations Championnats du Monde de ski 2027 à Crans-Montana.
Fonds du sport : retrait du fonds pour honorer toutes les contributions.

37 : J+S : la subvention fédérale à redistribuer a été plus importante que prévu en raison d'une hausse du nombre des cours J+S des clubs sportifs valaisans.

42 : CSCO : externalisation dès le 01.01.

46 : Fonds du sport : part perçue en plus de la Loterie Romande que budgétisé.

47 : J+S : cf. rubrique 37.

56 : OCS : mandat de prestations payé sur la rubrique 36.

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

OFFICE CANTONAL DU SPORT

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	11.00	11.00	11.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer un contexte favorable au développement harmonieux et pérenne des activités sportives et physiques en Valais, encourager les activités sportives et physiques, en termes de performance sportive, de bien-être, d'éducation, de santé, de sécurité et d'intégration, promouvoir le respect des valeurs du sport

Sous-objectifs politiques

1 Mettre en valeur les activités des associations/fédérations sportives cantonales sur internet et dans les médias valaisans

2 Encourager et soutenir la pratique physique et sportive dans la société et le développement du sport pour tous [Agenda 2030]

3 Développer la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes de 5 à 20 ans

4 Recruter les cadres J+S (moniteurs, coachs et experts) et du sport des adultes (ESA) en collaboration avec les associations sportives cantonales, les groupements à caractère sportif, Pro Senectute et les organisations partenaires

5 Favoriser le recrutement des bénévoles et mettre en valeur le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement

6 Aider financièrement par le Fonds du sport les associations sportives cantonales, les espoirs et les sportifs/sportives valaisans/valaisannes, les infrastructures sportives, l'achat de matériel et d'équipements sportifs ainsi que l'organisation de manifestations sportives

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Suivi de l'utilisation idoine des infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionale de portée cantonale subventionnées via la loi sur le sport (Centre nordique de Goms, Golf de Crans Montana, Stade de Tourbillon de Sion, Stade d'arrivée de Crans-Montana, Patinoire de Sierre)	31.12.27		■
ad2	2 ★ Soutien au développement des infrastructures sportives d'intérêt cantonal par la mise en oeuvre de la loi sur le sport	31.12.27		■
ad5	3 Contribution active à la dynamisation du site www.benevoles.vs, faire connaître et utiliser le site par les organisateurs de manifestations et les associations/fédérations sportives valaisannes.	31.12.25		■

★ *: Programme gouvernemental*

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

OFFICE CANTONAL DU SPORT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Nombre d'articles spécifiques édités et de capsules diffusées par les médias valaisans en relation avec les activités sportives	50	60	■
	2 Nombre d'organisateurs de manifestations, d'associations/fédérations sportives, de communes, étant parties prenantes du contenu de la plateforme du sport	220	240	■
ad2	3 Nombre de journées de formation/activité réalisées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	16'500	12'642	▲
	4 Nombre de nuitées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	12'000	9'184	▲
	5 Nombre de nouvelles infrastructures sportives traitées via la loi sur le sport	1	3	■
	6 Nombre de membres affiliés aux associations sportives cantonales	116'000	117'561	■
ad3	7 Nombre d'enfants et de jeunes (5 à 20 ans) participant à une ou plusieurs activités J+S	42'000	52'729	■
ad4	8 Nombre de moniteurs et de coachs J+S formés ou perfectionnés durant l'année	2'250	2'292	■
ad5	9 Nombre de sociétés, clubs, fédérations sportives, organisations ayant eu recours à la plateforme dédiée de benevoles-vs.ch pour trouver des bénévoles	50	37	▲
ad6	10 Montant de la contribution globale annuelle allouée par le Fonds du sport au sport valaisan	5'600'000	5'612'666	■
	11 Nombre de compétitions sportives et courses populaires soutenues	110	137	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Jeunesse et Sport	**10'983'765.19**	**5'971'009.65**	**5'012'755.54**
P1101 Formation des jeunes, moniteurs et cadres J+S	9'142'268.66	5'946'009.65	3'196'259.01
P1102 Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	1'841'496.53	25'000.00	1'816'496.53
GP12 Fonds du sport	**6'305'792.74**	**6'299'695.24**	**6'097.50**
P1201 Fonds du sport	6'305'792.74	6'299'695.24	6'097.50
Total	**17'289'557.93**	**12'270'704.89**	**5'018'853.04**

	Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**775'345'597.61**	**729'295'600**	**646'172'103.57**	**-83'123'496**
	Revenus et recettes	**480'846'730.00**	**498'782'800**	**430'580'488.09**	**-68'202'312**
	Insuffisance de financement	**294'498'867.61**	**230'512'800**	**215'591'615.48**	**-14'921'185**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Service administratif et juridique	9'480'068.25	10'428'800	8'989'167.91	-1'439'632
	Service de la mobilité	173'862'031.40	133'103'100	133'393'197.73	290'098
	Service Unité Territoriale III	519'559.63	2'213'600	278'961.06	-1'934'639
	Service des forêts, de la nature et du paysage	20'492'650.41	26'736'400	26'411'649.21	-324'751
	Service de l'environnement	13'600'812.12	14'985'700	15'693'443.73	707'744
	Service de la construction des routes nationales	3'318'674.71	3'113'800	3'335'994.67	222'195
	Service du développement territorial	4'289'781.58	5'502'000	3'709'438.26	-1'792'562
	Service des dangers naturels	68'935'289.51	34'429'400	23'779'762.91	-10'649'637
	Insuffisance de financement	**294'498'867.61**	**230'512'800**	**215'591'615.48**	**-14'921'185**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	95'411'839.87	96'358'900	93'233'604.50	-3'125'296
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	132'591'685.10	135'618'100	126'993'165.35	-8'624'935
34	Charges financières	11'305.79	1'800	-1'807.78	-3'608
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	39'027'488.34	57'292'800	60'909'019.05	3'616'219
36	Charges de transferts	77'908'640.37	103'421'600	100'712'714.07	-2'708'886
38	Charges extraordinaires	142'835'634.44	0	346'394.24	346'394
39	Imputations internes	13'563'724.00	10'960'500	12'801'707.20	1'841'207
40	Revenus fiscaux	114'189.86	22'400	118'747.17	96'347
41	Patentes et concessions	973'987.08	1'240'000	2'031'555.04	791'555
42	Taxes et redevances	47'819'647.88	40'437'000	48'491'087.45	8'054'087
43	Revenus divers	7'069'031.85	7'468'200	6'862'451.73	-605'748
44	Revenus financiers	2'731'757.97	1'544'600	2'644'788.76	1'100'189
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	74'560'634.55	94'519'900	63'265'370.63	-31'254'529
46	Revenus de transferts	132'515'220.22	154'538'900	152'925'760.84	-1'613'139
48	Revenus extraordinaires	63'415'141.87	500'000	7'105'078.33	6'605'078
49	Imputations internes	14'806'531.83	11'849'000	10'925'530.77	-923'469
	Total charges	**501'350'317.91**	**403'653'700**	**394'994'796.63**	**-8'658'903**
	Total revenus	**344'006'143.11**	**312'120'000**	**294'370'370.72**	**-17'749'629**
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	**157'344'174.80**	**91'533'700**	**100'624'425.91**	**9'090'726**
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50	Immobilisations corporelles	178'027'009.54	209'267'800	154'040'026.06	-55'227'774
52	Immobilisations incorporelles	312'799.95	200'400	181'958.40	-18'442
54	Prêts	1'622'137.00	4'023'000	5'659'325.48	1'636'325
55	Participations et capital social	80'000.00	0	0.00	0
56	Propres subventions d'investissement	91'558'720.21	94'484'700	88'223'230.14	-6'261'470
57	Subventions d'investissement redistribuées	2'394'613.00	17'666'000	3'072'766.86	-14'593'233
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	0.00	0	3'269'121.96	3'269'122
61	Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers	0.00	0	5'638.55	5'639
63	Subventions d'investissement acquises	133'107'201.39	168'037'300	124'908'109.50	-43'129'191
64	Remboursements de prêts	1'338'772.50	959'500	4'954'480.50	3'994'981
67	Subventions d'investissement à redistribuer	2'394'613.00	17'666'000	3'072'766.86	-14'593'233
	Total dépenses	**273'995'279.70**	**325'641'900**	**251'177'306.94**	**-74'464'593**
	Total recettes	**136'840'586.89**	**186'662'800**	**136'210'117.37**	**-50'452'683**
	Investissements nets	**137'154'692.81**	**138'979'100**	**114'967'189.57**	**-24'011'910**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

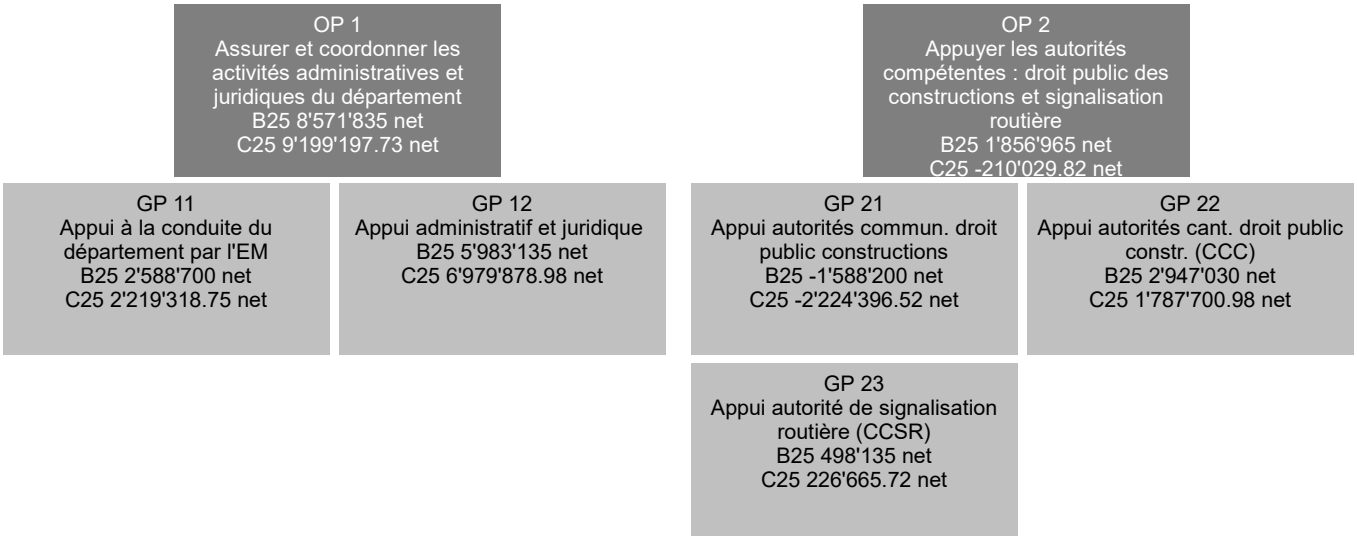

Total service B25 10'428'800 net C25 8'989'167.91 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**13'027'198.90**	**14'398'800**	**13'199'572.96**	**-1'199'227**
30 Charges de personnel	10'498'926.65	10'855'400	10'942'133.00	86'733
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'131'078.82	3'227'100	2'059'931.67	-1'167'168
36 Charges de transferts	42'428.00	42'000	43'083.00	1'083
38 Charges extraordinaires	149'661.57	0	0.00	0
39 Imputations internes	205'103.86	274'300	154'425.29	-119'875
4 Revenus	**3'924'052.42**	**3'970'000**	**4'623'092.83**	**653'093**
40 Revenus fiscaux	40'506.36	0	40'595.67	40'596
42 Taxes et redevances	3'493'990.72	3'850'000	3'994'400.38	144'400
43 Revenus divers	0.00	0	2'300.00	2'300
46 Revenus de transferts	35'000.00	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	218'583.34	0	412'687.78	412'688
49 Imputations internes	135'972.00	120'000	173'109.00	53'109
Excédent de charges	**9'103'146.48**	**10'428'800**	**8'576'480.13**	**-1'852'320**
5 Dépenses d'investissement	**376'921.77**	**0**	**412'687.78**	**412'688**
50 Immobilisations corporelles	376'921.77	0	412'687.78	412'688
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**376'921.77**	**0**	**412'687.78**	**412'688**
Insuffisance de financement	**9'480'068.25**	**10'428'800**	**8'989'167.91**	**-1'439'632**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Explication des écarts financiers
31 : SAJ eConstruction : CHF 250'000.- : - les frais de maintenance et d'adaptations évolutives de fonctionnalités existantes ont été plus bas que prévu (peu d'incidents techniques ce qui est un gage de qualité et de stabilité de la plateforme). - les frais de maintenance d'interfaçage ont été plus bas que prévu (D-CO-ECM-eConstcution). - le mandat d'appui pour la formation germanophone n'a pas été nécessaire de par la collaboration avec le SeCC. - le mandat pour la location de service des ressources support est moins important que prévu suite au remplacement d'une ressource et par une réduction partielle du taux d'activité de certaines ressources afin de correspondre au besoin temporaire. - les mandats de communication spécifique et d'appuis ont été également plus bas que prévus, ceci notamment par la réalisation en interne de certaines prestations et activités. 31 : SAJ : CHF 510'000.- : expertises externes et mandats non consommés et autres frais du service reportés (communication, analyse remplacement applicaton D-JUR). 31 : EM : CHF 342'000.- : mandats reportés 42 : Le budget prévu a été atteint et dépassé, notamment en raison de l'adhésion de l'ensemble des communes à la plateforme eConstruction. En outre, la consultation des organes cantonaux a été requise au regard de la base légale en vigueur, ce qui a conduit à la mise en œuvre d'un processus structuré reposant sur une méthode de travail uniforme à l'échelle de tout le canton. 48-50 : Les frais 2025 relatifs au programme eContruction pour un montant total de CHF 412'687.-- ont été couverts par le solde du compte de financement spécial ouvert en 2022 d'un montant de CHF 200'670.00 et par le l'utilisation partielle de celui de 2023 pour un montant de CHF 212'017.78.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	67.60	68.00	68.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE 1

Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du Département

Sous-objectifs politiques

1 Assurer l'appui administratif au département, notamment:

1.1 la gestion administrative

1.2 la traduction

1.3 la gestion et l'accompagnement des projets informatiques initiés par le département

2 Assurer la gestion des dossiers juridiques du département, soit: [PIP]

2.1 garantir le conseil juridique aux requérants et l'instruction des dossiers d'approbation de plans sur mandat du Conseil d'Etat dans le domaine de la mobilité et des dangers naturels

2.2 garantir l'appui juridique des services du département et d'autres départements sur la base de contrats de prestations dans le domaine de l'environnement au sens large (protection de l'environnement et des eaux, forêt, nature, paysage), des constructions, de l'aménagement du territoire, du patrimoine bâti et enfoui ainsi que de l'immobilier

2.3 garantir le pilotage des processus des révisions législatives et /ou l'accompagnement des services du département dans ces processus

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 1 § Pilotage de la révision totale de la loi et de l'ordonnance sur les constructions - Etablissement de l'avant-projet de loi (en intégrant toutes les interventions parlementaires acceptées par le Grand Conseil depuis 2018 et nouvelle Gouvernance CCC)	31.12.25	31.12.25	■ LC adoptée en juin 2025. OC adoptée en novembre 2025. Entrée en vigueur le 1er janvier 2026.
2 § Pilotage de la révision totale de la loi sur les mines et carrières (loi sur les géoressources) - Etablissement de l'avant-projet de loi et lancement de la procédure de consultation.	31.12.26		● Le délai initialement prévu pour la révision de la loi sur les géoressources n'a pas pu être tenu et a été replanifié au 31.12.2028 étant donné les ressources à disposition dédiées par les services concernés.
3 § Pilotage de la révision totale de la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LcPN) - Etablissement de l'avant-projet de loi et lancement de la procédure de consultation.	31.12.26		● Etant donné les ressources à disposition et compte tenu d'autres dossiers urgents, il n'a pas été possible d'avancer de manière significative dans l'élaboration d'un avant-projet.
4 § Accompagnement de la révision totale de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT)	31.12.26	31.12.25	■ Le SAJ a fourni tout l'accompagnement requis par le SDT à ce dernier; à la demande du SDT, le SAJ a travaillé sur l'élaboration d'un décret urgent plutôt que sur la révision de la LcAT ; le SDT gère le planning de la révision de la LcAT
5 § Accompagnement de la révision totale de la loi cantonale sur la protection de l'environnement (LcPE)	31.12.26		● Le SAJ a fourni tout l'accompagnement au SEN; le SEN gère le planning de la révision.
6 Préparation des statistiques des temps de traitement eConstruction dans les services du canton en relation avec le temps global de traitement	31.12.25		■ En phase de développement depuis décembre 2025 pour être opérationnel en 2026.
§ : Programme législatif			

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 1 Respect des délais de présentation au Conseil d'Etat des projets législatifs prévus par la PIP ou la planification semestrielle	100%	100%	■ Nous assurons l'accompagnement des services selon leurs sollicitations.

OBJECTIF POLITIQUE 2

Appuyer les autorités compétentes en matière de droit public des constructions et de signalisation routière

Sous-objectifs politiques

1 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction en zone à bâtir transmis par les communes (compétence communale) [PIP]

2 Assurer le secrétariat de la Commission cantonale des constructions (CCC) et la police des constructions pour les projets de construction hors zone à bâtir et pour les projets dont la commune est requérante ou partie (compétence cantonale) soit : [PIP]

2.1 la coordination de la consultation des organes cantonaux compétents avec les instances décisionnelles

2.2 l'élaboration des décisions prises et leurs notifications

2.3 les tâches de police des constructions

3 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction relevant de la compétence de la Confédération et les transmettre à l'autorité compétente (installations électriques, Gazoduc, CFF, armée, etc.)

4 Assurer le secrétariat de la CCSR pour les projets et les dossiers de signalisation routière et de chantier

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Développement et mise en place de l'outil eConstruction: octobre 2025 : début du déploiement auprès des communes avec un scénario d'interfaçage depuis eConstruction	31.12.25	31.12.25	■ La deuxième phase pilote d'interfaçage entre eConstruction et un outil communal s'est conclue avec succès. Depuis septembre 2025, la solution est déployée et mise à disposition des communes qui le souhaitent.
	2 Suite de la mise à disposition de toutes les communes valaisannes de la plateforme informatique cantonale eConstruction (plan de déploiement jusqu'à fin 2025), y incluant la gestion des rôles pour les partenaires externes, le reporting et la gestion des cas de tests	31.12.25	31.12.25	■ Toutes les communes du canton disposent de la plateforme eConstruction depuis le 1er décembre 2025. L'accompagnement du dernier groupe de 16 communes se poursuit jusqu'à mi-mars 2026, clôturant ainsi l'accompagnement initial dans le cadre de l'intégration de la plateforme. Le déploiement s'est déroulé avec succès et dans les délais prévus.
	3 Réalisation des adaptations évolutives eConstruction (LC-OC, procédure d'annonce pour le solaire, chauffage, etc.) et implémentation	31.12.27		■ Les adaptations prioritaires permettant aux autorités compétentes d'utiliser les fonctions existantes de la plateforme ont été réalisées pour le 31 décembre 2025. Les autres évolutions sont planifiées à partir de 2026.
	4 Implémentation de l'outil informatique de gestion des dossiers de signalisation routière SIROUT (selon l'avancement de la révision de la loi-cadre LaLCR dont le pilotage dépend du DSIS)	31.12.25		● L'outil informatique SIROUT n'est pas encore implémenté. La base légale pour son utilisation (LaLCR – RS 741.1) est entrée en vigueur le 1er novembre 2025. Dès lors, nous avons pu poursuivre le développement de ce programme.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Pourcentage des résultats des prises de position des organes cantonaux consultés notifiés dans le délai légal de 30 jours dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	61.07%	● Période du 1 janvier - 31 décembre 2025 (1'775 dossiers): 61.07% (moyenne globale pondérée). En résumé : 748 dossiers traités en format papier : 48.53% et 1'027 dossiers traités via eConstruction : 70.20%. Il est précisé que les délais de traitement des dossiers de construction dépendent en grande partie des délais nécessaires aux services spécialisés pour transmettre leurs préavis au SeCC.
	2 Pourcentage de synthèses notifiées aux communes dans un délai de 7 jours dès réception de tous les préavis des services consultés (ce délai de 7 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	90%	94.15%	■ Cumul de janvier - 31 décembre 2025 (2'250 dossiers): 94.15% (moyenne globale pondérée). En résumé : 831 dossiers traités en format papier : 89.29% et 1'419 dossiers traités via eConstruction : 96.99%. Il est précisé que le délai de traitement est notamment tributaire des sollicitations adressées au SeCC.
	3 Pourcentage des dossiers avec demandes de compléments	10%	10.7%	■ Période du 1 janvier - 31 décembre 2025 : Sur un total de 1'711 dossiers de compétence communale traités en format papier, 183 dossiers ont fait l'objet d'une demande de complément.
ad2	4 Pourcentage des décisions élaborées et notifiées dans le délai légal de 30 jours dès la prise de décision de la CCC (ce délai de 30 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	85%	98.9%	■ Construction: Cumul du 1 janvier au 31 décembre 2025 (1'458 décisions): 98.90% (moyenne globale pondérée) des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis. En résumé : 934 décisions traitées en format papier : 98.82% et 524 décisions traitées via eConstruction : 99.05%. Police de construction: Cumul du 1 janvier au 31 décembre 2025 (351 décisions): 100% des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis.
	5 Pourcentage de décisions notifiées dans le délai légal (60 jours) dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	76.3%	■ Cumul janvier - 31 décembre 2025 (1'089 décisions): 76.30% (moyenne globale pondérée). En résumé : 629 décisions traitées en format papier : 68.52% et 460 décisions traitées via eConstruction : 86.96%. La complexité de certains dossiers ne permet pas toujours de respecter les délais de traitement, notamment lorsqu'une analyse juridique approfondie est requise (par exemple dans le cadre d'une étude d'impact) ou lorsque le dossier fait l'objet de plusieurs oppositions. Par ailleurs, les délais de traitement des dossiers de construction dépendent également des délais nécessaires aux services spécialisés pour transmettre leurs préavis au SeCC.
	6 Nombre de cas de police de constructions dont la remise en état des lieux a été effectuée ou dont la construction a soit été régularisée par la délivrance d'une autorisation de construire à postériori ou a soit fait l'objet d'une décision de renonciation de la remise en état des lieux	30	11	● Période du 1 janvier - 31 décembre 2025 : Au total, 11 dossiers, correspondant à des cas de police des constructions, ont été régularisés. Ce faible chiffre est dû à plusieurs facteurs, notamment : le volume important de dossiers en cours de traitement, classés en priorité 1; l'augmentation du nombre de dénonciations et d'interpellations, la priorisation des tâches en lien avec l'effectif disponible, ainsi que la formation des nouveaux collaborateurs, laquelle nécessite un accompagnement conséquent.
ad3	7 Respect des délais en lien avec les procédures de consultation	100%	100%	■ Dans le cadre des procédures relatives aux projets relevant de la compétence de la Confédération, l'ensemble des délais impartis a été respecté, conformément aux délais fixés par la Confédération en fonction du type de projet.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad4	8 Pourcentage de décisions de la CCSR notifiées dans un délai de 10 jours dès la décision de l'autorité	90%	99.2%	■ La CCSR a autorisé 4’152 chantiers en 2025 et 100% des autorisations ont été transmises dans les 10 jours (8 jours de traitement maximum). 906 dossiers de signalisation ont été approuvés en 2025 et 84.4% ont été transmis à l'autorité dans les 10 jours. La moyenne de durée d'envoi est de 6.6 jours. Tous dossiers confondus, la moyenne du nombre de décisions de la CCSR transmises à l'autorité est donc de 99.2%
	9 Mise en place d'adaptations de fonctionnement de l'outil informatique SIROUT	31.12.25		● L'outil informatique SIROUT n'est pas encore implémenté. Le développement a pu se poursuivre depuis l'entrée en vigueur de la base légale pour son utilisation au 1er novembre 2025. Les mises en place d'adaptations de fonctionnement se feront après la mise en production du programme.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
OP1 Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du département	**9'561'610.19**	**362'412.46**	**9'199'197.73**
GP11 Appui à la conduite du département par l'EM	**2'221'618.75**	**2'300.00**	**2'219'318.75**
P1101 Etat-major du département	2'221'618.75	2'300.00	2'219'318.75
313 Mandats Efficience+	303'880.05		303'880.05
Solde dépenses/recettes du produit	1'917'738.70	2'300.00	1'915'438.70
GP12 Appui administratif et juridique	**7'339'991.44**	**360'112.46**	**6'979'878.98**
P1201 Gestion administrative, traduction et informatique	1'452'609.38	1'939.66	1'450'669.72
P1202 Gestion juridique mobilité et dangers naturels	1'686'733.59	283'777.67	1'402'955.92
P1203 Gestion juridique environnement et territoire	4'200'648.47	74'395.13	4'126'253.34
OP2 Appuyer les autorités compétentes : droit public des constructions et signalisation routière	**4'050'650.55**	**4'260'680.37**	**-210'029.82**
GP21 Appui autorités commun. droit public constructions	**565'245.05**	**2'789'641.57**	**-2'224'396.52**
P2101 Coordination des prises de position des organes	565'245.05	2'789'641.57	-2'224'396.52
GP22 Appui autorités cant. droit public constr. (CCC)	**2'698'192.59**	**910'491.61**	**1'787'700.98**
P2201 Gestion du secrétariat de la CCC	1'839'245.17	817'864.15	1'021'381.02
313 Mandats externes eConstruction	659'281.68		659'281.68
489 Prélèvement du fonds de financement spécial selon art. 22 LGCAF pour le programme eConstruction		412'687.78	-412'687.78
509 Programme eConstruction	412'687.78		412'687.78
Solde dépenses/recettes du produit	767'275.71	405'176.37	362'099.34
P2202 Police des constructions	858'947.42	92'627.46	766'319.96
427 Amendes		39'500.00	-39'500.00
Solde dépenses/recettes du produit	858'947.42	53'127.46	805'819.96
GP23 Appui autorité de signalisation routière (CCSR)	**787'212.91**	**560'547.19**	**226'665.72**
P2301 Gestion du secrétariat de la CCSR	268'901.76	44'760.92	224'140.84
P2302 Gestion des dossiers de signalisation routière	324'959.93	53'723.72	271'236.21
313 Maintenance du programme de signalisation de chantiers (SICHAN) et routière (SIROUT)	112'302.95		112'302.95
421 Emoluments		49'000.00	-49'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	212'656.98	4'723.72	207'933.26
P2303 Gestion des dossiers de signalisation de chantier	193'351.22	462'062.55	-268'711.33
421 Emoluments		411'120.00	-411'120.00
Solde dépenses/recettes du produit	193'351.22	50'942.55	142'408.67
Total	**13'612'260.74**	**4'623'092.83**	**8'989'167.91**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA MOBILITÉ

OP 1
Compléter, améliorer, adapter, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal
B25 56'967'435 net
C25 64'101'763.24 net

GP 11
Construction &entretien du réseau routier cantonal
B25 56'967'435 net
C25 64'101'763.24 net

OP 2
Coordination, planification et financement des TP et de la mobilité douce
B25 76'135'665 net
C25 69'291'434.49 net

GP 21
Transports publics et mobilité douce
B25 75'918'116 net
C25 69'116'643.72 net

GP 22
Transports à câble, obstacles aériens
B25 217'549 net
C25 174'790.77 net

Total service B25 133'103'100 net C25 133'393'197.73 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**287'161'077.12**	**260'826'000**	**259'189'881.42**	**-1'636'119**
30 Charges de personnel	42'625'665.75	39'874'000	39'174'688.17	-699'312
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	97'087'293.46	97'594'500	88'629'009.45	-8'965'491
34 Charges financières	9'299.76	0	5'914.59	5'915
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	33'897'942.08	54'854'800	57'767'221.88	2'912'422
36 Charges de transferts	58'104'236.65	62'488'200	64'630'239.47	2'142'039
38 Charges extraordinaires	47'356'136.25	0	4'642'554.20	4'642'554
39 Imputations internes	8'080'503.17	6'014'500	4'340'253.66	-1'674'246
4 Revenus	**205'849'168.86**	**218'081'200**	**196'603'079.66**	**-21'478'120**
40 Revenus fiscaux	29'226.00	22'000	77'207.50	55'208
41 Patentes et concessions	750.00	0	0.00	0
42 Taxes et redevances	3'525'990.55	2'285'200	3'127'932.92	842'733
43 Revenus divers	5'991'625.75	5'988'200	5'739'361.30	-248'839
44 Revenus financiers	1'638'110.48	794'100	1'570'744.36	776'644
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	62'891'754.37	78'180'200	53'621'062.78	-24'559'137
46 Revenus de transferts	116'673'090.52	126'539'200	131'090'434.37	4'551'234
48 Revenus extraordinaires	9'159'277.79	500'000	-561'038.93	-1'061'039
49 Imputations internes	5'939'343.40	3'772'300	1'937'375.36	-1'834'925
Excédent de charges	**81'311'908.26**	**42'744'800**	**62'586'801.76**	**19'842'002**
5 Dépenses d'investissement	**110'468'284.14**	**130'958'000**	**99'431'968.60**	**-31'526'031**
50 Immobilisations corporelles	82'151'913.58	84'852'000	68'774'712.53	-16'077'287
54 Prêts	1'393'337.00	1'050'000	2'687'260.48	1'637'260
55 Participations et capital social	80'000.00	0	0.00	0
56 Propres subventions d'investissement	24'481'351.56	27'890'000	25'302'275.59	-2'587'724
57 Subventions d'investissement redistribuées	2'361'682.00	17'166'000	2'667'720.00	-14'498'280
6 Recettes d'investissement	**17'918'161.00**	**40'599'700**	**28'625'572.63**	**-11'974'127**
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	0.00	0	3'269'121.96	3'269'122
61 Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers	0.00	0	5'638.55	5'639
63 Subventions d'investissement acquises	14'437'174.00	22'693'700	17'970'959.12	-4'722'741
64 Remboursements de prêts	1'119'305.00	740'000	4'712'133.00	3'972'133
67 Subventions d'investissement à redistribuer	2'361'682.00	17'166'000	2'667'720.00	-14'498'280
Dépenses nettes d'investissement	**92'550'123.14**	**90'358'300**	**70'806'395.97**	**-19'551'904**
Insuffisance de financement	**173'862'031.40**	**133'103'100**	**133'393'197.73**	**290'098**

Explication des écarts financiers
Points financiers particuliers (les écarts sont commentés sous OP1 et OP2) : 38 : Intempéries 2024 : - Fr. +21.3 mios : travaux routes cantonales ; - Fr. +30'556.- : payé pour les transports publics ; - Fr. -29.4 mios : extourne des provisions constituées en 2024. Catastrophe de Blatten : - Fr. +1.8 mio : travaux et études ; - Fr. +10.9 mios : constitution d'une provision utilisable en 2026. 48 : participations communales pour la rubr. 38 (y.c. provisions). Crédits supplémentaires octroyés : - Fr. 2.9 mios (rubr. 31) pour les neiges d'avril 2025 ; - Fr. 0.5 mio (rubr. 54) pour financer une partie d'un prêt dans le cadre du transfert des téléphériques à Alplift SA. Mobilité douce : budgétée sous OP2 mais en partie réalisée sous OP1 (réorganisation interne).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	332.50	332.50	307.70

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
La diminution du nombre de postes de travail est due au transfert des téléphériques au sein de la nouvelle société Alplift SA. Cette dernière est détenue par les communes concernées (60%) et le Canton (40%).

OBJECTIF POLITIQUE 1

Compléter, améliorer, adapter, sécuriser, exploiter, entretenir et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil, des objectifs de développement durable et du concept cantonal de la mobilité 2040

Sous-objectifs politiques

1	Réaliser les investissements planifiés sur le réseau routier cantonal [PIP]
1.1	Préparer les bases techniques pour l'obtention des moyens nécessaires au financement des investissements
1.2	Améliorer les infrastructures cantonales dévolues à la mobilité douce
1.3	Créer un réseau cantonal de pistes cyclables entre les villes principales de la plaine du Rhône
2	Exploiter, entretenir et maintenir le patrimoine routier cantonal [PIP]
2.1	Obtenir les moyens financiers nécessaires au financement de l'exploitation, de l'entretien et du maintien du patrimoine routier
2.2	Augmenter la sécurité routière en l'adaptant à la législation en vigueur
2.3	Adapter la taille du réseau routier cantonal
3	Augmenter la part modale de la mobilité douce quotidienne [PIP]

Remarques
Construction et correction des routes cantonales (P1101): 50 : Les dépenses sont inférieures au budget de Fr. -16.1 mios, dont Fr. -13.8 mios pour les Routes principales suisses (RPS) du fait du décalage de travaux (Deibfels, Siwitschugge, etc.). 57 et 67 (Agglomérations) : Mesures annoncées par les communes, mais finalement pas réalisées ou reportées. 63 : Ecart principalement dû à moins de participations communales (car moins de travaux sous rubr. 50). Entretien des routes cantonales (P1102) : 31 : Reliquat de Fr. -6.6 mios principalement dû au décalage de déclassements dans le Bas-Valais (Fr. -3.4 mios), moins de coûts pour le service hivernal (Fr. -1.2 mio) et des achats de véhicules et engins plus faibles (Fr. -1.6 mio). Des travaux d'entretien des routes ont été décalés du fait de la surcharge de travail engendrée par les conséquences des intempéries de juin et juillet 2024 (voir rubr. 38). 45 : Dépenses plus basses que prévu pour le fonds FRPS (Fr. -12.3 mios), le fonds RTEC (Fr. -6.1 mios) et le fonds RPLP (Fr. -2.7 mios). Solde des fonds (en mios de francs): 2025 2024 2023 RPLP : 12.4 13.4 12.7 RTEC : 16.6 11.7 22.7 FRPS : 23.2 25.7 45.6

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA MOBILITÉ

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Démarrage de la réalisation du tunnel de Deibfels sur la route H212 à Eisten (les travaux préparatoires, la sécurisation des portails ont commencé depuis 2022 / Report du début des travaux pour des raisons techniques et budgétaires du lot principal du tunnel, adjudication des travaux du lot principal en 2024 / fin des travaux prévue : 2029)	31.12.25	31.12.25	■ Fin des travaux attendue pour 2030.
	2 Poursuite de la planification et de la réalisation des galeries Schusslaui et Lüegeltig sur la route 13 à Zermatt (les travaux de construction, tronçon à ciel ouvert, ont commencé en 2023 / fin prévue des travaux : 2031). Un recours contre une adjudication retarde actuellement l'avancement	31.12.25	31.12.25	▲ La date de fin des travaux pour 2031 reste raisonnable.
	3 Approbation des plans du pont pour la mobilité douce Brigue-Naters sur la route H19 à Brigue (appel d'offres : fin 2024 / début des travaux prévu : hiver 2025-2026 / fin des travaux prévue : 2028)	31.12.25		▲ Décision d'approbation des plans attendue pour début 2026. Fin des travaux prévue pour fin 2029.
	4 Approbation des plans du carrefour Landi et du giratoire de l'hôpital sur la route H1015 à Brigue (appel d'offres : 2024 / début prévu des travaux : 2025 / fin prévue des travaux : 2028)	31.12.25		● Un recours a été accepté par le Tribunal cantonal. Il n'y a donc pas d'approbation des plans juridiquement valable; les travaux ne peuvent pas débuter. Avant de pouvoir communiquer un nouveau calendrier (demande de crédit, appel d'offres, réalisation), la situation doit être réévaluée.
	5 Poursuite de la planification et de la réalisation de la nouvelle piste cyclable RR1, tronçon Bitsch-Mörel, lot 2A (début des travaux prévu : début de l'automne 2024 / fin des travaux prévue : fin 2025)	31.12.25		▲ Début des travaux : été 2025 ; fin des travaux : probablement mi-2027.
	6 Poursuite des travaux d'aménagement urbain intégrant la restructuration de la route T9 St-Maurice - Brigue, ainsi que certaines routes et places communales sur la traversée de Vétroz; mesure du projet d'agglomération Valais central (fin prévue des travaux : automne 2026)	31.12.25	31.12.25	■
	7 Début des premiers travaux de correction de la chaussée sur le tronçon de la route 46 Sierre - Chermignon - Crans intersectant le glissement de terrain du Boup entre Sierre et Corin (fin prévue des premiers travaux : automne 2026)	31.12.25	31.12.25	■
	8 Poursuite des travaux de transformation du carrefour de l'Etoile à Montana en giratoire sur la route 45 Sierre - Montana - Crans (fin prévue des travaux : été 2026)	31.12.25	31.12.25	■
	9 Poursuite de la réalisation du tunnel de contournement des Evouettes sur la route H21BO (fin prévue des travaux : 2025)	31.12.25	13.09.25	■ Tunnel inauguré le 13 septembre 2025.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	10 Poursuite de l'assainissement du demi-pont de Chernat à Val-d'Illiez sur la route 111 (fin prévue des travaux : 2025)	31.12.25		▲ Retard dans l'octroi du crédit d'engagement par le Grand Conseil (11.11.2025). Travaux prévus en 2026.
	11 Poursuite de l'élargissement de la chaussée au lacet de la STEP, sur la route 94 Sembrancher - Villette - Verbier (fin du lot en 2025)	31.12.25	31.12.25	■
	12 Mise en conformité du passage à niveau à Orsières en collaboration avec TMR SA (travaux réalisés dans l'année)	31.12.25		▲ Finalisation en 2026. Retard dû à l'assainissement du réseau communal.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA MOBILITÉ

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé mauvais	40	30	■
	2 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé alarmant	0	0	■
	3 Pourcentage de km de routes cantonales de plaine adaptées à la mobilité douce selon les normes VSS	20%	21%	■
	4 Nombre de crédits complémentaires sollicités	10	3	■
ad2	5 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est critique (= indice I1 entre 3 et 4) Lecture de l'indice I1 : 0 = bon; 3 à 4 = critique; 4 à 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2027	350	354	▲ Le chiffre indiqué est celui de la campagne de mesures 2023. Une amélioration du réseau nécessite plus de moyens financiers et humains.
	6 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est mauvais (= indice I1 entre 4 et 5) Lecture de l'indice I1 : 0 = bon; 3 à 4 = critique; 4 à 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2027	260	261	▲ Le chiffre indiqué est celui de la campagne de mesures 2023. Une amélioration du réseau nécessite plus de moyens financiers et humains.
	7 Etat de l'assainissement des routes cantonales en matière de bruit, calculé sur la base du rapport entre les dépenses effectives et les coûts totaux planifiés	85%	85%	■ Situation à fin 2024 (chiffres définitifs): effectué = 83%. Remarque : cet indicateur ne reflète pas le fait que l'assainissement du bruit est (devenu) une tâche permanente (les revêtements phonoabsorbants doivent par exemple être renouvelés chaque 10 ans environ).
	8 Nombre de km de route déclassés durant l'année	6.6	2.6	▲ Les déclassements se font en collaboration avec les communes.
ad3	9 Mise en œuvre du plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne sur les réseaux à charge du canton (réseau cantonal de mobilité cycliste quotidienne et liaisons complémentaires sur routes cantonales, délai de réalisation à fin 2042)	5%	4%	▲ Avancement de 2% en 2025, avec 2 km équipés de pistes cyclables ou trottoirs autorisés aux cycles, des modérations des vitesses du trafic, des sécurisations de traversées, des élargissements de bandes cyclables, etc.
	10 Part des nouveaux projets routiers incluant des aménagements pour la mobilité douce	75%	60%	▲ 10 projets sur les 17 mis à l'enquête par le SDM en 2025 incluent des aménagements pour la mobilité douce (trottoirs, bandes cyclables et/ou pistes cyclables). Les 7 autres projets ne nécessitent pas d'aménagements cyclables spécifiques.
	11 Montant en francs investi pour des mesures de promotion de la mobilité douce	300'000	201'900	▲ Des mandats spécifiques de promotion avaient été budgétés, mais n'ont pu être concrétisés étant donné le temps à disposition.

OBJECTIF POLITIQUE 2

Garantir un haut niveau de desserte adapté aux différentes typologies de l'espace du territoire cantonal. Encourager le transfert du trafic individuel motorisé des personnes et des marchandises vers les transports publics et la mobilité douce quotidienne. Améliorer la coordination entre les acteurs dans le domaine de divers modes de transport, entre autres, les transports publics, la mobilité individuelle motorisée et la mobilité douce quotidienne

Sous-objectifs politiques

1	Soutenir et promouvoir la réalisation des infrastructures et des prestations des entreprises de transports concessionnaires (ETC) nécessaires à la mobilité des personnes et des marchandises [PIP]
2	Contribuer à l'exploitation de transports publics adaptés aux besoins. Gérer, coordonner et planifier au niveau cantonal l'élaboration d'actions tendant au développement et à la promotion des transports publics. Soutenir et coordonner au niveau cantonal les investissements et les études visant à développer l'offre de transport et de mobilité douce nécessaire au canton du Valais. Valoriser les pôles de développement en renforçant leur accessibilité en transport public et en mobilité douce. Établir le plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne
3	Mener à bien la procédure de consultation relative à l'approbation des projets d'infrastructure de remontées mécaniques sur le territoire cantonal et délivrer les autorisations d'exploiter de compétence cantonale [PIP]

Remarques

Transports publics (GP 21 et GP 22):
31 : Reliquat pour les honoraires de Fr. -2.4 mios (projets décalés/non réalisés), y compris pour la mobilité douce.
35 : Attribution au fonds RPLP des dotations non utilisées (Fr. +2.8 mios).
36 : Indemnités supérieures au budget du fait d'un prêt transformé en indemnités en faveur de Aletsch Bahnen AG.
45 : Aucun prélèvement sur le fonds RPLP (Fr. -3.5 mios).
54 : Prêt à Alplift SA de Fr. 2.7 mios non prévu et effectué dans le cadre du transfert des téléphériques ; les autres prêts budgétés ont été décalés.
56 : Projets décalés/subventions non demandées (mobilité douce, aéroport de Sion, ligne du Tonkin, sécurisation AOMC, etc.).
60 : Relatif au transfert des téléphériques à Alplift SA (cf. rubr. 54).
64 : Remboursement de prêts plus élevés (Fr. +0.2 mio). Transformation d'un prêt à Aletsch Bahnen AG en subvention (Fr. +3.8 mios).

Solde du fonds RPLP (en mios de francs) :

2025	2024	2023
13.1	10.3	8.3

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Participation aux études et projets d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), selon le programme en force PRODES 2030/35 Etudes, avec un financement partiellement pris en charge par l'Office fédéral des transports (OFT), pour la mise en œuvre anticipée de haltes régionales CFF et TMR initiées avec les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires concernées. Mesures pour 2025 : - gare CFF de Collombey-Le Grand : finalisation des études préliminaires et préparation du dossier d'enquête publique (prévue pour 2025), nouveau point de croisement entre Vouvry et Les Evouettes (poursuite des études préliminaires). - halte TMR de Martigny-Expo : finalisation des études préliminaires et préparation du dossier d'enquête publique (prévue pour 2025)	31.12.25	31.12.25	■ PRODES 2035: les différents projets se poursuivent avec les gestionnaires d'infrastructures concernés. Leur réalisation va dépendre des décisions fédérales à la suite du rapport Transports '45 commandé par le DETEC.
	2 Dans le cadre de PRODES 2035 : participation aux frais des études de sept projets de liaison plaine - montagne financées par le FAIF : Vouvry - Miex, Torgon - Vionnaz, St-Maurice - Vérossaz, Riddes - La Tzoumaz, Conthey - Haute-Nendaz, Bramois - Nax et Euseigne - St-Martin	31.12.25	31.12.25	■ Les sept projets ont été soumis à l'Office fédéral des transports pour analyse.
	3 Préparation des réflexions liminaires avec les exploitants et les gestionnaires d'infrastructures concernées par le futur message du programme PRODES 2040/45. Mesures pour 2025 : Préparation avec les entreprises concernées (principalement TPC, TMR, MGBahn, CFF et RegionAlps) des avant-projets sommaires qui seraient éligibles à un financement par le FIF, évaluation de ces projets, coordination avec les autres cantons de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO). Le message sera présenté par l'Office fédéral des transports (OFT) au mieux en 2025	31.12.25	31.12.25	■ PRODES 204X: les réflexions ont été menées avec les entreprises et les projets retenus seront discutés avec l'Office fédéral des transports dans le cadre de la procédure PRODES 204X ces prochaines années. En lien avec le rapport Transport '45 commandé par le DETEC, cette procédure va prendre plusieurs années de retard.
	4 Dans le cadre de PRODES 2040/45 : participation aux frais des études des deux projets de liaison plaine - montagne financées par le FAIF : Granges - Lens et Visp - Zeneggen	31.12.25		▲ En lien avec le retard des procédures PRODES, les études n'ont pas pu avancer comme prévu.
ad2	5 Mise à l'enquête publique de la passerelle Campus	31.12.25	30.09.25	■ Mise à l'enquête publique en septembre 2025 par la Ville de Sion.
	6 Extensions limitées en 2025 de l'offre en matière de transports publics sur différentes lignes	31.12.25	31.12.25	■ Le développement de l'offre des lignes régionales se poursuit dans le cadre du respect des critères émis par la Confédération et de l'enveloppe financière du Canton.
	7 Actions de promotion pour la mobilité douce	31.12.25	31.12.25	■ Notamment "Semaine de la mobilité" (remorque vélo et journée à pied à l'école), Bike-Check, séances d'information pour les communes, etc.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 8 Mise en oeuvre des trois itinéraires régionaux VTT (suite)	31.12.25		▲ Environ 50% des trois itinéraires VTT sont réalisés, une mise en oeuvre complète est planifiée d'ici fin 2027.
9 Préparation d'un concept d'entretien pour la mobilité cycliste quotidienne	31.12.25		▲ Premières réflexions menées, essais mis en place : renouvellement des revêtements de berge (Sion-Sierre), tests de déneigement des bandes cyclables. La finalisation d'un concept est envisageable à un horizon de quelques années.
10 Avancement du plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne (délai : 2027)	31.12.27		▲ Le plan directeur cantonal de mobilité cycliste quotidienne consistera techniquement en une compilation des résultats des études de plans sectoriels de mobilité cycliste quotidienne. Ceux-ci sont en cours d'étude.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA MOBILITÉ

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Subventions de fonctionnement (indemnités) versées pour les prestations de transports publics	62'488'200	64'081'027	▲ Le dépassement est principalement dû à un prêt transformé en subvention.
	2 Subventions d'investissement versées pour la réalisation d'infrastructures de transports publics	29'490'000	20'302'275	▲ Décalage de plusieurs subventions (aéroport de Sion, ligne du Tonkin, sécurisation AOMC, etc.).
	3 Part du canton au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) (C2022 = Fr. 21.3 mios, C2023 = Fr. 22.2 mios)	23'240'000	23'139'572	■
	4 Subventions d'investissement versées pour la réalisation d'infrastructures de transports publics (sans la mobilité douce ni le FAIF) (C2022 = Fr. 1.2 mio; C2023 = Fr. 0.2 mio)	2'500'000	603'644	▲ Décalage de plusieurs subventions (aéroport de Sion, ligne du Tonkin, sécurisation AOMC, etc.).
	5 Prêts (investissements) pour la réalisation d'infrastructures de transports publics (C2022 = Fr. 4.0 mios; C2023 = Fr. 4.7 mios)	550'000	2'687'260	▲ Un prêt non budgété a été octroyé à la société Alplift SA pour la reprise des téléphériques auparavant gérés par l'Etat du Valais. Les autres prêts budgétés ont été décalés.
ad2	6 Effets de la politique publique des transports (évolution d'année en année du nombre d'utilisateurs des moyens de transports publics)	↗	↗	■ Suivi de l'évaluation de la fréquentation de chaque ligne de transport public par le SDM. Avec les améliorations de l'offre mise en place, la fréquentation affiche une progression réjouissante.
	7 Subventions d'investissement accordées aux communes pour l'amélioration des sentiers et itinéraires de loisirs (conformément au Concept cantonal de la mobilité 2040)	3'750'000	1'455'331	▲ Le montant versé dépend des demandes déposées par les communes.
	8 Subventions d'investissement accordées aux communes pour l'amélioration de la mobilité douce quotidienne	1'250'000	33'511	▲ Le montant versé dépend des demandes déposées par les communes.
	9 Etablissement des plans sectoriels de mobilité cycliste quotidienne (100% = objectif à fin 2027, à savoir que tous les plans sectoriels doivent être élaborés, conformément à la législation fédérale). 27 secteurs identifiés pour l'ensemble du canton	50%	18.5%	▲ 5 plans sectoriels sont validés par le SDM et les communes concernées. Pour les 11 plans sectoriels pour lesquels le Canton a un devoir de planification, le pourcentage de réalisation est d'environ 45%.
ad3	10 Procédures effectuées dans les délais usuels de la Commission cantonale des constructions CCC	100%	100%	■
	11 Traitement des projets déposés par les sociétés valaisannes de remontées mécaniques dans les délais légaux usuels, impartis aux services en fonction des thématiques concernées et des complexités avérées	100%	100%	■
	12 Réalisation des projets dans des délais raisonnables (4 mois de procédure cantonale, 12 mois pour la construction et la mise en service, 24 mois pour la remise en état des lieux)	90%	90%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
OP1	**Compléter, améliorer, adapter, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal**		**264'506'654.42**	**200'404'891.18**	**64'101'763.24**
GP11	**Construction &entretien du réseau routier cantonal**		**264'506'654.42**	**200'404'891.18**	**64'101'763.24**
P1101	Construction, adaptation, correction, sécurisation		102'292'390.44	74'090'849.65	28'201'540.79
	451	Utilisation du solde des fonds		23'058'586.50	-23'058'586.50
	460	77% de la part RPLP revenant au Valais affectés aux routes cantonales		2'775'511.56	-2'775'511.56
	463	Participations communales et divers		170'492.94	-170'492.94
	463	Subventions fédérales (RPS)		19'690'314.50	-19'690'314.50
	501	Investissements (construction, adaptation, correction, sécurisation, etc.)	68'753'912.53		68'753'912.53
	572	Trafic d'agglomération	2'667'720.00		2'667'720.00
	630	Subventions fédérales		1'148'378.80	-1'148'378.80
	632	Participations communales		16'123'659.65	-16'123'659.65
	634	Participations d'entreprises publiques		698'920.67	-698'920.67
	670	Trafic d'agglomération		2'667'720.00	-2'667'720.00
		Solde dépenses/recettes du produit	30'870'757.91	7'757'265.03	23'113'492.88
P1102	Entretien et exploitation		162'214'263.98	126'314'041.53	35'900'222.45
	310	Fournitures, carburant, service hivernal, etc	4'942'795.16		4'942'795.16
	311	Véhicules et machines (section Logistique)	1'743'783.91		1'743'783.91
	314	Entretien des routes, service hivernal, etc	67'345'591.75		67'345'591.75
	363	Subventions à des collectivités et à des tiers	549'212.78		549'212.78
	451	Utilisation du solde des fonds		30'562'476.28	-30'562'476.28
	460	77% de la part RPLP revenant au Valais affectés aux routes cantonales		28'385'493.69	-28'385'493.69
	460	Subventions fédérales (RTEC)		25'082'074.00	-25'082'074.00
	461	Participations des communes à l'entretien des intérieurs de localité		2'826'674.15	-2'826'674.15
	463	Participations communales et divers		26'231'146.18	-26'231'146.18
	463	Subventions fédérales (RPS)		10'202'039.00	-10'202'039.00
	562	Subventions à des communes	1'488'842.75		1'488'842.75
	565	Subventions à des entreprises privées	70'216.25		70'216.25
		Solde dépenses/recettes du produit	86'073'821.38	3'024'138.23	83'049'683.15

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
OP2	**Coordination, planification et financement des TP et de la mobilité douce**		**94'115'195.60**	**24'823'761.11**	**69'291'434.49**
GP21	**Transports publics et mobilité douce**		**93'710'866.83**	**24'594'223.11**	**69'116'643.72**
P2101	Infrastructure des TP et de la mobilité douce		93'710'866.83	24'594'223.11	69'116'643.72
	351	Attribution au fonds RPLP	2'792'794.38		2'792'794.38
	363	Subventions à des collectivités et à des tiers	63'884'812.69		63'884'812.69
	460	10% de la part RPLP revenant au Valais affectés aux transports		4'046'883.80	-4'046'883.80
	463	Participations communales et divers		11'679'804.55	-11'679'804.55
	545	Prêt à Alplift SA (transfert des téléphériques)	2'687'260.48		2'687'260.48
	560	Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)	23'139'572.00		23'139'572.00
	564	Subventions à des entreprises publiques	123'644.59		123'644.59
	565	Subventions à des entreprises privées	480'000.00		480'000.00
		Solde dépenses/recettes du produit	602'782.69	8'867'534.76	-8'264'752.07
GP22	**Transports à câble, obstacles aériens**		**404'328.77**	**229'538.00**	**174'790.77**
P2201	Transports à câble, obstacles aériens		404'328.77	229'538.00	174'790.77
	361	Subventions à des collectivités publiques	196'214.00		196'214.00
		Solde dépenses/recettes du produit	208'114.77	229'538.00	-21'423.23
Total			**358'621'850.02**	**225'228'652.29**	**133'393'197.73**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE UNITÉ TERRITORIALE III

OP 1
Sécuriser et maintenir le réseau des routes nationales
B25 2'213'600 net
C25 278'961.06 net

GP 11
Exploiter les routes nationales
B25 2'213'600 net
C25 278'961.06 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**37'197'677.87**	**33'790'300**	**38'992'430.97**	**5'202'131**
30 Charges de personnel	13'854'272.42	15'066'000	14'929'886.59	-136'113
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'277'190.99	17'892'500	21'744'434.44	3'851'934
34 Charges financières	0.08	0	186.88	187
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'135'559.06	0	1'192'266.42	1'192'266
39 Imputations internes	930'655.32	831'800	1'125'656.64	293'857
4 Revenus	**38'946'216.60**	**33'836'700**	**40'941'142.15**	**7'104'442**
42 Taxes et redevances	35'692'295.20	31'105'700	37'263'555.10	6'157'855
44 Revenus financiers	0.09	0	0.20	0
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	1'013'362.98	0	1'250'991.55	1'250'992
49 Imputations internes	2'240'558.33	2'731'000	2'426'595.30	-304'405
Excédent de revenus	**1'748'538.73**	**46'400**	**1'948'711.18**	**1'902'311**
5 Dépenses d'investissement	**2'268'098.36**	**2'260'000**	**2'227'672.24**	**-32'328**
50 Immobilisations corporelles	2'268'098.36	2'260'000	2'227'672.24	-32'328
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**0**	**0.00**	**0**
Dépenses nettes d'investissement	**2'268'098.36**	**2'260'000**	**2'227'672.24**	**-32'328**
Insuffisance de financement	**519'559.63**	**2'213'600**	**278'961.06**	**-1'934'639**

Explication des écarts financiers

30 : Charges inférieures au budget en raison du décalage entre la validation des postes au 1er janvier 2025 et la réalisation effective des recrutements.
31 : Augmentation des travaux d'entretien demandés par l'OFROU, générant des charges supplémentaires intégralement compensées par des recettes correspondantes (rubrique 42).
35 : Écritures techniques de régularisation du résultat, effectuées afin de garantir la conformité aux exigences de l'OFROU.
42 : Recettes supplémentaires destinées à couvrir les charges liées aux travaux d'entretien supplémentaires demandés par l'OFROU (rubrique 31).
45 : Écritures techniques de régularisation du résultat, nécessaires au respect des prescriptions de l'OFROU.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	74.10	74.10	75.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

En 2025, 1 EPT supplémentaire a été attribué au SUTIII pour la réalisation d'un mandat spécifique confié par l'OFROU. Ce poste, transféré depuis le SCRN, est prévu pour une durée déterminée allant de mars 2025 à février 2026.
Depuis le 1er janvier 2020, les nouveaux postes font partie de l'inventaire des postes autofinancés (contrat de prestations de la Confédération). À fin 2025, le SUTIII comptait 41,6 postes autofinancés (EPT).

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE UNITÉ TERRITORIALE III

OBJECTIF POLITIQUE

Sécuriser et maintenir le réseau des routes nationales

Sous-objectifs politiques

1 Assurer l'autofinancement du SUTIII

2 Garantir l'entretien conformément aux standards de l'OFROU

3 Assurer la reprise de l'exploitation des nouveaux tronçons autoroutiers [PIP]

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 1 Reprise du tronçon Raron West - Visp West + Vispertaltunnel tube sud	31.12.25	31.12.25	■

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1 Ratio de couverture (recettes, dépenses, résultats reportés)	100%	100%	■
ad2 2 Réalisation de travaux d'entretien demandés par l'OFROU	90%	94%	■
ad3 3 Nombre de kilomètres repris	12	12	■ Reprise des tronçons entre Gampel et Viège

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Exploiter les routes nationales	**41'220'103.21**	**40'941'142.15**	**278'961.06**
P1101 Entretenir et exploiter les routes nationales	41'220'103.21	40'941'142.15	278'961.06
424 Recettes pour l'entretien des routes nationales (contrat passé avec l'OFROU)		17'650'656.77	-17'650'656.77
426 Dédommagements, y compris les travaux commandés par l'OFROU		19'504'793.98	-19'504'793.98
Solde dépenses/recettes du produit	41'220'103.21	3'785'691.40	37'434'411.81
Total	**41'220'103.21**	**40'941'142.15**	**278'961.06**

Remarques

Le SUTIII est un service autofinancé.

Afin d'assurer son équilibre financier, il doit couvrir ses coûts par ses recettes sur le long terme.

Après un léger bénéfice réalisé en 2024, affecté aux réserves conformément au principe d'autofinancement, l'exercice 2025 présente une légère perte. Celle-ci est absorbée par les réserves constituées les années précédentes, sans remettre en cause l'équilibre financier du service.

Conformément au contrat de prestations liant le SUTIII à l'OFROU, les résultats positifs sont exclusivement destinés à couvrir d'éventuelles pertes futures et ne peuvent être affectés à d'autres usages.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

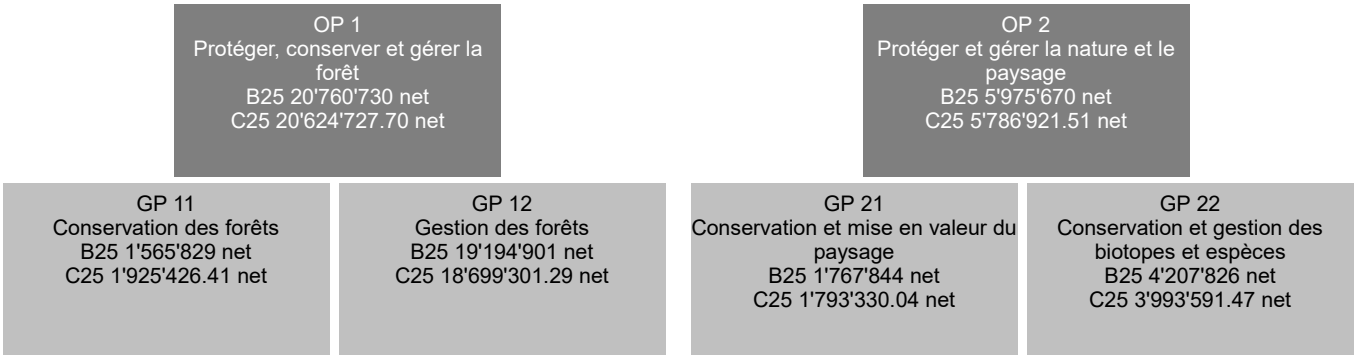

Total service B25 26'736'400 net C25 26'411'649.21 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**23'301'395.11**	**30'682'400**	**28'595'223.30**	**-2'087'177**
30 Charges de personnel	4'038'659.30	4'189'000	4'107'828.95	-81'171
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'798'079.28	4'402'900	3'672'594.91	-730'305
34 Charges financières	2'005.95	200	-7'909.25	-8'109
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	1'618'994.95	0	9'225.35	9'225
36 Charges de transferts	11'287'842.15	22'074'800	18'370'664.45	-3'704'136
38 Charges extraordinaires	2'447'280.00	0	2'383'252.35	2'383'252
39 Imputations internes	108'533.48	15'500	59'566.54	44'067
4 Revenus	**12'326'036.60**	**13'746'000**	**11'279'396.89**	**-2'466'603**
40 Revenus fiscaux	272.00	0	200.00	200
42 Taxes et redevances	2'503'607.85	634'700	963'993.85	329'294
44 Revenus financiers	90'968.80	500	26'209.35	25'709
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	33'636.65	288'700	542'058.60	253'359
46 Revenus de transferts	8'077'682.80	12'821'800	7'223'026.74	-5'598'773
48 Revenus extraordinaires	1'520'740.00	0	2'483'063.90	2'483'064
49 Imputations internes	99'128.50	300	40'844.45	40'544
Excédent de charges	**10'975'358.51**	**16'936'400**	**17'315'826.41**	**379'426**
5 Dépenses d'investissement	**21'287'105.55**	**24'766'000**	**22'674'850.15**	**-2'091'150**
52 Immobilisations incorporelles	312'799.95	200'400	181'958.40	-18'442
54 Prêts	228'800.00	2'973'000	2'972'065.00	-935
56 Propres subventions d'investissement	20'745'505.60	21'592'600	19'520'826.75	-2'071'773
6 Recettes d'investissement	**11'769'813.65**	**14'966'000**	**13'579'027.35**	**-1'386'973**
63 Subventions d'investissement acquises	11'550'346.15	14'746'500	13'336'679.85	-1'409'820
64 Remboursements de prêts	219'467.50	219'500	242'347.50	22'848
Dépenses nettes d'investissement	**9'517'291.90**	**9'800'000**	**9'095'822.80**	**-704'177**
Insuffisance de financement	**20'492'650.41**	**26'736'400**	**26'411'649.21**	**-324'751**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Explication des écarts financiers
31 : 356'300 Section nature et paysage (espèces et contrats d'exploitation), 207'800 Direction et 79'900 Section Forêt. Provision 56'700 2024 dissoute. 718'900 attribué à financement spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF (38); montant prélevé sur financements spéciaux 845'000 (48). 36 : 2'948'000 Section forêt : dégâts, y compris crédit supplémentaire neige lourde d'avril (2'005'500), biodiversité (1'532'900) et projets régionaux de compensation PRC (-377'100). 757'900 Section nature et paysage : parcs naturels (479'300) et espèces (270'000). 1'534'000 attribué à un financement spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF (38); montant prélevé sur financements spéciaux 555'000 (48). 38 : Dissolution provision intempéries été 2024 -707'800 (48) + attribution financements spéciaux de 142'500 pour outils SIG & maintenance (52), 695'700 infrastructures forestières (56), 1'219'700 dégâts et biodiversité en forêt (36), 718'900 mandats nature (31) et 314'300 subventions parcs naturels et espèces (36). 42 : Prestations de service du crédit supplémentaire (222'500). Dépassement du fonds de reboisement de compensation par des contributions plus élevées que prévu (87'800), budgétées selon principe de prudence, et dépassement des recettes du fonds nature (10'700). 45 : Prélèvement excédent de charges du fonds de compensation en raison d'une subvention d'un PRC qui a avancé plus vite que prévu (36). 46 : Subventions fédérales non atteintes (-4'543'300 forêt et -1'055'500 nature et paysage). Ecart lié à 31 et 36. La part fédérale prévue pour les dégâts aux forêts dus à la neige lourde du 17 avril était de 4'000'000 (40%); la Confédération a versé 684'700. 48 : Part fédérale dissolution provision intempéries de l'été 2024 -426'800 (38), prélèvement sur financements spéciaux 1'315'200 utilisation et 1'594'600 échéance fin de période RPT. 56 et 63 : Reliquat forêt 685'700 NET en financements spéciaux (38-48).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	23.10	23.10	23.10

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE 1

Protéger, conserver et gérer la forêt

Sous-objectifs politiques

1	Assurer la conservation de l'aire forestière conformément aux bases légales (GP11)
2	Prévenir les dégâts aux forêts dans les domaines des incendies, du gibier et phytosanitaire, notamment dans le contexte du changement climatique (GP12) [PIP]
3	Gérer les forêts de protection afin d'assurer durablement leur fonction (GP12) [PIP]
4	Acquérir les données de base et développer la planification forestière (GP12)
5	Optimiser les structures et processus de gestion forestiers dans une perspective de gestion durable des forêts (GP12)
6	Soutenir les mesures d'amélioration de la filière bois (GP12)
7	Favoriser la biodiversité en forêt (GP12) [PIP]
8	Favoriser les fonctions sociales et économiques de la forêt (GP12)

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 1 Réduction de l'abroutissement du gibier sur le rajeunissement naturel dans les forêts de protection	31.12.28		● L'abroutissement reste trop élevé dans de nombreuses régions du canton tout particulièrement dans le Haut-Valais et le Bas-Valais.
2 Elaboration du Plan forestier cantonal (Plan directeur forestier)	31.12.28		■ L'avancement de l'élaboration du plan directeur forestier cantonal suit le programme prévu.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Contrats de police et de renseignement conclus avec les triages forestiers	30	30	■
ad2	2 Révision du concept cantonal de lutte contre les incendies de forêt (mandat attribué en 2024)	25%	80%	▲ Le concept cantonal est terminé et il manque encore la phase de consultation.
	3 Intensité de l'abroutissement dû au gibier : niveau d'abroutissement sur les surfaces de relevés 2014: 21%; 2016: 18%; 2018: 16 %; 2020: 22 %; 2022; 15%	16%	16%	▲ L'abroutissement reste trop élevé dans de nombreuses régions du canton tout particulièrement dans le Haut-Valais et le Bas-Valais.
ad3	4 Surface de forêts de protection prioritaires traitées par an (39'400 ha prioritaires sur un total de 82'200 ha de forêt de protection)	1'850	1'650	▲ Les dégâts de neige lourde du 17 avril 2025 ont mobilisé une grande partie des ressources des triages forestiers pendant toute l'année 2025.
	5 Périodicité de retour des interventions en forêt de protection par an (82'200 ha; optimum = 50 ans; pour permettre aux forêts de protection de s'adapter aux changements climatiques, cet optimum se situerait à environ 40-45 ans)	45	60	▲ La baisse des financements de la Confédération pour la période RPT 2025-2028 nous oblige à revoir à la baisse les hectares de forêt de protection traités par année.
	6 Projets régionaux d'analyse du réseau de desserte (objectif = 30)	10	16	▲ Tous les concepts de desserte sont en cours de réalisation, mais pas encore tous terminés.
ad4	7 Etablissement de la carte des stations forestières (total : 30 triages)	18	24	▲ La fin de ce projet est prévue pour 2027 et son avancement nous permet d'être confiants quant à l'atteinte de cet objectif l'année prochaine.
	8 Mandat d'accompagnement au maître d'ouvrage pour le plan directeur forestier adjugé	1	1	■
ad5	9 Nombre de dossiers avec soutien du service (Stratégie d'entreprise, fusions, équipement, etc.)	1	1	■ Ces projets dépendent des initiatives prises par les triages forestiers.
ad6	10 Nombre de projets en faveur de l'utilisation du bois avec participation du service	1	1	■
ad7	11 Part de la surface forestière cantonale (123'000 ha) sous contrat comme réserve forestière et ilots de sénescence : situation à fin 2023 = 9302 ha de réserves, soit 7.6 %	8%	8%	■ L'objectif des 10% sera bientôt atteint.
	12 Surface annuelle traitée en faveur des biotopes et espèces (ha)	50	6.6	● Les dégâts de neige lourde du 17 avril 2025 ont mobilisé une grande partie des ressources des triages forestiers pendant toute l'année 2025.
	13 Surface annuelle de pâturages boisés et de châtaigneraies traitée (ha)	50	5	● Les dégâts de neige lourde du 17 avril 2025 ont mobilisé une grande partie des ressources des triages forestiers pendant toute l'année 2025.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

OBJECTIF POLITIQUE 2	
Protéger et gérer la nature et le paysage	
Sous-objectifs politiques	
1	Planifier et réaliser les mesures de protection et de mise en valeur du paysage (GP21) [PIP]
2	Accompagner et orienter le programme des Parcs naturels régionaux (PNR) et du Patrimoine mondial de l'UNESCO Jungfrau Aletsch en veillant à la mise en oeuvre des principes du développement durable (GP21) [PIP]
3	Planifier et réaliser les mesures de protection et de gestion des biotopes et de préservation des espèces (GP22) [PIP]
4	Soutenir les agriculteurs pour leurs prestations particulières en faveur de la nature et du paysage (GP22) [PIP]
5	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (GP22) [PIP]
6	Assurer la formation et l'information dans le domaine de la nature et du paysage (GP22)

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Elaboration, conjointement avec le SDT, d'une proposition de plan d'action (y compris gouvernance) de la Conception du paysage à l'intention du Conseil d'Etat	31.12.25		▲ Propositions soumises aux services concernés via des fiches de projet et organisation début janvier 2026 d'un atelier sur la gouvernance.
	2 Tester un programme de soutien pour des aménagements en faveur du paysage et de la biodiversité dans les zones urbaines	31.12.25		▲ Programme finalisé; phase pilote en 2026
ad2	3 Assurer les démarches administratives au niveau cantonal pour garantir l'attribution de subventions aux parcs naturels régionaux et au site à l'UNESCO SAJA en contrepartie des prestations convenues avec la Confédération	31.12.25	13.11.25	■ Approuvé par le Grand Conseil le 13 novembre 2025
ad3	4 Elaboration d'une version de la planification de l'infrastructure écologique à soumettre au Conseil d'Etat en tant qu'étude de base du Plan directeur cantonal	31.12.26		▲ Planification envoyée à l'OFEV avec un mois de retard, en tant que planification technique spécifique à la thématique biodiversité. Différentes démarches encore nécessaires pour en faire une étude de base du Plan directeur cantonal
	5 Elaboration d'une stratégie cantonale de conservation des invertébrés rares du Valais	31.12.25		● En cours, mais finalisation reportée à une date ultérieure au vu des priorités à fixer en relation avec la disponibilité des ressources en personnel et des projets urgents à traiter selon directives du Conseil d'Etat
	6 Soutien aux communes pour la réalisation de recensements des valeurs naturelles et paysagères en vue des révisions globales des plans d'affectation des zones	31.12.25	31.12.25	■ La majorité des communes du Valais romand ont terminé leurs recensements. Nette augmentation du nombre de communes haut-valaisannes ayant initié les leurs.
ad4	7 Optimisation du processus de résolution des cas d'exploitation non conformes à la législation fédérale (LPN)	31.12.25	31.12.25	▲ Les cas de non-conformité concernant simultanément le non-respect de conditions selon la législation agricole sont directement adressés au SCA. Une procédure en cours au niveau du ministère publique n'a pas abouti.
ad5	8 Clarification des possibilités de soutien aux communes concernées par la problématique du moustique tigre, en particulier lors de présence simultanée avec une personne infectée par une maladie tropicale transmissible par ce vecteur	31.12.25	31.01.25	■ Clarifications apportées via le Groupe Opérationnel interdépartemental Moustiques Tigres
	9 Optimisation de la gestion des néophytes envahissantes prioritaires (ailante glanduleux, séneçon du Cap, impatientes, ambroisie) par 3 équipes d'intervention réparties entre le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais	31.12.25	31.12.25	■ Groupes d'intervention apportent un soutien attendu et très apprécié notamment de la part de communes. Aides en particulier aux communes de Sion et de Sierre, pour limiter la reprise des ailantes glanduleux dans les zones urbaines
	10 Projet pilote de soutien « à la carte » des communes pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes (formation du personnel communal, journée de coaching, soirée information pour la population)	31.12.25	31.12.25	■ Planification annuelle en fonction des ressources à disposition et des demandes des communes
ad6	11 Mise en place en collaboration avec la FDDM, d'une formation pour des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité pour les paysagistes et les services techniques communaux	31.12.25	31.12.25	■ Grand succès de la formation avec 33 personnes certifiées dans les 2 parties linguistiques du canton, et plusieurs personnes sur liste d'attente pour le Valais romand

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Catalogue de mesures avec modèle de financement pour les aménagements en faveur du paysage et de la biodiversité accessible aux citoyens et aux communes	100%	100%	■ Catalogue de mesures et règlement d'application finalisés. La phase pilote devrait débuter durant le premier trimestre 2026
	2 Nombre de projets modèles de la Conception paysage cantonale encadrés	2	1	▲ 2 projets en suspens (recours des autorités locales et bourgeoisiales, crise viticole)
	3 Nombre de sites inscrits à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) au bénéfice d'une planification périodique validée (y compris surveillance): Tanay, Follatères, Montorge, Valère et Tourbillon, Derborence, Réchy, Binntal, Bergji - Platten, Pfynwald-Illgraben, Aletsch Bietschhorn -Gebiet	10	10	■ Renouvellement de la totalité des soutiens aux communes pour la période 2025-2028 avec quelques adaptations au passage.
ad2	4 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Binntal	25%	25%	■ Réalisations conformes aux prestations convenues dans le cadre de la convention-programme dans le domaine du paysage 2025-2028
	5 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Pfyn-Finges	25%	25%	■ Réalisations conformes aux prestations convenues dans le cadre de la convention-programme dans le domaine du paysage 2025-2028
	6 Degré de réalisation de la convention-programme UNESCO SAJA	25%	25%	■ Réalisations conformes aux prestations convenues dans le cadre de la convention-programme dans le domaine du paysage 2025-2028
	7 Degré de réalisation de la convention-programme candidat PNR Vallée du Trient	25%	20%	▲ Réalisations un peu en dessous des attentes, mais qui devraient pouvoir être rattrapées au cours des années restantes de la période de convention-programme 2025-2028
ad3	8 Degré de réalisation de la planification de l'infrastructure écologique	75%	75%	■ Adressé à l'OFEV avec 1 mois de retard. Pour atteindre 100%, il faudra l'adapter selon les retours de l'OFEV et la préciser et compléter selon le plan d'action proposé.
	9 Pourcentage (surfaces) de biotopes d'importance nationale protégés soit par décision du Conseil d'Etat, soit par intégration conforme aux plans d'affectation des zones des communes	65%	59%	▲ Statu quo en attendant l'homologation de nouveau PAZ par le CE. Les travaux préparatoires en vue de ces homologations se poursuivent selon un rythme soutenu. Des clarifications seront nécessaires en 2026 concernant le processus de protection des PPS suite à une intervention du SAIC.
	10 Degré de réalisation de la convention-programme protection de la nature	20%	13%	▲ Seulement partiellement atteint en partie du fait des rattrapages effectués sur la convention-programme 2020-2024, pour laquelle une année supplémentaire pour finaliser les projets était accordée. Etant données les ressources à disposition, face aux priorités des dossiers de constructions et d'aménagement à préaviser, la réalisation et l'utilisation des soutiens financiers fédéraux est rendue difficile.
	11 Nombre d'espèces intégrées au tableau de bord de suivi des espèces floristiques prioritaires du Valais (statut: suivi initié)	30	36	■ Important travail réalisé grâce à un mandat d'appui externe pour rattraper le retard pris par le Valais en la matière, malgré sa grande responsabilité au niveau national.
	12 Nombre de communes disposant d'un inventaire des valeurs naturelles et paysagères actualisé et validé par le SFNP	35	38	■ Une majorité de communes du Valais romand ont terminé leurs recensements. Nette augmentation du nombre de communes haut-valaisannes ayant initié les leurs.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3	13 Surfaces (hectares) de prairies et pâturages secs d'importance nationale revitalisées en cours d'année	35	45	■ En progression depuis quelques années, notamment grâce à l'engagement de troupes de civilistes. Malheureusement vouées à diminuer à partir de 2027 en raison de la diminution du soutien au service civil par la Confédération.
ad4	14 Nombre (cumul depuis 2024) de non-conformités d'exploitation de PPS résolues ou dénoncées aux autorités compétences (SCA, ministère public)	5	5	■ Capacité limitée en raison des faibles ressources en personnel
	15 Part (surfaces) des biotopes d'importance nationale nécessitant un entretien régulier, au bénéfice d'un contrat d'exploitation (BM et PPS)	70%	77%	■ Chiffre à préciser (non disponible au moment du reporting), mais il s'agit d'un minimum tant les surfaces au bénéfice d'un contrat d'exploitation selon la LPN ont progressé (+ 500 ha)
ad5	16 Nombre de ½ journées de soutien, respectivement de soirées d'information, mise à disposition des communes concernant la lutte contre les néophytes envahissantes	6	5	▲ Nombre d'événements limités compte tenu des ressources à disposition tant au niveau des bureaux mandatés que du SFNP
	17 Nombre de communes soutenues pour la gestion du moustique tigre (Situation 2024 Monthey, Collombey-Muraz, Fully et Brigue)	5	7	■ 2 communes supplémentaires (Sierre et Sion)
	18 Nombre de jours-personnes d'intervention et de sensibilisation réalisés par le groupe d'intervention néophytes	1'000	1'500	■ Estimation. Prestations largement réalisées
	19 Degré de réalisation des objectifs de la section nature et paysage relatifs au plan d'action néophytes (nouvelle période de programme: 2022-2025)	100%	100%	■ Réalisations dépassées grâce notamment à la mise à disposition de soutiens financiers supplémentaires par le chef de département pour l'engagement de troupes d'intervention.
ad6	20 Nombre de communications actives par an (communiqués de presse, articles thématiques, etc.)	7	8	■ Dans la moyenne des années précédentes
	21 Nombre de participants à des manifestations ou activités de sensibilisation à la nature et au paysage (Fête de la Nature, etc.)	300	210	▲ Fête de la nature avec un nombre de participants inférieur qu'attendu (Météo + communes hôtes d'honneur de l'OGA ce jour-là)
	22 Nombre de participants à la formation professionnelle pour des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité	30	33	■ Succès de la formation, reconduite en 2026

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
OP1 Protéger, conserver et gérer la forêt	**38'871'343.56**	**18'246'615.86**	**20'624'727.70**
GP11 Conservation des forêts	**2'417'777.38**	**492'350.97**	**1'925'426.41**
P1101 Procédures forestières	2'417'777.38	492'350.97	1'925'426.41
363 Subventions accordées par le fonds forestier cantonal VS (PRC et autres)	749'060.20		749'060.20
363 Tâches de police : mandat de prestations avec les triages	467'098.70		467'098.70
429 Fonds forestier cantonal VS		187'810.00	-187'810.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'201'618.48	304'540.97	897'077.51

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP12	**Gestion des forêts**		**36'453'566.18**	**17'754'264.89**	**18'699'301.29**
P1201	Forêts de protection et infrastructures		23'613'429.10	15'944'351.77	7'669'077.33
	386	Dissolution du solde de la provision pour intempéries été 2024 (dépenses brutes)	-707'847.65		-707'847.65
	389	Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : infrastructures forestières	695'700.00		695'700.00
	486	Dissolution du solde de la provision pour intempéries été 2024 (recettes fédérales)		-426'786.10	426'786.10
	489	Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : Infrastructures forestières		1'309'020.00	-1'309'020.00
	542	Prêts accordés à des bourgeoisies	2'972'065.00		2'972'065.00
	562	Subventions accordées: forêts de protection	17'327'774.00		17'327'774.00
	562	Subventions accordées: routes forestières	2'097'988.60		2'097'988.60
	630	Subventions acquises de la Conf.: crédits d'investissements forestiers		2'729'717.50	-2'729'717.50
	630	Subventions acquises de la Conf.: forêts de protection		9'311'500.00	-9'311'500.00
	630	Subventions acquises de la Conf.: routes forestières		1'267'863.40	-1'267'863.40
	642	Remboursements de prêts accordés à des communes et des bourgeoisies		242'347.50	-242'347.50
		Solde dépenses/recettes du produit	1'227'749.15	1'510'689.47	-282'940.32
P1202	Biodiversité en forêt		1'254'968.18	271'725.29	983'242.89
	363	Subventions accordées: réserves, pâtures boisées, châtaigneraies, espèces	173'020.00		173'020.00
	389	Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : biodiversité en forêt	569'700.00		569'700.00
	463	Subventions acquises de la Conf.: réserves, pâtures boisées, châtaigneraies, espèces		89'600.00	-89'600.00
	489	Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : Biodiversité en forêt		100'000.00	-100'000.00
		Solde dépenses/recettes du produit	512'248.18	82'125.29	430'122.89
P1203	Protection de la forêt et gestion des dégâts		10'510'774.38	1'268'755.05	9'242'019.33
	363	Subventions accordées: dégâts aux forêts, réparation	9'294'493.95		9'294'493.95
	363	Subventions accordées: dégâts aux forêts, tâches de contrôle	237'362.20		237'362.20
	389	Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : dégâts aux forêts	650'000.00		650'000.00
	463	Subventions acquises de la Conf. : dégâts aux forêts, réparation		788'822.00	-788'822.00
	463	Subventions acquises de la Conf. : dégâts aux forêts, tâches de contrôle		40'000.00	-40'000.00
	489	Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : Dégâts aux forêts		195'000.00	-195'000.00
		Solde dépenses/recettes du produit	328'918.23	244'933.05	83'985.18
P1204	Gestion des forêts, planification, bois, formation		1'074'394.52	269'432.78	804'961.74
	313	Révision de la carte des associations forestières	308'275.20		308'275.20
	361	Ecole de gardes de Lyss	94'598.55		94'598.55
	363	Formation Forêt Valais et formation forestière	214'637.00		214'637.00
	489	Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : Gestion des forêts		24'150.00	-24'150.00

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES FORÊTS, DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
		Solde dépenses/recettes du produit	456'883.77	245'282.78	211'600.99
OP2	**Protéger et gérer la nature et le paysage**		**12'398'729.89**	**6'611'808.38**	**5'786'921.51**
GP21	**Conservation et mise en valeur du paysage**		**4'698'853.83**	**2'905'523.79**	**1'793'330.04**
P2101	Paysage		808'049.54	375'706.75	432'342.79
	363	Subventions accordées: mise en valeur IFP	454'574.95		454'574.95
	463	Subventions acquises de la Conf.: subventions mise en valeur IFP		316'913.50	-316'913.50
		Solde dépenses/recettes du produit	353'474.59	58'793.25	294'681.34
P2102	Parcs naturels et UNESCO		3'890'804.29	2'529'817.04	1'360'987.25
	363	Subventions accordées: parc naturel Binntal	974'310.00		974'310.00
	363	Subventions accordées: parc naturel Finges	1'513'250.00		1'513'250.00
	363	Subventions accordées: parc naturel Trient	638'637.90		638'637.90
	363	Subventions accordées: Unesco	403'228.75		403'228.75
	389	Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : subvention aux parcs naturels et UNESCO	136'900.00		136'900.00
	463	Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Binntal		709'310.00	-709'310.00
	463	Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Finges		968'250.00	-968'250.00
	463	Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Trient		451'461.20	-451'461.20
	463	Subventions acquises de la Conf.: Unesco		255'728.75	-255'728.75
	489	Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : parcs naturels et UNESCO		120'000.00	-120'000.00
		Solde dépenses/recettes du produit	224'477.64	25'067.09	199'410.55

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP22	**Conservation et gestion des biotopes et espèces**		**7'699'876.06**	**3'706'284.59**	**3'993'591.47**
P2201	Biotopes		3'561'532.74	2'104'303.90	1'457'228.84
	313	Mandats mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	1'006'059.40		1'006'059.40
	363	Subventions accordées: mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	1'284'807.35		1'284'807.35
	389	Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : assainissement et gestion de biotopes d'importance nationale	492'700.00		492'700.00
	463	Subventions acquises de la Conf.: mandats et subventions mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale		1'379'309.70	-1'379'309.70
	489	Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : assainissement et gestion de biotopes		675'000.00	-675'000.00
		Solde dépenses/recettes du produit	777'965.99	49'994.20	727'971.79
P2202	Contrats d'exploitation		1'574'446.52	810'667.28	763'779.24
	489	Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : contribution aux exploitants agricoles		90'000.00	-90'000.00
		Solde dépenses/recettes du produit	1'574'446.52	720'667.28	853'779.24
P2203	Espèces		2'177'083.26	697'623.17	1'479'460.09
	389	Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : conservation des espèces	392'700.00		392'700.00
	489	Prélèvement au fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : conservation des espèces		220'000.00	-220'000.00
		Solde dépenses/recettes du produit	1'784'383.26	477'623.17	1'306'760.09
P2204	Formation et information		386'813.54	93'690.24	293'123.30
	389	Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : formation et information	10'900.00		10'900.00
		Solde dépenses/recettes du produit	375'913.54	93'690.24	282'223.30
Total			**51'270'073.45**	**24'858'424.24**	**26'411'649.21**

Remarques

La dotation en ressources humaines est insuffisante pour accompagner l'augmentation des tâches légales, principalement en lien avec l'accompagnement des révisions globales des PAZ des communes et des grands projets de production d'électricité. Le traitement des intempéries de neige lourde d'avril 2025 prétérite l'avancement des projets internes et la concrétisation des moyens budgétaires engagés sur les domaines métiers du service, faute de temps et de ressources humaines en suffisance, auxquelles viennent s'ajouter des absences significatives pour raison de santé à la direction du service. Les moyens liés aux conventions-programme avec la Confédération non dépensés à ce jour sont réservés dans des fonds de financement spéciaux.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

OP 1
Protéger l'homme et l'environnement
B25 14'985'700 net
C25 15'693'443.73 net

GP 11
Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement
B25 3'016'249 net
C25 2'725'131.63 net

GP 12
Sites pollués, sols et eaux souterraines
B25 3'611'833 net
C25 3'370'554.67 net

GP 13
Eaux de surfaces et déchets
B25 6'501'667 net
C25 7'927'499.68 net

GP 14
Evaluation et suivi des projets de construction
B25 1'387'881 net
C25 1'433'928.00 net

GP 15
Stratégie eau
B25 468'070 net
C25 236'329.75 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**12'525'655.73**	**12'723'100**	**14'502'402.07**	**1'779'302**
30 Charges de personnel	8'422'490.85	8'546'700	8'693'077.44	146'377
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'780'408.91	3'891'800	4'421'934.53	530'135
34 Charges financières	0.00	1'600	0.00	-1'600
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	39'288.00	50'000	25'966.75	-24'033
36 Charges de transferts	152'078.60	161'000	156'990.55	-4'009
38 Charges extraordinaires	0.00	0	347'564.10	347'564
39 Imputations internes	131'389.37	72'000	856'868.70	784'869
4 Revenus	**1'924'772.66**	**1'837'400**	**2'908'889.64**	**1'071'490**
40 Revenus fiscaux	985.50	400	744.00	344
42 Taxes et redevances	1'457'180.06	1'382'000	1'346'013.63	-35'986
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	50'000	535'597.05	485'597
46 Revenus de transferts	452'077.00	405'000	418'519.15	13'519
49 Imputations internes	14'530.10	0	608'015.81	608'016
Excédent de charges	**10'600'883.07**	**10'885'700**	**11'593'512.43**	**707'812**
5 Dépenses d'investissement	**3'032'860.05**	**4'600'000**	**4'504'978.16**	**-95'022**
56 Propres subventions d'investissement	2'999'929.05	4'100'000	4'099'931.30	-69
57 Subventions d'investissement redistribuées	32'931.00	500'000	405'046.86	-94'953
6 Recettes d'investissement	**32'931.00**	**500'000**	**405'046.86**	**-94'953**
67 Subventions d'investissement à redistribuer	32'931.00	500'000	405'046.86	-94'953
Dépenses nettes d'investissement	**2'999'929.05**	**4'100'000**	**4'099'931.30**	**-69**
Insuffisance de financement	**13'600'812.12**	**14'985'700**	**15'693'443.73**	**707'744**

Explication des écarts financiers
30 : Renchérissement de 0.8% et engagement de 1.4 EPT en CDD sur reliquat du DMTE. 38 : Charges extraordinaires hors enveloppe liées à Blatten. 39 : Charges internes non anticipées lors de l'élaboration du budget (participation mobilier nouveaux locaux (201'600.-); transfert interne relatif au prélèvement sur le fonds cantonal - voir les rubriques 31 et 45; autres charges internes pour des montants moindres (47'672.-)). 49 : Revenus internes non anticipés lors de l'élaboration du budget (transfert interne du centre de coûts 9437 au 9440 relatif au prélèvement sur le fonds cantonal - voir les rubriques 31/45; autres revenus internes pour des montants moindres (72'419.-)). 31 et 45 : Prélèvement de 535'597.- sur le fonds cantonal pour les mesures d'exécution par substitution en matière de protection de l'environnement pour l'élimination par substitution des pneus de l'entreprise Frassa. Ceci n'était pas connu lors de l'élaboration du budget. 57 et 67 : Différence entre les subventions budgétisées et effectives reçues de la Confédération et redistribuées aux communes pour l'assainissement des buttes pare-balles des stands de tir.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	50.30	51.30	51.30

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Veiller à la protection de la population et des ressources naturelles contre les atteintes nuisibles ou incommodantes en s'appuyant sur les dispositions fédérales et cantonales en matière de protection de l'air, des eaux, du sol, de protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant ainsi qu'en matière d'élimination des déchets

Sous-objectifs politiques

1	Surveiller et évaluer la qualité de l'air, des eaux et du sol [PIP]
2	Contrôler la conformité des installations stationnaires et des chantiers en matière de pollution atmosphérique, de bruit, de rayonnement non ionisant, de gestion des déchets, de protection des eaux et du sol [PIP]
3	Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des sites contaminés [PIP]
4	Informer et conseiller les communes, la population, les exploitants et les maîtres d'oeuvre, collaborer avec les organisations économiques pour assurer une protection adéquate de l'environnement
5	Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées, ainsi que des installations de traitement de déchets [PIP]
6	Veiller, en collaboration avec les communes et les autres services cantonaux concernés, à l'établissement des différents cadastres, registres, plans de gestion et d'assainissement
7	Procéder, en collaboration avec les juristes du Département, aux adaptations de la réglementation cantonale requises par le Grand Conseil et par l'évolution de la législation fédérale
8	Evaluer les rapports d'impact sur l'environnement en coordination matérielle avec les autres services concernés et, à la demande de l'autorité compétente, vérifier la conformité des projets de construction aux aspects de la protection de l'homme et de l'environnement de la compétence du SEN
9	Elaborer les concepts liés à la mise en place de la stratégie cantonale de l'eau en collaboration avec les services membres de la stratégie eaux et les communes. Assurer l'intégration et la défense de thèmes favorisant une gestion uniforme et coordonnée de l'eau entre les communes et le canton. [PIP]

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Réalisation des mesures prioritaires définies par le centre cantonal de compétences sols en collaboration avec les services concernés. Réalisation 2025 pour le SEN : Suite de la mise en place d'une BD centralisée et récupération des données pédologiques des bureaux. Préparation et mise en place du projet pilote de cartographie en collaboration avec le KOBO et l'OFEV	31.12.26		▲ La mise en place de NABODAT (base de données sols de la Confédération) comme interface cantonale est achevée. Les données de polluants des sols et les données pédologiques cantonales y ont été transférées. Un modèle minimal est en cours d'élaboration par la Confédération ; une fois défini, le canton pourra exiger les données pédologiques non encore en sa possession. La première phase du projet pilote de cartographie s'est déroulée avec succès. La deuxième phase est en cours de préparation pour 2026.
	2 Poursuite avec accent sur les PFAS du suivi qualitatif des eaux souterraines dans les zones identifiées "à risque", de la surveillance biannuelle et de la gestion des données y relatives	31.12.25		▲ Les PFAS font l'objet d'un suivi dans le cadre de l'application de l'OSites et de NAQUA ; les données sont collectées, traitées et intégrées aux portails cantonaux. Les endroits où la nappe est polluée sont suivis de près et si les valeurs dépassent les valeurs définies dans la loi sur les eaux ou l'OSites, des mesures doivent être prises en fonction de l'origine de la pollution.
	3 Poursuite du recensement des sites potentiellement pollués par des PFAS en lien avec l'utilisation de mousses extinctrices, avec évaluation des atteintes environnementales, appréciation du besoin de prendre des mesures et suivi de l'exécution de celles-ci	31.12.25	31.12.25	■ Une enquête a été réalisée auprès des communes valaisannes et ses résultats ont été analysés. Les informations obtenues ont été priorisées afin de préparer une inscription ultérieure des sites concernés au cadastre des sites pollués.
ad2	4 Surveillance systématique des antennes de téléphonie mobile afin de répondre aux préoccupations de la population, notamment le déploiement de la 5G	31.12.25	31.12.25	▲ Globalement, les normes de l'ORNI sont respectées. Les non-conformités constatées concernaient uniquement les limitations fixées à titre de précaution. Dans tous les cas, les opérateurs ont mis en oeuvre sans délai les mesures techniques nécessaires.
ad3	5 Finalisation de l'assainissement des sols agricoles fortement pollués au mercure entre Viège, Raron et Baltschieder (6.5 ha) le long du Grossgrundkanal: poursuite des travaux entrepris en 2024. Remise en culture des sols assainis.	31.12.25		▲ L'assainissement des sols agricoles a été retardé en raison des défis liés à la gestion des matériaux (scarabée japonais). L'achèvement des assainissements est prévu en 2026 ; il sera suivi de la remise en culture pour une période de 2 ans avant que les sols puissent à nouveau être utilisés sans restriction.
	6 Améliorer le confinement hydraulique de l'ancienne décharge de Gamsenried de façon à réduire le flux de polluants émis dans la nappe phréatique, ainsi que réalisation, sur le terrain, d'un essai pilote de traitement des matériaux de la décharge en vue de son assainissement à large échelle.	31.12.25		▲ L'autorisation de construire pour la réalisation d'une paroi étanche a été délivrée. Lonza a donné la priorité à la planification de cette paroi étanche et n'a, à ce stade, pas encore pu réaliser d'essais pilotes pour le traitement des matériaux.
	7 Ancienne décharge des Mangettes: décision d'assainissement relative au secteur le plus contaminé.	31.12.25		● Les investigations ont pris du retard en raison de la coordination entre les différents acteurs (industrie, commune, canton et OFEV), de la faible priorité accordée au dossier par l'industrie et du manque de ressources à disposition au SEN. L'investigation de détail est désormais achevée ; une étude des variantes et un projet d'assainissement doivent encore être établis avant que le SEN ne rende sa décision.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad4	8 Conseil, contrôle et suivi des installations d'éliminations des déchets soumises à l'OLED et/ou à l'OMoD. 2025 : Suite de la régularisation des installations de valorisation de déchets minéraux, poursuite de la régularisation des déchetteries et des décharges	31.12.29		● L'aide à l'exécution cantonale relative aux IVDM a été publiée. L'ensemble des exploitants connus au SEN ont été contactés afin de connaître leurs intentions quant à l'avenir de leur installation (poursuite de l'exploitation ou fermeture). Etant données les ressources à disposition dans le groupe déchets, le SEN doit prioriser les dossiers et n'arrive pas à mettre plus de ressources nécessaires à disposition pour le suivi des installations OLED et OMoD. Cela représente un risque pour le canton étant donné que des autorisations devraient pour certaines installations être délivrées par le SEN (voir entre autres indicateur 20).
ad5	9 Mise en oeuvre des actions du Plan cantonal de gestion des déchets (PCGD). 2025 : déploiement de la plateforme de communication et de la plateforme de gestion des flux de matériaux, publication du livre blanc sur la valorisation des biodéchets	31.12.27		● La mise en œuvre du PCGD accuse malheureusement un retard étant données les ressources à disposition au sein du groupe déchets et des priorités qui en découlent. Les mesures ont toutefois progressé pour la phase 1 de la plateforme Flux déchets, qui est désormais achevée. La poursuite du projet (phases 2 et 3) fait actuellement l'objet de discussions avec les partenaires concernés (communes, UVTD, EPFL, HES-SO, canton). Des actions de sensibilisation ont par ailleurs été menées, notamment des interventions dans les écoles ainsi qu'une campagne de sensibilisation. Le mandat Biomasse, réalisé en collaboration avec la HES-SO, est en cours et le rapport est actuellement en phase d'élaboration.
	10 Conseil, suivi et subventionnement des ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux. Projets principaux 2025 : STEP Martigny, Sion Chandoline, Viège, St-Léonard/Ayent, Vétroz, Conthey, Mises à jour PGEE (Saxon, Port-Valais, Saillon, Turtmann, Stalden, etc.)	31.12.29		■
	11 Mise en oeuvre du plan cantonal des décharges et des installations de valorisation de déchets minéraux	31.12.25		● Le processus de régularisation a débuté. Sur 130 installations contactées, 60 réponses ont été reçues par le SEN. Le traitement des réponses est en cours et le SEN doit trouver des solutions pour suivre ce dossier car le groupe déchets est surchargé d'urgences et n'arrive pas à effectuer le suivi des retours dans un délai raisonnable.
ad6	12 Soutien technique au Service de la mobilité et aux communes pour l'assainissement du bruit routier (principaux projets d'assainissement en 2025 : Sion RC 507 av. de la Gare, Sion Ouest T9, Martigny rte et gir. d'Ottan, Turtmann T9, Ayent Botyre et St-Romain RC 58, St-Gingolph H21BO, passage inférieur du Fenalet)	31.12.28		● 32 prises de position sur des projets d'assainissement du bruit routier ont été rendues, dont 41% dans les délais convenus. Les retards s'expliquent par une diminution des ressources allouées (-0.5 EPT). Une augmentation des demandes est attendue à la suite des recommandations de la Commission fédérale de lutte contre le bruit visant à durcir les valeurs limites du bruit routier.
	13 Stratégie d'amélioration continue et information pour lutter contre les micropolluants dans les domaines agricoles, industriels et d'usage domestique. 2025 : Recensement et mise en conformité des places de remplissage et de lavage des pulvérisateurs de produits phytosanitaires	31.12.29		● Recensement des places réalisé. Le cadre légal fédéral exige une mise en conformité jusqu'à fin 2028. Le groupe eaux de surface n'arrive pas à faire ce travail et par conséquent, ce dossier est actuellement traité, selon les ressources financières disponibles, par des civilistes et des stagiaires.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad7	14 Consolidation et consultation du projet de révision de la LcPE, dans la perspective d'un traitement par le Grand Conseil en 2026, ainsi que première phase de révision de la LcEaux, avec pour objectif de passer devant le Grand Conseil en 2028	31.12.28		▲ Après consolidation de l'avant-projet à l'issue de la préconsultation, celui-ci a été mis en consultation le 07.07.2025. 56 organismes et 2 citoyens se sont prononcés ; des premiers échanges ont eu lieu avec la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie et des représentants de l'industrie, tandis que l'élaboration d'un rapport de synthèse a débuté. La révision de la LcEaux a toutefois été reportée en raison de la charge liée à plusieurs dossiers stratégiques et juridiques (remblai Normpack, pollution au 1,2,4-triazole, PFAS, etc.).
ad8	15 Assurer le traitement et suivi dans les délais des dossiers non soumis à étude d'impact transmis pour évaluation	31.12.25		● En 2025, le SEN a émis 3'060 évaluations, y compris les demandes de compléments. Parmi celles-ci, 79% ont été traitées dans un délai de 30 jours. Malgré la stratégie mise en place afin de réduire les délais de traitement des dossiers, le service ne parvient toutefois pas à respecter les échéances dans 21% des cas. Cette situation s'explique par une augmentation des urgences, l'apparition de nouvelles exigences et de délais légaux, ainsi que par un nombre croissant de recours, notamment dans les domaines des eaux et des déchets. Le manque de ressources à disposition accentue cette pression et a un impact direct sur le traitement des dossiers de construction.
	16 Assurer le traitement et suivi de qualité et dans les délais des enquêtes préliminaires, des cahiers des charges et des rapports d'impact	31.12.25		▲ La section EEC a rédigé 69 évaluations en 2025. 81% des évaluations ont été réalisées dans les délais. La raison du non-respect du délai de traitement est la même que pour la mesure prioritaire précédente.
ad9	17 Conduire la mise en oeuvre, faciliter et coordonner la réalisation des mesures de la stratégie cantonale de l'eau. Présidence du Groupe du Travail Eau	31.12.25	31.12.25	■
	18 Identifier les bassins versants pilotes et première phase d'identification des besoins	31.12.25	01.06.25	■
	19 Réflexions sur les outils de financement pour les infrastructures. Envisager des clés et des solutions de financements en soutien aux communes pour garantir la réalisation des mesures prévues dans le cadre de la stratégie cantonale de l'eau	31.12.25	22.12.25	▲ Des workshops ont été menés avec les communes afin d'identifier les besoins et les outils financiers. Les points soulevés, notamment relatifs aux amortissements MCH2, doivent être discutés avec la nouvelle cheffe de service du SAIC; ces enjeux ont également fait l'objet d'interpellations au Grand Conseil en raison de leur impact sur les investissements communaux. Par ailleurs, un accompagnement est assuré, sur demande, pour la présentation des mises à jour des règlements communaux sur l'eau et des tarifs.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Qualité de l'air dans la plaine du Rhône, quantifiée à l'aide de l'indice annuel de pollution de l'air (IPL) à proximité industrielle (1=faible, 2=modérée, 3=significative, 4=marquée, 5=élevée, 6=très élevée)	2	2	▲ La qualité générale de l'air respecte les valeurs limites d'immission OPair. On observe toutefois des dépassements des valeurs pour l'ozone durant la période estivale.
	2 Quantité de produits phytosanitaires d'origine agricole et domestique mesurée dans les eaux du Rhône (2020: 222 kg; 2021: 206kg; 2022: 149kg)	150	497	● En 2025, la quantité annuelle de PPh s'élève à 497 kg, soit une augmentation marquée par rapport à 2024 (135 kg). Cette hausse s'explique principalement par l'intégration, dès 2025, d'une nouvelle substance détectée dans le Léman, dont la charge annuelle est estimée à environ 300 kg. Des investigations sont en cours afin d'identifier la ou les sources de cette substance et de définir les mesures à mettre en place. La charge annuelle des substances médicamenteuses et de leurs métabolites atteint 4'232 kg en 2025, contre 3'376 kg en 2024. Trois substances — la métformine, la guanylurée et la méthénamine — représentent à elles seules près de 3'500 kg de cette charge. Le suivi et le reporting des substances dans le Rhône, à la porte du Scex, demeurent complexes à interpréter. L'introduction de nouvelles substances, les changements de procédés de production, les limites de détection, les variations du débit du Rhône ainsi que l'origine des rejets rendent les comparaisons interannuelles peu pertinentes. Les quantités reportées intègrent l'ensemble des sources (industrielles, agricoles et domestiques), celles-ci ne pouvant être distinguées de manière fiable. En conséquence, le commentaire de l'indicateur 2 est identique à celui de l'indicateur 8. Enfin, à la suite de la détection de 1,2,4-triazole dans le Léman — entraînant la nécessité de traiter les eaux pompées dans le lac et destinées à l'alimentation en eau potable — le SEN est tenu de renforcer la surveillance tant des rejets que des substances analysées à la porte du Scex. La mise en œuvre de ces mesures nécessitera des ressources financières et humaines supplémentaires dès 2026.
	3 Etat d'avancement de la mise en place d'une base de données centralisée et de la récupération et intégration des données pédologiques	60%	80%	● La migration sur NABODAT des données pédologiques et de polluants des sols a été réalisée avec succès. Pour 2026, il reste a recréer la couche SIT (carte des données géolocalisées) sur le portail du canton (l'ancienne couche n'étant pas compatible avec NABODAT).
ad2	4 Nombre de contrôles/inspections et mesures effectués par le SEN (bruit, RNI, air, déchets, eaux et suivi environnemental de chantier)	600	498	▲ Le SEN a réalisé 223 visites pour la protection de l'air, 10 en matière de bruit, 30 concernant les RNI, 25 liées aux déchets (OMoD), 17 pour la protection des eaux souterraines, 50 pour les eaux de surface, 42 visites de conseil auprès des communes en matière d'eaux de surface et de déchets, 82 contrôles d'installations d'élimination des déchets ainsi que 19 suivis environnementaux de chantiers. La baisse du nombre de contrôles par rapport aux années précédentes s'explique par les ressources à dispositionl et la priorisation pour les tâches urgentes.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad2	5 Nombre de contrôles/inspections effectués sur mandat du SEN (chauffages, installations industrielles ou artisanales avec rejets dans l'air, citernes, garages et chantiers, bruit et RNI)	8'000	9'873	■ Le SEN a contrôlé 5’375 chauffages, 115 stations-service (681 pistolets), 86 rapports de contrôle de l’air, 63 machines de chantier, 63 visions locales et 210 contrôles OPair. Il a également vérifié 3’200 citernes et garages, 76 rapports de mesures Bruit/RNI, ainsi que 685 installations liées aux eaux de surface (hors STEP).
	6 Nombre de lieux à utilisation sensible (LUS) exposés temporairement à un dépassement des valeurs d'installations de téléphonie mobile et de radiodiffusion	0	16	▲ Lors de mesures de réception, 16 LUS ont été identifiés comme potentiellement en dépassement de la valeur limite ORNI fixée à titre de précaution. Par ailleurs, le système Assurance Qualité interne des opérateurs a relevé 7 non-conformités de courte durée (< 1 jour) par rapport aux paramètres autorisés. Dans tous les cas, des mesures correctives rapides ont été mises en œuvre, de sorte qu’aucun dépassement durable des limites légales n’a été constaté et que l’indicateur de fin d’année pourrait être fixé à 0.
	7 Nombre de dossiers ayant engendré un suivi pénal de la part du service	20	20	■ Le service a engagé un suivi pénal pour 1 dossier en matière de protection de l’air, 12 concernant les eaux de surface, 4 liés aux déchets, ainsi que 3 ordonnances pénales pour des feux en plein air.
	8 Quantité (kg) de pesticides et de résidus médicamenteux rejetés au Rhône par les usines chimiques valaisannes	150	497	● En 2025, la quantité annuelle de PPh s’élève à 497 kg, soit une augmentation marquée par rapport à 2024 (135 kg). Cette hausse s’explique principalement par l’intégration, dès 2025, d’une nouvelle substance détectée dans le Léman, dont la charge annuelle est estimée à environ 300 kg. Des investigations sont en cours afin d’identifier la ou les sources de cette substance et de définir les mesures à mettre en place. La charge annuelle des substances médicamenteuses et de leurs métabolites atteint 4’232 kg en 2025, contre 3’376 kg en 2024. Trois substances — la métformine, la guanylurée et la méthénamine — représentent à elles seules près de 3’500 kg de cette charge. Le suivi et le reporting des substances dans le Rhône, à la porte du Scex, demeurent complexes à interpréter. L’introduction de nouvelles substances, les changements de procédés de production, les limites de détection, les variations du débit du Rhône ainsi que l’origine des rejets rendent les comparaisons interannuelles peu pertinentes. Les quantités reportées intègrent l’ensemble des sources (industrielles, agricoles et domestiques), celles-ci ne pouvant être distinguées de manière fiable. En conséquence, le commentaire de l’indicateur 2 est identique à celui de l’indicateur 8. Enfin, à la suite de la détection de 1,2,4-triazole dans le Léman — entraînant la nécessité de traiter les eaux pompées dans le lac et destinées à l’alimentation en eau potable — le SEN est tenu de renforcer la surveillance tant des rejets que des substances analysées à la porte du Scex. La mise en œuvre de ces mesures nécessitera des ressources financières et humaines supplémentaires dès 2026.
ad3	9 Nombre de prises de position, de décisions et de sommations du Service relatives à l'investigation, la surveillance ou l'assainissement de sites pollués	60	84	■

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3	10 Avancement des assainissements en zone agricole des sols pollués par du mercure (hectares assainis)	6	6	▲ Sur les 6,6 ha concernés, 6 ha ont déjà été assainis ; le solde le sera en 2026.
	11 Proportion de sites assainis par rapport au total des sites ayant été classés à assainir dans le cadastre des sites pollués	65%	64%	▲ 181 sites assainis (dont 38 sites avec du sol contaminé par du mercure ou des HAP) sur 283 sites classés à assainir.
	12 Nombre de sites assainis (décharges, aires industrielles, stands de tir et lieux d'accident)	195	181	▲ 181 sites contaminés sont totalement assainis, dont 74 buttes pare-balles, 38 sites avec du sol contaminé par du mercure ou des HAP, 41 anciennes décharges, 22 aires d'exploitation et 6 lieux d'accident.
ad5	13 Nombre d'informations / communications réalisées par le Service (communiqué de presse, newsletter, ateliers et bonnes pratiques afin de réduire l'impact humain sur l'environnement)	15	19	■ 19 communications ont été publiées, réparties comme suit : sites pollués (2), eaux souterraines (3), eaux de surface (5), déchets (4), air (3), bruit (1) et LcPE (1). Elles ont donné lieu à 56 articles de presse, hors articles relatifs aux impacts environnementaux à Blatten, du 1,2,4-Triazole et au rapport du Contrôle fédéral des finances sur Gamsenried.
	14 Elaboration d'un rapport annuel sur le fonctionnement des stations d'épuration en Valais et présentation aux communes	30.09.25	24.11.25	■
	15 Etat d'avancement de la mise en place de groupe de travail sur les droits d'eau immémoriaux et définition des objectifs	50%	30%	● Malheureusement, ce travail n'a pas pu être poursuivi, les ressources du groupe eaux de surface étant fortement mobilisées par de nombreux dossiers urgents, notamment la réhabilitation des STEP, le traitement des dossiers de prélèvements d'eau, les dossiers énergétiques, la pollution au 1,2,4-triazole, le suivi de Blatten, etc.
	16 Etablissement d'un rapport tous les 2 ans sur l'avancement de la mise en oeuvre du PCGD	30.12.26		■ Le rapport est prévu pour 2026.
	17 Nombre d'IVDM (installation de valorisation de déchets minéraux) régularisées	10	0	● Aucune IVDM n'a pu être régularisée, les conditions-cadres nécessaires — notamment en matière d'aménagement du territoire — n'étant généralement pas encore réunies, et le service ne disposant pas des ressources humaines suffisantes pour faire avancer les travaux.
ad6	18 Elaboration d'un rapport annuel sur la qualité de l'air et d'un bilan sur la mise en oeuvre du plan cantonal pour la protection de l'air	30.06.25	30.06.25	■ Le rapport et ses annexes ont été publiés par IVS sur le site de l'État en français et en allemand.
	19 Nombre de communes avec des conflits importants entre utilisation du sol et protection des captages d'eau potable auxquelles un soutien a été apporté.	6	19	▲ 19 communes présentant des pollutions de sources ou de captages, ainsi que des situations de conflit.
	20 Nombre de décharges ne disposant pas des autorisations nécessaires	0	24	● Etant données les ressources à disposition, les demandes d'autorisation pour ces décharges n'ont pas pu être examinées. Les renouvellements des autorisations d'exploitation sont toujours en suspens.
	21 Nombre de PGEE (plan général d'évacuation des eaux) homologués par le SEN	10	10	▲ 10 sont approuvés et 30 ont été évalués.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad8	22 Pour les projets soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations traité dans les délais administratifs prévus (2 mois pour l'enquête préliminaire, le cahier des charges et le rapport d'impact dès réception des évaluations des services consultés)	80%	81%	■ En 2025, 81% des évaluations ont été réalisées dans les délais, soit une baisse de 17% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par la priorisation des projets soumis à EIE à forts impacts environnementaux et l'augmentation de plus de 25% du nombre d'évaluations (69 contre 55 en 2024).
	23 Pour les projets non soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations transmis dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet au SEN (y compris dossiers transitant par la section EEC mais traités par la section Eaux ou le groupe RNI)	80%	79%	● En 2025, 79% des évaluations ont été émises par le SEN dans les 30 jours, soit une amélioration de 4% par rapport à 2024, malgré une hausse du nombre d'évaluations (3'060 contre 2'868). Etant données les ressources à disposition, le SEN a mis en place une priorisation et une standardisation du traitement des dossiers en fonction des risques environnementaux et des priorités politiques.
ad9	24 Transmission au CE d'un compte rendu annuel sur l'avancement des mesures de la stratégie cantonale de l'eau	15.03.25	30.04.25	■
	25 Répartition du territoire en bassin versant et sélection des bassins versants pilotes	30.04.25	31.03.25	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11	**Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement**		**3'498'936.01**	**773'804.38**	**2'725'131.63**
P1101	Evaluation de la qualité de l'air ambiant		843'879.91	535'913.58	307'966.33
	315	Entretien et maintenance Air	204'452.03		204'452.03
	424	Contrôle des émissions dans l'air		226'277.95	-226'277.95
	463	Subvention de la Confédération - RESIVAL		223'952.00	-223'952.00
		Solde dépenses/recettes du produit	639'427.88	85'683.63	553'744.25
P1102	Surveillance des rejets et mesures curatives		1'616'124.73	169'056.47	1'447'068.26
	463	Subvention de la Confédération - Bilans OCOV		155'000.00	-155'000.00
		Solde dépenses/recettes du produit	1'616'124.73	14'056.47	1'602'068.26
P1103	Bruit et rayonnement non-ionisant		1'038'931.37	68'834.33	970'097.04
GP12	**Sites pollués, sols et eaux souterraines**		**4'485'457.30**	**1'114'902.63**	**3'370'554.67**
P1201	Sites pollués		2'097'778.00	673'561.02	1'424'216.98
	313	Convention Mercure	200'000.00		200'000.00
	424	Emoluments facturés aux industries (OSites)		266'171.35	-266'171.35
	562	Subventions cantonales aux communes pour l'assainissement des buttes pare-balles (stands de tir)	108'431.30		108'431.30
	572	Redistribution des subventions de la Confédération aux communes (stands de tir)	405'046.86		405'046.86
	670	Subventions de la Confédération à redistribuer aux communes (stands de tir)		405'046.86	-405'046.86
		Solde dépenses/recettes du produit	1'384'299.84	2'342.81	1'381'957.03
P1202	Sols et matériaux terreux		369'122.75	114'612.81	254'509.94
	313	Mandats Centre cantonal de compétence sols (CCS-VS)	149'216.45		149'216.45
		Solde dépenses/recettes du produit	219'906.30	114'612.81	105'293.49
P1203	Protection des eaux souterraines et des captages		1'463'866.33	289'042.46	1'174'823.87
	313	Mandats pour la protection des eaux de surface (y compris externalisation des tâches au CREALP)	414'946.80		414'946.80
	313	Mandats pour la protection des eaux souterraines (y compris externalisation des tâches au CREALP)	166'105.85		166'105.85
	421	Autorisation de forages et autre autorisation LEaux		139'400.00	-139'400.00
	425	Vignettes citernes		146'063.58	-146'063.58
		Solde dépenses/recettes du produit	882'813.68	3'578.88	879'234.80
P1204	Evaluation qualité eaux souterraines		554'690.22	37'686.34	517'003.88
	313	Mandats pour la protection des eaux souterraines (y compris externalisation des tâches au CREALP)	290'312.45		290'312.45
		Solde dépenses/recettes du produit	264'377.77	37'686.34	226'691.43

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP13	**Eaux de surfaces et déchets**		**9'307'217.56**	**1'379'717.88**	**7'927'499.68**
P1301	Evaluation qualité eaux de surface		1'026'333.87	559.54	1'025'774.33
	313	Mandats pour l'observation et analyses de la qualité des eaux de surface; externalisation des tâches au CREALP	455'347.23		455'347.23
		Solde dépenses/recettes du produit	570'986.64	559.54	570'427.10
P1302	Protection des eaux de surface		1'166'466.15	133'032.57	1'033'433.58
P1303	Assainissement des eaux		4'745'374.54	102'378.70	4'642'995.84
	562	Autres projets d'assainissement des eaux (Crans-Montana, Lalden, Emd, Guttet Feschel, Wiler Kippel, etc.)	338'545.00		338'545.00
	562	PGEE - Collombey Muraz, Massongex, Evionnaz, Saxon	118'867.00		118'867.00
	562	STEP - Briglina - Extension nitrification et micropolluant	573'769.00		573'769.00
	562	STEP - Châteauneuf-Conthey - Assainissement et raccordement	716'586.00		716'586.00
	562	STEP - Sierre Granges - Extension	1'208'502.00		1'208'502.00
	562	STEP - Sion Chandoline - Extension	650'622.00		650'622.00
	562	STEP - Vétroz Conthey - Extension	384'609.00		384'609.00
		Solde dépenses/recettes du produit	753'874.54	102'378.70	651'495.84
P1304	Déchets		2'369'043.00	1'143'747.07	1'225'295.93
	313	Mandats pour l'exécution par substitution pour l'élimination des pneus de l'entreprise JB Frassa pneus Export; externalisation des tâches au CREALP	758'658.55		758'658.55
	451	Prélèvement sur le fonds pour la prise en charge des coûts d'élimination de pneus de l'entreprise JB Frassa Pneus Export		535'597.05	-535'597.05
		Solde dépenses/recettes du produit	1'610'384.45	608'150.02	1'002'234.43
GP14	**Evaluation et suivi des projets de construction**		**1'439'872.46**	**5'944.46**	**1'433'928.00**
P1401	Coordination et évaluation des projets EIE		625'241.16	1'194.72	624'046.44
P1402	Préavis de synthèse des projets non soumis à EIE		789'936.05	1'522.14	788'413.91
P1403	Suivi des chantiers et conseil		24'695.25	3'227.60	21'467.65
GP15	**Stratégie eau**		**275'896.90**	**39'567.15**	**236'329.75**
P1501	Stratégie eau		275'896.90	39'567.15	236'329.75
	313	Mandats externes pour la mise en oeuvre de la stratégie eau	271'956.64		271'956.64
		Solde dépenses/recettes du produit	3'940.26	39'567.15	-35'626.89
Total			**19'007'380.23**	**3'313'936.50**	**15'693'443.73**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

OP 1
Construire la route nationale A9, achever le réseau des routes nationales
B25 3'113'800 net
C25 3'335'994.67 net

GP 11
Construction des tronçons A9 non encore ouverts
B25 3'113'800 net
C25 3'335'994.67 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**6'381'905.74**	**6'361'300**	**6'413'748.20**	**52'448**
30 Charges de personnel	4'306'864.80	5'470'800	4'213'370.70	-1'257'429
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	363'597.93	617'600	496'570.22	-121'030
36 Charges de transferts	120'565.75	50'000	129'488.65	79'489
38 Charges extraordinaires	1'396'443.99	0	1'161'510.78	1'161'511
39 Imputations internes	194'433.27	222'900	412'807.85	189'908
4 Revenus	**6'248'095.74**	**6'847'500**	**5'923'565.76**	**-923'934**
42 Taxes et redevances	73'510.70	69'100	59'031.47	-10'069
43 Revenus divers	0.00	0	0.18	0
44 Revenus financiers	149'496.35	70'000	130'413.00	60'413
46 Revenus de transferts	5'196'827.12	6'668'400	5'145'300.34	-1'523'100
48 Revenus extraordinaires	793'973.57	0	564'108.17	564'108
49 Imputations internes	34'288.00	40'000	24'712.60	-15'287
Excédent de charges	**133'810.00**	**-486'200**	**490'182.44**	**976'382**
5 Dépenses d'investissement	**77'990'862.61**	**91'500'000**	**71'526'645.31**	**-19'973'355**
50 Immobilisations corporelles	77'990'862.61	91'500'000	71'526'645.31	-19'973'355
6 Recettes d'investissement	**74'805'997.90**	**87'900'000**	**68'680'833.08**	**-19'219'167**
63 Subventions d'investissement acquises	74'805'997.90	87'900'000	68'680'833.08	-19'219'167
Dépenses nettes d'investissement	**3'184'864.71**	**3'600'000**	**2'845'812.23**	**-754'188**
Insuffisance de financement	**3'318'674.71**	**3'113'800**	**3'335'994.67**	**222'195**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Explication des écarts financiers
30: Différence due aux postes vacants au 31 décembre 2025. 31: En raison de l'organisation de deux inaugurations et d'une journée portes ouvertes sur l'autoroute, la planification a entraîné un surcroît de travail et des coûts parfois difficiles à estimer. Des dépenses prévues par exemple pour des pupitres, ont donc été reportées, de sorte que le budget n'était certainement pas insuffisant pour ces événements. 38: Un financement spécial de CHF 1'161'510,78 net a été constitué pour les trois tronçons suivants, conformément à l'art. 22 LGCAF (net) : - tronçon Sierre - Loèche : CHF 699'943,67 - tronçon Loèche - Gampel : CHF 207'167,12 - tronçon Gampel - Viège Ouest : CHF 138'400,00 - tronçon Viège Ouest - Viège Est : CHF 116'000,00 39: Le service a eu recours à davantage de prestations fournies par les services cantonaux que ce qui était initialement prévu. 46: La rubrique 46 étant directement liée au budget du personnel (cf. rubrique 30) du canton, les recettes figurant dans les présents comptes annuels 2025 sont également inférieures au budget. 48: des financements spéciaux au sens de l'art. 22 de la LGCAF pour un montant total de CHF 564'108,17 ont été dissous pour les années 2022, 2023 et 2024. 50: Le SCRN a budgété CHF 91,500 mios pour l'année 2025. Les dépenses effectives se sont élevées à CHF 71,527 mios. Les écarts les plus importants concernent notamment les projets suivants: - piste de chantier Pfyn-Finges : CHF 6,0 mios - honoraires d'ingénieurs Siders-Leuk : CHF 3,1 mios - tracé Sierre - Loèche : CHF 2,6 mios - déplacement de la conduite de gaz Sierre - Loèche : CHF 1,4 mios (décision tardive du Tribunal fédéral) - atelier Sierre : CHF 2 mios (retard dans l'octroi du permis de construire) 63: La rubrique 63 est directement liée à la rubrique 50. La contribution fédérale correspondante est inscrite sur ce compte. C'est pourquoi le montant indiqué dépend des investissements effectués dans la rubrique 50.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	36.60	35.20	33.70

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Transfert temporaire de 1 EPT au SUTIII jusqu'en février 2026 Transfert temporaire de 0.5 EPT au SAJMTE jusqu'en décembre 2027

OBJECTIF POLITIQUE

Construire la route nationale A9, achever le réseau des routes nationales sur le territoire du canton du Valais

Sous-objectifs politiques

1 Construire l'autoroute A9 entre Sierre Est et Brigue-Glis par étapes, en conformité avec les objectifs du développement durable, dans le budget alloué et la planification des coûts à long terme de la Confédération au taux de contribution fédérale de 96%. [PIP]

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Achèvement du nouveau centre d'entretien des RN de Sierre à raison de 50 % (P1101 Sierre - Loèche)	31.12.25	31.12.25	■
	2 Début des travaux de la piste de chantier à travers Finges (P1101 Sierre Est - Loèche)	01.04.25		▲ Autorisation du DETEC obtenue fin décembre 2024.C'est la raison pour laquelle le début a été reporté à 2026.
	3 Début de l'aménagement du giratoire double à Sierre-est (P1101 Sierre Est - Loèche)	01.04.25	01.04.25	■
	4 Galeries de reconnaissance et de drainage du Riedberg réalisées à 100 % (P1102 Loèche - Gampel)	31.12.25		■ La date planifiée a été mal indiquée. L'achèvement a toujours été prévu pour début 2027.
	5 Début des travaux du nouveau système d'alimentation en eau d'extinction du tunnel Riedberg (P1102 Loèche - Gampel)	01.08.25	01.08.25	■
	6 Inauguration du tronçon Gampel – Viège sans le tunnel de Riedberg (TURI) (P1103 Gampel - Viège Ouest)	30.10.25	27.10.25	■
	7 Inauguration du contournement Sud de Viège (P1104 Viège Ouest - Viège Est)	30.06.25	24.06.25	■
	8 Publication de l'appel d'offres pour le tunnel de la Souste (P1101 Sierre Est - Loèche)	30.06.25		■ Plan de gestion global avec nouvelles priorités (en concertation avec l'OFROU la date de publication a été reportée)
	9 Dossier de l'appel d'offres pour le lot 1 de la tranchée couverte de Finges publié (P1101 Sierre Est - Loèche)	30.06.25		▲ Autorisation du DETEC obtenue fin décembre 2025
	10 Fouilles archéologiques réalisées à raison de 50 % (P1101 Sierre Est - Loèche)	31.12.25	31.12.25	■

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Etat d'avancement de l'autoroute A9 complète entre Sierre Est et Viège Est selon le plan de pilotage général du projet	72.4%	72%	■
	2 Etat d'avancement du tronçon partiel Loèche – Gampel (L-G), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	94.1%	93.8%	■
	3 Etat d'avancement du tronçon partiel Steg/Gampel Est – Viège Ouest (G-V), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	86.5%	86.3%	■
	4 Etat d'avancement du tronçon Viège Ouest - Viège Est (V-V)	98.4%	98.4%	■
	5 Mise en service de l'autoroute A9 entre Sierre Est et Viège Est	69%	69%	■

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Construction des tronçons A9 non encore ouverts	**77'940'393.51**	**74'604'398.84**	**3'335'994.67**
P1101 Construction de la A9 de Sierre Est à Leuk	21'201'209.48	19'678'120.34	1'523'089.14
501 Routes et voies de communication	18'297'877.26		18'297'877.26
630 Confédération		17'554'001.31	-17'554'001.31
Solde dépenses/recettes du produit	2'903'332.22	2'124'119.03	779'213.19
P1102 Construction de la A9 de Leuk à Gampel	24'909'544.40	24'633'599.56	275'944.84
501 Routes et voies de communication	23'411'171.57		23'411'171.57
630 Confédération		22'491'758.77	-22'491'758.77
Solde dépenses/recettes du produit	1'498'372.83	2'141'840.79	-643'467.96
P1103 Construction de la A9 de Gampel à Viège Ouest	21'334'218.78	20'533'963.35	800'255.43
501 Routes et voies de communication	19'927'496.55		19'927'496.55
630 Confédération		19'185'652.79	-19'185'652.79
Solde dépenses/recettes du produit	1'406'722.23	1'348'310.56	58'411.67
P1104 Construction de la A9 de Viège Ouest à Viège Est	10'495'420.85	9'758'715.59	736'705.26
501 Routes et voies de communication	9'846'255.93		9'846'255.93
630 Confédération		9'449'420.21	-9'449'420.21
Solde dépenses/recettes du produit	649'164.92	309'295.38	339'869.54
Total	**77'940'393.51**	**74'604'398.84**	**3'335'994.67**

Remarques

Le Service des routes nationales (DNSB) est responsable de l'achèvement du réseau autoroutier A9 entre Sierre et Brigue. En 2025, l'accent a été mis sur la mise en service de tronçons centraux dans la région de Viège/Rarogne et sur la préparation des prochaines étapes de construction dans la forêt de Finges.

Avec l'ouverture du tube sud du tunnel de Viège, long de 2,7 km, le 24 juin 2025, le contournement sud de Viège a été entièrement achevé. Le 27 octobre 2025, le tronçon de 7,6 km entre Gampel/Steg Ost et Viège Ouest a été ouvert à la circulation. La pièce maîtresse de ce tronçon est la tranchée couverte de Rarogne, longue de 1,46 km, qui permet de désengorger considérablement la traversée de Rarogne. Avec la mise en service simultanée de la jonction complète de Viège Ouest, l'A9 est désormais praticable sans interruption de Gampel/Steg à Brigue.
Afin d'informer la population, le tronçon couvert de Rarogne a été ouvert au public en octobre 2025 dans le cadre d'une « journée portes ouvertes sur l'autoroute » avant sa mise en service.

Sur le tronçon Sierre Est – Loèche/La Souste Est (Bois de Finges), l'accent a été mis en 2025 sur les travaux préparatoires et les appels d'offres pour la réalisation dans une zone protégée d'importance nationale. Il s'agit notamment de fouilles archéologiques près de Pfyngut, du déplacement d'une conduite de gaz à haute pression et de la planification de la piste de chantier et de la gestion des matériaux. Plusieurs appels d'offres centraux ont été publiés, avec attribution des marchés et début des travaux à partir de 2026.

Afin de faire face à l'augmentation future du trafic, des mesures ont également été mises en œuvre sur l'infrastructure cantonale près de Sierre Est, notamment la transformation et l'augmentation de la capacité des ronds-points existants.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

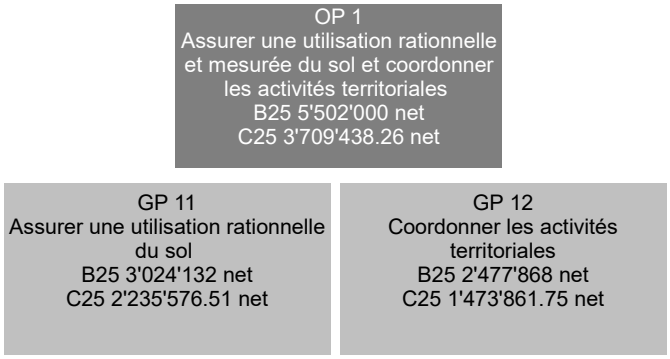

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**4'344'563.23**	**6'028'000**	**3'897'054.26**	**-2'130'946**
30 Charges de personnel	3'177'090.30	3'214'200	2'884'467.30	-329'733
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	560'565.09	1'290'400	793'278.01	-497'122
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	23'100.00	250'000	0.00	-250'000
36 Charges de transferts	578'579.28	1'265'600	214'359.90	-1'051'240
39 Imputations internes	5'228.56	7'800	4'949.05	-2'851
4 Revenus	**54'781.65**	**526'000**	**200'200.00**	**-325'800**
40 Revenus fiscaux	43'200.00	0	0.00	0
42 Taxes et redevances	11'581.65	276'000	200.00	-275'800
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	0.00	250'000	0.00	-250'000
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	200'000.00	200'000
Excédent de charges	**4'289'781.58**	**5'502'000**	**3'696'854.26**	**-1'805'146**
5 Dépenses d'investissement	**0.00**	**350'000**	**12'584.00**	**-337'416**
56 Propres subventions d'investissement	0.00	350'000	12'584.00	-337'416
6 Recettes d'investissement	**0.00**	**350'000**	**0.00**	**-350'000**
63 Subventions d'investissement acquises	0.00	350'000	0.00	-350'000
Dépenses nettes d'investissement	**0.00**	**0**	**12'584.00**	**12'584**
Insuffisance de financement	**4'289'781.58**	**5'502'000**	**3'709'438.26**	**-1'792'562**

Explication des écarts financiers

30 : Reliquat en raison de postes non repourvus

31: Les honoraires pour les externes ainsi que le financement pour les travaux préparatoires en lien avec la mise en œuvre de la LAT/LcAT et du PDc ont été inférieurs aux montants budgétés. Le fonds cantonal n'a pas été sollicité en 2025.

31, 35, 42 et 45 : Les rubriques relatives au fonctionnement du fonds cantonal de compensation ont été introduites pour la première fois dans le budget 2019 (le règlement cantonal y relatif est entré en vigueur en avril 2019). En 2025, il n'a pas été nécessaire d'effectuer un post-financement en sollicitant le fonds cantonal pour payer des mandats pour un collège d'experts en matière d'expropriation afin d'estimer les montants liés à la plus-value.

36 : En 2025, un montant de CHF 40'034.05 a été versé aux communes, inférieur au budget de CHF 802'600.-. Cette différence s'explique principalement par le fait que les communes n'ont pas sollicité le SDT pour le versement des subventions. De plus, les subventions aux entreprises (concerne les deux antennes régionales) ont été inférieures au budget de CHF 400'000.-.

48 : Dissolution du compte de financement spécial selon art. 22 LGCAF à la fin de l'échéance des 3 ans.

56 et 63 : Ces rubriques permettent le versement du solde des subventions dues aux communes sur la base des décisions découlant de la LAT de 1979. Les nouvelles décisions découlant des LAT/LcAT actuelles et du PDc seront financées via la rubrique 36. En 2025, seule une commune en a fait la demande pour un montant de 12'584.-.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	19.40	19.40	19.40

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer une utilisation rationnelle et mesurée du sol et coordonner les activités territoriales	
Sous-objectifs politiques	
1	Sensibiliser les Communes, avec les autres partenaires concernés, à un développement durable de leur territoire en vue du maintien de la population dans son lieu d'habitat et de sa qualité de vie
2	Assurer le conseil et l'accompagnement des Communes dans le cadre de la révision globale ou la modification partielle des plans d'affectation des zones (PAZ) et des règlements communaux des constructions et des zones (RCCZ) ainsi que des Plans directeurs intercommunaux (PDi) [PIP]
3	Assurer l'analyse des dossiers communaux de révision des PAZ et RCCZ en phases d'avis de principe et d'homologation sous l'angle de la légalité et de l'opportunité (délai selon fiche C.1 du PDc fixé à 2026)
4	Définir, avec les autres acteurs concernés, les conditions-cadres au niveau spatial en vue du développement économique et touristique
5	Valoriser l'espace rural en sauvegardant les surfaces agricoles cultivables [PIP]
6	Assurer le maintien de petites entités urbanisées hors de la zone à bâtir et sauvegarder les constructions protégées caractéristiques du paysage [PIP]
7	Garantir l'instruction des dossiers de plus-value (avantages majeurs résultant de mesures d'aménagement du territoire) sur mandat du Conseil d'Etat
8	Observer et analyser le développement territorial, élaborer les bases pour la planification et coordonner les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire [PIP]
9	Développer les villes et villages de manière coordonnée en dépassant les frontières administratives [Agenda 2030]
10	Concentrer le développement dans les zones déjà urbanisées, conserver les terres agricoles et préserver les paysages naturels et culturels, tant en plaine qu'en montagne [Agenda 2030]

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Finalisaton et mise en application de l'aide de travail sur les planifications spéciales (y inclus le développement vers l'intérieur)	31.12.25		● Reporté à 2026 vu la priorité mise sur les fiches thématiques et la mise à jour des articles types du RCCZ. Par ailleurs, cette aide de travail n'est pas indispensable pour les révisions globales des PAZ et RCCZ qui doivent être traitées prioritairement.
	2 Analyse des dispositions de la Loi concernant le remembrement et la rectification de limites en vue d'une optimisation et simplification de la procédure liée au remembrement parcellaire urbain (RPU)	31.12.25		● Reporté à 2026 notamment en tenant compte de la charge de travail et des autres priorités (modification partielle du Plan Directeur cantonal, révision globale des PAZ/RCCZ, LAT2, réorganisation du SDT, Task Force SDA, etc.).
ad2	3 Accompagnement des communes dans la mise en oeuvre de la législation sur les résidences secondaires, en particulier dans le cadre de la révision de leurs PAZ/RCCZ	31.12.26		■ Contact avec les Communes dans le cadre du centre de compétence (CCR2). Pour le surplus, le SDT préavise les dossiers liés aux résidences secondaires situées hors zone à bâtir.
	4 Actualisation régulière des fiches thématiques, des aides de travail et modèles destinés aux Communes nécessaires à la révision des PAZ (rapport 47 OAT, articles-types RCCZ et équipement)	31.12.25	31.12.25	■ Les travaux de mise à jour des aides de travail, des lignes directrices et des articles types du RCCZ et d'élaboration de fiches thématiques ont été finalisés durant l'année 2025. Ces documents ont été publiés en mai 2025. Une mise à jour (notamment en lien avec la nLC/nOC) est prévu début 2026 ainsi que la finalisation des dernières fiches thématiques suspendues en vue de la modification partielle du PDc.
ad3	5 Optimisation des processus d'analyse des dossiers communaux de révision PAZ et RCCZ et d'attribution de subventions liées en tenant compte des expériences et connaissances acquises	31.12.25		● Des séances régulières pour assurer le suivi du traitement des demandes de subventions des communes ont eu lieu en 2025. Dans ce cadre, et suite à une analyse approfondie, des adaptations des bases légales, du processus et de l'organisation du déroulement ont été détectées. En 2026, le processus doit être validé, les bases légales adaptées et les rôles clarifiés en interne en prenant en compte les éventuelles remarques des audits de recertification et de l'IF.
ad4	6 Proposition au Conseil d'Etat d'une stratégie pour les zones d'activités économiques et retranscription dans la fiche C.4 "Zones d'activités économiques" du Plan Directeur cantonal, en collaboration avec les services cantonaux, les communes valaisannes et les acteurs économiques valaisans	31.12.25		■ La stratégie ZAE a été mise en consultation auprès des services en automne 2024, en consultation auprès des communes en février-mars 2025 et à l'enquête publique en mai-juin 2025. Au cours de l'année 2025, elle a été présentée à plusieurs reprises aux Chefs de département DMTE et DEF, ainsi qu'à la CCI et à la FCV. La stratégie ZAE a été validée par le Conseil d'Etat le 3 septembre 2025 pour son envoi avec la fiche C.4 du Plan directeur cantonal au Grand Conseil. Ce dernier est entré en matière sur les fiches de la modification partielle - dont la C.4 - le 15 décembre 2025 et les traitera lors de la session de mars 2026.
	7 Conseil aux Communes, en collaboration avec les services cantonaux, dans la planification de leurs "itinéraires de mobilité de loisirs" en vue de l'homologation de leurs réseaux conformément à la LIM	31.12.25	31.12.25	■ Nombreux dossiers analysés sur la base de la LIML et de la directive technique "Itinéraires de mobilité de loisirs" (version 2018). L'actualisation de la directive précitée a été finalisée.
	8 Elaboration d'une conception des itinéraires hivernaux	31.12.26		● Cette mesure, non prioritaire pour notre service (étant données les ressources à disposition et non urgent vu le peu de dossiers d'itinéraires hivernaux déposés au SDT en 2025), ne sera pas reprise dans le cadre du budget 2026.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5	9 Contribution à l'élaboration d'une stratégie liée à la gestion quantitative et qualitative des surfaces d'assolement (SDA), en collaboration avec le SCA et le SEN (centre de compétence sol CCS-VS)	31.12.25	31.12.25	■ Le SDT contribue à l'élaboration de la stratégie dans le cadre de sa participation au CCS-VS qui sera réuni 3 à 4 fois par an.
	10 Assurance du maintien ou de la compensation des surfaces d'assolement (SDA) du Canton du Valais en respectant le quota de 7'350 ha selon le plan sectoriel SDA de la Confédération	31.12.25		■ Tâche permanente effectuée sur la base de l'analyse des dossiers transmis.
ad6	11 ★ Finalisation des fiches A.5a "Constructions protégées caractéristiques du paysage" et A.5b "Zones de hameaux et de maintien de l'habitat rural" du Plan directeur cantonal	31.12.25	31.12.25	■ Ces 2 fiches font partie du dossier "Modification partielle du Plan directeur cantonal", qui comprend 12 fiches de coordination. Ces fiches ont été transmises au Conseil d'Etat pour décision (3 septembre 2025), puis au Grand Conseil pour adoption. Ce dernier est entré en matière sur les fiches le 15 décembre 2025 et les traitera lors de la session de mars 2026. Les fiches seront transmises à l'ARE pour approbation courant 2026.
ad7	12 Analyse des dispositions légales (LcAT et règlement y relatif) en vue d'une optimisation et simplification de la procédure liée à la plus-value	31.12.25		● Reporté à 2026 notamment en tenant compte de la charge de travail et des autres priorités (modification partielle du Plan Directeur cantonal, révision globale des PAZ/RCCZ, LAT2, réorganisation du SDT, Task Force SDA, etc.).
ad8	13 Rédaction du cahier des charges en vue de créer un observatoire du territoire	31.12.25		● Cette tâche n'a pas été effectuée en 2025 étant données les ressources à disposition.
	14 Analyse et adaptation des dispositions légales du Plan Directeur cantonal (PDc) en tenant compte de l'évolution de la jurisprudence, des plans sectoriels de la Confédération, etc.	31.12.25		▲ Analyse en cours effectuée dans le cadre du processus de modification partielle du PDc.
ad9	15 Elaboration de la stratégie Agglo 2030 ainsi que la stratégie de gouvernance territoriale 2040	31.12.25		● La stratégie a été abandonnée et remplacée par des principes d'organisation. Un nouveau rapport est planifié en 2026.
	16 Assurer le conseil et l'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration des Plans directeurs intercommunaux (PDi)	31.12.25		▲ Tâche continue. Suivi et contact avec les communes dans le cadre des organes de pilotage politiques et techniques des PDi. Remise en question du bien-fondé d'un PDi par certaines Communes.
ad10	17 ★ Accompagnement des communes dans leurs démarches de mise en œuvre des révisions de la loi sur les constructions et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (principaux domaines concernés: dimensionnement des zones à bâtir, définition des options communales et intercommunales de développement territorial)	31.12.26		■ Contacts actifs avec les Communes dans le cadre des révisions des PAZ/RCCZ. Aides de travail (rapport 47 OAT / équipement / Fiches thématiques / etc.) finalisées (cf. MP4)
	18 Elaboration, conjointement avec le SFNP et en collaboration avec les communes, d'une proposition de plan d'action (y compris gouvernance) de la Conception Paysage cantonale à l'intention du Conseil d'Etat	31.12.26		■ Le mandat d'élaboration du plan d'action paysage est en cours. Des ateliers avec les communes valaisannes ont eu lieu en avril et mai 2025. Les services cantonaux sont régulièrement consultés via les membres du groupe d'accompagnement. La validation du plan d'action par le COPIL est prévue début mai 2026 et le dépôt du projet auprès du CE durant l'été.

★ *: Programme gouvernemental*

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Rédaction d'un avant-projet de révision partielle de la LcAT et du règlement y relatif (RPU)	31.12.25		● Reporté à 2026 notamment en tenant compte de la charge de travail et des autres priorités (modification partielle du Plan Directeur cantonal, révision globale des PAZ/RCCZ, LAT2, réorganisation du SDT, Task Force SDA, etc.).
ad2	2 Mise à jour règulière (minimum 1x/an) des fiches thématiques, des aides de travail et modèles destinés aux communes nécessaires à la révision des PAZ (rapport 47 OAT, articles-types RCCZ et équipement)	1	1	■ Les travaux de mise à jour des aides de travail, directices et articles-type du RCCZ et d'élaboration de fiches thématiques ont été finalisés durant l'année 2025. Ces documents ont été publiés en mai 2025. Une mise à jour (notamment en lien avec la nLC/nOC) est prévu début 2026 ainsi que la finalisation des dernières fiches thématiques suspendues en vue de la modification partielle du PDc.
ad3	3 Pourcentage des rapports d'avis de principe transmis dans un délai de 4 mois à la Commune (dès réception de tous les préavis définitifs des services cantonaux)	85%	93%	■ En 2025, 28 dossiers ont été préavisés au stade de l'avis de principe (16 révisions globales / 12 modifications partielles ou plans d'affectation spéciaux). 2 dossiers de révisions globales (0 modification partielle/PAS) ont été préavisés dans un délai supérieur à 4 mois. En moyenne, les dossiers de RG ont été traités en 59 jours ouvrés (après réception des tous les préavis des services) et en 19 jours ouvrés pour les modifications partielles / PAS.
	4 Nombre de Communes qui n'ont pas de PAZ conformes à la LAT de 1980 (état au 31.12.2023: 11 Communes)	8	7	■ 5 communes en moins par rapport au 31.12.2022: Dorénaz (homologation le 23.08.2023) Eisten (homologation le 18.12.2024) Bettmeralp (homologation le 12.03.2025, pas en force) St. Niklaus (homologation le 02.04.2025) Oberems (homologation le 21.05.2025)
	5 Nombre de Communes qui ont un PAZ conforme à la LAT 2014 et à la fiche C.1 du Plan Directeur cantonal (délai prévu à fin 2026 selon PDc) (état au 31.12.2023: 3 Communes)	70	7	● Communes avec un PAZ conforme à la LAT et au PDC: Bettmeralp (homologué, pas encore en force), Dorénaz, Eisten, Ferden, Kippel, Oberems, St.Niklaus. Le SDT est, entre autres, dépendant de l'envoi des dossiers par les communes. Par ailleurs, des discusssions sont en cours avec l'ARE pour reporter les délais de 2026 (report à fin 2030).
	6 Nombre de Communes bénéficiant d'une décision de subventionnement dans le cadre de leur révision globale des PAZ/RCCZ (état au 30.06.2023: 89 Communes pour un montant total de subventions payées de 551'404.35.- découlant de la décision de subventionnement du Conseil d'Etat d'un montant total de CHF 4'149'020.-)	122	101	▲ Au 31.12.2025, 101 communes sont au bénéfice d'une subvention pour la révision des PAZ et RCCZ. Depuis le 31.12.2024, il y un total de 3 nouvelles décisions qui ont été prises, dont une liée à une deuxième étape et une qui annule une première décision. Pour le solde des communes : - 3 communes ont un PAZ homologué conformes à la LAT2014 et au PDc (pas de subventions nécessaires). - 9 communes ont une décision de subventions antérieure (pour la LAT1979) - 6 communes ont été relancées en 2023 et n'ont pas donné suite. Entre le 31.12.2024 et le 31.12.2025, aucun montant en lien avec les subventions pour les révisions des PAZ et RCCZ n'a été versé aux communes.
ad4	7 Nombre de validations des géodonnées transmises par les Communes de leurs réseaux d'itinéraires de mobilité de loisirs homologués (état au 31.12.2023: 13'256,4 kilomètres)	4	2	▲ La transmission des données au CCGeo n'a été effectuée que 2 fois dans l'année pour une question d'efficacité (regroupement des dossiers à contrôler, peu de dossiers ont été homologués en 2025).

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad4	8 Rédaction finalisée du cahier des charges en vue d'une conception des itinéraires hivernaux	31.12.25		● Cet indicateur, non prioritaire pour notre service (étant données les ressources à disposition et non urgent vu le peu de dossiers d'itinéraires hivernaux déposés au SDT en 2025), ne sera pas reprise dans le cadre du budget 2026.
ad5	9 Soumission au Conseil d'Etat d'une stratégie cantonale de préservation quantitative et qualitative des surfaces d'assolement (SDA)	31.12.25		▲ Le Conseil d'Etat a validé 7 principes en lien avec la stratégie cantonale en matière de SDA. Il a notamment nomné une task-force, afin de déterminer comment gérer le quota cantonal des SDA à l'avenir et de proposer, le cas échéant, l'adaptation de certaines bases légales.
	10 Etat effectif au 31.12. des surfaces d'assolement (SDA) du Canton du Valais (quota net minimal selon plan sectoriel SDA 7'350 ha. Etat au 31.12.2023: 7'462 ha)	7'500	7'456	▲ Tâche permanente effectuée sur la base de l'analyse des dossiers transmis.
ad6	11 Soumission au Conseil d'Etat des fiches A.5a "Constructions protégées caractéristiques du paysage" et A.5b "Zones de hameaux et de maintien de l'habitat rural" du Plan Directeur cantonal en vue de leur adoption par le Grand Conseil et de leur approbation par la Confédération	31.12.25		▲ Ces 2 fiches font partie du dossier "Modification partielle du Plan directeur cantonal", qui comprend 12 fiches de coordination. Ces fiches ont été transmises au Conseil d'Etat pour décision (3 septembre 2025), puis au Grand Conseil pour adoption. Ce dernier est entré en matière sur les fiches le 15 décembre 2025 et les traitera lors de la session de mars 2026. Les fiches seront transmises à l'ARE pour approbation courant 2026.
ad7	12 Rédaction d'un avant-projet de révision partielle de la LcAT et du règlement y relatif (plus-value)	31.12.25		● Reporté à 2026 notamment en tenant compte de la charge de travail et des autres priorités (modification partielle du Plan Directeur cantonal, révision globale des PAZ/RCCZ, LAT2, réorganisation du SDT, Task Force SDA, etc.).
	13 Pourcentage des décisions soumises au Conseil d'Etat dans un délai de 30 jours dès réception du rapport d'expertise du collège d'experts en matière d'expropriation	85%	100%	■ Aucun dossier traité en 2025.
ad8	14 Transmission des fiches de coordination adaptées du Plan Directeur cantonal au Conseil d'Etat en vue de leur adoption par le Grand Conseil (modification partielle)	31.12.25	31.12.25	■ 12 fiches de coordination adaptées du Plan directeur cantonal (modification partielle) ont été transmises au Conseil d'Etat pour décision (3 septembre 2025), puis au Grand Conseil pour adoption. Ce dernier est entré en matière sur ces fiches le 15 décembre 2025 et les traitera lors de la session de mars 2026. Les fiches seront transmises à l'ARE pour approbation courant 2026.
	15 Validation de l'organisation du projet (cahier des charges, pilotage, structure et planning)	31.12.25		● Cette tâche n'a pas été effectuée en 2025 étant données les ressources à disposition.
	16 Finalisation de l'analyse des dispositions légales en vue de l'élaboration d'un avant-projet de révision de la LcAT	31.12.25		● Reporté à 2026 notamment en tenant compte de la charge de travail et des autres priorités (modification partielle du Plan Directeur cantonal, révision globale des PAZ/RCCZ, LAT2, réorganisation du SDT, Task Force SDA, etc.).
ad9	17 Dépôt auprès du Conseil d'Etat, d'un projet de plan d'action découlant de la Conception Paysage cantonale et sur la base du plan de pilotage du projet	31.12.26		■ La validation du plan d'action par le COPIL est prévue début mai 2026. Le dépôt du projet auprès du CE est prévu durant l'été
ad10	18 Evolution de la surface de la zone à bâtir dévolue à l'habitat (avec l'objectif de se rapprocher du périmètre d'urbanisation fixé dans le Plan Directeur cantonal, soit 12'050 ha en 2045)	12'350	12'910	● Les 12'350 ha planifiés n'ont pas pu être atteints dans la mesure où le SDT est dépendant du dépôt des dossiers par les communes.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
*ad10*19 Dépôt du projet stratégie de gouvernance territoriale 2040 au Conseil d'Etat pour validation	31.12.25		● Indicateur abandonné suite au remplacement de la stratégie par des principes d'organisation.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11 Assurer une utilisation rationnelle du sol	**2'435'576.51**	**200'000.00**	**2'235'576.51**
P1101 Législation	113'733.72		113'733.72
P1102 Plans d'affectation, préavis et attestations	2'321'842.79	200'000.00	2'121'842.79
363 Subventions PAZ & RCCZ + PDi	140'034.05		140'034.05
489 Dissolution compte de financement spécial art. 22 LGCAF		200'000.00	-200'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	2'181'808.74		2'181'808.74
GP12 Coordonner les activités territoriales	**1'474'061.75**	**200.00**	**1'473'861.75**
P1201 Etudes de base et plans sectoriels, équipements	535'738.03	200.00	535'538.03
P1202 Plan directeur cantonal et controlling territorial	742'769.07		742'769.07
P1203 Projets d'agglomération et coopération	195'554.65		195'554.65
Total	**3'909'638.26**	**200'200.00**	**3'709'438.26**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES DANGERS NATURELS

OP 1
Protéger les personnes et les biens contre les dangers naturels
B25 34'429'400 net
C25 23'779'762.91 net

GP 11
Appui gestion intégrée des risques
B25 7'440'607 net
C25 4'321'666.01 net

GP 12
Avalanches et dangers glaciaires
B25 3'185'040 net
C25 3'071'723.30 net

GP 13
Dangers géologiques et ressources du sous-sol
B25 5'790'157 net
C25 6'442'784.31 net

GP 14
Cours d'eau latéraux
B25 18'013'596 net
C25 9'943'589.29 net

GP 15
Rhône 3
B25 0 net
C25 0.00 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**117'410'844.21**	**38'843'800**	**30'204'483.45**	**-8'639'317**
30 Charges de personnel	8'487'869.80	9'142'800	8'288'152.35	-854'648
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'593'470.62	6'701'300	5'175'412.12	-1'525'888
35 Attributions aux financements spéciaux et fonds	2'312'604.25	2'138'000	1'914'338.65	-223'661
36 Charges de transferts	7'622'909.94	17'340'000	17'167'888.05	-172'112
38 Charges extraordinaires	91'486'112.63	0	-8'188'487.19	-8'188'487
39 Imputations internes	3'907'876.97	3'521'700	5'847'179.47	2'325'479
4 Revenus	**74'733'018.58**	**33'275'200**	**31'891'003.79**	**-1'384'196**
41 Patentes et concessions	973'237.08	1'240'000	2'031'555.04	791'555
42 Taxes et redevances	1'061'491.15	834'300	1'735'960.10	901'660
43 Revenus divers	1'077'406.10	1'480'000	1'120'790.25	-359'210
44 Revenus financiers	853'182.25	680'000	917'421.85	237'422
45 Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	10'621'880.55	15'751'000	7'315'660.65	-8'435'339
46 Revenus de transferts	2'080'542.78	8'104'500	9'048'480.24	943'980
48 Revenus extraordinaires	51'722'567.17	0	4'006'257.41	4'006'257
49 Imputations internes	6'342'711.50	5'185'400	5'714'878.25	529'478
Excédent de revenus	**-42'677'825.63**	**-5'568'600**	**1'686'520.34**	**7'255'120**
5 Dépenses d'investissement	**58'571'147.22**	**71'207'900**	**50'385'920.70**	**-20'821'979**
50 Immobilisations corporelles	15'239'213.22	30'655'800	11'098'308.20	-19'557'492
56 Propres subventions d'investissement	43'331'934.00	40'552'100	39'287'612.50	-1'264'488
6 Recettes d'investissement	**32'313'683.34**	**42'347'100**	**24'919'637.45**	**-17'427'463**
63 Subventions d'investissement acquises	32'313'683.34	42'347'100	24'919'637.45	-17'427'463
Dépenses nettes d'investissement	**26'257'463.88**	**28'860'800**	**25'466'283.25**	**-3'394'517**
Insuffisance de financement	**68'935'289.51**	**34'429'400**	**23'779'762.91**	**-10'649'637**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Explication des écarts financiers
30 : Décalage engagements R+L + GEOL + postes à repourvoir (-0.8 mio) 31 : Ecart dû à entretien Rhône (-0.5 mio) et mandats R3 (-0.4 mio) ; GEOL, CEL, AGIR et DIR : -0.7 mio 35 : Attribution au fonds CEL (versement du SEFH) < budget (0.2 mio) 36 : Budget supplémentaire neige avril 25 +9.1 mios ; solde <0.2 mio. 38 : Dissolution provision intempéries 2024 > dépenses 2025 intempéries 2024 + création provision Blatten 39 : 39 et 49 répartissent les frais de pers. sur les bons produits/centres de coûts (+0.4 mio) ; le prélèvement dans le fonds CEL = budget (1.6 mio) mais le transfert du solde (2.3 mios) vers le fonds des dommages non assurables > budget (+1.9 mio issu du compte 2024). 41 : Recettes d'extraction matériaux du Rhône > budget (+ de volume) 42 : Recettes prestations de service > budget (intempéries) 43 : Activation frais de pers. sur les mesures R3 < budget 44 : Recettes de location terrains et immeubles R3 et R+L > budget 45 : Prélèvement sur le fonds R3 < budget (3.4 mios vs 13.7 mios) et prélèvement dans le fonds CEL et virement au fonds dommages non assurables > budget (3.9 mios vs 2.0 mios) - cf. NC 39) 46 : Subv. fédérales liées au fonctionnement > budget ; subv. frais pers. préfinancés R3 (0.15 mio < budget). Subv. Conf. entretien Rhône neige (0.35 mio > budget) et CEL (1.0 mio > budget) ; AGIR : mandats inférieurs, recettes inférieures (-0.25 mio) 48 : Dissolution recettes intempéries 2024 : -4.5 mios RL ; +2.5 mios prov. recettes subv. CEL ; financement spécial +2.2 mios CEL et +0.6 mio AGIR et +3.2 mios recettes subv. Blatten sur dépenses 2025 50 : Invest. R3 < budget (dossiers complexes, gestion des intempéries) 56 : Dépenses de l'acc. agric. R3 (-2.0 mios) et subv. aux communes AVA/GEOL +1.8 mio et CEL -1.0 mio 63 : Recettes subv. féd., VD et communes pour R3 (-13.2 mios), pour CEL (-4.9 mios) ; AVA/GEOL : +0.65 mio ; cf. proportion rubriques 50 et 56 ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2023	Compte 2024	Compte 2025
Employés à durée indéterminée	51.70	51.70	51.70

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Protéger les personnes et les biens contre les dangers naturels de manière intégrée, entretenir et aménager les cours d'eau

Sous-objectifs politiques

1	Assurer un appui technique transversal pour la gestion intégrée des risques (GP11) [PIP]
2	Assurer la protection des personnes et des biens contre les avalanches et les dangers glaciaires (GP12) [PIP]
3	Assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers géologiques (GP13) [PIP]
4	Assurer la gestion des ressources du sous-sol (GP13)
5	Assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers liés aux cours d'eau latéraux (GP14) [PIP]
6	Revitaliser les cours d'eau latéraux et en assurer les espaces réservés (GP14)
7	Revitaliser le Rhône et le Léman et en assurer les espaces réservés (GP15)
8	Assurer la protection des personnes et des biens contre les crues du Rhône (GP15) [PIP]

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES DANGERS NATURELS

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
	■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Implantation des observateurs dangers naturels dans les état-majors communaux de tout le canton, assurer leur formation	31.12.25		▲ L'objectif 2025 est partiellement atteint en raison de la surcharge de travail. L'objectif final est reporté à fin 2028.
	2 Elaboration des plans d'alarme et d'intervention dans les communes et au niveau régional	31.12.25		▲ L'objectif annuel est partiellement atteint en raison de la surcharge de travail due aux événements de 2024 et 2025, ainsi qu'à la révision du Rhône et les ressources à disposition. L'objectif final le sera en 2040.
ad2	3 Suivi de la construction des ouvrages de protection et la mise en œuvre de systèmes de surveillance contre les avalanches selon convention programme	31.12.28		■ Les projets avancent au gré de la planification de la nouvelle convention-programme 2025-2028. Le suivi et l'installation de nouveaux systèmes de surveillance se poursuivent.
ad3	4 Suivi de la construction des ouvrages de protection et la mise en oeuvre de systèmes de surveillance contre les dangers géologiques selon convention programme	31.12.25	31.12.25	■ Les projets avancent selon la nouvelle planification de la convention-programme 2025-2028. Le soutien aux communes se poursuit.
	5 Elaboration des cartes de microzonage sismique et de sols de fondation sur la base de la nouvelle Loi sur les dangers naturels et les aménagements de cours d'eau	31.12.25	31.12.25	▲ 4 cartes de classe des sols de fondations en cours, encore 2-3 ans de travail. Microzonage du Chablais en cours, microzonage de Sion et de Viège à venir, travail au long cours dépendant du budget annuel à disposition.
ad4	6 Rédaction de la loi sur les géoressources	31.12.25		▲ Le dossier (dont le lead n'est pas attribué au SDANA) est en cours de traitement avec les différents Services concernés. Une première version est en cours de discussion. Le délai de réalisation a été prolongé par le SAJMTE.
	7 Mise en application du concept cantonal de gestion des ressources du sous-sol	31.12.25		● Dépend de la finalisation de la loi principalement. Mandat externe en cours.
ad5	8 Suivi de l'élaboration et de la construction des aménagements de cours d'eau et la mise en œuvre de systèmes de surveillance contre les dangers liés aux cours d'eau selon convention programme	31.12.28		■ Une nouvelle planification a été réalisée pour la période de la convention-programme 2025-2028. Les montants dépensés pour des projets réalisés en 2025 dépassent largement le quart du montant disponible pour toute la période. Les raisons sont : un subventionnement de l'entretien sécuritaire plus grand (+3.0 mios) et la proportion entre projet convention-programme (+3.0 mios) et projets individuels (-6.0 mios). Un dialogue doit être ouvert avec l'OFEV pour trouver des moyens supplémentaires jusqu'en 2028.
	9 Révision des cartes de danger et des cartes indicatives de danger	31.12.25	31.12.25	▲ En collaboration avec les communes qui pilotent leurs processus de révision des cartes.
	10 Mise en oeuvre de la directive d'entretien des cours d'eau	31.12.25		▲ Directive finalisée, travaux de traduction lancés fin janvier 2026, validation en cours. Retard pris en raison du manque de ressources internes à disposition.
ad6	11 Planification de la revitalisation des cours d'eau latéraux et des lacs en collaboration avec les communes	31.12.25		● La planification de revitalisation des cours d'eau adoptée par le CE en 2014 est en cours d'actualisation et une nouvelle planification de revitalisation des plans d'eau est en cours de finalisation. Un travail d'incitation aux communes à développer les projets de revitalisation prévus dans la planification est en cours (courrier aux communes en 2024 avec objet symbolique contenant les règles de revitalisation). Le SDANA élabore à l'intention de la commission thématique un rapport annuel d'avancement de la revitalisation. Les communes ont privilégié en 2025 les travaux de remise en état suite aux intempéries (2024 et 2025).

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES DANGERS NATURELS

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad7	12 Gestion du renouvellement des concessions pour l'utilisation des rives du Léman (avec le SAJ)	31.12.25		▲ Bon avancement, plans et périmètres fixés, contact pris avec tous les propriétaires dans le but qu'ils puissent se prononcer. Sera finalisé au printemps 2026.
	13 Mise à l'enquête des espaces réservés (ERE) pour le Rhône	31.12.25		● Les calculs de tous les ERE seront effectués dans le cadre des travaux d'un groupe de révision. La mise à l'enquête se fera par la suite.
ad8	14 Mise à jour de la planification de la 3ème correction du Rhône conformément à la nouvelle Loi sur les dangers naturels et les aménagements de cours d'eau	31.12.25	31.12.25	▲ Une mise à jour a été effectuée en fonction de l'évolution des projets en cours. Cette mise à jour sera cependant à adapter en fonction des priorités fixées suite aux opérations de révision du projet.
	15 Mise à l'enquête des zones de danger Rhône	31.12.25		● La mise à l'enquête des cartes de danger du Rhône est en cours, mais l'objectif n'a pas été atteint. Sur le Bas-Valais, 40% des mises à l'enquête ont été réalisés, les travaux continuent pour les autres secteurs qui n'ont pas autant avancé. Le retard est fonction des ressources à disposition.
	16 Gestion homogène du projet de la 3ème correction du Rhône sur tout le linéaire	31.12.25	31.12.25	▲ Gestion effectuée dans la mesure des contraintes existantes du projet. Nombreux projets urgents, manque de ressources pour un projet homogène sur tout le tracé.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES DANGERS NATURELS

	Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Pourcentage des nouvelles fonctionnalités et/ou nouveaux produits prévus développés	100%	50%	▲ Surcharge de travail due aux événements de 2024 et 2025, ainsi qu'à la révision du Rhône.
	2 Part des communes avec une cellule dangers naturels définie et implantée dans leur état-major, conventionnées (été/hiver) avec le Canton	75%	81%	■
	3 Part des communes avec un plan d'alarme et d'intervention pour tous les types de dangers naturels	30%	61%	■
ad2	4 Réalisation de la révision des cartes de danger et cartes indicatives de danger contre les avalanches	6	6	■
	5 Part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels Lfo-avalanches réalisés selon planification (2020-2024 / 2025-2028)	30%	29%	■ L'objectif sur 4 ans à 25% est dépassé.
ad3	6 Réalisation de la révision des cartes de danger contre les dangers liés géologiques	6	6	■ Est en relation avec le nombre de décisions. Objectif atteint.
	7 Part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels LFo-Géologie réalisés selon planification (2020-2024 / 2025-2028)	25%	26%	■
	8 Inventaire de cartes à élaborer	100%	100%	■ .
	9 Part de réalisation des cartes à élaborer	5%	5%	■ Objectif atteint, conforme au nombre de décisions
ad4	10 Degré d'avancement de la rédaction de la loi sur les géoressources	100%	70%	▲ Dernières itérations en cours entre les Services concernés.
	11 Degré d'avancement de la mise en application du concept cantonal de gestion des ressources du sous-sol	85%	50%	▲ Mandat externe en cours, en appui aux Services cantonaux.
ad5	12 Réalisation de la révision des cartes de danger contre les dangers liés aux cours d'eau latéraux	6	6	■
	13 Part de réalisation de la convention-programme et des projets individuels LACE réalisés selon planification (2020-2024 / 2025-2028)	25%	50%	■ Le montant des projets soumis en 2025 par les communes pour subventionnement a été plus important que ne le prévoyait la planification. A lisser sur la période 2026-2028 ou moyens à trouver pour ne pas devoir faire patienter les communes.
	14 Planification et réalisation des contrôles	100%	100%	■ Contrôles effectués en parallèle des contrôles pour les travaux liés aux intempéries.
ad6	15 Degré d'avancement de la révision de la planification de la revitalisation pour les cours d'eau latéraux	100%	50%	▲ En raison de la surcharge de travail, cet indicateur n'a pas pu être atteint. La priorisation a été fixée sur les mesures de protection.
	16 Degré d'avancement de la planification de la revitalisation pour les lacs	100%	50%	▲ En raison de la surcharge de travail, cet indicateur n'a pas pu être atteint.La priorisation a été fixée sur les mesures de protection.
ad7	17 Pourcentage d'ERE terminé sur le linéaire du Rhône	100%	27%	● En raison de la surcharge de travail, cet indicateur n'a pas pu être atteint.La priorisation a été fixée sur les mesures de protection.
ad8	18 Degré d'avancement de la révision de la planification à jour des mesures de la 3ème correction du Rhône	100%	60%	▲ La planification est réactualisée en fonction de l'évolution des éléments connus et avant la finalisation de travaux de révision du projet.

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad8 19 Pourcentage du nombre de communes avec mises à l'enquête des zones de danger sur le linéaire du Rhône	100%	10%	● La gestion des événements particuliers en 2025 et le manque de ressources internes à disposition ont empêché le bon déroulement de ces travaux.
20 Outil unique pour la planification et la gestion de la 3ème correction du Rhône	31.12.25	31.12.25	▲ L'harmonisation des outils et rapports suit son cours, l'arrivée d'un nouveau Chef de section permettra de revoir certains objectifs et processus en termes d'outils de travail.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11		**Appui gestion intégrée des risques**	**3'850'568.05**	**-471'097.96**	**4'321'666.01**
P1101		Réseau de monitoring des dangers naturels	1'578'455.50	530'066.49	1'048'389.01
	311	Appareils de mesure et matériel divers pour le réseau de surveillance	122'329.29		122'329.29
	313	Abonnements Swisscom, mandats et données en lien avec le réseau de surveillance	365'483.81		365'483.81
	314	Entretien et mise à jour des stations IMIS	414'495.10		414'495.10
	463	Subvention fédérale acquise en relation avec les mandats 313		255'129.14	-255'129.14
		Solde dépenses/recettes du produit	676'147.30	274'937.35	401'209.95
P1102		Outils informatiques pour la gestion des dangers naturels	972'015.73	164'772.19	807'243.54
	313	Mandats divers pour la maintenance et le développement des outils informatiques en lien avec la surveillance et l'acquisition de données (météo, hydrologiques, satellitaires, etc...)	561'108.95		561'108.95
		Solde dépenses/recettes du produit	410'906.78	164'772.19	246'134.59
P1103		Plans d'alarme cantonaux et d'intervention, interv	212'316.26	1'480.45	210'835.81
P1104		Observateurs dangers naturels	957'480.50	654'608.00	302'872.50
	363	Subventions aux communes pour le service de sécurité (observateurs)	825'655.60		825'655.60
	463	Subvention fédérale pour le service de sécurité		312'238.60	-312'238.60
		Solde dépenses/recettes du produit	131'824.90	342'369.40	-210'544.50
P1105		Préavis	956'172.27	240'809.00	715'363.27
	313	Mandat de gestion des préavis Rhône-Léman	301'801.60		301'801.60
		Solde dépenses/recettes du produit	654'370.67	240'809.00	413'561.67
P1106		Etudes générales, projets de recherche DANA hors R3	536'903.98	22'085.45	514'818.53
	313	Mandats d'étude et d'expertise divers	245'852.05		245'852.05
		Solde dépenses/recettes du produit	291'051.93	22'085.45	268'966.48
P1107		Gestion et entretien du Rhône et du Léman	-1'362'776.19	-2'084'919.54	722'143.35
	314	Entretien du Rhône et du Léman par le canton 2025 + charges à payer pour 2026 + autres frais d'entretien	1'251'813.41		1'251'813.41
	363	a) Subventions (70%) payées en 2025 aux communes pour l'entretien courant des berges du Rhône et du Léman effectué en 2025	906'129.05		906'129.05
	363	b) Subventions (100%) payées en 2025 aux communes pour l'entretien des berges du Rhône et du Léman effectué en 2025 : neige du 17.04.2025	739'381.00		739'381.00
	363	c) Création d'une provision pour subventions (100%) à payer en 2026 aux communes pour l'entretien des berges du Rhône et du Léman à effectuer en 2026 dans le Haut-Valais : neige du 17.04.2025	1'500'000.00		1'500'000.00
	381	a) Entretien du Rhône et du Léman géré par Etat du Valais : intempéries 2024 payées en 2025 (Fr. 21.58 provisionnés en 2024, solde de Fr. 3.375 mios dissout) + charge à payer 2026	18'205'311.25		18'205'311.25
	381	b) Entretien du Rhône et du Léman géré par Etat du Valais : provision pour excavation à faire en 2026 dans le Rhône pour Blatten	320'000.00		320'000.00
	381	c) Dissolution en 2025 de la provision intempéries été 2024 constituée en 2024	-25'723'744.49		-25'723'744.49
	447	Recettes UDP Léman + recettes concessions Rhône actuel		274'800.20	-274'800.20

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
	463	a) Subventions OFEV (35%) sur l'entretien du Rhône et du Léman effectué par le canton et par les communes en 2025 + subv/produit à recevoir en 2026		545'006.20	-545'006.20
	463	b) Subventions OFEV sur les subventions octroyées aux communes en 2025 pour l'entretien du Rhône et du Léman : neige du 17.04.2025		295'752.40	-295'752.40
	463	c) "Produit/subventions à recevoir" de l'OFEV sur les subventions à octroyer aux communes en 2026 pour l'entretien du Rhône et du Léman qui sera effectué en 2026 : neige du 17.04.2025		600'000.00	-600'000.00
	486	a) Subventions OFEV pour entretien du Rhône et du Léman géré par Etat du Valais : intempéries 2024 payées en 2025 (utilisation de la provision 2024 de Fr. 11.8 mios => solde de Fr. 2.57 mios dissout)		9'277'224.00	-9'277'224.00
	486	b) Subventions OFEV pour entretien du Rhône et du Léman géré par Etat du Valais : provision "produit/subvention à recevoir" pour excavation à effectuer en 2026 dans le Rhône pour Blatten		160'000.00	-160'000.00
	486	c) Dissolution de la provision intempéries 2024 "produit/subvention à recevoir" constituée en 2024		-14'047'580.94	14'047'580.94
		Solde dépenses/recettes du produit	1'438'333.59	809'878.60	628'454.99
GP12		**Avalanches et dangers glaciaires**	**6'296'538.08**	**3'224'814.78**	**3'071'723.30**
P1201		Cartes de danger avalanche	223'821.76	60'320.75	163'501.01
P1202		Ouvrages de protection avalanches et dangers gla.	6'072'716.32	3'164'494.03	2'908'222.29
	463	Subvention fédérale pour l'entretien des ouvrages de protection avalanche/géologie		222'495.18	-222'495.18
	562	Subventions aux communes pour les projets d'investissements sous convention-programme	5'663'582.35		5'663'582.35
	630	Subventions fédérales pour les projets d'investissements sous convention-programme		2'811'142.25	-2'811'142.25
		Solde dépenses/recettes du produit	409'133.97	130'856.60	278'277.37
GP13		**Dangers géologiques et ressources du sous-sol**	**10'698'119.31**	**4'255'335.00**	**6'442'784.31**
P1301		Cartes de danger géologiques	963'498.63	315'714.80	647'783.83
	562	Subventions aux communes pour les projets d'investissements sous convention-programme	490'822.80		490'822.80
	630	Subventions fédérales pour les projets d'investissements sous convention-programme		310'423.00	-310'423.00
		Solde dépenses/recettes du produit	472'675.83	5'291.80	467'384.03
P1302		Ouvrages de protection dangers géologiques	9'261'807.96	3'939'620.20	5'322'187.76
	363	Subvention aux communes pour l'entretien des ouvrages de protection avalanche/géologie	444'990.35		444'990.35
	562	Subventions aux communes pour les projets d'investissements sous convention-programme	7'060'564.80		7'060'564.80
	630	Subventions fédérales pour les projets d'investissements sous convention-programme		3'616'748.20	-3'616'748.20
		Solde dépenses/recettes du produit	1'756'252.81	322'872.00	1'433'380.81
P1303		Danger tectonique	228'604.76		228'604.76
	313	Mandats en relation avec les cartes de classes de sols de fondation et microzonage sismique	138'363.62		138'363.62
		Solde dépenses/recettes du produit	90'241.14		90'241.14
P1304		Gestion des ressources du sous-sol	244'207.96		244'207.96

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP14	**Cours d'eau latéraux**		**44'144'567.02**	**34'200'977.73**	**9'943'589.29**
P1401	Cartes de danger des cours d'eau latéraux		866'509.43	302'079.15	564'430.28
	313	Mandats divers en relation avec la prévention des crues (cadastre des ouvrages de protection)	242'216.69		242'216.69
	463	Subv. fédérale en relation avec le cadastre des ouvrages de protection LACE		121'108.45	-121'108.45
	562	Subventions aux communes pour les projets d'investissements sous convention-programme	297'767.85		297'767.85
	630	Subventions fédérales pour les projets d'investissements sous convention-programme		180'970.70	-180'970.70
	Solde dépenses/recettes du produit		326'524.89		326'524.89
P1402	Aménagements, revitalisation et projets de suveill		36'836'359.68	30'709'905.55	6'126'454.13
	313	Mandats divers en relation avec la protection contre les crues (études, appui ingénieurs OW) et revitalisation.	105'649.35		105'649.35
	351	Dotation au fonds CEL de la part du SEFH	1'914'338.65		1'914'338.65
	363	Intempéries neige lourde avril 2025 : provision 2026	1'555'191.00		1'555'191.00
	363	Intempéries neige lourde avril 2025 : subventions aux communes	5'234'521.60		5'234'521.60
	381	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 BV : dissolution de la provision 2025	-5'880'000.00		-5'880'000.00
	381	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 OW : dissolution de la provision 2025	-20'972'976.00		-20'972'976.00
	381	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 OW : provision 2026	4'100'591.40		4'100'591.40
	381	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 VC : dissolution de la provision 2025	-19'319'317.00		-19'319'317.00
	386	Eboulement Blatten : provisions 2026	2'616'507.00		2'616'507.00
	386	Eboulement Blatten : subventions à la commune 2025	5'543'488.95		5'543'488.95
	386	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 BV : subventions aux communes 2025	3'591'206.00		3'591'206.00
	386	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 OW : subventions aux communes 2025	10'026'437.15		10'026'437.15
	386	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 VC : subventions aux communes 2025	19'026'788.55		19'026'788.55
	398	Financement des projets d'investissement cours d'eau	3'709'342.60		3'709'342.60
	424	Prestations de service pour les communes en lien avec les projets d'investissement (56)		1'409'102.20	-1'409'102.20
	451	Prélèvement dans le fonds CEL pour les projets d'investissement cours d'eau		3'709'342.60	-3'709'342.60
	463	Intempéries neige lourde avril 2025 : recettes à recevoir sur décomptes payés en 2025		2'463'304.40	-2'463'304.40
	463	Intempéries neige lourde avril 2025 : recettes à recevoir sur provision 2026		622'076.00	-622'076.00
	486	Eboulement Blatten : recettes à recevoir sur décomptes de 2025		3'260'875.00	-3'260'875.00
	486	Eboulement Blatten : recettes à recevoir sur la provision 2026		1'036'551.00	-1'036'551.00
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 BV : dissolution des recettes à recevoir sur la provision 2025		-3'234'000.00	3'234'000.00
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 BV : recettes à recevoir sur décomptes payés en 2025		2'323'721.50	-2'323'721.50

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 OW : dissolution des recettes à recevoir sur décomptes payés en 2024		-4'254'426.80	4'254'426.80
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 OW : dissolution des recettes à recevoir sur la provision 2025		-11'535'137.00	11'535'137.00
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 OW : recettes à recevoir sur décomptes payés en 2025		10'215'770.45	-10'215'770.45
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 OW : recettes à recevoir sur la provision 2026		1'891'533.93	-1'891'533.93
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 OW : subv. fédérale		9'412'625.85	-9'412'625.85
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 VC : dissolution des recettes à recevoir sur décomptes payés en 2024		-7'687'500.75	7'687'500.75
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 VC : dissolution des recettes à recevoir sur la provision 2025		-10'625'624.00	10'625'624.00
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 VC : recettes à recevoir sur décomptes payés en 2025		182'965.00	-182'965.00
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 VC : recettes à recevoir sur la provision 2026		624'204.87	-624'204.87
	486	Intempéries cours d'eau latéraux 2024 VC : subv. fédérale		14'080'000.00	-14'080'000.00
	489	Clôture de comptes de financement spécial		1'439'073.45	-1'439'073.45
	498	Dotation au fonds CEL de la part du SEFH		1'914'338.65	-1'914'338.65
	498	Transfert du fonds cours d'eau pour les projets d'investissement cours d'eau		1'413'183.00	-1'413'183.00
	562	Subventions aux communes pour les projets d'investissements sous convention-programme	24'240'522.25		24'240'522.25
	630	Subventions fédérales pour les projets d'investissements sous convention-programme		11'284'030.05	-11'284'030.05
	Solde dépenses/recettes du produit		1'344'068.18	763'896.15	580'172.03
P1403	Suivi de l'entretien des cours d'eau latéraux		6'441'697.91	3'188'993.03	3'252'704.88
	363	Subventions aux communes pour l'entretien des torrents et canaux	5'654'827.80		5'654'827.80
	398	Financement de l'entretien des canaux (revitalisation)	175'681.00		175'681.00
	451	Prélèvement dans le fonds CEL pour les projets d'entretien des canaux (revitalisation)		175'681.00	-175'681.00
	463	Subv. fédérale en relation avec l'entretien des torrents et canaux		2'827'413.93	-2'827'413.93
	Solde dépenses/recettes du produit		611'189.11	185'898.10	425'291.01

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)

SERVICE DES DANGERS NATURELS

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits			Dépenses	Recettes	Net 2025
GP15	**Rhône 3**		**15'600'611.69**	**15'600'611.69**	**0.00**
P1501	Cartes de danger du Rhône		60'595.49	60'595.49	0.00
P1502	Aménagements du Rhône (R3)		13'934'121.28	13'934'121.28	0.00
	412	Recettes d'extractions des matériaux du Rhône		2'031'555.04	-2'031'555.04
	447	Recettes de location des immeubles et terrains propriétés de R3		642'621.65	-642'621.65
	451	Prélèvement dans le fonds R3 - mesures sectorielles		2'263'832.14	-2'263'832.14
	502	Investissements R3 sur mesures sectorielles - études et travaux des mesures sectorielles	10'231'282.09		10'231'282.09
	630	Subventions attendues de la Confédération sur les investissements liés aux études et travaux		6'095'428.70	-6'095'428.70
	631	Participation du canton de Vaud (37.5%) aux mesures sectorielles du Chablais (études et travaux) - R3		116'751.65	-116'751.65
	632	Participation des communes (2%) aux mesures sectorielles aux investissements en lien aves les études et travaux des mesures sectorielles R3		203'625.50	-203'625.50
	Solde dépenses/recettes du produit		3'702'839.19	2'580'306.60	1'122'532.59
P1503	Etudes générales, projets de recherche liés à R3		1'605'894.92	1'605'894.92	0.00
	451	Prélèvement dans le fonds R3 - études générales		1'054'854.57	-1'054'854.57
	502	Investissements R3 sur les études générales - études générales	676'600.41		676'600.41
	630	Subventions attendues de la Confédération sur les investissements liés aux études générales		153'843.40	-153'843.40
	Solde dépenses/recettes du produit		929'294.51	397'196.95	532'097.56
Total			**80'590'404.15**	**56'810'641.24**	**23'779'762.91**

Remarques

R3 : le Canton est maître d'ouvrage du projet R3. Les dépenses nettes sont financées via le fonds R3. Le budget 2025 a été élaboré en avril-mai 2024, avant les intempéries, sur la base d'une activité continue. Les dépenses effectives se sont révélées bien inférieures aux prévisions budgétaires, principalement en raison de la complexité des dossiers (MBR3, MAIC, etc.) et de la poursuite des travaux de remise en état suite aux intempéries de l'été 2024 (budget séparé) et suite aux neiges lourdes du 17 avril 2025 (0.7 mio en 2025 et Fr. 1.5 mio provisionnés pour des travaux dans le Haut-Valais en 2026 - budget séparé également). La rédaction des 17 lignes directrices publiées le 13.10.2025 suite à la décision du CE de réviser le projet R3 a également eu un impact sur l'avancement global du projet. Des travaux urgents ont été réalisés en 2025 sur le Rhône dans le secteur Sierre - Chippis afin de protéger la zone industrielle. Les mesures en cours (et notamment celles du Chablais) se sont néanmoins poursuivies en parallèle à tous ces exercices particuliers.

Hors R3 : 2025 a vu un cumul de travaux supplémentaires extraordinaires dus aux intempéries et événements (intemp. nov-déc. 2023, intemp. 2024, neige lourde avril 2025, éboulement Blatten, laves torrentielles et glissement du Frégnoley). Plus de Fr. 32.6 mios ont été dépensés pour des remises en état des CEL en lien avec les intempéries 2024, plus de 5.2 mios pour les travaux des neiges lourdes d'avril 2025, plus de 5.5 mios pour les travaux d'aménagement suite à l'éboulement de Blatten et plus de 1.2 mios pour les intempéries de nov-déc. 2023. Au total, plus de 70 mios de francs (volume de travail) ont été dépensés par les communes, ce qui représente plus de 2 fois le budget ordinaire des CEL. Ces événements ont été traités en surplus des travaux d'aménagement et d'entretien ordinaires des communes, supervisés par le Canton. Des budgets de fonctionnement ordinaires annuels ont été sous-utilisés pour ces raisons.

Résultats et aperçu général

Résultats	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
COMPTE DE RESULTATS				
Total des charges	4'457'831'904.39	4'372'830'500	4'583'432'933.97	210'602'434
Total des revenus	4'685'946'739.90	4'569'633'100	4'769'249'667.10	199'616'567
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	**228'114'835.51**	**196'802'600**	**185'816'733.13**	**-10'985'867**
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	228'114'835.51	196'802'600	185'816'733.13	-10'985'867
Amortissements et réévaluations	227'688'003.52	229'817'900	181'888'225.52	-47'929'674
Excédent de revenus	**426'831.99**	**-33'015'300**	**3'928'507.61**	**36'943'808**
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Total dépenses	430'081'433.69	509'770'100	392'545'720.15	-117'224'380
Total recettes	211'979'110.85	278'354'200	213'129'049.72	-65'225'150
Investissements nets	**218'102'322.84**	**231'415'900**	**179'416'670.43**	**-51'999'230**
COMPTE DE FINANCEMENT				
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	228'114'835.51	196'802'600	185'816'733.13	-10'985'867
Investissements nets	218'102'322.84	231'415'900	179'416'670.43	-51'999'230
Excédent de financement	**10'012'512.67**	**-34'613'300**	**6'400'062.70**	**41'013'363**
EVOLUTION DE LA FORTUNE				
Total du compte de résultats	426'831.99	-33'015'300	3'928'507.61	36'943'808
Variation des financements spéciaux et fonds sous capital propre	36'699'557.17	-114'859'800	117'820'903.40	232'680'703
Augmentation (+) / Diminution (-) du capital propre	**37'126'389.16**	**-147'875'100**	**121'749'411.01**	**269'624'511**

	Résultats	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	COMPTE DE RESULTATS				
	Charges	**4'202'638'757.84**	**4'338'720'800**	**4'414'442'288.35**	**75'721'488**
30	Charges de personnel	1'159'369'065.55	1'210'373'300	1'222'090'565.28	11'717'265
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	487'771'595.03	527'890'300	496'536'292.33	-31'354'008
33	Amortissements du patrimoine administratif	55'496'374.21	54'137'100	46'458'292.51	-7'678'807
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	163'149'516.17	85'887'600	165'705'690.39	79'818'090
36	Charges de transferts	2'128'255'775.71	2'251'895'500	2'274'684'853.38	22'789'353
37	Subventions redistribuées	208'596'431.17	208'537'000	208'966'594.46	429'594
	Revenus	**4'298'595'069.97**	**4'292'856'500**	**4'462'787'763.15**	**169'931'263**
40	Revenus fiscaux	1'743'080'787.69	1'634'223'700	1'740'507'011.44	106'283'311
41	Patentes et concessions	46'470'254.06	99'867'000	148'956'398.70	49'089'399
42	Taxes et redevances	287'091'731.90	291'794'200	306'189'528.39	14'395'328
43	Revenus divers	7'030'669.48	7'603'900	6'628'971.62	-974'928
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	105'188'381.71	135'417'900	104'915'655.04	-30'502'245
46	Revenus de transferts	1'901'136'813.96	1'915'412'800	1'946'623'603.50	31'210'804
47	Subventions à redistribuer	208'596'431.17	208'537'000	208'966'594.46	429'594
	Résultat d'exploitation	**95'956'312.13**	**-45'864'300**	**48'345'474.80**	**94'209'775**
34	Charges financières	62'226'491.28	61'535'000	59'020'808.10	-2'514'192
44	Revenus financiers	104'057'647.83	93'947'900	112'584'835.34	18'636'935
	Résultat financier	**41'831'156.55**	**32'412'900**	**53'564'027.24**	**21'151'127**
	Résultat opérationnel	**137'787'468.68**	**-13'451'400**	**101'909'502.04**	**115'360'902**
38	Charges extraordinaires	233'899'700.92	83'189'300	116'978'805.90	33'789'506
48	Revenus extraordinaires	96'539'064.23	63'625'400	18'997'811.47	-44'627'589
	Résultat extraordinaire	**-137'360'636.69**	**-19'563'900**	**-97'980'994.43**	**-78'417'094**
	Excédent de revenus	**426'831.99**	**-33'015'300**	**3'928'507.61**	**36'943'808**
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
	Dépenses d'investissement	**430'081'433.69**	**509'770'100**	**392'545'720.15**	**-117'224'380**
50	Immobilisations corporelles	199'748'226.43	228'420'100	161'769'751.27	-66'650'349
52	Immobilisations incorporelles	8'362'451.78	6'094'400	1'972'271.48	-4'122'129
54	Prêts	39'633'119.00	50'922'100	41'239'550.48	-9'682'550
55	Participations et capital social	150'000.00	0	0.00	
56	Propres subventions d'investissement	173'477'510.73	196'667'500	176'028'384.71	-20'639'115
57	Subventions d'investissement redistribuées	8'710'125.75	27'666'000	11'535'762.21	-16'130'238
	Recettes d'investissement	**211'979'110.85**	**278'354'200**	**213'129'049.72**	**-65'225'150**
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	10'987.00	0	3'269'132.96	3'269'133
61	Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers	0.00	0	5'638.55	5'639
63	Subventions d'investissement acquises	170'117'872.25	216'516'200	159'595'780.33	-56'920'420
64	Remboursements de prêts	32'203'534.55	33'297'500	37'774'201.17	4'476'701
65	Transferts de participations	0.00	0	1.00	1
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	936'591.30	874'500	948'533.50	74'034
67	Subventions d'investissement à redistribuer	8'710'125.75	27'666'000	11'535'762.21	-16'130'238
	Investissements nets	**218'102'322.84**	**231'415'900**	**179'416'670.43**	**-51'999'230**
	COMPTE DE FINANCEMENT				
	Total du compte de résultats	426'831.99	-33'015'300	3'928'507.61	36'943'808
	Amortissements et réévaluations	227'688'003.52	229'817'900	181'888'225.52	-47'929'674
	./. Investissements nets	218'102'322.84	231'415'900	179'416'670.43	-51'999'230
	Excédent de financement	**10'012'512.67**	**-34'613'300**	**6'400'062.70**	**41'013'363**

	Aperçu général	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VUE FINANCIERE				
	TOTAL				
	Charges et dépenses	**4'887'913'338.08**	**4'882'600'600**	**4'975'978'654.12**	**93'378'054**
	Revenus et recettes	**4'897'925'850.75**	**4'847'987'300**	**4'982'378'716.82**	**134'391'417**
	Excédent de financement	**10'012'512.67**	**-34'613'300**	**6'400'062.70**	**41'013'363**
	SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
	Pouvoir législatif	5'410'172.30	6'109'700	5'674'797.54	-434'902
	Pouvoir exécutif	2'984'935.69	3'153'200	3'016'980.53	-136'219
	Pouvoir judiciaire	47'492'930.76	49'968'600	53'482'020.38	3'513'420
	Autorité de surveillance	740'655.99	971'700	818'336.66	-153'363
	Autorité de recours	6'929.20	5'000	6'940.55	1'941
	Présidence	13'552'885.91	14'299'000	13'940'816.47	-358'184
	Finances et énergie	-2'292'545'299.91	-2'303'687'000	-2'295'070'632.21	8'616'368
	Santé, affaires sociales et culture	1'042'078'625.48	1'099'128'200	1'088'329'700.34	-10'798'500
	Economie et formation	899'137'455.04	940'090'200	945'752'526.44	5'662'326
	Sécurité, institutions et sports	-23'370'670.74	-5'938'100	-37'943'164.88	-32'005'065
	Mobilité, territoire et environnement	294'498'867.61	230'512'800	215'591'615.48	-14'921'185
	Excédent de financement	**10'012'512.67**	**-34'613'300**	**6'400'062.70**	**41'013'363**
	COMPTE DE RESULTATS				
30	Charges de personnel	1'159'369'065.55	1'210'373'300	1'222'090'565.28	11'717'265
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	487'771'595.03	527'890'300	496'536'292.33	-31'354'008
34	Charges financières	62'226'491.28	61'535'000	59'020'808.10	-2'514'192
35	Attributions aux financements spéciaux et fonds	163'149'516.17	85'887'600	165'705'690.39	79'818'090
36	Charges de transferts	2'036'201'821.36	2'158'605'300	2'185'661'844.43	27'056'544
37	Subventions redistribuées	208'596'431.17	208'537'000	208'966'594.46	429'594
38	Charges extraordinaires	153'762'025.96	798'700	70'571'881.84	69'773'182
39	Imputations internes	186'754'957.87	119'203'300	174'879'257.14	55'675'957
40	Revenus fiscaux	1'743'080'787.69	1'634'223'700	1'740'507'011.44	106'283'311
41	Patentes et concessions	46'470'254.06	99'867'000	148'956'398.70	49'089'399
42	Taxes et redevances	287'091'731.90	291'794'200	306'189'528.39	14'395'328
43	Revenus divers	7'030'669.48	7'603'900	6'628'971.62	-974'928
44	Revenus financiers	104'057'647.83	93'947'900	112'584'835.34	18'636'935
45	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds	105'188'381.71	135'417'900	104'915'655.04	-30'502'245
46	Revenus de transferts	1'901'136'813.96	1'915'412'800	1'946'623'603.50	31'210'804
47	Subventions à redistribuer	208'596'431.17	208'537'000	208'966'594.46	429'594
48	Revenus extraordinaires	96'539'064.23	63'625'400	18'997'811.47	-44'627'589
49	Imputations internes	186'754'957.87	119'203'300	174'879'257.14	55'675'957
	Total charges	**4'457'831'904.39**	**4'372'830'500**	**4'583'432'933.97**	**210'602'434**
	Total revenus	**4'685'946'739.90**	**4'569'633'100**	**4'769'249'667.10**	**199'616'567**
	Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	**228'114'835.51**	**196'802'600**	**185'816'733.13**	**-10'985'867**
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50	Immobilisations corporelles	199'748'226.43	228'420'100	161'769'751.27	-66'650'349
52	Immobilisations incorporelles	8'362'451.78	6'094'400	1'972'271.48	-4'122'129
54	Prêts	39'633'119.00	50'922'100	41'239'550.48	-9'682'550
55	Participations et capital social	150'000.00	0	0.00	0
56	Propres subventions d'investissement	173'477'510.73	196'667'500	176'028'384.71	-20'639'115
57	Subventions d'investissement redistribuées	8'710'125.75	27'666'000	11'535'762.21	-16'130'238
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	10'987.00	0	3'269'132.96	3'269'133
61	Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers	0.00	0	5'638.55	5'639
63	Subventions d'investissement acquises	170'117'872.25	216'516'200	159'595'780.33	-56'920'420
64	Remboursements de prêts	32'203'534.55	33'297'500	37'774'201.17	4'476'701
65	Transferts de participations	0.00	0	1.00	1
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	936'591.30	874'500	948'533.50	74'034

	Aperçu général	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
67	Subventions d'investissement à redistribuer	8'710'125.75	27'666'000	11'535'762.21	-16'130'238
	Total dépenses	**430'081'433.69**	**509'770'100**	**392'545'720.15**	**-117'224'380**
	Total recettes	**211'979'110.85**	**278'354'200**	**213'129'049.72**	**-65'225'150**
	Investissements nets	**218'102'322.84**	**231'415'900**	**179'416'670.43**	**-51'999'230**

Récapitulation générale		Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	CHARGES ET REVENUS PAR NATURE				
	COMPTE DE RESULTATS				
	CHARGES				
	Charges de personnel				
300	Autorités, commissions et juges	19'875'455.40	20'296'100	20'436'453.35	140'353
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	475'193'873.85	488'749'600	486'275'083.64	-2'474'516
302	Salaires des enseignants	460'525'590.10	472'377'300	483'102'165.10	10'724'865
304	Allocations	5'750.00	48'000	17'541.40	-30'459
305	Cotisations de l'employeur	206'846'673.89	215'182'000	217'109'262.37	1'927'262
306	Prestations de l'employeur	-7'702'287.15	8'727'000	12'137'220.45	3'410'220
309	Autres charges de personnel	4'624'009.46	4'993'300	3'012'838.97	-1'980'461
	Total	**1'159'369'065.55**	**1'210'373'300**	**1'222'090'565.28**	**11'717'265**
	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				
310	Charges de matières et de marchandises	44'415'455.20	45'507'500	37'906'921.00	-7'600'579
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	29'148'613.66	37'748'000	33'572'505.96	-4'175'494
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	4'795'932.98	4'945'900	4'475'497.25	-470'403
313	Prestations de service et honoraires	128'613'725.78	151'067'200	136'281'220.70	-14'785'979
314	Gros entretien et entretien courant	96'326'216.14	94'211'100	94'137'414.55	-73'685
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	20'653'638.65	25'652'300	25'869'709.99	217'410
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	105'944'226.90	115'931'500	116'862'931.79	931'432
317	Dédommagements	9'121'762.54	9'946'000	9'157'216.01	-788'784
318	Réévaluations sur créances	37'625'800.11	32'682'200	26'767'360.58	-5'914'839
319	Autres charges d'exploitation	11'126'223.07	10'198'600	11'505'514.50	1'306'915
	Total	**487'771'595.03**	**527'890'300**	**496'536'292.33**	**-31'354'008**
	Amortissements du patrimoine administratif				
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	50'017'169.01	49'317'600	44'283'596.11	-5'034'004
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	5'479'205.20	4'819'500	2'174'696.40	-2'644'804
	Total	**55'496'374.21**	**54'137'100**	**46'458'292.51**	**-7'678'807**
	Charges financières				
340	Charges d'intérêts	61'318'819.22	59'603'000	58'140'960.72	-1'462'039
341	Pertes réalisées sur PF	14'141.90	20'000	19'784.53	-215
342	Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	28'993.63	1'911'900	56'086.59	-1'855'813
344	Réévaluations immobilisations PF	0.00	0	1'772.17	1'772
349	Autres charges financières	864'536.53	100	802'204.09	802'104
	Total	**62'226'491.28**	**61'535'000**	**59'020'808.10**	**-2'514'192**
	Attributions aux financements spéciaux et fonds				
350	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	2'197'614.24	2'502'800	694'811.91	-1'807'988
351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	160'951'901.93	83'384'800	165'010'878.48	81'626'078
	Total	**163'149'516.17**	**85'887'600**	**165'705'690.39**	**79'818'090**
	Charges de transferts				
360	Parts de revenus destinées à des tiers	81'937'557.83	65'753'000	98'762'433.95	33'009'434
361	Dédommagements à des collectivités publiques	176'716'089.69	183'799'300	186'335'182.09	2'535'882
362	Péréquation financière et compensation des charges	65'453'788.00	66'816'200	66'955'423.00	139'223
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'712'094'385.84	1'842'236'800	1'833'608'805.39	-8'627'995
364	Réévaluations prêts PA	2'135'801.05	0	-4'380'284.05	-4'380'284
365	Réévaluations participations PA	149'998.00	0	78'080.00	78'080
366	Amortissements des subventions d'investissement	89'768'155.30	93'290'200	93'325'213.00	35'013
	Total	**2'128'255'775.71**	**2'251'895'500**	**2'274'684'853.38**	**22'789'353**

	Récapitulation générale	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	Subventions redistribuées				
370	Subventions redistribuées	208'596'431.17	208'537'000	208'966'594.46	429'594
	Total	**208'596'431.17**	**208'537'000**	**208'966'594.46**	**429'594**
	Charges extraordinaires				
381	Charges extraordinaires de biens, services et charge d'exploitation	114'408'855.18	0	-42'789'487.44	-42'789'487
383	Amortissements supplémentaires	66'543'722.30	55'072'000	27'279'015.25	-27'792'985
386	Charges de transferts extraordinaires	27'365'676.35	0	39'004'232.32	39'004'232
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	13'593'952.66	27'318'600	19'127'908.81	-8'190'691
389	Attributions au capital propre	11'987'494.43	798'700	74'357'136.96	73'558'437
	Total	**233'899'700.92**	**83'189'300**	**116'978'805.90**	**33'789'506**
	Imputations internes				
390	Approvisionnement en matériel et marchandises	6'391'357.81	4'613'600	6'187'247.75	1'573'648
391	Prestations de service	28'837'126.63	31'356'200	37'722'236.62	6'366'037
392	Baux à ferme, loyers, frais d'utilisation	152'846.16	90'000	141'475.51	51'476
393	Frais administratifs et d'exploitation	91'558.85	678'900	145'844.28	-533'056
394	Intérêts et charges financières théoriques	7'509'944.51	0	5'373'374.27	5'373'374
398	Transferts	129'929'099.21	81'965'100	111'616'558.89	29'651'459
399	Autres imputations internes	13'843'024.70	499'500	13'692'519.82	13'193'020
	Total	**186'754'957.87**	**119'203'300**	**174'879'257.14**	**55'675'957**

	Récapitulation générale	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	COMPTE DE RESULTATS				
	REVENUS				
	Revenus fiscaux				
400	Impôts directs, personnes physiques	1'091'853'408.80	1'041'520'000	1'060'470'239.21	18'950'239
401	Impôts directs, personnes morales	162'864'694.00	150'752'000	167'078'501.90	16'326'502
402	Autres impôts directs	299'800'950.58	270'026'700	341'689'184.93	71'662'485
403	Impôts sur la propriété et sur les charges	188'561'734.31	171'925'000	171'269'085.40	-655'915
	Total	**1'743'080'787.69**	**1'634'223'700**	**1'740'507'011.44**	**106'283'311**
	Patentes et concessions				
410	Patentes	6'471'573.80	6'225'000	6'300'455.30	75'455
411	Banque nationale suisse	0.00	54'000'000	100'672'017.00	46'672'017
412	Concessions	39'998'680.26	39'642'000	41'983'926.40	2'341'926
	Total	**46'470'254.06**	**99'867'000**	**148'956'398.70**	**49'089'399**
	Taxes et redevances				
420	Taxes de compensation	4'466'785.20	8'130'000	15'400'818.17	7'270'818
421	Emoluments pour actes administratifs	105'650'529.28	101'148'200	108'417'608.69	7'269'409
423	Frais d'écolage et taxes de cours	10'012'923.15	9'497'500	10'082'695.86	585'196
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	26'742'729.13	24'306'300	26'791'329.90	2'485'030
425	Recettes sur ventes	13'900'492.19	13'499'200	14'531'492.38	1'032'292
426	Remboursements	95'674'704.93	104'290'300	96'355'573.04	-7'934'727
427	Amendes	15'478'286.77	17'624'200	20'154'170.80	2'529'971
429	Autres taxes	15'165'281.25	13'298'500	14'455'839.55	1'157'340
	Total	**287'091'731.90**	**291'794'200**	**306'189'528.39**	**14'395'328**
	Revenus divers				
431	Transferts au compte des investissements	6'528'083.85	7'046'800	6'276'964.15	-769'836
432	Variations de stocks	-212'314.26	-130'000	-326'377.71	-196'378
439	Autres revenus	714'899.89	687'100	678'385.18	-8'715
	Total	**7'030'669.48**	**7'603'900**	**6'628'971.62**	**-974'928**
	Revenus financiers				
440	Revenus des intérêts	30'240'543.84	22'478'500	28'145'007.81	5'666'508
441	Gains réalisés PF	5'483'700.97	6'429'800	12'599'864.13	6'170'064
444	Réévaluations immobilisations PF	3'175.73	0	0.00	0
445	Revenus financiers de prêts et de participations PA	378'805.35	387'300	764'233.17	376'933
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	51'255'504.15	46'768'000	52'920'042.88	6'152'043
447	Produits des immeubles PA	16'695'917.79	17'884'300	18'155'687.35	271'387
	Total	**104'057'647.83**	**93'947'900**	**112'584'835.34**	**18'636'935**
	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds				
450	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	1'446'697.29	0	2'534'418.39	2'534'418
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	103'741'684.42	135'417'900	102'381'236.65	-33'036'663
	Total	**105'188'381.71**	**135'417'900**	**104'915'655.04**	**-30'502'245**
	Revenus de transferts				
460	Parts à des revenus de tiers	195'841'981.91	194'947'400	212'145'331.87	17'197'932
461	Dédommagements des collectivités locales	177'260'628.10	180'711'700	178'987'895.88	-1'723'804
462	Péréquation financière et compensation des charges	886'504'089.00	880'038'000	880'038'517.00	517
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	639'919'376.50	658'715'700	675'451'858.75	16'736'159
469	Autres revenus de transferts	1'610'738.45	1'000'000	0.00	-1'000'000
	Total	**1'901'136'813.96**	**1'915'412'800**	**1'946'623'603.50**	**31'210'804**

	Récapitulation générale	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	Subventions à redistribuer				
470	Subventions à redistribuer	208'596'431.17	208'537'000	208'966'594.46	429'594
	Total	**208'596'431.17**	**208'537'000**	**208'966'594.46**	**429'594**
	Revenus extraordinaires				
486	Revenus extraordinaires de transferts	64'040'909.46	0	-168'063.92	-168'064
489	Prélèvements sur le capital propre	32'498'154.77	63'625'400	19'165'875.39	-44'459'525
	Total	**96'539'064.23**	**63'625'400**	**18'997'811.47**	**-44'627'589**
	Imputations internes				
490	Approvisionnement en matériel et marchandises	6'391'357.81	4'613'600	6'187'247.75	1'573'648
491	Prestations de service	28'837'126.63	31'356'200	37'722'236.62	6'366'037
492	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	152'846.16	90'000	141'475.51	51'476
493	Frais administratifs et d'exploitation	91'558.85	678'900	145'844.28	-533'056
494	Intérêts et charges financières théoriques	7'509'944.51	0	5'373'374.27	5'373'374
498	Transferts	129'929'099.21	81'965'100	111'616'558.89	29'651'459
499	Autres imputations internes	13'843'024.70	499'500	13'692'519.82	13'193'020
	Total	**186'754'957.87**	**119'203'300**	**174'879'257.14**	**55'675'957**

	Récapitulation générale	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
	DEPENSES				
	Immobilisations corporelles				
500	Terrains	5'631'049.65	11'575'000	0.00	-11'575'000
501	Routes et voies de communication	160'142'776.19	176'352'000	140'236'713.84	-36'115'286
502	Aménagements des cours d'eau	15'239'213.22	30'625'800	11'082'522.55	-19'543'277
504	Bâtiments	4'903'066.83	1'315'000	1'471'158.71	156'159
506	Biens meubles	12'119'881.98	5'329'300	6'929'814.36	1'600'514
509	Autres immobilisations corporelles	1'712'238.56	3'223'000	2'049'541.81	-1'173'458
	Total	**199'748'226.43**	**228'420'100**	**161'769'751.27**	**-66'650'349**
	Immobilisations incorporelles				
520	Logiciels	2'253'880.80	2'194'000	1'510'698.31	-683'302
521	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	733'657.45	0	0.00	0
529	Autres immobilisations incorporelles	5'374'913.53	3'900'400	461'573.17	-3'438'827
	Total	**8'362'451.78**	**6'094'400**	**1'972'271.48**	**-4'122'129**
	Prêts				
541	Cantons et concordats	86'620.00	202'600	202'520.00	-80
542	Communes et associations intercommunales	257'137.00	3'923'000	3'972'065.00	49'065
545	Entreprises privées	31'873'300.00	42'896'500	33'819'638.48	-9'076'862
546	Organisations privées à but non lucratif	4'970'000.00	300'000	820'000.00	520'000
547	Ménages privés	2'446'062.00	3'600'000	2'425'327.00	-1'174'673
	Total	**39'633'119.00**	**50'922'100**	**41'239'550.48**	**-9'682'550**
	Participations et capital social				
554	Entreprises publiques	80'000.00	0	0.00	0
555	Entreprises privées	70'000.00	0	0.00	0
	Total	**150'000.00**	**0**	**0.00**	**0**
	Propres subventions d'investissement				
560	Confédération	24'935'824.10	25'145'000	23'139'572.00	-2'005'428
561	Cantons et concordats	72'203.45	242'400	1'119'689.45	877'289
562	Communes et associations intercommunales	86'948'187.93	88'057'300	83'932'320.76	-4'124'979
563	Assurances sociales publiques	0.00	0	29'929.00	29'929
564	Entreprises publiques	6'925'482.94	7'127'100	7'061'660.82	-65'439
565	Entreprises privées	21'699'282.75	34'687'200	26'047'407.10	-8'639'793
566	Organisations privées à but non lucratif	10'025'494.16	10'515'900	10'414'893.98	-101'006
567	Ménages privés	22'871'035.40	30'392'600	24'282'911.60	-6'109'688
568	Etranger	0.00	500'000	0.00	-500'000
	Total	**173'477'510.73**	**196'667'500**	**176'028'384.71**	**-20'639'115**
	Subventions d'investissement redistribuées				
572	Communes et associations intercommunales	5'358'266.75	22'524'300	6'584'053.21	-15'940'247
575	Entreprises privées	3'338'613.00	5'141'700	4'951'709.00	-189'991
577	Ménages privés	13'246.00	0	0.00	0
	Total	**8'710'125.75**	**27'666'000**	**11'535'762.21**	**-16'130'238**

	Récapitulation générale	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
	RECETTES				
	Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF				
604	Transferts de bâtiments	10'987.00	0	646'931.36	646'931
606	Transferts de biens meubles	0.00	0	39'742.85	39'743
609	Transferts d'autres immobilisations corporelles	0.00	0	2'582'458.75	2'582'459
	Total	**10'987.00**	**0**	**3'269'132.96**	**3'269'133**
	Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers				
611	Routes et voies de communication	0.00	0	5'638.55	5'639
	Total	**0.00**	**0**	**5'638.55**	**5'639**
	Subventions d'investissement acquises				
630	Confédération	148'804'433.35	184'087'100	134'825'861.95	-49'261'238
631	Cantons et concordats	352'119.75	1'913'400	127'204.50	-1'786'196
632	Communes et associations intercommunales	16'170'136.75	24'846'600	19'075'650.15	-5'770'950
634	Entreprises publiques	0.00	0	698'920.67	698'921
635	Entreprises privées	4'555'372.40	5'269'100	4'415'227.11	-853'873
636	Organisations privées à but non lucratif	235'810.00	400'000	452'915.95	52'916
	Total	**170'117'872.25**	**216'516'200**	**159'595'780.33**	**-56'920'420**
	Remboursements de prêts				
641	Cantons et concordats	0.00	0	70'760.00	70'760
642	Communes et associations intercommunales	1'612'262.50	1'464'400	1'649'621.50	185'222
644	Entreprises publiques	351'535.00	351'600	351'535.00	-65
645	Entreprises privées	24'985'296.35	25'509'900	30'238'977.90	4'729'078
646	Organisations privées à but non lucratif	2'298'455.00	2'371'600	2'722'105.00	350'505
647	Ménages privés	2'955'985.70	3'600'000	2'741'201.77	-858'798
	Total	**32'203'534.55**	**33'297'500**	**37'774'201.17**	**4'476'701**
	Transferts de participations				
656	Organisations privées à but non lucratif	0.00	0	1.00	1
	Total	**0.00**	**0**	**1.00**	**1**
	Remboursements de propres subventions d'investissement				
662	Communes et associations intercommunales	423'303.05	454'500	484'500.00	30'000
665	Entreprises privées	4'795.25	0	799.00	799
667	Ménages	508'493.00	420'000	463'234.50	43'235
	Total	**936'591.30**	**874'500**	**948'533.50**	**74'034**
	Subventions d'investissement à redistribuer				
670	Confédération	8'710'125.75	27'666'000	11'535'762.21	-16'130'238
	Total	**8'710'125.75**	**27'666'000**	**11'535'762.21**	**-16'130'238**
	Report au bilan				
690	Report au bilan	218'102'322.84	231'415'900	179'416'670.43	-51'999'230
	Total	**218'102'322.84**	**231'415'900**	**179'416'670.43**	**-51'999'230**

	Amortissements, réévaluations et report à l'actif des investissements nets	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS				
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	50'017'169.01	49'317'600	44'283'596.11	-5'034'004
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	5'479'205.20	4'819'500	2'174'696.40	-2'644'804
364	Réévaluations prêts PA	2'135'801.05	0	-4'380'284.05	-4'380'284
365	Réévaluations participations PA	149'998.00	0	78'080.00	78'080
366	Amortissements des subventions d'investissement	89'768'155.30	93'290'200	93'325'213.00	35'013
383	Amortissements supplémentaires	66'543'722.30	55'072'000	27'279'015.25	-27'792'985
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	13'593'952.66	27'318'600	19'127'908.81	-8'190'691
690	Report au bilan	218'102'322.84	231'415'900	179'416'670.43	-51'999'230
	Amortissements, réévaluations	**227'688'003.52**	**229'817'900**	**181'888'225.52**	**-47'929'674**
	Report à l'actif des investissements nets	**218'102'322.84**	**231'415'900**	**179'416'670.43**	**-51'999'230**

	Variation des financements spéciaux et fonds sous capital propre	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
	VARIATION DES FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS SOUS CAPITAL PROPRE				
351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	160'951'901.93	83'384'800	165'010'878.48	81'626'078
389	Attributions au capital propre	11'987'494.43	798'700	74'357'136.96	73'558'437
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	103'741'684.42	135'417'900	102'381'236.65	-33'036'663
489	Prélèvements sur le capital propre	32'498'154.77	63'625'400	19'165'875.39	-44'459'525
	Total	**36'699'557.17**	**-114'859'800**	**117'820'903.40**	**232'680'703**

Fonds FIGI

Bilan, comptes et annexes

Bilan du Fonds FIGI

en francs suisses	31.12.2024	31.12.2025	Ecart
10 Patrimoine financier (PF)	**44'613'068.43**	**41'344'454.19**	**-3'268'614.24**
101 Créances	16'525'639.40	17'711'032.68	1'185'393.28
104 Actifs de régularisation	14'924'696.33	10'479'926.56	-4'444'769.77
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	1'092'104.20	1'087'018.45	-5'085.75
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF	12'070'628.50	12'066'476.50	-4'152.00
14 Patrimoine administratif (PA)	**301'135'515.77**	**377'480'125.39**	**76'344'609.62**
140 Immobilisations corporelles PA	301'135'515.77	377'480'125.39	76'344'609.62
142 Immobilisations incorporelles PA	-	-	-
Total de l'actif	**345'748'584.20**	**418'824'579.58**	**73'075'995.38**

20 Capitaux de tiers	**343'447'238.18**	**417'200'049.76**	**73'752'811.58**
200 Engagements courants	12'288'465.65	12'236'527.97	-51'937.68
204 Passifs de régularisation	30'023'256.76	27'483'396.40	-2'539'860.36
206 Engagements financiers à long terme	301'135'515.77	377'480'125.39	76'344'609.62
29 Capital propre	**2'301'346.02**	**1'624'529.82**	**-676'816.20**
299 Excédent ou découvert du bilan	2'301'346.02	1'624'529.82	-676'816.20
Total du passif	**345'748'584.20**	**418'824'579.58**	**73'075'995.38**

Compte de résultats du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart 2025-B25
Charges d'exploitation	85'616'261.09	88'902'400.00	87'220'272.23	-1'682'127.77
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	82'093'070.94	83'852'400.00	82'393'659.73	-1'458'740.27
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'523'190.15	5'050'000.00	4'826'612.50	-223'387.50
Revenus d'exploitation	77'958'036.91	87'190'300.00	86'563'220.75	-627'079.25
42 Taxes et redevances	39'628'424.64	46'232'000.00	46'153'625.51	-78'374.49
43 Revenus divers	37'277'356.25	40'954'800.00	40'406'095.24	-548'704.76
46 Revenus de transferts	1'052'256.02	3'500.00	3'500.00	-
Résultat d'exploitation	**-7'658'224.18**	**-1'712'100.00**	**-657'051.48**	**1'055'048.52**
Résultat financier	1'256'088.25	1'143'400.00	-19'764.72	-1'163'164.72
34 Charges financières	1'173'427.23	1'510'000.00	2'258'921.91	748'921.91
44 Revenus financiers	2'429'515.48	2'653'400.00	2'239'157.19	-414'242.81
Résultat opérationnel	**-6'402'135.93**	**-568'700.00**	**-676'816.20**	**-108'116.20**
Résultat extraordinaire	-	-	-	-
Total du compte de résultats	**-6'402'135.93**	**-568'700.00**	**-676'816.20**	**-108'116.20**

Compte des investissements du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart 2025-B25
5 Dépenses	**102'880'314.53**	**111'102'600.00**	**89'382'568.07**	**-21'720'031.93**
50 Immobilisations corporelles	102'880'314.53	111'102'600.00	89'382'568.07	-21'720'031.93
6 Recettes	**17'071'537.75**	**9'447'700.00**	**8'211'345.95**	**-1'236'354.05**
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	1'142'839.65	-	3'000'000.00	3'000'000.00
63 Subventions d'investissement acquises	15'928'698.10	9'447'700.00	5'211'345.95	-4'236'354.05
Investissements nets	**85'808'776.78**	**101'654'900.00**	**81'171'222.12**	**-20'483'677.88**

Compte de financement du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart 2025-B25
Compte de résultats				
Charges	86'789'688.32	90'412'400.00	89'479'194.14	-933'205.86
Revenus	80'387'552.39	89'843'700.00	88'802'377.94	-1'041'322.06
Total du compte de résultats	**-6'402'135.93**	**-568'700.00**	**-676'816.20**	**-108'116.20**
Compte des investissements				
Dépenses	102'880'314.53	111'102'600.00	89'382'568.07	-21'720'031.93
Recettes	17'071'537.75	9'447'700.00	8'211'345.95	-1'236'354.05
Investissements nets	**85'808'776.78**	**101'654'900.00**	**81'171'222.12**	**-20'483'677.88**
Compte de financement				
Total du compte de résultats	-6'402'135.93	-568'700.00	-676'816.20	-108'116.20
Amortissements et réévaluations	3'523'190.15	5'050'000.00	4'826'612.50	-223'387.50
Investissements nets	-85'808'776.78	-101'654'900.00	-81'171'222.12	20'483'677.88
Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement	**-88'687'722.56**	**-97'173'600.00**	**-77'021'425.82**	**20'152'174.18**

Explicatifs concernant le Fonds FIGI

1. Base légale

L'établissement du compte du Fonds FIGI se base sur l'article 6 de la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI) du 17.05.2018.

La loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) est applicable à titre subsidiaire.

2. Principes MCH2 appliqués

Le compte se base sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP).
Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter.
En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.
Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

3. Divergences de la LGCAF et du MCH2

L'article 15b de la LGCAF ainsi que la recommandation n° 14 du MCH2 stipulent, qu'un tableau des flux de trésorerie doit être établi et publié. Etant donné que le Fonds FIGI ne dispose pas de liquidités, il est renoncé à la publication du tableau des flux de trésorerie.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant du mandat de prestations politique du Fonds FIGI.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Créances

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées, ainsi que le compte courant entre l'Etat du Valais et le Fonds FIGI dont le solde s'élève à Fr. 15'052'958.46 au 31.12.2025.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Marchandises, fournitures et travaux en cours

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Elles sont évaluées au coût d'acquisition et sont réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2
Certains bâtiments du patrimoine financier peuvent être utilisés temporairement pour une tâche publique.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Le patrimoine administratif du Fonds FIGI se présente de la manière suivante dans le tableau des immobilisations :

en francs suisses	Investissements sans amortissements			Amortissements			Investissements après amortissements	
	cumulés au 31.12.2024	2025	Mise en service 2025	cumulés au 31.12.2024	Taux	2025	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025
Immobilisations corporelles								
1400 - Terrains	7'476'001	4'914'215	-	-	0%	-	**7'476'001**	**12'390'215**
1404 - Bâtiments [1]	180'020'767	-	20'516'655	6'735'925	2.5%	4'826'613	**173'284'842**	**188'974'884**
1407 - Installations en construction	120'374'673	76'257'008	-20'516'655	-	0%	-	**120'374'673**	**176'115'026**
Immobilisations incorporelles								
1429 - Autres Immobilisations incorporelles	894'047	-	-	894'047	20%	-	-	-
Total des immobilisations	**308'765'488**	**81'171'222**	-	**7'629'972**		**4'826'613**	**301'135'516**	**377'480'125**

[1] Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Suite à la vente de 4 bâtiments et à la reprise de 11 bâtiments ce solde s'élève à Fr. 335.00 au 31.12.2025. Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.

Les amortissements sont comptabilisés lors de la mise en service de l'objet (méthode linéaire sur 40 ans) et les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire sur 5 ans.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2
L'amortissement comptable ordinaire d'un bien du patrimoine administratif se calcule en général soit sur la valeur d'acquisition, soit sur le total des dépenses au 31 décembre de l'année concernée. Etant donné que les amortissements sont refacturés aux Services utilisateurs, ils sont calculés sur le montant du décompte final provisoire et cela dès la date de la mise en service. Une correction est effectuée dès la réception du décompte définitif.

La nature de la dépense doit être prise en compte pour décider d'inscrire ou pas l'immobilisation à l'actif. Les coûts de rénovation et d'assainissement des bâtiments sont comptabilisés généralement dans le compte de résultats sauf lorsqu'il y a un changement d'affectation ou lors d'une importante transformation des volumes.

Les valeurs résiduelles des bâtiments appartement à l'Etat du Valais et repris par le Fonds FIGI au 01.01.2022 pour 1 francs par bâtiment continue d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagement courants

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Engagements financiers à long terme

Selon l'article 10 de la loi sur le Fonds FIGI, les emprunts sont à contracter auprès de l'Etat et peuvent atteindre au maximum 800 millions de francs. Le montant de l'emprunt correspond au total des immobilisations.

La situation au 31.12.2025 est la suivante :

Emprunt au 31.12.2024	**301'135'515.77**
Investissements nets	81'171'222.12
Amortissements	4'826'612.50
Emprunt au 31.12.2025	**377'480'125.39**

6.2.2. Capital propre

Apport initial de l'Etat du Valais	10'000'000.00
Résultats reportés	-7'698'653.98
Capital propre au 31.12.2024	**2'301'346.02**
Total du compte de résultats	-676'816.20
Capital propre au 31.12.2025	**1'624'529.82**

7. Crédits d'engagement

La totalité des crédits d'engagement du Fonds FIGI sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

en francs suisses	Crédits d'engagement décidés		Crédits d'engagement réalisés *		Offene Verfplichtungs-kredite am 31.12	Montants nets payés par FIGI	Soldes nets à charge de FIGI
	Crédits d'engagement	Parts nettes à charge du Canton	Paiements années précédentes **	Paiements de l'année			
Bâtiments décidés avant LFIGI							
Reprise bilan Etat	-	-	328.00	11.00	-	335.00	-
ECCG Construction Sierre	49'745'000.00	44'029'800.00	48'994'163.50	-	-	9'376'987.90	-
EPTM Ateliers-école Sion	24'750'000.00	22'500'000.00	24'909'589.00	-	-	480'299.49	-
Terrain HES-SO Loèche-les-Bains	1'503'600.00	619'500.00	1'503'600.00	-	-	619'500.00	-
Terrain centre d'entretien Sierre	1'058'488.00	1'058'488.00	1'025'849.50	-	-	1'025'849.50	-
Transformation palais justice Sion	5'046'000.00	4'996'000.00	5'013'911.30	-	-	4'705'181.10	-
Etudes diverses et digitalisation	-	-	1'891'469.74	-	-	894'047.15	-
Crédits d'engagements avant LFIGI	**82'103'088.00**	**73'203'788.00**	**83'338'911.04**	**11.00**	**-**	**17'102'200.14**	**-**
Bâtiments décidés depuis LFIGI							
Collège Brigue Singsaal	1'425'000.00	1'425'000.00	1'459'985.85	-	-	1'459'985.85	-
Centre de contrôle véhicules Sion	23'969'000.00	23'969'000.00	23'932'264.20	-	36'735.80	23'572'412.00	36'735.80
Bâtiment cellulaire Crêtelongue Granges	48'730'300.00	32'259'100.00	47'444'946.57	635'532.03	649'821.40	31'446'626.50	76'430.40
Terrain HES-SO Sion	1'138'000.00	-	1'142'839.65	-	-	-	-
ES Santé bâtiment Les Marmettes Monthey	2'000'000.00	2'000'000.00	1'288'750.15	248'773.01	462'476.84	1'383'770.86	616'229.14
Bâtiment administratif Sierre	2'000'000.00	-	397'585.45	-	-	-	-
Ecole professionnelle Viège	19'668'600.00	17'701'640.00	19'099'986.35	-2.55	568'616.20	17'189'985.40	511'654.60
Centrale de chauffage et salles de sport Brigue	25'251'165.00	20'442'453.00	10'459'013.90	7'668'736.55	7'123'414.55	14'528'794.15	5'913'658.85
Centre de compétences mutualisé ETERPYS Conthey	25'118'100.00	25'118'100.00	8'333'760.25	11'213'894.22	5'570'445.53	19'547'654.47	5'570'445.53
Pôle muséal Sion	570'000.00	570'000.00	364'468.32	1'539.30	203'992.38	366'007.62	203'992.38
Centre Indivis Police Charrat	2'197'000.00	2'197'000.00	-	-	2'197'000.00	-	2'197'000.00
Centrales d'engagement Sierre	53'869'300.00	53'869'300.00	31'750'441.00	14'821'881.20	7'296'977.80	46'275'934.05	7'296'977.80
Modernisation La Castalie Monthey	87'217'500.00	87'217'500.00	50'853'557.82	8'105'389.71	28'258'552.47	58'958'947.53	28'258'552.47
Halle machines Grand Brûlé Leytron	2'023'253.00	2'023'253.00	1'892'602.65	-	130'650.35	1'892'602.65	130'650.35
Bâtiment CFF douane Brigue	550'000.00	550'000.00	553'864.30	-	-	553'864.30	-
Extension prison des Iles Sion	16'795'700.00	11'849'900.00	16'400'025.12	121'173.33	274'501.55	12'080'300.30	-
Lycée-Collège Ella Maillart Sion	97'073'100.00	86'966'110.00	49'543'425.04	25'851'149.77	21'678'525.19	67'855'713.56	19'110'396.44
Installation de tir indoor Sion	36'776'900.00	11'882'000.00	31'150'122.41	-22'642.21	5'649'419.80	10'057'288.85	1'824'711.15
OMS combles 3ème étape Brigue	3'345'250.00	3'010'725.00	3'345'250.00	-	-	3'010'725.00	-
Ateliers Crêtelongue Granges	17'666'300.00	12'020'050.00	1'001'684.05	454'963.55	16'209'652.40	990'520.35	11'029'529.65
Terrain Fondation Valais de Cœur Martigny	3'050'000.00	3'050'000.00	2'116'226.40	950'000.00	-	3'066'226.40	-
Bâtiment administratif Viège	3'341'000.00	2'761'000.00	2'310'098.85	-	1'030'901.15	431'015.70	2'329'984.30
Dépôt Les Haudères/Evolène	3'051'000.00	3'051'000.00	601'199.80	4'417.32	2'445'382.88	605'617.12	2'445'382.88
HEMU Valais-Wallis pôle musical Sion	6'679'836.00	6'028'735.00	6'189'000.00	490'000.00	836.00	6'030'469.10	-
Collège St-Maurice	81'970'000.00	64'773'000.00	13'298'755.85	2'812'813.55	65'858'430.60	14'500'412.45	50'272'587.55
Bâtiment administratif Les Marmettes Monthey	180'000.00	180'000.00	181'664.35	-	-	181'664.35	-
Centre logistique Ronquoz Sion	3'573'500.00	3'573'500.00	3'281'861.30	-98'719.91	390'358.61	3'183'141.39	390'358.61
Bâtiment administratif Monthey	1'200'000.00	1'200'000.00	-	-	1'200'000.00	-	1'200'000.00
Manufacture des Iles Sion	7'418'000.00	7'418'000.00	7'441'651.50	-	-	7'441'651.50	-
Achat Gästehaus St. Ursula Brigue	4'928'150.00	4'928'150.00	4'944'327.50	-	-	4'944'327.50	-
Ecole La Cordée Castalie Monthey	11'279'100.00	11'279'100.00	240'460.55	326'341.10	10'712'298.35	566'801.65	10'712'298.35
Dépôt Orsières	3'200'000.00	3'200'000.00	7'309.25	-	3'192'690.75	7'309.25	3'192'690.75
Collège St-Maurice Zone sportive	13'492'000.00	12'142'800.00	785'446.00	346'869.50	12'359'684.50	1'019'083.95	11'123'716.05
Dépôt Niedergesteln	300'000.00	300'000.00	-	-	300'000.00	-	300'000.00
Terrain Gästehaus St. Ursula Brigue	1'071'850.00	1'071'850.00	1'071'850.00	-	-	1'071'850.00	-
Terrain Manufacture des Iles Sion	782'000.00	782'000.00	782'000.00	-	-	782'000.00	-
Terrain Viège	1'681'750.00	1'681'750.00	1'701'508.80	-	-	-	-
Parcelles Crêtelongue Granges	160'000.00	160'000.00	159'065.85	-	-	159'065.85	-
HEP-Valais St-Maurice	1'650'000.00	1'485'000.00	85'236.55	633'615.35	931'148.10	646'966.70	838'033.30
Surfaces administratives Avenue Ritz 29 Sion	2'218'000.00	2'218'000.00	2'210'000.00	8'304.95	-	2'218'304.95	-
Bâtiment administratif Lausanne 23 Sion	10'740'000.00	10'740'000.00	-	10'720'888.55	19'111.45	10'720'888.55	19'111.45
Bâtiment administratif Remparts 6 Sion	5'320'000.00	5'320'000.00	-	10'346.65	5'309'653.35	10'346.65	5'309'653.35
Centre éductatif de Pramont Granges	3'800'000.00	3'800'000.00	-	-	3'800'000.00	-	3'800'000.00
EPIC Ecole professionnelle intercantonale de la chimie Monthey	3'360'000.00	3'360'000.00	-	6'323.85	3'353'676.15	5'691.45	3'354'308.55
ECCG Martigny	590'000.00	590'000.00	-	4'262.75	585'737.25	3'836.45	586'163.55
EAV cave-école Châteauneuf	2'700'000.00	2'700'000.00	-	-	2'700'000.00	-	2'700'000.00
EAV Centre de formation et recherche en apiculture Châteauneuf	2'990'000.00	2'990'000.00	-	78'355.95	2'911'644.05	78'355.95	2'911'644.05
Parcelle 281 Bâtiment administratif Viège	3'912'000.00	3'912'000.00	-	3'911'673.55	326.45	3'911'673.55	326.45
Pavillon administratif Ronquoz Sion	2'000'000.00	2'000'000.00	-	76'676.00	1'923'324.00	76'676.00	1'923'324.00
Crédits d'engagements FIGI	**654'022'654.00**	**561'767'016.00**	**347'822'235.63**	**89'382'557.07**	**215'335'985.90**	**372'834'509.90**	**186'186'547.75**
Total	**736'125'742.00**	**634'970'804.00**	**431'161'146.67**	**89'382'568.07**	**215'335'985.90**	**389'936'710.04**	**186'186'547.75**
					Amortissements	12'456'584.65	
					Engagements nets FIGI au 31.12	**377'480'125.39**	

* Dépenses brutes

** Les paiements effectués avant l'année 2019 ont été faits par l'Etat du Valais.

8. Valeurs comptables des immobilisations gérées par le Fonds FIGI

en francs suisses	Comptabilité Fonds FIGI		Comptabilité Etat du Valais		Total	
	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025
Patrimoine financier (PF)						
1080 - Terrains PF	7'551'083	7'546'931	-	-	7'551'083	7'546'931
1084 - Bâtiments PF	4'519'546	4'519'546	-	-	4'519'546	4'519'546
Total du PF	**12'070'629**	**12'066'477**	**-**	**-**	**12'070'629**	**12'066'477**
Patrimoine administratif (PA)						
1400 - Terrains PA	7'476'001	12'390'215	11'192'778	11'192'778	18'668'778	23'582'993
1404 - Bâtiments PA [1]	173'284'842	188'974'884	150'176'023	137'465'375	323'460'865	326'440'259
1407 - Installations en construction PA	120'374'673	176'115'026	-	-	120'374'673	176'115'026
Total du PA	**301'135'516**	**377'480'125**	**161'368'801**	**148'658'153**	**462'504'317**	**526'138'278**
Total des immobilisations	**313'206'144**	**389'546'602**	**161'368'801**	**148'658'153**	**474'574'945**	**538'204'755**

[1] Selon la DCE du 22.12.2021, les bâtiments gérés par le Fonds FIGI ont été repris au 01.01.2022 avec une valeur comptable à Fr. 1.00 par objet (soit pour un montant total de Fr. 328.00). Suite à la vente de 4 bâtiments et à la reprise de 11 bâtiments ce solde s'élève à Fr. 335.00 au 31.12.2025. Les valeurs résiduelles continuent d'être amorties dans les comptes de l'Etat du Valais.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Le patrimoine financier du Fonds FIGI présente uniquement les valeurs nettes des immobilisations car elles ont été reprises à leurs valeurs comptables.

Mandat de prestations politique

FONDS FIGI

OP 1
Assurer l'organisation et le financement de la politique immobilière de l'Etat du Valais
B25 97'173'600 net
C25 77'021'425.82 net

GP 11
Gestion du Fonds FIGI
B25 97'173'600 net
C25 77'021'425.82 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart B/C
3 Charges	**84'153'023.58**	**86'257'400**	**85'202'723.64**	**-1'054'676**
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	82'093'070.94	83'852'400	82'393'659.73	-1'458'740
34 Charges financières	1'173'427.23	1'510'000	2'258'921.91	748'922
39 Imputations internes	886'525.41	895'000	550'142.00	-344'858
4 Revenus	**81'274'077.80**	**90'738'700**	**89'352'519.94**	**-1'386'180**
42 Taxes et redevances	39'628'424.64	46'232'000	46'153'625.51	-78'374
43 Revenus divers	37'277'356.25	40'954'800	40'406'095.24	-548'705
44 Revenus financiers	2'429'515.48	2'653'400	2'239'157.19	-414'243
46 Revenus de transferts	1'052'256.02	3'500	3'500.00	0
49 Imputations internes	886'525.41	895'000	550'142.00	-344'858
Excédent de revenus	**-2'878'945.78**	**4'481'300**	**4'149'796.30**	**-331'504**
5 Dépenses d'investissement	**102'880'314.53**	**111'102'600**	**89'382'568.07**	**-21'720'032**
50 Immobilisations corporelles	102'880'314.53	111'102'600	89'382'568.07	-21'720'032
6 Recettes d'investissement	**17'071'537.75**	**9'447'700**	**8'211'345.95**	**-1'236'354**
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	1'142'839.65	0	3'000'000.00	3'000'000
63 Subventions d'investissement acquises	15'928'698.10	9'447'700	5'211'345.95	-4'236'354
Dépenses nettes d'investissement	**85'808'776.78**	**101'654'900**	**81'171'222.12**	**-20'483'678**
Insuffisance de financement	**88'687'722.56**	**97'173'600**	**77'021'425.82**	**-20'152'174**

FONDS FIGI

Explication des écarts financiers
31 : Augmentation des coûts de l'achat du mobilier (+0.4 mio) et des coûts d'assainissement des bâtiments (+1 mio). Baisse des frais d'énergie de 2.1 mios due au report de la mise en service de nouveaux bâtiments et à la baisse générale du prix du kWh. Baisse des coûts des loyers (-0.4 mio) et des honoraires (-0.4 mio). 34 : Intérêt financier sur l'emprunt fait auprès de l'Etat du Valais. 42 : Baisse de la facturation des loyers (-0.4 mio) aux services utilisateurs en lien avec la baisse des loyers payés. Remboursements des assurances suites à des sinistres non prévu au budget (+0.3 mio). 43 : Baisse de la facturation aux services utilisateurs suite au report de la mise en service de nouvelle construction soit : -0.15 mio pour les indemnités d'utilisation et -0.4 mio pour les amortissements et les intérêts. 44 : Augmentation des loyers des immeubles du PF de 0.1 mio et baisse des loyers des immeubles du PA de 0.5 mio suite à la non-mise en place de la facturation des places de parc aux collaborateurs. 50 : Achat de diverses parcelles (bât. administratif de Viège, bât. administratif de la Rue de Lausanne 2 à Sion et Foyer Valais de Coeur). Investissements 2025 moins importants que prévus pour certains objets (La Castalie, le collège de St-Maurice et le Centre Indivis de Charrat) et reports de projets (Ateliers de Crêtelongue, dépôt du SDM aux Haudères). 60 : Vente à la commune de Viège de la parcelle qui était prévue pour le bâtiment administratif, car le projet était trop onéreux. 63 : Baisse des recettes d'investissement suite au report de la construction des ateliers de Crêtelongue et du collège de St-Maurice. L'excédent de revenus s'élève, si on prend en considération les amortissements de 4.85 mios, à -0.7 mio.

OBJECTIF POLITIQUE
Assurer l'organisation et le financement de la politique immobilière de l'Etat du Valais.

Sous-objectifs politiques	
1	Administrer le Fonds FIGI.
2	Assurer la mise à disposition d'immeubles pour l'Administration cantonale et promouvoir une architecture exemplaire et durable.
3	Assurer l'exemplarité du parc immobilier de l'Etat du Valais.
4	Assurer l'adaptation et l'entretien du parc immobilier de l'Etat. [Agenda 2030, PIP]
5	Respecter la loi FIGI en privilégiant la propriété en lieu et place de la location.

FONDS FIGI

	Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Certification ISO 9001: 2015 et 14001: 2015	31.12.25		▲ Engagement d'une responsable qualité début 2025 mais la certification prend plus de temps que prévu.
ad2	2 Présentation du dossier au Grand Conseil : Transformation du Collège de St-Maurice	31.03.25	31.05.25	■ Octroi du crédit d'engagement par le Grand Conseil en mai 2025.
	3 Présentation du dossier au Grand Conseil : Espace d'accueil et d'exposition - Pôle muséal, Sion	31.12.25		▲ Projet reporté pour optimisation suite aux découvertes archéologiques.
	4 Présentation du dossier au Grand Conseil : Bâtiment administratif de Viège	31.12.25		▲ Une nouvelle parcelle a été achetée en 2025 et un plan de quartier est en cours d'homologation.
	5 Construction : Centre Eterpys, Conthey	31.12.25		▲ Mise en service prévue en juin 2026. Retard de l'entreprise générale.
	6 Construction : Centrale d'engagement 112-117-118-144, Sierre	30.06.26		▲ Mise en service prévue en septembre 2026.
	7 Construction: Nouveau collège, Sion	31.07.26		■ Mise en service prévue en août 2026.
	8 Modernisation et extension: La Castalie, Monthey	31.12.26		■ Mise en service prévue en décembre 2026.
	9 Construction: Centrale de chauffage et salles de gym, Brigue	31.12.26		■ Mise en service prévue en juin 2026.
	10 Construction: Bâtiment administratif, Viège	31.12.27		▲ Report des travaux suite à l'abandon du 1er projet et à l'achat d'une nouvelle parcelle.
	11 Construction : Ateliers du pénitencier de Crêtelongue, Granges	31.12.27		■ Avancement des travaux selon planning.
	12 Transformation: Collège de St-Maurice (1ère étape)	31.12.27		■ Avancement des travaux selon planning.
	13 Construction : école spécialisée la Cordée Castalie, Monthey	31.12.28		■ Avancement des travaux selon planning.
	14 Construction : Espace d'accueil et d'exposition, Pôle muséal Sion	31.12.28		▲ Projet reporté pour optimisation suite aux découvertes archéologiques.
ad3	15 Mise en place d'un système de monitoring énergétique	31.12.25	31.12.25	■
	16 Installation de 50'000 m2 de panneaux solaires	31.12.28		▲ Installation sur plusieurs sites selon les moyens à disposition.
ad4	17 Mise aux normes et transformation: Palais du Gouvernement, Sion	30.06.26		■ Fin des travaux prévue en juin 2026.
	18 Mise aux normes et transformation: Bâtiments administratifs Piscine 10, Sion	31.12.26	31.12.25	■ Fin des travaux de la partie administrative en décembre 2025.
	19 Mise aux normes et transformation: Collège de Brigue (1ère étape)	31.12.27		■ Les travaux des étapes 1 et 2 sont terminés. Travaux en cours de réalisation pour l'étape 3 (Sudtrakt) jusqu'en 2029.
ad5	20 Construire des bâtiments administratifs afin de diminuer les surfaces louées	31.12.28		▲ L'objectif sera reporté en fonction du développement des projets.

FONDS FIGI

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes		
ad1	1 Nombre d'audits internes par année	0	0	■ Aucun audit réalisé vu que la certification ISO n'est pas effective.
ad2	2 Nombre d'objets présentés à l'approbation du Grand Conseil	3	1	▲ Retard dans la demande du crédit d'engagement pour le bâtiment administratif de Viège et l'Espace d'accueil et d'exposition à Sion.
	3 Respect des coûts	90%	95%	■ Les coûts des crédits d'engagement sont respectés. Les crédits complémentaires annuels de renchérissement consécutifs à l'augmentation de l'indice suisse des coûts de la construction ne sont pas considérés dans cette détermination comme coûts supplémentaires.
	4 Respect des délais	85%	85%	■ Retards annoncés sur la mise à disposition du Centre de compétence Eterpys à Conthey et de la centrale d'engagement à Sierre.
	5 Pourcentage de béton recyclé RC-C ou RC-M selon SIA 2030 dans les nouvelles constructions.	20%	20%	■ Utilisation de béton recyclé à chaque fois que cela est possible. Les centrales à béton ont le droit d'utiliser 15% de béton recyclé sans information préalable.
	6 Pourcentage de bois labellisé Bois Suisse utilisé dans les nouvelles constructions en bois de l'Etat.	10%	20%	■ Le projet d'extension du Collège de St-Maurice utilise des bois locaux.
	7 Pourcentage de matériaux pierreux, hors spécialités, provenant d'un rayon inférieur à 70km	50%	50%	■ Les sociétés qui réalisent du béton travaillent généralement avec des granulats locaux.
	8 Etat d'avancement de la construction du Centre Eterpys, Conthey Coût net estimé = 24.9 mios	100%	75%	▲ Retard de l'entreprise générale dans l'avancement des travaux. Mise en service prévue en juin 2026.
	9 Etat d'avancement de la construction de la centrale d'engagement 112-117-118-144, Sierre Coût net estimé = 53.3 mios	85%	80%	▲ Retard dans l'avancement des travaux. Mise en service prévue en septembre 2026.
	10 Etat d'avancement de la construction du nouveau collège, Sion Coût net estimé = 86.5 mios	80%	78%	■ Mise en service prévue en août 2026.
	11 Etat d'avancement de la modernisation et extension de La Castalie, Monthey Coût net estimé = 75.9 mios	80%	78%	■ Mise en service prévue en décembre 2026.
	12 Etat d'avancement de la construction de la centrale de chauffage et des salles de gym, Brigue Coût net estimé = 20 mios	70%	72%	■ Mise en service prévue en juin 2026.
	13 Etat d'avancement de la construction du bâtiment administratif, Viège Coût net estimé = 35.8 mios	10%	2%	▲ Une nouvelle parcelle a été achetée en 2025 et un plan de quartier est en cours d'homologation.
	14 Etat d'avancement de la construction des ateliers du pénitencier de Crêtelongue, Granges Coût net estimé = 13 mios	40%	8%	▲ Report des travaux afin de trouver des solutions plus économiques : travaux prévus en 2026 et 2027.
	15 Etat d'avancement de la transformation du collège de St-Maurice (1ère étape) Coût net estimé = 28.5 mios	25%	8%	▲ Report des travaux afin de trouver des solutions plus économiques : début des travaux en 2026.
	16 Etat d'avancement de la construction de l'école spécialisée la Cordée Castalie, Monthey Coût net estimé = 11.2 mios	10%	5%	■ Etudes en cours et début de la construction en 2026.
	17 Etat d'avancement de la construction de l'espace d'accueil et d'exposition à Sion Coût net estimé = 15 mios	10%	2%	▲ Projet reporté pour optimisation suite aux découvertes archéologiques.

FONDS FIGI

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad3	18 Indice moyen de consommation énergétique (nouvelle échelle dès 2022)	95	95	■
	19 Indice moyen de production de gaz à effet de serre lié à la consommation d'énergie des bâtiments en [kg/m2] selon la norme SIA 2031: 2016	↘	↘	■
	20 Panneaux photovoltaïques: surface posée en m2 (m2 cumulés avec objectif à 50'000 m2)	16'000	15'680	■ Importantes installations prévues en 2026.
ad4	21 Indice de l'état de vétusté des bâtiments (ex. Indice Schröder)	72.5	73.2	■ Assainissement et rénovation de bâtiments existants. Mise en service de nouveaux bâtiments.
	22 Etat d'avancement de la mise aux normes et transformation du Palais du Gouvernement, Sion	85%	85%	■ Fin des travaux prévue pour juin 2026.
	23 Etat d'avancement de la mise aux normes et transformation des bâtiments administratifs Piscine 10, Sion	85%	95%	■ Fin des travaux prévue pour février 2026.
	24 Etat d'avancement de la mise aux normes et transformation du Collège de Brigue (1ère étape)	70%	100%	■ Etapes 1 et 2 terminées. Etape 3 (Sudtrakt) débutée en 2025 et achèvement en 2029.
ad5	25 Nombre de surfaces louées par l'Etat en m2	73'000	72'340	■ Baisse en partie suite à l'achat du bâtiment de la rue des Ronquoz 23.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits		Dépenses	Recettes	Net 2025
GP11	**Gestion du Fonds FIGI**	**174'585'291.71**	**97'563'865.89**	**77'021'425.82**
P1101	Centre de compétence	550'142.00	550'142.00	0.00
P1102	Construction	89'382'557.07	8'211'345.95	81'171'211.12
P1103	Gérance et entretien	84'167'216.23	87'941'346.54	-3'774'130.31
P1104	Gestion du patrimoine financier	485'376.41	861'031.40	-375'654.99
Total		**174'585'291.71**	**97'563'865.89**	**77'021'425.82**

Résultats	Compte 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	Compte 2025 Fr.	Ecart B/C Fr.
COMPTE DE RESULTATS				
Total des charges	84'153'023.58	86'257'400	85'202'723.64	-1'054'676
Total des revenus	81'274'077.80	90'738'700	89'352'519.94	-1'386'180
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	**-2'878'945.78**	**4'481'300**	**4'149'796.30**	**-331'504**
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	-2'878'945.78	4'481'300	4'149'796.30	-331'504
Amortissements et réévaluations	3'523'190.15	5'050'000	4'826'612.50	-223'388
Excédent de charges	**6'402'135.93**	**568'700**	**676'816.20**	**108'116**
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Total dépenses	102'880'314.53	111'102'600	89'382'568.07	-21'720'032
Total recettes	17'071'537.75	9'447'700	8'211'345.95	-1'236'354
Investissements nets	**85'808'776.78**	**101'654'900**	**81'171'222.12**	**-20'483'678**
COMPTE DE FINANCEMENT				
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	-2'878'945.78	4'481'300	4'149'796.30	-331'504
Investissements nets	85'808'776.78	101'654'900	81'171'222.12	-20'483'678
Insuffisance de financement	**88'687'722.56**	**97'173'600**	**77'021'425.82**	**-20'152'174**
EVOLUTION DE LA FORTUNE				
Total du compte de résultats	6'402'135.93	568'700	676'816.20	108'116
Variation des financements spéciaux et fonds sous capital propre	0.00	0	0.00	0
Diminution du capital propre	**6'402'135.93**	**568'700**	**676'816.20**	**108'116**